




INDIANENSIS UNIVERSITATIS SIGILLUM
LUX
ET VERITAS
MDCCCXX



L'INTERMEDIAIRE

DES

CHERCHEURS ET CURIEUX

L'INTERMÉDIAIRE

DES

CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE LITTÉRAIRE, HISTORIQUE ET ARTISTIQUE
QUESTIONS ET RÉPONSES, LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS

COMMUNICATIONS DIVERSES A L'USAGE DE TOUS

LITTÉRATEURS ET GENS DU MONDE, PROFESSEURS, ARTISTES, AMATEURS,
BIBLIOPHILES, ÉRUDITS, COLLECTIONNEURS, ARCHÉOLOGUES, GÉNÉALOGISTES, NUMISMATES, ETC.

55e ANNÉE — 1919

PREMIER SEMESTRE

VOLUME LXXIX

PARIS

L'INTERMEDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX

31 bis, RUE VICTOR MASSÉ, 31 bis

LXXIXe Volume — *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* — 10 Janvier 1919.

N° 1493

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)

Bureaux : de 3 à 6 heures

QUÆQUE

Cherchez et vous trouverez — SINGULA — LEGENDE — *Il se faut entr'aider*

N° 1493

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)

Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anunymesou signés de pseudonymes inconnuos ne seront pas insérés.

Pour la précision des rubriques, une question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.

Indiquer les rubriques et leurs cotes.

Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée mais envoyée directement à l'auteur de la question.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

Manuscrit des poésies de Brantome. — M. Ludovic Lalanne a reproduit au T. X. des *Œuvres de Pierre de Bourdeille, seigneur de Brantome, Paris, Renouard, 1881*, une série de poésies : *Recueil d'aulcunes rymes de mes jeunes amours que j'ay d'aultresfois composées telles quelles*, qu'il croit être écrites de la main de Brantome ou de celle de son secrétaire. Sait-on ce que ce manuscrit est devenu ?

La question est intéressante parce qu'il contenait des pièces inédites d'auteurs et même des pièces libres de Brantome que M. Lalanne a écartées.

LACH.

—

Marengo : Napoléon fait brûler les documents sur cette bataille. — M. Edmond Lenient, dit, dans son article sur *Marengo* (*Annales révolutionnaires*, mai-juin 1918) que Napoléon, lorsqu'il se fit couronner roi d'Italie, fit brûler les cinq exemplaires de la relation de la bataille de Marengo, tels qu'il les avait acceptés après de nombreuses corrections de sa main, sous le Consulat. Il ordonna au directeur du Dépôt de la guerre, d'anéantir tous les documents historiques et descriptifs recueillis et de briser toutes les formes d'impression et d'effacer tous les cuivres. Un seul exemplaire, déjà dépouillé de sa reliure a échappé à la destruction : il est au Dépôt de la guerre.

M. Lenient explique que Napoléon voulait ainsi masquer les fautes qu'il avait commises dans cette journée.

A-t-on d'autres précisions sur cette exécution singulière ?

V.

—

Bompard et Bonaparte. — Dans sa préface à la traduction du *Satyricon* par Laurent Tailhade, Jacques de Boisjoslin, estimant que Pétrone doit être un Marseillais, parle des superstitions de la Provence :

Ils ont la religion des barques aventureuses qui courent la Méditerranée. — Avec le temps, cette foi peut créer son dieu, « Bonus

eventus », le succès, « Buona parte, » le Bon Lot, « Bompart », nom fatidique, qu'il vienne, pour se faire italianiser, de Malte ou de Montpellier : « Bonaparte. »

Que faut-il penser de cette assimilation qui confond étymologiquement les deux noms : « Bompard » et « Bonaparte » ? Est-elle acceptable ?

LÉO CLARETIE.

—

Investiture allemande. — Dans le XXVII[e] volume du « Nobiliaire universel » publié dans la revue *Héraldica*, en 1912 je crois, je lis à la fin de la généalogie de Talleyrand-Périgord-Sagan :

XXIV. — Marie Pierre Camille Louis Hélie de Talleyrand-Périgord, cinquième duc de Talleyrand, quatrième Herzog zu Sagan, Altesse Sérénissime, né à Mello le 23 août 1859, ancien officier d'artillerie français, marié à Londres le 7 Juillet 1908 à Anna Gould.

De ce mariage :

Charles Maurice Pierre Boson Howard, Prinz von Sagan, né au château du Marais (Seine et-Oise) le 16 juillet 1909. Le duc Hélie de Talleyrand-Périgord ayant renoncé au duché de Sagan en faveur de son jeune fils, de l'agrément de l'Empereur d'Allemagne, celui-ci est devenu « Herzog zu Sagan » et devra prêter serment entre les mains de Guillaume II.

Quel était le cérémonial de ce serment ? Quelle en était la formule ? Quelles obligations entraînait il ? A-t-il existé au siècle dernier d'autres familles françaises titulaires de principautés ou duchés fieffés en Allemagne ?

HENRI D. d'A.

—

La population de l'Empire allemand avant 1914. — Je lis dans l'*Almanach des Frères d'armes*, 1919, p. 120, note 2 :

Le docteur américain Georges Usher, qui pendant de longues années demeura en Allemagne et dont la fille aînée était une amie très intime des filles du maréchal Hindenburg, a informé le Sénat (?) que l'Allemagne, pendant les vingt années qui précédèrent la guerre, falsifia le recensement (*sic*) si bien qu'on croyait que *la population de l'empire comptait 68 millions, alors qu'elle était de 90 millions*. C'est Hindenburg lui-même qui en informa Mlle Usher quand elle lui rendit visite chez lui en 1913. Ainsi s'expliquerait la supériorité numérique imprévue de l'Allemagne et c'est une preuve de plus que cet empire de proie préméditait la guerre.

Je désirerais savoir :

1° Où a paru la révélation du docteur Usher.

2° Si la falsification des recensements allemands est avérée.

P. DESLANDRES.

—

Abbaye de Fontfroide. — En dehors des ouvrages suivants sur l'abbaye de Fontfroide près de Narbonne (Aude) : Fontfroide par Cauvet ; histoire par Lepargneur ; histoire par P. E. S. ; « Le moine de Fontfroide » mosaïque du Midi ; Le Père Jean, abbé de Fontfroide par anonyme ; le Père Jean par Capelle ; Peut-on m'indiquer et prière d'indiquer une source de documents écrits ou figurés ou des documents inédits soit en France, soit en Italie, en Espagne sur cette abbaye. Inutile d'indiquer ceux qui existent dans les archives de Narbonne, Béziers, Toulouse, Montpellier et Perpignan.

ALEXANDRE THOMAS.

—

Bertin (Famille). — Existe-t-il un lien de parenté entre Louis-Jean-Adélaïde Bertin, né à Paris le 17 sept. 1795, mort à Paris le 23 mars 1833, receveur aux Déclarations à la Douane de Paris et la famille Bertin, du journal des *Débats* ? Si oui, quel est ce lien ?

G. F.

—

Henri de Châtelier — Henri de Châtelier, neveu de Jean de Rieux, maréchal de France qui releva le corps du duc d'Orléans assassiné à la porte Barbette, n'habitait-il pas, à ce moment, un hôtel voisin connu sous le nom de Hollande ? Je désirerais savoir comment il était neveu du maréchal de Rieux et s'il avait un lien de parenté avec les de Chastellier du Mesnil, du Dauphiné qui, plus tard, s'intitulèrent marquis de Dumesnil. Encore représenté, aujourd'hui en Dauphiné, le nom du Mesnil ne se rapporte-t-il pas au Mesnil-Normand ?

GÉO.

—

Decoypelle ou Decoupelle. — Telle est la signature d'une gouache du XVIII[e].

Pourrait-on fournir des renseignements sur cet artiste ?

ZARZIS.

Du Guesclin. Son hôtel à Paris. — Duguesclin avait, au moment de la domination anglaise, son hôtel à Paris, rue St-Antoine. Peut-on situer l'emplacement exact et indiquer des renseignements sur le séjour qu'il y fit?

A. CALLET.

—

Les portraits de La Vallière. — En dehors des portraits peints de Louise de La Vallière connus, c'est-à-dire du Musée de Versailles, du château de Viliamson et de ceux appartenant à Mme la duchesse d'Uzès et à M. Le Berquier, prière d'indiquer les autres portraits peints en miniature qui sont restés ignorés des historiographes jusqu'à présent ?

ALEXANDRE THOMAS.

—

Mesantogani, peintre. — Je possède un portrait daté en 1710 et signé ; *Mesantogani*.

Ce portrait à l'huile, d'une très bonne facture, a été fait soit à Paris, soit en Bretagne. Le peintre, qui paraît italien, est-il connu ?

H.

—

Poulin et Coignet horlogers. — Où trouver des détails sur ces horlogers?

GRANDMESNIL.

—

Rémond de la Grange et de Montomer. — Quelles étaient les armoiries de cette famille champenoise (origine Charleville) qui a compté un grand nombre d'officiers, dont un brigadier des armées, mort gouverneur de Montdauphin en 1738 ?

Quel est l'état actuel de descendance, qui était fixé il y a 20 ans à Pringy, près Annecy (Hte-Savoie) ?

DONT CARE.

—

Savary, évêque de Séez en 1682. — Monsieur de Saint-Saud, — dont la compétence égale l'amabilité, — ou quelqu'autre intermédiairiste, pourrait-il me donner des détails sur la vie de ce prélat, ses dates et lieu de naissance, ses parents?

Un ouvrage de l'époque parle-t-il de cet ancien aumônier de la Reine ?

Connaît-on des portraits et gravures de lui, en dehors de celle d'Edelinck.

Pourquoi son blason emprunte-t-il une partie de celui des Savary de Lancosme, auxquels je le crois nullement parent.

Capitaine DE GUENYVEAU.

—

Armoiries à déterminer : deux triangles. — *De..., à deux triangles entrecroisés et pommetés de... au cœur de..., en abîme ; au chef de..., chargé de trois étoiles de... Couronne comtale.*

Ces armoiries figurent sur les plats d'une reliure en maroquin rouge, de Dubuisson, recouvrant le Catalogue des livres du Président Bernard de Rieux (Paris, Barrois, 1747).

XXX.

—

Ex-libris à identifier : « Ancre renversée d'argent ». — A qui appartient l'ex-libris suivant : *de gueules à l'ancre renversée d'argent, soutenue d'un demi annelet (?) du même?*

L'écu, échancré à dextre et penché, est timbré d'un heaume clos de profil, à lambrequins, cimé de deux bras armés issant d'une couronne garnie de feuilles d'ache et de perles alternées.

D'après la forme de l'écu, ces armoiries semblent être allemandes ou polonaises.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Gravure à l'homme au rouleau. — Je possède une gravure signée Bouvier 1823, représentant un homme tenant à la main un rouleau sur lequel sont écrits les noms suivants :

Boiseau — Werther — Bernardin — Pères sournois — Rousseaux — L'espérance — Le Juif.

Il s'agit probablement d'un écrivain ou d'un librettiste du siècle passé et je serais reconnaissant à l'aimable intermédiairiste qui pourrait m'indiquer son nom avec quelques détails biographiques.

BOB THORVEN.

—

Pressoir à grand point, pressoir à taisson ou tesson. — On appelle, dans le Mâconnais, « pressoir à grand point » le type de pressoir que le *Grand* et le *Nouveau Larousse* décrivent sommairement sous le nom de « pressoir à tesson » ou « à taisson ». Que signifie « à grand point » ? Qu'est-ce qu'un « taisson » ou « tesson » en matière de pressoir ? Godefroy dit (*Dictionnaire, Complément*)

« *tesson,* vase pour le vin », et (*Lexique*) « *tesson*, partie latérale d'un pressoir ».

BIBL. MAC.

—

Bohémien ou bohême. — Dans la très intéressante nouvelle : « Le Justicier », — que publie la *Revue des deux mondes* du 1er janvier, M. Paul Bourget écrit ceci : « C'était le roman pathétique dans ses dessous profonds, de deux *Bohémiens*, attirés l'un vers l'autre...

Je croyais que c'était l'expression *bohêmes* qu'il fallait employer dans le cas, comme Murger dont les héros sont des *bohêmes*, c'est-à-dire des personnages vivant au jour le jour, en dehors des règles sociales, et que *Bohémiens* ne s'appliquait qu'aux habitants ou originaires de la *Bohême* (pays). Mais un écrivain de la valeur de M. Paul Bourget doit avoir une raison pour employer le terme... J'aimerais à connaître l'opinion de quelques collègues à ce sujet.

J. V. P.

—

Un grand oncle de George Sand — Dans le tome septième de *l'Histoire de ma vie* (p. 176 ; Paris, M. Lévy, 1856), George Sand parle d'un grand-oncle à elle, « oncle par bâtardise », né des amours de Francueil et de Mme d'Epinay, et dont elle ne donne que les initiales L... de B..., « longtemps évêque de S .., puis nommé archevêque d'A... *in partibus* » Pour tous les biographes (Paul Boiteau, *Mémoires de Mme d'Epinay*, T. I, p. 428 ; Honoré Bonhommé, *Grande Dames et Pécheresses*, p. 127 ; etc.) ces initiales représentent « Leblanc de Beaulieu, longtemps évêque de Soissons, puis nommé archevêque d'Arles ».

On sait que Dupin de Francueil épousa Aurore de Saxe, fille naturelle de l'aînée des demoiselles Verrière et du maréchal de Saxe, le vainqueur de Fontenoy. « Ce bon archevêque, ce grand-oncle, était le portrait frappant de sa mère, (de Mme d'Epinay), » ajoute George Sand.

Or, dans le volume de George Sand, *Dernières Pages* (p. 75 et suiv. Paris, Calmann Lévy, 1877), se trouve un chapitre, intitulé *Mon Grand oncle*, et qui débute ainsi : « J'ai parlé, dans *l'Histoire de ma vie*, de ce grand-oncle qu'on appelait encore, dans mon enfance, l'abbé de Beaumont... A l'époque où j'écrivis *l'Histoire de ma vie*, je n'avais pas de détails précis sur la jeunesse de mon grand oncle. Je n'en savais que ce que m'avaient raconté mes parents ».

Donc, ce nouveau grand-oncle ne s'appelle plus L... de B... ou Beaulieu mais Beaumont ; il est né, non des amours de Francueil et de Mme d'Epinay (à qui il ressemblait tant), mais de celles du duc de Bouillon, prince de Turenne, et de l'aînée des demoiselles Verrière, « déjà mère d'Aurore de Saxe, qui fut ma grand-mère. Le nom de Beaumont était celui d'une terre, » etc.

M. de Beaumont, comme M. de Beaulieu, entre bien dans les ordres, mais il ne fut ni évêque de Soissons, ni archevêque d'Arles : il refusa l'évêché d'Arras que lui offrit M. de Talleyrand.

On voit combien diffèrent l'un de l'autre ces deux grand-oncles de George Sand. Peut-être cependant — sinon même sans doute — s'agit-il d'un seul et même personnage, et faut-il supprimer Leblanc de Beaulieu et le remplacer par de Beaumont. N'est-ce pas l'avis de nos confrères et collaborateurs ?

ALBERT CIM.

—

Le Treizain. — En l'église Notre-Dame d'Arcachon existe une coutume assez singulière. Lorsque, à la messe du mariage, l'époux remet les anneaux au prêtre pour les bénir, il lui est demandé en même temps treize pièces de monnaie. Anneaux et pièces sont placés sur un plateau d'argent, bénis de la même façon. Le prêtre passe l'anneau à l'annulaire gauche du marié, le maire passe l'anneau au doigt de sa femme. Cela fait, le prêtre reprend sur le plateau les pièces, en garde une et remet les autres à l'époux. Les pièces peuvent être d'or, d'argent ou de bronze selon la situation des conjoints... et les circonstances. Il paraît qu'à Dijon cette coutume a existé. La trouve-t-on ailleurs ? Est-elle ancienne ? Quelle en est l'origine ? Est-elle basée sur l'influence néfaste du chiffre 13 et veut-on ainsi la conjurer ?

Dr LOUIS MONTRÉAL.

Réponses

—

Finis Poloniæ (LXXXIII, 146, 253). — Le mot qu'on a prêté à Kosciusko, et qu'on voudrait repasser à Poniatowski, a-t-il même été prononcé? N'est-ce pas une invention des Russes? Avec raison, on a dit que Kosciusko avait protesté contre ces paroles : *Finis Poloniæ*, prononcées soi-disant par lui, à la bataille de Macieiowice. Il l'a fait dans une lettre adressée de Paris, le 20 brumaire an XII (12 novembre 1803), au comte de Ségur, auteur de La *Décade historique,* lettre qui n'a pas été publiée dans l'*Intermédiaire*.

Kosciusko y indique qu'il n'a rien prononcé du tout, pour une bonne raison, c'est qu'avant la fin de la bataille, il avait été très gravement blessé et qu'il n'a recouvré les sens que deux jours après, prisonnier des ennemis.

Et puis, ajoute-t-il, si un pareil mot est inconséquent et criminel dans la bouche de tout Polonais, il le serait beaucoup plus dans la mienne. La nation polonaise, en m'appelant à défendre l'intégrité, l'indépendance, la dignité, la gloire et la liberté de la Patrie, savait bien que je n'étais pas le *dernier* Polonais et qu'avec ma mort, sur le champ de bataille ou autrement, la Pologne ne pouvait pas et ne devait pas *finir*. Tout ce que les Polonais ont fait depuis, dans les glorieuses légions polonaises et tout ce qu'ils feront encore, dans l'avenir, pour recouvrer leur Patrie, prouve que si nous, soldats dévoués de cette Patrie, nous sommes mortels, la Pologne est immortelle et il n'est permis à personne de dire ni de répéter l'outrageante épithète de *finis Poloniæ.* Que diraient les Français, si, à la bataille de Rosbach, en 1757, le maréchal Charles de Rohan, prince de Soubise, se fut écrié : *Finis Galliæ*, ou si on lui faisait dire ces cruelles paroles dans ses biographies?

Et, en protestant contre ce blasphème qui lui était attribué, Kosciusko disait encore au Comte de Ségur « qu'il lui serait obligé de ne pas « parler de ce *Finis Poloniæ* », aussi bien en son nom personnel qu'en général. GEORGES DUBOSC.

—

Assassinat du duc d'Orléans en 1407 (LXXVIII, 195). Voir : Bonamy, *Mémoire sur le lieu, les circonstances et les suites de l'assassinat de Louis, duc d'Orléans*..... dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres* (1754), XXI, II, p. 515-540. DE MORTAGNE.

La naissance du duc d'Orléans (T. G. 699 ; LXXVIII, 50). — Cette question d'illigitimité a déjà été traitée en 1885, dans *l'Intermédiaire* (XVIII, 67, 120, 144), et résolue dans le sens de la négative.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

***

C'est une vieille assertion, souvent reprise, comme toute bonne calomnie politique, que celle de l'illégitimité de la naissance du duc d'Orléans, fils supposé d'un valet d'écurie ou de l'abbé de St-Martin, qui aurait réclamé lui-même cette paternité prétendue.

C'est Montjoie dans son *Histoire de la Conjuration de Louis-Philippe-Joseph d'Orléans*. Paris. 1796. (Tome III, p. 251), qui a parlé d'une déclaration publique qu'aurait faite Philippe-Egalité à la tribune des Jacobins, et suivant laquelle il aurait affirmé qu'il n'était pas le fils du dernier duc d'Orléans.

Le *Journal des Débats des Amis de la Constitution*, organe du Club des Jacobins, ne fait en rien mention de ce prétendu désaveu de naissance. Le nom de Philippe-Egalité n'a rien à voir, du reste, dans la question de légitimité natale du prince d'Orléans.

C'est Louis-Philippe-Joseph, prince d'Orléans, qui, de lui-même, demanda au Conseil général ou Commune de Paris, son changement de nom. Dans le *Moniteur Officiel* du 17 septembre 1792, se trouve, en effet, l'arrêté de la Commune de Paris, visant ce changement :

Sur la demande de Louis-Philippe-Joseph, prince français, le Conseil général arrête :

I. Louis-Philippe-Joseph et sa postérité porteront désormais pour nom de famille : *Egalité*...

III. Louis-Philippe-Joseph Egalité est autorisé à faire faire, soit sur les registres publics, soit sur les actes notariés, mention du présent arrêté.

Le duc d'Orléans avait écrit à Manuel, procureur syndic de la Commune, pour faire connaître son intention de changer contre un nom populaire, le nom d'Orléans, auquel il renonçait. C'est donc sur sa demande que l'arrêté fut pris. Par lettre, le duc d'Orléans remercia la Commune du choix de ce nouveau nom : « Elle n'en « pouvait choisir, disait-il de plus con- « forme à mes sentiments et opinions

« Voir : *Intermédiaire* : T. XVIII, p. 67, « 120. T. XXII, p. 450, 534) ».

GEORGES DUBOSC.

—

Les Allemands ont-ils passé sous l'Arc de Triomphe à Paris en 1871 (LXX à LXXII). — Le Bulletin mensuel XXVIII de la Société historique d'Auteuil et de Passy publie ces lignes :

M. L'Esprit — *Occupation du XVIe arrondissement par les Allemands en 1871.*

S'appuyant sur les documents officiels et notamment sur des pièces inédites trouvées aux archives de la Préfecture de police, M. L'Esprit raconte l'entrée des Allemands à Paris le 1er mars 1871, leur occupation de tout le XVIe arrondissement et d'une minime partie des VIIIe et XVIIe arrondissements pendant les journées des 1er et 2 mars et enfin leur départ, de grand matin, le 3 mars.

Il combat la légende du passage triomphal de nos ennemis sous l'Arc de Triomphe de l'Etoile et démontre, grâce aux souvenirs précis de notre vice-président M. Bauche, qui a assisté à l'entrée des troupes teutonnes, et à la photographie d'une gravure du n° 59 de l'*Illustrische Zeitung für Volk und Heer* représentant cette entrée d'après le croquis original d'un correspondant de cet illustré, déposé aux archives.

Sur cette gravure, on distingue très nettement une barricade sous l'Arc de Triomphe, empêchant la circulation sous sa voûte, et l'on voit les troupes défiler à gauche de l'Arc de Triomphe. A leur départ, un petit groupe est passé sous l'Arc et c'est tout.

Ainsi se trouve définitivement établi un point d'histoire locale qui a fait l'objet d'un grand nombre de communications, pour ou contre, dans l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux* en 1915, et dont nos procès-verbaux mensuels avaient donné l'analyse.

M. Edgard Mareuse signale un fait significatif et probant. Sur la colonne élevée à Berlin en commémoration de la guerre de 1870, un des bas-reliefs représente l'entrée à Paris. Les Allemands sont groupés, défilant à côté de l'Arc de Triomphe et non dessous.

Enfin, ajoutons que le colonel Rousset, dans la *Guerre franco-allemande* (Paris, Taillandier, in-8°, pp. 501, 502), étudiant cette question, reproduit la photographie d'une œuvre de Louis Braun, où l'on voit les Allemands contourner le rond-point de l'Arc.

—

Le mal qu'on a dit des Allemands (LXX à LXXVIII, 45, 141, 239, 286, 332). On a proposé de réunir quelques citations favorables aux Allemands, constituant un parallèle à celles publiées ici et condamnant nos ennemis.

J'en ai rapporté une de Luther, d'après Rodocanachi, très dure pour les Allemands. En voici d'autres, — et ce qui est piquant — toujours de Luther et toujours sur les Allemands : « L'Allemagne a été de tout temps le meilleur pays et la nation par excellence » (*Propos de Table*). On trouve dans le caractère allemand « la persévérance dans les entreprises, l'application au travail, la frugalité, le désintéressement, moins de grâce que l'Italie, moins d'éloquence que les Français, mais plus de loyauté, de droiture, d'attachement aux vieilles mœurs et au moins jusqu'à ce jour, une fidélité absolue au mariage. Enfin, dit Luther, les Allemands sont remarquables pour « la noblesse de leur caractère, leur constance, leur fidélité ».

Si on se souvient d'autres propos de Luther « les Allemands sont des cochons et des bêtes sans intelligence », des « barbares » (*sic*), on jugera ce dernier comme doué d'un caractère bien versatile. En réalité il n'en est rien, et M. Imbart de la Tour, sur la foi duquel je rapporte ces citations a bien raison de dire dans son si remarquable article ; pourquoi Luther n'a-t-il créé qu'un christianisme allemand » paru dans la « *Revue de Métaphysique et de Morale* de Décembre 1918 : « Dans ses sermons ou ses livres c'est à ses « chers Allemands » qu'il (Luther) parle... Il les presse, les adjure, les loue, les flagelle, et de quel accent ! *Une tendresse perce dans ses colères !*

R. DE BOYER DE STE SUZANNE.

—

Mariages précoces (LXXIV ; LXXV; LXXVIII). — Le mariage précoce du petit prince de Nassau-Saarbruck avec Mlle de Montbarrey dont la baronne d'Oberkirch nous raconte les curieux débuts au t. I de ses *Mémoires*, devait donner lieu, dans la suite, à de nombreuses difficultés et amener les péripéties les plus inattendues. La réunion des époux retardée une première fois malgré les engagements pris ne peut avoir lieu qu'à la suite de nombreuses négociations nécessitées par le mauvais vouloir de la famille de Nassau ; et il paraît probable que les rap-

ports des deux mariés ne furent jamais très tendus !

Non seulement cette union demeura stérile mais certains vont jusqu'à prétendre qu'il existe une pièce indéniable que le mariage ne fut jamais consommé ! Le Bibliophile Comtois en sait-il quelque chose ?

VICOMTE DE REISET.

*
* *

Col. 330, ligne 28 au lieu de : oraliser, lire : moraliser.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Château de Broyes (LXXVIII, 296). — Monsieur R. trouvera, à la bibliothèque Municipale de Sézanne, une histoire (en 2 volumes reliés toile noire in-8°) de cette ville par M. l'abbé X. Cet ouvrage contient un certain nombre de renseignements sur la question posée.

En 1917, l'auteur, aussi complaisant qu'érudit, habitait l'abbaye de St-Gond à proximité des lieux qui intéressent M. R... Il pourra sans aucun doute compléter les renseignements désirés.

Capitaine DE GUENYVEAU.

—

Campanella (LXXVIII, 99,258). — A la suite de l'article consacré à Campanella par la *Nouvelle biographie générale* (Didot), VIII, col. 365, se trouve une bibliographie des ouvrages à consulter. Il convient de joindre à cette énumération : Dareste : *Morus et Campanella* (1843).

GUSTAVE FUSTIER.

*
* *

Comme j'aime la précision je vous prie de rectifier ma première réponse.

J'ai cité de mémoire après avoir recherché, modifiez ainsi mon texte : Les œuvres de Thomas Campanella, dominicain, né à Stillo (Calabre) en 1568 et mort à Paris en 1639, ont été traduites en français.

1° *La Cité du soleil ou idée d'une république philosophique*, traduit du latin par Villegardelle, chez Levavasseur in-18 — 1840. la même édition in-32. 1841.

2° *Œuvres choisies*, précédées d'une notice par Mme Louise Colet in-12, fac-simile — chez Lavigne 1844.

L. LAMBERT DES CILLEULS.

Le Docteur Crétin, homeopathe, médecin de P.J. Proudhon (LXXVIII, 196). Le docteur Alphonse Crétin, qui était né à Villars-lès-Blamont (Doubs) en 1820, exerça à Paris. L'ouvrage (anonyme) visé est intitulé : *De l'Empirisme et du progrès scientifique en médecine, à propos des conférences de M. le Professeur Trousseau*, par un rationaliste, docteur en médecine de la Faculté de Paris — Paris, 1862, in 18, 172 p.

DE MORTAGNE.

*
* *

Je ne connais pas l'opuscule dont il s'agit, mais j'ai vu et consulté le docteur Cretin, médecin homéopathe, dans l'hiver 1868-69. Il demeurait alors rue de Turin dans les premiers numéros impairs. C'était un homme de 60 à 70 ans. Il m'avait été recommandé par mon maître en linguistique, M. Honoré Chavée, et j'ai été très satisfait de mes rapports avec lui. C'est très certainement le médecin sur lequel le Dr M. D. demande des renseignements et je souhaite que mon indication puisse lui être utile.

LE BESACIER.

*
* *

J'ai connu dans mon enfance le docteur Cretin qui soignait plusieurs personnes de ma famille. — A une de ses clientes qui se plaignait qu'il eut *doublé* le prix de ses visites, il répondit : « Comme je ne perdrai pas la moitié de mes clients, j'y gagnerai encore et j'aurai moins de peine ».

L. C. D. L H.

*
* *

Je ne peux que donner le titre de l'opuscule indiqué par M. le Dr M. D. et qui est :

Procès intenté à MM. Richelot gérant, et Gallard, rédacteur de l'*Union Médicale* par MM. les Docteurs en médecine Petroz, Gastier, Léon Simon père ; Charce, Molin, Love, Leboucher, Excallier, Crétin, Gueyrard, Audouat et Desternes.

Lettre adressée à M. Emile Ollivier, avocat, par le Dr A. Cretin.

[Sans nom d'éditeur ni date de publication. — Raçon, imprimeur.]

La lettre est datée : Paris, 30 novembre 1858.

Cote B. Nle Tl 135, 163 :

D. ROY.

*
* *

Consulter sa Nécrologie, par le docteur Partenay, et l'introduction du Dr Cretin (et non Crétin) placée en tête des *Etudes de thérapeutique et de Matière Médicale,* par le Dr Antoine Petroz (chez J. B. Baillère, 1864).

Le Dr Cretin a été rédacteur parlementaire à l'*Evénement* (?), journal auquel collaborait Proudhon. Sa brochure de l'*Empirisme en médecine* (?) à un nationaliste de la Faculté de Médecine de Paris, a paru, sans nom d'auteur, chez J. B. Baillière. Elle était une réponse aux attaques de Trousseau contre l'homéopathie. De cette polémique, résulta une grande amitié entre les deux docteurs.

Pour la correspondance de Proudhon s'adresser à la famille Hennegay.

Le Dr Cretin n'a-t-il pas été aussi l'exécuteur testamentaire de Villemessant ?

C. P.

—

Le peintre Finsonius (LXXVIII; 149, 310, 406). — Dans les *Annales internationales d'histoire.* Congrès de Paris 1900, 7° édition : « Histoire des arts du dessin », Paris 1902, in-8°, figure une notice de Bredius sur le peintre Louis Finson.

Le musée de Longchamp, à Marseille, possède également une Etude d'homme de cet artiste.

On trouve encore son nom cité par : Henri Dobler *Les écoles d'architecture et d'art décoratif des XVIIe et XVIIIe siècles ;* — la *Gazette des Beaux-Arts* 2e période t. XVII p. 424 ; — M. L. Gonse (*Gazette des B.-A.*, 1er février 1874, p. 141, à propos du portrait d'un architecte au musée de Lille ; — von Würzbach Niederlændisches Künstler - Lexicon auf Gzundarchivalischer forschungen, Vienne 1906 ; — Mlle Duportal *Etude sur les Livres* à figures édités en France de 1601 à 1660 (p. 348).

F. Coclemans a gravé d'après ce peintre pour le Recueil d'estampes d'après les tableaux des peintres les plus célèbres d'Italie, des Pays Bas et de France qui sont à Aix dans le cabinet de M. Boyer d'Aguilles. Paris chez Pierre-Jean Mariette 1744.

Benezit, dans son récent *Dictionnaire* (T. II, p. 286, 287), en citant également comme peintres le père et le frère de L. Finsonius, donne peut-être la raison des contradictions relevées dans les auteurs précités quant à la date de la mort du plus connu des trois.

C. Dehais.

—

Grandpré (de) (LXXVIII, 293). — Notre confrère L. C. pourrait s'adresser, pour avoir des renseignements sur ce général, à Monsieur Lemercier, chef de division à la Préfecture de Nancy : La grand mère de ce fonctionnaire était de la famille des Grandpré.

Aceite.

—

Famille d'Horbourg (LXXVIII, 294). *L'Armorial du Ier Empire* (Vte Révérend) t. III, donne les renseignements suivants sur cette famille :

« Joseph Marsange, dit Frédéric Amédée Marsange d'Horbourg, chevalier de l'empire, par lettres patentes du 14 Février 1810 sous la dénomination d Horbourg, donataire (r. 2000) en Westphalie, par décret impérial du 8 septembre 1808 ; retraité chef d'escadrons, né à Paris, 28 février 1767, † 23 juin 1842 ; marié à N... ; dont Louis, dit le Comte d'Horbourg ; né le 27 octobre 1808.

Armes : *D'azur à la fasce d'or, chargée d'un casque de dragon de sable, et accompagnée en chef, à dextre de 3 croissants, 1, 2, et à senestre, d'un coq, le tout d'argent, et en pointe, de deux pyramides d'or, à la bordure de gueules chargée du signe des chevaliers légionnaires.*

L'article 11, du statut impérial du 1er mars 1808, porte « les membres de la Légion d'Honneur et ceux qui à l'avenir obtiendront cette distinction porteront le titre de chevalier », art. 12. Ce titre sera transmissible à la descendance directe, et légitime, naturelle et adoptive de mâle en mâle et par ordre de primogéniture, de celui qui en aura été revêtu et se présentant devant l'archichancelier de l'empire, afin d'obtenir à cet effet nos lettres patentes, et en justifiant d'un revenu net de 3000 fr. au moins. Le décret du 3 mars 1810, titre V, art. 22, intéresse particulièrement la question posée.

« Lorsqu'une dotation aura été accordée à un chevalier de l'empire-membre en même temps de la légion d'honneur — et qu'il ne sera revêtu d'aucun autre titre impérial, ledit titre de chevalier ne sera transmissible à l'aîné de ses descendants, qui ne serait pas même de la légion d'honneur, jusques et y compris la troisième génération, qu'autant qu'ils en auront obtenu la confirmation, sur demande adressée par eux au Conseil du

sceau des titres ; mais après trois confirmations successives, la transmission du titre de chevalier de l'empire aura lieu sans autre formalité que celle du visa du Conseil du sceau des titres.

Ce même décret, t. V, art. 21, instituait des chevaliers de l'empire, titre accordé à ceux qui auront bien mérité de l'Etat ou de l'Empereur, et décidait en outre (art. 10) que « le fils aîné d'un possesseur de majorat pourra prendre le titre immédiatement inférieur au sien.. Les puînés n'auront que le titre de chevalier ».

B. P.

* * *

Les renseignements contenus dans l'Armorial de l'Empire, de Révérend diffèrent un peu de ceux donnés par M. Tissier. D'après ce dernier, Frédéric Amédée d'Horbourg *était dit* Joseph Marsange, tandis que dans la notice de Révérend, c'est Joseph Marsange qui *est dit* d'Horbourg. Le titulaire du titre, donataire de 2000 fr. en Westphalie par décret impérial du 14 Janvier 1810, mort le 23 janvier 1842, était marié et a eu un fils *dit* le Comte d'Horbourg, né le 27 octobre 1808.

L'Armorial de l'Empire ne dit pas si celui-ci s'est marié et a eu une descendance. Il ne donne, en outre, aucune explication sur l'origine de ce nouveau titre de Comte.

Le Conseil du sceau ayant été supprimé en France, il n'est plus donné aucune nouvelle concession de titres ou d'armoiries. Pour une adjonction ou une substitution de nom, il faut établir sa descendance en ligne directe ou collatérale et adresser une demande au Conseil d'Etat qui se montre fort avare de ce genre de faveurs.

VICOMTE DE REISET.

—

Antoine de Lévis, comte de Villars. — (LXXVII, 334 ; LXVIII, 25, 76, 224). — Il me parait utile de fournir sur ce personnage et sa famille quelques renseignements complémentaires : les diverses réponses parues dans *l'Intermédiaire* laissant planer des doutes sur la place qu'il occupe dans la filiation de cette branche des Lévis. Cette filiation s'établit ainsi qu'il suit :

1° Bertrand de Lévis, baron de Florensac en l'an 1000, est père de Philippe, tige des *Lévy Cousan*, et du suivant.

2° Guigon I, 1055, Jourdaine de Montlaur.

3° Guigon II, baron de Roche-en-Régnier, 1087, Dauphine de Poitiers.

4° Guigon III, Dauphine de la Tour.

5 Guigon IV, 1259, Guyote de Montfaucon.

6° Philippe I, 1282, Imaige d'Amboise.

7° Guigues V, 1315, Béatrix de Lautrec.

8° Philippe II, 1351, Eléonore de Villars.

9° Philippe III, 1402, Antoinette d'Anduze.

10° Antoine I, marié : en 1422 à Louise de Tournon, fille d'Odon de Tournon, seigneur de Serrières et d'Anne de Corgenon dame de Beauchastel, morte s. p. ; — 2° en 1425 à Isabelle de Chartres, nièce de Renaud de Chartres, archevêque de Rennes et grand chambellan de France ; — 3° en 1437 à Jeanne de Chalançon (souvent écrit à tort *Chalençon*). Antoine Ier a deux frères : Jean et Brémond, Seigneur d'Anduze et de la Voulte, marié en 1422 à Anne de Chateaumorant dont : *a*) Louis, marié à Blanche de Ventadour, père de Gilbert, tige des *Lévis Ventadour*, et Jean, tige des *Lévis-Charlus* ; — *b*) Jacques marié à Louise de Tournon, père de Jean, qui continue la branche de *Chateaumorand* et Antoine, évêque de Saint-Flour.

11° Antoine II, seigneur de Lautrec, comte de Villars, marié à Jeanne de Chamborant en 1473. Mort s. p. — Jean de Villars et le bâtard de Villars ses frères.

Antoine Ier de Lévis, seigneur de Vauvert, comte de Villars et baron d'Annonay, eut procès devant le Parlement de Paris en 1435 avec Guillaume V de Tournon, neveu d'Odon précité au 10e degré, au sujet de la succession de sa première femme Louise de Tournon. Guillaume V revendiquait les châteaux et terres de Vernoux, Serrières, Colombier le-Vieux etc. anciennes possessions de la maison de Tournon. Par arrêt du 15 mai 1434, confirmé en 1435, le Parlement condamne Antoine de Lévis. (A. N., Xia, N° 3793). Antoine mourut en 1463 laissant Jean et Antoine « qui tous deux se distinguèrent par leur prodigalité et vendirent peu à peu leur patrimoine au duc de Bourbon, ce qui donnait lieu à Brémond de la

Voulte leur oncle, de dire d'eux, dans une pièce qui est aux A. N. : « Dieu mercy, il appert clèrement de leur prodigalité, aliénation et dissipation de biens... tellement que chacun le sait connaît ». (Mazon, inf. cit., p. 149).

En disant que le titre de Villars *semble* exceptionnel dans la maison de Lévis, j'entendais qu'il n'avait pas été porté par une longue lignée de Lévis : Antoine II le dissipateur étant mort sans enfants, le titre de Villars serait resté un siècle dans la famille, hors le cas où il serait passé à la descendance, qui ne paraît pas connue, de ses frères.

Et maintenant, il reste Philippe IV cité dans les réponses faites à *l'Intermédiaire* : Quel est-il ? Ou était située la terre de Villars ? Comment est-elle sortie de la famille de Lévis ?

(Cf. : *Notes historiques sur Tournon et ses seigneurs* par A. Mazon, I v. in-8°, Privas, 1906. — *La baronnie de Roche-en-Régnier* par Truchard du Molin.)

HENRI D. d'A.

—

Le docteur Payerne et les sous-marins (LXXVII ; LXXVIII, 18, 76, 137, 313). — Lire dans l'ouvrage de M. Charles Simond, *Paris de 1800 à 1900* (Tome II, p. 282), les intéressantes impressions d'un ancien marin qui fut admis à prendre part aux expériences d'immersion du bateau sous-marin du docteur Payerne dans la Seine en juillet 1846.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Famille Laureau de Lavault (LXXVIII). — « Un représentant de cette famille fait actuellement partie de la colonie française de Jersey : Monsieur Guy de Lavault, professeur de musique. David place, St-Hélier, Jersey ».

L. A.

—

Pierre Pasquier, peintre et miniaturiste (LXXVIII, 53, 265). — Pierre Pasquier était né à Villefranche, et c'est probablement lui qui figure dans la liste des Elèves de l'Ecole de dessin de Lyon, couronnés en 1785. Le *Journal de Lyon* du 14 septembre 1785 dit, en effet, le second « prix d'après le modèle a été donné « à M. Pasquier, âgé de seize ans, élève « de Clément Jayet ». En 1786, il remporta le premier prix de dessin et de sculpture. Un de ses camarades, Richard fils, en 1786, exécuta le buste de Pasquier.

Pasquier fit des portraits à l'huile, au pastel, en miniature et en émail. Il est surtout connu parce qu'il fut membre de l'Académie royale de peinture et à cause des éloges qu'en ont fait les critiques de son temps. Le *Mercure de France* (janvier 1709) cite son *Portrait du Roi de Danemark* « rendu avec des couleurs vives et « fondues avec beaucoup d'art. » Ce por- « trait cependant avait été fait de mé- « moire. En 1781 *Le Mercure* cite en- « core » :

« Le portrait du Roi, en émail : celui de « Mme Sophie de France, lequel unit à beau- « coup de vérité, des détails très intéres- « sants, celui du Comte de Vergennes, dont « les accessoires laissent cependant beaucoup « à désirer ».

En 1783, on remarque encore d'après le *Mercure*, les portraits en miniature et en émail de M Pasquier, « renommé par « la finesse et les grâces de son pinceau « et par son talent à saisir la ressem- « blance. »

De 1769 à 1783, on cite parmi ces portraits : Louis XV, Louis XVI, la Dauphine, la Comtesse d'Artois, avec les attributs de Cérès ; Charles Ier, d'après Van-Dyck, le Dr St-Léger, le Comte et la Comtesse du Nord, Mme de St-Clément, Mlle de Rayeck, peintre du roi de Pologne.

Il exécute aussi de nombreux portraits du Roi, pour tabatières diplomatiques offertes à de Vergennes, fils de l'ambassadeur (1777) ; à Dean et Lee, députés américains, signatures du traité entre les Etats-Unis et la France (1778) ; à de Guayta, chanoine d'Aix la-Chapelle, à Don Luis de Cordova

Comme on le voit, Pasquier semble avoir beaucoup produit et l'on est cependant étonné de la rareté de ses œuvres. Alphonse Maze-Sensier, dans son *Livre des Collectionneurs* (p. 548) dit, en effet, « Le Louvre si riche en émaux n'en pos- « sède pas de ce maître. Pour notre part, « nous n'en avons jamais vu ni chez les « marchands, ni à l'Hôtel-des-Ventes, « ni dans les collections particulières que « nous avons été à même de visiter ».

Henri Bouchot dans son étude sur Le *Portrait-miniature en France*, dit que les

émailleurs français ne furent que deux à la fin du XVIIIe siècle.

« Ces deux artistes étaient Pasquier, aca- « démicien, personnage officiel et gradé « et Reyler, de Strasbourg. D'entre eux, le « premier, en dépit de ses titres ne sortit pas « de la moyenne honorable ;il fit un Voltaire « (1773) ; un abbé de Goussergues (1775) ; « un Charles Ier d'Angleterre « de mémoire « d'après Van-Dyck ». Petitot trottait de « trop dans la cervelle de Pasquier, pour « qu'il montrât une originalité supérieure. « Son coloris, bruyant, maladroit,lui assigne « un rang secondaire dans le nombre de ses « confrères; s'il est venu jusqu'à nous, il le « doit à l'Académie ».

Pour parler en ces termes du miniaturiste et émailleur Pasquier, il est à penser que M. Henri Bouchot, plus heureux que Maze-Sensier, a rencontré quelques-unes de ses œuvres. Et, en effet, en cherchant bien, il en existe plusieurs — bien qu'on n'en trouve point de traces au Louvre. Il en existe d'abord deux miniatures dans la collection Pierpont-Morgan. L'auteur du *Catalogue of the Collection of Miniatures Pierpont Morgan*, M. G. C. Williamson, indique (Tome III, p. 164 et suivantes), une miniature de *Dame inconnue*, reproduite dans la planche CLXXVIII, et n° 184, en couleurs, de l'édition de luxe. C'est un portrait en buste, de profil, exécuté en noir sur ivoire, de forme circulaire, avec la nuque et le cou nus. Ce médaillon est signé, en bas, sur la coupe du buste, Pierre « Pasquier. 1786 ». Le cercle en acier bleui, est orné de diamants ; il a 2 pouces 1/4.

L'autre œuvre de la Collection Pierpont-Morgan porte le numéro 535 ; il représente *Louis XVI*, de trois quarts, en costume bleu de Roi, avec le manteau d'hermine et le collier du St Esprit.Le roi porte la perruque blanche et son cou est entouré d'une cravate de mousseline. Le cadre oval est en argent, orné de diamants ; il a, 2 pouces 1/8 sur 1 pouce 3/4. C'est un émail.

M. G. C. Williamson signale d'autres émaux de Pasquier, à Vienne et à Petrograd, dans les collections du Tzar, au Palais d'hiver. C'était un émail représentant *Louis XVI et Marie-Antoinette avec leurs trois enfants*, ce qui place cette œuvre entre 1785 et 1789, le prince Louis Xavier étant mort en 1789 et Louis XVII, devenu par la suite le Dauphin, étant né en 1785. Mais qu'est-ce qu'est devenue cette pièce, depuis la Révolution russe !

M. C. G. Williamson dit que les œuvres de Pasquier, qui sont très rares, sont d'une perfection absolue de dessin et d'un grand charme de coloris. Il faut, suivant lui, juger Pasquier surtout d'après ses miniatures et ses dessins relevés d'aquarelle ; ses émaux, à cause des procédés et de la matière, sont plus durs. M. C. G. Williamson dit qu'il connaît deux dessins de Pasquier, dans deux collections de France, qui sont charmants ; il lui semble que ce sont des préparations pour un émail resté inachevé. (V. *Catalogue of the collection of miniatures Pierpont-Morgan, T. III London. Chiswickpress. 1907*). Pasquier, en 1771, à côté de divers portraits notamment celui de C. N. Cochin, avait exposé une composition *Angélique et Medor*. Diderot n'estimait guère Pasquier. Dans son Salon de 1781, à propos du *Portrait du Roi*, il note : « Ce portrait n'est ni ressemblant ni d'une belle couleur » et, devant son émail, L'*Amour*, d'après le Corrège, il s'écrie : « Monsieur Pasquier,vous ne me « persuaderez pas que le Corrège n'a pas « mis plus d'esprit dans son tableau « qu'on n'en voit dans votre copie.Toutes « les autres têtes du même artiste, rien « qui vaille. »

Diderot, dans une page étourdissante de verve parle de son propre portrait peint par une bonne artiste boche, Mme Thersbousch, de Berlin, devant lequel, pour la mettre plus à son aise, il avait posé tout nu. Ce portrait fut... en partie reproduit en émail par Pasquier et gravé par Bertonnier pour l'édition Brière, des *Œuvres* de Diderot. L'émail de Pasquier, qui appartenait à M. Brière, fut offert par lui à Guizot. Pasquier devait être collectionneur ; il avait, en effet, en 1780, fait un voyage en Hollande et en Flandres. Il existe à la Bibliothèque nationale, un *Catalogue d'une collection de tableaux de trois écoles du cabinet de M. P. dont la vente se fera le 1er mars 1781 à l'Hôtel de Bullion : se distribue à Paris, chez M. Simonneau, huissier-priseur*, in-8°, de 40 pages, qui d'après Bellier de la Chavignerie, porte une note manuscrite indiquant

qu'il s'agit du cabinet de M. Pasquier, Peintre miniaturiste de l'Académie royale. Pierre Pasquier, qui était né en 1731, reçu à l'Académie le 27 février 1768, entré le 28 octobre 1769, venu habiter au Louvre en 1774, mourut à Paris, le 14 novembre 1806, rue St-André des Arcs 45, (XIe arrondissement).

GEORGES DUBOSC.

—

Saint - Vincent (de) (LXXVII; LXXVIII, 171, 371). — J'ai trouvé récemment, dans le fonds forézien de la bibliothèque de Roanne, une pièce qui montre que M. de Saint-Vincent, non pas le parlementaire de ce nom dont parle M. Georges Dubosc, mais le marquis Courtin de Saint-Vincent, a joué un rôle — un rôle bien modeste — au commencement de la Révolution.

C'est une circulaire (janvier 1790) des trois commissaires dans le département de Rhône-et-Loire, l'abbé de la Chapelle, le marquis de Saint-Vincent et Clerjon du Carry, pour annoncer la formation des assemblées primaires, et demander le tableau des citoyens actifs de chaque municipalité du département. S. l. n. d., in-4°, 4 pages.

REURE.

—

Armoiries à déterminer: chevron d'azur, 3 roses (LXXVIII, 295). — Ces armoiries se rapportent beaucoup à celles du Cardinal Etienne Hubert Cambacérès, Archevêque de Rouen de 1802 à 1818 et qui sont : *d'or au chevron de gueules (au lieu d'azur) accompagné de trois roses du même, deux en chef et une en pointe*, au franc quartier des Comtes Sénateurs du Ier Empire.

A. HERRIER.

* * *

Il est plus vraisemblable que ces armoiries sont celles du Cardinal Cambacérès, archevêque de Rouen, grand aigle de la Légion d'honneur, comte de l'Empire.

Ces armoiries, en effet, sont *d'or au chevron de gueules, accompagnées de trois roses du même, deux en chef, une en pointe avec le franc quartier à dextre des Comtes-Sénateurs*. Elles sont ainsi décrites dans l'*Armorial général de l'Empire français* par Henri Simon, Paris MDCCCXII, et figurées sur la planche 17. On les trouve aussi décrites et figurées dans l'*Armorial des Archevêques de Rouen*, par Jules Thieury, Rouen, 1864, p. 96).

Ces armoiries s'accompagnaient, pour les archevêques, comtes, sénateurs, ainsi que l'indique l'*Armorial de l'Empire français*, « d'une toque de velours « noir, retroussée de contre-hermine, « surmontée de cinq plumes d'autru- « che, accompagnée de quatre lam- « brequins, les deux supérieurs en or, « les deux autres d'argent, timbrée de « la croix archiépiscopale, surmontée « d'un chapeau rouge, à larges bords avec « des cordons de soie de même couleur, « entrelacés l'un l'autre pendants aux « deux côtés de l'écu et terminés par cinq « houppes ». Le franc-quartier des comtes « sénateurs, placé à dextre, était « d'azur, « au serpent d'argent, tenant un miroir « d'or. »

Les ecclésiastiques comtes-sénateurs, étaient l'archevêque de Tours, Dubarral et l'archevêque de Toulouse, Primat, tous deux également comtes de l'Empire. Il y avait aussi les comtes-archevêques. Parmi ceux-ci figurent : Bessuejouls de Roquelaure, archevêque de Malines ; Champion de Cicé, archevêque d'Aix ; d'Osmond, archevêque de Florence; du Belloy, dont il a été fait mention, cardinal-archevêque de Paris ; Daviau Dubois de Sanzay, archevêque de Bordeaux ; ils portaient « le franc quartier de gueules, à la croix « d'or à senestre ».

Etienne-Hubert Cambacérès était né à Montpellier en 1756. Il était le fils d'un conseiller à la Cour des Comptes. Après avoir été chanoine à Montpellier, lors du Concordat, il fut nommé archevêque de Rouen, le 11 avril 1802, puis cardinal, le 17 janvier 1803. En 1804, il fut nommé sénateur, puis en 1808, comte de l'Empire. La Restauration ne changea rien à ses armoiries, mais retrancha seulement le franc quartier de comte sénateur. Le cardinal Cambacérès, qui était le frère du 2e Consul Cambacérès, collègue de Bonaparte, mort le 24 octobre 1818 et fut inhumé dans la Chapelle de la Vierge de la Cathédrale de Rouen.

Dans la description de l'armoirie donnée par notre collègue, l'émail mentionné pour le chevron et les roses, est *d'azur*, au lieu de *gueules*, dans les armoiries vé-

ritables du Cardinal Cambacérès mais n'y a-t-il pas, une fausse « lecture », bien excusable sur un bouton de livrée, ou même une erreur du graveur ?

GEORGES DUBOSC.

—

Armorial des Villes de France (LXXVII, 382 ; LXXVIII, 50, 319). — Il a paru chez Furne, de 1845 à 1850, une *Histoire des Villes de France*, publiée sous la direction de M. Aristide Guilbert, en 6 volumes in-8° illustrés de 88 gravures sur acier par Rouargue frères, et de 133 armoiries coloriées des villes.

Cet ouvrage est épuisé, mais je crois qu'il reste encore quelques-unes des planches d'armoiries chez les successeurs de Furne (Boivin et Cie, 5 rue Palatine, Paris).

V.

—

La noblesse Westphalienne créée par le roi Jérôme (LXXVII, 378 ; LXXVIII, 61, 109, 157, 302). — Erratum. — Col. 302, ligne 32. Lire :

... la lecture d'un livre *de M. Joseph Turquan* intitulé : « Un joyeux souverain », etc.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Chevaliers de Malte pendant la guerre (LXXIII, 345). — La question renferme une erreur qu'il faut commencer par rectifier. « L'*Association des Chevaliers de Malte* de toutes nationalités, dit-elle, avait pour but ». Notre Ordre ne forme pas une association. Il est divisé soit en *langues*, comme avant la prise de Malte, soit en *Associations diverses*. C'est ainsi qu'en France il n'y a plus de langues, comme avant la Révolution, mais une association fraternelle ; de même en Espagne.

Lorsque l'Italie se mit en guerre, notre Grand-Maître, étant né Autrichien, crut devoir quitter Rome, siège de l'Ordre, bien que comme Prince souverain il eut pu y demeurer. En Italie fonctionnèrent des ambulances, officiellement reconnues comme dirigées par l'Ordre. On peut supposer qu'il en fut de même en Autriche.

L'Association française, elle, eut dès le début un hôpital militaire des plus importants, qui était ces derniers temps à Châlons-sur-Marne. Le Dr Récamier le dirigea. Absent de chez moi, je n'ai pas les notes nécessaires pour donner des détails sur son fonctionnement, mais je ne doute pas que si notre collaborateur, MM. Henri D. d'A, en désire, il n'en obtienne en en demandant à notre président. M. le Comte de Bonneval (à Pellevoisin, Indre), qui s'est dévoué dès le début des hostilités à cette œuvre éminemment humanitaire et rentrant dans les obligations de notre Ordre.

UN CHEVALIER DE MALTE.

* * *

L'ordre souverain militaire de St-Jean de Jérusalem, dit l'ordre de Malte, autorisé en 1834 à s'établir à Rome, avait en août 1914 pour Grand Maître, l'Eminentissime Comte Galeazzo de Thun et Hohenstein, Baron de Castelfundo, né en 1850 à Trente, élu le 8 mars 1905.

L'ordre reconnu comme Souverain par le St-Siège, l'Italie et l'Autriche, comprenait encore 2 « langues » (au lieu des 8 d'autrefois) et qui étaient : la langue d'Italie avec les Grands Prieurés de Rome, Lombardie-Vénétie et des deux Siciles, et la Langue d'Allemagne avec le Grand Prieuré de Bohême et d'Autriche. Le conseil de l'ordre formé des délégués de ces grands prieurés était présidé par le Cardinal Grand Prieur qui depuis la mort du Cardinal Rampolla, est l'Eminentissime cardinal Gaëtano Bisleti — dans les autres pays, les chevaliers de Malte sont groupés en Associations ou Assemblées ; on en comptait 5 dont une en France. L'annuaire Pontifical de Mgr Battandier donne dans les années 1906 et 1912 des indications très précieuses sur l'ordre de Malte dans le passé et dans le présent. On peut y lire qu'après l'invasion des Etats Pontificaux en 1870, et afin d'éviter des difficultés avec le nouveau Royaume d'Italie l'ordre avait décidé qu'en cas de guerre les chevaliers organiseraient des ambulances.

P.

—

Ordre de Cincinnatus (LIX ; LX ; LXXVIII, 390). Pour tous rénseignements, s'adresser au trésorier général de la société des Cincinnati dont l'adresse sera fournie par Bailey, Banks et Riddle C°, 1213 Chesnut Street, Philadelphia,

(U. S. A.) — Renseignement donné ici même.

P. D.

—

Corail au cou de l'enfant Jésus (LXXVIII). — Il existe à la Pinacothèque du Vatican, une madone de Crivelli (xv[e] siècle) exposée à l'exposition Mariale qui eut lieu à St-Jean de Latran, il y a une dizaine d'années, représentant la Vierge portant l'enfant Dieu, celui-ci a au cou une chaîne d'or qui soutient une grosse corne de corail.

La superstition italienne admet l'efficacité des pointes contre la *jettatura*, idée prise de Virgile dépeignant l'entrée aux enfers où Enie écarte les ombres avec la pointe de son épée.

Mais je ne veux pas entrer dans la question de la *jettatura*, des moyens de s'en préserver, et me borne à signaler l'existence de cette peinture, très jolie, mais bien baroque au point de vue catholique.

D[r] A. B.

—

An Englishman in Paris (XXVIII 53; XXVIII, 37; XLI, 332; LXXVIII, 200). — La question a déjà été posée deux fois dans l'*Intermédiaire*.

D'après les réponses faites, ces souvenirs seraient apocryphes. On les avait attribués tout d'abord à sir Richard Wallace, mais on s'accorderait maintenant à considérer comme leur auteur un ancien correspondant du *The Globe* à Paris, du nom de Van Dam, qui avait longtemps vécu dans cette ville.

Cet ouvrage, d'ailleurs assez intéressant, a été traduit en français par J. Hercé, sous le titre : *Un Anglais à Paris — Notes et Souvenirs* (1835-1871). (Paris, Plon. 1893-1894, 2 vol. in-18).

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

* * *

Ces souvenirs, précieux à consulter, furent d'abord et généralement attribués, à leur apparition, à Richard Wallace. Cependant, des démentis ne tardèrent pas à s'élever dans la presse anglaise, et, en 1901, la maison Plon, qui en avait publié, en 1893-1894, une traduction aujourd'hui épuisée et devenue peu commune, (1) répondait à cette question déjà posée dans l'*Intermédiaire* qu'elle n'avait jamais « su quel était le nom de l'auteur d'*Un Anglais à Paris* » (XLIV : 416).

Que l'on se reporte, en effet, à l'introduction qui précède la traduction de M. J. Hercé, on y peut lire :

Sous ce simple titre : *An Englishman in Paris, notes and recollections*, paraissait à Londres, il y a quelques mois, un ouvrage anonyme, dont le succès a été soudain et prodigieux : les éditions ont été épuisées avec une rapidité qu'explique non seulement l'intérêt du sujet, mais le fait que l'auteur de ces souvenirs n'était autre, disait-on, que sir Richard Wallace, dont le nom est resté si populaire à Paris. L'opinion publique, assure-t-on maintenant, aurait fait fausse route : Sir Richard Wallace n'aurait point écrit ces Mémoires. (2)

De recoupements établis par M. Edmond Biré dans la *Gazette de France* du 4 février 1894, reproduits ici même, il semble bien résulter, néanmoins, que leur auteur serait Richard Wallace. Peut-être les a-t-il dictés, ou en a-t-il fourni les éléments, s'il ne les a pas écrits.

Les relations même d'un Anglais à Paris, étaient celles de sir Richard Wallace, la date qu'il donne de son admission au Jockey-Club, (janvier 1871) est celle de l'admission de Richard Wallace. Enfin, il ne faut pas oublier qu'il avait eu un fils attaché, durant les deux sièges, à l'état-major du général Vinoy, et, souvent, l'auteur de ces souvenirs y parle d'un de ses proches, grand favori du général Vinoy.

A défaut d'une certitude, il semble donc y avoir bien des chances pour que l'attribution de ces mémoires au collectionneur et au généreux philantrope, dont les fontaines dues à sa munificence ont longtemps popularisé le nom à Paris, soit exacte.

PIERRE DUFAY.

* * *

Ainsi que nous l'avons indiqué, on a bien attribué ces mémoires amusants à Sir Richard Wallace mais le rédacteur,

(1) *Un Anglais à Paris* ; *notes et souvenirs* (1835-1848 ; 1848-1871). Traduit de l'anglais par J. Hercé. Paris, Plon Nourrit et Cie, 1893-1894 ; 2 vol. in-12, de VII-309 ; 369 p.

(2) Tome I, p. V.

celui qui aurait tenu la plume, aurait été un ancien correspondant de *The Globe* à Paris, M. Albert Vandam. On a également dit que le même correspondant se serait aidé pour ces mémoires de la correspondance de Sir Joseph Oliffe, qui aurait été médecin de l'ambassade d'Angleterre, de 1840 à 1871. G. D.

—

Un quatrain sur l'Académie (LXXVIII ; 393). — Ce quatrain, inspiré par un mot de l'abbé de Voisenon, est d'Emile Deschamps.

P. D.

—

Framboisy (La chanson du Sire de) XLV ; XLVIII ; LXXVIII, 252). — La chanson du Sire de Framboisy, selon M. Charles Nisard, qui la considère comme un « petit chef-d'œuvre du burlesque » (1), aurait eu pour auteurs MM. E. Bourget et Laurent de Rillé.

A défaut de date précise, un vers de la complainte semble permettre de lui en fixer une approximative :

J'dans' la polka avec tous mes amis.

La grande vogue de la polka y convertit Paris, en 1844 — Voir à ce sujet un article très significatif du *Moniteur de la Mode*, (10 avril).

Sous le Second Empire, la polka était déjà une vieillerie ou un amusement de petite fille. La châtelaine de Framboisy, « en vadrouille » à Paris, y aurait donc dansé le cancan avec ses compagnons. La réponse de la chanson n'aurait donc plus eu aucun sel, alors qu'elle semble n'en point manquer, en lui fixant une date voisine de 1844.

Quant à la « muflerie » de la chanson chantée par les étudiants, à l'Odéon, en 1856, pour insulter l'Impératrice Eugénie, rien n'est moins prouvé. Non seulement le procureur général, mais l'excellent artiste Hippolyte Tisserand et le chef d'orchestre, qui étaient dans la salle, nièrent l'incident et prétendirent n'avoir rien entendu (2).

Légende du Second Empire sans doute, un de ces coups d'épingle auxquels se plaisaient nos pères, à joindre à la « légende du moyen âge » évoquée par E. Bourget et Laurent de Rillé.

PIERRE DUFAY.

* * *

Il me semble que cette question a déjà été traitée, il y a quelques années, dans l'*Intermédiaire ;* mais l'absence d'une seconde table générale ne me permet pas de vérifier le fait.

La chanson du sire de Framboisy date de 1850 environ ; elle est le résultat de la collaboration d'E. Bourget et de Laurent de Rillé et obtint dans le public un succès prodigieux. Quelques années plus tard, des gens malveillants l'appliquèrent d'une façon irrévérencieuse au mariage de l'empereur Napoléon III avec Mlle de Montijo.

Bibl. Mac. trouvera le texte de cette plaisanterie imprimé tout au long dans l'essai historique de Charles Nisard sur les *Chansons populaires*, (Tome II, p. 277).

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

* * *

La Chanson du *Sire de Franc-Boisy* fut créée le 3 février 1855, sur le théâtre des Folies-Nouvelles, (Th. Déjazet) par le grimacier génial Kelm. Elle avait pour auteurs Bourget et Laurent de Rillé, et devait être dite plus de deux cents fois. M. L. Henry-Lecomte, l'historien de théâtre, auteur des *Folies Nouvelles*, interrogea à ce sujet Laurent de Rillé qui lui répondit :

« Le plus grand succès que j'aie remporté aux Folies Nouvelles, fut *Le Sire de Franc-Boisy*, chanson créée par Joseph Kelm. Ce bizarre artiste qui avait sur le public une influence incontestable, prit peur la veille du jour où il devait lancer notre légende et refusa de la chanter. Mais mon collaborateur Bourget, qui le connaissait à fond, avait fait un traité avec lui et, un papier timbré à la main, il le força d'entrer en scène. Un dédit assez fort était stipulé. Kelm avait mauvaise tête, mais il tenait d'une façon in-

(1) CHARLES NISARD : *Des Chansons populaires chez les Anciens et chez les Français. Essai historique, suivi d'une Etude sur la Chanson des rues contemporaine.* Paris, Dentu, 1867 ; 2 vol. in-12, de IV-462 ; 365, p. II, p. 277. Cf. *Intermédiaire* XLVIII : 284, 536.

(2) Voir dans la *Revue Hebdomadaire* (1902), la note, datée du 12 février 1856, du docteur Prosper Ménière à ce sujet, reproduite par l'*Intermédiaire* du 10 avril 1902 (XLV : 498).

croyable à son *pauvre argent*; il entra donc en scène, pâle de colère et de peur. Jamais il ne fut si drôle ni si acclamé. Plus on l'applaudissait, plus il était ahuri, à la fois surpris, furieux et enchanté de son triomphe. Cet état d'âme cocasse fit ce soir-là de Kelm un artiste inimitable. Bourget n'avait fait dans la chanson qu'un seul vers, le meilleur il est vrai :

A jeune femme, il faut jeune mari,

mais sans Bourget, jamais *Franc-Boisy* n'eût été chanté. En six mois, Meissonnier vendit trente mille exemplaires de la légende ; j'eus quatre cents francs et fus ravi ; Bourget toucha six cents francs pour sa part, il ne les avait pas volés.

La rue adopta Franc-Boisy, que l'on écrivit *Framboisy*, en lui donnant un sens politique. Certains y voyaient une allusion au mariage récent de Napoléon III. Bref, Framboisy fit fortune.

Les Revues de fin d'année ne pouvaient laisser passer cette *scie* qui fit fureur pendant l'Exposition de 1855. Le Théâtre du Palais Royal donna donc *Avait pris femme, le Sieur de Framboisy*, Revue de 1855, en 3 actes et une infinité de tableaux, mêlée de couplets, par MM. Delacour et Lambert-Thiboust (11 Décembre). On y voyait l'acteur Grassot « armé de pied en cape comme dans la gravure » dit le livret, suivi de deux gardes moyen-âge, et cherchant sa femme, en chantant sur l'air à la mode :

Je suis lui-même,
Le Sir' de Framboisy, etc.

Et sa femme répondait au fameux :

Corbleu, Madame,
Que faites-vous ici ?

par ces deux autres vers :

J'casse une croûte
Avec quelques amis.

tandis qu'un autre personnage ajoutait :

Faut-il êtr' bête,
Penser que tout Paris
Chante à tue-tête
Le Sir' de Framboisy.

Le Théâtre des Variétés avait précédé de trois jours (8 Décembre) le théâtre rival avec l'exhibition du Sire de *Franc-Boisi* dans sa Revue Le *Royaume du Calembour*, Revue de l'année 1855, mêlée de chants, en 3 actes et 10 tableaux par MM. Théodore Cogniard et Clairville, dans laquelle l'acteur Lassagne chantait sur l'air connu :

Je suis lui-même
Le Sir' de Franc-Moisi,
Je suis lui-même,
Lui, c'est moi, moi c'est lui.
J'ai mon théâtre,
Non loin de Franconi,
J'ai mon théâtre
En fac' de Mam' Saqui.

Le théâtre des Folies-Nouvelles, devenu Théâtre Déjazet, avait en effet pour vis-à-vis au Boulevard du Temple en 1855, le Théâtre du Cirque Olympique (Franconi) et le théâtre des Délassements-Comiques. (Madame Saqui).

La Chanson du *Sire de Framboisy* est donc née en 1855.

HENRY LYONNET.

*
* *

[Nous avons fait composer les réponses dans l'ordre d'arrivée ; nous nous excusons de ne pas les insérer toutes : les références sont dans toutes les mêmes].

Ont encore répondu ; GEORGES DUBOSC ; T. O REUT, A. RAULT ; V. H. ; LE COMTE G.]

—

Ducs d'Albe (LXXVIII, 12). — Notre collègue E P. qui certainement doit villégiaturer sur les bords de la Seine, demande l'origine de la dénomination de « ducs d'Albe », donnée à certains assemblages de pieux, fixés en Seine et servant à l'amarrage des navires.

Cette dénomination technique, usitée depuis plusieurs années, a été recueillie dans le *Larousse mensuel illustré*, (années 1907-1910 page 732), où M. A. Pontali, consacre aux « ducs d'Albe » un article intéressant, orné de deux illustrations. « Ces pieux, dit-il, sont généralement en « bois dur, résistant à l'eau, du pitchpin, « du greenhart, en nombre allant de 3 à « 12. Ces pieux sont enfoncés oblique« ment et réunis à leur sommet, par des « frettes et des entretoises. Malgré leur « solidité, les « ducs d'Albe » sont sou« vent endommagés et détruits par les « glaces. »

Suivant M. A. Pontali, ce nom donné à ces faisceaux de pieux serait surtout usité dans les ports maritimes ou fluviaux de l'Europe septentrionale. D'après M. Edmond Perrée, qui a consacré de nombreuses études au Port de Rouen, d'un

très vif intérêt, ce mode d'amarrage en charpente, au milieu d'un fleuve, viendrait surtout d'installations semblables existant dans le vaste port de Rotterdam.

On leur aurait, suivant M. Edmond Perrée, (*Journal de Rouen* du 31 janvier 1907), donné ce nom de « ducs d'Albe », par ironie, « parce qu'ils figurent une es« pèce de tête de bois, ou bien, selon « une autre version, à cause de leur ca« ractère de ressemblance avec la forme « du chapeau, porté par le célèbre général « de Philippe II, tel qu'il est représenté « sur des portraits du temps. »

A ce propos, il est à remarquer que Fernandez Alvarez de Toledo, duc d'Albe, ministre de Charles Quint et de Philippe II dans les Flandres, reçut du pape, après le supplice d'Egmont et de Horne, en 1568, un *chapeau* de triomphateur et une épée, avec ces mots : *Et dijicies adversarios populi mei Israël*. Il se peut aussi que le duc d'Albe, qui fut maître de la Hollande jusqu'en 1572, ait fait construire les premiers assemblages de pieux, qui prirent ensuite son nom. Notre collègue E. P. peut choisir entre ces diverses versions étymologiques !

G. D.

—

Gnole (LXXIII ; LXXV à LXXVIII). — Si je ne puis donner l'étymologie du mot « gnôle » je puis du moins certifier qu'il était usité en 1895 parmi les soldats du 159e d'infanterie à Briançon où je fis mon service actif. Je dois ajouter qu'il était surtout employé par les Lyonnais très nombreux à cette époque dans ce régiment.

C. Q. F. C.

—

Tailler une bavette (LXXVIII, 252). *Tailler une bavette*, ou plutôt *des bavettes*, n'appartient pas à un argot de société. C'est une vieille création du pittoresque langage populaire, que signalent nos plus anciens dictionnaires, ceux du XVIIe siècle. « On dit proverbialement et bassement *Tailler des bavettes*, pour dire babiller, caqueter », lit-on par exemple en 1694 dans le *Dictionnaire de l'Académie*. Il est aisé de voir que l'origine de l'expression est dans un jeu de mots, sur le double sens du mot bavette, « Bavette », c'est cette petite pièce d'étoffe qu'on attache sous le menton des petits enfants pour recevoir leur bave, et en préserver les vêtements ; et tailler des bavettes, c'est un des petits travaux qu'avaient à faire souvent, dans leur ménage, des mamans de condition modeste. Mais « bavette » est le diminutif de « bave », et comme « bave » a conservé jusqu'au XVIe siècle environ, plus tard peut-être, dans le langage populaire, son sens de babil, causerie (auquel se rattache bavard), « bavette » était aussi synonyme de « causette » Appliquer au mot dans ce sens l'expression qui, au sens propre, dans le langage courant, s'y appliquait dans l'autre, ç'a été la trouvaille de l'esprit populaire. Plus d'une façon de parler a une origine analogue.

IBÈRE.

—

Rues de l'Arbre sec (LXXVIII, 99, 278). — Dans le livre des *Vieilles Enseignes de Paris* (Figuière, éditeur, Paris 1913) il est parlé de l'enseigne de l'Arbre Sec et de la rue du même nom. Voici la légende qui donna naissance et au nom de la rue et à l'enseigne. « Au retour des croisades la croyance se répandit que, pour payer la mort du Christ, les hommes verraient périr peu à peu tous les arbres. A deux lieues d'Ebron est, écrit messire Guillaume de Maudeville, la sépulture de Loth qui fut fils au frère Abraham, et assez près d'Ebron est le Membré, de qui la vallée prend son nom. Là il y a un arbre de chein que les Sarrazins appellent *sape*, qui est du temps d'Alozohny et que l'on appelle *l'arbre sech*, et dit-on que cet arbre a là esté depuis le commencement du monde et estoit toujours vert et feuillu, jusques à tant que Nostre Seigneur mourust en la croix ; et lors il seicha, et ainsi firent tous les arbres par l'universel monde ; ou ils cheirent, ou le cuer dedans pourrist, et demeurèrent du tout vuides et tout creux par dedans dont il y en a encore maint par le monde. »

Si l'émouvante histoire de messire Guillaume de Maudeville n'est pas connue du populaire, du moins l'*arbre sec* se voit encore aujourd'hui, représenté sur une enseigne de la rue du même nom, tout auprès de la fontaine de la Croix du Trahoir, non loin de la rue St-Honoré, dans le 1er arrondissement.

CHARLES FEGDAL.

***

D'après Sauval dans son *Histoire des Antiquités de Paris*, la rue de l'Arbre Sec tirait son nom d'une enseigne, qui existait encore de son temps et se trouvait près de l'église St Germain-l'Auxerrois. La rue portait ce nom très anciennement : *vicus arboris siccæ*, dit un texte du XIIIe. Elle figure aussi dans la *Description de Paris sous Charles VI*. Une impasse, qui se trouvait dans le voisinage, portait le nom de *Trou Bénard*, mais cette dénomination avait certainement été déformée, car on la trouve mentionnée sous le nom de *Truncus Benardi*. « Tronc Bénard. » Ce nom de *Tronc* est peut-être la première forme de « l'Arbre sec ». Dans cette vieille rue, se trouve encore la Cour du *Coup de bâton*, autrefois appelée, le *Cul* ou le *Col Bacon*, que Sauval note comme figurant dans un compte de 1421.

« L'arbre sec », est une figure héraldique, bien souvent employée dans les armoiries, particulièrement dans les blasons allemands, flamands et néerlandais. Palliot dit l'« Arbre se blasonne parfois *sec* et parfois avec ses feuilles, d'autrefois avec ses fruits. ». Parmi les armes où figurent des « arbres secs » on peut relever celles de Gilles de Bescot (Limousin), président au Parlement de Paris 1371, portant : *coupé d'or sur gueules, à l'arbre sec, au naturel, brochant sur le tout* celles de Stumpfen von Tettingen (Hesse) : *d'argent à deux « arbres secs, embranchés et passés en sautoir, de gueules* ; de Boisse (Lyonnais) : *d'argent, à « l'arbre sec » arraché, au chef de gueules chargé de trois besants d'or*. D'autres familles Abrines, Beauverot, Reverdil, Baux, Delboy, portent aussi des « arbres secs » accompagnant des meubles ou des pièces.

G. D.

—

Messageries Nationales (LXXVIII, 252). — Il s'agissait d'une compagnie spéciale dénommée « Compagnie générale des transports parisiens par le matériel des omnibus ». Le siège social était rue Saint-Anne 6, et rue Molière 7, là où se trouvent aujourd'hui encore les bureaux de différentes compagnies de chemins de fer. On transportait les colis de domicile à domicile au moyen de boîtes placée à l'arrière des 762 voitures de la Compagnie générale des Omnibus. Le Conseil d'administration se composait de MM. Du Lin, Fousset, de Caupenne, Marc Stephen, de Vernou-Bonneuil et Bartoli. Le service, inauguré à la fin de 1877, a été supprimé sur la demande du Conseil Municipal, qui n'a pas voulu admettre que la Compagnie des Omnibus transportât des colis, déclarant que ce transport n'était pas compris dans les clauses de son cahier des charges. Pour plus amples renseignements, voir le Bottin de 1878, page 1273.

GOMBOUST.

—

Tombes d'animaux (LXXVIII, 328, 429). — Il y a eu à Hyde Park, à Londres, à quelques mètres de Victoria Gates, une petite nécropole de chiens, créée un peu par hasard. Le premier chien, qui y fut inhumé en 1881, nommé *Cherry*, appartenant à des enfants, qui demandèrent au gardien du jardin public d'enterrer leur... ami, près de l'endroit où il prenait ses joyeux ébats. Le duc de Cambridge ayant perdu son chien « Prince » écrasé par une voiture, le fit inhumer au même endroit. Dès lors la petite nécropole fut connue et s'augmenta très rapidement, si bien qu'on dut mettre les places disponibles aux enchères. Le gardien, très âgé, faisait jadis visiter les tombes, en donnant des détails sur la vie ou la mort des chiens dont les restes lui avaient été confiés. Il y avait la tombe de Zoé, ancien chien de cirque extraordinaire, qui abandonna son métier acrobatique pour retrouver son premier maître ; celle de Prinnie, « mort à l'âge de trois ans »; du fox-terrier Topper, chien policier, mort d'indigestion. Sur de petits monuments en marbre, on lisait des inscriptions : « *A notre adoré Spot* » — « *Pauvre Loo Loo* ! » *En mémoire de Jack. — A mon cher Centi, mon fidèle ami de 12 ans*. » L'inhumation était présidée par M. Winbridge, le gardien l'Hyde-Park et coûtait 10 francs, les chiens ayant pour cercueil un sac de toile ou une caisse en bois,

Le petit cimetière de chiens d'Hyde-Park était fort original.

GEORGES DUBOSC.

—

La femme sans tête (LXXVII ; LXXVIII, 138, 378). — Une autre explication peut-être donnée aux enseignes de la Femme sans tête. Témoin celle de

l'Hôtel de ce nom à Sézanne. Il portait depuis de longues années avant la Révolution celui de Saint-Denis, et un superbe panonceau, représentant ce saint, se balançait devant ses fenêtres quand survint la tourmente jacobine. L'enseigne devenue séditieuse fut transformée, et le saint Montmartrois devint une femme portant sa tête dans un plateau. Depuis le nom en resta audit Hôtel. Quant à l'enseigne, redevenue Saint-Denis, elle se balançait encore en septembre 1917 quand les sorties nocturnes de quelques officiers d'artillerie, appartenant aux groupes en formation à Sézanne, obligèrent le patron de l'Hôtel à la mettre à l'abri dans son grenier. Elle y était encore en 18.

Capitaine DE GUENYVEAU.

—

Les Bleus. Origine du mot (LXXVIII, 290). — En 1789 la culotte était blanche pour l'infanterie de ligne, verte pour les chasseurs à pied, bleue pour l'artillerie. Le 7 septembre 1793 l'infanterie légère recevait la culotte « bleu national ». Il en fut ainsi durant le temps de l'Empire. En petite tenue d'hiver ou de campagne on fit usage de culottes ou de pantalons de couleurs variées (bleu-gris,etc.) La Restauration créa le 3 août 1815 des légions départementales qui reçurent un habit blanc et une culotte de même couleur. Les bataillons de chasseurs à pied reprirent même en 1818 le pantalon vert. Mais les régiments reparurent, la ligne (27 oct. 1820) l'infanterie légère (23, 27 octobre 1820) reçurent l'habit et le pantalon de couleur bleue.

Le 26 juillet 1829 le pantalon devint rouge garance. Sa culotte rouge n'était pas une nouvelle venue dans l'armée. Sous l'ancienne monarchie elle fut souvent employée. Citons ici quelques corps qui la portèrent au XVIIIe siècle : Généraux (1727).

Maison du Roi. Gendarmerie de France (jusqu'en 1763), Durant les premiers temps de leur existence une grande partie des régiments de dragons (12 sur 15 — en 1736) ; jusqu'au milieu du XVIIIe siècle plusieurs régiments d'infanterie portèrent la culotte rouge à la place de la culotte bleue, blanche ou gris blanc. Dans les tableaux de Lienhart et Humbert on en compte 26 vers 1720 et 43 en 1720.

On trouve aussi que les premières troupes d'artillerie (fusiliers du roi, mineurs, bombarbiers, vers 1720) portèrent cet uniforme, les ingénieurs, et corps du génie jusqu'à la Révolution ; les Commissaires des guerres également ; le corps de santé, les soldats réformés, les élèves des Ecoles (j'entends bien entendu, à différentes époques du XVIIIe) A la Révolution ce n'est plus qu'une exception. Il en fut de même jusqu'à la Restauration,car dans la Garde Impériale on la retrouve seulement chez les Gardes d'Honneur (4 régiments) les lanciers, et le 3e éclaireurs. Trois régiments de Hussards la portèrent, ainsi que des trompettes, sans oublier les brillants aides de Camp du Major-Général.

La Restauration en fit un plus grand usage. Dans la Garde-Hussards (1815) dragons, lanciers (1822) chasseurs à cheval, sous la forme de culottes hongroises ou de pantalon rouge cramoisi ; les dragons de la ligne en furent pourvus (en 1825) après les chasseurs à cheval, 1821. Quant aux hussards, ils en eurent dès 1815, et en 1819 tous les régiments la portaient sauf le 4e (bleu de ciel).

P.

*
* *

L'appellation de bleu qui sert à désigner les jeunes soldats a pu, comme le dit le *Figaro*, être employée à l'époque de Charles X, le pantalon bleu étant alors en usage dans l'infanterie.

Mais, à mon avis, cette expression devait être uniquement localisée, intimement liée au vocabulaire de quelques casernes comme le sont aujourd'hui certains mots de l'argot militaire nés de la grande guerre, mots que seuls nos poilus emploient.

Le pantalon rouge ayant été mis en service en 1828, il est aussi probable que le qualificatif de bleu a de ce fait cessé de faire partie du langage militaire puisqu'à ce moment disparaissait la tenue bleue du fantassin. D'ailleurs, plusieurs témoignages recueillis m'autorisent à croire que cette expression était inconnue dans les chambrées, il y a une soixantaine d'années. Un peu avant 1870, ce vocable devint très commun dans la Marine de

guerre où les jeunes recrues de l'inscription maritime et du recrutement étaient dès leur arrivée dans les casernes des équipages de la flotte qualifiées de « bleus ».

Le mot était alors synonyme de dormeur, d'engourdi et devenait presque injurieux dans l'expression courante : espèce de bleu !

A noter, que ce n'est pas l'uniforme bleu, ni le col bleu de la chemise du marin qui ont donné naissance à cet adjectif qui indique encore dans nos divisions maritimes et sur nos navires, l'inexpérience et l'infériorité, mais les tricots de coton à raies bleues et blanches qui entrent dans la composition du sac du matelot.

Lorsque le bleu, puisqu'il faut l'appeler par son nom, est en possession des dits tricots, qui ne peuvent être portés neufs sans déteindre sur la peau, il lui faut avant de pouvoir les *capeler*, leur faire subir un très sérieux lavage dans lequel il ne songe pas à économiser le savon, afin qu'en frottant fortement à la main, il parvienne à enlever le plus de bleu possible, — d'où la véritable origine.

Disons aussi que les *anciens*, moyennant quelques sous, se font un plaisir, et comment, de débleuir leurs nouveaux camarades. Mais, en vérité, le bleu n'est vraiment *débleui* qu'au bout de quelques mois.

Ceci dit, on peut en conclure que l'expression argotique de bleu qui désigna d'abord les jeunes marins, après être devenue familière dans la Marine s'est ensuite peu à peu répandue et généralisée dans toutes les autres armes.

L. Capet.

—

Notes, Trouvailles et Curiosités

—

Les fœtus du boulevard Saint-Michel. — On voyait, autrefois, boulevard Saint-Michel, dans la boutique d'un bandagiste, je crois, deux fœtus dans un bocal, présentés par ce quatrain :

L'un est le fruit d'une duchesse,
L'autre est celui d'une pauvresse :
Le duc et le déshérité
Montrent ici l'égalité.

Que sont devenus le bocal, le quatrain et les deux pauvres petits gnômes, qui donnaient, aux passants, cette haute leçon de philosophie sociale ? Dr L.

« Les Trois Mousquetaires. » — Dans le célèbre roman, au chapitre 45, *Scène conjugale*, Athos arrache à Milady le papier que vient de lui signer le cardinal. (*C'est par mon ordre et pour le bien de l'Etat que le porteur du présent a fait ce qu'il a fait*), ce papier est ainsi daté :

3 décembre 1627. Richelieu.

Au chapitre 47, lorsqu'Athos remet le papier à d'Artagnan, il est daté :

3 août 1628. Richelieu.

Enfin, au chapitre 67 et dernier lorsque d'Artagnan présente le papier au cardinal, il est daté :

Au camp de La Rochelle, ce 3 août 1628. Richelieu.

Pourquoi ces différences ? Simple négligence de rédaction chez Dumas ? Alors, à corriger ?

B.

—

Nécrologie

M. Ernest Lehr

Nous avons le très grand regret d'annoncer la mort à Lausanne, à la date du 8 février, de M. Ernest Lher, professeur de droit international à l'Université de cette ville. Né à Saint-Dié (Vosges), il était âgé de 84 ans. Avocat de profession, il prit part en 1870 à la défense de Strasbourg en qualité de commandant d'une compagnie de la garde nationale. Après la capitulation de la ville, il se retira en Suisse. Attaché à l'Université de Lausanne, il fut bientôt nommé à la chaire de législation comparée qu'il occupa pendant dix ans. En 1884, M. Lehr renonça à l'enseignement pour se consacrer exclusivement à des travaux scientifiques. Associé, puis membre de l'institut de droit international, M. Lher en devint en 1892 le secrétaire général, en remplacement du jurisconsulte belge bien connu Rolin-Jacquemyns. Depuis 1877, le savant qui vient de mourir était le conseiller juridique de notre ambassade en Suisse.

M. Lher a publié dans *l'Intermédiaire* de nombreuses notes, sobres et pleines, d'une solide érudition, qu'il signait *Paul*.

Le Directeur-gérant :
Georges MONTORGUEIL

Imp. Clerc-Daniel, Saint-Amand-Montrond.

LXXIX° Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* 20-30 Janvier 1919.

N° 1494

31 bis, r. Victor-Massé
PARIS (IX°)

Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE



Il se faut entr'aider

N° 1494

31 bis, r. Victor-Massé
PARIS (IX°)

Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX
Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Pour la précision des rubriques, une question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.

Indiquer les rubriques et leurs cotes.

Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée mais envoyée directement à l'auteur de la question.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

Le premier feuillet du dernier numéro porte 10 janvier 1916 au lieu de 1919.

Questions

Les cendres de Marceau (T.G. 557). — Cette question des cendres de Marceau est mal élucidée. A qui, lors de l'incinération furent distribuées les cendres ? Où sont-elles ? Madame du Gast en a : qui encore ? Quand on fit le déplacement du tombeau y trouva-t-on l'urne avec une partie des cendres ? Furent-elles jetées au vent, comme le disent certains historiens ? Furent-elles données à la France comme d'autres le soutiennent ? Et si elles lui furent données qu'est-ce que la France en a fait ? Existe-t-il des procès-verbaux ? On demande des textes et non des versions superficielles de chroniqueur. V.

[Question inutile : *L'Intermédiaire* l'a résolue. Le tombeau est vide depuis 1804. Un peu des cendres données à Emira Marceau est à Chartres, un peu à Paris, au Panthéon ; Mme Du Gast a peut-être le reste. Nous ne publierons que des textes, et s'ils sont inédits].

—

Société des Nations, ou Ligue des nations ? — Lequel des deux termes accepter ? Le premier, latin, ou le second, anglo-saxon ? Et, à ce propos, relevons cet amusant calembour de M. Corpus Barga, correspondant spécial de *El Sol*, de Madrid, à la Conférence de la Paix (n° 454 de ce journal) : « Le président Wilson est homme de société. Mais n'allez pas faire le jeu de mots de dire qu'en effet, puisqu'il est l'homme de la Société des Nations ! Ne le faites pas, car *Société des Nations* est un terme latin... Le président Wilson est homme de société dans le sens le plus aimable, le moins politique du vocable. » Au fond, il y aurait matière à réfléchir sur ces deux dénominations et il semble bien, dès maintenant, que notre terme de : *Société*... ait été une « anticipation », comme dirait Wells.

CAMILLE PITOLLET.

—

L'Impératrice Eugénie et l'armée de Metz. — On trouve dans le compte-rendu in-extenso du *Procès Bazaine* (Librairie du « Moniteur Universel », décembre 1873), à la page 781, 1re colon-

ne, le passage ci-après de la plaidoirie de M. Lachaud père qui mérite, selon nous, d'appeler quelques précisions. L'avocat du maréchal Bazaine venait de citer un fragment d'une lettre qu' « un grand personnage, un diplomate, que je n'ai pas à nommer », disait le défenseur, avait écrite à l'impératrice Eugénie, le 24 octobre 1870, ainsi que la brève réponse que cette princesse y avait faite.

Me Lachaud s'exprimait comme suit :

« Et à ce diplomate elle (l'ex-souveraine) écrivait le 26 octobre (1870), cette note qui est aux pièces de l'instruction » :

La reddition de Metz est une affaire d'heures ; les vivres manquent. On ne saurait trop se hâter et conclure l'armistice.

Je désire sauver la dernière armée de l'ordre, même au prix de toutes nos espérances. Vous ne pouvez douter de mon ardent patriotisme, qui me fait m'efforcer aujourd'hui, tout en réservant nos droits, à la conclusion de la paix.

(*Signé*) EUGÉNIE.

Un moment après, Me Lachaud avait déclaré (*ibid.*, colonne 2).

« Le Gouvernement de la Défense à Tours, a voulu la faire remercier (l'impératrice). Il a envoyé son chargé d'affaires auprès d'elle pour lui témoigner toute sa gratitude... Elle lui fit dire qu'elle ne pouvait pas le recevoir et que tout entière à son désespoir, elle n'avait pas à écouter des paroles de gratitude ».

Dans son ouvrage : *La guerre de 1870. Causes et responsabilités*, tome II, p. 120, M. Henri Welschinger, de l'Institut, écrit :

« Il (Napoléon III, pendant sa captivité) louait l'impératrice du courage et de la fermeté qu'elle avait montrés dans ces terribles épreuves. Il était d'accord avec elle quand elle écrivait à Madame Vandal : « Que Dieu donne une victoire à l'armée de la Loire et je serai consolée de toutes mes douleurs ! »

« Aussi l'impératrice mérite-t-elle que le général Ducrot, dans le procès Bazaine, ait loué en elle, à cette époque, « le patriotisme élevé d'une femme qui avait bien compris la loi du devoir et de l'honneur et son abnégation devant les intérêts du pays ».

Un intermédiairiste pourrait-il nous indiquer :

1° de quelle manière et par quels actes l'impératrice Eugénie s'est efforcée, fin octobre 1870, à la conclusion de la paix, tout en réservant ses droits ;

2° de quoi le Gouvernement de la Défense à Tours a voulu la remercier ;

3° à quelle démarche méritoire, à quelle preuve d'abnégation, de la part de l'impératrice, se réfère M. le général Ducrot, dans la déposition que vise M. Henri Welschinger ?

M. A.

—

L'année 1453, fin du moyen âge. — Depuis quand les historiens ont-ils choisi l'année 1453, date de la prise de Constantinople par les Turcs, pour marquer la fin du moyen âge et le début des temps modernes ?

J. W.

—

Ex-libris à identifier : « Lion rampant de pourpre ». — A qui appartient l'ex-libris suivant : *d'argent, au lion rampant de pourpre.* Couronne de comte Supports : deux lions. Devise : *Vigor in virtute.*

Cet ex libris, assez médiocrement traité, offre cette particularité que les contours du lion de l'écu sont accompagnés de hachures figurant une ombre portée sur le champ.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Armoiries à déterminer : au bouc. — *De...., au bouc (?) passant de...; au chef de, chargé de trois besants de.....*

Armoiries sculptées sur une gaine en buis très remarquablement travaillée et contenant couteau et fourchette en fer avec manche en bois. Travail italien du XVIe siècle On y lit cette inscription : HOOP-TELOF (*Hoc opus Telo fecit ?*)

XXX.

—

Un poète imprimé par H. Balzac : Adolphe Nicolas, 1828. — L'un des plus rares volumes des impressions de Balzac, rue des Marais-Saint-Germain, est celui-ci : « *Chants du siècle*, par Adolphe Nicolas. Paris, Ponthieu et Cie, libr. au Palais-Royal, Leipzig, Ponthieu Michelsen, etc. 1828 », titre, faux titre et 196 p. p in-80 (dont un feuillet blanc). Couverture imprimée. Le nom et l'adresse de Balzac se lisent, imprimés au verso du faux titre.

Serait-il possible d'obtenir quelques renseignements biographiques sur cet écrivain... Balzacien de naissance ?

ULRIC R. D.

Lettres ajoutées à la signature. — Il paraît que Ducis ajoutait à sa signature les lettres « S.S.T. » dont il ne voulut jamais donner l'explication.

Qu'en sait-on ? Peut-on citer d'autres exemples de la même pratique ?

SGLPN.

—

L'auteur des « Chants de Maldolor ». — Où pourrais-je trouver des renseignements biographiques sur Isidore Ducasse, cet écrivain qui, il y a une cinquantaine d'années, a publiés, sous le nom de comte de Lautréamont, un étrange poème en prose intitulé *Les Chants de Maldolor* ?

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Un roman d'Alexandre Dumas père : « Création Et Rédemption ». — Dans une vente faite tout récemment à l'Hôtel Drouot, par les soins du libraire Bosse, s'est vendue une lettre autographe s. l. n. d. de 3 p. in-4° adressée par Dumas à son ami Chadeuil. Cette lettre a trait à un roman en cinq volumes : *Création et Rédemption*, destiné par Dumas au journal *Le Siècle*. Dumas y raconte tout au long la genèse de cette œuvre dont je ne vois aucune trace dans l'ouvrage si documenté cependant de M. Ch. Glinel : *Alexandre Dumas et son œuvre ; notes biographiques et bibliographiques* ; Reims, Michaud, 1884, grand in-8°.

Qu'est-il donc advenu de ce roman ?

GUSTAVE FUSTIER.

—

L'Odéon et la caricature. — J'ai l'intention de faire paraître un opuscule intitulé « *l'Odéon et la caricature* ». Des confrères complaisants pourraient-ils me communiquer des documents sur ce sujet ? E. H.

—

Hallali et Alleluia. — Convient-il d'établir un rapprochement entre ces deux mots ?

Pour l'étymologie de « Hallali », Littré cite le grec αλαλη qui signifie cri de guerre ; il se demande cependant ce que viendrait faire une étymologie grecque pour ce terme de vénerie et se réserve modestement. Larousse prend le mot grec pour l'origine incontestable de « hallali ».

Quant à « Alleluia », Renan dans l'histoire d'Israel, dit que le mot vient de l'hébreu : Louez ou louons Dieu. Littré lui donne de même pour origine la formule : « Nalel lou Jahve ».

Peut-être faut il voir comme un terme de transition dans l'expression « lelilies » employée par Cervantès (« Don Quijote », II, 34) : « Se oyeron infinitos *lelilies* al uso de Mauros quando entran en las batallas ». Pour la forme c'est bien, semble-t-il, la formule alleluia, et pour le sens, c'est un cri de guerre (hallali).

En somme, l'invocation alleluia aurait été un cri de guerre (hallali) et, comme le « Deus Sabaoth » de la liturgie, aurait été prononcée aussi bien au commencement de la bataille pour réclamer l'aide de Dieu qu'à la fin du combat pour le remercier de la victoire.

Que pensent de ces rapprochements les collaborateurs de l'*Intermédiaire* ?

M. B.

—

Le chien Citron a-t-il existé ? — Dans le *Mercure de France* (16-2-19), M. Léon Deffoux pose à l'*Intermédiaire* cette question : Le Chien Citron a-t-il existé ?

Citron est le chien des *Plaideurs*. M. Léon Deffoux croit le pouvoir affirmativement, après avoir, de fortune, découvert à ce sujet de précieux renseignements dans un livre de Le Pays : *Amitiés, amours et amourettes*, que Boileau a connu, qui y a fait allusion, et qui disait satire III.

Le Pays sans mentir est un bouffon plaisant.

Le Pays dit à propos d'une visite qu'il fit dans une maison amie (Lettre XXIII, à Madame de M., édition de 1664 ; pages 121 et 122).

« Je porte trop de respect aux parents de votre incomparable Citron ; je sais trop les obligations que j'ai au fils pour vouloir troubler le sommeil de la mère. Je me souviens toujours que je suis le seul qu'il n'ait point mordu et contre le bas duquel il n'a point pissé ».

M. Léon Deffoux suppose que Racine, en écrivant les *Plaideurs*, se souvenait d'avoir rencontré Citron chez Madame de M. et lui gardait rancune des incongruités hargneuses dont ce chien était coutumier.

La réponse à la question est si concluante que nous la posons comme une véritable solution. Que peut-on y ajouter ? M.

Réponses

Le nombre des nobles avant 1789 (LXXVII ; LXXVIII, 208,355, 397). — Comme le fait remarquer notre collègue Nolliacus il serait nécessaire de préciser quelles catégories de nobles on veut comprendre dans le total des nobles en 1789.

D'après le dictionnaire de Lalanne, Lavoisier aurait établi une statistique évaluant à 83.000 le nombre des nobles au moment de la Révolution, en y comprenant les femmes et les enfants.

On doit connaître exactement le nombre des nobles qui ont pris part aux élections des Etats généraux en 1789. Je sais qu'il comprenait de récents acquisiteurs de charges conférant la noblesse et que des gentilshommes de vieille noblesse, mais ne possédant ni fiefs ni fortune, ne figuraient pas sur les listes de ces électeurs. D'un autre côté, plusieurs de ces derniers ont voté dans plusieurs circonscriptions où ils possédaient des fiefs. A. E.

Centenaire de l'Indépendance (LXXVIII, 387). — Notre collègue G. A. trouvera tous les renseignements qu'il demande dans l'ouvrage de M. de Rochambeau, spécialement invité par le gouvernement de Washington à assister aux fêtes du Centenaire : *Yorktow, Centenaire de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique, 1781-1881*. Paris, Champion, 1886 ; in-8, de 340 p., avec une planche représentant la reddition de l'armée de lord Cornwalis, le 19 octobre 1781.

La date de 1883 doit être un lapsus. Ces fêtes eurent lieu en 1881, date du centenaire. La mission qui avait quitté New-York le 5 octobre, arrivait à Yorktown le 18, non sans avoir visité les chutes du Niagara, et rentrait au Havre, à bord du Saint-Laurent, le 20 novembre 1881.

Peu de temps après, le général Boulanger était appelé à la direction de l'infanterie au Ministère de la guerre.

PIERRE DUFAY.

Utilisation des prisonniers de guerre en l'an VI (LXXIV ; LXXVI, 297, 398). — Voici un autre exemple intéressant de l'utilisation des prisonniers de guerre à l'exécution des travaux publics.

Au mois de décembre 1813, il y eut une émeute de 400 prisonniers espagnols qu'on avait fait venir à Tarare (Rhône), pour les employer aux travaux de la grande route de Paris à Lyon par le Bourbonnais, entre Tarare et le Pin-Bouchain. Comme on ne les payait pas, ils se répandirent dans le pays, effrayant et molestant les populations. Les gendarmes en saisirent un grand nombre, qu'ils enfermèrent dans la justice de paix.

O, C. REURE.

Le Cimetière du Mont-Valérien (XLVIII ; XLIX ; LXXVIII, 386). — L'*Intermédiaire* (XLVIII ; 726 ; XLIX : (172, 261), le journal l'*Eclair* (1903) et la Commission du Vieux Paris, se sont déjà occupés de ce cimetière. Il aurait été fondé, vers 1821 par les pères de la Foi et des pierres tumulaires provenant des anciennes églises du Mont-Valérien auraient été en outre placées à côté des sépultures modernes.

Le Dr Gillard, ancien adjoint au maire de Suresnes, s'est spécialement enquis de cette modeste nécropole, à laquelle des articles ou des notices ont été consacrés par MM. Vuagneux et Hénard.

A défaut de références plus précises, la réponse de M. H. de G., qui tient plus d'une page dans le n° de l'*Intermédiaire* du 10 février 1904, est à consulter avec fruit.

PIERRE DUFAY.

* * *

Au verso d'une circulaire de la Société his. et arch. des VIIIe et XVIIe arrondissements « Paris, le 5 octobre 1905 » invitant à visiter le Mont-Valérien, une liste des principaux ouvrages à consulter comprend quatorze titres parmi lesquels :

— Le *Cimetière du Calvaire du Mont-Valérien*. Extrait du « Mémorial catholique » de novembre 1824. — Paris, impr. de La Méradière fils, s. d., in-8°.

— Les *Epitaphes de l'ancien cimetière du Mont-Valérien*, recueillies par le Vte d'Hennezel d'Ormois. — Paris, Honoré Champion, 1905, in-8°.

Je présume que les autres documents, ou au moins quelques-uns, contiennent aussi des indications relatives au cimetière...

— La liste est terminée par mention de *L'Intermédiaire des Chercheurs*, 10 février 1904... [Exactement même rubrique qu'en tête de la question LXXVIII, 386 ! .. Millième preuve qu'il nous faudrait, à l'*Intermédiaire*, une table générale perpétuellement à jour, et perpétuellement consultée]. Ce cimetière aurait été établi vers 1821 par les Pères de la Foi.

SGLPN.

***

J'ai dû publier, il y aura bientôt 35 ans hélas ! dans la « Revue de la Révolution » une lettre de Merlin de Thionville, possesseur du couvent des Hérémites du Mont-Valérien (bien national).

Le cimetière doit-être celui de la communauté.

GUSTAVE BORD.

***

Il existe bien un cimetière au Mont-Valérien qui, d'ailleurs, n'est forteresse qu'en vertu d'une décision du 10 Janvier 1841.

Ce cimetière a été établi à l'usage de la Congrégation de la Croix, fondée à côté de celle des Ermites, en 1633, par Hubert Charpentier, Vicaire général d'Auch, et qui subsista jusqu'en 1791

En 1817, les Pères de la Foi, recevant la concession du Mont-Valérien, rouvrirent le cimetière aux fidèles et malgré le prix élevé des concessions, les demandes affluèrent.

On enterra de moins en moins après 1830, et la dernière inhumation fut celle de Amédée Dutronc, le 2 février 1854.

Dans un coin sont enterrés, sans aucun signe de reconnaissance, des soldats tombés en 1870.

Après cette dernière date, de nombreuses exhumations ont eu lieu, notamment celle de Madame de Genlis enterrée là en 1830.

En 1903, il y avait encore 137 tombes disposées en 11 rangées dont on pouvait lire l'épithaphe.

Consulter *Le Mont Valérien*, par Robert Hénard. Paris, Emile-Paul, 1904, in-16, 178 pages, 12 héliogravures.

EDMOND L'HOMMEDÉ.

***

Il est exact qu'un cimetière existe dans l'enceinte de la citadelle qui couronne le Mont-Valérien. On peut y voir encore, paraît-il, la tombe d'un prêtre d'Auch, Hubert Charpentier, qui en 1633, par la permission de Richelieu, établit sur le Mont un couvent de prêtres réguliers, les *Pères de la Croix*, destiné à défendre le culte de la croix contre les protestants ; un célèbre calvaire y fut érigé, qui subsista jusqu'à la Révolution.

Napoléon fit raser le couvent et l'église pour les remplacer par une caserne ; sous la Restauration, les Jésuites ou *Pères de la Foi*, s'emparèrent de cette caserne inachevée et firent du cimetière — écrit Emile Marco Saint-Hilaire dans les *Environs de Paris*, de Charles Nodier et Louis Lurine, — « une nécropole catholique et aristocratique où l'on n'était enterré qu'à prix d'or et par faveur spéciale ». Cet état de chose disparut en 1830.

De 1841 à 1844 fut construite la citadelle.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

***

Il existe non pas un, mais deux cimetière dans l'enceinte du fort du Mont-Valérien. J'ai pu les visiter il y a une quinzaine d'années : déjà à cette époque ils étaient dans un état déplorable : les tombes effondrées, les dalles brisées, les entourages pourris ou rongés par la rouille, une végétation sauvage, avec d'étroites allées non entretenues concouraient à rendre lugubre cet assemblage chaotique de sépultures. Quelques-unes des tombes qui sont encore visitées portent des noms de familles ayant fait partie de la haute société de Paris dans la première moitié du XIXe siècle. On y rencontre les noms de : Héricart de Thury, comtesse de Tolstoy, baron de Guilhermy, Denis Cochin, chevalier de La Vieuville, etc. Les deux cimetières en question ont été formés et ouverts sous la Restauration, lorsque des religieux connus sous le nom de Pères de la Foi vinrent occuper les bâtiments que Napoléon Ier avait fait édifier dans le but de recueillir les filles des membres de l'ordre de la Légion d'honneur. Les registres d'inhumation qui concernent ces deux cimetières sont conservés aux Archives de la Seine sous le numéro 218. L'un de ces régistres donne l'indication de la sépulture de plusieurs des anciens ermites qui avaient occupé le couvent fondé par Hubert Charpentier au XVIIe siècle,

L'histoire du Mont-Valérien est assez connue pour qu'il soit inutile d'y revenir ici, pourtant il est nécessaire d'indiquer certains des faits qui ont laissé des souvenirs intéressants à conserver. Sur le Mont-Valérien, des ermites s'étaient réunis et avaient bâti une petite chapelle, où les Parisiens, fort amateurs de pèlerinages dans les bois ombreux, comme étaient ceux qui s'étendaient dans la direction de Paris et qui sont devenus notre Bois de Boulogne, ne manquaient pas de venir chaque année. Une recluse Guillemette Faussart, s'était édifié, au milieu du XVIe siècle un oratoire auprès du Calvaire que les ermites avaient établi sur le sommet du mont. Le souvenir de cette recluse a été conservé par une magnifique inscription gravée qui existe encore, mais qu'il est assez difficile de découvrir dans un magasin d'équipement militaire installé au fort, dans l'ancienne demeure de l'évêque de Nancy, Forbin Janson. Cette plaque commémorative devrait être surveillée si la citadelle était désaffectée.

Sous le règne de Napoléon Ier des conciliabules suspects ayant été constatés dans les anciens bâtiments du couvent, l'empereur ordonna d'arrêter les conspirateurs religieux qui y avaient pris part et prescrivit la démolition immédiate des bâtiments. Sous la Restauration, les pères de la Foi reprirent possession du Mont-Valérien et commencèrent une installation considérable : ils établirent d'abord un Chemin de croix dont chaque station comportait une chapelle ornée de sujets de sculpture ; puis ils commencèrent en 1823 la construction d'une grande église pour les frais de laquelle ils eurent la permission de solliciter des souscriptions publiques. Le Chemin de Croix était terminé, mais l'église n'en était qu'aux fondations quand la révolution de 1830 éclata. Le peuple de Paris qui tenait les Pères de la Foi en médiocre estime détruisit et anéantit les stations du Chemin de Croix ; il reste de l'église une crypte. très remarquable ouvrage de stéréotomie, qui servait de cave au cantinier du fort. Il est fort désirable que cette construction soit utilisée afin d'assurer sa conservation.

C'est à l'époque de la Restauration que les deux cimetières furent aménagés : à ce moment on procédait à la liquidation de l'ancien Musée de Lenoir, qui, malgré des tripatouillages de monuments anciens évidemment regrettables, a sauvé les chefs-d'œuvre de l'art français condamnés en bloc, à cette heure critique où la destruction de ce qu'on appelait les « signes de féodalité et de superstition » était considérée comme mérite civique. Parmi les nombreuses pièces de ce dépôt, qui avait été installé dans l'ancien couvent des Petits-Augustins, devenu notre Ecole nationale des Beaux-Arts, restaient, après remise des monuments aux édifices d'où on les avait enlevés, ou restitution aux particuliers d'œuvres d'art qui étaient leur propriété, certains objets divers sans attribution. On transporta dans le cimetière du Mont-Valérien la plupart de ces objets, qui disparurent au moment du mouvement populaire de 1830 ; il reste encore pourtant une certaine quantité de pierres tombales intéressantes qui étaient dressées debout contre le mur de clôture du cimetière et sans protection aucune. Les marches de l'escalier qui donne accès au sommet du mont ont été confectionnées avec d'autres pierres tombales dont plusieurs portent encore des effigies.

Si le fort du Mont-Valérien doit être désaffecté, il y aura par conséquent d'utiles mesures préalables à prendre.

LOUIS TESSON.

***

Ce numéro déjà sous presse, nous sont arrivées les réponses suivantes que nous ne pouvons qu'analyser.

Les stations de la Passion que l'on rencontrait jadis en gravissant la montagne se trouvent actuellement dans l'ancien cimetière qui entoure l'église Saint-Pierre de Montmartre. DE MORTAGNE.

***

L'existence d'un ou de plusieurs cimetières au Calvaire explique par le caractère social et religieux des habitants du mont pour lesquels existait, à ces époques, surtout, l'usage d'être enterrés dans leurs communautés ou dans un terrain privé et non dans le cimetière paroissial.

G. A.

***

Nous recevons également cette lettre :

Ayant été un des commandants d'armes qui se sont succédé au fort pendant la guerre, je puis vous dire, qu'en effet, il existe un cimetière religieux et l'autre laïc, divisés par un escalier qui montait

à l'ancien calvaire. Le cimetière des anciens religieux ne présente rien d'intéressant ; le cimetière laïc, au contraire, très en vogue sous la Restauration, est très intéressant par la qualité des personnes très nombreuses qui y sont enterrées. Il y a un Maréchal duc de Fleury, une princesse Bariatinsky, une Catherine de Bruce, descendante des rois d'Ecosse (très beau tombeau) etc., etc.

Ce cimetière est dans un état de délabrement sans pareil : j'ai pu le faire nettoyer et relever les monuments qui se dégradent de plus en plus.

Pour avoir de plus amples renseignements, acheter à la cantine du fort une notice sur le Mont-Valérien : le voyage en vaut la peine.

Le cimetière est désaffecté depuis que le Mont-Valérien est forteresse, c'est-à-dire depuis 1840.

Comte de V.
Ancien commandant d'armes du Mont-Valérien.

—

Conventionnels ralliés à l'Empire (LXII, LXXVI, LXXVII). — Voir *Comment finirent les régicides* (1873-1854), par Edg. Bourloton, dans le *Correspondant*, 1er trim. 1892, p. 295 et 574.

De Mortagne.

—

Le dieu des boches (LXXI à LXXIII). — Il ne suffit pas de prendre le radical d'un mot pour en déduire le sens de ce mot. En ces sortes de choses, c'est l'usage *jus et norma loquendi,* qui font foi. Or dans les dict. hébraïques, Buxtorf, Dom Guarin, Gesenius, bien que le radical *schdd* indique la dévastation, le nom de *schaddai* est un des noms de Dieu, indiquant le Tout-puissant, ou celui qui se suffit à lui-même.

Je crois donc l'assertion du correspondant erronée et que, d'après les lexiques hébraïques signifiait bien, dans la Bible et dans l'usage du peuple hébreu, le mot *schaddai* indique le Tout-puissant.

Cela étant, la question reste entière, mais je ne saurais la résoudre.

Dr A. B.

—

H. B. Lithographe (LXXVIII, 103). — Les initiales H. B. recouvrent l'identité du célèbre John Doyle, l'éminent lithographe, né en 1797. Il commença la publication de ses caricatures en 1827, adoptant la signature J. D./J. D. dont il fit H. B. et pendant plusieurs années, ces caricatures étaient expliquées par un petit article inséré au journal le « Times » Son incognito fut strictement observé jusqu'à ses dernières années. Elles parurent continuellement de *1829* à *1851*. Elles étaient surtout remarquables pour leur manque d'animosité et d'exagération, un style bien différent de celui de Gibray et de Rowlandson. L'article qui lui est consacré dans le « Dictionary et National — Biography » s'exprime ainsi à son égard « Doyle's designs led English satiric art into a path of ret:cence and good breeding which it had never trodden before and for English graphic political history between *1830* and *1845* one must go chiefly to the drawings of H. B »

Metternich en avait une collection complète. Macaulay, Wordsworth, Thackeray, Rogers, etc., en parlent avec enthousiasme.

Il mourut le 2 janvier 1868. Un de ses fils, Richard Doyle, fut le célèbre dessinateur qui contribua si fort au succès du Journal *Punch*. Un autre, James Edward Doyle, généalogiste distingué, publia son *Official Baronage of England*, en 3 volumes, *1886*.

E. Milner.

***

On a déjà posé cette question dans l'*Intermédiaire*. Voir les réponses à LXXIV, 171, H. B. est John Doyle (1797 1868), père de l'artiste célèbre Richard Doyle.

E. Bensly.

—

Miniaturiste Augustin fils (LXXVIII, 4, 159, 305). — Une erreur qui a survécu à la correction me fait dire que la signature de la miniature de J. B. d'Allard est :

Augustin fils et invt f. 1803 ;

alors qu'il faut lire :

Augustin fils invt et f. 1803, ce qui empêche de croire que *fils* pourrait être lu : *fecit*. Je dois aller à Paris en mars ; dois-je emporter ces miniatures pour les communiquer ?

Soulgé.

—

Brion, peintre (LXXVIII, 149). — La *Lecture de la Bible en Alsace*, qui figure au Musée de Mulhouse, est de Gustave Brion, peintre de genre et d'histoire, né à Rothuau (Vosges) le 24 octobre 1823

et mort en 1877. — Cet artiste était élève de Guérin.

A défaut de renseignements biographiques plus complets, on trouve dans le *Dictionnaire des Peintres, Sculpteurs, etc,* actuellement publié par E. Benezit à la Librairie Roger et Chernoviz, un relevé détaillé de l'œuvre de Gustave Brion, — œuvre en grande partie consacré à l'Alsace et empreint de sincérité et de bonhomie.

ALBERT RITT.

*
* *

Gustave Brion naquit le 24 octobre 1824 à Rothau (Vosges) et mourut le 5 novembre 1877 à Paris. Une notice lui est consacrée dans l'*Allgemeines Lexikon der bildenden Künstler*... herausgegeben von Ulrich Thieme. On y donne les références suivantes :

Bellier-Auvray, Dict. gén. I & suppl. — Chron. des Arts 1877, p. 326. — Béraldi, Les graveurs du XIXe siècle, IV, 17/8. Ménard, L'Art en Alsace-Lorraine, 1876, p. 126. — Gaz. des B. Arts, Table alph. — Montrosier, Les art. modernes (1881) I, 57 et s. — Mireur, Dictionnaire des ventes d'art I (1901).

P. c. c. DE MORTAGNE.

*
* *

Gustave Brion est né à Rothau Vosges) en 1824 et est mort à Paris en 1877. Il étudia sous G. Guérin, de Strasbourg, et débuta à Paris, en 1847, par un tableau intitulé un *Intérieur à Dambach* (Alsace) ; depuis lors, il a exposé dans les Salons ultérieurs nombre d'œuvres représentant pour la plupart des scènes de la vie populaire ou familiale en Alsace et dans la Forêt-Noire, et dont notre confrère trouvera l'énumération dans Larousse et autres encyclopédies.

Son tableau, *La lecture de la Bible en Alsace*, lui valut la grande médaille d'honneur au Salon de 1868.

Il a, en outre, illustré en 1865 deux ouvrages de Victor Hugo publiés par Hetzel en édition populaire, *Notre Dame de Paris* et *les Misérables*. A propos de ce dernier roman, M. Henri Béraldi, dans ses *Graveurs du* XIXe *siècle*, émet l'observation suivante :

« Un détail très caractéristique : tous les personnages dessinés par Brion dans cette illustration des *Misérables*, semblent uniquement habillés avec des couvertures de laine.

« Influence indéniable de Millet ! »

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Emile Cabanon (LXXVII, 188, 445 ; LXXVIII, 118). — Dans son volume intitulé *Les Soupeurs de mon temps*, Roger de Beauvoir consacre quelques pages à Cabanon qu'il représente comme un très joyeux compagnon, qui était venu à Paris vers 1825 et aimait fort les mystifications.

Ainsi, quand il entrait dans un théâtre, il ne manquait jamais de donner au contrôle le nom de *feu Wafflard* ou de *Tivoli fils*. Aux Italiens, il jetait aux employés ahuris celui de : Prince de Courtenay... branche éteinte ! Loge 3.

Mais sa plaisanterie la plus forte a été de parier avec Charles de Boigne d'aller en nègre, vêtu d'un simple caleçon, lui porter une bavaroise devant le perron de Tortoni. Il se cira le torse et les jambes avec du cirage et gagna son pari ; mais il fut naturellement conduit au poste.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

« Cousineau père et fils, luthiers de la Reine » (LXXVIII). — Voici une annonce de ces fabricants de harpes, parue dans la Revue intitulée : *Bibliothèque physico-économique*. Année 1786, page 419.

Sourdine appliquée à la Harpe.

Les sieurs Cousineau, Luthiers, rue des Poulies, ont adapté aux harpes, soit à nouvelle, soit à ancienne mécanique, la sourdine du forte-piano ; on la fait agir par le moyen d'une pédale. Cette addition n'augmente point le poids de l'instrument et elle ne change en rien la qualité du son de la harpe lorsqu'on n'en fait pas usage.

J. C.

—

Une fille de Danton (LXXVIII, 343). Cette légende repose sur une lettre de Gyp, où la spirituelle comtesse de Martel, née Mirabeau, prétend descendre à la fois des Mirabeau et de Danton, par le mariage de la fille de celui-ci avec un Mirabeau :

La vérité est que le fils de Tonneau, mon grand-père, a épousé à Nantes la fille de Danton qui avait 15 ans, ils ont obtenu de falsifier l'orthographe et d'écrire sur les actes Danthon avec un h, parce qu'à ce moment

on ne sut pas qui le marquis de Mirabeau épousait. Depuis, on n'a jamais fait allusion à cette alliance.

(*Intermédiaire*, LIII, 1906, c. 731).

Danton ne laissa pas de fille, mais, de son premier mariage, deux fils : Antoine et François Georges, dont le premier adopta en 1847 Sophie-Octavie Rivière, née à Ormes, près d'Arcis, le 3 mars 1828.

Elle était fille de la gouvernante des deux frères et le père adoptif passait assez communément pour le père naturel. (LVII, 1908, c. 408).

Quant au grand-père de Gyp, il avait bien épousé, le 22 janvier 1817, à Plumagast (Morbihan), Louise-Eléonore Danthon, qu'aucun lien de parenté ne rapprochait, semble-t-il, du tribun. L'*Intermédiaire* même a pris soin d'en établir la personnalité Elle était née à Rennes, le 25 prairial an VIII, (14 juin 1800) du légitime mariage de Jean Joseph Danthon, médecin et professeur d'histoire naturelle à l'Ecole centrale (lycée de Rennes), et d'Eléonore Pernein.

Une notice lui a d'ailleurs été consacrée, en 1890, par M. Mouttet : *Une petite nièce de Mirabeau. Notes généalogiques et anecdotiques* ; Manosque, 1890 ; in 8, de 30 p. (*Intermédiaire*, LIII, c. 682).

Toujours en se reportant à notre collection, nous trouverons, renseignement emprunté au *Matin*, (LXVIII, c. 641) qu'un des arrière-petits-fils de Danton n'est autre que l'aviateur — actuellement le capitaine Henri Daucourt — dont on n'a pas oublié les exploits sportifs, avant qu'il se distinguât d'une façon particulière dans cette guerre, au cours de laquelle l'aviation, dont il fut un des pionniers, a rendu tant de services.

Pierre Dufay.

—

L'architecte Dauvergne (LXXVII ; LXXVIII). — Il y a eu un architecte de ce nom au XVIIIe siècle, Nicolas Rémy Gabriel Dauvergne, architecte-expert de la ville de Paris en 1790 (*Almanach du Bâtiment*), à cette date. A. Dauvergne, élève de l'Ecole des Beaux-Arts, a été architecte en chef du département de l'Indre. De 1864 à 1875, il a construit l'église de St-André de Châteauroux, dans le style du XIIIe avec deux hautes flèches. En 1867, il a construit également à Châteauroux, la manufacture des tabacs. Chevalier de la Légion d'honneur en 1876, il fut remplacé par Henri Dauvergne en 1884. Voir *Gazette des Architectes* 1867. *Revue générale d'architecture* IXXXIII. — *Almanach du Bâtiment*, 1850 à 1885.

Georges Dubosc.

—

Duranty ou Duvernet (LXXVIII, 105, 309, 363). — Les curieux de l'*Intermédiaire* trouveront de M. Edmond Duranty, et datée d'avril 1859, en tête de l'un des six volumes, grand in-12, des *Œuvres illustrées de Champfleury*, que publièrent Poulet-Malassis et De Broise : *Les Amis de la nature*, 1859 (volume qui fut réuni, en 1861, à celui de *La succession Le Camus*, des mêmes éditeurs) une épastrouillante Etude : *Caractéristique des Œuvres de M. Champfleury* (1847-1868), de quarante pages pleines, s. v. p.

Un tel panégyrique, à jets continus de coups d'encensoir, ne reste pas plus à la gloire de M. Duranty, qu'il ne le fut à celle même de M. Champfleury.

Il fait surtout songer aux vers fameux de la Fable :

Rien n'est si dangereux qu'un maladroit [ami,
Mieux vaudrait un sage ennemi.

Truth.

*
* *

Cet auteur était non seulement romancier et critique d'art, mais aussi dessinateur. Il a fait paraître en 1862 ou 1863 un *Théâtre des Marionnettes du jardin des Tuileries*, avec 24 planches coloriées de sa composition (Paris, G. de Gonet, s. d. gr. in-8o), dont un exemplaire a figuré à la vente Champfleury.

Une seconde édition de cet ouvrage a été donnée par la maison G. Charpentier en 1880.

La même maison d'édition a publié en 1881 une œuvre posthume de Duranty intitulée les *Pays des Arts*.

Un bibliophile comtois.

*
* *

Pour trancher définitivement la question d'attribution de la « Canne de Madame Desrieux » soulevée dans l'*Intermédiaire*, j'ai pu mettre la main sur un des exemplaires de cet ouvrage provenant de Ch. Duvernet lui-même — Le titre est ainsi libellé.

CH. DUVERNET
La Canne de Madame Desrieux
Epoque de 1822
Paris. Collection Hetzel. E. Dentu,
libraire-éditeur,
Palais-Royal, galerie d'Orléans, 13 et 17.
1862.

La dédicace à Madame Augustine de Bertholdi, et signée Ch. Duvernet, est datée du Coudray (sa propriété, près de Verneuil, Indre), le 1er février 1862.

La feuille qui précède le titre donne comme ouvrage du même auteur le « Péché originel », au dessous duquel une liste manuscrite a ajouté : « Pauvre Gothe : Le Roman d'un père. — Excursion à travers la Vallée noire et sur les bords de la Creuse. — Histoire de mon esprit, conte à dormir debout. — Emmanuel. — Les Bernardines de Longefond. — Faute de Cœur. — Deux orages. — Tante Cécile. — Le bananier sacré. — Bourgeois et paysan. — Céleste ».

Rien ne prête donc à la moindre confusion.

MONTEBRAS.

—

Mémoires d'Estancelin (LXXVIII, 249). — Certainement, Estancelin qui fut une des figures originales de son temps, a dû laisser des *Mémoires*. Ami dévoué, fidèle et désintéressé de la famille d'Orléans, mêlé aux événements de 1848 et à l'évasion de la Duchesse de Montpensier, dont il sauva la vie ; député à 26 ans à l'Assemblée législative ; général auxiliaire, commandant la défense de la Normandie, en 1870, au moment où le duc de Chartres, sous le nom de Robert Lefort, servait dans l'armée française ; député de l'arrondissement de Dieppe, à l'Assemblée nationale, Estancelin avait une connaissance très intime de tous les événements de la politique, moderne, toujours appuyée sur une documentation très sûre. Sa mémoire, fort lucide, le servait toujours heureusement.

D'une grande indépendance de caractère et d'une vive franchise — même envers son parti, — il avait coutume de dire très hautement « qu'il n'avançait rien, sans pouvoir servir immédiatement les preuves de son dire. » Retiré dans son château de Baromesnil, près de la Ville d'Eu, il collaborait parfois au *Messager Eudois*, ou envoyait quelques articles aux grands journaux parisiens, au *Gaulois* par exemple, le plus souvent pour rectifier des erreurs politiques ou historiques.

Resté un des derniers et fidèles amis de l'étrange et belle comtesse de Castiglione, il avait connu, dans ce milieu, tous les dessous de la politique du Second Empire, et, sur ce point, les *Mémoires d'Estancelin* devraient être forts intéressants. Il connaissait aussi fort bien toutes les intrigues du prince Ferdinand de Bulgarie, petit-fils de Louis-Philippe.

Lors de la mort d'Estancelin, le 12 avril 1906, celui-ci se fit représenter aux obsèques, par le comte de Bourboulon.

Les notes d'Estancelin sur les faits contemporains, doivent être en la possession de son gendre, le vicomte Vincent de Clercy, appartenant à une des plus vieilles et honorables familles normandes, dont les ancêtres sont tombés à Bouvines et à Crécy. Par une triste coïncidence, le jeune fils de M. Vincent de Clercy, M. Louis de Clercy, mourut le même jour que Louis Estancelin, et le grand-père et le petit-fils furent réunis dans les mêmes obsèques. M. Estancelin a publié sous le pseudonyme de Fernand de Montréal, un curieux ouvrage *Les Dernières heures d'une monarchie*, où il raconte la fuite de la duchesse de Montpensier. C'est un livre illustré peu connu.

GEORGES DUBOSC.

—

Louis de Greffin (LXXVIII, 250). — Ancienne famille picarde, champenoise et auvergnate dont les armes étaient : *d'azur au chevron d'or acc. de trois étoiles de même au chef du sec. chargé d'une branche de chêne de sinople*.

Cette maison est encore représentée à Paris par une alliance du Bouchet :

Adolphe-Henri du Bouchet, Léon-François du Bouchet, docteur en médecine. Henri-Gabriel du Bouchet.

IGNOTUS.

—

Souvenirs ou mémoires d'Henry Gréville (LXXVIII, 199). — Il y a tout au moins : *Un peu de ma vie* par Henry Gréville, Paris, 1897, in-16, 267 p.

Ces réminiscences (prose et vers) sont précédées de la dédicace suivante : « A

mon mari, j'offre ici les lumières et les ombres d'une vie dont il a été la joie. — Henry Gréville-Menton, 9 mars 1897 ».

DE MORTAGNE.

***

Je ne trouve pas ce qu'on peut appeler à proprement dire des Mémoires mais, bien un livre de souvenirs intitulé : « Un peu de ma vie », par Henri Gréville, qui intéressera certainement le Bibliophile Comtois.

Paris, Plon 1897, 1 vol. in-18 de 267 pages.

Cote : B. Nle L. 27,45.131.

D. ROY.

***

Parmi les nombreux ouvrages de Mlle Alice Henry, plus tard Mme Durand, à coté de ses jolis romans, russes, comme *Dosia*, *La Princesse Oghérof*, *Le vœu de Nadia*, qui contribuèrent à nous leurrer sur la vie et les mœurs slaves, il en est un qui peut passer, comme étant des mémoires et des souvenirs. C'est celui qui porte le titre : *Un peu de ma vie*, in-16, de 267 pages, paru en 1897, chez Plon-Nourrit et Cie. En dehors de ses romans très nombreux, Henry Gréville a publié quelques opuscules à côté : *Instruction morale et critique des jeunes filles*, en 1882, chez E. Weill et G. Maurice, Paris ; une biographie de *Maurice Sand*, en 1889, chez Cerf et fils à Versailles et, en 1911, *Mon chien Bob et ses amis*.

GEORGES DUBOSC.

—

Jolly XIV (LXXVIII, 293). — A plusieurs reprises l'*Intermédiaire* s'est occupé de l'origine du nom des Vilain XIIII, famille noble très ancienne de Belgique (Voir : *Interméd.*, t. II,651, 732,t. III, 16, t. XXIII, 261, 377, 590, t. XXXIII p. 540. Il résulte des notes publiées, notamment d'une communication d'Edouard Fournier, que les Villain porteraient le chiffre XIIII, parce que Louis XIV leur aurait permis d'ajouter ce chiffre, à leur nom, lors d'une de ses visites à Gand, pour rappeler que quatorze Villain auraient été successivement bourgmestres de cette ville. En même temps, ce chiffre rappelait le souvenir du plus grand des monarques. C'est la tradition conservée dans la famille Villain actuelle.

D'autre part, on a objecté que David van der Linden, dit Lindanus qui écrivait quelque vingt ans avant la naissance de Louis XIV, dans son histoire de Tenremonde, *De Teneramunda Libri très* (Anvers 1612) dit déjà que les Villain portaient le chiffre XIII au coin de leurs armoiries. L'historien de Tenremonde explique en disant que la maison de Gand ou de Villain a donné six comtes de Gand, et huit d'Alost et qu'elle a fourni aussi quatorze châtelains à la ville de Gand.

Autre explication. Ce chiffre XIIII proviendrait d'une devise ou espèce de rébus. Placé au milieu d'une guirlande de fleurs de houblon en flamand « hope », le chiffre XIIII représentait le mot : « vierthien, « quatorze », ou « verdien » « mérite », si bien que « viertken » (XIIII) « in hope » signifiait : « Mérite dans la foi ».

Malheureusement, les armes des Villain : « de sable, au chef chargé d'un lambel du champ » portait au « cimier », une tête de More tortillée d'argent, la tête adextrée d'un X d'or et senestrée du chiffre IIII, ont pour devise « Villain sans reproche » ce qui diffère du « Mérite dans la foi ». Sur la famille des Villain et celle des princes d'Isengheim, qu'on prétendait alliées, on peut consulter : *L'Art de vérifier les généalogies des familles belges et Hollandaises*, Bruxelles, in-8, par Jules Huykens, 1865, et L'*Indicateur nobiliaire de France*, *Belgique*, *Hollande*, *Allemagne*, *Espagne*, d'après les collections manuscrites de Belgique par Félix Goëthals, in-8, 638 p. Paris 1869.

Aurait-il existé une famille Jolly dans le même cas que les Villain, de Belgique, qui aurait ajouté un chiffre à son nom ? N'a-t-on point confondu, par une sorte d'antithèse et d'opposition, les deux familles Jolly et Villain, ou prêté à la première, ce qui appartient à la seconde ? Cette confusion nous semble assez vraisemblable.

GEORGES DUBOSC.

—

Les Lempereur (XLVII, 476 ; LXVIII, 220, 262). — J'ai connu à Perpignan en 1865, M. Lempereur de Saint-Pierre alors préfet des Pyrénées-Orientales, un excellent homme, d'une cinquantaine d'années, de taille moyenne, un peu gros, sans être entassé, au visage plein et frais percé de deux yeux bleu clair, à cheveux et favoris blonds, un type tout à fait normand,

en un mot, mais un peu abondant en paroles. Mme Lempereur de Saint-Pierre était une femme aimable, simple et pieuse. Ils avaient plusieurs enfants bien élevés et rien de plus honorable à tous points de vue que la tenue de la préfecture.

Mais en ces temps lointains être préfet des Pyrénées-Orientales était une tâche où eût succombé le plus fin diplomate. Le pays — il n'y avait qu'un député pour le département — était rageusement divisé en deux partis irréconciliables, les Durandistes, partisans de l'ancien député, M. Justin Durand, et les Péreiristes, les hommes du nouveau, M. Isaac Péreire. La lutte, commencée bien avant mon arrivée à Perpignan, se prolongea plusieurs années après le départ du préfet Lempereur de Saint-Pierre qui, au commencement de 1866, fut envoyé sans l'avoir demandé, à Tulle. Je n'ai plus entendu parler de lui, mais le souvenir de ce très digne homme n'a pas été aboli en moi par tant d'années écoulées. Il me serait donc précieux d'apprendre ce que sont devenus ces honnêtes gens et leur descendance.

La situation politique dans le département était alors singulièrement paradoxale. L'ancien député, l'homme du Roussillon, M. Justin Durand, était soutenu par les conservateurs et son successeur, M. Isaac Péreire, par les opposants au régime, bien qu'il eut été le candidat officiel et disposât de toutes les grâces gouvernementales. Je n'ai pas été témoin des premières scènes de cette comédie ou drame électoral, mais les circonstances m'ont permis d'assister, même de très près et officiellement, à quelques-uns des épisodes qui suivirent. Et cela ne m'a pas édifié, oh non, sur certaines manières de comprendre le fonctionnement et la dignité du suffrage universel.

H. C. M.

*
* *

J'ai envoyé une note sur cette question dans le n° 1488 p. 221.

Cependant le collègue H. R. revient sur cette question.

Et la famille très ancienne des Lempereière n'a pas les mêmes armes que la famille Lempereur de St Pierre, etc.

De plus généalogiquement, c'est-à-dire avec titre à l'appui, je ne crois pas qu'on puisse rattacher l'une et l'autre ces deux familles.

GRAND MESNIL.

—

Mailliart de Villacourt (LXXVIII, 389). — Les descendants et héritiers de la famille Mailliart de Villacourt, par ordre de primogéniture, sont les Le Harivel de Gonneville.

Consulter le tableau III du *Recueil de filiations 1610-1910. Descendance de Dominique Richard de Clévant*, remarquable travail publié en 1913, par le comte de Pelleport, glorieusement tombé au champ d'honneur en août 1914, comme engagé volontaire, à l'âge de 59 ans!

E. DES R.

—

Le nom de Stendhal (LXXVIII, 9, 267). On lit dans la *Revue Archéologique*, 3° série, t. 13 (1889). p. 413, .

Un de nos collaborateurs, M. Wailie, nous communique la note suivante, qui, par la mention qu'elle fait de Winckelmann, touche aux études d'archéologie.

De l'origine du pseudonyme de Stendhal. — En lisant dans votre grand ouvrage l'éloge de Winckelmann, qui a vraiment fondé la science de l'histoire de l'art et ouvert une ère nouvelle, j'ai compris pourquoi Beyle avait choisi le pseudonyme sous lequel il est connu.

Vous savez la part énorme qu'occupe dans les écrits de ce dernier la critique d'art, sa passion pour les tableaux, pour les antiquités, etc. On en peut conclure son culte pour Winckelmann.

Or Winckelmann, père de la science nouvelle dont Beyle est un des adeptes fervents, est né à *Steindall* (Brandebourg). Orthographiez et prononcez à la Française, vous aurez *Stendhal* : détail qui, je crois, n'a encore été noté par aucun de ses biographes.

De MORTAGNE.

—

Famille Valette de Bosredon de Rochevert (LXXVIII, 345). — Dans sa *Généalogie de la maison de Bosredon*, Ambroise Tardieu donne une généalogie assez complète de la famille Valette de Bosredon de Rochevert. Naturellement, les vastes compilations de Tardieu, qui indique rarement ses sources, présentent des renseignements qu'il est indispensable de vérifier. En outre, M. Edouard Everat, batonnier de l'ordre des avocats

de Riom, a donné dans *Le bureau des Finances de Riom*, des renseignements généalogiques nombreux, puisés la plupart dans les Archives municipales de la ville, sur les familles riomoises qui illustrèrent le bureau des finances. La famille Valette y est mentionnée. Presque tous les ouvrages relatifs à l'histoire de Riom, où la famille Valette joua un rôle important, sont à consulter, en particulier :

Everat : *La Visitation Sainte Marie de Riom, lv. in-16, Riom.*

Jouvet : *La sénéchaussée et siège présidial de Riom, lv. in-8° Paris, Taurin. — Les confréries de Riom, lv. in-8° Clermont Bellet*, 1906.

Albert Ojardias : *Le Riom et le Paris de Chanut, l br. in-8° Clermont, Bellet, 1904.*

J. Bernet-Rollande : *Saint Amable, sa vie, son église, son culte, lv. in-8°. Clermont, Bellet, 1891.*

Docteur Roux : *Riom pendant la Révolution, 2 v. in-8°, Riom, Jouvet, 1902.*

Clouard : *Riom aux XV[e] et XVI[e] siècles, lv. in-8°, Paris, Champion.*

HENRI D. D'A.

—

Formules administratives : « faire savoir » et « faire connaître » (LXXVIII, 154). Les deux formules « faire savoir » et « faire connaître » sont usitées indifféremment dans le style diplomatique de tradition au quai d'Orsay.

Il y a toutefois une légère nuance entre les deux : « faire connaître » est peut-être un peu plus déférent que « faire savoir », et doit être employé de préférence dans la correspondance d'inférieur à supérieur.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

* * *

J'ai l'bonneur de vous faire connaître que est une formule correcte.

Faire connaître signifie *enseigner, apprendre.* « Il faisait connaître aux bons qu'il eût voulu les satisfaire sans leur donner la peine de solliciter... » Fléchier.

Pour ma part, dans le cas précis qui nous occupe, *faire savoir*, très correct évidemment, me semblerait un peu sec, un peu comminatoire, avec quelque chose de désobligeant pour le destinataire.

EDMOND L'HOMMEDÉ.

* * *

Au point de vue grammatical, *j'ai l'honneur de vous faire connaître que*... est aussi correct que *j'ai l'honneur de vous faire savoir que*..... On trouve dans nos classiques d'assez fréquents exemples de *connaître* employé comme neutre et suivi de que :

Je connus que bientôt, loin d'être à ce que [j'aime
Il fallait, cher Paulin, renoncer à moi-même,
Et que le choix des Dieux..

(Racine, *Bérénice*, vers 463)

.....Et je lui veux faire aujourd'hui connaître
que ma fille est ma fille.....

(Molière, *Femmes Sav.*, 703)

Ceci dit, je ne vois aucune bonne raison en faveur de l'usage bureaucratique qui tend à substituer ces formules périphrastiques à celle plus simple, plus courte et tout aussi correcte : *j'ai l'honneur de vous informer que*. Ajoutons que cette dernière formule a, en outre, l'avantage de supprimer quelques-unes de ces répétitions du mot *faire*, qui pullulent dans le verbiage bureaucratique.

Je me doute bien que les bureaux invoqueront un argument protocolaire. Dans leur opinion, *je vous informe que*, ou même *j'ai l'honneur de vous informer que* est trop autoritaire, voire un peu cru, et ne doit s'employer que vis-à-vis de subordonnés, ou de minces collègues. *Faire savoir* est plus courtois. *Faire connaître* est plus poli encore, plus déférent. Et le comble de la déférence, c'est *porter à votre connaissance* ! Mais que vaut cet argument ? Comment le justifier d'une façon raisonnée ? Jusqu'à nouvel ordre, c'est un mystère pour moi, et je n'aperçois là qu'une manifestation de cette éternelle manie des *primaires*, des demi-lettrés, qui s'imaginent qu'enjoliver l'écriture, compliquer l'orthographe, multiplier les mots et les tournures parasites, c'est faire preuve d'instruction et de goût.

V. B. R.

* * *

J'ai été jadis sous une « autorité supérieure » qui raturait les brouillons de lettres, de la façon indiquée par G. de La Véronne, pour motif hiérarchique, disant qu' « on fait savoir à son subordonné, on fait connaître à son égal, on rend compte à son chef. »

Parallèlement, cette « autorité supérieure » n'acceptait à son adresse aucune « Note pour... ». Ce titre n'était, à ses yeux, admissible qu'à destination d'un inférieur ou d'un égal ; un supérieur ne

devant recevoir que des « Demandes » et des « Comptes-rendus ».

Tel est le purisme auquel je fus dressé.

SGLPN.

*
* *

Les formules administratives, civiles ou militaires ne peuvent pas se concevoir comme la résultante d'un souci grammatical ou orthographique. Un bon fonctionnaire ne dira pas à son chef : *Monsieur, veuillez vous asseoir*, car il est évident qu'un chef ne s'asseoit pas, il *daigne reposer ses membres* et encore... Il en est de même dans la correspondance. Un subordonné s'adressant à son chef écrit : *J'ai l'honneur de porter à votre connaissance* ; — un chef s'adressant à un subordonné : *j'ai l'honneur de vous faire savoir* ; – d'égal à égal : *j'ai l'honneur de vous faire connaître*. Mêmes chinoiseries au sujet de *bien vouloir* et *vouloir bien*. Mais de grâce, encore une fois, qu'on ne cherche pas une signification précise à ces formules car ceux qui les emploient n'ont jamais connu ni cherché à connaître cette signification. D'ailleurs, à moins d'avoir un tableau récapitulatif devant les yeux, on ne sait jamais quelle est la bonne formule. Un fonctionnaire ne cherche pas le sens des formules qu'il emploie mais considère seulement la personne à laquelle il s'adresse. Et ne lui demandez pas le pourquoi des choses. La réponse serait invariable : « C'est l'usage ». Celui qui voudrait secouer la tyrannie de cet usage serait infailliblement taxé d'indiscipline, d'anarchie même. Petites choses, il est vrai ! Mais pour les questions les plus importantes, même mentalité : il ne s'agit pas de faire ce qui doit se faire, mais de faire ce qui se fait, ce qui s'est toujours fait.

Si maintenant un de nos collaborateurs veut bien me dire à quelle date remonte l'usage de ce pathos administratif et l'esprit dont il est la conséquence, je lui rendrai grâce, s'il indique en même temps le moyen de s'en débarrasser et de faire qu'un homme soit un homme avant d'être un rouage administratif, civil ou militaire toujours. Et cependant, que de variations nous avons entendues, sur l'*Esto vir* des anciens !

HENRI D. d'A.

Le nobiliaire des gentilshommes verriers (LXXVII ; LXXVIII, 29, 84, 272). — Je puis préciser quelques-uns des faits publiés ici par mon excellent confrère le Dr Mignen.

1° Les lettres patentes de Charles VI, extraites du mémoire de C. Dugast-Matifeux, ont été publiées aussi par B. Fillon, (*Art de la Terre*, 1864, p. 190). — Le texte est là très correct, semble-t-il. — Mon confrère doit donc être rassuré.

L'Art de la Terre contient, en effet, un supplément intitulé : « *Etude sur l'ancienneté de la fabrication du verre en Poitou* », qui est à consulter.

2° L'article de Dugast-Matifeux n'a pas été inséré dans la publication indiquée, quoique l'analogie soit grande. Il est de 1861. — Voici d'ailleurs l'indication bibliographique précise : *Annales de l'Académie de Nantes*, 1861, p. 207.

J'ai trouvé cette source dans le célèbre et bien connu ouvrage de Dugast Matifeux (*Etat du Poitou*, etc) à la page 473, (note 1), qui cite souvent l'article de *Poitou en Vendée* sur les *Verriers* du Poitou. — Tout cela est de premier ordre.

Dr MARCEL BAUDOUIN.

—

Assiette aux armes (LXXVIII, 390). — Ces armes sont celles de la Comtesse d'Artois, Marie-Thérèse de Savoie, fille du roi de Sardaigne, née à Turin le 31 janvier 1756, mariée, en 1773, au Comte d'Artois, plus tard Charles X, morte à Gratz le 2 juin 1805.

VALE.

—

Les premières monnaies d'or (LXXVIII, 391). — La première monnaie d'or fut, en effet, celle de Jean XXII.

Ce fut un florin à l'imitation de ceux que la République de Florence avait fait frapper quelque soixante ans auparavant, en 1252, mais il n'est pas probable que d'autres monnaies d'or aient été frappées antérieurement à Rome. La détresse y était trop grande au XIIIe comme au XIVe siècle. Si même le « Sénat » ou plutôt le ou les Sénateurs, car il y en avait généralement un ou deux, en avaient émis, ce serait encore une monnaie du Saint-Siège car on trouve dans les registres du Vatican cette expression : « Monetam nostram quœ vulgo dicitur de Senatu ». Le pouvoir pontifical se réservait jalousement le

droit de battre monnaie à Rome. Clément VI reprocha violemment au tribun Cola di Rienzo, d'avoir créé une monnaie. Il y eut cependant des deniers du « Sénat » en même temps que des deniers pontificaux, mais c'était le Saint-Siège qui les émettait les uns et les autres. Entre Pascal II et Benoit XI, prédécesseur de Jean XXII (1099-1303) il n'y eut pas de monnaie pontificale mais seulement des monnaies sénatoriales avec la légende « Roma caput Mundi » qui paraît si naïve quand on songe que Rome luttait alors avec peine contre la petite ville de Tivoli. Voir Gregorovius, geschichte der Stadt Roma — Cinagli, Le Monete de Papi. — Floravante, Antiqui romanorum Pontificum Denarii. — Capobianchi. Appunti per servire all'ordinamento delle Monette coniate dal Senato Romano — Le Monete di Roma e dei Papi. — Vettori. Il Fiorino d'aro.

CURIOSUS.

—

Monnaies de platine (LXXVII ; LXXVIII). — En 1877 à Cherchel et l'année suivante à Orléansville, il y avait en circulation des pièces de 20 frs. en platine doré à l'effigie de Napoléon III. Les premières portaient la marque de Paris (1860) ; les secondes étaient au coin de l'Hôtel des monnaies de Strasbourg (1866). Le *journal de pharmacie et de chimie* d'avril 1878 a publié une note à ce sujet.

La valeur du platine n'était alors que le tiers de celle de l'or. Elle est, aujourd'hui, 6 ou 7 fois plus élevée.

B. A.

—

Harpe signée Krupp (LXXVIII). — Krupp fut un facteur du XVIIIe siècle, contemporain d'autres facteurs de harpes célèbres. Il est cité dans le *Dictionnaire de l'ameublement* de Havard, en même temps que Salomon, Holtzmann, Cousineau, Louvet, Nadermann. Les *Annonces, affiches et avis* de 1777, citent « une excellente harpe de Kruppe, fond noir, très ornée, dorée et presque neuve, cotée 23 livres ».

GEORGES DUBOSC.

*
* *

Un luthier, nommé Pierre Krupp, qui fabriquait aussi des harpes, était établi à Paris, où il demeura rue Saint-Honoré de 1777 à 1791. Il est resté bien ignoré, jusqu'à ce jour, et j'avoue que je ne connais pas la valeur de ses instruments. Je sais seulement qu'une harpe à trente-cinq cordes de ce facteur fait partie de la très belle collection de mon vieil ami Eugène de Bricqueville, à Versailles. M. de Bricqueville, qui ne se contente pas de collectionner les instruments, mais qui en écrit volontiers l'histoire, a peut-être des renseignements intéressants sur le nommé Krupp, et je ne doute pas qu'il consentît à les communiquer. Si le capitaine de Guenyveau le désire, je lui communiquerai son adresse.

ARTHUR POUGIN.

*
* *

Bruni inventoriant, le 29 Germinal de l'an III, chez le comte de Montmorency, Rue de Montparnasse, trouva une harpe de ce facteur qu'il estima 500 frs. avec l'étui. Constant Pierre dans son livre sur « les facteurs d'instruments de musique » cite Pierre Krupp comme luthier faisant aussi des harpes.

« Une harpe à 35 cordes, de ce facteur, dit-il, est dans la collection de M. de Bricqueville » Pierre Krupp habitait rue St-Honoré, on le trouve cité comme luthier de 1777 à 1791 ; il fabriquait donc avant 1777, puisque Maria Leczinska, décédée en 1768, lui a acheté une harpe.

Dr M. D.

—

Pourpoint à grans assiettes. — Colet assis (LXXV ; LXXVI). — Il nous semble que le mot *assiettes* dans la phrase indiquée, s'applique à l'ouverture d'une manche à l'échancrure dans la partie qui touche à l'aisselle. C'est l'ouverture à laquelle s'adapte la manche.

Ce sens paraît résulter des textes suivants :

Cinquantes courtes aiguilettes de rubans de soie pour mettre et attachier aux assiettes des manches des pourpoints du Roy. 1398. *Compte Royal de Ch. Poupart.* f° 43.

Un pourpoint de Fustaine blanche à grant *assiete* fourrée de penne blanche. 25 juin 1471. *Reçu du Bastard d'Orléans*, cité par Champollion *Louis d'Orléans*.

Le mot assiette s'employait aussi en orfèverie, avec la signification de plaquette. « Une cheinture longue à *assiectes* d'argent. Une bourse brodée de perles à *assiettes* d'argent, (1412).

G. D.

Scènes russes. — Lithographies (LXXVIII, 104,325). — Le comte de Lasteyrie, qui d'après la brève indication de notre collègue, semble avoir signé ou publié ces lithographies, fut un des promoteurs ou des vulgarisateurs en France de la lithographie, qu'il avait été étudier en 1812 et en 1814, à Munich. Dès 1816, Charles Philibert de Lasteyrie avait établi à Paris, rue du Four St-Germain 54, la première imprimerie lithographique française. Il y publia entr'autres une série de *Costumes étrangers*, d'après Carle Vernet, qui pourrait se rapprocher des scènes russes indiquées par notre collègue. Carle Vernet et Charles, publièrent chez de Lasteyrie, leurs premières lithographies, mais elles sont surtout militaires. Marlet y a publié aussi les *Prisonniers russes*. Dès 1816, Lasteyrie, qui dessinait lui-même fort bien, a imprimé en couleurs.

GEORGES DUBOSC.

—

Un filigrane de papier d'Alsace. — (1749). — (LXXVIII, 391) — M. Heitz, imprimeur à Strasbourg, a publié vers 1905 une étude très approfondie sur les vieux papiers et les filigranes alsaciens et suisses dont il possédait une importante collection. M. Ulrich Richard-Desaix pouvait écrire à l'imprimerie Heitz à Strasbourg.

A. Bz.

—

« Le Mariage secret », comédie, 1785 (LXXVIII, 251). — L'auteur du *Mariage secret* est Desfaucherets, écrivain dramatique de troisième ordre, qui, en dehors de cette pièce, ne connut guère de succès, non plus à la Comédie-Française qu'à la Comédie-Italienne ou au théâtre Feydeau. Encore, *le Mariage secret*, comédie plus bizarre qu'intéressante, dut-il surtout son brillant accueil au talent séduisant qu'y déployaient ses deux principaux interprètes, Molé et Mlle Contat, représentant les deux héros de la pièce. Un contemporain nous apprend que Desfaucherets « garda l'anonyme, à l'impression comme au théâtre. »

Il n'en est pas moins que les Italiens, toujours à l'affût de nos comédies pour en tirer des livrets d'opéra, s'emparèrent bientôt de celle-ci pour en faire un opéra bouffe, en traduisant exactement son titre et en en faisant *il Matrimonio segreto*. Le célèbre compositeur Cimarosa, alors au service de l'empereur Léopold d'Autriche, écrivit la musique de ce livret, et l'ouvrage fut représenté en 1792 au théâtre de la cour, à Vienne, et donna lieu à une manifestation comme on n'en avait vue et qu'on n'en reverra sans doute jamais. L'effet de la première représentation fut tel, et l'empereur en fut tellement charmé, qu'après avoir fait donner à souper à tous les artistes, chanteurs et instrumentistes, il les renvoya sur le champ au théâtre pour lui donner une seconde représentation d'*il Matrimonio segreto*, à laquelle il prit autant de plaisir qu'à la première. C'est évidemment là le *bis* le plus formidable qu'on puisse jamais enregistrer.

ARTHUR POUGIN.

***

En se reportant à la collection de l'*Intermédiaire* (ce qu'on devrait toujours faire), on peut lire, sous la signature de M. Arthur Pougin, à la date du 20 mars 1912 (t. LXV, c. 383).

C'est une comédie en trois actes, en vers de Desfaucherets, qui fut représentée pour la première fois à la Comédie Française le 10 mars 1786 avec un grand succès. Bien que ce soit la meilleure pièce de cet écrivain dramatique estimable, mais médiocre après tout, elle n'aurait peut-être pas obtenu ce succès si elle n'avait été jouée par la fleur de la troupe de la Comédie-Française, si admirable à cette époque. Voici, en effet, quels en étaient les interprètes : Molé (Merval), Fleury (Distelle), Dazincourt, (Williams), Desessarts (Bessoncourt, Mlle Louise Contat (Mme de Volmar), et Mlle Olivier (Emilie). Molé et Mlle Contat surtout étaient incomparables, dit-on, dans les deux rôles principaux.

Grimm a rendu compte assez élogieusement de cette pièce en avril 1786.

Ne pas la confondre, pour éviter de retomber dans une erreur déjà dissipée par l'*Intermédiaire*, avec le « Mariage secret » de Cimarosa, qui semble plutôt inspiré par une comédie anglaise de Garrick et Colman, *The Clandestin Mariage* devenue à la Comédie-Italienne, le 4 juin 1768-*Sophie* ou *le Mariage caché* (LXV : 814).

Fabien Pillet a consacré, dans la Biographie Michaud, une assez longue notice à ce Jean-Louis Brousse Desfaucherets, qui, né en 1742, d'un père procureur au parlement, mourut le 18 février 1808, après avoir rempli divers emplois, sous

le Consulat et sous l'Empire et avoir été censeur à la préfecture de police.

Il avait débuté au théâtre, le 15 décembre 1784, par une comédie en cinq actes et en vers, « l Avare cru bienfaisant », qui avait été outrageusement sifflée. On lui doit, en outre, un certain nombre de comédies soit seul, soit en collaboration, dont aucune ne retrouva le succès du « Mariage secret ».

Il avait un peu abordé tous les genres, de la parade mêlée d'ariettes à la comédie en vers, en passant par l'opéra-comique et la comédie-vaudeville.

PIERRE DUFAY.

*
* *

Le Mariage Secret, repr. à Fontainebleau devant Leurs Majestés le vendredi 4 novembre 1785 etc..., est de Jean-Louis Brousse-Desfaucherets (1742-1818) qui est également l'auteur d'*Arioste gouverneur ou le Triomphe du génie* en collaboration avec le baron François Roger, de l'Académie Française (Vaudeville 24 ventose an 8) et du *Portrait de Fielding*, en collaboration avec le vicomte Alexandre Pierre de Ségur et J-Bte Desprez (Vaudeville, 3 Floréal an VIII).

L'édition citée de la veuve Duchesne 1786, 72 p. est au moins la quatrième, étant primée par trois autres du même éditeur et de la même année, qui ont respectivement 104, 80 et 79 pages. Elle a été suivie, au moins, de trois autres, dont deux de la veuve Duchesne, en 1792, avec la mention « nouvelle édition conforme à la représentation », l'une de 96, l'autre de 70 p. et la dernière, de Barba, en 1818 (72 p.) Toutes portent l'épigraphe :

... Ne songez qu'au plaisir

Mme de Volmare, dernier vers du 1er acte et les deux premières seulement, une dédicace de 9 vers : « *A ma mère* ».

J'ai un exemplaire de l'édition princeps, ayant appartenu à l'auteur, avec quelques corrections autographes qui n'ont pas été effectuées dans les éditions suivantes.

AUGUSTE RONDEL.

*
* *

Les exemplaires de la Bibliothèque nationale, si je m'en rapporte au catalogue, se composent non pas de 72 pages, comme le dit le collaborateur L. C., mais de 104 pages. L'auteur, anonyme, serait J. L. Brousse-Desfaucherets. On pourra trouver des renseignements sur cet auteur et sur ses œuvres, dans Larousse, dans la *France Littéraire* de Quérard, et dans la *Bibliographie de l'Histoire de la Révolution française* de Tourneux. Cet auteur dramatique était né à Paris en 1742, et est mort le 18 février 1808.

GOMBOUST.

Mêmes références : GEORGES DUBOSC ; P. L. ; ERNEST H. ; COMTESSE M. ; HENRY LYONNET.

—

Les Belles femmes de Paris (T. G. 341 ; XL, 725, 821, 1011). — L'*Intermédiaire* s'est occupé à différentes reprises de cet ouvrage qui est, sinon rare, du moins très difficile à rencontrer complet ; il y manque souvent, soit une ces trois parties, soit un ou plusieurs des portraits hors texte qu'il doit contenir.

Ainsi, j'ai comparé l'exemplaire que je possède avec celui de la Bibliothèque nationale et ai constaté que mon exemplaire ne renferme pas la partie annexe intitulée *Lettres aux Belles femmes*, non plus que le portrait de la Taglioni.

D'après M. Georges Vicaire (*Manuel de l'amateur de livres au XIXe siècle*), l'ouvrage doit contenir un frontispice et 24 portraits pour chacune des deux parties principales, soit 49 planches en tout. C'est bien le nombre existant sur l'exemplaire de la Bibliothèque nationale.

Cependant, un confrère qui signe C. H. G. (XL, 725) mentionne un catalogue de la librairie Morgand (1892) qui indique 49 portraits, plus le frontispice, soit 50 planches, et une notice ultérieure signée J. D. (XL, 821) confirme ce chiffre en donnant la liste des 49 portraits ; le portrait supplémentaire est celui de Mme Roger de Beauvoir. Or, si l'on en croit une autre notice parue en 1883 (XXVIII, 52) sous la signature Z, chaque portrait n'était publié qu'avec l'autorisation de la « belle dame » intéressée, et une épreuve, conservée avec plusieurs autres au musée Carnavalet et représentant Mme Roger de Beauvoir, porterait au crayon la mention *non autorisé*. Si ce portrait se rencontre dans quelques exemplaires, c'est sans doute que l'éditeur les aura fait brocher sans attendre l'autorisation requise et qu'à la suite du refus d'autorisation, il aura arrêté le tirage du portrait en question ;

c'est pourquoi la presque totalité des exemplaires ne le contiennent point.

Mais ce n'est pas tout : J. D. mentionne en outre un exemplaire porté sur un catalogue de la librairie Conquet (déc. 1888) qui aurait un frontispice et *50 portraits*, soit 51 planches ; notre confrère déclare qu'il renonce à rechercher quel est ce 50e portrait. Plus curieux que lui, je serais reconnaissant à mes confrères en icono-bibliographie de vouloir bien me prêter le secours de leurs lumières pour m'aider à découvrir ce portrait inconnu.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Réponse d'un ministre : La chose impossible et possible, (LXXVI, LXXVII). — Rotrou avait écrit dans *Venceslas* (A. v. Sc. II) :

Ce beau feu dont pour vous ce cœur est em- [brasé.
Trouvera tout possible et l'impossible aisé.

DE MORTAGNE.

—

Hic terminus haeret (LXXVII ; LXXVIII, 180). — La traduction de Surmont est en effet séduisante, si l'intention des Gouffier était orgueilleuse. A. Coste, dans sa *Ville de Roanne*, dit que d'après Paradin cette devise adoptée par Claude Gouffier, duc de Roannois, est une variante du « Frère, il faut mourir » des trappistes, et qu'elle s'accorde avec le tronc d'arbre *abattu* et *brisé par la foudre*. La traduction exacte demanderait donc la connaissance de l'intention des Gouffier. Devines si tu peux, et choisis si tu l'oses !

SOULGÉ.

* * *

La devise : *Hic terminus hæret*, de la famille de Gouffier avec ses différentes branches, des seigneurs de Bussy, de Bonivet, de Caravas, de Thois, de Crèvecœur, d'Espagny, est empruntée à Virgile et à l'*Enéïde* (Livre IV, vers 614).

Si tangere portus
Infandum caput, ac terris adnare necesse [est ;
Et sic fata Jovis poscunt ; *hic terminus* [*hæret.*

C'est un passage des admirables plaintes de Didon sur le bûcher, contre Enée qui l'a abandonnée.

S'il faut que cet homme, dont la tête est maudite, touche le port ; s'il est nécessaire qu'il aborde la terre d'Italie ; si les destins de Jupiter l'exigent, que ce soit là le terme, qui l'arrête ; qu'il soit assailli par vingt nations... qu'il y tombe et qu'il y meure, etc...

Sed cadat ante diem mediaque inhumatus [arena.

Dans son *Commentaire*, Servius indique que *hæret*, signifie : ***immutabile, fixum, destinatum***, non changeable, fixe par destination. Il indique que l'emploi des deux mots, ***terminus*** et ***hæret*** se trouve déjà dans Lucrèce, s'appliquant aux bornes et aux *termes* des champs.

C'est dans le *De natura rerum* (Livre VI, vers 64).

Ignarei, quid queat esse,
Quid nequeat ; finita potestas denique quoique
Quanam sit ratione, atque alte *terminus hæ-* [*rens* :
Quo magis errantes cæca ratione feruntur.

Malheureux, qui ignorent ce qui peut ou ne peut pas être, et comment la puissance des corps a un terme et une limite profonde. Aussi errent-ils, emportés par leur aveuglement !

La devise des Gouffier, empruntée, comme on le voit, à Virgile, se complète par la figuration d'un tronc d'arbre brisé. En effet, chez les Romains, où la limitation des domaines privés ou publics, la « terminatio, » était un acte quasi religieux, les premiers « termini », les termes primitifs, furent des arbres, chênes, oliviers, parfois abattus, quand ils vieillissaient, mais dont le tronc demeurait. *Hic terminus hæret.* « Ici le terme demeure ». Il faut lire, dans l'*Histoire romaine* de Tite-Live (Livre I, ch. 55), l'histoire du dieu Terme, qui est une des formes de Jupiter, pour se rendre compte de son importance.

On y voit que Tarquin, faisant construire sur le mont Tarpéien, un temple à Jupiter, fit ôter tous les autels des petits dieux. Mais les Augures défendirent de toucher à celui du Dieu Terme. Son existence présageait, dirent-ils, la jouissance et la durée de l'Empire romain ! Malgré la devise des Gouffier, le dieu Terme n'est plus honoré que par les propriétaires. Mais il y a-t-il encore des... propriétaires ?

GEORGES DUBOSC.

—

Ad Graecas bone rex... (LXXVIII, 201). — Pour *Ad Praecas Ad Graecas.*

E. BENSLY.

Picciola (LXXVIII, 11,426). — La plante que soigne avec une passion si touchante le prisonnier Charney, dans le petit roman, certainement inventé par Saintine, n'a pas de nom. Et l'auteur l'a certainement voulu.

Saintine, qui était un excellent botaniste, à certaines pages de son chef-d'œuvre, a décrit partiellement cette pauvre petite plante, sortie d'une graine, apportée peut-être par le vent des Alpes. Il nous a dit, que lors de son éclosion, entre les pavés de la prison, elle était protégée contre la pluie et le froid, par des « lobes charnus ». Il nous a appris que ses feuilles étaient aromatiques, « que « ses corolles étaient nuancées et brillantes, « et que le pourpre et le rose se confon- « daient sur ses larges pétales, bordés de « petits cils argentés ». Ailleurs, il dé- « crira encore ses pétales, tachés de « pourpre et de bandes de velours ou de « satin moiré, qui festonnent ses bords » ; il parlera des poils épineux de sa tige, de ses « boutons soyeux, sphériques, imbri- « qués de légères écailles ». Il nous apprendra que, suivant l'heure, cette jolie plante inconnue, tourne ses pétales vers le soleil et que son parfum délicat, — comme c'est le cas pour la *linaire rayée*, — change avec l'heure du jour.

Mais son nom, Saintine, qui passe en revue toutes les plantes sacrées ou magiques, depuis le *lotos* des Grecs, la *karemyle* des Armoricains, jusqu'à la *mandragore* du Moyen-Age, ne nous le dira pas ! Le geôlier Ludovic, l'appellera bien un jour : giroflée, mais il se reprend aussitôt, pour dire qu'il n'en sait rien....

Aussi bien, le prisonnier Charney, l'amoureux de *Picciola*, nous explique, dans une fort jolie page, pourquoi il est inutile de chercher le nom de cette fleurette. On lui a donné les ouvrages de Linné, de Tournefort, de Plukenet, d'Aldrovande, de Scheuchzer. Il ne tient qu'à lui, d'identifier la plante qu'il aime, d'après les descriptions données par les savants. Et il se refuse à cette tâche ?

« Est-il besoin de ces livres, dit-il, « pour contraindre la fleur à me dire son nom ? « Il aurait voulu, du reste, que ce « nom soit doux à la lèvre, harmonieux « à l'oreille. Et peut-être est-il bizarre, « disgracieux, emprunté aux affreuses dési- « gnations latines ou aux triviales dénomi- « nations populaires ? Il va lui falloir, parmi les mots étranges, consulter les *classes*, les *ordres*, les *genres*, les *espèces*, les *variétés* ? Non. « C'est la petite fleur unique. « Elle se nomme *Picciola*, rien que *Pic-* « *ciola*, la petite fleur, la plante du pri- « sonnier, sa consolatrice, son amie. « Qu'a-t-elle besoin d'un autre nom et « que veulent-ils donc savoir ? »

Et cela est si vrai que Léopold Flameng, qui a illustré de jolies eaux-fortes, une des innombrables éditions de *Picciola*, n'a point su comment représenter la petite plante du prisonnier de Fenestrelle. Et cela est peut-être mieux ainsi ?

GEORGES DUBOSC.

—

Ecrire comme un ange (LXXVIII, 394). — C'est l'explication donnée par Prosper Marchand dans son *Dictionnaire historique*.

Ces autres locutions, dit Ménage, parler, chanter, être beau comme un ange, dérivent de écrire comme un ange, et auraient été inspirées comme types de perfection par celle-là.

AUGUSTE RAULT.

—

Quelle couleur désigne l'adjectif vermeille ? (LXXIII, LXXIV, LXXVI, LXXVIII, 234, 425.

Errata : Une erreur d'impression me fait dire : « une dorure sur argent et nous semble-t-il tout cuivre. « C'est un non sens. Il faut lire : « Une dorure sur argent et même sur cuivre, semble-t-il ».

G. P.

—

Etymologie de Simandre (LXXVIII, 153). — Il est vraisemblable que ce nom géographique a pour origine le mot *Simandre*, qui représente ce qu'on appelait une *routelle*, une *crécerelle* et aujourd'hui une *crécelle*, c'est-à-dire cet instrument de bois dont on fait usage dans les églises du vendredi-saint au dimanche de Pâques en remplacement des cloches.

Que ce nom ait été donné à un torrent comme dans le département de l'Ain, rien n'est plus facilement explicable, car le bruit des eaux dans la montagne représente assez exactement celui de l'instrument en question.

Il est vraisemblable également qu'il a pu être appliqué à des localités où les cloches, toujours d'un prix élevé et rela-

tivement rares au M. A. étaient souvent remplacées par la simple *rcutelle* ou *Simandre* pour appeler les fidèles aux offices.

L. ABET.

*
* *

Il n'existe pas en effet de *Dictionnaire topographique du département de Saône-et-Loire*, mais pour l'arrondissement de Louhans, le *Dictionnaire topographique de l'arrondissement de Loubans* par Guillemin Chalon, 1866 in-4° *in Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-s-Saône* en tient lieu.

Voici les formes anciennes données pour Simandre dans cet excellent travail.

Cimandrias villa, 950 (Cart. de Savigny),

Poncinus de Cimandris, 1136 (Juénin H. de Tournus).

Cimandres 1538, (terrier de Branges) *Symandres* 1648 (Pouillé de Lyon).

Ce gros bourg est à 7 kil. N. E de Tournus.

Au sujet de l'étymologie de Simandre, Monnier en a discuté dans les Annuaires du département de Saône-et-Loire au cours d'études sur l'origine prétendue sarrasine ou illyrienne de divers villages des bords de la Saône.

Les conclusions philologiques et historiques des travaux de Monnier paraissent aujourd'hui relever du domaine de l'imagination fantaisiste.

G. JEANTON.
Conservateur adjoint du Musée de Tournus.

—

Tatouage (T. G., 871 ; LXXVI ; LXXVII, 130). — La question ne visait que les « grands », mais le cercle semblant s'élargir, on peut indiquer comme référence le volume des docteurs Albert Le Blond et Arthur Lucas : *Du Tatouage chez les prostituées* (1), auquel est jointe une page de bibliographie.

La *Revue Encyclopédique* a d'autre part consacré une étude à « l'Art du tatouage », tome VII : p. 131.

PIERRE DUFAY.

—

(1) Paris. Société d'éditions scientifiques, 1899 ; in-12, de 100 p.

Broche en cul (Jeu de) (LXXVIII, 348). — A l'époque déjà lointaine où je fréquentais l'atelier du Maître Gérôme à l'Ecole des Beaux-Arts, la police entre élèves était faite par les élèves eux-mêmes.

Le *nouveau*, accusé de rébellion ou de quelqu'autre peccadille, comparaissait devant le tribunal des *Anciens*, et il entendait prononcer son acquittement ou sa condamnation à la peine du « Broche en Cul ».

Ce châtiment consistait à lui lier les pieds et les mains. On le forçait ensuite à s'accroupir de façon que les genoux fussent entourés par les bras et on lui glissait dans les jarrets un vieux manche à balai ou le pied d'un chevalet brisé. Il est facile de comprendre que dans cette position peu commode il était impossible au patient de se relever. On le juchait enfin comme un paquet sur une étroite corniche placée à quelques mètres au-dessus du sol et tous ses camarades, défilant devant lui, lui adressaient des saluts ironiques, avec la promesse de venir le délivrer... le lendemain.

L'absence des élèves ne se prolongeait d'ailleurs jamais plus d'une demi-heure ; elle se passait généralement en libations chez le marchand de vin du coin, et le patient en était quitte pour la peur et une légère courbature. Mais le souvenir qu'il conservait de cette opération de police un peu rude, l'empêchait à tout jamais d'enfreindre la loi de l'atelier.

J'ignore si cette coutume est encore pratiquée par les rapins de la nouvelle Ecole ; mais les vieux peintres que j'ai connus dans ma jeunesse m'ont affirmé qu'elle était fort ancienne.

Il me paraît donc vraisemblable que des enfants contemporains de Berquin, menacés du Broche en Cul par un père artiste et un peu nerveux eurent l'idée, avec la belle imagination de leur âge, de convertir en jeu un usage qui n'était après tout qu'une brimade inoffensive.

ORFRÉMONT.

*
* *

Du temps du bon Berquin, c'était peut-être un jeu d'enfants, mais, à l'époque actuelle, c'est une sorte d'épreuve infligée parfois dans les ateliers de l'Ecole des Beaux-Arts aux élèves nouveaux par les

anciens. Cette brimade consiste à placer sous les jarrets repliés de la victime un manche à balai ou une barre quelconque, maintenus par les bras du malheureux dont les mains sont réunies et liées ensemble sur les tibias.

Du reste, notre confrère trouvera dans la *Comédie de notre temps* (2e série, p. 349), de Bertall, une vignette intitulée pudiquement « Broche en chose et brochant sur le tout » qui lui donnera une idée exacte du supplice en question.

Comme légende, un « ancien », s'adressant aimablement à l'infortuné « nouveau », ainsi ficelé au pied d'un mur, prend congé de lui en ces termes ironiques :

« Jeune homme intéressant, on a celui de te souhaiter le bonsoir. Demain, je viendrai savoir de tes nouvelles. Il ne faut pas trop danser, cela ferait trop de poussière et incommoderait les voisins. Si tu n'as pas envie de dormir, voilà le journal. »

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

*
* *

Bien que ne figurant pas dans le *Larousse*, ce jeu se pratique encore en Anjou. Voici la description qu'en donnent MM. Verrier et Onillon, dans le Folklore qui suit leur *Glossaire des patois et des parlers de l'Anjou* (1) :

Pour jouer ce jeu de... société, deux adversaires sont assis à terre, en face l'un de l'autre, les talons aux fesses, les coudes le long des cuisses, les mains liées par un mouchoir en avant des jambes et armées d'un fuseau. — De plus un bâton placé à la fois sous les jarrets et au-dessus de la saignée des bras, au pli des coudes, paralyse à peu près tous leurs mouvements. Les adversaires se traînent l'un vers l'autre en rampant au moyen de leurs talons, et cherchent à se renverser. Si l'un d'eux tombe sur le dos, il reste désemparé et incapable de se relever, en butte aux coups de son vainqueur. Mais le plus souvent, les deux culbutent à la fois en ridicule posture, pour le plus grand plaisir de l'assistance.

Joli jeu, en effet, pour une « demoiselle » !

PIERRE DUFAY.

(1) Angers. Germain et Grassin, 1908 ; 2 vol. in-8 tome II, p. 462.

*
* *

D'après un vieux livre, *Les Jeux de l'enfance*, ayant malheureusement perdu sa feuille de titre, et n'ayant par suite ni nom d'éditeur ni millésime, le jeu de « broche en cul », nommé aussi et moins crûment « broche en dos » ou « Je te pousse », et qui se jouait d'ailleurs de plusieurs manières, consistait, pour l'une de ces manières, à se poursuivre, se pousser, les uns les autres, dans une cour ou les allées d'un jardin, et, au moyen d'une canne ou d'un bâton dont chaque joueur était armé, et en se frappant d'estoc, à chercher à s'acculer et s'immobiliser contre un arbre, un mur, un obstacle quelconque.

On peut remarquer, à ce sujet, qu'un jeu ainsi vilainement qualifié ne figurerait plus aujourd'hui dans aucun ouvrage destiné à la jeunesse. Mais il y a, dans le célèbre *Ami des enfants*, de Berquin, bien d'autres irrévérences qui ne seraient plus admises à présent.

Dans la nouvelle *La Petite Glaneuse* de ce même recueil (p. 149 ; Paris, Lehuby, s. d.), une dame raconte que son mari l'a laissée « enceinte de cet enfant que vous voyez ».

Plus loin (*Les Douceurs du travail*, p. 209), l'auteur montre à ses jeunes lecteurs « une femme étendue ivre-morte dans son lit ».

Ailleurs (*La petite fille trompée par sa servante*, p. 428), une fillette a des rendez-vous galants avec son petit cousin.

Une autre (*George et Cécile*, p. 431) est jalouse d'un petit garçon trop attentionné auprès de ses compagnes.

Etc.

Ces détails, qui nous semblent si peu convenir à des enfants, ne choquaient pas autrefois.

Ainsi Fénelon, dans ses *Fables* « composées pour l'éducation du duc de Bourgogne » et qui ont été répandues dans les écoles à des milliers et des milliers d'exemplaires, parle « d'une reine qui devient grosse et qui accouche » (*Histoire d'une jeune princesse*, p. 340 ; *Œuvres choisies de Fénelon*, Paris, Hachette, 1865), et plus loin (p. 341) « d'un prince qui est amoureux » ; — de lettres d'amour interceptées par un galant supposé (*His-*

toire de Florine, p. 343). Le saint archevêque nous montre, dans ces mêmes *Fables*, une reine embrassant tendrement un jeune officier et transportant de jalousie son époux (p. 345) puis « des femmes ivres et échevelées » (p. 374) ; puis un jeune homme « qui demande à goûter toujours la douceur de la volupté » (p. 376), etc., etc.

Nous ne trouvons rien de pareil dans les volumes de notre *Bibliothèque rose*.

ALBERT CIM.

***

La question étant résolue par ces réponses arrivées et imprimées les premières, nous nous excusons du défaut de place qui nous oblige à ne pas publier les très intéressantes et érudites réponses de GEORGES DUBOSC. X. J. ELGÉ, DOCTEUR L., BELLEVUE, EGO, MARTINET, ETIENNE CH.

—

Par surcroît (LXXVIII, 201). — « Par surcroît », locution adverbiale, n'apparaît point comme incorrecte. Dans leur *Dictionnaire*, Hartzfeld et Darmesteter citent : *Par surcroît* et donnent : *De surcroît*, comme « vieilli ». *Par surcroît* a été employé cependant anciennement. De Saulcy, dans sa traduction de la Bible (1672). St-Mathieu, VI, 33, dit : « Cherchez donc premièrement le royaume de « Dieu et toutes ces choses vous seront « données *par surcroît*. » G. D.

—

Anciennes mesures : Bichet (T. G. 115 ; LXXVIII, 106, 286). — Ce terme se trouve employé à diverses reprises dans l'inventaire d'un curé de Vaise près de Lyon, en 1374, pour désigner plusieurs mesures de farine de blé ou de seigle.

La notice qui reproduit cet inventaire et les réponses qui l'accompagnent (XII, 95, 123) ne s'occupent pas de la contenance de la dite mesure. D'après Larousse, sa capacité variait d'un cinquième à deux cinquièmes d'hectolitre.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

***

Pour répondre à la demande de notre collègue, je relève dans *L'histoire économique de la propriété, des salaires, des denrées et de tous les prix* par G. d'Avenel, Paris, 1894. (Tome II), les indications suivantes sur les prix du blé et du seigle, à Lyon et dans la Bourgogne, de 1774 à 1780.

A la date de 1775, pour Lyon (*Archives hospit. de Lyon*. Charité B. 205) le prix du *froment*, au bichet, estimé 31 litres 97 centilitres), s'élève à 5 livres, 12 sous, soit 5 fr. 31, prix actuel, soit 16 fr. 50, l'hectolitre.

A Lyon, à la date de 1775, (*Arch. hospital. de Lyon*. Charité B. 205) le prix du bichet de seigle, estimé 31 litres 97 centilitres, est de 3 livres, 13 sous, soit 3 fr. 46, soit 10 fr. 80 l'hectolitre.

Pour la Bourgogne, à la date de 1774, à Tournus (*Archives hospitalières de Tournus* (Saône-et-Loire, E. 247), le prix du froment au bichet, estimé à 2 hectolitres 50 litres, est de 49 livres, soit 46 fr. 55, soit 18 fr. 53 l'hectolitre.

A la date de 1775, à St-Gengoux (Bourgogne), (*Archives hospital. de Tournus*. B. 76), le prix du boisseau de froment, estimé 23 litres 56 centil. est de 3 livres, 4 sous, soit 3 fr. 3, soit 12 fr. 50 l'hectolitre.

A la date de 1777, à St-Gengoux (*Arch. hospit. de Tournus* B. 76), le prix du boisseau de froment, estimé 23 litres 56 centil. est de 2 livres, 15 sous, soit 2 fr. 60, soit 11 fr. 06 l'hectolitre.

A la date de 1779, à St-Gengoux (*Archives hospital. de Tournus* B. 76) le prix du boisseau, estimé 23 litres 56 centilitres, est de 4 livres 25 sous, soit 3 fr. 90, soit 16 fr. 52.

A la date de 1775, à St-Gengoux, (*Archives hospital. de Tournus* B. 76) le prix du boisseau de *seigle*, estimé 23 litres 56 centil. est de 2 livres, 5 sous, soit 2 fr. 13, soit 9 fr. l'hectolitre.

A la date de 1777, à St-Gengoux, *Archives hospit.* de *Tournus* B 76) le prix du boisseau de seigle estimé 23 litres 56 centilitres, est de 1 livre 8 sous, soit 7 fr. 69 l'hectolitre.

A la date de 1779, à St-Gengoux (*Arck. ves hospit de Tournus*. B. 76), le prix du boisseau de seigle, estimé 23 litres 56 centilitres, est de 3 livres, soit 2 fr. 85, soit 12 fr. 09 l'hectolitre.

M. G. d'Avenel mentionne, plusieurs fois, dans le département de l'Ain, région de Bourg-en-Bresse, la *coupe*. Il estime cette mesure de capacité des céréales, à 14 litres 83 centilitres à la date de 1613.

GEORGES DUBOSC.

—

Feu grégeois (T. G.). — On lit dans les journaux de juillet 1918 :

« Nos savants viennent de découvrir que le feu grégeois, ce feu qui avait la propriété de brûler sur l'eau, était purement et simplement du pétrole. C'est du moins le sens

de la communication qu'a présentée à l'Académie des sciences, M. Edmond Perrier, au nom d'un savant grec, M. Stephanidès.

Mais M. Perrier ne nous dit pas sur quelles données M. Stephanidès s'est appuyé pour baser son affirmation. Il serait important de les connaître, car on n'ignore pas que la formule de la composition du feu grégeois est perdue et que vainement les chimistes s'efforcèrent de le retrouver.

P c. c. GUSTAVE FUSTIER.

—

La chevelure de Mirabeau (LXVIII, 150, 429). — Sur un jeune enfant je remarquais un moins bon état de santé à ses cheveux qui ordinairement bouclés et brillants, tombaient alors plats et ternes.

L'ordonnance d'un ami commun disait du fils d'un officier : « Il est pas solide, il a le poil triste. » L'enfant avait 5 ou 6 ans et le soldat usait plus de l'étrille que d'un langage académique ; le sien, cependant était exact et expressif. L'enfant a vécu assez pour donner sa vie à la France sur le champ de bataille.

N. J. de P. G.

—

Les tombes d'animaux (LXXVIII, 328, 429). — Mme Marguerite Durand trouvera, dans des recueils de poésies du XVIe, mais surtout du XVIIe et du XVIIIe siècle (épitaphes, épigrammes etc.) un certain nombre de pièces sur la mort d'animaux familiers, chéris par leurs maîtres ou leurs maîtresses : et pour en citer quelques exemples, je relève, dans le tome Ier du *Recueil d'épitaphes* par M. D. L. P (*de la Place*) Bruxelles, 1782, 3 vol.) cette pièce de Marot, *D'un oiseau*, qui débute ainsi :

Las ! il est mort las ! pleurez, Damoiselles,
Le passereau de la jeune Maupas, etc...

puis cette épitaphe composée par Malleville :

D'un chien

Rude aux voleurs, doux à l'amant,
J'aboyais et faisais caresse,
Ainsi j'ai su, diversement,
Servir mon maître et ma maîtresse.

Quelquefois l'épitaphe, qui est le plus souvent un quatrain, est de tournure satirique comme cette poésie de Maynard.

Du cheval de Sejon

Ci-gît ce beau cheval de mémoire immortelle
Que Séjon si cher acheta,
Et qui porta malheur à tous ceux qu'il porta :
Dieu nous garde de sa femelle !

D'E.

« Aux villes de France », magasin de nouveautés (LXXVIII, 348). — Cet établissement, créé sous la raison sociale Selleron, Bisson et Cie, était situé rue Vivienne, au numéro 51, dont il occupait toute la profondeur jusqu'à la rue Richelieu ; sur cette dernière rue, il avait une autre entrée au numéro 104, dans un immeuble construit en 1830 sur l'emplacement de l'ancien hôtel Clermont et Maurisset de la Cour, où se trouvait, il y a plusieurs années, un restaurant anglais connu sous le nom de *British Tavern*.

C'était le premier grand magasin de cette importance ouvert à Paris ; aussi sa création causa-t-elle une sensation générale dans la ville. Je n'ai pas en ce moment sous la main ma collection de l'*Illustration*, mais je crois bien qu'en cherchant dans cette publication, à l'année 1847, notre confrère H. L. y trouverait un dessin représentant l'inauguration du nouvel établissement, et, peut-être aussi un article rendant compte de cet événement.

Le Magasin *Aux Villes de France*, subsistait encore en 1855 ; j'ignore l'époque de sa disparition.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

* * *

Le magasin des Villes de France donnait d'une part sur la rue de Richelieu 104 (Taverne Britannique en face de l'Hôtel des Princes), et d'autre part sur la rue Neuve Vivienne, numéros 51-53, où il succéda au concert Musard.

De cette annonce de l'*Illustration* du 9 octobre 1847, il ressort qu'il ouvrit ses portes le surlendemain :

Nous venons d'assister aux préparatifs de l'ouverture des *Villes de France*, qui aura lieu lundi 11 octobre.

Nous nous empressons d'informer nos lecteurs que l'assortiment des marchandises que nous avons pu voir nous a paru réunir toutes les conditions de fraîcheur, de bon goût et de bon marché.

Tout Paris voudra visiter ce bel établissement dont le succès nous paraît certain.

Le 1er janvier 1848, l'*Illustration* publiait en tête de ses annonces une « Vue des principales galeries (des Villes de France), prise de la rue Neuve-Vivienne ».

PIERRE DUFAY.

***

Le Magasin : Aux Villes de France, est né à peu près en même temps que moi et dans la même rue : rue Vivienne (qui se nommait alors à partir de la Place de la Bourse, rue Neuve-Vivienne) et non rue Montmartre. Il était situé non loin du boulevard, à gauche, et l'emplacement, occupé actuellement par une grande maison d'ameublement, existe encore tel qu'il était. Une vaste entrée — vestibule, où quelquefois sont exposés des meubles anciens — se trouve entre les deux boutiques réservées autrefois aux *étalages* des « Villes de France ». Cette entrée donnait accès au magasin, lequel était divisé en deux parties ; l'une au niveau de la rue Vivienne, l'autre au niveau de la rue de Richelieu avec une entrée à peu près vis-à-vis du Passage des Princes actuel ; toutes les deux réunies par un escalier qui semblait monumental à mes yeux d'enfant.

Etant toute voisine, c'est là que ma mère faisait ses achats. Je ne me souviens pas du tout de l'époque à laquelle ce magasin a disparu ; mais il n'est lié dans ma mémoire qu'à des souvenirs d'enfance, je suppose donc que sa disparition a coïncidé avec la création du magasin du Louvre 1855-60 qui a absorbé toutes les maisons secondaires.

J. V. P.

Même réponse : A. Remy, qui renvoie au Paris de 1800 à 1900 de l'année 1872-1873, de Charles Simond.

—

Les bleus : origine du mot (LXXVIII, 290). — Je crois bien que l'explication du *Figaro* ne vaut rien !

On appelait bleus, toutes les recrues, au temps du service de sept ans, parce que, seuls, étaient enregimentés les gars qui n'avaient pas le moyen d'acheter un remplaçant. Paysans et ouvriers arrivaient alors en blouse bleue, c'était le costume national pour cet élément de la population. De là l'épithète de bleus infligée aux conscrits. Tous ceux, dont je suis, qui servirent dans la vieille armée de 1870, ont entendu cette explication et, virent appliquer le terme à la venue du contingent en blouse. Même après 1870, la majorité des bleus arrivait encore avec la blouse de coutil teinte d'indigo.

Ardouin-Dumazet.

Notes, Trouvailles et Curiosités

—

Le nez de Cléopâtre ou Pasteur et Mme Henry Gréville. — Dans la *psychologie du chien*, (année 1889), p. 223, de *Mon chien Bop et ses amis*, ouvrage paru en 1910 chez Plon-Nourrit et Cie, Mme Henry Gréville raconte comment, ayant été mordue par un chien enragé, elle attira, en mars 1878, « l'attention de Pasteur sur la rage » et suggère l'hypothèse qu'elle contribua peut-être ainsi « très indirectement sans doute et très humblement, à lui inspirer le désir de tourner ses études vers ce sujet ». C'était au moment où Pasteur s'occupait du charbon et autres maladies animales.

P 226, l'auteur raconte, en outre, qu'elle entretint Pasteur du système de curation russe de la rage par l'étuve. « Henner venait de faire le portrait de Pasteur, un chef-d'œuvre de dessin et de couleur... Le grand artiste transmettrait ma missive au grand savant. Ainsi fut fait ». Pasteur, dans sa réponse, confirmait que, si l'on pouvait élever la température de tout ou partie du corps d'un homme atteint de charbon, le malade serait guéri. Il ajoutait : « Si jamais je m'occupe de l'horrible maladie, je me souviendrai de votre communication ». En tout état de cause, il ne s'en était point encore occupé, à cette date de 1878, car sa première expérience sur la salive d'un enfant mort de la rage eut lieu deux ans après, et c'est en 1883 qu'il osa tenter sur un être humain sa première inoculation antirabique...

On répondra que Pasteur n'avait pas besoin des suggestions d'un « écrivain pour demoiselles » — demoiselles d'avant la Grande Guerre — pour s'occuper de la rage. Qui sait, cependant, si, sans cette humble suggestion, il y eût songé ? Le nez de Cléopâtre, vous dis je, encore et toujours ! Pourquoi pas, en somme ? Et qu'a-t-on *de documentaire* à objecter, en l'espèce, à notre insinuation ?

Camille Pitollet.

Le Directeur-gérant :
Georges MONTORGUEIL

Imp. Clerc-Daniel, Saint-Amand-Montrond

LXXIX° Volume — *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* — 10 Février 1919

N° 1495 — N° 1495

31bis, r. Victor-Massé — PARIS (IX°) — Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez — QUÆQUE SINGULA LEGENDE — *Il se faut entr'aider*

31bis, r. Victor-Massé — PARIS (IX°) — Bureaux : de 3 à 6 heures



L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Pour la précision des rubriques, une question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.

Indiquer les rubriques et leurs cotes.

Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée mais envoyée directement à l'auteur de la question.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

La négresse de Louis XIV. — Michelet (« Histoire de France, Louis XIV ». Chapitre II, « Madame » etc...) dit que Louis XIV eût comme maîtresses la vieille femme de chambre d'Anne d'Autriche, une négresse et autres. Pourrait-on donner quelques indications sur la dite négresse ?

Où Michelet a-t-il puisé cette indication ?

J. M.

Marie Stuart à Wassy. — Il existe à Wassy une rue Marie-Stuart. D'anciennes gravures représentent le château de Marie-Stuart à Wassy. Origines du souvenir de Marie-Stuart dans cette ville ?

Henry D. d'A.

—

Projet de fuite de Louis XVI avant Varennes. — Je trouve dans les mémoires de Lady Hamilton, publiés par Alexandre Dumas, sous le titre : « Souvenirs d'une favorite » (t. II, p. 267, édit. Michel Lévy 1865) le récit suivant :

Voici quel était ce projet : On verra par l'exposé que j'en vais faire en quelques lignes, que c'était l'idée première de la fuite à Varennes.

On devait attirer et réunir autour de Versailles neuf mille hommes de ce que l'on appelait la maison du roi ; de ces neuf mille hommes les deux tiers appartenaient à la noblesse et, par conséquent, étaient des hommes dévoués.

On s'emparerait de Montargis ville située à vingt lieues de Paris, à peu près, et dans laquelle commandait le baron de Viomesnil, compagnon de guerre de La Fayette en Amérique, mais qui, par jalousie contre la Fayette, qui s'était fait constitutionnel, s'était fait, lui, contre-révolutionnaire.

Dix-huit régiments choisis parmi les carabiniers et les dragons, c'est-à-dire, parmi les deux armes les plus royalistes couperaient les routes et arrêteraient tout convoi de vivres se dirigeant sur Paris.

Le roi et la reine se retireraient à Montargis et de là aviseraient à ce que l'on devrait faire : probablement affamerait-on Paris qui, une fois affamé, serait forcé d'en passer par où l'on voudrait.



L'argent ne manquerait pas ; outre celui que le roi pourrait emporter de Paris ; on comptait sur les dons volontaires ; un seul procureur de bénédictins avait offert cent mille écus..... »

Ce projet a-t-il réellement existé ou est-il de pure imagination ?

Connaissant très bien les archives municipales de Montargis, je n'y trouve nulle part trace de la présence de Viomesnil, ni comme gouverneur ni comme commandant de troupes en garnison dans cette place. Le dernier gouverneur de Montargis et capitaine du château fut Louis-René Madeleine Levassor, comte de Latouche-Tréville, capitaine de vaisseau. Il devint député de la noblesse de Montargis aux Etats-Généraux, puis membre de la Constituante. Puis il reprit du service dans la marine et mourut en 1804 à Toulon où il était comme vice-amiral. Cette grosse erreur de personne me fait croire que ce projet est entièrement apocryphe ?

C. N.

—

Victor Hugo et l'impôt sur le capital. — Dans les *Carnets de Victor Hugo* publiés par M. Louis Barthou dans la *Revue des deux Mondes* du 15 décembre 1918, se trouve le passage suivant :

21 janvier [1872]. — Visite de M. Mottu. Je lui dis mon idée de payer les trois milliards avec un impôt de trois pour cent une fois payés sur le capital. Ce serait une sorte de Nuit du 4 août de la propriété. Il me demande si je tiens à la priorité de l'idée, je lui dis que je ne tiens qu'au succès. Il me demande la permission, que je lui accorde, de prendre cette initiative dans son journal *Le Radical*.

Victor Hugo est-il vraiment, comme il le laisse entendre, le premier qui ait eu l'idée d'un impôt sur le capital ? N'y a-t-il pas eu avant lui des économistes ou des hommes d'état qui ont préconisé ce moyen de spoliation légale ?

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Les baguettes du tambour d'Arcole. Les baguettes d'honneur d'Etienne André, le tambour d'Arcole, étaient mises en vente en juin 1916, par leur possesseur.

Ont-elles été acquises par le Musée de l'Armée ?

Sinon quel en a été l'acquéreur ?

EDMOND L'HOMMEDÉ.

—

Les plus heureuses prophéties sur la guerre. — De toutes les prophéties qui ont été mises au jour durant cette guerre, sur son évolution et sa conclusion, y en a-t-il quelqu'une qui se rapproche de la réalité d'une façon sensible ? Que devient le fameux « Champ des bouleaux » qui revenait dans maintes d'entre elles ?

TRESVAUX.

—

Armée du Mexique : engagés luxembourgeois. — Y a-t-il eu des engagés volontaires de nationalité étrangère, spécialement de nationalité luxembourgeoise, dans l'armée d'expédition du Mexique ? Je désire connaître des renseignements sur un parent qui a disparu dans la campagne. Les recherches faites au Ministère de la Guerre à Bruxelles pour retrouver ses traces dans les archives du corps belge de l'expédition n'ont par fourni de résultat.

DE LOSANGE.

—

Marans. — Existe-t-il encore des descendants des familles de Marans (Berry et Poitou).

—

Berthoulet — Même question.

—

De Ricoux. — Même question.

HECTOR HOGIER.

—

Famille Dabon. — On trouve vers 1720, aux environs de Tournon-Saint-Martin (aujourd'hui département de l'Indre), un marin Dabon, sieur du Magnoux, qui épousa Marie Villeret de Fontmort ;

Vers 1782, on trouve à Poitiers un Dabon de Coupelle, chirurgien du comte d'Artois et de l'Hôtel-Dieu.

En 1777 un Dabon était fait commandeur de Saint Louis, au titre du service de Mer, et en effet, en 1780 il était nommé lieutenant général des armées navales

Quelque collaborateur Poitevin, Tourangeau ou Berrichon pourrait-il fournir des renseignements sur la famille Dabon ?

FONS GOMBALDI.

Ascendances à retrouver ; Agnès Duguesclin — Agnès du Guesclin. épouse Herbert d'Assé, Chevalier — Qui sont leurs parents ? — Je n'ai d'autre indication de date que celle du mariage de Louise d'Assé, dame de Frétigny, 1529, avec Jean de Laufernot, écuyer, mort après 1566, 14ᵉ génération après Herbert. Le fils de Louise d'Assé, Antoine de Laufernot, épouse Madeleine Alfagart, dont une aïeule était Clémence du Guesclin, sœur du Connétable ? D.

—

Origine de la famille Gambetta. — Les archives héraldiques suisses publient une contribution à l'*Armorial du canton du Tessin*. Dans cet article M. Lienhard-Riva prétend que les ancêtres de Gambetta étaient d'Intragna et relate une controverse qui eut lieu sur cette question dans le *Bolletino Storico de 1883*. Intragna est un village près de Locarno d'où émigraient beaucoup de petits ramoneurs pour la France. Plusieurs familles du pays portent le nom du grand tribun. Les armes sont : *d'or à une jambe nue de gueules mouvant du chef et mise en barre ; à un chef d'argent soutenu d'une trangle de sinople, chargé d'une pleine lune d'or et accostée de 2 lys du même.*

Cette question a-t-elle déjà été traitée dans l'*Intermédiaire* ?

NISIAR.

—

Mlle Guilbert. Une amoureuse de Stendhal. — Les auteurs de *L'Odéon* (histoire de ce théâtre) nous signalent comme faisant partie de la troupe en 1819-20 une dame ou demoiselle Guilbert Je demande si cette demoiselle Guilbert est Mélanie Guilbert, dite familièrement Louason, que Stendhal avait rencontrée en 1805 au cours de déclamation de Dugazon, dont il était aussi l'élève à cette époque.

Très épris de cette Mélanie Guilbert, engagée au théâtre de Marseille, Stendhal l'avait d'abord accompagnée jusqu'à Lyon, puis était allé la rejoindre après une visite à Grenoble. Il écrit alors à sa sœur : « C'est Madame Roland, avec plus de grâce ». Et comme Mélanie a déjà une fille, il projette de faire un testament en faveur de Mélanie et de sa fille.

Cependant les appointements de l'actrice ne suffisant pas pour faire vivre le ménage. celui qui écrira un jour la *Chartreuse de Parme* se fait garçon ou commis épicier chez Charles Meunier, épicier en gros, rue du Vieux Concert à Marseille Le théâtre ayant fermé ses portes en février 1806, l'idylle prit fin, Mélanie retourna à Paris, et Stendhal à Grenoble avant de partir pour l'Allemagne.

Que devint Mlle Guilbert ? Nous savons qu'on lui proposa un engagement pour Naples, et qu'elle le refusa. Plus tard elle épousa un russe du nom de M. de Baskov. Quel rapport existe-t-il entre elle et Mlle Guilbert de l'Odéon ?

HENRY LYONNET.

—

Victor-Hugo en garde-national. — On me dit qu'il existe une gravure, portrait ou caricature, représentant Hugo habillé en garde-national. Un intermédiairiste pourrait-il me dire si la chose existe véritablement et quel en est l'auteur ?

RENÉ MARTINEAU.

—

Le peintre Alphonse Legros : date de sa mort. — Je désirerais connaître la date précise de la mort en Angleterre d'Alphonse Legros, un des artistes les plus distingués, les plus universels,de la seconde moitié du XIXᵉ siècle, né à Dijon en 1837.

H. C. M.

—

Tableaux de J. H. Routhier de Lisle. — Je serais très reconnaissant aux Intermédiairistes qui voudront bien me faire connaître : dans le Limousin, dans le Sud-Ouest ou *ailleurs*, d'autres tableaux du peintre Jean-Henry Routhier de Lisle, que celui représentant le « Sacrifice de Jephté », don — en 1830 — d'un conseiller général au musée de Limoges.

Les peintures dont il s'agit doivent dater de 1795 à 1820 environ. — Peut-être en trouverait-on aussi dans la région de Nantes. DE FRIE D'ANSELL.

—

Le chevalier de Salmon. — Le portrait de ce personnage a été gravé par Quenedey et figure sous la cote E. 97 dans le catalogue de ses physionotraces.

Il porte, outre la croix de St-Louis, la décoration d'un ordre bizarre ; elle représente une croix aux branches évasées, portant, sur émail blanc, la devise « Profide rege et lege ».

La famille de Salmon paraît être originaire de Touraine ou de l'Orléanais. Ce chevalier de Salmon a-t-il une histoire ? N'était-il pas conspirateur sous la Révolution et quelle est cette croix bizarre ?

L. N. B.

* * *

Physionotraces Chrétien. — Il existe bien un catalogue de Quenedey à la Bibliothèque Nationale et au Musée Carnavalet. Existe-t-il un catalogue Chrétien?

L. N. B.

—

Le chevalier de Ponti. — Si plusieurs de ses expéditions en Amérique, où il servit si bien notre cause, sont assez bien connues, sa biographie paraît l'être beaucoup moins.

Où est-il né et à quelle date ? Son père était gouverneur de Gaëte et serait l'inventeur des Tontines.

Tous renseignements sur sa jeunesse seraient les bienvenus. Dans quelle « guerre de Sicile » perdit-il un bras avant de venir en France ? Dans quel régiment servit-il avant de s'embarquer pour le Canada, probablement en 1679 ?

T. V. M.

—

Plaque de cheminée armoriée : à une canette — A Margut (Ardennes) où je cantonne actuellement, je trouve, au presbystère, une jolie plaque de cheminée d'une lecture malheureusement difficile : « Ecartelé aux 1 et 4 de... à une canette de... au chef de ... chargé de trois étoiles de... ; aux 2 et 3 de... à un lion passant de... ; à l'écusson en cœur de... brochant sur le tout » ?

L'écu est sommé d'une mitre et d'une crosse. Peut-être s'agit-il d'un prince évêque de Sedan.

Cette plaque est sans doute venue là lors des *déménagements* de 1789. A qui appartenaient ces armes ? Quels en sont les émaux et métaux ? HENRI D. D'A.

—

Ex-libris à identifier : « Trois quintefeuilles de gueules ». — A qui appartient cet ex-libris : *D'or à trois quintefeuilles de gueules, posées 2 et 1*. Couronne de comte. Cartouche de style Louis XV, orné de fleurs et de feuillages.

Cette vignette, qui me paraît être moderne, est signée de deux L entrelacés, semblables aux marques de Sèvres du XVIIIe siècle.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Les poinçons des maîtres ébénistes. — Il a paru de nombreux ouvrages donnant la reproduction des marques, monogrammes, poinçons des faïences et porcelaines.

Un confrère pourrait-il indiquer les ouvrages du même genre donnant la liste des poinçons au moyen desquels les maîtres ébénistes marquaient les meubles sortant de leurs ateliers?

Q. E. D.

—

« Dick Moon en France ». — L'auteur de ce « Journal d'un Anglais », publié en 1862 par Francis Wey à la librairie Hachette, était-il un personnage imaginaire, ou a-t-il réellement existé et Wey s'est-il contenté de réviser et de publier ses notes ?

Dans ce cas, quel était-il ?

Des pages assez nombreuses sont consacrées à Paris et à sa vie, ce qui permet à ce volume de figurer sous le n° 1060 dans la Bibliographie Parisienne de M. Paul Lacombe.

P. D.

—

« Le bien superflu ». — J'ai souvent entendu rappeler cette pensée de la primitive église : « Le bien superflu ne vous appartient pas, il appartient aux pauvres ».

Je serais désireux de savoir à quel Père de l'église il faut attribuer cette pensée qui contient, en germe, les principales revendications des socialistes actuels.

J.....

—

Premier moutardier du Pape. — On dit d'un homme qui a une haute opinion de lui-même : *il se croit le premier moutardier du Pape*. Y a t-il un moutardier du Pape, et s'il y en a un d'où vient sa haute importance ?

E. P.

Réponses

L'inscription du monument de Michel Servet à Paris (LXXVII ; LXXVIII). — M. de Woimbey croit devoir me faire observer que « dans mon zèle à défendre la mémoire de Calvin, j'ai quelque peu perdu de vue l'objet essentiel du débat ». N'ai-je pas écrit : « Il ne s'agit pas d'innocenter le Réformateur. Loin de là, il n'est pas de tache plus sombre dans son histoire, Calvin fut un témoin à charge haineux, passionné ». Je ne saurais donc accepter d'être présenté comme zélé à défendre la Mémoire de Calvin dans sa tragique histoire de Servet, car j'ai toujours condamné sévèrement sa conduite dans le procès. Ai-je vraiment perdu de vue l'objet essentiel du débat, la recherche des causes du refus d'autoriser les inscriptions à placer sur le socle du monument de Servet ? Mais liberté entière était accordée à chacun de faire des suppositions qui pouvaient expliquer ce refus. Je me suis laissé aller à croire qu'un honnête homme, au vieux sens du mot, non pas tant érudit qu'instruit, s'était rencontré pour avertir qui de droit de la faute lourde qui serait commise, si l'on gravait sur un monument parisien des inscriptions qui seraient des faux historiques : Servet brûlé par ordre de Calvin et l'histoire de Voltaire sur les fagots du bûcher. C'est ma supposition, elle n'agrée pas à mon estimable confrère, aussi bien je n'ai jamais prétendu l'imposer. Elle n'est qu'une contribution à ce débat que je n'avais pas perdu de vue, inutile de dire que je suis prêt à l'abandonner pour me ranger à une opinion qui donnera une explication plus satisfaisante. M. de Woimbey ne saurait m'en vouloir si je lui fais remarquer qu'il n'a pas pris la peine de lire plus attentivement ce que j'ai écrit au sujet de la lettre de Voltaire. Je n'ai visé, d'une manière expresse, que sa méchante plaisanterie des fagots secs, mais je ne me suis pas inscrit en faux contre le refus de la communication de la procédure du procès de Servet par le Conseil de Genève.

L'inscription de la lettre de Voltaire, sans les fagots secs, eut été, en vérité, du plus médiocre intérêt.

J'ai lu avec une extrême attention la réponse de M. de Woimbey et je me permets de lui rappeler qu'il a écrit en propres termes : L'impossibilité dans laquelle s'est trouvé la librairie de Voltaire d'obtenir communication du procès de Servet doit être un fait exact car la même impossibilité se rencontre encore *aujourd'hui*. Si je souligne ce dernier mot, qui ne peut avoir qu'une seule et unique signification, c'est parce qu'il est à la base d'une courtoise discussion... J'ai fait observer que toute la procédure du procès avait été publiée dans des *Opera Calvinii*, et que M. Rillet de Candolle avait eu connaissance de ces documents. Mais M. de Woimbey me répond : « Notre confrère est-il certain que tous les documents aient été communiqués intégralement aux dits éditeurs ? Et plus loin, « la répugnance manifestée jusqu'alors par le Conseil de Genève à ouvrir ses dossiers autorise une pareille supposition ». A répondre, je suis certain que les savants éditeurs des œuvres de Calvin, Baum, Cunitz et Reuss ont eu communication complète de la procédure. J'avoue que je ne saurais persuader mon honorable contradicteur. Aussi en présence d'une suspicion qui, dans l'*Intermédiaire*, revêt un caractère dont on ne saurait nier l'importance et qui permettrait de croire qu'à Genève se conservent des pratiques occultes encore *aujourd'hui*, suivant de mot de M. de Woimbey, j'ai estimé de mon devoir de saisir de la question M. H. Fazy, qui, mieux que personne, en sa double qualité d'historien et d'homme d'Etat, avait l'autorité nécessaire pour se prononcer dans ce débat. Voici la lettre qu'il a bien voulu m'adresser :

Monsieur,

Vous avez eu raison d'attirer mon attention sur l'article de M. de Woimbey relatif à la procédure de Michel Servet. Au début de ma carrière, il y a plus d'un demi-siècle, j'ai été archiviste d'Etat à Genève et je n'ai cessé de m'intéresser à notre précieux dépôt historique, je crois donc pouvoir répondre en toute sécurité à votre lettre qu'en aucun cas à ma connaissance il n'a été refusé aux Archives de Genève communication d'aucun document en ce qui concerne spécialement la procédure de Servet. Il faut remonter au XVIIIe siècle, pour constater un refus du Conseil de communiquer la procédure, mais dès

lors les idées ont progressé et nous avons le sentiment trop net, trop profond, du respect qui est dû à la vérité historique, à la recherche libre et impartiale, pour admettre que la communication des documents puisse être refusée ou limitée d'aucune façon. Je vous autorise, Monsieur, à faire de ma lettre l'usage que vous jugerez convenable et je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

HENRI FAZY.
(ancien archiviste d'Etat).

A la lettre de M. Fazy se trouvait joint ce document :

ARCHIVES D'ÉTAT DE GENÈVE.

Genève le 18 janvier 1919.

Le soussigné certifie que le dossier de la procédure criminelle intentée devant le Conseil de Genève à Michel Servet en 1553 est déposé aux Archives d'Etat de Genève sous la cote P. C. n° 133 et qu'il peut être en tous temps librement communiqué au public dans la salle de travail des Archives.

PAUL E. MARTIN.
Archiviste d'Etat.

Je ne pense pas qu'après lecture de la lettre de l'éminent M. Fazy et de l'attestation de M. l'Archiviste E. Martin, M. de Woimbeg maintiendra son assertion que l'impossibilité de consulter le dossier de l'affaire Servet se rencontre encore aujourd'hui.

Il m'est difficile de comprendre comment, au dire de mon honorable confrère, je me suis peut-être un peu imprudemment engagé en parlant du procès de Vienne. Il s'agissait de démontrer que Servet n'avait pas été brûlé par ordre de Calvin, il était donc nécessaire de prouver que le martyr avait été condamné sur la réquisition du procureur général. Et c'est pour cette raison que j'ai rappelé que les magistrats de Genève demandèrent à ceux de Vienne communication du dossier de Servet, montrant ainsi que l'affaire avait un caractère nettement judiciaire et que dès lors Calvin n'avait aucun ordre à donner.

Quand mon honorable contradicteur, à propos de Vienne, parle de réparer une omission qui n'est certainement due qu'à un oubli de ma part, j'avoue ne pas comprendre. Je n'avais pas à lier la question de l'inscription à placer sur le monument à celle du rôle de Calvin dans le procès de Vienne. Mais il ne saurait m'en coûter de réparer moi-même cette prétendue omission.

M. de Woimbey affirme que « Servet avait été dénoncé aux magistrats de Vienne par Calvin lui-même ». Puisqu'il veut bien me dire que j'ai un légitime souci de la vérité historique, j'ai le droit de lui répondre que son affirmation n'a pas l'exactitude nécessaire. Calvin a nettement contesté qu'il eût livré Servet aux juges de l'Inquisition. Autre fut sa conduite mais qui mérite d'être condamnée sévèrement. De Trie, engagé dans une controverse avec son cousin de Lyon, Claude Arneys, lui écrivit, dans une lettre du 23 février 1553, qu'en France on tolérait les blasphèmes de l'auteur de la *Restitutio*, dont il lui envoya « la première feuille pour enseigne ». C'était non pas une dénonciation en règle, écrit l'impartial historien de Calvin, Wallier, mais une communication de cousin à cousin. Malheureusement Arneys fit connaître la lettre de Trie aux autorités religieuses de Lyon et un procès fut intenté à Servet. Celui-ci nie que Villeneuve, c'était le nom sous lequel avait paru la *Restitutio*, fut la même personne que Servet. Pour avoir la confirmation de l'accusation, de nouveau Arneys s'adressa à De Trie qui envoya des lettres adressées à Calvin par Servet « ayant eu, dit-il, grand peine à retirer ce que je vous envoye de M. Calvin ». Telle fut sa grande faute, car il devait prévoir toutes les conséquences de la livraison de ces documents, mais ce ne fut pas « Calvin lui même » comme l'écrit M. de Woimbey, qui dénonça Servet aux magistrats de Vienne.

« Les juges de Vienne, dit notre confrère, furent heureux, sans doute, d'échapper à l'obligation d'infliger un châtiment moins platonique que celui qu'ils avaient fait subir à Servet en effigie ».

Je me permets de conseiller à mon honorable confrère la lecture et la méditation des raisons déterminantes de brûler les hérétiques, sans rémission, que précisément, à cette même époque, exposait publiquement, Lizet, le trop célèbre président de « la Chambre ardente ». Sa supposition à l'égard des juges de Vienne est la plus généreuse du monde, mais, en se reportant à cette époque tragique, est-elle bien justifiée ?

Quant à l'état d'esprit qui régnait à Vienne, je ne me hasarderai à aucune supposition, je me contenterai de rapporter ce qui suit, d'après une communication que je dois à M. Weiss, l'érudit secrétaire de la Société de l'histoire du protestantisme français.

« Lorsque le 4 avril 1553, à six heures du soir, on arrêta Servet à Vienne, il était occupé à soigner M. de Maugiron, lieutenant général du roi en Dauphiné, dont il avait antérieurement sauvé la fille. On prétexta de lui faire visiter des prisonniers malades et blessés au palais delphinal, où il fut constitué prisonnier le 29 août 1553, au plus fort du procès de Genève. M. de Maugiron informa Sa Seigneurie que le roi avait donné les biens de Servet, se montant à trois ou quatre mille écus, à un sien fils et il priait les autorités genevoises de ne pas oublier d'interroger Servet sur ses dettes, pour qu'on put, au plus juste, évaluer le montant de la confiscation ». *Bulletin Historique et Littéraire*, 1908, p. 404.

« Les autorités françaises, écrit M. de Woimbey ne paraissent pas avoir déployé un très grand zèle dans leur action contre Servet ». M. le lieutenant général du roi en Dauphiné ne paraît pas du moins avoir mérité cet éloge, lui si désireux d'avoir l'argent du martyr, pour un sien fils. Et en considération de la haute situation de M. de Montgiron, ne sera-t-il pas permis de dire des autorités de Vienne : *ab uno disce omnes* ?

FRANK PUAUX.

—

Emigrés normands et bretons à Jersey (LXXVIII, 148). — M. S. d'A. trouvera de précieux renseignements sur les émigrés normands et bretons résidant à Jersey en 1796 dans l'ouvrage suivant : « Les familles françaises à Jersey pendant la Révolution », par le Comte Régis de l'Estourbeillon, Nantes, 1886. Cet ouvrage est très complet et vraiment basé. Il sera également documenté par : le « Journal historique et religieux de l'Emigration... en Angleterre », par l'Abbé de Lubersac, Londres, 1802 ; « Jersey, ses antiquités, ses institutions, son histoire », par de la Croix, 3 vol. St-Hélier 1859-1861. « Relations de la Normandie et de la Bretagne avec les Iles de la Manche pendant l'Emigration », par Ch. Hattier, Caen, 1885. « Histoire religieuse de l'Ile de Jersey », par le Baron de Demuin, Paris-Rennes, 1893. « Jersey, terre d'asile », par C. J. Nicolas, extrait de « En Avant », Revue Jersiaise, 1912, finalement la collection des « Bulletins de la Société Jersiaise », St-Hélier.

La Bibliothèque des Etats à Jersey est riche d'ouvrages sur Jersey, en français et en anglais, et il n'est guère possible de se bien renseigner sur l'hospitalité reçue par les Français dans l'Ile, sans consulter ce dépôt dont le conservateur, M. J. Durell, est d'une parfaite courtoisie à l'égard de tous nos compatriotes.

Au cours d'un séjour que je faisais à Jersey, il m'a communiqué « l'Armorial de Jersey » par M. J. B. Payn, édité en 1865 où se trouvent de précieuses généalogies de familles françaises devenues jersiaises et parties de toutes les régions de la France pour cause de religion. Les Anquetil, les Chateaubriand, les d'Auvergne, dont le dernier représentant fut donataire, après une vie romanesque et mouvementée, de la principauté de Bouillon, les Carteret, la première de l'Ile, les Gruchy, cousins des Gruchy du 1er Empire, les la Cloche, fameuse par le Père la Cloche, fils naturel de Jacques Stuart, les Orange, les Lucy, les Vavasseur dit Durell, les Payn (en français Pagan) et bien d'autres.

Pour en revenir à la question de M. d'A. d'intéressants souvenirs de l'Emigration se retrouvent à Jersey : dans le cimetière St-Sauveur, on voit encore la pierre tombale de la sépulture de Madame de Trémorgat, décédée le 26 novembre 1790, à Jersey, où, dit l'inscription, « elle avait trouvé l'accueil hospitalier d'une nation généreuse. »

Les Jersiais d'aujourd'hui ne sont pas inférieurs à leurs aïeux dans le culte de cette vertu. La colonie française est encore importante dans l'Ile Dorée et le réputé Collège de Bon Secours, dirigé par les Pères Jésuites, ne contribue pas peu à l'attirer et à l'entretenir.

LOUIS AURENCHE.

—

Hte Bellangé, sculpteur (LXXVIII, 36). — Il a paru, sur le peintre Hippolyte Bellangé et son œuvre, un excellent ou-

vrage par Jules Adeline, publié en 1880. Nulle part, Jules Adeline, qui connaissait admirablement son sujet, n'a fait la moindre allusion au talent de sculpteur du peintre de la *Bataille de Wagram*, de la *Bataille de Marengo*, du Musée de Rouen, de *La Revue sous l'Empire*. Il a dressé, d'après ses notes personnelles, et d'après le *Catalogue de l'Exposition rétrospective à l'Ecole des Beaux-Arts* de l'œuvre de Bellangé, une nouvelle liste très complète des ouvrages du peintre. Nulle œuvre de sculpture ou de statuaire, n'y figure. On voit qu'Hippolyte Bellangé publia de très nombreuses lithographies, des eaux-fortes, des aquarelles, des illustrations et des vignettes ; qu'il dessina des séries d'uniformes militaires, ou reproduisit des costumes orientaux ; qu'il créa même une série d'uniformes pour la Vénerie impériale, mais pas le moindre petit morceau de bronze, ou de marbre ! Tout au plus, une composition amusante, *Le Marchand de plâtres*, gravé par Jazet, en 1833. Hippolyte Bellangé, qui était parisien et fils d'un ébéniste célèbre, était, par contre, l'ami intime du sculpteur animalier, bien connu, Mène. Il eut un fils, Eugène Bellangé, qui fut aussi peintre militaire, mais qui, croyons-nous, ne mania point l'ébauchoir ou le ciseau.

Parmi les ivoiriers dieppois, dont la liste a été établie dans le curieux ouvrage *Ivoires et Ivoiriers de Dieppe* (1906) de M. Ambroise Milet ne figure non plus que dans le *Livre des Curieux* de M. Maze-Sensier, le nom d'un Hippolyte Bellangé, ou Bellanger, sculpteur.

GEORGES DUBOSC.

—

Descendance du général Bertrand (LXXVII, 235,394). — D'après *l'Armorial du premier Empire* du vicomte Révérend, et d'autres documents, le général comte Bertrand eut de Fanny-Elisabeth-Marie Dillon, fille du général Arthur Dillon, guillotiné en 1793, cinq enfants.

1° *Napoléon*, comte Bertrand, officier de cavalerie, né en 1810, décédé le 8 juillet 1881 ;

2 *Alexandre* - Arthur - Henry, général d'artillerie, député de l'Indre (1848), né le 6 décembre 1811, décédé le 22 janvier 1878 ; marié en juillet 1847 à Anne-Ernestine-Michel de Puisard, décédée en 1885, sans postérité.

3° Henri-*Arthur*, officier d'artillerie (1) né le 17 janvier 1817, décédé sans alliance ;

4° *Alphonse* - Charles - Henri - François, chef d'escadron d'artillerie, né en 1824, décédé le 3 mars 1866 sans alliance ;

5° *Hortense*-Eugénie, née à Paris en 1810 (2) ; décédée à Paris en 1886 (3), marié le 10 mai 1828 à Amédée Thayer, directeur général des postes et sénateur sous le second Empire.

Je n'ai rien trouvé concernant l'existence d'une autre fille, nommée Catherine Marie et mariée à un chevalier Chabaud ; il eût, d'ailleurs, été difficile au général Bertrand, né en 1775, d'avoir au début du XIXe siècle une fille en âge d'être mariée.

Les vies de Napoléon, d'Alexandre et d'Alphonse Bertrand n'eurent rien qui mérite d'être signalé. Il n'en est pas de même du quatrième fils, Arthur Bertrand :

Celui-ci naquit le 17 janvier 1817 à Hut's gate, localité située à deux milles de Longwood, dans l'île de Sainte-Hélène, où son père et sa mère avaient accompagné Napoléon. Revenu avec sa famille en France en 1821, Arthur se lança très jeune dans la ville parisienne ; c'était un joli garçon, élégant, léger et aimant le plaisir. En 1834 il avait dix-sept ans quand il vit Virginie Déjazet, l'aima et fut écouté d'elle qui en avait trente-six ; elle quitta pour lui le comte Germain, ce qui ne l'empêcha pas de tromper son très eune amant avec des comédiens comme Francisque aîné et Laferrière. Il est vrai que de son côté, Arthur se consolait avec des femmes de théâtre, notamment avec Anaïs Fargueil et Eugénie Doche. De là des amours traversées de querelles fréquentes se terminant par des ruptures suivies de raccommodements. Il faut lire

(1) Aucune de ses biographies ne fait mention de ce passage dans la carrière militaire

(2) Date donnée par M. Léonce de Brotonne (*Les Sénateurs du second Empire*, p. 277), ce qui ferait d'Hortense la sœur jumelle de Napoléon-Bertrand.

(3) M. de Brotonne donne la date du 17 décembre 1889.

dans les lettres touchantes de l'actrice, recueillies par M. L. Henry-Lecomte sous le titre : *Un amour de Déjazet*, le récit à la fois attachant et pénible de cette liaison qui dura dix ans et qui fut pour la tendre et passionnée Virginie un douloureux calvaire. Arthur Bertrand, égoïste et jouisseur, s'y révèle sous un triste aspect. Il s'était lié avec plusieurs jeunes viveurs de son espèce, tels que Charles de Boigne, les deux Rovigo, le duc d'Abrantès, etc. et, dans leur compagnie, il s'était mis à jouer, à boire et à courir les mauvais lieux ; avec cela, peu délicat : il ne craignait pas de puiser, de temps à autre, dans la bourse, pourtant légère, de sa vieille maîtresse, des sommes qu'il oubliait parfois de lui rendre.

Cependant, en 1840, Arthur Bertrand fut adjoint à son père pour accompagner à Sainte-Hélène le prince de Joinville et ramener à Paris les restes mortels de Napoléon ; il rédigea un journal de son voyage qu'il publia en 1841 chez Paulin avec ce titre : *Lettres sur l'expédition de Sainte-Hélène en 1840* par Arthur Bertrand, né à Sainte-Hélène.

Mais une fois rentré à Paris, il reprit sa vie de débauche. La pauvre Déjazet, découragée, finit par rompre pour toujours, en 1844, une liaison qui lui avait procuré plus de chagrins que de bonheur. Arthur devint alors l'amant de Rachel qui paraît avoir éprouvé pour lui une vive passion, mais que son atavisme parvint à préserver des tentatives d'emprunt qui avaient réussi auprès de la faible Déjazet. La tragédienne, qui avait déjà un fils de Walewski, en eut d'Arthur Bertrand un second, qui naquit à Neuilly le 26 janvier 1848, et qui fut reconnu seulement par sa mère. Ce fils, Gabriel Félix, embrassa en 1864 la carrière maritime, fit, en qualité d'enseigne de vaisseau, la guerre de 1870 et fut assez grièvement blessé à Beaune-la-Rolande par un éclat d'obus. Hector Fleischmann, qui donne ces détails dans *Rachel intime*, ajoute qu'il mourut en 1889 à Brazzaville, au Congo, où il était résident de France.

Arthur Bertrand rompit avec Rachel en 1848, peu de mois après la naissance de Gabriel, et après avoir mené une existence assez obscure pendant tout le second Empire, mourut à Châteauroux le 6 mars 1871.

Le général Bertrand avait eu un frère, Louis Bertrand (dit de Boislarge), chevalier de l'Empire en 1810, inspecteur général des forêts, qui épousa Clotilde Boëry et ne laissa pas de postérité.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Bourlamaque (LXXVIII, 248). — Consulter le *Dictionnaire de la noblesse* de la Chenaye-Desbois et Badier (3e édit), t. III, p. 846.

Une branche de la famille de Burlamacchi (maison ancienne de la République de Lucques) vint s'établir à Paris dans le XVIIe siècle en la personne de Francesco Burlamacchi, qui eut, par sa femme, les seigneuries du Vivier et de Courteron en Brie. Voyez *Gallia Christiana*, t. VIII, l'*Histoire de Meaux* par Dom Toussaint du Plessis et les *Mémoires de Madame de Maintenon*, seconde édition.

François Charles, le compagnon de Montcalm, était le petit-fils de Francesco. Pour son *curriculum vitæ*, voir le *Répertoire de la Gazette de France* du marquis de Granges de Surgères, au mot Bourlamaque.

DE MORTAGNE.

*
* *

Il s'agit de François-Charles de B. maréchal de camp (décembre 1762), commandeur de l'Ordre de Saint-Louis (10 février 1760), chevalier honoraire de Malte (1761), gouverneur de la Guadeloupe (1er janvier 1763). On peut voir dans *La Chronologie militaire*, de Pinard, VII, 553, 554, ses états de services jusqu'à sa nomination au poste de gouverneur de la Guadeloupe.

Il était le fils cadet de Jean-François, ancien page de la grande Ecurie du Roi, tué au combat de Parme en 1734.

Cette famille, dont il a été déjà parlé dans notre cher *Intermédiaire* (LVI, col. 355) est bien issue de celle des Burlamacchi, d'Italie, et portait pour armes : *d'or à une croix d'azur*.

BRONDINEUF.

*
* *

Devançant les nouveaux secours que le Roi envoyait au Canada, le marquis de Montcalm, maréchal de camp, le chevalier de Lévis, brigadier, et M. de Bourlamaque, colonel, arrivaient à Québec, en mai 1756, isolément, après des traversées qu'on trouverait bien longues de

nos jours — Lévis eut 56 jours de navigation.

Le chevalier de Bourlamaque était un personnage très important, et joua un rôle qui serait trop difficile à résumer ici. On peut dire qu'il fut activement mêlé à tous les événements de la guerre au Canada, de 1756 à 1760. On se procurerait vraisemblablement des renseignements sur lui aux archives du Ministère de la guerre. On en trouve de fort nombreux et des plus intéressants dans le magnifique ouvrage intitulé : *Collection des manuscrits du maréchal de Lévis*, comprenant.

1° Journal du chevalier de Lévis.
2° Lettres du chevalier de Lévis.
3° Lettres de la Cour de Versailles.
4° Pièces militaires.
5° Lettres de M. de Bourlamaque.
6° Lettres du Marquis de Montcalm.
7° Journal du Marquis de Montcalm.
8° Lettres du Marquis de Vaudreuil.
9° Lettres de l'intendant Bigot.
10° Lettres de divers particuliers.
11° Relations et journaux de différentes expéditions faites durant les années 1755, 1756, 1757, 1758, 1759, 1760.
12° Table analytique.

La Bibliothèque nationale possède un exemplaire de ces 12 volumes in-4°. Cet ouvrage très rare, qui n'est pas dans le commerce, propriété du Gouvernement de la province de Québec, a été fait d'après les documents inédits que M. le comte Raimond de Nicolay possédait comme arrière petit-fils du maréchal de Lévis, et dont il offrit, par l'intermédiaire de M. l'abbé Casgrain, une copie authentique à la province de Québec.

Le comte Raimond de Nicolay écrivait, de Paris, le 15 mars 1888, à M. l'abbé Casgrain, professeur à l'Université Laval, à Québec (Canada) :

« Monsieur l'Abbé,

« Je suis très reconnaissant à mon cousin, le marquis de Montcalm et à M. X. Marmier, de l'Académie Française, de m'avoir procuré l'honneur de faire votre connaissance. Je ferai ce qui dépendra de moi pour vous aider dans la tâche patriotique que vous vous êtes imposée de recueillir les souvenirs historiques des dernières années de la domination française au Canada.

Vous êtes la seule personne à qui j'aie communiqué les nombreux et très précieux documents inédits qui me viennent de mon aïeul, le maréchal de Lévis.

J'ai souvent pensé à faire imprimer ces manuscrits que nous avons compulsés ensemble, mais vous m'avez suggéré une idée qui me séduit.

Le plus glorieux hommage qui puisse être rendu à la mémoire du Chevalier de Lévis, du héros de Saint-Foye, comme on l'appelle au Canada, serait, en effet, ainsi que vous le supposez, que le Gouvernement de votre Province prît l'initiative de la publication de ces Mémoires et de ces magnifiques lettres ignorées jusqu'à présent.

Après cent trente ans, non d'oubli, mais de silence, ces Mémoires, écrits par le dernier général des troupes françaises au Canada, paraîtraient au grand jour de la publicité, à Québec, sur le théâtre même des dernières luttes et des derniers exploits du chevalier de Lévis et de ses vaillants compagnons d'armes.

Je ne doute pas, Monsieur l'Abbé, que vous ne soyez un très habile négociateur, je remets donc l'affaire entre vos mains.

Voici mes conditions : Je ferai faire sous mes yeux une copie authentique des papiers du maréchal de Lévis concernant le Canada, et je l'offrirai à la Province de Québec, à la condition que le Ministère prendra officiellement envers moi l'engagement de le faire imprimer textuellement et intégralement, et qu'il se réservera la propriété exclusive de cet ouvrage. En tête, serait placée une notice sur le maréchal de Lévis, sur sa famille et sur les liens qui me rattachent à elle et explique la transmission ininterrompue et héréditaire des manuscrits.

Agréez, je vous prie, M. l'Abbé,...

Signé : COMTE RAIMOND DE NICOLAY.

P. S. — Je pense que votre administration voudra bien me donner quelques exemplaires dont je disposerai en faveur de la Bibliothèque Nationale, des Ministères de la Guerre et de la Marine et de plusieurs de mes parents.

VICOMTE DE NOAILLES.

—

Le peintre Le Camus (LXXVIII). — Le peintre Louis Le Camus, élève de Puvis de Chavannes et de Carolus Durau, est né le 29 novembre 1842.

Il était sociétaire de la Société Nationale des Beaux-Arts et fut plusieurs fois médaillé.

Il a laissé en effet de fort belles toiles dont la plupart représentent des vues de Beaulieu, de St-Jean, de Cagnes et de Villefranche, du Gardon et du Pont du Gard, des Vosges, des Cévennes, des Parcs de Versailles et de St-Cloud.

L'école Braille à Vincennes et la salle des fêtes est ornée d'une importante et

superbe décoration, plusieurs musées entre autres ceux de Nîmes et de Caen ont une œuvre de cet artiste.

Le Camus est mort à Naples en 1905.

P. P.

—

Le nom de Louvel (LXXVIII, 197). — La plus connue des familles qui ont changé leur nom, lors de l'assassinat du duc de Berry par Louvel, est la vieille maison chevaleresque qui porte aujourd'hui le nom de Louvel-Luppel.

LE BESACIER.

—

La famille de Louvel de Janville obtint de Louis XVIII le droit de substituer le nom de Martel (maison dont elle descendait par les femmes) à celui de Louvel et depuis lors elle est connue sous le nom de Martel de Janville.

Une autre famille de Louvel changea à la même époque son nom en celui de Lupel. Mais depuis elle porte les deux noms de Louvel-Lupel.

L. C. D. L. H.

***

Parmi les familles, qui après l'assassinat du duc de Berry, demandèrent à modifier leur nom, il y eut en Picardie celle des comtes de Louvel qui appartient à l'ancienne noblesse de cette province. Elle fut autorisée à changer son nom en *Lupel*. Il y a une dizaine d'années elle obtint de reprendre son premier nom tout en conservant le second.

Puisque je parle de cette famille, qu'il me soit permis de saluer le comte Guillaume de Louvel-Lupel, marié à une Montalembert, qui est maire de Warvilliers, dans la Somme. Par sa conduite impeccable pendant la guerre vis-à-vis de ses administrés, qu'il n'a pas quittés un jour, vis-à-vis des états-majors anglais et français, qui occupèrent, à tour de rôle, son château situé près de la ligne de feu, par son calme, son sang froid, sa présence d'esprit pendant les bombardements et l'ordre avec lequel il présida au départ des habitants de sa commune lors de l'offensive boche, le printemps dernier, la quittant, une valise seulement à la main (son château fut pillé et reçut des obus), il a mérité la croix de guerre avec palme.

LA COUSSIÈRE.

***

Extrait des tablettes généalogiques de E. de Magny, famille de Martel :

Après l'attentat commis sur S. A. R. le Duc de Berry, par un homonyme, le Chevalier Louvel de Janville fut autorisé à substituer à son nom celui de Martel, du chef de sa belle-mère, pour (disent les Lettres patentes royales) continuer en lui et ses enfants l'une des quatre branches de l'ancienne famille de Martel.

A. HERRIER.

***

Je relève dans le *Dictionnaire des familles qui ont fait modifier leurs noms depuis 1803 jusqu'en 1865* (ouvrage anonyme dont l'auteur serait M. Buffin), un certain nombre de personnes du nom de Louvel, qui ont obtenu en 1820 ou dans les années suivantes l'autorisation de changer de nom.

Voici la liste de tous ces Louvel, avec le nom qui a été substitué au leur :

Amon (Marie-François-Paul-Nicole) né à Houville en 1752, et François-Pierre, son fils, né à Draveil en 1789. Ordonn. du 10 octobre 1821.

Cachaleu de Fresne (Alphonse), officier, né à Montreuil-sur-Mer, en 1773. O. du 30 août 1820.

Jupin, né au Mans en 1765. O. du 16 mai 1821.

Lafite (Yvonne-Anne) et ses trois enfants : Yvonne-Anne-Augustine, Constant-Théophile et Jean-Baptiste-Charles. O. du 28 juillet 1820.

Lemaire (Jean-Louis-Félix), né à Vanlay, le 11 mai 1786 ; et ses fils. O. du 1er août 1827.

Lupel (le comte Marie-Alexandre-Edouard), né à Warvilliers en 1786 ; Marie-Eugénie, née au même lieu en 1784 ; Marie-Antoinette-Amélie, née au même lieu en 1788. O. du 13 septembre 1820.

Martel (Camille-Philippe), né à Palluel en 1749 O. du 18 octobre 1820.

Valroger (Nicolas-Louis de), conseiller à la Cour de Caen, né à Granville en 1767. O. du 8 juillet 1820.

Viéville (Jérôme-François), négociant, né à Orléans en 1780. O. du 20 décembre 1820.

Je crois devoir joindre à cette énumération les modifications suivantes que je découvre dans l'*Etat des personnes qui ont fait modifier leurs noms patronymiques de*

1871 à 1900, par C. de Saint-Marc, et qui paraîtront peut-être quelque peu tardives :

Mlle Louvet (Marie-Béatrix), née le 3 juillet 1844 à Paris ;

Mlle Louvet (Marthe-Aurélie), née le 27 octobre 1848 à Paris ;

M. Louvet (Paul-Louis), lieutenant au 62e régiment d'infanterie de ligne, né le 1er janvier 1850 à Paris ;

M. Louvet (Ernest-Edouard), employé à la Compagnie des chemins de Fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée, né le 22 février 1852 à Paris. Décret du 27 juin 1876.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

* * *

Ce fut une des petites comédies humaines de la Restauration que les changements du nom de Louvel, après l'assassinat du duc de Berry. Ce fut, pour certains, un moyen d'afficher des sentiments royalistes, surtout pour les fonctionnaires. Chaque jour, le *Moniteur Officiel* enregistrait une requête nouvelle au ministère de la justice, remplie de protestations de dévoûment à la Couronne. On vit même des femmes mariées, même des veuves remariées, renier leur nom de jeune fille, pour prouver qu'elles n'avaient aucune alliance, parenté ou « affinité », comme on disait alors, avec Louvel.

Voici les principales demandes de changement de noms.

Un Louvel, simple négociant, demande à changer son nom en celui de Lupin (*Moniteur Officiel*, 1820, p. 1079).

Louvel, commis d'aide du duc de Bourbon, originaire de Rouen, change son nom en celui de *Delaplanche*, nom de sa mère (*Moniteur p. 200*) ; Louvel, conseiller à la Cour de Caen, se mue en *Vatroyer* « nom d'un de ses ancêtres ». (*p. 313*). Jean-Auguste-Nicolas Louvel, né à Champurie, dentiste à Bordeaux, craint que son nom lui aliène la clientèle et prend celui de sa femme *Henriet* (*p. 389*). Louvel, commis de la marine, devient M. de *Lorisse* et profite de l'occasion pour prendre la particule (*p. 413*).

Voici maintenant deux frères ; G. Geoffroy et César-Edouard de Louvel, anciens gardes du corps, demeurant dans la Somme, chevaliers de St-Louis. Désormais, ils s'appelleront d'*Ault du Mesnil*, du nom de leur mère (p. 321). Jean François Louvel, négociant à Orléans, s'appellera simplement *Vieville*. Mais voici toute une ancienne famille qui tient à protester. Léonard, Cte de Louvel à Autreches (Oise) ; Louvel de Thury, à Paris ; Louvel, Comtesse de Vignerat ; Lucie de La Myre, vicomtesse douairière ; de Louvel à Warvilliers (Somme) porteront donc le nom de *Lupel*, leur ancêtre (p. 613).

Voilà maintenant quelques roturiers. Un Georges-Marie Louvel, de St-Herblon (Loire Inférieure) changé en *Richard* ; un Jean-Baptiste Louis Louvel de Paris (*p. 743*) qui prend les deux noms de sa femme *Guellon-Labaillée* ; Pierre-Arnaud Louvel, propriétaire au Gros Theil, dans l'Eure, transformé en *Bouquetot*, nom de sa mère (*p. 1597*). C. Th. Louvel, juge à Savenay et J. B. C. Louvel commissaire de la marine à Brest, métamorphosés en Laffite (*p. 433*). — Alphonse de Louvel de Fresne, ancien officier du régiment de Conti, de Guislain de Louvel, son fils, habitant Nœux dans le Pas-de-Calais, prennent le nom du beau-frère *Cacheleux de Nœuds*, « mort sans enfants » (*p. 563*) Louvel de Maisonneuve supprime simplement la première partie de son nom (*p. 617*).

Mme Lafite, veuve de Pierre Louvel, commissaire de la marine à Paimbeuf. J. B. Cy. Louvel commis de 1re classe à Brest et Constant-Théophile Louvel, juge, déjà cités plus hauts, flanqués de Yvonne Anne, femme de Léon Massabiau, chevalier de St Louis, qui demandent tous à s'appeler Lafite « cette dernière — les deux « précédents, parents de Marie-Louis-Au- « guste Louvel, le *premier* qui eut demandé « son changement de nom ! » (Voir Table du *Moniteur Officiel*, 1820, p. 36).

GEORGES DUBOSC.

—

Le Pasteur Thomas (LXXVIII, 268). — J'ai l'honneur de répondre à M. Saint-Saud, qui désire connaître la date de la mort du Pasteur Thomas, que cette date doit être postérieure à 1844. J'ai, en effet, dans mon enfance, vers cette date, remarqué, au Temple protestant, où il s'asseyait sur le banc dit des étrangers, immédiatement postérieur à celui des membres du Consistoire, un vieux monsieur

portant un peigne dans les cheveux de derrière la tête. Cette particularité ayant frappé ma curiosité enfantine, je demandai le nom de cet auditeur, et on me dit que c'était M. Thomas.

V. A. T.

—

Protocole mondain (LXXV à LXXVIII). — J'ai envoyé une communication à ce sujet il y a quelques mois.

Depuis 30 ans au moins, même un officier général, n'est plus qualifié par son titre nobiliaire dans les *relations officielles* — Une circulaire ou un décret a modifié depuis cette époque les anciens usages.

GRANDMESNIL.

—

Monsieur ou Monseigneur ? (LXXVIII). — On a toujours dit, et l'on doit dire : *Monsieur le Comte de Chambord*, parce que cette appellation n'est pas un titre officiel, mais un nom « adopté » par le Prince « en sortant de France, » ainsi qu'il le déclare lui-même dans sa notification aux Puissances de la mort du Duc d'Angoulême, et sans lequel il était censé voyager dans un *incognito* perpétuel. Dans le document auquel je fais allusion, le Prince qui venait de disparaître, Louis XIX pour ses fidèles, est qualifié *Monsieur le Comte de Marnes*. De même, Charles X, en exil, avait été *Monsieur le Comte de Ponthieu* et Louis-Philippe fut, après 1848, *Monsieur le Comte de Neuilly*.

Mais on dirait *Monseigneur le duc de Bordeaux* et l'on aurait dû dire *Monseigneur le Comte de Paris*, parce que c'étaient là des titres conférés officiellement à ces Princes par actes solennels du Roi régnant. Une confusion, déterminée par l'ignorance, a seule pu faire dire *Monsieur le Comte de Paris*, expression aussi incorrecte que celle de *Monseigneur le comte de Chambord*, que j'ai trouvée parfois.

Le titre d'honneur, traditionnel et officiel, de Duc d'Orléans, implique la qualification de Monseigneur, sauf quand il est porté par le frère du Roi ; encore ne dit-on pas alors : « Monsieur *le* Duc d'Orléans », mais : *Monsieur, duc d'Orléans*.

Il serait d'ailleurs intéressant de savoir par quel acte le titre de Duc d'Orléans fut conféré jadis au Prince qui le porte actuellement. Le Chef de la Maison de France avait seul qualité pour le faire. Mais ce Chef, lors de la naissance de Louis-Philippe-Robert d'Orléans, était précisément Monsieur le Comte de Chambord, qui n'entretenait aucunes relations avec ses cadets. Il semble donc qu'il n'y ait pas eu collation de titre, et, par suite, qu'actuellement, il n'y ait pas, en droit, de Duc d'Orléans.

On pourra consulter à ce propos une intéressante série d'articles de M. Frédéric Masson sur « les *Titres d'honneur de la Maison d'Orléans*. Parus naguère dans l'*Echo de Paris*, ces articles ont été reproduits dans un des plus récents recueils publiés par cet historien.

BERNARD LATZARUS.

—

Manche maltale ou maltaillée (LXXVII). — La manche *maltale* ou mal taillée, a pu être employée dans la « livrée », mais,en réalité, c'est une pièce de blason, assez originale, peu répandue en France et assez mal définie. Palliot dans *La vraie science des armoiries* (p.446) à l'article *Manche Maltale* ou *mal-taillée*, dit « qu'il y a de la difficulté à assurer « la représentation vraie de cette man-« che ».A proprement parler,c'est représentée, *au naturel*, une manche décousue, assez large à l'emmanchure et assez évasée au poignet. Mais il semble qu'on ait également représenté la manche *maltale*, par une simple silhouette, un simple contour, assez découpé, se profilant simplement. Les auteurs,qui se sont occupés de la manche maltaillée, en héraldique, Jérôme de Bara, Vulson de la Colombière, Spelman, dans son *Aspilogia*, le Père Varenne, et Palliot, lui-même, dans le doute, ont représenté la manche *maltale* ou maltaillée, sous ces deux figures.

En France, la manche *maltale*, a été peu employée. Dans les armes complètes, elle figure dans les armoiries des Condé de Coemy (Champagne) « d'or à trois manches mal taillées de gueules » ; dans les armes de La Coste, « à la manche mal taillée d'or, sur gueules » (elle a été gravée dans le livre de Palliot et figure en silhouette) ; dans les armes des Herpin du Coudray, près Bourges, « d'argent à

deux manches maltaillées, l'une sur l'autre, de gueules, rayées en sautoir du champ Au chef emmanché de trois pièces de sable ». On cite encore Vaudières, « d'or, semé de manchettes de gueules » ; du Clos « de gueules, à six manchettes d'or, au lambel d'azur ».

En Angleterre, la manche mal taillée est beaucoup plus employée dans le blason. Elle figure dans les armes des Conyers de Horden (Yorckshire), datant de 1628, « d'azur, à la manche maltaillée d'or » ; dans celles bien connue de la famille d'Hastings (Derbyshire), « écartelée au 1er et au 4 d'argent, à la manche taillée de sable, à la bordure engrelée du même » ; dans celles d'une famille du pays de Galles, les Mansell de Margam, les Mansell de Midlescombe et les Mansell de Trimsaren, qui datent de 1641, 1621 et 1696, qui portent « d'argent au chevron de sable, accompagné de trois manches mal taillées du même. »

Toujours en Angleterre, voici encore : Mohum de Dunster, comte de Somerset, dont les armes sont figurées dans Palliot et qui porte « de gueules, à la manche maltaillée d'hermines, à une fleur de lis d'or, au premier canton » ; Norton de Grantley (Lord Grantley) (1782) « d'azur à la manche mal taillée d'hermine, à la bande de gueules brochant sur le tout » ; Toni, lord Toni, « à la manche maltaillée de gueules sur argent » ; Wharton de Kerby Kendal, (1677) « de sable, à la manche maltaillée d'argent, au canton d'or ».

Dans les armes non complètes, en Angleterre, on compte les Wandersford, vicomte de Castlecomer, en Irlande, « au 4 d'azur à une manche mal taillée » ; Mansfeld de Sandhurst ; Martini dit Martoz, « d'argent au lion de sable, armé et « lampassé d'or, au franc quartier d'or, « au chef d'une manche mal taillée de gueules », appartient aux Flandres.

Dans les armes écartelées, on compte encore quelques blasons anglais : celui des Arcy de Holderness (1641) « au 3 d'azur, à une manche mal taillée d'or, qui est Conyers » ; celui des Astley de Hastings « écartelé au 1 et 4 d'or, à la manche mal taillée de gueules » ; celui des Malle de Bettenbourg, « écartelé au 1 et 4 » ; celui des Rawdon-Hastings, marquis d'Hastings, dont la noblesse remonte à 1461, « aux 1 et 4 d'argent, à la manche mal taillée de sable ; celui des Wharton de Warton (1706) « écartelé aux 1 et 4 de sable, à la manche mal taillée d'argent ».

La science héroïque de Vulson de la Colombière (1749), en parlant du blason d'Hastings, qu'il appelle HASTICHE (Chap. X, p. 184), en Angleterre, l'indique comme étant « de gueules à la manche d'or, posée en fasce ; quelques-uns, ajoute-t-il, disent : *mancheron* ».

En Angleterre, où la manche maltaillée fut surtout employée, elle a gardé sa forme française : *manche* ou *maunche* et n'a pas pris la forme anglaise : *sleeve*. La *Maunche*, dit le *Dictionnaire* de Webster, est, « la figuration héraldique d'une « manche du XIIe ou XIIIe siècle, avec un long morceau pendant ou flottant. »

C'est à cause de son originalité et de son caractère un peu désordonnée que la *livrée* des Montmorency, qui était particularisée par la couleur des manches, a pu être assimilée à la « manche maltaillée », pièce de blason. Dans un petit volume assez rare, intitulé *Traité des marques nationales... celles qui ont donné origine aux armoiries, aux habits d'ordonnance, et aux livrées des domestiques*, publié à Paris chez P. G. Le Mercier (1739), l'auteur Beneton de Morange de Peyrins, dit, que « la livrée des Montmorency était « une manche, composée de brasselets de « trois couleurs, jointes alternativement, « pour faire avec le fond jaune, galonné « d'un tissu bleu. La livrée de Montmo« rency pouvait servir, pour l'exemple « de la *livrée rayée*, excepté que dans la « livrée rayée, les rayeures étaient mises « plus en long qu'en travers. »

(*Traité des marques nationales*, p. 342). Les couleurs des armoiries de Montmorency étaient gueules, or et azur. Dans cet opuscule curieux, l'auteur désigne plusieurs sortes de livrées ; La *Livrée unique*, comme celle de la Maison de Lorraine, verte, sans galon ; la *Livrée galonnée ;* la *Livrée rayée*, dont le type est celle des Montmorency ; la *Livrée mi-partie*, la *Livrée Tailladée*, comme celle des Gardes-Suisses ou celle des Cossé-Brissac, dont les manches étaient fendues tout le long du bras et boutonnées par des boutons extérieurs.

GEORGES DUBOSC.

Couleur cuisse de nymphe émue (XXXII ; LXXVII). — Un bibliophile comtois a re-posé dans l'*Intermédiaire* une question tendant à faire préciser la nuance désignée par cette expression. Il serait peut être imprudent de creuser le sujet en gente compagnie, et de demander autre chose que des indications superficielles. Mais entre chercheurs et curieux, à l'*Intermédiaire*, il est permis vraisemblablement de pousser un peu sans blesser personne, au moins d'essayer... Suivant d'aimables opinions, cette intéressante couleur serait : celle de la chair simplement ou chair ombrée, ou saumon un peu pâle ; on m'a dit aussi rose cuit, rose jaunâtre ; et encore : crevette cuite peu colorée ; un mondain a attribué cette nuance à une rose thé pâle ; quelqu'un d'assez artiste m'a conseillé : « il faudrait rechercher et examiner les tableaux, porcelaines peintes, tapisseries, toutes les œuvres d'art en couleur, à sujet Nymphes s'ébattant, poursuivies, surprises, etc etc., et faire une moyenne ». J'en oublie certainement, vous avez dû en obtenir d'autres, l'embarras du choix est grand.... et susceptible d'augmenter encore !...

Je soupçonne la locution de n'être pas « originale », d'être la variante d'une autre, très ancienne, beaucoup plus que L'*Intermédiaire* ; dont on retrouverait peut-être la version première en fouillant les œuvres des trouvères, ménestrels, auteurs de fablaux, la littérature des cours d'amour, les romans du moyen-âge. Fatalement, elle a été déformée sur la route ; une question préalable aurait peut être pu être posée dès l'inauguration de la rubrique.

Des octosyllabiques coutumiers à nos vieux auteurs, les trivialités naturalistes n'étaient pas toujours, à beaucoup près, bannies. Et, même aujourd'hui, il ne serait pas indispensable d'être un pasticheur qualifié pour faire entrer cela dans quelque beau quatrain où la lune et ses mues, les dames et leurs sœurs, la rose et ses multiples couleurs, évoqueraient toute une nouvelle gamme de nuances, sans que l'auteur fit même allusion aux pathologiques.

Rappelez-vous que les Nymphes des poètes évoluent toujours ès lieux humides, ombreux, grottes à stalactites etc., Nymphes des monts, Nymphes des forêts. Nymphes des antres profonds, Nymphes des eaux. Relisez seulement, sans oublier de méditer entre les mots, dans « La Grande Encyclopédie », les quatre rubriques de l'article Nymphe et l'article suivant. Je crois qu'ensuite 1° vous n'interrogerez sur la couleur cuisse de nymphe émue, ni le jardinier, ni le relieur, ni la Dame aux camélias ; 2° peut-être même demanderez-vous au Directeur de l'*Intermédiaire* de voiler la rubrique ; 3° vous ferez relier le *Pantalon féminin* uniquement d'après votre caprice personnel, et suivant les possibilités du mauvais temps où nous vivons. SGLPN.

—

On ne fait la guerre que pour avoir la paix (LXXVIII, 106, 278). — Ce n'est pas seulement Cervantès qui exprime cette pensée. Elle se trouve aussi chez les anciens :

Bellum autem ita suscipiatur, ut nihil aliud nisi pax quæsita videatur.

Cicéron, *De officiis*, 1, 23, 80.

Qua re suscipienda quidem bella sunt ob eam causam, ut sine iniuria in pace vivatur.

ibid. 1, 11, 13.

Le commentateur Beier (1820), qui entre autres lieux indique Aristote, *Eth. Nic.* 10, 7, πολεμοῦμεν ἵν' εἰρήνην ἄγωμεν, fait l'observation suivante sur le premier passage de Cicéron :

Sed plerumque pax bello paritur non alia nisi sepulcri. Utinam hanc ob sausam omnes populi essent Quaqueri ! E. BENSLY.

—

Saint-Christophe (LXV ; LXVI). — Saint-Christophe est devenu, depuis quelques années, on ne sait trop pourquoi, le patron des cyclistes, chauffeurs et aviateurs. Au temps jadis, il était à Paris, d'après le *Nouveau Larousse illustré*, le patron des portefaix. Enfin, M. Alcius Ledieu, conservateur honoraire de la bibliothèque et du musée d'Abbeville, nous apprend dans son ouvrage *Les Villes de Belgique* (Paris. Jouve, 1912, in-8° p. 165) que Rubens s'était chargé d'exécuter pour la Cathédrale d'Anvers un tableau représentant Saint-Christophe, patron des arquebusiers de cette ville.

Comment peut s'expliquer le culte professé pour le saint Porte-Christ par des corporations aussi différentes ?

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

L'article devant le nom propre « Noble homme » (LXXVII ; LXXVIII, 279, 470). — Pour *noble homme* on ne peut guère donner une règle générale. Au sud de la Charente, c'est-à-dire dès qu'on arrive en pays de langue romane, cette expression peut être considérée comme une qualification nobiliaire ; c'est du reste la traduction du *nobilis vir*, et on sait que des actes rédigés en latin ne se communiquaient, en vue de procès, etc., que traduits, souvent, du moins.

La formule *noble et poderos senhor* est fréquente dans les actes en roman au moyen âge. A la fin du XVIe siècle les marchands (lisez *négociants*) se qualifiaient de *sires*.

Il faut bien se pénétrer de cette pensée que les formules sont peu par elles-mêmes; elles ne valent que par les lieux et les époques où on les emploie.

Cela me rappelle cette réflexion d'un homme, instruit cependant, qui venait de jeter un coup d'œil sur une pièce du XVe siècle en latin : « Et dire que cette famille se prétend chevaleresque ! Voyez, Monsieur, ce ne sont que des domestiques et des soldats. — Comment ? — Oui, lisez : *valetus, miles* ».

St-Saud.

—

Les Forcenés de Waterloo (LXXVII). — Je viens de retrouver dans le vol. II de l'*Intermédiaire* (col. 147) la notice relative aux forcenés de Waterloo à laquelle j'ai fait autrefois allusion. L'auteur, qui signe T. R., après avoir déclaré qu'il importait peu que le P. Loriquet eût ou non écrit la fameuse phrase sur « le marquis de Buonaparte, généralissime des armées de S. M. Louis XVIII », ajoute :

Un prétendu historien français, qui, en parlant de la vieille garde à Waterloo, a eu le courage d'écrire qu'on vit « ces forcenés tirer les uns sur les autres et s'entretuer sous les yeux des Anglais », *un tel homme ne saurait être calomnié.*

Le volume, dans lequel notre confrère a découvert la phrase incriminée, paraît donc être bien l'un des sept tomes qui constituent l'*Histoire de France* du célèbre jésuite.

Il serait d'ailleurs possible de vérifier la chose en se référant au numéro de la *Revue de l'Instruction publique* du 29 octobre 1863, qui a reproduit un assez grand nombre des passages les plus singuliers de l'ouvrage en question.

Un bibliophile comtois.

*
* *

Notre collègue a eu le nez fin, en soupçonnant le Père Loriquet, « Societatis Jesu, d'être pour quelque chose dans *L'Histoire de France à l'usage de la Jeunesse, avec cartes géographiques... A.M.D.G* (Ad majorem Dei gloriam), célèbre devise des Jésuites, placée ici, avec quelques points, pour faire croire à un pseudonyme d'auteur.

L'édition que possède notre collègue est une des dernières, et elle n'est pas citée dans le grand ouvrage de Sommervogel, qui signale les éditions de 1828-1829-1831, 1833-34, imprimées à Lyon, par Ruzand ou par Poussielgue-Ruzand. L'édition de 1832, n'est point citée ; sur des éditions de cette date ou postérieures, la devise A. M. D. G, a été supprimée et remplacée par une vignette, portant la légende que rappelle notre correspondant : *Lucet, non nocet*, placée à cause de contrefaçons étrangères.

Cette édition de l'*Histoire de France* est bien moins intéressante que la première édition, anti-datée de 1810, mais, en réalité, publiée en 1814, ainsi que le prouve une note du Tome II p.201, où il est dit : « cela s'écrivait en 1813, un an avant le rétablissement de la monarchie ». C'est dans cette édition *princeps*, que le Père Loriquet aurait qualifié Napoléon, de *marquis de Bonaparte, lieutenant-général du roi Louis XVIII*, allégation qui est aujourd'hui absolument tenue comme controuvée, surtout après la longue discussion qui commença en 1864 dans l'*Intermédiaire* (Tomes I, II, III, IV, V, VII, VIII, XV, XVI et XXI).

Les allégations contre les soldats français de Waterloo, qui figurent dans l'*Histoire de France* du P. Loriquet, sont aussi injustes que répugnantes. Dès 1867, (*Intermédiaire*. T. IV ; p. 329), elles étaient relevées par un de nos collègues, qui, à propos de ces imputations sur des soldats vaincus, ajoutait (*Intermédiaire* T. II, p. 147) qu'on ne pouvait *calomnier* le Père Loriquet. Aussi bien ces imputations absurdes provenaient d'un état d'esprit général chez les Royalistes.

Dans un ouvrage intitulé *Tableau chro-*

nologique de l'histoire, tant sacrée que profane par A. V. Morin, professeur au Collège de Dieppe, 1823. (*Dieppe. Imprimerie Corsange*), l'auteur a osé écrire le passage suivant :

L'Impiété relève la tête, et ces guerriers féroces, révoltés aussi bien contre Dieu que contre leur Roy mêlent aux cris de « Vive l'Empereur », un autre cri qui ne semblait devoir sortir que de la bouche des Démons « Vive l'Enfer. A bas le Paradis ! » Tels sont les braves que Napoléon conduisait à Waterloo ; aussi, la mitraille et la mousqueterie anglaise, ne tardèrent pas à en faire justice.

Les Instructions sur l'Histoire de France par l'abbé Le Ragois, continuées par Moustalon, en 1816, puis jusqu'en 1830, par M. de Foris, lançent les mêmes insinuations calomnieuses que le P. Loriquet ou que A. V. Morin, contre les soldats de Waterloo.

Quand n'écrira-t-on plus l'histoire, au gré des passions ?

GEORGES DUBOSC.

*
* *

Ce volume est bien le tome second de l'*Histoire de France* du Père Loriquet. Le titre doit être suivi des initiales A.M.D.G.***, indiquant non le patronyme de l'auteur, mais la Société à laquelle il appartenait : *Ad majorem Dei gloriam*.

C'était, on le sait, la devise des Jésuites.

La citation que donne M. Julien Monnet sur la rentrée de Napoléon Ier à Paris comporte une variante ; mais le passage mérite d'être reproduit. C'est un monument de sottise et de mauvaise foi :

Le lendemain 20 mars, l'usurpateur se présenta aux portes de la capitale. Les lieux publics étaient abandonnés, les rues désertes, la plupart des magasins fermés. Le silence ne fut interrompu que par la joie féroce des rebelles, qui, parés de violettes et ivres de vin ou d'eau-de vie, arrivoient faisant trophée de leur trahison. Ce fut alors que l'on entendit avec horreur les hommes du jour mêler au cri de *vive l'empereur !* un autre cri qui sembloit ne pouvoir sortir que de la bouche des démons, le cri de *vive l'enfer ! à bas le paradis !* Tel étoit l'esprit des partisans des amis de Bonaparte ; tels étoient les témoignages de leur alégresse (*sic*). Cependant il n'osa arriver en plein jour ; il attendit la nuit pour entrer dans Paris et se glissa dans les Tuileries à la faveur des ténèbres. (1)

C'est beau l'histoire !

Toutefois, on chercherait en vain au cours de ces 420 pages, le fameux « marquis de Buonaparte, lieutenant général des armées de Louis XVIII », dont il a été tant parlé. Pure légende, à moins de voir dans cette phrase malencontreuse, vite « cartonnée », un mauvais tour joué par quelques Lemice-Terrieux de l'époque au pseudo historien :

Trois jeunes littérateurs, depuis membres de l'Académie française, et dont deux vivent encore, M. V... et M. D..., étaient en pique-nique dans un restaurant voisin de l'imprimerie du *Constitutionnel* ; — ils venaient de corriger des épreuves. Entre la poire et le fromage, nos trois convives se mirent à parler de mystification :

— Tiens, dit l'un, si nous faisions une farce au Père Loriquet ; son histoire s'imprime à côté.

— Parfait, disent les deux autres.

Et les fameuses lignes sont rédigées et portées à l'imprimerie.

Nous n'avons pas besoin de dire que le Père Loriquet mit des cartons dans toute cette édition aujourd'hui introuvable, car elle fut retirée en entier.

Très souvent des amis du Père Loriquet lui disaient, en parlant de cette plaisanterie :

— Dites donc à qui on la doit...

— Laissez-les donc, répondait-il spirituellement (car M. Loriquet était homme d'esprit) ; je confesse leurs femmes.

L'on prendra ce que l'on voudra de cet écho emprunté à la *Petite Revue* du 27 août 1864. Homme d'esprit, le Père Loriquet ? — Peut-être : à condition de ne pas écrire.

Quant à sa nationalité, elle ne saurait faire de doute. Jean-Nicolas Loriquet était né à Epernay en 1767 et mourut à Paris en 1845.

Voilà, certainement, une statue dont le besoin se fait peu sentir. L'*Intermédiaire* pourrait, cependant, donner sur son compte des renseignements qu'il aurait été bien embarrassé de fournir aux parlementaires mis en mal de discours par la glorification d'Hégésippe Simon. Il a été, à maintes reprises, question du jésuite et

(1) Lyon et Paris, Rusand, 1825 ; in-12, p. 405.

de son Histoire dans ses colonnes : T.G. 528. — XLI : 487, 584, 732, 886, 1021. — XLIV : 635. — XLIX : 705. — L : 459, 741. — LIX : 598, 708, 872, 921, 959. — LX : 63, 184, 317, 364, 431, 590, 649, 709, 766, 820.

Les fiches, toujours les fiches !

PIERRE DUFAY.

—

Panem et Circenses (LXVIII, 297). — On dit que la vraie version serait *Pana et circenses*, et que *Pana* signifierait courtisane.

Je ne crois pas que *pana* soit un nom latin. Il n'appartient pas au latin classique, puisqu'il est complètement ignoré du grand dictionnaire en trois volumes de Freund. Il ne se trouve pas non plus, ni sous cette signification, ni sous une autre, dans le *Vocabulaire du moyen-âge*.

Cela étant, puisque la question est soulevée, je serais bien aise de connaître les références latines qui donnent le mot *Pana* et le sens de courtisane.

Dr A. B.

* * *

On sait que l'expression se trouve dans la Xe satire de Juvénal (vers 81).

Nam qui dabat olim
Imperium, fasces, legiones, omnia, nunc se
Continet, atque duas tantum res anxius optat
Panem et Circenses.

Il est bien certain que sur le mot : *panem*, soit dans les manuscrits anciens, soit dans les premières éditions, on rencontre plusieurs versions différentes, qui ont donné lieu aux scolies des commentateurs. *Pan* pour *panem*, se rencontre, par exemple, dans un manuscrit appartenant à Conrad Schurtsfleisch, dit aussi manuscrit de Weimar ; dans des manuscrits de Nuremberg ; de Leipzig ; dans la première édition de Rome, dans l'édition de Venise de 1475 avec le commentaire de Domizio Calderini ; dans l'édition de Venise de 1486. Dans celle-ci, le commentateur italien Georges Valla dit que « to pan » en grec ou *Pan* est employé ironiquement pour *Pana*.

La version *Panum* se trouve dans un manuscrit appartenant au philologue allemand Kulemcamp. La version *Pannum* se rencontre dans différents manuscrits ; un manuscrit à Domizio Calderini ; un autre à Antoine Mancinelli, autre humaniste italien, et bien entendu, dans les éditions du *Juvenal* de Calderini, à Venise, en 1481, 1483, 1485 et 1487 ; dans l'édition de Vicence de 1480 ; dans d'autres éditions de Venise, en 1491, 1492, 1494 ; dans les éditions ascensiennes de Lyon, de Jodocus Badius, en 1498, 1501, 1507, 1511 ; dans les éditions de Paris, de 1505, 1512, 1519 ; dans l'édition de Paris, d'Estienne II, en 1549.

Pana, cité par M. le Dr Marcel Baudouin, se trouve également dans différents textes manuscrits : dans un manuscrit de Théodore Pulmann ; dans un manuscrit de Nimègue ; dans un manuscrit de Miggrodii ; dans un manuscrit de Wolfenbüttel (Brunswick) ; dans l'édition de Venise de 1512, 1515 ; dans l'édition Aldine, sans date ; dans l'édition de Brescia, de 1501 ; dans l'édition d'Estienne I, à Paris, 1544 ; dans l'édition de Gryphe, à Paris 1545 ; dans l'édition de Th. Pulmann, à Anvers, chez Christophe Plantin, 1565. La même expression se trouverait dans les manuscrits de Paris, probablement ceux de Jean Britannicus, le commentateur italien, qui a publié un commentaire sur Juvénal, imprimé à Paris, en 1613, et de Th. Pulmann.

Pana signifierait alors les jeux des Lupercales, célébrés en l'honneur de Pan ou plutôt de Faunus. Quant à *Pannum*, cette version, suivant Lemaire dans son édition des poètes latins, aurait désigné l'amour violent et effréné des Romains pour les jeux du Cirque. Il cite à ce propos et dans ce sens, un autre texte de Juvénal, dans la satire XI, où ce terme est employé avec cette signification

Et fragor aurem
Percutit, e ventum viridis pro colligo panni

Il s'agit de la faction verte, de la livrée verte des coureurs de chars, si choyée par la plèbe et par les Empereurs. Pline le jeune, dans sa lettre à Calvisius (Épitres, IX) emploie aussi *pannus*, avec ce sens. « Si « aut velocitate equorum aut hominum « arte traherentur, esset ratio nonnulla ; at « nunc favent *panno, pannum* amant ». Ils ne prennent plaisir ni à la vitesse des chevaux, ni à l'adresse des hommes. Ils ne connaissent et n'aiment que la couleur, que la *livrée* des conducteurs de chars. N. Lemaire fait remarquer, avec raison, que si on adoptait cette version : ***pannum,***

il y aurait synonimie avec *circenses*, tandis que le texte de Juvénal semble indiquer, par le mot *optat*, que le peuple choisissait deux choses différentes.

Reste donc la version : *panem* que N. Lemaire adopte comme la plus vraisemblable ; les autres, suivant lui, proviennent d'une simple abréviation d'écriture. *Panem* ne se rencontre que dans un manuscrit à Adrien Junius, l'humaniste hollandais. *Panem* signifierait alors « pain » ou plutôt *froment*, blé distribué au peuple par les Empereurs, soit dans les distributions ordinaires ou *frumentationes* soit dans les distributions extraordinaires ou *congiaires*. D'après N. Lemaire, s'appuyant sur Juste Lipse, les distributions de pain n'auraient pas commencé beaucoup avant Trajan. Ce serait même Adrien, qui aurait été l'auteur du décret sur ces distributions de pain, en s'en rapportant aux *Observations* de Cujas. D'où Platner concluait que cette satire de Juvénal avait été écrite sous Adrien (119), mais le poète qui est mort en 125, à un âge très avancé, aurait été bien vieux, quand il écrivit la dixième satire !

GEORGES DUBOSC.

*
* *

Le vieil académicien anonyme remarque que « tous les érudits » savent que la version *Panem et Circenses* [pour *Pana et Circenses*] est due à l'erreur d'un copiste moyenageux et que *Pana* veut dire « Courtisanes ». C'est-à-dire tous les érudits sauf ceux qui possèdent quelque connaissance de la littérature latine.

Les mots *panem et Circenses* sont de Juvénal, *Sat.* X. 81, et l'explication du passage où on les rencontre est, comme la donnait déjà le vieux commentateur françois, Isaac de la Grange, « nil aliud populus Romanus deiderat, nisi ut intersiludis Circensibus, et gratis recipiat singulis diebus panem, quem distribui jubebant imperatores ». Toutefois c'est bien possible que *panis* soit ici l'équivalent de *frumentum*. Mais les mots de Juvénal ne sont pas isolés. Friedlaender a cité de Fronto, *Princ. hist.* 5, 11, « Populum Romanum duabus praecipue rebus annona et spectaculis teneri », et Dion Chrysostome affirme, *Oratio XXXII*, Paris, in-fol., 1604, p. 370, qu'on disait des habitants d'Alexandrie qu'ils se souciaient du pain et des courses hippiques.

Panem et Circenses est donc indubitablement la *vera lectio*, mais les manuscrits de Juvénal donnent aussi *panim*, pan**, pan*, et pan. On a essayé d'expliquer *Pana* (le dieu Pan) par Lupercalia, fête dans laquelle les hommes nus parcouraient les rues de Rome et frappaient les femmes qu'ils rencontraient, qui croyaient ainsi échapper à la stérilité. Duruy, *Histoire des Romains*, ch. CIX, parle des « dévots impudiques des Lupercales et des fêtes de Flore ». Est-il possible que nous ayons ici l'origine de l'interprétation de *Pana* par « courtisanes », ou a-t-on par hasard confondu *Lupercalia* et *Lupanaria* ? Le débris de poterie avec l'inscription « Panem et Circenses », que nous indique le Dr Marcel Baudouin a beaucoup d'intérêt. Peut-on en établir la date ?

E. BENSLY.

—

Coquillard (LXXVIII, 298). — La Curne de Sainte-Palay (*Dictionnaire du vieux langage français*) attribue à ce mot deux significations distinctes.

Suivant l'une, ce serait l'ancienne dénomination du petit vase de bois (aujourd'hui de faïence ou autre matière) qui sert à porter l'œuf à la coque, dit jadis *coquillard* ou *coquart*.

Suivant l'autre, *coquillard* signifierait vulgairement *cocu*, comme en témoigne ce quatrain des *Récréations et Désirs amoureux*, p. 50 :

J'ay grand pitié de ce vieillard ;
Lui a déjà la peau moysie ;
Il a espousé jalousie ;
Sa femme le fait *coquillard*.

De son côté, le Dictionnaire de Godefroy fait de ce mot, écrit tour à tour *coquillart, coquillard, quoquillard*, le synonyme de sot, de benêt, de mari trompé, avec citations à l'appui :

Corbieu, je suis bien *coquillart*
D'estre ainsy durement mené.
(*Farce du Cuvier*, I, 40)
Dictes amen, frères couillards,
Pour resjouyr les *coquillards*.
(*Plais. Devis de la Coquille*, 1593).

Le féminin *coquillarde* désigne la femme qui a trompé son mari.

Le qualificatif s'applique également « au galant d'une femme mariée » :

Nouveau marié, garde bien
De soustenir ces *coquillars*
En ta maison, sur toute rien,
Puisque tu scés qu'ils sont paillars.
(Doctrinal des nouv. mariés, I, 134).

En Picardie, *coquillard* se dit encore des maris trompés.

Ajoutons qu'il existait à Lyon, de 1578 à 1610, une confrérie burlesque d'ouvriers typographes ralliés sous le titre de *Frères coquillards* ou *Suppôts de la Coquille*. On sait qu'en termes d'imprimerie la *coquille* est une faute d'impression, le mauvais placement d'une ou de plusieurs lettres dans la composition d'un mot.

Coquillards, eux aussi, mais d'autre sorte, les pèlerins du bon vieux temps, grands porteurs de coquilles et de bourdons.

RAOUL AUBÉ.

*
* *

Sauf erreur de ma part, on nommait à Venise « Broglio » l'espace de la Piazzetta compris entre le Palais ducal et la Logetta de Sansovino. C'est là que se réunissaient les politiciens, particulièrement durant les séances du gouvernement. C'est là que se formaient les intrigues, les conspirations politiques ; le mot broglio veut dire, en effet, soulèvement, et « imbroglio », intrigue ; d'où ce nom de baptême donné à l'endroit où elles se préparaient.

B. P.

—

Gordon (LXXVII, 95, 273 ; LXXVIII, 186). — Deux érudits correspondants de l'*Intermédiaire* ont bien voulu répondre à la question posée par la Bibliothèque de Bourges ; des erreurs de typographie l'avaient cependant rendue un peu obscure et moins précise.

Il y a lieu, néanmoins, de remercier M. E. Fyot et Louis Calendini des éclaircissements donnés sur l'étymologie et le sens des mots Gordon et Gordaine.

Pour ce dernier, la question est résolue, il n'y a pas à y revenir. En ce qui concerne le premier, voici une remarque importante sur le suffixe *don* qui serait synonyme de *Dun*.

Cette version étant admise, le Chateau Gordon serait bien Sancerre et non St-Satur (Cher), qui cependant a conservé ce nom dans différents documents et l'a repris au moment de la Révolution.

De plus, ne serait-il pas plausible de prendre le suffixe don au sens péjoratif ; de sorte que Gordon, lieu dit ou terme désignant l'eau serait un diminutif de gord (*Gourd* ou *Sour*) en Berry.

Il est vrai que l'on trouve aussi *Sourdun*, etc., comme noms de lieux-dits.

Comment explique-t-on étymologiquement ces autres désignations de pays, St-Martin *Don*, Brette s- *Odon* en Normandie ? la Fontaine Odon. (Sainte-Gemme, Cher).

Pour l'étude étymologique, il faut être prudent : quand plusieurs versions se présentent et peuvent se soutenir, il faut toutes les admettre, mais en faire l'application sur chaque cas en tenant compte de l'époque et du motif de la création du mot donné.

2° Noms de personnes, c'est la question la plus intéressante On peut admettre avec M. Fyot que les Gordon étant originaires du Berry, soient revenus chez nous avec les Ecossais appelés pendant la guerre de Cent ans.

C'est, sans doute, aussi par atavisme que les Godons se sont groupés par villages ou clans.

Godon serait alors synonyme de Gordon ainsi que cela est constaté dans les dictionnaires du Vocabulaire berrichon.

Il n'y a là rien qui puisse nous surprendre lorsqu'on connait la prononciation berrichonne-sancerroise.

Depuis les confins de la Sologne jusqu'aux environs de Bourges, le fief Pot, compris, (Morogues et Menetou-Salon, dépendaient en partie dudit fief) la chute de l'r est constatée pour les syllabes accentuées.

Il y a élision ou hiatus ; on entend prononcer Bergonn'nie pour Bergonnerie à Ste Gemme, et pour Gourdonnerie, on dit : Gou'don'nie.

Ce serait donc par altération que Gordon serait devenu Godon.

On trouve dans la contrée, peu de personnes portant le nom de Gordon, Gourdon se retrouve plus souvent, mais Godon est porté par un grand nombre de personnes.

D'après le principe : plus un nom est déformé, plus son origine est ancienne,

on pourrait affirmer que les Gordons sont venus chez nous depuis fort longtemps, et à une date relativement récente les Gourdons, et encore plus près de nous les Gordons.

On sait encore que Godon signifierait simplement anglais et nous viendrait directement du juron *goddam*.

Enfin, d'autres ont reçu cette appellation, avec la graphie *Gaudon* signifiant réjoui, ami de la bonne chère ; le vulgaire admet la version un tantinet gourmand.

Ces trois versions peuvent-elles se soutenir ?

Comment ces trois noms sont-ils devenus synonymes ? et quel est leur sens dans les différents cas ?

C'est sur la date de leur apparition et l'origine commune que l'attention des chercheurs est appelée à titre de contribution à l'histoire des Ecossais en Berry (Aubigny, Concressault, etc.)

LA BIBLIOTHÈQUE DE BOURGES.

—

Le pain de pomme de terre. Sa composition (LXXVIII, 139). — On trouvera de minutieuses indications sur la composition et la fabrication du pain de pommes de terre dans une plaquette in-8° de 47 pp., — rare, mais que doivent posséder nos dépôts publics — intitulée : *Manière de faire le pain de pommes de terre*, par M. Parmentier, pensionnaire de l'Hôtel des Invalides, etc. etc... A Paris, de l'Imprimerie Royale, 1779.

VALE.

[A cette note était jointe une importante documentation que nous avons transmise à l'auteur de la question.]

—

La défense de planter la vigne (LXXVIII, 202, 330). — Guyot constate dans son Répertoire de Jurisprudence, t. XVII (1785), p. 526, que, « par un arrêt du 3 juin 1731, le roi en son conseil a défendu de faire aucune nouvelle plantation de vigne dans le royaume et a ordonné que les vignes qui auraient été deux ans sans qu'on les eût cultivées ne pourraient être rétablies sans une permission expresse de Sa Majesté, à peine de 3000 l. d'amende ». — Il donne le texte de cet arrêt, mais ne dit pas ce qui en advint.

L'assertion de Grimm prouverait que ces prescriptions demeurèrent en vigueur. D'ailleurs le marquis d'Argenson avait écrit à la date du 14 juin 1753 (*Journal et Mémoires*, VIII, 57-8) :

Voici que cette maudite et stupide loi de gêne pour empêcher de planter les vignes et pour arracher toutes celles que peut le gouvernement, s'empare de nos intendants plus que jamais. C'est à qui se signalera davantage dans cette carrière. M. de Sauvigny, intendant de Paris, qui est de mes amis, s'y échauffe de bonne foi ; il dit qu'il a bien étudié cette matière et qu'il est convaincu qu'il fallait détruire les vignes en France, parce que les vignerons étaient souvent misérables.

Oh, quelle stupide loi ! J'ai fait un mémoire là-dessus.

DE MORTAGNE.

***

Les mesures restrictives de la liberté de culture de la vigne remontent fort loin. En l'an de grâce 1395, le dernier jour de juillet, Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, prescrivit l'arrachage du « très mauvais et très desloyaul plan nommé Gaumez (Gamay) duquel mauvais plant vient très grande habondance de vin ».

La conception du droit de l'Etat était telle depuis les temps les plus reculés de la monarchie, que le roi, considéré comme le seul véritable propriétaire de toutes les terres du royaume, semblait pouvoir imposer telle ou telle culture aux tenanciers pour le plus grand avantage de la communauté de ses sujets. C'est ainsi que, hantés par le spectre de la famine, les rois de France reprochent souvent à la vigne d'occuper des terres à froment, de diminuer le prix du pain et d'augmenter sa cherté.

En 1556, Charles IX interdit toute plantation nouvelle de vignes dans les cantons où la vigne occupait déjà le tiers du territoire.

En 1577, Henri III défend à tout propriétaire d'avoir plus du tiers de son domaine en vignes.

En 1627, Louis XIII interdit d'une façon absolue la création de tout nouveau vignoble.

En 1731, sous Louis XV, un arrêt du conseil d'Etat du roi, en date du 5 juin, renouvelle cette interdiction avec la sanction d'une amende de 3000 livres pour les contrevenants et de 200 livres pour les

syndics de province qui ne les dénonçaient pas.

Des plaintes continuelles s'élevèrent contre cette mesure, notamment la protestation des Etats du Languedoc en 1735. Peu à peu des permissions pour planter des vignes, même dans les terrains où il n'y en avait eu, furent accordées, pourvu qu'il fut justifié que les dits terrains n'étaient propres à aucune autre espèce de culture. Des abus s'en suivirent, les experts chargés des rapports n'ayant pas été souvent de bonne foi, à tel point que Ballainvilliers, intendant des Etats du Languedoc (1786-1788), adoptant dans un rapport au roi l'avis des subdélégués de Montpellier, de Toulouse, d'Uzès et de Castres, regrettait que l'arrêt de 1731 soit devenu caduc.

En 1748, la grande préoccupation n'était plus de s'opposer à la surproduction du vin ou de conserver sa qualité, mais de réserver le fumier pour les terres à blé. Nous possédons un document intéressant à ce sujet qui a figuré au Musée rétrospectif de la classe 36 à l'exposition universelle internationale de 1900. C'est une ordonnance du 21 mars 1748 qui fait défense de fumer les vignes.

Survint la déclaration du roi du 5 juillet 1770, concernant les défrichements des terres incultes qui amena sûrement une extension de la vigne.

Aussi voyons-nous en 1789 un dernier retour offensif contre la liberté de la culture de la vigne dans le cahier présenté aux Etats généraux par le clergé d'Auxerre qui demandait l'exécution de l'arrêt du conseil du roi du 5 juin 1731. Le Clergé d'Auxerre reprochait à la culture de la vigne ses incertitudes et ses vicissitudes. D'après lui les pays qui s'y adonnaient étaient les plus pauvres de tous.

Quoi qu'il en soit, qu'il s'agisse des mesures hostiles ou des mesures favorables à la viticulture, les sources générales ne peuvent fournir la clé de tous les problèmes. Elles permettent de les poser quelquefois avec une grande précision, mais les solutions définitives ne peuvent être obtenues que par un minutieux dépouillement d'archives. C'est de la multiplication des monographies locales que nous devons tout attendre.

C. Doumon.

*
* *

La *loi* à laquelle Grimm fait allusion est un arrêt, rendu par le roi en son conseil le 3 juin 1731, qui défendait de faire aucune plantation de vignes dans le royaume et ordonnait que les vignes qui auraient été deux ans sans qu'on les eût cultivées, ne pourraient être rétablies sans une permission expresse de Sa Majesté », à peine de 3000 livres d'amende et de plus grande s'il y échet ».

Les raisons de cette prohibition étaient clairement énoncées par cet arrêt ; à savoir : « Que la trop grande abondance des plans de vignes dans le royaume occupait une grande quantité de terres propres à porter des grains ou à former des pâturages ; causait la chèreté des bois par rapport à ceux qui sont annuellement nécessaires pour cet espèce de fruits, et multipliait tellement la quantité de vins qu'il en détruisait la valeur et la réputation dans beaucoup d'endroits ».

A l'époque où cet arrêt fut rendu, il n'avait rien de surprenant ni d'exceptionnel. L'Etat intervenait alors constamment dans la production industrielle et agricole, sous prétexte de l'*organiser* méthodiquement, et de prévenir les abus. On pourrait citer bien d'autres mesures relativement aux vignes seulement. Des lettres patentes du 26 novembre 1719 n'avaient-elles pas ordonné qu'il serait dressé procès-verbal du produit de chaque mesure de vignes et une Ordonnance du 22 mai 1539 n'avait-elle pas réglé de quel bois seraient faits les échalas ? Alors des fonctionnaires nombreux, embusqués dans leurs bureaux inspiraient ces prescriptions, et veillaient lentement à leur exécution, l'arrêt du conseil de 1731 nous fournit précisément un exemple : La demande de planter une vigne devait être adressée au Roy ; l'Intendant, ou plutôt les bureaux de l'intendance devaient étudier cette demande et faire vérifier sur le terrain s'il n'était pas plus propre à une autre culture qu'à celle de la vigne. Lorsque le dossier était constitué et tous les rapports vus et revus par les employés et leurs supérieurs hiérarchiques, le tout était envoyé à Versailles où après de nouveaux rapports de l'administration supérieure, le roi accordait ou refusait l'autorisation. Car telle était la décentralisation dans notre

ancienne France que pour obtenir de planter de vigne un coteau pierreux, insusceptible de toute autre culture, il fallait en référer au pouvoir central.

Naturellement ces mesures produisaient le plus déplorable effet. Mais loin de songer à les faire disparaître on les aggravait. Ainsi, cet arrêt de 1731 n'était point nouveau : La prohibition de planter des vignes existait antérieurement dans les Généralités de Tours, Bordeaux, Auvergne, Chalons, Montauban et dans la province d'Alsace. Les intendants avaient représenté au Roi que ce remède ne produisait qu'un bien médiocre, mais pour en conclure seulement qu'il était nécessaire de le généraliser, « parce que les Généralités de leurs départements se trouvaient surchargés de vins de celles limitrophes qui ne se trouvaient pas comprises dans les défenses », — et pour être plus assuré que les paysans ne cultiveraient pas de vignes en fraude, l'arrêt de 1731 ordonnait aux syndics des paroisses de dénoncer les contrevenants » à peine de deux cents livres d'amende pour chacune des contraventions qui seraient découvertes et dont ils n'auraient pas donné avis.

L'arrêt du conseil de 1731 eut le sort commun de toutes les autres mesures du même genre, qui gênaient le développement de la richesse publique, entravaient tout progrès, et avaient maintenu l'agriculture dans le plus déplorable état. Le seul remède aux maux qu'elles causaient était qu'en dépit des ministres, des Intendants et des bureaux, on les observait mal ou point du tout. Cependant ce système subsista jusqu'à la Révolution et théoriquement au moins, l'arrêt de 1731 était encore en vigueur en 1789. Ce furent les Economistes du XVIIIe siècle qui, les premiers, affirmèrent que l'initiative individuelle des paysans vaudrait mieux que toute cette réglementation pour assurer l'abondance et la prospérité générale. Ce fut la Constituante qui abrogea toutes ces vieilles ordonnances en proclamant la liberté du commerce et de l'industrie.

Si l'histoire pouvait servir d'enseignement... Mais l'histoire, j'en ai peur, ne sera jamais qu'une étude de pure curiosité.

MAURICE GARÇON.

Molière et les Pommes cuites (LXIX). — Cette mésaventure de Molière recevant des pommes cuites, dans le rôle d'*Héraclius* de P. Corneille, se trouve dans l'édition de La Bruyère, donnée par Coste, en 1731 (T. I, p. 3). Elle n'est peut-être pas invraisemblable. En effet, le *Registre de Lagrange* mentionne 14 représentations par la troupe de Molière, de 1659 à 1680, dont sept pour l'année 1661. Peut-être la malheureuse représentation où Molière aurait subi un affront aussi outrageant, est-elle celle que La Grange cite, le samedi 18 mai 1659, avec une recette de 72 livres. Molière, ce jour là, n'avait touché pour sa part de cette représentation d'*Héraclius*, que 3 livres.

Ce jet des pommes cuites, par les spectateurs, disparu heureusement de nos mœurs théâtrales, a été très longtemps à la mode. C'était la manière brutale pour le public de témoigner, de façon très vive, son mécontentement. De là, cette locution encore employée aujourd'hui, lorsqu'on veut parler d'un comédien dont le talent est au moins médiocre : « Il est mauvais à lui jeter des pommes cuites. »

Molière lui-même connaissait bien cette tradition des pommes cuites ou..... crues et il y a fait allusion, dans *La Critique de l'École des femmes* (Acte III), quand il fait dire au Marquis, répondant à Dorante, dans la scène VI : « Y a-t-il assez de *pommes* en Normandie pour *tarte à la crème* ».

Racine aussi connaissait ce genre de manifestation hostile et il y fait allusion dans sa fameuse épigramme sur l'origine des sifflets. (Voir : Edition *des Grands Ecrivains*. T. IV, p. 184-85).

Quant à Pradon, si j'ai bonne mémoire
Pommes sur lui volèrent largement.

GEORGES DUBOSC.

Descendance du conventionnel Henry-Larivière (LXXVIII, 197). — Les « Almanachs officiels » de 1792 et 1793 lui donnent bien le nom de famille de Henry-Larivière. On peut voir la notice que lui consacre le *Dictionnaire des Parlementaires français*, mais il n'y est question ni de sa situation de famille ni de sa descendance.

DE MORTAGNE.

Trouvailles et Curiosités

—

Le pacifisme en l'an IV. — L'Ami de la Paix — Il nous tombe sous les yeux un curieux prospectus : c'est celui dont Debaudre a fait précéder la publication de son journal « l'Ami de la Paix ».

L'intérêt est dans les arguments qu'il développe, à la veille des terribles guerres qui devaient ensanglanter le monde. C'est déjà une vue de la Société des Nations.

A ce titre, ce document, que je crois ignoré est assez intéressant.

Qu'est-ce que fut ce Debaudre, qui rêvait ce que nous rêvons après lui ?

D^r L.

NOUVEAU JOURNAL

L'Ami de la Paix

Plan de l'ouvrage

Le titre de ce Journal, que l'Auteur s'engage à remplir, lui promet un accueil favorable de la part de tous les hommes. En effet, la paix est appellée par le vœu général ; la paix, la paix, c'est le cri universel. Le monde est fatigué de la guerre ; et l'Europe surtout en doit avoir de vifs et profonds repentirs. Les vainqueurs mêmes, couverts de lauriers, doivent leur préférer les rameaux de la paix.

La guerre, hélas ! n'a-t-elle pas fait assez de ravages ? Elle a mis le quart du globe en feu ; elle menaçoit d'incendier l'univers. Heureusement ses flammes ont été repoussées : plusieurs puissances en ont arrêté les funestes progrès. Mais elle a dévasté les états qui en ont été le théâtre ; elle a désolé les familles. A l'aspect de tant de maux qu'elle a faits, peut on ne pas détester l'abominable guerre ? C'est le plus grand fléau ; et d'ailleurs c'est l'opprobre de la raison humaine. Quelle manière de terminer les différends nationaux ! plus elle donne d'empire à la force, et plus elle fait de tort à l'esprit des nations. Ne sauroient-elles se concilier sans effusion de sang ?

Le projet d'une institution pacificatrice entr'elles, a pu et peut encore être traité de chimère ; mais si les génies inventeurs, au lieu de s'occuper d'un art homicide, s'étoient attachés à créer et à perfectionner un art salutaire, l'art de la paix, n'auroient-ils pu y réussir ?

L'Auteur de ce Journal ne s'attribue pas une intelligence créatrice ; mais inspiré par la philanthropie, il se propose de méditer sur cet objet intéressant, et de publier le résultat bien mûri de ses méditations à cet égard. Heureux s'il peut concevoir un moyen de conciliation qui épargne à ses semblables l'affligeante et honteuse nécessité de la guerre.

En attendant il adoucira les esprits autant qu'il pourra, et il tâchera de rapprocher les cœurs. Il éloignera de la politique, comme de la religion, l'intolérance qui, dans tout genre, est un principe de fureurs et de déchiremens dans l'espèce humaine. Du dissentiment à la dissension, il n'y a qu'un pas : il y mettra le plus grand intervalle. Il prouvera qu'on ne doit point se vouloir du mal pour ne pas s'énoncer tous uniformément. Il fera voir qu'on est souvent d'accord au fond, quoiqu'on paroisse émettre des opinions différentes. Il écartera la fatale logomachie ; et il montrera combien il est dangereux d'apporter de l'animosité dans les discussions, où il ne faut tout au plus qu'une vivacité d'esprit, tempérée par la douceur et la civilité des termes. Du choc *raisonnable* des opinions doit jaillir l'étincelle de la vérité et jamais celle de la discorde.

L'extirpation de tout germe d'animosité, la guérison des haines, la réunion des cœurs, la fraternité avec la subordination, l'égalité bien comprise et bien entendue, la république paisible et tranquille, l'humanité, la bienfaisance, et avant tout la justice, voilà ce que désire l'Auteur de ce Journal, et voilà ce qu'il s'efforcera de réaliser.

Ce Journal offrira d'ailleurs tout ce que les autres Journaux peuvent offrir d'intéressant : les nouvelles de la guerre, à l'occasion desquelles il ne cessera d'invoquer la paix ; la connoissance des actes du gouvernement ; le fidèle tableau des séances du corps législatif ; les jugemens importans ; et tout ce qui sera de nature à piquer utilement la curiosité publique.

A compter du 10 Vendémiaire prochain, il paroîtra tous les jours, et sera d'une demi-feuille d'impression, *petit romain* sans interlignes, *format in-8°*.

On s'abonnera chez l'Auteur, au ci-devant collége de Navarre, rue du Panthéon-Français, à Paris, et chez tous les Directeurs des postes dans les départemens. Le prix de l'abonnement est de 9 liv. pour trois mois, de 16 liv. 10 sols pour six mois, et de 30 liv. pour un an

Le cinquième jour complémentaire de l'an IV de la république française. DEBAUDRE.

Le Directeur-gérant :
Georges MONTORGUEIL

Imp. CLERC-DANIEL, Saint-Amand-Montrond

LXXIXe Volume Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois 20-28 Février 1919

N° 1496 N° 1496

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)
Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE



Il se faut entr'aider

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)
Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Pour la précision des rubriques, une question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.

Indiquer les rubriques et leurs cotes.

Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée mais envoyée directement à l'auteur de la question.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

Le cheval de guerre honoré par le Japon. — Le Japon n'a-t-il pas honoré le cheval après la guerre de Mandchourie ? Ne lui a-t-il pas élevé un monument ? N'existe-t-il pas, de Noghi — je crois, — une dédicace à ce sujet ?

Existe-t-il d'autres exemples de chevaux de guerre honorés, soit en particulier, soit en bloc (Il y a l'exemple du cheval de Nelson qui est connu).

Dr C.

La maison de Voltaire pendant la Terreur. — En 1865, on écrivait au *Petit Journal*, cette lettre :

Vous serez peut-être curieux d'apprendre que cette maison, précisément parce qu'elle était très populaire et non suspecte, a servi, pendant la Terreur, de retraite aux prêtres pour y dire la messe et y administrer les sacrements. Le fait est certain.

Je connais plusieurs personnes qui ont fait leur première communion dans la salle à manger de Voltaire, et d'autres qui ont reçu la confirmation dans son salon, transformé en chapelle, ainsi que la salle à manger.

Si ce renseignement historique vous mérite digne d'être porté à la connaissance de vos nombreux lecteurs, je vous autorise bien volontiers à le produire comme vous l'entendrez.

Le salon et la salle à manger de Voltaire sont encore aujourd'hui peints à fresques comme ils l'étaient de son temps. Rien n'y a été touché. Les peintures murales servaient donc merveilleusement à la transformation de ces appartements en chapelle. Bien des personnes s'y rendaient ; le citoyen concierge qui affectait des airs de sans-culotte, savait tout cela et laissait précisément pénétrer prêtres et fidèles dans ce nouveau temple, que Voltaire, malgré tout son esprit, n'avait pas deviné.

Armand Passier,
avocat, maire de Serrigny
(Côte-d'Or).

Il s'agit de la maison du quai Voltaire, à Paris.

Que penser de cette légende ?

Y.



Plumes qui ont signé des traités. — M. Clémenceau a accepté des élèves du lycée Jules Ferry la plume d'or qui signera le traité de paix.

On a conservé certaines de ces plumes célèbres. Quelles sont elles ? où sont-elles ?

V.

—

Borel. — Quel est le grand personnage qui vécut pendant plusieurs années, jusqu'au 6 vendémiaire, an VI (27 septembre 1797), (caché) retiré à la maison de campagne dite « le moulin de Romainville » à Romainville (S.) sous le nom de Borel. Je sais seulement que c'était un *Talleyrand-Périgord*, mais lequel ?

E. Carré.

—

Vernelle (La ou Les). — Plusieurs localités de notre pays portent ce nom. Quelle est son origine ? et que veut dire ce nom ?

Noël.

—

Quézac (Lozère). — Quelles sont les origines du chef-lieu de Quézac (Lozère) ?

Une Languedocienne.

—

Couleur de l'uniforme des « Marie-Louise ». — Le peintre militaire P. V. Robiquet dans son remarquable tableau *Les Marie-Louise à Champaubert, 10 février 1814*, leur donne la couleur blanche avec col et parements bleus.

Et je possède une aquarelle de G. Riport dans laquelle l'uniforme est vert, comme celui des chasseurs, avec passepoils jaunes, culotte blanche, guêtres noires, la torsade et le gland du shako verts, le pompon jaune.

Ces deux artistes prétendent être bien documentés.

Je serais l'obligé au confrère qui voudrait bien me renseigner de la manière la plus exacte.

G. des Arcis.

—

Noms bretons dans l'Ile-de-France. — Magny-le-Bretoneux, Voisins-le-Bretonneux, etc... Origines de cette particularité qu'Adrien Mithouard rappelle dans son *Traité de l'Occident* ? Est-ce un souvenir d'un courant d'émigration en ce sens à une date déterminée ? Si oui, connaît-on d'autres courants d'émigration bretonne en France ? Bon nombre de familles bretonnes ont des branches en Auvergne et réciproquement.

Henri D. d'A.

—

Fer de reliure à déterminer : léopard passant. — Au dos d'un exemplaire du « Livre des Seigneurs ou papier terrier perpétuel » 1776 :

Ecu ovale : *De... au chevron de... au chef de... chargé d'un léopard passant.*

Couronne de marquis surmontée en cimier d'une tête de léopard.

Deux guirlandes descendent de chaque côté de l'écu et sont nouées en pointe.

Montebras.

—

Clémenceau (Famille). — Il me semble qu'on s'est déjà occupé dans la presse — et peut-être même dans notre *Intermédiaire* — de parents ou tout au moins d'homonymes de notre illustre « Premier » Français. Tout ce qui se rapporte, en effet, à celui que la foule aime à appeler le Père la Victoire et dont un attentat récent a rendu la vie plus précieuse encore, est à l'ordre du jour. Ce sera mon excuse si l'on a déjà parlé d'un Clémenceau qui fut, au XVIII° siècle, fonctionnaire royal dans le Ponthieu.

En classant de vieux papiers, j'ai trouvé récemment plusieurs pièces datées d'Abbeville de 1780 à 1786, émanant de « François-Jacques Clémenceau, écuyer, seigneur de la Gautrais, Conseiller du Roy, Président lieutenant général de la sénéchaussée de Ponthieu, Commissaire-enquêteur et Taxateur de dépens audit siège. »

Le Ponthieu est bien loin de la Vendée, pays de notre Clémenceau, mais le nom de la seigneurie dont le Président de la sénéchaussée de Ponthieu portait le titre s'en rapproche beaucoup. Sur les douze localités appelées le Gautrais que nous donne le *Dictionnaire des Postes*, en dehors de quatre lieux dits normands, nous en trouvons huit appartenant aux départements bretons, à l'Anjou et à la Loire-Inférieure. Cela pourrait donner lieu de penser que le Clémenceau abbevillois du XVIII° siècle était originaire du même pays que notre Clémenceau du XX°.

Je demande à ce sujet quelque éclair-

cissement à nos confrères en vieilles paperasses.

Comte DE CAIX DE SAINT-AYMOUR.

—

Famille de La Rivière. — A la fin du XVIIe siècle Gabriel de La Rivière-Chambon est capitaine des ville et château du Blanc.

A la fin du XVIIIe siècle Antoine de La Rivière vend à Gabriel Lecoigneux, marquis de Bélâtre, les fiefs de La Chapelle, Charnoble, Le Chesne, le Moulin des Roches.

FONS GOMBALDI.

—

Janus Corycius. — Qui est ce Mécène romain, contemporain de Raphaël, que le livre : *La Renaissance*, du comte de Gobineau, mentionne sous le nom de Janus Corycius de Luxembourg ?

DE LOSANGE.

—

D'Albert de Luynes. — Je vois à la fin du XVIIIe siècle un Esprit-Hyacinthe-Bernard d'Albert de Luynes, demeurant à Aix-en-Provence, et un Ignace-Philibert d'Albert de Luynes (son frère ?) demeurant à Avignon, dans un très bel hôtel de la rue des Trois-Faucons. Ils descendaient évidemment du connétable Charles d'Albert de Luynes (1578-1621).

Je serais très heureux qu'on voulût bien me donner succintement cette généalogie ou me faire connaître l'ouvrage où il me serait possible de la trouver.

ADRIEN MARCEL.

—

L'abbé d'Olivet : descendance, portraits. — Qui pourrait donner des renseignements sur la famille et les descendants de Pierre d'Olivet, de l'Académie Française, mort en 1768.

Existe-t-il des portraits de lui et où ?

A.

—

Le filleul de Rachel. — Je possède une lettre de Rachel, ainsi conçue :

« Mon cher filleul me fait oublier que j'ai une grande bataille à livrer ce soir, vous ne m'en voudrez pas, chère amie, de le garder à dîner, mon fils pour m'en témoigner sa joie, m'a embrassée des plus tendrement.

« Je me charge de le rendre chez vous avant d'aller au Théâtre. Mille tendresses dévouées et mille remerciements du gros bouquet

Signé : RACHEL.

Cette lettre n'est pas datée. Un *intermédiairiste* pourrait-il me dire de quel filleul il s'agit.

J..

—

Respect à la loi. Insigne — Entre autre insignes révolutionnaires, je possède une médaille ovale en argent, suspendue à une bélière, de 52 millimètres sur 42. Sur une face on lit l'inscription : *Respect à la loi*, dans une couronne de chêne. Sur l'autre, on voit la République debout, tenant de la main droite une pique surmontée du bonnet phrygien, appuyée de la main gauche sur les tables de la Loi, avec en exergue la même inscription. Couronne de chêne nouée par un ruban sur lequel on lit : *République française*. Sur les tables de la Loi : *Droits de l'Homme*, article premier. Etait-ce un insigne de juge de paix, de procureur syndic, de garde rural ?

M. P.

—

La médaille singulière de Christine de Suède. — Dans son ouvrage intitulé : *Mémoires et Réflexions sur Christine, Reine de Suède*, d'Alembert raconte ainsi un fait qui se passa au cours du séjour que cette princesse fit à Rome en 1663 :

Elle s'occupait dans Rome à la conversation des Gens de Lettres, et s'égayait quelquefois à leurs dépens. Elle fit entr'autres frapper une médaille singulière, pour se divertir de l'embarras que leur causa la légende.

Existe-t-il encore des exemplaires de cette médaille ? en connaît-on au moins la légende ?

On sait que S. M. le roi Victor Emmanuel III, le premier numismate de son royaume, a publié un ouvrage sur les médailles frappées à Rome ; il est probable qu'on y trouvera la solution de ces questions ?

A. SAUVADET.

—

Tapisseries : Enée et Didon. — Pourrais-je savoir de quel atelier proviennent une suite de tapisseries concernant Enée et Didon ? Les personnages sont grands et les costumes dénotent une fabrication du XVIIe siècle. La bordure de fleurs est ourlée d'une deuxième bordure brune portant les initiales A. B séparées

par une fleur de lys. Ce sont des tapisseries de la Creuse probablement, mais de quel atelier ? Une assez grande partie est tissée en soies, principalement dans les clairs. M. T.

—

« Les Maritimes » : la clef. — Un confrère obligeant et bien informé serait-il en mesure de me donner, à titre confidentiel, communication de la clef de ce roman, paru il y a une quinzaine d'années ou peut-être même davantage, sous le pseudonyme d'Olivier Seylor, et contenant sur des personnages appartenant à la haute société maritime diverses révélations piquantes qui valurent, paraît-il, au moment de leur publication, quelques désagréments à leur auteur ?

Un bibliophile comtois.

—

« Courrier de Paris ». — Qui le rédigeait, en 1847, à l'*Illustration* ?

P. D.

—

Les deux borgnes. — M. Brunschvig dans son édition des *Pensées de Pascal*, cite en note de la 41e pensée, sect. I (p. 336 de l'édition classique) cette épigramme :

Lumine Acon dextro, capta est Semilla [sinistro.
Et potis est forma vincere uterque deos.
Blande puer, lumen quod habes concede [parenti,
Sic tuc æcus Amor, sic erit illa Venus.

Quel en est l'auteur ?

Dans « V. Hugo raconté par un témoin de sa vie » (t. I, p. 225 de l'éd. Nelson), on trouve ce madrigal traduit du latin par V. Hugo, vers l'âge de 15 ans :

Sur une jolie femme borgne de l'œil droit, dont le fils était borgne de l'œil gauche.

De l'œil droit seul Hylas voit la lumière ;
Glycéris de l'œil droit n'a jamais vu le jour ;
Donne, charmant Hylas, ton œil droit à ta [mère !
Elle sera Venus et tu seras l'Amour.

Les noms sont changés : correspondent-ils à une autre rédaction de cette épigramme ? R. D.

—

Spamondrine ou espamglionzine. — Qu'est-ce que l'étoffe appelée au XVIIe siècle, spamondrine ou espamglionzine ?

Dans une lettre du 27 avril 1699, écrite à son neveu alors à Rome, Bossuet s'exprime ainsi :

On me prie de vous demander trente aunes d'une étoffe de Rome qu'on appelle de la spamondrine, quinze de la noire et autant de la cramoisie.

Le 16 juin suivant, son neveu lui répond :

Je tire sur M. Souin (homme d'affaire de Bossuet) par cet ordinaire une lettre de change de 338 livres pour l'espamglionzine rouge et noir que vous avez demandé.

Le nom de cette étoffe était peut-être un peu différent en France et en Italie.

Ou bien Bossuet, ayant mal entendu le nom d'une étoffe qu'il ne connaissait pas, appelle *spamondrine* ou *espamondrine* un tissu que son neveu a entendu appeler en Italie *espamglionzine*.

Ni l'un ni l'autre de ces noms ne figure dans les dictionnaires anciens, français ou italiens. C'est peut-être un de ces noms donnés par les marchands pour des variétés ou qualités spéciales d'étoffe, noms qui ne durent qu'un temps restreint et sont remplacés par d'autres.

Les amateurs ou les marchands de vieilles étoffes connaissent souvent seuls ces noms oubliés.

E. L.

—

« Au Cadran Bleu ». — Il existait jadis sur le boulevard du Temple, au coin de la rue Charlot, un restaurant fameux à l'enseigne du « Cadran Bleu ». Ce titre était alors très populaire à Paris, car dans un petit guide intitulé *Tableau des hôtels garnis et particuliers de Paris*, etc., (1817), par F.-V. Goblet, je n'ai pas relevé moins de trente hôtels garnis portant cette dénomination. Par contre, le même opuscule n'indique que deux « Cadran Rouge » et trois « Cadran Vert. »

Quelle est l'origine de ce titre d'enseigne ? Pourquoi la faveur particulière accordée en l'espèce à la couleur bleue au détriment des autres couleurs ?

Un bibliophile comtois.

—

La feuille de vigne des statues. — Pourquoi a-t-on choisi, en l'espèce, une feuille de l'arbre *Vigne*, au lieu de toute autre feuille (figuier, platane, *chou* surtout, etc ? Il doit y avoir une raison. Laquelle ? Dr Marcel Baudouin.

Réponses

—

Marengo : Napoléon fait brûler les documents sur cette bataille (LXIX, 2). — Le fait rapporté par M. Lenient est vrai dans son ensemble. On trouvera des renseignements sur cette affaire dans le *Mémorial de la Guerre*, publié vers 1824, et dans une note très complète consacrée à Chantilly (Musée Condé).

Le duc d'Aumale ayant acheté il y a quelque 30 ans la relation manuscrite de la bataille de Marengo, ornée d'une grande gouache de C. Vernet, que Berthier avait remise à Napoléon, le 14 juin 1805, fit faire un mémoire sur l'histoire de cette relation : on y trouvera tous renseignements désirables.

GERMAIN BASPT.

—

Assassinat du duc d'Orléans en 1407 (LXXVIII, 195, 299). — Un certain désaccord existe entre les historiens sur l'endroit précis où fut assassiné le duc d'Orléans. La majorité d'entre eux, tels que Henri Martin, Michelet, Vallet de Viriville, etc., s'appuyant sur le *Journal* du greffier Nicolas de Baye et principalement sur le *Mémoire* lu par l'académicien Bonamy le 3 septembre 1748 à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, prétendent que l'infortuné prince fut assailli par ses meurtriers dans la Vieille rue du Temple, après avoir passé la porte Barbette, devant l'hôtel du maréchal de Rieux.

L'érudit historiographe parisien, M. Charles Sellier, a combattu cette opinion dans une monographie très complète et très intéressante du *Quartier Barbette* (Fontemoing, 1899, in-8°). Il soutient que le duc d'Orléans a été assassiné dans l'endroit qui sert à présent de passage au numéro 38 de la rue des Francs-Bourgeois et où se trouvait alors une ruelle, dite *allée des Arbalétriers* et conduisant à une certaine issue de l'hôtel Barbette, qu'on appelait la *porte aux Albalétriers*. M. Sellier invoque, à l'appui de sa thèse le récit de Monstrelet, où il est dit que le prince fut attaqué avant d'avoir atteint la porte Barbette, ainsi que la *Chronique du religieux de Saint-Denis* racontant que c'est, étant à peine sorti de l'hôtel Barbette, que le duc d'Orléans trouva la mort ; puis son corps fut transporté à l'hôtel de Rieux, dont le possesseur était un de ses partisans.

A l'instigation de M. Sellier, le propriétaire de l'immeuble numéro 38 de la rue des Francs-Bourgeois avait fait apposer il y a une vingtaine d'années, au-dessus de l'entrée de l'impasse, une inscription rappelant l'assassinat du duc d'Orléans. J'ai eu la curiosité d'aller voir la dite inscription, mais je ne l'ai plus trouvée. D'après ce que m'ont appris les gens du voisinage, elle aurait été enlevée, il y a quelque dix ans, à la suite d'une polémique qui s'était élevée alors entre certains journaux parisiens et au cours de laquelle la thèse soutenue par M. Sellier avait été fortement contestée.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

* * *

La rue Barbette est le nom de la rue *Vieille du Temple* ou « Viez rue du Temple ». Sous cette dénomination, on la trouve citée, dès 1270, dans le *Cartulaire de St-Maur* : « vetus vicus Templi », puis dans *La description de Paris sous Charles V*, de Guillebert de Metz, en 1407, publiée dans *Paris et ses historiens* par Leroux de Lincy et Tisserand. Imp. nat. 1868. On lui donnait aussi le nom de la rue de *La Culture*, de la *Couture* ou *Egout* du Temple Enfin la Porte *Barbette*, qui s'ouvrait au bout de ladite rue dans l'ancienne enceinte et l'Hôtel *Barbette*, qui était le même que l'*Hôtel Montaigu*, se trouvant dans le voisinage, firent souvent donner à la rue Vieille du Temple, les noms de *Rue Barbette*, *Vieille Barbette*, de la *Porte et Poterne Barbette*.

Sur la topographie de ce quartier, voir le plan publié par Bonamy dans son *Mémoire sur le lieu, les circonstances et les suites de l'assassinat de Louis d'Orléans*. (*Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*. 1754. XXI. T. II. p. 514-540 (2. XXXVII, p. 345-385). — Sellier *Le quartier Barbette*. 1889

Le corps de Louis d'Orléans fut transporté à l'Hôtel de Rieux, dont l'emplacement fut ensuite occupé par l'ancien hôtel Amelot de Biseuil, sous Louis XIV, portant le n° 47. D'après Vallet de Viriville, la tourelle à pans, avec meneaux, se trouvant à l'angle de la rue Vieille-du-Temple et de la rue des Francs-Bourgeois,

était une dépendance de bâtiments attenant à l'Hôtel Barbette.

Sur l'assassinat du duc Louis d'Orléans, en dehors du mémoire de Bonamy, voir : L. d'Harbourg. *Assassinat du duc d'Orléans* (*Bulletin de la Société philomathique de Perpignan*) 1834. — Douet d'Arcq. Document inédit sur l'assassinat de Louis, duc d'Orléans. (*Bulletin de la Société d'Histoire de France*. 1864. T. II. p. 6-26). — *Recueil de pièces sur la mort du duc d'Orléans*, manuscrit. Paris. *Bibli. Nation.* XVII s. Fond français, n° 2885. — *Revue de documents historiques*. 1874. T. I. p. 150. — Vallet de Viriville *Assassinat du duc d'Orléans* par Jean sans peur (*Magazin de la librairie*. 1859 T. VIII p. 241-282). *Peinture allégorique relative à la mort de de Louis, duc d'Orléans*. (*Bulletin de la Société des Antiquaires de France*. 1859, p. 118). Un des documents les plus curieux, les plus originaux et fourmillant de détails pittoresques, est l'*Enquête du Prévost de Paris* sur l'assassinat du duc d'Orléans par M. R. Raymond (*Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*. XXVI, 1865. Elle a été retrouvée dans les papiers de Charles d'Albret, aux *Archives départ. des Basses-Pyrénées*. Série E. Des copies en existent à la Bibliothèque nationale (Collection Doat) d'après l'original et un mss. de la Bibliothèque de l'Institut (porte-feuille in-f°, n° 340.)

Le monument de Louis d'Orléans et de sa femme, Valentine de Milan et de leurs deux enfants Charles d'Orléans et Philippe des Vertus, formant un cénotaphe, en marbre blanc, décoré d'azur et d'or, à deux étages, avec statues couchées, se trouvait primitivement dans la chapelle fondée par Louis d'Orléans, en 1394, dans l'église du Couvent des Célestins. Des inscriptions, à droite et à gauche, rappelaient les souvenirs des personnages. Transporté sous la Révolution au Dépôt des Petits Augustins, d'après le *Journal* de Lenoir, le monument fut divisé en deux groupes, de deux statues chacun, n° 227, n° 228, d'après *La notice succincte*. Séparés et mutilés, les quatre tombeaux furent ensuite réunis en trois parties : 1° Louis d'Orléans, 2° Valentine de Milan, 3° Philippe d'Orléans, comte des Vertus, mort en 1420 et Charles d'Orléans, mort en 1465. (*Musée des Monuments français*. T. II, p. 96). La reconstitution fut opérée par La Motte au prix de 500 francs, en l'an VII (*Gazette archéologique* T. II. 1885, p. 97). A la suppression du Musée, le monument fut transporté en l'église St-Denis, où il subit de nouvelles modifications. On replaça les statues des « gisants » mais sur 24 statuettes du soubassement, 15 seulement furent employées. (*Monographie de St-Denis*, p. 293-298). Le mausolée fut encore reconstruit par Viollet-le-Duc, qui, trompé sur le nombre des niches sur chaque face, a adopté pour les socles, une forme carrée au lieu d'une forme allongée.

On sait que le cénotaphe très important de Louis d'Orléans, de sa femme et ses enfants, a été élevé par le roi Louis XII, en 1504. Depuis quelques années, on connaît les conditions, dans lesquelles il fut exécuté.

Il fut fait à Gênes, puis transporté à Paris : il est l'œuvre de deux artistes milanais, Michele d'Aria et Girolamo Viscardo et de deux florentins, Donato di Battista et Benedetto de Rovezzano. Lenoir l'avait tout d'abord attribué à Paul Ponce (*Musée des Monuments français* T. II, p. 100) et Guilhermy, à la Renaissance italienne. C'est H. de Teschudi, dans la *Gazette archéologique* (T. X, 1885, p. 93-98), d'après un document fourni par M Alizeri, qui a démontré que le tombeau avait été commandé en août 1502, par un secrétaire de Louis XII, de passage à Gênes, aux quatre sculpteurs, cités plus haut. Le monument devait être exécuté, suivant un dessin donné, dans un délai de 15 mois ; il devait être embarqué pour Rouen ou pour Marseille par deux sculpteurs, qui touchaient douze écus par mois. L'ensemble du monument, conçu sur un plan évidemment français, coûta 700 écus. Le cénotaphe était accompagné autrefois de diverses inscriptions latines, qui lors de la reconstitution du tombeau, ont été brisées en partie. On en trouvera le texte dans l'*Epitaphier du Vieux Paris* par Emile Raunié. T. II (p. 247). Le tombeau de Louis d'Orléans a été décrit, dans son état ancien, dans le poème en vers latins : *Paris et les principales villes de France sous Charles VII*, d'Antoine Astesan, en 1451 (p 521), secrétaire du duc Charles d'Orléans.

Cette description commence ainsi :

Hic jacet in facto regnum de more sepulchro,

Cujus materia est alabastrum marmore et au-
[rum,
Aurelianensis dux, regis filius olim,
Et pater et genitor Lodoicus principis hujus...

De nombreux dessins du monument de Louis d'Orléans existent encore : Dessin gravé dans *Les Antiquités nationales* de Millin. *Les Célestins*, planche XV : Brion del Testard sculpt. — Réduction d'un dessin en noir et couleurs de la *Collection Gaignières* (Bibl. nat. M. Fond français, 20027. f° 28, vue en plan du tombeau). — *Statistique monumentale de Lenoir*, église des Célestins, dessin par Durand et Lemaire. — Les quatre statues du tombeau, dans l'ouvrage de Bonfons-Rabel (L. II, f° 70 vo. 79, 80 vo). — *Monographie de Saint-Denis*, par Guilhermy (Louis d'Orléans et Valentine de Milan) dessin de Fichot, gravé par Rouget (p. 293). — *Musée des Monuments français*, par Lenoir. Louis d'Orléans. pl. LXXIII, dessin par Lenoir, gravé par Guyot; Valentine de Milan, pl. LXXIX, dessin par Lenoir. Charles et Philippe d'Orléans. Pl. LXXV, dessin par Percier. — *Gazette archéologique*. Dessin dans l'état actuel. T. X, 1885, pl. XII, dessin et gravure de Garen. — *Magasin pittoresque*, Peinture allégorique sur l'assassinat du duc d'Orléans, T. 28, p. 135. GEORGES DUBOSC.

—

Auguste d'Aydie et la duchesse de Berry, fille du Régent (LXXVII, — L'histoire des amours et du mariage secret de la fille du Régent avec Auguste d'Aydie, plus connu sous le nom de Rions, est racontée tout au long par Saint-Simon dans ses *Mémoires*. Le noble duc et pair paraît avoir eu en médiocre estime « ce cadet de Gascogne qui n'avait rien » ; aussi le traite-t-il avec assez peu de ménagement.

D'après Saint-Simon, la princesse n'aurait eu de Rion qu'une seule fille, mais Il ne donne pas le nom de cette dernière et ne dit pas ce qu'elle est devenue. Il prétend que l'ouverture faite *post mortem* du corps de la duchesse révéla que celle-ci était grosse.

Duclos, dans ses *Mémoires secrets*, assure qu'il a vu dans sa jeunesse la fille de la duchesse de Berry et de Rions à Pontoise, où elle était religieuse avec trois cents livres de pension.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

Prêtres morts en Espagne (LXXV à LXXVIII, 56). — Les quelques notes sur les prêtres émigrés en Espagne, publiées par moi dans l'*Intermédiaire*, étaient extraites du livre « La Déportation du Clergé français » par A. C. Sabatié : t. I. p. 163.

On y voit que les 54 prêtres reçus à St-Sébastien par la municipalité étaient des diocèses de Périgueux et d'Agen. On n'y trouve point cités les noms du curé François Lafon et de son vicaire, Chanard, de Celles, mais il faudrait se reporter à la référence donnée par Sabatié et qui est une relation contemporaine de l'émigration, publiée dans la *Semaine religieuse* de Périgueux, le 28 octobre 1882.

Un abbé Martin, prêtre d'Agen, occupa ses loisirs à sculpter des statuettes religieuses qu'il vendait ensuite à Saragosse. L'évêque d'Agen, Usson de Bonac, n'émigra pas en Espagne, mais tout d'abord à Soleure, en Suisse, puis à Munich. Il en fut de même de l'Evêque de Périgueux, de Grossolles de Flamarens, qui se réfugia en Angleterre et mourut à Londres, en 1814.

GEORGES DUBOSC.

—

« Finis Poloniæ » (LXXVIII, 286, 458). — On sait très bien que Kosciusko ne prononça jamais le mot pseudo-historique *Finis Poloniæ*. Mais la source de la légende ? Elle existait déjà peu de temps après la bataille de la Maciéjowice, le 10 octobre 1794. Car elle se trouve dans une gazette officielle, la *Südpreussische Zeitung* du 25 octobre de la même année. Quand il rendit l'épée, Kosciusko aurait dit *Finis regni Poloniæ*.

De même ce qu'on a attribué à Poniatowski disparaissant dans les flots de l'Elster : « Dieu m'a confié l'honneur des Polonais : je ne le remettrai qu'à Dieu », manque absolument d'autorité. Voir Büchmann, *Geflügelte Worte*, et W. L. Hertolet, *Der Treppenwitz der Weltgeschichte*.

E. BENSLY.

—

Du Guesclin. Son hôtel à Paris (LXXIX, 5). — Voir à ce sujet l'article de Siméon Luce dans le « Correspondant » du 10 mars 1891. A la suite de la publication de ce travail, la Ville de Paris a fait placer, sur l'initiative du Comité des Inscriptions parisiennes, rue du Temple, 17,

l'inscription suivante : *Ici se trouvait une entrée de l'hôtel possédé de 1372 à 1380 par Bertrand du Guesclin.*

GOMBOUST.

—

L'Hôtel Roquelaure (LXXVIII). — Le véritable Hôtel de Roquelaure, est, croyons-nous, en partie, le Ministère actuel des Travaux publics, sur le Boulevard St-Germain Il avait été construit par Jean Cailleteau, dit L'Assurance, architecte, admis à l'Académie en 1723, et nommé contrôleur du Château de Marly, en 1724. Il construisit cet Hôtel de Roquelaure, en 1725-1726, hôtel qui fut achevé par J. B. Leroux. élève de d'Orbay.

Edifié en faux équerre, l'Hôtel de Roquelaure, sur la rue St-Dominique, avait une grande porte, tournée de côté. Une partie de l'aile droite, avec le Petit Hôtel de Roquelaure, fut supprimée lors de la création du Boulevard St-Germain. On a construit alors une partie en rapport. Après Roquelaure, l'Hôtel devint la propriété de Molé, de l'archichancelier Cambacérès, du Maréchal Kellermann, duc de Valmy, puis du Conseil d'Etat.

L'hôtel de Roquelaure, dont parle notre collègue comme se trouvant rue Richelieu, était « l'ancien *Hôtel de Guiche*, dit aussi Hôtel *Roquelaure* et de *Berulle*, qui devait même avoir été de *Grancey* — n°s 81, 83 ». Dans le voisinage, se trouvait l'Hôtel de Ménars.

G. D.

—

Abbaye de Fontfroide (LXXIX, 4). — Les religieux (Cisterciens de l'Immaculée Conception) de cette abbaye, après leur expulsion, il y a 15 ans, se sont réfugiés en Espagne à Nuestra Senoria del Suffragio, près de Tarraga (Catalogne) nul doute que leur abbé ne donne des détails sur son monastère.

Dans le volume du Congrès de la Société Française d'Archéologie intitulé : *Carcassonne-Perpignan*, 1906, il est longuement parlé de la belle église de Fontfroide, au point de vue architectural.

ST-SAUD.

—

Famille de Bony de Lavergne (LXXVIII, 388). — Puisque « un bibliothécaire » possède l'*Histoire de la seigneurie de Saint-Ours* en Canada (souvenir d'une seigneurie dauphinoise, si je ne me trompe ; je n'ai pas le livre sous la main ; et d'un nom sans rapport avec la famille de Saint-Ours en Périgord) il doit avoir des relations dans ce pays. Il apprendra avec satisfaction, je pense, qu'il y existe une famille Lavergne, dont le vrai nom est de Bony de Lavergne. Elle s'est mise en relation avec nos Bony de Lavergne et a établi sa jonction avec eux. Seulement — et c'est là un point intéressant à étudier — elle ne prend pas à Laurent Bony dit Lavergne, sergent dans la compagnie Saint Ours, au Canada, fin du XVIIe siècle, mais à François de B. de L. né le 15 octobre 1631, passé au Canada, père de Renaud, né en 1653, père lui-même d'un Joseph mort en 1747. Le Laurent, sergent, pourrait bien être un frère de François, puisqu'il naquit vers 1640.

Je suis persuadé que notre collaborateur sera heureux d'entrer en rapport avec M. Renaud Lavergne, descendant de ces Bony de Lavergne ; il est avocat à Arthabaska (P. 2.) Son père est notaire et sénateur de cette province canadienne. C'est de lui que je tiens les renseignements ci-dessus.

ST-SAUD.

—

Cousineau père et fils, luthiers de la reine (LXXVIII, 100, 307, 362). — A citer comme leçon de chose, la jolie marque ou enseigne gravée par Le Roy l'aîné, pour « Les *Feuilles de Terpsichore*, ou journal composé d'ouvertures, d'airs arrangés et d'airs avec accompagnement pour le clavecin. »

Il paraît une feuille de ce journal tous les lundis, on s'abonne moyennant 30 fr. chez les sieurs Cousineau père et fils, luthiers brévetés de la Reine et de Mme la comtesse d'Artois, rue des Poulies et on recevra 52 numéros. On trouve à la même adresse un journal de Harpe dont le prix et les livraisons sont les mêmes.

Dans un portique architectural, ouvert à claire-voie par un ovale contenant la légende, couronnée au sommet par un génie ailé qui soutient les écus de Marie-Antoinette et de la comtesse enguirlandés de roses, un soubassement inférieur présente la série des instruments de musique vendus par les luthiers, clavecin à leur marque, violon, guitare, contrebasse, par-

titions et à gauche une harpe, au chiffre de la Reine contenant 23 cordes et 3 pédales seulement apparentes.

Il peut se faire que certaines remarques, qui m'échappent dans leur dispositif, seraient relevées par un harpiste.

Sus.

***

Les deux Cousineau, comme les deux Naderman, leurs contemporains, étaient à la fois virtuoses sur la harpe, compositeurs pour cet instrument et facteurs de harpes et de guitares. Cousineau père (Pierre-Jacques) serait né, selon Fétis, en 1753, ce qui semble difficile à admettre, attendu que son fils (Jacques-Georges), se faisait entendre avec succès au concert spirituel dès 1780, au concert de la célèbre cantatrice Mme Todi, et que dès 1775 il était devenu l'associé de son père dans son commerce de lutherie. Il me semble donc qu'on ne peut fixer la date de la naissance de Cousineau qu'aux environs de 1840, au plus tôt.

Comme facteur, Cousineau avait surtout la spécialité des harpes et des guitares ce qui ne l'empêchait pas de vendre toute sorte d'instruments, ainsi qu'on peut le voir par cette étiquette collée à l'intérieur d'une contre-basse à trois cordes qui appartient au Conservatoire :

> Rue des Poulies, vis-à-vis la colonnade du Louvre *à la Victoire*. COUSINEAU, luthier, fait et vend harpes, lyres, violons, violoncelles, contrebasses, pardessus de viole, altos-viola, guitares, violes d'amour, mandolines, sistres et autres instruments de musique Il vend aussi des cordes de Naples et tient magasin de musique française et italienne. *Son épouse grave la musique.*

Il s'efforça aussi d'apporter certaines améliorations dans le mécanisme de l'instrument, fit breveter un système pour prendre les cordes et une mécanique « à plans inclinés paraboliques et à renforcement acoustique. »

C'est en 1788, dit-on, que Cousineau père obtint le titre de luthier de la reine, que les circonstances ne devaient pas lui permettre de conserver longtemps. Il appartenait alors, depuis le 1er avril 1776, à l'orchestre de l'Opéra, en qualité de harpiste, fonction dans laquelle il se faisait parfois remplacer par son fils, et qu'il conserva jusqu'en 1812, époque à laquelle il prit sa retraite. Comme compositeur, Cousineau père a publié pour la harpe 2 concertos, 7 recueils de sonates, 5 recueils d'airs variés, plusieurs pots-pourris et une Méthode pour l'instrument. Il mourut en 1823.

Un biographe donne de façon précise, pour la date de naissance de Cousineau fils, le 13 janvier 1760. A partir de 1775 il commença à aider son père dans son commerce et dans ses travaux ; il est probable que, comme exécuteur, il fut son élève. Il se livra surtout à l'enseignement, et se produisit quelque peu comme compositeur. On connaît de lui sous ce rapport quelques airs variés et une Petite Méthode.

ARTHUR POUGIN.

—

Gagliani, luthier (LXXVIII, 389). — Il y eut toute une série de Gagliano dit Gagliani, luthiers à Naples.

Le premier semble avoir été Alexandre, élève de Stradivarius ; j'ai vu un violon de lui signé : « Alexandri Gagliano Alomnus Stradivarius fecit neapoli anno 1725 ». Son plus ancien violon connu est de 1695.

On trouve ensuite Niceolo qui fabriqua, de 1700 à 1740 et qui eut au moins 2 fils : Ferdinand (1730-1786) et Joseph, dont je ne connais qu'un violon de 1782.

Gennaro G. probablement frère de Niceolo, fabriqua de 1710 à 1750.

Il y eut aussi Rafaele G. (sans date).

Le Joseph G. relevé en 1723 par le collègue Ch. Blin était peut être un frère de Niceolo et de Gennaro et le parrain de son neveu Giuseppe, fils de Niceolo.

GUSTAVE BORD.

***

Il n'existe pas, que je sache, de luthier italien du nom de Gagliani, mais une famille de Gagliano, qui forma toute une dynastie de luthiers, comme les Amati, les Guarnieri, les Ruggeri et autres.

Le chef de celle-ci fut Alexandre Gagliano, qui est considéré comme le fondateur de l'école de Naples et qui, dit-on, fut élève du grand Stradivarius. Il commença à exercer en cette ville vers 1695, où sans doute il était né vers 1660 ou 1665. Sa lutherie est excellente et d'un

beau modèle. En même temps que lui vivait à Naples un Nicolà Gagliano, sans doute son frère, qui était né vers 1675, et dont la carrière s'étendit de 1700 à 1740 environ.

Alessandro eut un fils, Gennano Gagliano, né vers 1680, et qui produisit de 1710 à 1750. Nicolà eut de son côté deux fils qui suivirent la même carrière : l'un, Ferdinando, dont on connaît des instruments depuis 1736 jusqu'en 1781 ; et le second Giuseppe, dont on place la naissance en 1726, et qui travaillait encore en 1789, car on connaît de lui un violon qui porte cette date. Celui ci est le dernier dont on ait la trace, et les renseignements relatifs à cette famille intéressante sont, on le voit, bien vagues et incomplets. C'est que, il faut bien le dire, les Italiens ont été, jusqu'à ce jour, bien négligents en ce qui concerne l'histoire de leurs luthiers, ces admirables artisans dont l'ensemble constitue une de leurs gloires. Si Stradivarius a trouvé des historiens, c'est non en Italie, mais en France avec Fétis, et en Angleterre avec les frères Hill, qui lui ont élevé un véritable monument, et il n'existerait rien sur la grande famille des Guarnerius, dont l'un des membres fut le digne émule de Stradivarius, si je n'avais publié moi-même un travail important sur cette famille très intéressante.

Quant aux Gagliano, les premiers furent des artistes d'un véritable talent, dont les violons et les violoncelles sont très justement estimés. Mais il faut bien dire qu'avec les derniers, la décadence de la grande lutherie italienne commence à se faire sentir, et que les produits deviennent relativement médiocres.

ARTHUR POUGIN.

—

Laureau de Larault (LXXXIII ; LXXIX, 19). — Sur cette famille, originaire d'Avallon, voir *Armorial de la Chambre des Comptes de Bourgogne*, par M. d'Arlaumont, l'auteur, allié aux Laureau depuis 1778, possédait sur eux des dossiers, qui ont dû passer à ses enfants.

NOLLIACUS.

—

Les portraits de La Vallière (LXXIX, 5). — La comtesse de Messey, rue Barbet-de-Jouy, possédait et doit posséder encore une charmante miniature de Mlle de La Vallière accompagnée de plusieurs costumes, dont un de carmélite, s'adaptant au portrait.

C. D. L.

—

Molière et Shakespeare (LXXVIII, 393). — Molière, suivant M. Villemain, (*Cours de littérature*, XVIIIe s. 44e leçon), ayant mis à profit deux ou trois plaisanteries du grand poète anglais qu'on lui avait contées sans doute, on a demandé, en 1893, dans l'*Intermédiaire* (XXVII, 366, 517, 662) dans quelle pièce de notre grand comique se trouvaient ces adaptations.

On a renvoyé à deux articles du *Moliériste* (Janv. 1885 et Oct. 1879) où sont signalés des rapprochements entre les *Deux Gentilshommes de Vérone* et l'*Amphitryon* (Discours de Sosie à sa lanterne), et entre Harpagon et Shylock, Timon d'Athènes et Alceste, *Roméo* et les *Fâcheux*.

On s'était occupé aussi de la question dans *Notes and queries* dès l'année 1876 (5e série, V. 379), en signalant un certain nombre de rapprochements faits par M. Van Laun dans le premier volume d'une traduction anglaise de Molière alors en cours de publication. On y est revenu dix ans plus tard (7e série, I, 424) pour constater que Charles Cowden Clarke, dans *Molière Characters* a aussi signalé « several coïncidences between Molière and Shakespeare » et en citer une de plus. L'auteur de la communication ajoute :

> As it is a wellk-nown fact that our poetry had scarcely penetrated at all into foreign countries previously to the eighteenth century, I have taken it for granted that Molière was wholly un acquainted with Shakespeare, and had probably never heard his name ; still, it would be interesting to hear what your French correspondents have to say on this point.

Le *Dublin University Magazine* de Mars 1868 déclare qu'il est heureux que Molière n'ait pas su l'anglais, car il n'aurait pu imiter Shakespeare comme il a imité les auteurs espagnols et italiens en conservant son originalité (*Revue Britannique*, mars 1868, p. 282).

Dans son *Histoire de l'influence de Shakespeare sur le théâtre français jusqu'à nos jours*, (Bruxelles, 1855, in-8°) Albert Lacroix s'est contenté de rappeler le passage de Villemain ci-dessus cité.

DE MORTAGNE.

Comte de Pontis de Sainte-Hélène (LXXVIII, 294). — Les aventures et le procès de Pierre Coignard, le faux comte de Sainte-Hélène, qui, sous ce nom usurpé, a été lieutenant colonel de la 72e légion départementale (régiment d'infanterie) sont racontés en détail dans la 8e livraison (pages 97 et suivantes) de la première série des *Causes célèbres de tous les peuples*, intitulée « Drames judiciaires », qui a pour auteur Ch. Dupressoir. (Les séries suivantes ont pour auteur Armand-Fouquier). La condamnation de Pierre Coignard aux travaux forcés à perpétuité, avec exposition, est du 10 juillet 1819. La table des matières des Drames judiciaires porte, à la suite du nom du condamné, le résumé des méfaits à sa charge : « usurpation de noms et de titres, vols, escroqueries, tentatives de meurtre. » V. A.T.

—

Prévost de Sansac (LXXVIII, 150). — Les Prévost de Sansac sont une vieille famille du Poitou, descendants de Guillaume Prévost, seigneur d'Aizec, qui, en 1375, épousa Catherine de Sansac, fille d'Olivier de Sansac et d'Agnès de Chambes et qui, en 1396, rend hommage à l'Abbaye de Nanteuil, pour cette terre de Sansac.

C'est à cette branche qu'appartient Louis Prévost de Sansac, né à Cognac, en 1486, et mort en 1566. C'est lui qui servit en Italie avec l'amiral Bonivet et qu fut plusieurs fois envoyé de France, à François Ier, prisonnier après Pavie. Avec Strozzi, il retourna en Italie et défendit énergiquement, en 1554, la ville de la Mirandole contre les Espagnols. C'était un écuyer et un cavalier merveilleux qui défiait tous les cavaliers du monde, vieux type de soldat, s'étant battu dans onze combats, sans avoir jamais été blessé. Gouverneur des Enfants de France, il mourut à 80 ans, avec le titre de Maréchal de France, dit Brantôme.

Il eut un fils Jean Prévost, qui commanda à Bordeaux et mourut, au siège de Chartres, *sans enfants* de sa femme, Catherine de Maillé-Brézé. Ses biens passèrent à la branche des comtes de Chabans, à cause de Louise Prévost, fille de Guillaume de Prévost, mariée à Pierre de Chabans, en 1554.

Ce n'est donc pas, croyons-nous, par la branche de Sansac que les Prévost d'Angleterre, peuvent se rattacher à la branche de Poitou, éteinte dès 1595.

D'après Filleau de la Touche, le généalogiste des vieilles familles du Poitou, ce serait par la branche des Prévost de Touchimbert, devenue protestante, depuis la conversion de Pierre Prévost, archer dans la compagnie de la Rochefoucaud en 1574. Il dit que les enfants d'un descendant de Pierre Prévost, nommé Casimir Prévost, émigrèrent et que son fils gagna Genève et, de là, l'Angleterre, où il mourut capitaine.

« Le fait peut être vrai, disent MM. Haag dans *La France protestante* (1858) (T. VIII p. 323) mais Filleau commet une erreur, quand il dit que François Prévost eut pour fils, le général anglais Augustin Prévost, qui joua un rôle dans la guerre de l'Indépendance américaine ».

Augustin Prévost était Genevois, ainsi que son frère aîné, général dans l'armée anglaise. Il est vrai « qu'ils descendaient de réfugiés, mais leur famille était originaire de Boissey. Or, comme ce village, à l'époque, où il le quitta, ne faisait point partie du royaume de France et qu'il a été réuni, en 1815, au canton de Genève, cette famille ne rentre pas dans le cadre de cet ouvrage »

Le célèbre professeur et savant Pierre Prévost (1751-1839) l'ami de J. J. Rousseau, qui professa la philosophie à Berlin et la physique générale à Genève, appartenait, suivant *La France protestante*, à cette famille.

Les Prévost d'Angleterre portent le nom de Prévost de Belmont. Le *Peerage*, où cette famille figure, leur donne comme origine, Augustin Prévost, de Genève né en 1695, mort en 1740, marié à Bezinge, à Louise Gédéon Martine, dont il a plusieurs enfants : le colonel Jacques-Marc Prévost, qui commanda les forces anglaises au siège de Savanah, mort en 1779 et l'amiral James-Charles Prévost, marié en 1842, à la fille de l'amiral Fairjax Moresby.

Le fils de Jacques Marc George Prévost fut aussi soldat, colonel au 16e régiment de Bedforshire ; il commanda les forces anglaises au Canada et fut créé baron en 1805 ; il avait épousé une fille du major-général John Philips. Le *Peerage* donne comme origine directe à la famille

actuelle, un Prévost, archidiacre, chanoine de Gloucester, né en 1804, marié en 1828 à Jane Williams, d'où plusieurs fils : Georges Prévost, quartier-maître général, né le 10 novembre 1830, marié en 1862, mort le 27 mars 1885; Charles Prévost, lieutenant au 2e *West India*, né 15 décembre 1831, marié à la fille du Révérend Thomas Keble, d'où Charles Thomas, né en juillet 1866, Georges Herbert, né en 1868 et sept filles.

Les armoiries des Prévost de France et les armoiries des Prévost de Belmont, ne se ressemblent guère. Celle des Prévost de France sont : *d'argent à deux fasces de sables accompagnées de six merlettes du même 3, 2 et 1.* Celles des Prévost anglais, sont : *d'azur, au bras armé en fasce, mouvant d'une nuée et tenant une épée d'argent, garnie d'or en pal, accostée en chef de deux molettes d'or.* Comme supports deux grenadiers du 16e régiment, tenant des drapeaux, de gueules, avec inscriptions : West India et Canada. La devise actuelle des Prévost de Belmont, octroyée en 1805, est : *Servatum cineri*, mais antérieurement elle était rédigée en français « J'ai bien servi » ; c'est celle qu'a conservée une partie de la famille. Résidence des Prévost d'Angleterre : Stinchcombe, Dursley, Gloucestershire. Rietstap dans son *Armorial général* (1861), aux Prévost de Sansac, indique comme endroits habités par cette famille : Poitou, Suisse, Angleterre, Guadeloupe et Russie.

GEORGES DUBOSC.

* * *

George Jacques-Marc Prevost (1767-1816, général au service d'Angleterre, gouverneur du Canada, créé baronnet en 1805, sous le nom de *Prevost de Belmont*, avait épousé Catherine Phipps, fille du major général sir John Phipps. Il eut un fils, sir George Prevost, second baron de Belmont, né en 1804, père de sir Charles Prevost, né en 1831, troisième baron de Belmont, le dernier eut dix enfants : huit filles et deux fils, nés de 1857 à 1870.

Cette famille descend d'Augustine Prevost (1695-1740) citoyen de Genève, qui eut 3 fils :

1° Augustin (1723 1786), officier au service de Sardaigne, puis major général anglais et gouverneur de la Géorgie, père de : *a*) sir George, ci-dessus ; *b*) Thomas-Jacques (1771 1855), amiral anglais, père de : (*a*) Jacques-Charles, né en 1810, contre-amiral anglais, dont la descendance subsiste à Vancouver. (b) Lewis, né en 1814, fixé à Sidney.

2° Jacques (1725-1776), officier au service de Sardaigne et de Hollande, puis général-major au service d'Angleterre, mort sans descendance mâle.

3° Jacques-Marc (1736 1782), colonel au service anglais, établi au Canada, dont la descendance est fixée aux Etats-Unis.

Les Prevost de Genève sont originaires de Bossy (actuellement canton de Genève, anciennement pays de Gex); ils y étaient connus dès 1357 ; plusieurs de leurs membres siégèrent dans le Petit Conseil et le Conseil des Deux-Cents de cette république où ce nom existe toujours.

Leurs armes sont : *d'azur au dextrochère armé d'argent, sortant d'un nuage de même, au flanc senestre et tenant une épée en pal accompagnée de deux étoiles du même.* Cimier : *un bras issant tenant une épée en pal d'argent.*

Le général Prevost portait les mêmes armes, mais le dextrochère était d'or, la poignée de l'épée et les étoiles d'or également. Le 3 septembre 1826, le prince régent d'Angleterre George IV accorda à sa veuve, à son fils et à ces descendants une augmentation d'armoiries consistant dans l'adjonction de tenants : deux grenadiers du 16e régiment d'infanterie dont il avait été lieutenant-colonel, et une devise : « Servatum cineri » ; le lion du cimier fut d'azur, l'épaule gauche chargée d'une couronne murale d'or.

J'ignore si des Prévost de cette famille servent dans l'armée anglaise.

GROLL.

—

Les horlogers Raulin et Cogniet (LXXIX, 5). — Une faute d'orthographe défigurait le premier nom. Renseignements sur eux.

GRANDMESNIL.

—

Les deux branches de Rohan (LXVII ; LXVIII). — Jusqu'après 1880 l'*Almanach de Gotha*, rempli d'ailleurs d'inexactitudes, a fait une distinction entre les deux branches des Rohan Guémenée et des Rohan-Chabot quant à la possession de ce titre. La branche française ne pou-

vait porter le nom de Rohan sans y joindre celui de Chabot.

Depuis lors ces réserves ont disparu de l'Almanach. Je voudrais savoir les raisons de ce changement et s'il est survenu un arrangement entre les deux familles à ce sujet.

HENRI DE BIUNO.

—

La maison de Sanson (LXIX ; LXXVIII, 407). — N'ayant pas en ce moment sous la main le volume LXIX de l'*Intermédiaire*, je ne connais pas exactement la question à laquelle répond aujourd'hui M. Fromm, de l'*Univers*.

Je puis seulement dire à notre confrère que Lefeuve, dans son *Histoire de Paris*, nous apprend que Samson, le bourreau qui exécuta Louis XVI, habitait dans la rue des Marais-du-Temple (aujourd'hui rue des Marais) « une maison de ville, tenant de l'hôtel de campagne » qu'on pouvait voir encore en 1860 en face de la rue Albony. Cet immeuble fut ensuite vendu à des particuliers par le fils et successeur du bourreau, Henri Sanson, que sa vie dissipée avait ruiné. Et à ce propos, Lefeuve fait discrètement allusion à l'intimité qui existait entre Monsieur de Paris et un certain garde des sceaux du gouvernement de Juillet, dont la fin subite et mystérieuse, survenue en 1847, défraya pendant quelque temps la chronique de l'époque.

Par une coïncidence curieuse, la rue des Marais-du Temple aboutissait à une rue appelée rue Sanson (actuellement rue de la Douane) qui tenait sa dénomination, non du bourreau de Paris, mais d'un sieur Sanson, maître de la Chambre aux deniers, mort à Paris le 1er mai 1807, un des propriétaires des terrains où elle avait été ouverte en 1782.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Sausserotte ou Saucerotte de Raucourt (LXXVIII, 244). — Dans tous les documents que j'ai consultés concernant ce comédien, père de Mlle Raucourt, je n'ai jamais trouvé le nom d'Eloy. — M. d'E. pourrait peut-être consulter les archives de la Comédie française où François Saucerotte dit Raucourt débuta, sans être reçu, les 4 et 6 octobre 1762, dans les rôles de *Mithridate* et de Christiern de *Gustave Wasa*. Il avait épousé une demoiselle de La Porte, que Fabien Pillet prétend avoir été attachée au service domestique du roi de Pologne Stanislas, ce qui fit croire longtemps que Mlle Raucourt, née à Paris, était née à Nancy. Raucourt avait joué à Madrid avant 1772, avec sa fille fort jeune encore.

HENRY LYONNET.

—

Savary, Evêque de Séez en 1682 (LXXIX, 5). — Le R. P. Jean, dans son ouvrage, *Les Evêques et les archevêques de France depuis 1682, jusqu'à 1881* (Paris 1891, in-8) dit que Mathurin Savary probablement parent de Savary, l'auteur du *Parfait Négociant*, sinon son fils, était né à Paris. Nommé évêque de Séez le 22 mai 1682, il ne reçut ses bulles que le 6 mars 1692, fut sacré le 24 août aux Feuillants de Paris, prit possession le 23 octobre, et mourut à Séez le 16 août 1698. (*Op. cit.* p. 359).

LOUIS CALENDINI.

* * *

On trouvera des renseignements détaillés sur Mathurin Savary, évêque de Séez (1682-1698) dans les ouvrages suivants : « Recherches historiques sur la ville, les évêques et le diocèse de Séez par M. de Maurey d'Orville, Séez » chez P. Brée 1829, pages 204 et suiv. ; « Histoire du Diocèse de Séez » par l'abbé L. Hommey, Alençon E. Renaut de Broise, 1900 tome IV, p 410 ; « Essai sur la cathédrale et le chapitre de Séez » par H. Marais, Alençon Ch. Thomas et Mention 1876. page 177.

Il existe à Séez, au palais épiscopal, une collection des portraits des évêques qui ont administré le diocèse.

LECOINTRE.

—

Lord Seyman (LXXVIII, 390). — Il n'exista jamais, je crois un « Lord Seyman ». Mais ne s'agit-il pas ici de Lord Henry Seymour, fondateur du Jockey-Club à Paris ? Henry Seymour, fils du troisième Marquis of Hertford, décédé à Paris le 16 août 1859, fut enterré près de sa mère (née Maria Fagnani, fille adoptive du célèbre George Selwyn) au Père-Lachaise. Comme fils de marquis, Henry Seymour se nommait Lord Henry Seymour.

Voir sa vie dans le *Dictionary of National Biography*.

E. BENSLY.

Seigneurie du Villars (LXXVII ; LXXVIII, 407). — Notre confrère Francopolitanus donne d'intéressants renseignements au sujet de la terre et seigneurie *de* Villars dans l'Ain : il répond ainsi, par avance, à une question incluse dans une nouvelle note que j'ai adressée à l'*Intermédiaire* relative à Antoine de Lévis, comte de Villars. Mais la question posée sous le présent titre vise la seigneurie *du* Villars en Velay et reste entière.

HENRI D. D'A.

—

Ordre de Cincinnatus (LXXXVIII, 390 ; LXXIX, 26). — Le *Carnet de Sabretache* 8e vol. 2e série, 1909 contient un article intéressant de M. J. Durieux qui répond à la question en donnant avec reproduction d'un brevet et de la décoration de l'ordre, les listes des Cincinnati français dans la marine et dans l'armée. Ils sont trop nombreux pour être rappelés dans l'*Intermédiaire*.

SUS.

* * *

Dans l'excellent ouvrage de M. Delarue ; « Charles-Amand Tuffin, marquis de la Rouerie, chef de la conjuration bretonne » (Rennes, Plihou et Herve, 1899), on peut lire, p. 85, le texte d'un brevet de l'ordre de Cincinnatus signé : G. Washington, président. Knox, secretary.

Je crois me souvenir que la croix de la Rouerie est dans son dossier aux Archives nationales.

GUSTAVE BORD.

* * *

Voir : *L'Ordre américain de Cincinnatus, en France* par le Baron de Contenson, chez Plon-Nourrit, qui répondra à l'auteur de la question s'il lui écrit.

—

Ex-libris : ancre renversée d'argent (LXXIX, 6). — Il s'agit certainement d'un *herb* polonais. Les meubles alésés du blason polonais, que l'on croit dérivés des lettres runiques et apportés par les chefs de clans scandinaves, furent torturés d'abord lors de la christianisation de la noblesse : certains signes se muèrent assez bien en croix diverses, la Pilawa par exemple ; puis on chercha un sens aux autres, et c'est ainsi que l'X empalé de Jélita donna les trois lances ; mais certains herbs plus compliqués, qu'on renonça à camoufler en Pologne, furent étrangement dénaturés par les héraldistes occidentaux désireux de lire à la franque des blasons qu'on se contente dans leur patrie, d'appeler par leur nom.

L'ancre versée soutenue d'un anneau est généralement baptisée *fer de flèche* reposant sur l'arc : son nom est Ogonczyk. Rietstap donne ce blason, et la *Toison d'or*, planche CIX, le reproduit tel qu'il est en réalité.

D'autres blasons peuvent aussi, du reste, avoir fourni une ancre renversée à l'imagination d'un graveur allemand ou français : Odrowonz, commun à plusieurs maisons de Silésie ; Kosciesza, fréquent en Galicie ; etc. La petite noblesse ou *szlachta*, qui correspond à la classe des hommes libres chez les Francs du VIe siècle, est très nombreuse : chaque famille porte un des deux ou trois cents herbs qui composent tout l'armorial ; des paysans avaient ainsi droit aux armes de leur chef militaire ou à celle de leur ancien clan. Et cela donne lieu à un abus : quelques émigrés joignent à leur nom celui de leur herb, puis se prétendent issus de la maison la plus connue portant le même blason.

C'est ainsi qu'en Corse, les clients ayant pris le nom de leur seigneur, (on voit cela au sortir de l'Opéra, lorsque l'aboyeur hèle les cochers), il est bon de remonter un peu loin la filiation des meilleurs patronymes si l'on craint une confusion. Mais la petite noblesse polonaise a plein droit à ses armes : c'est aux publications françaises à ne pas accueillir des fables risibles, ce qui arrive parfois aux plus graves.

Pour en revenir à l'ex-libris, la forme de l'écu engage à chercher, parmi les familles de l'herb Ogonczyk, celles des provinces occidentales : Szwykowski par exemple, maison alliée aux Niemcewicz, et très habituée en France. Le cimier faciliterait beaucoup la sélection : si M. le Bibliophile comtois voulait bien m'en faire tenir un calque sommaire, je pourrai, devant bientôt retrouver mes armoiriaux, essayer de déterminer cet ex-libris, s'il n'est déjà connu par une collection française.

SOULGÉ.

Ex-libris à identifier (LXXIX, 44). — Cet ex-libris est celui d'un membre de la famille Le Déan (Anjou et Bretagne) qui, en effet, portait : *d'argent, au Lion de pourpre, armé de gueules*, et avait pour devise : Vigor in virtute.

H. DE B.

—

Premières monnaies d'or et le Pape Jean XXII(LXXVIII,391).— Peut-être le renseignement demandé se trouve-t-il dans l'étude de G. Mollat, *Les Papes d'Avignon et leur hôtel des Monnaies à Sorgues* (Comtat Venaissin) Paris, 1908 « Revue de numismatique ».

Installé au château pontifical de Sorgues jusqu'en 1354, l'hôtel des monnaies fut transféré à Avignon.

P.

—

Les tableaux de la Collection Michel Bégon ? (LXXVIII, 56,413) — Sans répondre exactement à la question posée, je puis donner certains renseignements qui seront peut-être de quelque utilité. La famille Loppin de Gemeaux, qui descend des Bégon par les femmes, possède un certain nombre de tableaux de famille, dont quelques-uns sont fort beaux, et qui sont actuellement au château de Gemeaux J'ignore à quelle époque ils y ont été transportés. Je donne ci-dessous la liste de ceux de ces tableaux qui représentent soit Michel Bégon lui-même, soit quelques-uns de ses proches. Je n'affirme nullement qu'ils proviennent de sa collection, en tout ou en partie, mais une telle supposition n'a rien d'invraisemblable.

I. Michel Bégon (1638-1710) peint par Liotard.

II. Catherine Guymont du Coudray, belle-sœur du précédent, fort belle peinture de Largilière.

III. Michel Bégon de Montfermeil, père de Michel Bégon et mari de Catherine Guymont, peinture de Rigault.

IV. Michel Bégon, fils du premier, intendant du Canada, attribué à Largilière.

V. Scipion Jérôme Bégon, évêque comte de Toul, second fils du premier.

Il existe encore quelques autres peintures ou pastels de maîtres représentant des Bégon, mais ces tableaux sont certainement postérieurs au Michel Bégon dont il est question.

P. DE CHAMPS.

—

Corail au cou de l'Enfant Jésus (LXXIX,27). — Plusieurs peintres italiens du xve siècle (notamment Crivelli) ont supendu au cou de l'Enfant Jésus une corne de corail. On sait que les pointes sont une arme contre la *jettattura*, et il n'y a pas un magasin à Naples qui n'en vende pour lutter contre le mauvais sort. Les peintres du xve mêlaient superstitions et mysticisme : et j'ai vu en Sicile et dans le midi de l'Italie des statues de la Vierge ou de l'Enfant parées de bijoux et de ces cornes de corail.

ASH.

—

Pourpoint à grans assiettes. — Colet assis (LXXV ; LXXVI). — En Anjou, on appelle « tesson » le soubassement, ou plutôt la crapaudine de la mariée, d'un pressoir à casse-cou.

D'après les uns, ce « tesson », c'est le débris de vaisselle connu, ou cul de bouteille, parce que, comme il est encore d'usage, cette crapaudine était formée d'un fragment de ce genre. Ce n'est que par extension que le mot a pris le sens de soubassement.

Impossible de mieux faire comprendre la chose que de la comparer avec les isolateurs en verre, placés, en province, sous des roulettes des pianos.

D'autres disent pour « teston », de test ou tet [vase brisé] *Testum*, couvercle, même radical que *testa*, pot de terre. — Je préfère la première explication.

Il faut écrire *tesson* par conséquent, et non *taisson*, car un « taisson » est un *blaireau* !

Ne pas oublier que l'Anjou est une région où le pressoir joue un rôle aussi grand qu'en Mâconnais. — Donc il y a des chances pour que l'explication angevine, due à Onillon et Verrier, soit la bonne.

MARCEL BAUDOUIN.

—

Marque singulière d'édition (LXXVIII, 391). — Je réponds en partie à M. Labéda. En 1757, le P. Ambroise de Lombez, capucin, publiait un ouvrage intitulé *Traité de la Paix intérieure* qui,

fut aussitôt contrefait. La seconde édition que je n'ai pas vue, parut l'année suivante, ainsi que la troisième. Au commencement de celle-ci se trouve un *Avertissement*, dans lequel l'auteur proteste contre les éditions clandestines. Il se termine ainsi : « Nous continuerons de signer de notre main tous les exemplaires de cette troisième édition, comme nous avons fait pour ceux de la seconde. A Paris ce 25 Octobre 1758 ». Au dessous se trouve la signature manuscrite : *J. Loüis de Poix 1697*. (Bibliothèque nationale, D. 23261).

Le même avertissement se lit en tête de la cinquième édition, Paris 1776, cotée D. 23263. Je n'ai pas vérifié la quatrième. Toutefois la signature n'est plus manuscrite, mais imprimée comme il suit. F (rère) est traduit en hébreu. Le nom de *Louis*, Lois, est écrit en caractères hébraïques, ainsi que *de*. Et, si j'ai bien vu, *Poix* est en lettres grecques.

Le P. Louis de Poix était un confrère du P. Ambroise et le promoteur de la *Société royale des études orientales*, établie au couvent des capucins de la rue Saint-Honoré, dans le but de préparer une nouvelle édition de la *Bible polyglotte*, et de former des missionnaires pour le Levant. Je n'ai pas l'intention d'écrire son histoire mais seulement d'expliquer cette signature originale.

ARCH. CAP.

—

Livres de prix ou médailles (LXXVI ; LXXVII, 181, LXXVIII, 373). — Je possède un livre, acheté voici une dizaine d'années sur les quais pour 3 fr. je crois. Il est intitulé *Fl. Vegetius Renatus et alii Scriptores Antiqui. Dere militari. — Vesaliæ âlivorum. Ex officinc Andreæ ab Hoogenbuysen. CIↃ DↃ LXX.* — in-8° de 18 feuillets non ff. 510 et 684 pages de texte et index — 21 centim. X 11 cent. 1/2 — reliure parchemin plein, avec fleurs de lys sur les plats, bords rabattus. Trace de fermoirs disparus. Nombreuses gravures et frontispices de Van Somer.

A la seconde page de garde on trouve l'inscription suivante manuscrite *Stephano Sobier hoc diligentiæ præmium statuerunt Scholarum Stephaniensium D D. curatores, a. d. VIII Kalend. Februar. MDCLXXXIII* et au dessous de la même écriture cette signature : *Samuel Pitipus Scholarum Rector.*

D'après les ex-libris, cet ouvrage a appartenu en 1799 à B. H. Cramer, puis a fait partie de la bibliothèque du baron de Warenghien.

EL KANTARA.

—

Le Fanal (LXXVIII, 296). — Dans sa *Bibliographie de la Presse*, Hatin donne le *Fanal* comme une gazette historique, politique et littéraire, dirigée depuis la fin de l'an V par un nommé Despage, et qui, le 16 vendémiaire an VI, aurait absorbé le *Rêveur*, feuille née en fructidor de la même année. Le *Fanal* ne dura que jusqu'au 18 frimaire an VII, date à laquelle il fut remplacé par le *Flambeau*, rédigé par Grenier.

Le *Fanal* et les deux autres journaux précités ne devaient pas être des feuilles de grande importance, car dans leur *Histoire de la Société française sous le Directoire*, les Goncourt ne les citent point parmi les nombreuses gazettes dont ils nous énumèrent les titres actuellement bien oubliés pour la plupart.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

*
* *

Tourneux, *Bibliographie de l'histoire de Paris pendant la Révolution française* tome 2, donne les indications suivantes :

« Le *Fanal*, gazette historique, politique et littéraire par Joseph Despaze ; 1797-98-N°s 23-445 (16 Vendémiaire an VI — 16 Brumaire an VII) — (7 octobre 1797-6 décembre 1898) Imprimerie du « Fanal », in-4°.

Suite du « Rêveur » ainsi qu'il résulte de cet avis : A compter de ce jour, « Le Rêveur » ne paraîtra plus ».

D^r^ R.

*
* *

Hatin, dans sa *Bibliographie de la presse périodique* se borne à dire : *Le Rêveur*, in-4° ; commence en fructidor. Le 16 vendémiaire an VI remplacé par *Le Fanal*, gazette historique et littéraire, par Descaze. — Le 18 frimaire an VII.

On trouvera des renseignements sur le compte de Despaze dans la *Biographie* de Rabbe et dans la *Nouvelle bibliographie générale* de Didot.

GUSTAVE FUSTIER.

Mêmes réponses : GEORGES DUBOSC, MORTAGNE, GÉO MAUR, A. B. X., V. F. R., RAOUL AUBÉ.

An Englishmann in Paris (XXVIII, XLI ; LXXVIII ; LXXXIX, 27) — M. Vandam m'a écrit, il y quelque douze ans, une lettre où il me disait être l'auteur de l'ouvrage en question.

GERMAIN BAPST.

—

L'auteur des « Chants de Maldoror » (LXXIX, 15). — Voici tout ce qui a été publié jusqu'à ce jour sur Isidore Ducasse (comte de Lautréamont) auteur des « Chants de Maldoror ».

D'abord la préface de l'éditeur de la 2e édition. Paris. L. Genonceaux, 1890.

Puis « Le comte de Lautréamont » dans *Le Livre des Masques* de Remy de Gourmont. Paris. *Mercure de France*. 1896.

Enfin un excellent article de M. Valery Larbaud, paru dans *La Phalange*, n° du 20 février 1914. Dépositaire Crès, 116, boulevard Saint-Germain.

Antérieurement à l'édition Genonceaux, Léon Bloy avait publié sur Ducasse, un magnifique article, dans *Le Chat noir*. Mais l'article ne contient aucune indication biographique. On le trouve encore dans un volume intitulé : *Belluaires et Porchers*, paru en 1905 chez l'éditeur Stock. RENÉ MARTINEAU.

*
* *

Coquille ou inadvertance, je rétablis le titre exact. Le Bibliophile comtois trouvera une notice biographique sur Isidore Ducasse, en tête de la réédition publiée, en 1890, par l'éditeur Genonceaux, de cet étrange poème bien connu de tous ceux qui ont plus ou moins côtoyé le symbolisme.

Rectifiant sur un point de détail cette notice, voici l'acte de naissance du poète, emprunté au *Mercure de France* :

Du 4 avril 1846, à midi, acte de naissance de Isidore-François, du sexe masculin, né le même jour à 9 heures du matin, à Montevideo, de François Ducasse, chancelier délégué du Consulat général de France, âgé de 36 ans, et de Célestine-Jacquette Davezac, son épouse, âgée de 24 ans.

Dessé par M. Denoix, gérant dudit Consulat général de France sur la présentation de l'enfant et la déclaration faite par le père sus-nommé, en présence de MM. Eugène Baudry et Pierre Lafarge, commerçants français, demeurant à Montevideo.

(*Mercure de France*, t. III, novembre 1891, p. 318-319).

Au mois de février précédent Rémy de Gourmont avait consacré un article qui est à lire à « La Littérature de Maldoror » II (97-102).

Voir également en tête de *La Plume* du 1er septembre 1890, la chonique de Léon Bloy portant le titre : « Le Cabanon de Prométhée. » PIERRE DUFAY.

—

La chanson : Le sire de Framboisy (LXXVIII ; LXXIX, 29). — Notre confrère Pierre Dufay a grand tort de nier et de traiter de légende l'incident de l'Odéon, qui a pu être nié par ordre de police, mais que je maintiens énergiquement comme véridique.

Je possède une mémoire extrêmement fidèle et voici sur quel souvenir je m'appuie en la circonstance.

Mon père, avoué à Alençon à l'époque indiquée, et dont je donnerais le nom au besoin, se trouvait à Paris et assista à la scène de l'Odéon où il s'était rendu pour passer sa soirée ce jour là.

A son retour de Paris, il raconta devant moi, à ma mère, ce dont il avait été témoin. Mon père était un ardent républicain, et comme tel combattait le gouvernement impérial.

Mais c'était aussi un homme juste et bien élevé, aussi blâmait-il l'inconvenance des étudiants insultant une femme, et aussi un souverain qui, en l'espèce, se trouvait sans défense et n'avait pu que se tenir droit et pâle sur le devant de la loge impériale, bravant du regard la goujaterie des étudiants !

J'avais 12 ans à cette époque et pas un mot du récit de mon père ne m'échappa.

MNÉMOSYNE.

—

J'aime de... (LXXVII ; LXXVIII, 127, 179). — Actuellement certains parmi les bons écrivains disent :

J'aime d'entendre ; continuer de voir ; commencer de faire ; le très bon français serait :

J'aime à entendre, ou j'aime entendre ; continuer à voir ; commencer à faire.

Quant à : Je désire de vous convaincre ; je prétends de vous amener, — indubitablement il faut supprimer la préposition *de* si l'on veut parler correctement.

A. N.

Adron Il Mepio (LXXVII, 336, 463, 514). — Oui je suis de l'avis de notre collaborateur F. M. d P. l'expression *Adion* a bien une tournure chaldéenne ou phénicienne. Sûrement elle aurait pour origine le radical hébreu *Adan*, lequel a donné naissance aux deux formes usitées. *Dionin*, d'où *Ædén*, avec le sens de fondations, salle, soubassement ; et *Doïn* connue de tous par l'hébreu *Adonaï*, et le phénicien grécisé *Adonis*, qui couvrait à Sidon le dieu Thammouz, tout comme il couvrait l'Eternel chez les Juifs.

Mais..... décidément que faut-il lire ? J'avais, comme à la question posée page 336, écrit dans ma réponse page 463, et interprété non pas *Adion* ; mais bien *Adron*. Les typos m'ont fait écrire *Adion*, ce qui rendrait ma réponse absurde. Je n'ai point rectifié, pensant que les lecteurs le feraient d'eux-mêmes. Mais voici que *Adion* reparaît à la page 514 ; je ne sais plus que penser.

En tout cas, et quoique *Adron* ait, avec un sens en vérité fort différent, (celui de ville forte) une tournure tout aussi hébraïque qu'*Adion*, je m'en tiens à ma première opinion au sujet d'Andrinople. En effet, développant la première partie de ma réponse primitive, ce que je n'avais pas cru utile de faire, je constaterai qu'en Palestine ou dans les pays voisins, une seule dénomination géographique pourrait en « l'écorchant » être transcrite par *Adron*. Cette dénomination est *Edraï*. Or deux villes ont porté ce nom. L'une est une bourgade complètement ignorée de la tribu de Nephtali, dont il est fait mention une seule fois, à la répartition faite par Josué (XIX, 37). Elle a disparu totalement ; donc il ne peut être question d'elle. L'autre était la capitale du roi de Basan, Og le géant. (Nombres XXI, 33). Elle échut en partage à la tribu de Manassé (Jos. XII, 406), et ses ruines très importantes existent encore de nos jours. C'est *Edra*, de la plupart des atlas.

Cusèbe (Onom) la désigne sous le nom de Αδραά, et Ptolémée sous celui de Αδρα la table de Dentige la nomme Adraha ; les Orientaux modernes l'appellent Edrâa. Les Septante enfin avaient transcrit de deux manières le nom hébreu, c'est Εδραΐν aux Nombres, Εδραεί et dans Josué.

Charles Muller, dans son commentaire et Ptolémée (édition Didot, pages 980-981, tend à l'identifier avec l'*Adran*, de ma première note ; et il faut avouer que la topographie d'Eusèbe tend aussi à le prouver. Mais ces remarques savantes et plus ou moins sûres, m'avaient paru déplacées, et j'avais préféré dire tout simplement que je ne savais tout ce qu'il en était d'*Adran* ou *Adron*. De plus ce lieu désert ou peu s'en faut aujourd'hui, je crois, ne doit point comporter, j'imagine, de mosquée digne d'être représentée en gravure.

EL KANTARA.

—

« On voit bien à la façon dont nous sommes traitées, que Dieu est un homme » (LXXVI, 339). — Mot attribué à Mme de Tencin, ainsi que le suivant : « On ne prend une femme ni par la prière, ni par le raisonnement : on la prend. »

HENRI SEBBAN.

—

Rocade (LXXVIII, 154). — Les joueurs d'échecs ont la faculté de jouer le *roque*, c'est-à-dire d'intervertir la position respective du roi et d'une tour, lorsque ces deux pièces abritées, retranchées derrière un front solide, ne sont pas exposées à une attaque immédiate. C'est ce que les Allemands appellent la *Rochade*, d'où l'expression militaire *ligne de rocade* peut par analogie avoir tiré son origine.

G. RÉMON.

—

« Rocade » ou « Rochade » (selon l'usage allemand). — Action d'évoquer, c'est un terme bien usité, et emprunté du jeu d'échecs, qui désigne le changement entre le « Roi » et la « Reine ». Le verbe « Roquer » fut admis, dans le même sens, par l'Académie fr. en 1694, (V. Hatzfeld-Darmesteter-Thomas : (*Dictionnaire général* (1895-1900).

X.

* * *

Le « Dictionnaire militaire du Général Bardin doit donner l'explication cherchée par notre éminent confrère, M. Ardouin-Dumazet. Malheureusement je ne l'ai pas sous la main.

L'expression nous vient d'Italie et elle date au moins du XVI° siècle, époque où la guerre de chicane était à son apogée, où à cause de la faiblesse des effectifs mis en jeu, il n'eût pas été prudent de marcher

et de combattre en rase campagne sans s'être emparé des moindres bicoques et sans s'appuyer sur tous les châteaux dominant la plaine et qu'on appelait en italien *rocca*. C'était donc un va et vient incessant d'une *rocca* à une autre *rocca*, proprement une *roccata*, une *rocade*.

Blaise de Montluc emploie assez souvent ce terme et on le rencontre aussi dans le *Loyal Serviteur*.

L. Abet.

***

Ce terme, souvent employé dans la presse par Polybe et par Henri Bidou, semble emprunté au vocabulaire du jeu d'échecs. *Roquer*, dans ce jeu, c'est mettre le *roc*, la tour auprès du Roi et faire passer le Roc de l'autre côté de la Tour, quand il n'y a aucune pièce entre eux. On ne peut plus *roquer* quand'on a remisé son roi.

Le verbe *roquer* vient du mot *roc*, *rock*, qui désignait autrefois la *Tour*, dans le jeu d'échecs. Le mot est très ancien dans la langue française, comme le prouvent les citations suivantes :

As esches goue R de Cambrisis
Si com li om qui bien en est apris,
Il a son *roc* par force en roie mis
Et d'un poon a un chevalier pris.

dans *Raoul de Cambray*. *Poon*, est la forme ancienne du mot : *pion*. On trouve encore le mot *roc*, dans le *Roman de la Rose*, dans la *Chronique* de Mousk, dans la *Guerre de Metz*.

Roy, fierce, chevalier, auffin, *roc* et cornu
Furent fet de saphir et si ot or moulu

dit le *Poème d'Alexandre*, énumérant les principales pièces du jeu d'échecs « Ils n'épargnent ni roy, ni *roc*, comme on dit en proverbe » (Bonaventure Despériers. *Contes*. CXXV.) « Nos ennemis nous ont « donné deux mauvais échecs, ayant pris « nos *rocs* (entendant Rouen et Bourges). « J'espère qu'à ce coup, nous aurons leurs « chevaliers, s'ils sortent en campagne » (Lanoue. *Discours politique*, 1587, p. 584).

D'ou vient ce terme de *roc*, *rock*, et quelle est son étymologie ? Sur ce sujet, il y a deux explications différentes. Pour Littré, *roc*, en italien *rocca*, vient de *rock*, nom donné par les Persans, au chameau monté par des archers et par assimilation de forme, à la Tour des échecs ; elle a été jadis figurée par un éléphant portant une tour. Darmesteter et Hatzfeld, dans leur *Dictionnaire*, adoptent la même origine « *Roc*, emprunté au persan : *rokh*, pro- « prement éléphant, monté par des ar- « chers. » Et ils renvoient au paragraphe 24 de la préface, où sont indiqués plusieurs mots d'origine persane comme : *azur*, *gueules*, *roc* et *échecs* mêmes, qui viendraient de *Chah* roi et de *mat* mort, d'où *Echec* et *mat*.

L'origine du *roc*, assimilé aux éléphants armés, est très ancienne. Dans *Le puissant jeu des eschaz*, manuscrit de Dijon, f° 298, on trouve, en effet, cette définition : « Les *rocz* sont des éléfans portans « tours sur leurs dos et des hommes dans « les tours ». Le poëte Jean Sarrazin, au XVII° siècle, dans quelques pages, intitulées *Discours du nom et du jeu d'Echecs*. Paris 1656, fait aussi venir le mot *roc* du persan. « Nous appelons la Tour, *Roc*, « dit-il, étant figurée par un éléphant, « chargé d'une tour en guerre » et il cite un vers du Chevalier Marin :

Di grande rocche onusti alti elephanti.

C'est aussi l'avis d'Henry d'Allemagne dans son livre *Récréations et passe-temps*. (Paris-Hachette, p. 22) qui pense que le mot *rock* signifie non un éléphant, mais un chameau, monté par un homme, en indien.

D'autres étymologistes, font venir *roc*, de l'italien *rocca*, roche, qui veut dire Château sur un rocher, et, par suite, *tour*. C'est l'étymologie donnée par Ménage dans son *Dictionnaire* (T. II, p. 411) ; c'est aussi celle de Le Duchat, dans son Commentaire de Rabelais qui a dit : « Prenez-y tous Rois, Ducs, *Rocs* et Pions (Livre II, ch. 27) ».

Enfin, dans son *Traité élémentaire du jeu d'échecs* (Paris, 1863) le Comte de Basterot explique les différentes variations par lesquelles est passé le mot *roc*, pour prendre le nom de Tour. Suivant lui, le nom primitif et la forme de la Tour, a été le mot *roka*, qui veut dire *navire* ou *bateau*. Modifiant le mot sanscrit, les Persans en ont fait *rukh* qui désigne un champion, représenté sur un char de guerre. Lors de la transmission du jeu aux Arabes, ceux-ci conservèrent le mot de *Rukh* ou *Roc*, qui s'appliquait aussi chez eux à l'oiseau merveilleux, à deux *têtes*, l'oiseau *Rock* des *Mille et Une Nuits*. C'est ainsi que le grand historien

de l'origine du Jeu d'échecs, le Dr Forbes, explique la forme héraldique du *roc* et le terme *bifrons rochus*, sous lequel on a désigné cette pièce au Moyen-Age.

« C'est à tort, ajoute Basterot, qu'on avait supposé que la Tour représentait l'éléphant, car la pièce appelée Eléphant, *al fil* par les Arabes, est devenue notre *Fol* ou *Fou* et ne doit pas se confondre avec la Tour. Une circonstance curieuse à noter c'est que les Russes appellent encore cette pièce du nom de navire — en russe *Lodia*, ce qui fait présumer qu'ils ont reçu le jeu d'Echecs directement des Indiens ». « En sanscrit, l'éléphant s'appelait *Hasti*. »

C'est, évidemment, par rapport aux mouvements de la Tour, ou *Roc* sur l'Echiquier, quand le joueur *roque* que les écrivains ont employé ce terme de *ligne de rocade*, qui, comme le dit fort bien notre excellent confrère Ardouin-Dumazet, ne figure dans aucun lexique ou dictionnaire.

Sur le mot *roch*, voir l'*Intermédiaire* du 10 octobre 1877, p. 599, où l'étymologie du mot a déjà été indiquée.

GEORGES DUBOSC.

*
* *

M. Ardouin-Dumazet nous communique la lettre suivante qui lui a été adressée en réponse à sa question :

Monsieur et cher confrère,

La question ne comporte aucun doute : « rocade » est l'action de « roquer », et roquer est un terme usuel d'échecs : il signifie rapprocher (*dans la ligne intérieure*) la Tour du Roi, et faire passer le Roi de l'autre côté. Vous trouverez ce verbe dans tous les dictionnaires (Littré. Bescherelle).

Quant à l'étymologie elle est fort simple. *Roc* signifie « tour » et « forteresse » en français, *Rocca* a ce sens en italien. Et je ne mets pas en doute que « Roquebrune » dans quoi « brune » est évidemment adjectif signifie « tour sombre » ou « tour noire ».

Et, que *roc* dans le sens « roche » ait donné lieu à roc sens « tour » bâtie sur le « roche » — c'est fort naturel puisqu'expression d'une vérité matérielle ancienne.

Enfin, je crois bien que *roc*, *rocca*, *roque* sont d'origine celto-latine, mais cela n'importe pas à votre question.

Ce qui est essentiel c'est l'identité du mouvement de l'action de roquer aux échecs et de la rocade militaire.

Je m'excuse de vous envoyer ce renseignement tout de go et sans autre forme, mais il est si rare, si rare de rencontrer aujourd'hui quelqu'un que pareilles questions sollicitent, que quand cette fortune m'est échue je ne résiste pas à l'attrait d'en profiter.

Agréez, je vous prie, mes salutations distinguées.

VICTOR SNELL.

*
* *

L'origine de ce mot semble être le verbe roquer, terme du jeu d'échecs, exprimant le déplacement simultané d'un roi et d'une tour, lorsque la tour vient se mettre à côté du roi, lequel passe alors de l'autre côté de la tour, ces deux pièces étant, avant de roquer, à leurs places du début et restant le mouvement exécuté, sur une même ligne, parallèle au front.

V. A. T.

*
* *

La ligne de rocade est sur l'échiquier la ligne située en arrière et sur laquelle sont rangées les pièces au début d'une partie.

Le Roq est une manière exceptionnelle de jouer : les pièces étant engagées en avant de cette ligne arrière et la protégeant, le Roi fait avec une tour un chassé-croisé — exactement le mouvement que peuvent opérer des troupes.

De grands capitaines — Napoléon pour n'en citer qu'un — s'étant épris du jeu des échecs ont transporté cette expression dans le langage militaire. Mais hélas je n'ai aucun texte à fournir quant à l'origine de cette locution en dehors du jeu cher à Philidor.

GASTON HELLEVÉ.

Mêmes réponses : DE MORTAGNE, HENRY JAGOT, EDMOND L'HOMMEDÉ, MONTZAIGLE.

—

Tenir ramée (LXXVIII, 393). — Ce n'est point là un terme populaire, mais de droit coutumier, qui signifie : *vendre à boire*, parce que celui qui vendait à boire avait comme enseigne, une branche d'arbrisseau, une ramée. On appelait : *rimemerame*, une satire populaire, en prose rimée, soit sur les mœurs locales, soit contre les personnes, dont on s'égayait dans les cabarets.

VARTA.

*
* *

Ramée ; espèce de tente pour abriter les tables dans les assemblées et les foires ; sorte de restaurant champêtre. C'est un

assemblage d'arceaux formés avec des perches longues et flexibles (rames) fichées en terre et reliées entre eux par d'autres perches longitudinales; le tout est recouvert de toiles.

Comte Jaubert : *Glossaire du centre de la France.*

EDMÉE LEGRAND-DUMONTET.

***

Cette expression, encore en usage au pays de Mme Sand, signifie vendre à boire et à manger sous une ramée Ces sortes de tentes parfois agrémentées de feuillages abritent restaurants, cabarets et salles de danse ; acheteurs et vendeurs s'y attablent pour traiter leurs affaires et, dès l'après-midi, la jeunesse ouvre le bal. Mais la bonne dame de Nohant n'y verrait plus danser la pittoresque et vieille bourrée, qui a cédé la place aux polkas, aux valses..... C'est le progrès !

X. Y.

[Mêmes réponses : DE MORTAGNE ; PIERRE DUFAY ; EDMOND L'HOMMEDÉ ; ELGÉ ; GASTON FUSTIER].

—

Poudre pour les cheveux (LXXVIII, 341). — Bien que déjà en faveur sous le règne efféminé de Henri III, puis sous la Ligue et la Fronde, ainsi que l'attestent force pamphlets et mazarinades, l'usage de la poudre capillaire ne se généralisa en France qu'au XVIIIe siècle.

Louis XIV, qui avait une répugnance instinctive pour tout ce qui vieillissait, s'y montra tout d'abord hostile. Il ne s'y soumit que fort tard, les courtisans lui ayant démontré que l'emploi de la poudre « avait pour résultat d'*égaliser tous les âges* et d'*adoucir* l'expression des visages, rendue trop dure par l'encadrement des chevelures noires. » Paul Lacroix, XVIIIe siècle, 480). Le roi, d'ailleurs conserva ses anciennes perruques, se contentant de les faire parsemer d'un *œil de poudre.*

La vraie *perruque à frimas* ne triompha que sous la Régence, grâce à l'exemple du maréchal de Richelieu, l'arbitre des élégances, qui a laissé son nom à la fameuse *poudre à la maréchale.* Il y en eût, du reste, de toute espèce et de tout titre, vu la concurrence des merciers, gantiers, perruquiers, amidonniers, qui s'en disputaient jalousement le monopole.

Dès lors tout le monde se poudra, du haut en bas de l'échelle, gentilshommes et bourgeois, maîtres et valets, hommes, femmes et enfants, jusqu'aux militaires et aux religieux, malgré les vertes semonces des sermonnaires, qui tancèrent d'importance

cette mode inepte et sale, qui encrassait les têtes et engendrait la vermine, provoquant de fréquentes démangeaisons.

(Voy. A. Franklin, *Soins de la toilette*, p. 108 et 152).

Tel n'était pas l'avis du littérateur-avocat Sobry, lequel écrivait très sérieusement, en 1786, dans son *Mode François* (p. 419) :

L'usage modéré de la poudre tient autant à la bienséance qu'à la commodité, et il a été regardé comme de *première nécessité* chez tous les peuples policés.

La consommation en devint si effroyable que les philantrophes durent protester.

Avec la farine ainsi employée, écrivait Mercier, on nourriroit *dix mille infortunés*, (*Tableau de Paris*, I, p. 100).

Dans son *Etat de la France en 1789* (p. 510), l'économiste Paul Boiteau a constaté à son tour

qu'à un moment où la farine était si rare, on transformait chaque année, en poudre à poudrer, *vingt-quatre millions* de poudre d'amidon.

Il ne fallut rien moins que la Révolution pour faire cesser cette mode accaparante. Encore maints personnages lui restèrent-ils longtemps fidèles : l'élégant Robespierre ne sortait jamais que fraîchement poudré ; Bonaparte lui-même n'abandonna cette mode qu'après sa campagne d'Italie.

De nos jours on a essayé un instant de la ressusciter. En 1860, l'impératrice Eugénie, qui était d'un blond ardent, se montra dans un bal, aux Tuileries, les cheveux pailletés de poudre d'or. Cet essai original n'eût pas de lendemain.

RAOUL AUBÉ.

***

L'habitude de poudrer les cheveux est très ancienne, beaucoup plus ancienne que la fin du XVIe siècle, où l'on place généralement l'introduction de la poudre en France.

On trouve mention dans la *Bible*, de chevelures féminines, teintes ou colorées par

de la poudre. « Ta tête, dit le *Cantique des Cantiques* VII, 6, est comme le Mont Carmel et la chevelure de ta tête comme la pourpre ».

C'est en s'appuyant sur ce texte que Flaubert nous a montré Salammbô, avec « sa chevelure poudrée d'un sable violet et « réunie en forme de tour, selon la mode « des vierges cananéennes. »

Ailleurs, toujours dans la *Bible* et dans le *Cantique des Cantiques*, V, p. 11 on trouve : « sa tête est comme l'or pur », ce qui a également autorisé Flaubert à écrire dans *Salammbô*, p. 249 :

Ses cheveux crépus sur le front étaient couverts de poudre d'or.

Ailleurs, en parlant de la chevelure d'Hanno (*Salammbô*, p. 44), il dit que

Des paillettes d'or étincelaient dans ses cheveux crépus,

puis il ajoute :

Mais la poudre d'or de ses cheveux lui était tombée sur les épaules, où elle faisait deux plaques brillantes.

Flaubert avait trouvé cet emploi de la poudre d'or, dans une note du commentaire de Cahen, (XVI, p. 27) sur la *Bible*, notant que Josèphe dit expressément que les gardes de Salomon portaient de grands cheveux qu'ils chargeaient de limaille d'or. Le même détail est donné dans les *Mémoires sur les Phéniciens* de l'abbé Mignot, parus dans l'*Histoire de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*.

Les cheveux colorés artificiellement ont été connus dans l'antiquité. Pline parle, en effet, des Agathyrses, peuplade des bords de la mer Noire, qui avaient des cheveux couleur bleu de mer. « Cæruleo capillo Agathyrsi ». Pindare, loue la chevelure d'Evander, couleur de violette. Pline enseigne aussi qu'on se teignait les cheveux en noir, avec du sang de corbeau. L'empereur Commode avait des cheveux d'un blond ardent et sa tête apparaissait comme teinte d'une auréole divine. On prétendait qu'il la parsemait de poudre d'or (*Herodien*, I, VII, 5). Plus tard Gallien fit de même (*Galen.* XVII, II p. 150 Kühn).

GEORGES DUBOSC.

—

Tentes des soldats (LXXVIII, 387). — *Le dictionnaire encyclopédique des armées de terre et de mer*, de A. de Chesnel, nous indique que Louis XIV fit reprendre à ses troupes l'usage des grandes tentes, et que la tente abri est de l'invention du maréchal Bugeaud.

P.

—

Inventions bizarres (1870) (LXXVI, 136). — Toutes les « inventions bizarres » dont parle M. Albert Desvoyes ont été énumérées dans le livre que M. G. de Molinari, rédacteur du *Journal des Débats*, publia en 1871 sous le titre : *Les clubs rouges pendant le siège de Paris*. Edmond de Goncourt n'échappa pas à la hantise obsidionale ; on en trouve la preuve dans son *Journal*, à la date du 12 octobre 1870.

GÉO MAUR.

—

Vers de treize pieds (LXXV ; LXXVI ; LXXVIII, 376). — Aucun rapport n'existant entre la prosodie latine et la versification française, on s'explique difficilement que le mot *pieds* ait été emprunté à la première pour désigner les *syllabes* de la seconde. *Pied* et *syllabe* ne sont pas synonymes, et il ne faut pas dire, par exemple, « vers de huit pieds » quand on veut parler de « vers de huit syllabes ». — Pour ce qui est des « vers de treize pieds », l'expression est doublement fautive ; car un vers de treize pieds n'existe pas plus en latin qu'un vers de treize syllabes n'existe en français. Je sais qu'on peut objecter que notre alexandrin à rime féminine est composé de treize syllabes ; cela est vrai pour la vue, mais non pour la diction et pour l'ouïe. Prenons ces deux vers du *Misanthrope* (IV, 1) :

Qu'on n'y soit condamné sur peine de la vie...
Non, l'on n'a point vu d'âme à manier si dure...

Dans le premier, la rime (*vi-e*) n'est réellement que d'une syllabe, puisque l'*e* ne se prononce point, et dans le deuxième, la rime (*du-re*) est bien de deux syllabes, mais l'*e* de la seconde syllabe s'élide et l'*r* qui reste se soude à la première, de sorte que celle ci devient *dur'*, et l'oreille ne perçoit plus pour tout le vers que douze syllabes.

Il est vrai que Scarron a fait des vers de treize et même de quatorze syllabes, et que des poètes plus modernes ont encore excédé ces nombres ; mais en croyant faire ainsi des vers ils se sont trompés et ont donné à penser qu'ils

n'avaient point le sens de l'harmonie ou, tout au moins, qu'ils faisaient de ce sens un emploi abusif et malheureux. — La limitation de notre mètre le plus long à douze syllabes n'a été fixée ni arbitrairement ni conventionnellement ; elle résulte d'un fait essentiellement naturel, physiologique, que les théoriciens expliquent ainsi.

On sait que notre respiration s'effectue en deux temps : l'inspiration et l'expiration. C'est seulement dans ce second temps que la parole peut se produire : l'air intérieur chassé au dehors met alors les cordes vocales en action et leur permet d'émettre des sons ou voyelles qui, modifiés par l'appareil buccal, s'additionnent de consonnes ou articulations et deviennent des syllabes.

On a constaté que, pendant la durée du temps expiratoire, l'émission vocale ne peut pas dépasser douze syllabes et que, si on veut la pousser au delà, on jette dans une perturbation pénible et parfois douloureuse toute la fonction respiratoire. Or, dit Becq de Fouquières, c'est le temps nécessaire à l'expiration qui est l'unité de mesure au moyen de laquelle l'homme a réglé son langage poétique (*Traité général de versification française*, 1879, p. 9). Notre alexandrin est donc un vers composé des douze syllabes émises dans la durée d'un temps expiratoire.

Mais cette condition n'est pas la seule requise pour constituer le vers ; il faut encore que les douze syllabes se disposent dans un certain ordre qui en détermine le rythme, l'harmonie Ici intervient l'oreille. « Limitée dans sa sphère, comme toutes les facultés humaines, la portée de notre oreille ne nous permet d'embrasser d'un trait qu'un nombre restreint soit de notes musicales, soit de sons parlés, nombre qui ne va pas au delà de cinq notes, six au plus... Pour que le décasyllabe et surtout le dodécasyllabe aient pour nous une harmonie sensible, il faut qu'ils soient divisés en parties qui rentrent dans la portée de notre oreille et dont aucune, par conséquent, ne peut dépasser six syllabes, limite extrême .. Toute phrase contenant d'un seul jet plus de six syllabes dépassera la puissance de l'oreille, la déroutera, sera inappréciable pour elle, ne pourra rentrer comme partie constitutive dans une mélodie destinée à l'oreille humaine, » (Abel Ducondut, *Examen critique de la versification française classique et romantique*, 1863, p. 66 et 183). Voilà la raison d'être de la césure, c'est-à-dire du repos divisant en deux hémistiches les douze syllabes de l'alexandrin. La puissance émissive de l'expiration a donné la mesure du vers et la puissance analytique de l'ouïe en a donné la partition. Il y a là un balancement entre les deux demi-vers qui détermine la cadence du vers tout entier. Quant à la rime, elle a pour fonction d'indiquer à l'oreille la terminaison de la période rythmique.

Il résulte donc de ces principes que la longueur du vers ne doit et ne peut excéder douze syllabes partagées en deux groupes équivalents. L'affaiblissement ou le déplacement arbitraire de la césure, l'abus de l'enjambement, la juxtaposition de syllabes parasites, enfin le recul de la rime n'aboutissent qu'à annuler des règles qu'on peut trouver gênantes, sans doute, mais qui sont absolues et qu'il faut indispensablement suivre et respecter puisqu'elles sont fixées par la nature elle-même.

ADRIEN MARCEL.

—

Le pain de pommes de terre (LXXV à LXXVIII, 139). — *La chimie alimentaire dans l'œuvre de Parmentier* publiée par J. B. Baillière en 1902 contient de nombreux documents sur le pain de pomme de terre (préparations diverses, lettres de Voltaire, critiques de Linguet, etc).

A. B.

—

Jeu des fortifications et de la guerre (LXXVIII, 395). — Autre modèle, que n'a pas décrit Grand-Carteret et sensiblement de la même époque. Au haut et au centre, un tracé bastionné, très simple, de la pure « barbette ». De chaque côté, des obusiers auxquels mettent le feu des artilleurs dont les shakos évasés sont surmontés de gigantesques plumets. Trente-trois cases (ou emplacements de pièces) non numérotées. Dans le coin inférieur gauche : la cuisine en plein air. Lui faisant face, à droite : La garde des drapeaux. Drapeaux rouges : sans doute, régiments de la Garde.

PIERRE DUFAY.

Messageries Nationales (LXXVIII, 252 ; LXXIX. 35). — Nous croyons qu'il y a confusion dans la réponse *La Société anonyme des Messageries Nationales* au capital de 600.000 fr. (siège social : 49 rue de la Victoire) ne doit pas être confondue avec la *Compagnie générale des Omnibus de Paris*. Ces deux Sociétés sont bien distinctes.

La question se rapporte à la première, la réponse à la seconde. Le plus simple, pour être fixé, ne serait-il pas de s'informer à l'adresse que je viens d'indiquer ?

ERGO.

—

La semaine anglaise (LXXVII, 194). Le P. H. Chérot, S. J., a publié dans la *Revue des questions histo. iques* (année 1895, I, 533) un article intitulé : *La Société au commencement du XVIe siècle d'après les homélies de Josse Clichtoue* (1472-1543), dans lequel on lit ce qui suit :

... Le peuple, qui préfère mendier par bandes les jours chômés, trouve encore trop nombreux les jours de travail. Il respecte le repos du dimanche, ce qui est bien ; il anticipe dès le samedi à midi, ce qui est l'excès du bien. Abus antique, car saint Grégoire le reprochait aux Romains du VIe siècle, Les juifs toujours influents dans la Société chrétienne, n'avaient pas été étrangers à son introduction et à son progrès. Aussi l'Eglise, qui y voyait un danger de *judaïser*, le prohibait expressément.

Cette coutume, dit Clichtoue, de s'abstenir d'œuvres serviles le samedi, soi-disant en l'honneur de la Vierge Marie, aussitôt le premier coup de l'*Angelus* de midi, et la croyance que ce serait pécher de travailler, est une invention de satan, une doctrine diabolique, une superstition ridicule.

P. c. c. DE MORTAGNE.

—

Trouvailles et Curiosités

—

Louise Michel défend Alexandre Dumas. — En 1862, l' « Alliance des lettres » qui groupait un certain nombre d'écrivains, comptait dans ses rangs, Alexandre Dumas et... Louise Michel, sous le pseudonyme d'Enjolras.

Le baron Sutema de Grovestins, dit « un autre bénédictin » attaqua dans leur vie privée les Dumas. Louise Michel se leva pour les venger. Nous avons retrouvé sa protestation manuscrite qui est restée inédite.

Si, en 1871, Dumas fils avait su !

M.

PROTESTATION

A Monsieur le Baron Sutema de Grovestins dit un autre Bénédictin, auteur des Gloires du romantisme appréciées, 8 livraisons de l'Alliance des lettres.

L. Michel dit Enjolras.

Si mon nom n'eut point été inscrit à la fondation de l'Alliance des lettres, je ne m'occuperais pas plus des Gloires du romantisme appréciées que ne le feront les proscrits et les morts évoqués par monsieur le baron Sistema de Grovestins, dit un autre bénédictin, mais ne pouvant par honneur de poète subir la solidarité d'un tel article, il me suffira pour prouver que je ne conserve à l'Alliance des lettres que le droit de protestation de citer les étranges reproches *Littéraires* adressés à l'une des gloires du romantisme.

1 que son aïeule appartenait à la race nègre. 2 la naissance illégitime de son père, la sienne et celle de son fils.

Allons donc, monsieur le baron, soyons grands si nous pouvons mais n'éclaboussons pas les autres, c'est un mauvais moyen.

Croyez-moi, il y a bien de la poésie romantique sur le calvaire où le Christ agonisait : et bien du réalisme pratique dans le coin du bois où Mandrin se procurait aux dépens des voyageurs le bien-être de la vie.

Croyez-vous que celui qui ferait rire les pantins et les gavroches de Paris des larmes qui ont été versées sur eux ne serait pas lui-même un objet de profonde pitié.

Pour moi, qui ne connais d'autre chemin que celui où l'on voit clair, j'ai besoin que la presse veuille bien publier cette lettre afin que ma position vis-à-vis de l'Alliance soit nette et précise, et qu'il devienne impossible d'établir le moindre rapport entre les sentiments littéraires de Monsieur le baron Sutema de Grovestins dit un autre bénédictin et les miens.

L. MICHEL DIT ENJOLRAS.

Paris 8 octobre 1862.

Le Directeur-gérant :

Georges MONTORGUEIL

Imp. CLERC-DANIEL, Saint-Amand-Montrond

LXXIX• Volume — *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* — 10 Mars 1919

N° 1497

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)

Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE



Il se faut entr'aider

N° 1497

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)

Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Pour la précision des rubriques, une question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.

Indiquer les rubriques et leurs cotes.

Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée mais envoyée directement à l'auteur de la question.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

Jansénisme : la Petite Eglise, à Lyon. — Renseignements sur ces derniers vestiges du Jansénisme ? Doctrine actuelle : ses divergences par rapport à la doctrine première de l'évêque d'Ypres et de Saint-Cyran et à la doctrine de la Petite Eglise d'Utrecht ?

HENRI D. D'A.

—

Mayence : Première occupation française. — A quelle date Mayence, livré par l'Autriche à l'armée française en 1797, fut-il incorporé au territoire français ? L'autorité de l'électeur-archevêque se maintint-elle jusqu'à cette date ?

A. B.

—

Les provinciaux dans l'armée de Lafayette. — Où pourrait-on trouver les noms des provinciaux engagés dans l'armée de Lafayette et de Rochambeau pour la campagne d'Amérique ?

On me dit que les rôles d'engagements sont conservés dans les archives de la famille de Rochambeau. Qui possède ces archives ? Ces rôles ont-ils été publiés ?

E. FYOT.

—

« Mémoire sur les ordres du roi ». — Ce mémoire qui est de Malesherbes, qu'est-il devenu ? Nous ne croyons pas que, sous un autre titre ou sous celui-ci, il ait été publié.

V.

—

L'ambassade des Etats-Unis à Paris. — *Le Journal des Débats* du 17 février 1919 écrit d'après le *New-York Hérald* : « Il existe à Washington une tradition qui veut que l'ambassade de Paris soit réservée à des citoyens de l'Ohio ». Le lendemain, il est vrai, le même journal annonce la nomination comme ambassadeur des Etats-Unis à Paris de M Hugh Wallace, né à Lexington (Missouri). C'est donc une tradition qui s'en va.

Sait-on quelle était l'origine et si jusqu'aujourd'hui elle a été constamment observée ?

QUISETTI.



Le « Ballet de Circé » au Petit-Bourbon. — Nous lisons sur une note, sans indication de provenance, que la salle du Petit-Bourbon est représentée sur la gravure *Le Ballet de Circé* joué aux noces d'Anne de Joyeuse (Cabinet des Estampes Pd. 68). Nous demandons si la salle représentée est bien celle du Petit Bourbon, démolie pour la construction de la colonnade du Louvre, et à quelle date il faut placer les noces d'Anne de Joyeuse.

H. L.

—

Napoléon : Opinion sur Jésus-Christ — Où Napoléon a-t-il exprimé ce sentiment : « Je me connais en homme Jésus Christ n'était pas un homme ? » Ce n'est pas le texte, c'est le sens. C.

—

Transformation de nom patronymique — Un nom prêtant à erreur de lecture tant en langue latine que vulgaire peut-il, par suite d'émigration du titulaire et destruction « de tout ce qui lui appartenait », se trouver sensiblement modifié un peu plus tard de façon définitive ?

Par exemple, un nom comme Roquefeuille aurait-il pu devenir quelque chose comme Roque ou Rochefolle ?

L'époque de la transformation serait la fin du XIVe siècle. Le déplacement serait du bas Languedoc en Bretagne lors du retour d'Espagne du connétable Du Guesclin.

Je serais heureux de connaître des cas certains. C.

—

Avrière, tapissier de haute lice. — Connaît-on cet artiste, qui a signé une tapisserie de Flandres, représentant Esther chez Assuérus, et tissée dans les toutes premières années du XVIIe siècle ?

BIBL. MAC.

—

Sires et seigneurie de Chevreuse. — De 995 à 1240, Chevreuse appartient aux anciens comtes de Rochefort, descendants de Thibaut File-Estoupe, premier seigneur de Chevreuse qu'il reçut en fief de l'archevêque de Paris. En 1300, date de la mort du dernier descendant direct de cette lignée, Ansel de Chevreuse, la seigneurie passe à Pierre d'Amboise, marié à Jeanne de Chevreuse, fille d'Ansel. Que devient alors la seigneurie jusqu'en 1437, date où nous la trouvons propriété de Pierre, seigneur de Chevreuse et gouverneur d'Aquitaine. Quel est ce Pierre de Chevreuse ? Qui possède la seigneurie de 1437 à 1545, date où elle appartient à Jean de Brosses, duc d'Etampes et à Anne de Pisseleu ? Comment vient-elle à ce Jean de Brosses ? Quel fut ensuite son sort jusqu'à ce qu'elle échut aux de Luynes ? Enfin, du Chesne, Mézeray, Combault d'Auteuil font Thibaut File-Estoupe, fils puîné de Bouchard Ier de Montmorency : cette affirmation longtemps contestée a-t elle été vérifiée par la suite ? Thibaut File-Estoupe est père de Guy Ier marié à Hodierne de Gomets, lequel Guy Ier de Milon Ier marié à Lithuise, vicomtesse de Troyes, lequel Milon de Milon II marié en 113 à Adélaïde de Blois et que certains auteurs font la tige d'une autre lignée de Chevreuse : peut-on indiquer cette descendance ? Peut-on indiquer également le rattachement à cette maison des comtes de Dampierre (près Vaux-de-Cernay) et donner leur filiation ?

HENRI D. D'A.

—

La Guimard est-elle Dacquoise ? Bourdeau, compilateur émérite, a prétendu que la Guimard était de Dax (Landes). Je sais bien que Dax avait l'heur de posséder une famille Guimard dont la généalogie est assez touffue. Mais d'autre part l'*Intermédiaire* qui s'est assez souvent occupé de la trop fameuse actrice assure qu'elle est née à Paris en 1743. Ne pourrait-on pas concilier le tout en précisant les nom et prénoms du père et de la mère de la susdite Marie-Anne ? Qui donnera ces précisions ?

AURIBAT.

—

Une lettre de Charles Gounod. — Je possède une lettre du grand musicien, écrite à M. Cottin, pendant un séjour à Naples. A-t-elle été déjà publiée ? Je l'ignore, mais elle prouve que le maître savait fuguer en prose comme en musique, et que l'esprit français ne perd jamais ses droits.

Monsieur,

Je n'ai pas oublié que notre rendez-vous était pour ce matin ; aussi ne veux-je pas que mon absence soit taxée d'inexactitude,

voici mon excuse : je suis retenu à la maison par des ressouvenirs d'un état *rapide*, assez fréquent à Naples pour les étrangers, et qui me donne beaucoup à faire. Je doute qu'il me soit possible de placer votre bien bonne et bien agréable causerie entre l'une et l'autrer de ces sortes de visites. Croyez, Monsieur, que je suis désolé de ce cas malencontreux, et veuillez permettre que cela ne ne me prive pas de l'honneur de vous aller voir une autre fois.

Je vous remercie de toute votre obligeance pour moi et vous prie de joindre à l'expression de ma gratitude, celle de mes hommages respectueux.

J'ai l'honneur d'être
Monsieur,
Votre très humble serviteur.
Charles GOUNOD.

Au dos :

Monsieur,
Monsieur Cottin à Chiaja n° 171, Naples.

A quelle époque faut-il placer cette lettre ? N'est-ce pas à celle où Gounod était pensionnaire de l'Académie de France à Rome ?

Qui était M. Cottin ?

NISIAR.

—

Portrait du général baron Hulot. — Existe-t-il un portrait du général Etienne-Hélène-Constant, *baron Hulot*, crée *comte d'Osery* en 1816 (1783-1852), frère de la maréchale *Moreau*, et connaît-on une terre du nom *d'Osery* ?

H. C. S.

—

Olivet : armoiries. — Quelles sont les armoiries de Pierre Joseph d'Olivet. 1682-1768 ?

A.

—

Epitaphe du chevalier le Maire de Berguette. — M. de Mortagne a eu l'obligeance de me signaler dans *l'Intermédiaire* (LXXVII, 406), que l'épitaphe de Robert le Maire, chevalier, sgr de Berguette, etc., conseiller au Parlement de Flandre à Douai, décédé en cette ville en 1771 (y enterré ?) se trouve insérée dans son ouvrage posthume « De la préparation à la mort ».

N'étant pas parvenu à mettre la main sur cet ouvrage, il me serait agréable de connaître cette épitaphe et d'avoir la description exacte des armes qui l'ornaient.

O. LE MAIRE.

—

Fer de reliure à déterminer en pointe d'un croissant. — Sur les deux plats d'un exemplaire de « Alliance des lois romaines avec le droit français » par J. Duret, jurisconsulte de Moulins en Bourbonnais, 1600, exemplaire provenant de la bibliothèque d'Auroux des Pommiers, l'auteur des « Coutumes du Bourbonnais » :

Ecu : *De... au brochet de... en fasce, accompagné en pointe d'un croissant et en chef d'une étoile.*

Timbre : casque de face et lambrequins.

MONTEBRAS.

—

Quelle a été la première préface d'un ouvrage ? — Le public aujourd'hui faisant seul la fortune d'un livre, il semble bon aux auteurs de se faire recommander auprès de lui par quelque parrain célèbre. Ce n'est plus une dédidace hyperbolique qui couvre les premières pages d'un volume, mais une préface signée d'un nom généralement connu et qui n'est pas celui de l'auteur.

A quelle époque remonte cette habitude ? Quel est le premier ouvrage précédé d'une préface sortie d'une autre plume que lui ?

QUISETTI.

—

Qu'est-ce que le testament de la Hoguette ? — Dans les *Entretiens d'Ariste et d'Eugène*, du Père Bonhours, et notamment dans le chapitre de ce livre, intitulé *Le Bel Esprit*, je lis ceci :

Le symbole du bel esprit, tel que je me l'imagine, a du solide et du brillant dans un égal degré : c'est, à le bien définir, le bon sens qui brille, car il y a une espèce de bon sens sombre et morne, qui n'est guère moins opposé à la beauté de l'esprit que le faux brillant. Le bon sens dont je parle est d'une espèce toute différente, il est gai, vif, plein de feu, comme celui qui paraît dans les *Essais* de Montaigne, et dans le testament de la Hoguette ; il vient d'une intelligence droite et lumineuse, d'une imagination nette et agréable.

Qu'est-ce donc que ce testament de la Hoguette dont le Père Bouhours me révèle

l'existence, et qu'il ne craint pas de rapprocher comme charme et bel esprit, des *Essais* de Montaigne, lesquels sont, depuis longtemps, l'un des livres que je prends plaisir à relire sans cesse ?

Je serais très reconnaissant à qui pourrait me fournir des précisions à cet égard.

EDMOND THIAUDIÈRE.

—

« Les Rayons et les Ombres » ; une dédicace de V. Hugo. — Dans son étude si intéressante sur Victor Hugo et Juliette Drouet, M. Guimbaud nous dit : (p. 141) : « Veut-on (V. Hugo) la récompenser et la distraire ? (Juliette). On lui fait apprendre des tirades empruntées aux œuvres du poète... On lui offre pour étrennes un exemplaire des *Rayons et des Ombres* revêtu d'une belle dédicace autographe... »

Peut-on savoir quelle était cette dédicace et qui possède aujourd'hui le précieux volume ? Peut-être M. Louis Barthou dont le cabinet renferme déjà tant de trésors ?

GUSTAVE FUSTIER.

—

Le péché philosophique. — Je lis dans l'histoire des Evêques de Langres par l'abbé Mathieu (Langres 1844) p. 225 :

« (En 1685), Grand bruit à Dijon occasionné par une thèse soutenue au collège des Jésuites sur le péché philosophique ».

Qu'entendait-on par ce péché philosophique?

E. FYOT.

—

Marionnettes de Savary. — Ayant trouvé un petit théâtre complet avec ses marionnettes signé Savary 1835, je désirerais savoir où je pourrais trouver des pièces, titres et livrets qui se jouaient avec des marionnettes à cette époque. Il y a de nombreux décors, dont plusieurs de Paris et un de la Malmaison.

Où pourrais-je trouver des renseignements sur Savary ? Qu'était-il exactement ? Marchand de jouets, ébéniste ?

DE GIVRY.

—

D'où vient le mot « houille ». Du *Figaro* (18 février 1919).

Pour faire suite à l'écho paru hier sur la question du charbon et l'exploitation de la houille par les Anglais, dès 1239. Voici un renseignement extrait d'un vieux recueil et que nous adresse, tel quel, un « fidèle lecteur ».

Ce fut en 1498 que l'on fit la découverte de la houille-tourbe.

Prudhomme Houilleux, maréchal-ferrant, à Liège, en fit usage le premier et lui donna son nom.

En tous cas, les dates concordent.

Houille vient-il de houilleux ?

M.

—

Une branche de lys, attribut de saint Joseph. — On sait que la piété catholique a souvent exprimé le désir — notamment par l'intermédiaire de saint Jérôme — de voir la virginité perpétuelle de saint Joseph proclamée au même titre que celle de « Marie, mère de Dieu ». Les statuaires, en effet, se plaisent à faire tenir à saint Joseph une branche de lys, comme symbole de la pureté.

Je serais curieux de savoir vers quelle époque on a commencé à faire des statues de saint Joseph avec une branche de lys comme attribut principal.

R. DE BOYER DE SAINTE-SUZANNE.

—

Portes de cimetières. — On a pu remarquer que dans les cimetières bretons, il existe, à côté de la porte principale, et dans le mur d'enceinte, une partie surbaissée presque au niveau du sol, et qui est généralement barrée dans toute sa largeur par une dalle de granit.

A quoi correspond ce détail de construction ?

CH. DE DOUHET.

—

La Reine des Belges à Bruxelles pendant l'occupation allemande. — Dans la *Lecture pour tous* du 15 mars 1919, un article de M. Léo Claretie intitulé « La Reine des Belges, marchande de jouets », commence ainsi :

Bruxelles était occupée par les Allemands. Le palais royal était transformé en ambulance, *et la reine y prodiguait tout son dévouement...* C'est alors que le 29 janvier 1915, etc. etc...

La reine des Belges s'est-elle trouvée à Bruxelles à un moment quelconque de l'occupation de cette ville par les allemands ?... C'est la première fois que nous l'entendons dire. Si le fait est vrai peut-on indiquer les dates exactes.

STÉPHANOS.

Réponses

—

Jeanne d'Arc : sa famille (T. G.). — Je rencontre dans un bulletin bibliographique l'indication d'un ouvrage de M. le comte Georges de Morant : *Jeanne d'Arc, sa famille, ses arrières-petits-neveux*, dont certaines affirmations me sont nouvelles. J'y lis, en effet, que l'auteur

« a fait justice de la legende qui fait de la Pucelle une humble bergère. Probablement issus de l'ancienne maison d'Arc-sur-Meurthe et d'Alfred d'Arc, mentionné en 1072, les d'Arc de Domrémy étaient tout simplement des gentilshommes un peu appauvris. Le père de Jeanne était capitaine, chatelain de la baronnie de Vaucouleurs, charge qui à cette époque, n'était pas confiée à un roturier. Les d'Arc blasonnaient très anciennement et nous devons savoir gré à l'auteur d'avoir reproduit ces armes abandonnées pour celles qui ornent aujourd'hui tous les étendards de la Pucelle. »

Tout cela, je le répète m'est un peu inconnu ; il est bien entendu que je ne nie rien *a priori*, mais demande à être éclairci. Il y a eu en France plusieurs familles du nom d'Arc, une entre autres et illustre, en Bourgogne, éteinte depuis le XVIe siècle. Les ancêtres de la Pucelle étaient originaires de Septfonts, près Montiérender, en Champagne, pays natal de son père, Jacques, dont le nom familial devait venir non d'Arc sur Meurthe, mais d'Arc en Barrois qui est tout voisin. C'était une famille ancienne et ayant eu une certaine aisance, non noble pourtant, sans quoi on comprendrait mal comment Charles VII lui aurait octroyé les lettres d'anoblissement de décembre 1429, données à Meung-sur-Nères, registrées à la Chambre des Comptes de Paris, siégeant alors à Bourges, le 16 janvier suivant. Quant aux armes primitives de la famille, qui seraient un arc portant trois flèches, — fait déjà connu, — on peut se demander s'il s'agit vraiment d'armes de gentilhommes ou de signes sigillaires n'ayant pas de caractère héraldique et nobiliaire. Les exemples en sont nombreux dans l'ancienne France. Il semble que si le roi avait simplement substitué de nouvelles armes aux anciennes, cela eût été exprimé dans les lettres patentes.

Je n'ai jamais vu que le père de Jeanne ait été capitaine-châtelain de Vaucouleurs et serais tenté de croire à une confusion.

En effet, dans les qualités de l'arrêt de réhabilitation, du 7 juillet 1456, la mère de Jeanne, Isabelle Romée, étant encore vivante, un des frères de la Pucelle est donné comme prévôt de Vaucouleurs, un autre est dit chevalier. Ces frères se nommaient Jacquemin, Jean et Pierre ; ils avaient été spécialement compris dans les lettres d'anoblissement.

Jeanne ne semble pas, en effet, avoir été une simple bergère, mais plutôt une femme vouée aux travaux d'intérieur. Dans son procès elle a déclaré ne craindre aucune femme de Rouen sur le fait de filer et de coudre. Cela n'implique pas, d'ailleurs, qu'elle n'ait pu accidentellement mener aux champs ou à l'abreuvoir le bétail de la maison.

Ne sachant pas si je pourrai avoir connaissance du livre de M. le comte de Morant, je m'adresse comme toujours à mon vieil ami l'*Intermédiaire*. Il y a là des faits qui méritent d'être éclaircis et précisés. H. C. M.

—

Le pacifisme en l'an IV. — « L'Ami de la Paix » (LXXIX, 135). — Voici ce que dit Hatin (*Bibliographie de la Presse périodique française*, page 267) à propos d'un journal portant ce titre :

L'*Ami de la Paix*, ou le Médiateur universel, par Delandre. Vendémiaire [an V]. 9 numéros in-8°.

Cette gazette est vraisemblablement la même que celle dont le docteur L... nous livre le prospectus. Hatin a seulement lu et écrit Delandre au lieu de Debaudre. La date de l'apparition du journal (10 vendémiaire an V) correspond bien à celle du prospectus (5e jour complémentaire de l'an IV), qui la précède de quelques jours. Enfin le format est le même.

Maintenant, qui était le directeur de l'*Ami de la Paix* ? probablement un de ces grimauds de lettres qui, à cette époque troublée, s'improvisaient journalistes, et fondaient des feuilles éphémères. Tel paraît avoir été le sort de la nouvelle gazette, qui, malgré ses tendances pacifistes, n'eut guère de succès, puisqu'elle disparut après son neuvième numéro.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

L'Impératrice Eugénie et l'armée de Metz (LXXIX, 42). — On lit dans la *Deuxième série des souvenirs intimes de la Cour des Tuileries* par Mme Carette (Paris, Ollendorff, 1901, P. 334 et s.) :

Le Général (Bourbaki) dépeignait sous les couleurs les plus sombres l'état des troupes immobilisées autour de Metz, retenues par un investissement formidable, décimées par la maladie.

Toutes les démarches pouvaient devenir suspectes. Cependant, l'Impératrice, cherchant à s'éclairer, n'hésita pas à demander partout des informations. Jour et nuit, en proie aux plus douloureuses anxiétés, elle se demandait s'il n'y avait pas quelque chose à faire pour sauver l'armée de Metz !

Comment le deviner? Le temps s'écoulait sans apporter aucun éclaircissement.

Un jour, la duchesse de Mouchy, entrant chez l'Impératrice, la trouva agenouillée dans son cabinet, priant avec ferveur. — Mon Dieu, disait-elle, donnez-moi une inspiration qui me permette de sauver l'armée de Metz et je me ferai petite sœur des pauvres pour vous servir et vous remercier toute ma vie. » Lorsque je revis l'Impératrice en Angleterre, Sa Majesté me fit le plus dramatique récit de ces moments d'angoisse.

Tout le temps que dura la guerre, l'Impératrice ne songea qu'à seconder les efforts de la Défense. Après l'Empereur de Russie, l'Empereur d'Autriche, la Reine d'Angleterre, tous les souverains de l'Europe reçurent ses supplications pour obtenir une intervention favorable à la France, sans distinction de régime. Partout il fut répondu qu'en présence de la Révolution et d'un gouvernement irrégulier, toute intervention étrangère était devenue impossible.

On sut les efforts tentés par Sa Majesté en faveur de la paix. M. Tissot, l'ambassadeur de France à Londres, reçut l'ordre de faire parvenir très respectueusement à l'Impératrice Eugénie les remerciements du Gouvernement de la Défense nationale, ce qui ne fut pas un des faits les moins singuliers de cette bizarre et douloureuse époque.

P. c. c. GUSTAVE FUSTIER.

—

Le Cimetière du Mont-Valérien (LXXVIII, 386 ; LXXIX, 48). — La Communauté du Calvaire établie sur le Mont-Valérien a été fondée par Hubert Charpentier en 1640. Il y fut inhumé lui-même en 1650, le 16 Décembre.

Dix ans après les Sulpiciens réformèrent cet embryon de congrégation et lui donnèrent un essort nouveau.

L'ancienne chapelle fut démolie et remplacée par une église (depuis détruite sous Napoléon Ier) qui reçut sa consécration des mains de Mgr de Flamenville, Evêque d'Elne (Perpignan) le 10 Octobre 1700.

Aux Archives Nationales, sur les Religieux du Mont-Valérien, on peut consulter un dossier : Série L ; N° 962.

***

Dans sa communication le Comte de V. relève sur les tombes le nom d'un duc de Fleury, *Maréchal*. Or le reste de l'inscription doit être effacée, car *maréchal*, tout court, prête à différentes interprétations. C'est maréchal de Camp sans doute qu'il y avait, car aucun duc de Fleury n'a été élevé à la dignité de Maréchal de France.

Le premier duc de Fleury était le neveu du Cardinal de Fleury, fils de sa sœur, la marquise de Rosset. C'est ce fils dont les terres ont été érigées en sa faveur en duché-pairie sous le nom de Fleury.

***

Avant la Révolution, les ermites du Mont-Valérien étaient une trentaine ; aucun d'eux n'était prêtre, à part celui qui leur servait de chapelain. Un petit nombre de prêtres étrangers à la communauté résidaient dans l'un des bâtiments : l'ancien évêque de Senez, ami de M. de Juigné, archevêque de Paris, s'y était retiré ; il fut député aux Etats-Généraux par le clergé de Paris *extra muros*, et y mourut en 1789. D'autres ecclésiastiques allaient s'y recueillir ou s'y reposer. La route en lacets qui montait de Suresnes était jalonnée par les chapelles d'un Chemin de Croix monumental et, pendant la belle saison, principalement le 14 septembre, fête de l'Exaltation de la Sainte-Croix, de fréquents pèlerinages gravissaient la montagne.

En 1791, les ermites durent se disperser, mais le pèlerinage ne fut pas supprimé, car, en 1792, l'évêque constitutionnel de Seine-et-Oise, Avoine, vint y officier. En 1792, des prêtres insermentés étaient venus se réfugier dans le couvent désaffecté : c'est là que furent arrêtés l'abbé de Salignac Fénelon, l'apôtre des petits savoyards, Dom Nonant, général des Chartreux et l'abbé Rougane, un saint prêtre un peu excentrique, auteur de nombreux écrits contre-révolutionnaires ;

Dom Nonant fut massacré aux Carmes ; les deux autres furent guillotinés en 1794.

Le domaine du Mont-Valérien, qui était très étendu, fut confisqué et vendu comme bien national. L'acquéreur, qui était le conventionnel Merlin de Thionville, exploitait les champs, les vignes et les bois, mais laissait son fermier héberger qui bon lui semblait ; pendant la Terreur, plusieurs prêtres insermentés, traqués par la police de Paris, y trouvèrent un asile.

La fête du 14 septembre était traditionnelle pour les catholiques parisiens, mais, le pélerinage du Mont n'étant plus possible, le curé insermenté de Saint-Roch, M. Marduel, ayant recouvré la jouissance de son église, y transféra la solennité religieuse du 14 septembre. C'est dans la vaste chapelle, située derrière le chœur, et décorée d'un Calvaire de belles proportions, que se groupaient les pèlerins désireux d'entendre des prédications de circonstance ; le Calvaire de Montmartre n'a été érigé qu'à une époque de beaucoup postérieure et les bas-reliefs qui le décorent ne me paraissent pas antérieurs à la Révolution.

Je ne sais pas ce qu'est devenu le Mont-Valérien sous le Premier Empire, mais je n'ai vu nulle part qu'on y ait bâti une caserne : j'en douterais, car les voies d'accès étaient encore impraticables aux charrois indispensables pour le ravitaillement d'un corps de troupe.

Sous la Restauration, la Chambre affecta l'ancien couvent à la Société des Missionnaires de France. A ce propos, il me paraît indispensable de rectifier une erreur d'autant plus regrettable qu'elle est courante. On confond les Missionnaires de France avec les Pères de la Foi, de même qu'on confond les Pères de la Foi avec les Jésuites. Les Pères de la Foi étaient une association fondée pendant la Révolution par MM. de Tournely et Varin pour reprendre les œuvres de la Compagnie de Jésus, alors supprimée, mais, tout en s'inspirant de l'esprit de saint Ignace. Ils n'étaient pas jésuites et ce qui le prouve, c'est que lorsque la Compagnie fut rétablie, ceux des Pères de la Foi qui voulurent y entrer durent se soumettre à l'épreuve du noviciat. On peut se renseigner sur ce point en lisant le premier volume de l'ouvrage consacré par le P. Burnichon à l'histoire des Jésuites de France au XIVe siècle (Beauchesne, éditeur).

De même que les Pères de la Foi n'étaient pas jésuites, de même les Missionnaires de France n'étaient nullement des Pères de la Foi. Ils formaient une Société de prêtres séculiers, ne faisant aucun vœu, qui se consacraient à la prédication et travaillaient à réveiller les traditions religieuses, oubliées au cours des 25 dernières années par une grande partie de la population française ; ils avaient pour fondateur et supérieur l'abbé de Forbin-Janson, qui devint ensuite évêque de Nancy. Ils étaient chargés de desservir la basilique de Ste-Geneviève, (le Panthéon rendu au culte) ; leur maison principale était rue Saint-Jacques et une loi leur avait concédé la maison du Mont-Valérien, où ils restaurèrent l'ancien pèlerinage.

L'action des Missionnaires fut extrêmement efficace, mais excita contre eux la fureur des publicistes anti-religieux ; pour les discréditer, on affecta de les regarder comme des Jésuites, ce qui était alors la suprême injure J'ajoute que certains missionnaires manquèrent un peu de prudence et de tact ; en tout cas, ils s'étaient trop intimement solidarisés avec la royauté de la branche aînée pour ne pas être englobés, en 1830, dans la même disgrâce ; ils se dispersèrent et quelques-uns d'entre eux fondèrent la Congrégation, disparue depuis, des Pères de la Miséricorde. Une loi de 1830 annula celle qui affectait à une Société religieuse les bâtiments du Mont-Valérien et Mgr de Forbin-Janson dut plaider pour recouvrer les acquisitions qu'il avait faites sur son propre patrimoine.

Quelques années après, il était décidé que sur la montagne serait édifié le fort que nous connaissons ; quelques corps de bâtiments furent incorporés dans l'édifice militaire, mais je n'en puis juger que par ce que j'ai vu de l'extérieur, n'ayant jamais été autorisé à pénétrer dans le fort.

Le cimetière seul fut respecté et, à ce sujet, je dois ajouter encore quelques mots à cette longue communication.

Quand les Missionnaires de France entrèrent en possession des restes du couvent, ils y trouvèrent l'ancien cimetière des ermites et furent autorisés à y prati-

quer de nouvelles inhumations. Ce furent d'abord leurs confrères et quelques amis ou bienfaiteurs de leur Société, mais bientôt beaucoup de familles bien pensantes y sollicitèrent une place pour leurs défunts. Je ne dirai pas que, dans quelques cas, ce ne fut pas une affaire de vanité et qu'ensevelir les siens au Mont-Valérien ou à Picpus était affirmer qu'on appartenait au monde aristocratique. Mais je vois un autre motif, et qui me paraît infiniment plus respectable. Depuis la Révolution, on n'enterrait plus dans les églises et les anciens cimetières avaient été désaffectés ; on avait vu exhumer les ossements et les transporter par charretées aux Catacombes; dans les nouvelles nécropoles, tout signe religieux était proscrit et il répugnait aux croyants de voir enfouir les leurs dans une terre que n'avait pas consacrée la bénédiction de l'Eglise ; c'est ce qui amena la vogue des cimetières particuliers ; y rechercher un asile pour ceux qu'on pleurait était avant tout un acte de foi.

Que des littérateurs anti cléricaux aient trouvé là-dedans matière à épiloguer, cela n'a rien pour nous surprendre; que des catholiques aient préféré un cimetière catholique pour leurs morts, je ne vois pas pourquoi les collaborateurs de M. Lurine l'ont trouvé mauvais ; que les concessions aient été cédées « à prix d'or », ce serait à démontrer et en tout cas ce n'était pas à M. Lurine qu'on demandait de les payer. Je serais d'ailleurs surpris si le prix dépassait beaucoup ce qu'il en coûte aujourd'hui pour avoir un tout petit carré de terre au Père-Lachaise.

PARISIENSIS.

—

Descendance du Général Bertrand (LXXVII, 235, 394 ; LXXIX, 103). — Quelques rectifications et additions aux renseignements fournis sur cette question : Le général Bertrand (Henri-*Gatien*, et non « Gratien », ni « Gratian ») est né à Châteauroux, dans le Château-Raoul, *le 28 mars 1763*. L'empereur Napoléon venait de le nommer général de division et comte de l'Empire quand il le maria à la fille du comte Arthur Dillon et de Henriette Marie-Laure de Girardin de Montgirald (veuve de M. le Vassor de la Touche de Longpré et parente de l'impératrice Joséphine). De cette union sont nés cinq enfants :

1° *Napoléon* Bertrand, né en 1809, filleul de l'Empereur, capitaine de cavalerie, mort à Paris, chez les frères de St-Jean-de-Dieu où il s'était retiré depuis un certain temps, le *26 juillet* 1881 et inhumé à Châteauroux, dans la sépulture de la famille Bertrand, qui avait reçu les restes du fidèle compagnon d'exil de Napoléon Ier depuis le *31 janvier 1844*, date exacte de sa mort à Châteauroux, jusqu'au 1er mars 1845, jour où ils en furent retirés pour être transférés aux Invalides, conformément à la loi du 13 avril précédent.

2° *Hortense* Bertrand, née au Palais des Tuileries le 18 novembre 1810, épouse de M. Amédée Thayer, décédé à Paris le 6 juillet 1868 et inhumé dans la chapelle du château de Touvent, près de Châteauroux, où se trouvaient déjà les corps de leurs trois enfants morts en bas-âge. Elle-même y fut ramenée après sa mort survenue à Paris le *25 Décembre* 1889.

3° *Henri* Bertrand, député de l'Indre en 1848, né le 6 Décembre 1811 à Trieste (en Illyrie dont son père était alors gouverneur). Après avoir fait la guerre d'Italie, il fut nommé général de brigade par Napoléon III. Bien que cette campagne ait profondément altéré sa santé et qu'il fût la soigner aux eaux de Forges en Normandie, quand éclata la guerre de 1870, rien, ni personne, ne put l'empêcher d'y prendre part. Il fut fait prisonnier à Metz. En 1874 il s'était présenté sans succès aux élections législatives à Bordeaux. Il mourut à Paris le 22 janvier 1878, épuisé par les fatigues de sa longue carrière militaire et les souffrances endurées pendant sa captivité en Allemagne, et fut enterré à Courson (Mayenne) dans la propriété de sa femme Anne Ernestine Michel de Puisard qui alla l'y rejoindre le 24 janvier 1885.

4° *Arthur* Bertrand, « le premier Français qui soit entré dans l'Ile de Ste Hélène sans la permission du gouverneur », suivant la présentation qu'en fit sa mère à l'Empereur, le jour de sa naissance. Déjà gravement malade lors de la déclaration de guerre en 1870, il ne quitta pas Châteauroux où il mourut le 6 mars 1871 et fut inhumé dans le caveau de sa famille.

5° *Alphonse* Bertrand, né en 1829, chef

d'escadron au 6e Chasseurs, mort célibataire à Châteauroux le 3 mars 1866.

PIERRE.

—

Chodruc-Duclos, pseudo-pourfendeur d'un La Rochejaquelein (LXVI; LXXVI; LXXVIII, 213). — Mon exemplaire, de la « première édition », celui-là (1830, 126 pp., petit in-12) de l' « Histoire véritable et complète de Chodruc-Duclos », que veut bien citer notre érudit confrère M. le Bibliophile comtois, comprend « quatre » et non « trois » petits portraits en pied, lithographiés, du personnage : « Aujourd'hui » [sic] (1830). — « Avant » (1800). — « Pendant » (1805). — « Après » (1829).

Il contient, de plus, une petite fiche manuscrite qui soulève à demi l'anonymat du nom de son auteur : « Par M. P..., compatriote de Chodruc-Duclos, à Bordeaux ».

J'ai toujours en ma possession, le gentil petit portrait en pied, à la plume et au lavis de sépia, original, signé de Maurisset, de Chodruc-Duclos, en haillons, dans le jardin du Palais-Royal, dont j'ai donné, plus haut, la description détaillée (Année 1876, IX, 259). N'ayant point reçu de réponse à ma question pour savoir si ce petit dessin fut jamais « gravé » ou « lithographié », je conclus de là qu'il est demeuré inédit.

Il me fut procuré par Vignères, l'expert, dans un petit lot d'originaux, à l'une de ces ventes d'estampes qu'il dirigeait avec tant de maîtrise.

Ce bon Vignères qui, dans sa jeunesse, je crois, avait connu cet excentrique déséquilibré, vraisemblablement à l'époque déjà lointaine, où son magasin d'estampes, au rez-de-chaussée (comme en témoigne une image du temps) se voyait, parmi les petites échoppes qui s'étaient agglomérées sur la place du Carrousel, avant la construction du nouveau Louvre, avait aussi réuni, sur lui, tout un stock de curieuses brochures. Il voulut bien, ce même jour-là, me le céder, pour me le laisser joindre à son petit dessin.

J'en donnerai, ici même le relevé. Il pourra servir à établir une Bibliographie de Choduc-Duclos, — celle-ci n'existant encore qu'à l'état embryonnaire, au seul nom de Jacques Arago, dans le très savant « Manuel », tout spécial aux livres curieux du XIXe siècle (Peut-être aussi, la compléterait on plus amplement, cette dite bibliographie, en recherchant de plus ce que peuvent posséder sur ce même sujet, les réserves de la Bibliothèque Nationale, du Cabinet des Estampes, et de la Bibliothèque publique de Bordeaux, ville natale de Duclos) :

1. « Histoire véritable et complète de Chodruc-Duclos », etc., 1830, 126 pp., petit in-12, avec figures lithographiées. (Ouvrage déjà cité et qui fut réimprimé à plusieurs éditions, dans le même format).

2. « L'Homme à la longue barbe. Précis sur la vie et les aventures de Chodruc-Duclos, suivi de ses Lettres », par MM. E. et A. [Edouard Eliçagaray et Auguste Amic] Paris, Au Palais-Royal, 1829, 1 vol., in-8° de X, 64 pp. Portrait, en pied, de profil, lithographié et Fac-similé d'autographe.

3. Le même ouvrage : « Deuxième Edition, augmentée », Même adresse, même format, 1829, 80 pp.

4. « Histoire véritable de l'Homme à la longue barbe (M. Chodruc-Duclos, ou le personnage mystérieux du Palais-Royal. Détails circonstanciés sur sa Naissance, ses Exploits, ses Malheurs, ses Bonnes-fortunes », Paris, Imprimerie de Sétier, 1831, 1 vol. in-8° de 8 pp. Titre orné d'un large encadrement typographié. Portrait en pied, le même que précédemment, mais celui-ci gravé sur bois.

5. « Epître au chapeau-neuf de Chodruc-Duclos » (en vers). Paris, in-8° de 10 pp.

6. « Lettre de l'Homme à la longue barbe à son ancien ami, M. le comte de Peyronnet, sur sa rentrée au Ministère. » « Paris, chez les Libraires du Palais-Royal, 1830, 1 vol. in-8° de 12 pp.

7. « Mémoires de Chodruc-Duclos, recueillis et publiés par Jacques Arago et Edouard Gouin ». Paris, Dolin, libraire et commissionnaire, 1843, 2 vol. in-8° de IV-356 et IV-272 pp. Couverture illustrée.

8. « Chodruc-Duclos ou l'Homme à la longue barbe, mélodrame en cinq actes et huit tableaux », par MM. Alphonse Royer, Gustave Vaez et Michel Delaporte. Musi-

que de M. Mangeant. Représenté pour la première fois, à Paris, sur le théâtre de la Gaîté, le 20 juin 1850. Paris, Michel Lévy frères édit. Sans date [1850 ?]. 1 vol. grand in-12 de 100 pp. Couverture imprimée.

Ce n'est point, non, parce que nous subissons présentement, à Paris, la crise aiguë du papier, mais on peut se dire qu'il y eut parfois d'étranges abus, dans sa consommation. Cette profusion de notices documentaires sur un sujet relativement de si mince envergure, aujourd'hui, nous donne le sourire.

Chodruc-Duclos, lui, tout le premier, dut rire, encore bien plus fort, en son par dedans, de s'être vu sacré grand homme, à si bon compte... par la seule badauderie des Parisiens.

ULRIC RICHARD DESAIX.

—

Famille Clemenceau (LXXIX, 140). — Extrait de *l'Ancien Forez* d'août 1894 :

Le Dictionnaire Historique et Généalogique des familles du Poitou... contient notamment la filiation de la famille Clémenceau depuis le commencement du XVIe siècle ; elle est originaire du Bas-Poitou, où elle a formé plusieurs branches. Il est curieux de constater qu'elle remonte à Jean Clémenceau qui

dut sa fortune à la protection de Pierre de Sacierge, évêque de Luçon, sous les auspices duquel il fonda une des premières librairies qui ait existé en Bas-Poitou. Il avait été initié au secret de Gutenberg dans les ateliers des Marnef, de Poitiers. Le roi Louis XII, par lettres données à Blois le 5 février 1510, exempta de toutes charges publiques, commes tailles, etc., Jean Clémenceau, libraire, demeurant aux Moutiers-sur-le-Lay.

Armes : d'azur à deux clefs d'argent passées en sautoir. A la branche du Colombier appartient à Georges-Benjamin Clémenceau, né le 28 septembre 1841, à Mouilleron-en Pareds (Vendée), député radical, docteur en médecine, fils, petit-fils et arrière petit-fils de docteurs-médecins.

P. c. c. TERYEN.

—

La famille des Houdetot en Normandie (LXXVI, 238). — Il y a quelques renseignements sur cette famille dans : Lechevalier — Notice historique sur la Commune de Saint-Laurent de Brévetent le Havre, 1900 p. 23-31.

R. T.

—

Victor Hugo en garde-national (LXXIX, 94). — Le catalogue des *Portraits et charges* de Victor Hugo, dressé par Aglaüs Bouvenne, ne mentionne aucune représentation du poète en garde-national. Je n'y trouve indiquée qu'une charge ainsi décrite (n° 214) :

De trois quarts en tambour-major, dessin à la plume sur pierre par H. Demare et cliché (*Le Carillon*, 10 février 1877, n° 14).
Haut. 31 c. Larg. 50 c.

Mais je me souviens d'avoir vu dans ma jeunesse, en 1870-71, exposéees aux devantures des papetiers, des photographies de Victor-Hugo le représentant affublé d'une vareuse de garde-national et coiffé d'un képi, costume qu'il avait arboré à son retour d'exil et qu'il portait encore au moment de sa courte apparition à l'Assemblée nationale de Bordeaux. Je crois que des journaux illustrés de l'époque l'ont reproduit dans cet attirail.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

***

S'il ne révêtit pas en 1870-1871 l'uniforme de la garde nationale, Victor Hugo en coiffa tout au moins le képi et au lendemain de la capitulation de Metz, Philibert Audebrand, qui fut longtemps notre doyen à l'*Intermédiaire*, le rencontra sur le boulevard ainsi accoutré.

« Tandis que nous étions ainsi à nous lamenter sur nos rêves, un vieillard coiffé d'un képy, traversait silencieusement les groupes.

— Mais c'est Victor Hugo, me dit l'adjoint du IXe ».

Il serait étonnant que l'imagerie populaire n'ait pas mis à profit ce... déguisement.

PIERRE DUFAY.

—

Les l'Empereur (LXXVII ; LXXVIII ; LXXIX, 62). — Mme de Guestiers, née Lempereur de Guerny, est morte en 1894 dans le Calvados. Guerny est situé à une 20e de kil. des Andelys (Eure). Le père de Mme de Guestiers portait peut-être le titre de marquis. Une autre demoiselle de Guerny avait-elle épousé le Vte de Boury

elle était plus proche parente que la branche du Marquis de Guerny mentionnée sur le billet de faire part, de Mme de Guestiers. Ces Lempereur s'écrivent sans apostrophe, mais l'origine paraît absolument normande.

N. J. P. G.

—

Le roman secret de Madame Léonie Léon (LXXVII; LXXVIII,221,404). — J'ai connu le jeune Léon à la fin de 1887. Il était alors âgé de 23 ans et exerçait la profession d'entrepreneur. En ce moment il faisait les travaux au bassin d'Arcachon et habitait à Paris chez Mme Léonie Léon, 2, avenue Perrichont. Il appelait cette dernière sa tante.

Mme Léonie Léon depuis la mort de Gambetta ne sortait jamais. Elle fit toutefois une exception pour accompagner son neveu chez un médecin, à la suite d'un petit accident et était revêtue de vêtements qui n'étaient plus à la mode depuis nombre d'années. Elle crut le besoin de s'en excuser, en racontant qu'elle ne quittait jamais sa maison.

Celle-ci était pleine de souvenirs de Gambetta dont elle ne cessait de déplorer la perte, survenue à la suite du coup de pistolet parti malencontreusement en jouant dans le jardin des Jardies. Ce ne fut pas la balle qui occasionna la mort du tribun, mais bien l'affection intestinale qui survint à la suite comme l'a démontré l'autopsie pratiquée par le Dr Cornil, autopsie qui, du reste, a été publiée depuis sous le titre de « Blessures et Maladie de Gambetta » avec 3 planches lithographiées (Paris, 5 mars, en édit. 1883).

Il y avait aussi dans ce salon, une photographie repésentant le père de Mme Léon, en officier, sa mère, sa sœur et elle.

Un de mes amis, de l'île de la Réunion, me dit que Mme Léon était également originaire de ce pays.

Si Mme Léonie Léon finit ses jours dans une grande piété, je crois que cette dévotion n'avait rien d'exagéré. Je n'ai jamais vu d'oratoire chez elle, comme on peut en voir chez de nombreux Américains du Sud, et comme elle ne sortait pas, du moins jusqu'à la fin de 1890, elle ne faisait guère montre de dévotion ainsi que quelques-uns l'on dit.

J. B.

Lieuthrand (XLI ; LXXVIII, 264). — Voir au sujet de cet aventurier les *Souvenirs* de Berryer père (Paris, 1839, tome Ier).

—

Le comte Jules de Polignac (LXXVIII, 389). — Pour être renseigné sur la conspiration à laquelle M. Frédéric Masson fait allusion, il suffit que M. J. consulte l'« Histoire du Consulat » de Thiers (livre XVIII, d'août 1803 à mars 1804) p. 564 à 594. Il y verra notamment l'interrogatoire du comte Jules de Polignac par le conseiller d'Etat Réal, le 16 ventose-7 mars.

Quant à la part que prit la police de Bonaparte dans cette conspiration, je laisse à M. J. le soin de l'approfondir.

En ce qui concerne les « apparitions », ce serait une excellente occasion de prier M. Frédéric Masson de vouloir bien citer ses preuves. Jamais encore il n'a consenti à en produire une seule. Il affirme. C'est tout. Ses amis eux-mêmes doivent regretter cette méthode, car une histoire qui ne repose que sur des affirmations subjectives et ne s'appuie sur aucun texte, sur aucun document authentique et clairement cité, risque fort de passer aux yeux des critiques avertis pour une légende ou un roman.

E. Lenient.

***

Il suffit d'ouvrir la première encyclopédie venue pour y trouver que le comte Jules de Polignac et son frère Armand prirent part en 1803 à la conspiration de Cadoudal et de Pichegru contre le premier consul. Condamnés à mort, les deux frères virent leur peine commuée en détention perpétuelle et furent internés au fort de Ham, puis à Paris dans une maison de santé d'où ils s'évadèrent en 1813.

Rentré en France à la suite des Bourbons, Jules de Polignac fit partie de la camarilla contre-gouvernementale qui gravitait autour du comte d'Artois. Devenu prince romain en 1822, il était ambassadeur à Londres lorsqu'en 1829 il fut appelé par Charles X au ministère des affaires étrangères, et, un peu plus tard, à la présidence du Conseil. C'est en cette qualité qu'il encouragea le roi à décréter les ordonnances antilibérales de juillet 1830 qui provoquèrent la révolu-

tion et amenèrent la chute de la branche aînée.

Esprit médiocre et léger, le prince de Polignac était en outre un illuminé qui fut poussé à la politique aveugle et néfaste qu'il suivit en 1830 par la certitude qu'il avait d'un secours surnaturel venu d'en haut. Dans ses *Mémoires*, le chancelier Pasquier attribue aux visions qui le hantaient la « sécurité béate » qu'il manifesta pendant les graves événements qui se déroulaient à Paris. Il avait fait partager son exaltation religieuse et sa confiance dans l'appui du ciel à Charles X qui, pressé par le comte de Broglie de prendre des mesures énergiques contre l'insurrection, s'y refusa en ces propres termes : « Polignac a encore eu des apparitions cette nuit ; on lui a promis assistance, ordonné de persévérer en lui promettant une pleine victoire... » (*Mémoires du chancelier Pasquier*, t. VI, p. 263).

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

*
* *

Le comte Auguste-Jules-Armand-Marie de Polignac (1780-1847), compromis dans l'affaire Cadoudal et condamné à deux ans de prison, fut ensuite retenu comme prisonnier d'état ; nommé Prince Romain par le Pape en 1820, il présida le dernier ministère de Charles X. Condamné à la prison perpétuelle en 1830, fut compris dans l'amnistie de 1836.

On prétend que pendant les journées de Juillet, Charles X aurait dit au comte de Broglie-Revel, commandant de l'Ecole de St-Cyr : « Ayez confiance, Jules a vu la Sainte Vierge encore ce matin, elle lui a ordonné de persévérer et promis que ceci se terminerait bien. »

GUSTAVE BORD.

—

Vernouillet (Un fils naturel de Louis XV : le marquis de) (LXXVIII, 224, 355). — Les Romé, qui se divisent en plusieurs branches, sont une famille ancienne de Normandie, originaire de Rouen. Nicolas Romé, sieur de Fresquienne, conseiller du Roy et Maître des Requêtes, demeurant à Rouen, a obtenu des lettres de noblesse en 1577 ; sa mère et ses sœurs ont également obtenu des lettres du Roy du 9 mars 1577, par lesquelles ils furent maintenus en leur noblesse, comme enfants de Nicolas Romé, sieur de Fresquienne, qui avait tenu l'emploi de secrétaire pendant 20 ans et n'avait point été anobli, comme ses autres frères.

Cette famille des Romé de Fresquienne, qui fut surtout une famille de robe, ayant fourni de nombreux présidents et membres, au Parlement de Normandie, se divise en plusieurs branches : les Romé de Fresquienne, les Romé de Vernouillet, les Romé barons du Bec-Crespin ; les Romé sieurs de l'Esprevier, sieurs du Thuit, sieurs de Berville, sieurs de St-Mauvieu. Un Louis de Romé, sieur de Vernouillet, fut premier président au Parlement de Normandie en 1678 et deux autres, Nicolas et Charles-Nicolas, en 1700 et 1723. De nombreux Romé furent aussi conseillers au Parlement, nommés en 1567, 1575, 1612, 1645, 1657, 1673, 1688, 1716, 1717, 1769. Un d'eux Louis-Henri Romé, sieur de Vernouillet, tout en étant conseiller au Parlement de Normandie, fut clerc chanoine et syndic général du clergé de Normandie.

A Rouen, les Romé de Fresquienne possédèrent un hôtel, voisin de la Cathédrale, qui, acquis par le Président Claude Groulard, devint l'Hôtel de la Cour des Comptes, chef-d'œuvre de la Renaissance, encore existant. Ils occupèrent aussi un bel hôtel de la Renaissance, n° 1 rue de l'Hôpital à Rouen, qui existe toujours : Jean-Jacques Romé, sieur de la Fontaine, président de la Chambre des Comptes, l'avait acquis le 16 août 1600. Dans la commune de St-Martin-du-Bec (arrondissement du Havre) se trouve encore le château, en damier de pierre blanche et noire, des Romé et, dans l'église, le beau mausolée de la famille, qui date de l'époque d'Henri IV, mais a été mutilé à la Révolution.

Le Romé de Vernouillet, que Mme d'Obert Kich, prétend, bien légèrement, avoir été un fils de Louis XV, semble plutôt être descendu de Louis-Pierre de Romé, seigneur et marquis de Vernouillet, par lettre d'érection de 1723, né en 1670, lieutenant des maréchaux de France, dans le présidial de Nantes et dans les deux Vexin, chevalier de St-Louis, mort au château de Verneuil, près Meulan, 26 novembre 1747. Il avait épousé en 1719 Anne-Charlotte Irrumbery de Salaberry,

d'une ville famille basque, passée à Charleville, dans les Ardennes.

Louis Pierre Romé, d'après le *Mercure de France* (novembre 1747) eut deux fils : l'un N de Romé, marquis de Vernouillet, capitaine de cavalerie dans le régiment de La Rochefoucauld, marié en 1750, à Henriette Berthelot, de St-Laurent, et fut tué comme lieutenant-colonel de cavalerie, au régiment de Surger, à la bataille de Muiden, le 1er août 1759, ne laissant pas d'enfants. Par sa mort, on ne peut l'identifier avec le Romé, qui aurait été condamné sous la Terreur, et que cite notre collègue, d'après l'ouvrage de M. Pierre Dufay.

Louis-Pierre Romé de Vernouillet, avait un second fils, Albert-Marie de Romé, reçu chevalier de minorité de l'ordre de Malte, en 1732 qui fut capitaine dans le régiment de La Rochefoucault, en même temps que son frère. Il ne semble pas, par les dates, que cet Albert-Marie Romé soit celui dénoncé par Garnier de Saintes, sous la Révolution et guillotiné. Celui-ci devait être plus jeune et pourrait être le fils de cet Albert-Marie. Toujours est-il qu'il était général de brigade, quand il fut condamné par le tribunal révolutionnaire, le 25 brumaire an II, en même temps que Gabriel Cussy, ancien député à la Constituante et à la Convention et que Pierre-Gilbert des Voisins, ancien président à mortier au Parlement de Paris.

Romé avait été renvoyé au tribunal, pour des lettres assez vives sur la République, saisies par le Comité de Salut public du département de Loir-et-Cher (*Archives* W. 296, dossier 249, *Archives l. l.* pièces 5, 10 et 12) (*Histoire du Tribunal révolutionnaire de Paris* par Wallon, t. II, p. 76-78).

Un autre Romé a également passé devant le tribunal révolutionnaire qu'il ne faut pas confondre avec le général. Il s'appelait Guillaume-Jérôme de Romé et était né à Fécamp, vers 1746. Avant la Révolution, il avait été capitaine au régiment de Beauvoisis ; il avait quitté le service en 1793 et avait fait son service de garde national à Paris ; il était resté chez lui le 10 août. On pense qu'à cette date il s'était trouvé au château des Tuileries, parmi les « Chevaliers du Poignard ». Il fut condamné à mort le 28 floréal an II. (Voir : *Biographies manuscrites* par Adrien Pasquier, *Bibliothèque de Rouen*.— *Biographies normandes* par Th. Le Breton t. III, p. 359. *Histoire du Tribunal révolutionnaire de Paris* par Wallon, t. III p. 494). Les armoiries des Romé de Fresquenne et Romé de Vernouillet étaient, d'*azur à un chevron, accompagné, en chef, de deux molettes et en pointe, d'un renard, le tout d'or*. Le renard se change souvent en loup, comme dans *Vraie science héraldique* de Palliot et, en belette, comme dans la *Recherche de la noblesse*, de Normandie par de la Galissonnière (mss.) et dans le manuscrit Bigot Y 24, du fond Martianville. (Bibliothèque de Rouen).

GEORGES DUBOSC.

—

Raulin et Coignet, horlogers (LXXIX, 5, 160). — Dans les notes rassemblées pour une Histoire de la Samaritaine que je viens de terminer, je trouve : Antoine Coignet, orlogeur, chargé d'ouvrages pour le « rétablissement de l'horloge de la Pompe du Pont-Neuf » d'abord lors de la Restauration du bâtiment, de 1665 à 1667. Il reçoit pour ce travail qui comporte la remise en état de l'horloge même et du célèbre carillon, une somme de 1326 livres.

On le retrouve ensuite, jusqu'à l'année 1680, chargé de l'entretien de cette horloge si populaire à Paris.

En 1685, c'est Jacques Le More qui est horloger de la Samaritaine et il n'est plus question de Coignet ; celui-ci avait eu à remettre en état l'horloge et le carillon construits et installés par Lintlaër, le conducteur de la pompe qui avait établi la première horloge de l'Hôtel de Ville de Paris.

LOUIS TESSON.

—

Un grand oncle de George Sand. (LXXIX, 7) — Le roman qui suit — roman vécu d'ailleurs — permettra d'éliminer définitivement Leblanc de Baulieu et de le remplacer, comme grand oncle de George Sand, par Charles-Godefroy-Marie de Beaumont. Il est extrait d'une Biographie manuscrite de M. de Beaumont, curé de Tartas (Landes).

Mlle Geneviève Verrière de Rainteau, orpheline pensionnaire au couvent des Feuillantines de Paris dont sa tante était abbesse, vit un jour au parloir le maréchal de Saxe. Elle avait 16 ans et beau-

coup d'esprit, de charmes et d'amabilité. « Le maréchal la vit, l'aima et l'enleva. » D'où naissance de Mlle Aurore de Saxe, grand-mère de George Sand. En mourant le maréchal recommanda sa fille au duc de Bouillon et au Roi.

Louis XV nomma Mlle de Rainteau comtesse de Turcy ; il adopta, légitima et maria Aurore au comte de Horn qui mourut le jour même de son mariage : la jeune veuve se retira le lendemain au couvent des Anglaises à Paris, et y resta jusqu'à son convol avec M. Dupin, receveur, qui avait 200.000 livres de rente.

Dix-sept mois après la naissance d'Aurore de Saxe, le Duc de Bouillon eut un fils de la comtesse de Turcy, savoir : Charles-Godefroy-Marie de Beaumont-Bouillon, né le 30 octobre 1750. La Comtesse de Turcy ouvrit ses salons à la haute société, tandis que le Duc de Bouillon donnait à son fils le nom de son comté de Beaumont-le-Roger en Normandie. Il paraît (toujours d'après le manuscrit que nous analysons) que la duchesse de Bouillon regrettait de n'être pas la mère de Charles-Godefroy, vu que ses deux fils étaient l'un bossu et l'autre cul-de-jatte.

Beaumont au contraire « portait beau ». Le duc en fit son secrétaire intime, parce que le jeune éphèbe avait surpris un jour quelque fraude commise par l'Intendant.

A 18 ans notre héros était déjà musicien, peintre, poète.

Un jour de chasse, rencontrant une noce, il se mêle au cortège, s'enthousiasme pour une contre-épouse et la demande en mariage. Furieux, le duc l'expédie avec le titre de colonel du Régiment de Dragons-Bouillon.

Une dame que le Duc appréciait tout particulièrement invite Beaumont à une soirée.

Le jeune imprudent, dénoncé, est surpris par le Duc qui, l'épée à la main, fait irruption dans la chambre et demande : « Où est il ? où le cachez-vous ? »

Quand il l'eut retrouvé : « Monsieur, lui dit-il, je me suis trompé en vous faisant soldat. Partez demain pour le séminaire : vous serez prêtre.

— Mais je n'ai pas la vocation ! ! !

Je vous la donne, ou bien gare à une lettre de cachet.

En sortant, M. de Beaumont trouve deux louis, va jouer et gagne 60.000 livres : il loue un appartement rue de Lille, il prend chevaux et voiture et brave le duc.

Mais sa mère avertie tombe à ses genoux et le décide à partir au séminaire d'Evreux.

Quoi qu'il en soit de ce mirifique récit qui pourrait bien être exact (la narratrice ayant recueilli de la bouche même du héros ce que nous venons de raconter), Charles-Godefroy de Beaumont fut ordonné, exerça comme vicaire en Normandie, et vint finalement à Tartas comme archiprêtre depuis 1784 donner à l'officialité diocésaine et au sénéchal criminel des occupations sur lesquelles il vaut mieux glisser qu'appuyer. Après la Révolution, dont il embrassa naturellement les principes, il paraît néanmoins qu'on le proposa pour l'évêché d'Arras. C'est bien lui dans tous les cas, qui est de George Sand le grand oncle en question.

AURIBAT.

—

Famille Valette de Bosredon de Rochevert (LXXVIII ; LXXIX, 64). — De père en fils, les Valette de Rochevert appartenaient au bureau des finances de Riom. C'était une famille de bourgeoisie originaire de cette ville. Son importance commence à croître avec Jean II Valette, chevalier, seigneur de Bosredon, avocat au Parlement de Paris, puis conseiller et procureur du roi à Riom. Devenu veuf, il épousa en secondes noces, en 1610, Suzanne de Cistel, fille de Blaise de Cistel, trésorier de France à Riom et de Marie du Floquet. Il épousa en troisièmes noces et en 1618 Isabeau de Brandon. Du deuxième lit, il eut un fils, François V... de B..., procureur du roi à Riom, marié en 1645 à Françoise d'Aurelle de Terreneyre fille d'André d'A...de T...et de Marguerite Perrin de la Corée. Ce François V...fut père de Anna Valette mariée le 1er septembre 1681 à Louis du Bois de la Pause, avocat et contrôleur général des finances. Du 3e lit, Jean II eut : Jacqueline V... mariée le 9 novembre 1628 à Pons d'Aurelle de Reyrat, écuyer, fils de Pons d'Aurelle de Terreneyre et de Françoise du Verdier.

Valette, Cistel, du Bois de la Pause et de Macholles, du Floquet de Réal étaient des familles bourgeoises de Riom anoblies au XVIIe siècle, toutes remarquables par une étonnante prolificité qui rend très difficile l'établissement de leur généalogie.

Valette : « aux 1 et 4 d'azur, à une épée mise en pal d'argent garnie d'or aux 2 et 3 d'azur au sautoir engrelé d'or à la bordure du même brochant sur le tout. »

Du Bois : « d'argent au chêne arraché de sinople, au chef de gueules chargé de trois étoiles d'or. ».

Perrin : « d'azur au chevron d'or accompagné de trois roues du même clouées de gueules. »

D'Aurelle de Terreneyre : « d'azur au lion d'or accompagné de deux étoiles en chef et une coquille en pointe aussi d'or. ».

MILES.

*
* *

Erratum. — Colonne 65, ligne 11, lire :

Everat : *La Visitation Sainte-Marie de Riom*, 1 v. in-16, Riom, *Jouvet.*

Everat : *La Sénéchaussée et siège présidial...*

—

Portrait charge de Vallès (T. G., 908 ; LXXVIII).— D'après mes souvenirs, Slosson était le nom d'un américain, grand joueur de billard, qui, en plusieurs matchs, disputa la palme de ce jeu à un Français du nom de Vignaux.

Quant au compteur grotesque qui avait à volonté 10 ou 11 doigts selon la manière de les compter, il s'appelait *M. Sotbern*, et j'ai vu son portrait, monoclé, à des milliers d'exemplaires, reproduit un peu partout, et notamment sur la palissade enfermant le champ de Mars lors d'une de nos Expositions universelles et le long de laquelle passait un chemin de fer qui faisait le tour de la dite exposition. Ceci permettait de préciser la date du séjour à Paris de M. Sotherne. La mode de numération des doigts faisait partie d'une pièce anglaise appelée Lord Dundreary, pièce dans laquelle M. Sothern jouait le rôle ridicule du lord.

V. A. T.

L'article devant le nom propre : « Noble homme » (LXXVII ; LXXVIII ; LXXIX, 119). — En dehors de l'étude de M. A. Thibault que cite notre confrère Pierre Dufay, consulter les très érudites études de M. J. Trévedy :

Etude sur le titre de « noble homme », in *Revue Morbihannaise*, 1902.

Seigneurs nobles et seigneurs roturiers, in *Revue de Bretagne*. HENRI D. D'A.

—

Investiture allemande (LXXIX, 3). — La disparition de la royauté et l'abolition vraisemblable des tenures nobles en Prusse risquent fort de réduire à néant tous les arrangements pris depuis trois-quarts de siècle en vue d'assurer à la famille de Talleyrand-Périgord la propriété du fief de Sagan ; par suite, la question posée par M. Henri D. d'A. n'offre plus guère qu'un intérêt rétrospectif. Cependant, je vais essayer, sinon de répondre à tous les points visés par notre confrère, du moins de lui exposer le plus clairement et le plus succinctement possible ce que je sais de l'historique de cette affaire assez embrouillée.

Pour comprendre la situation qui existait avant les événements de novembre 1918, il faut savoir que la maison de Talleyrand et Sagan se divise en une branche française et une branche prussienne. Le 29 avril 1809, le comte Edmond de Périgord, neveu du célèbre Talleyrand, avait épousé la princesse Dorothée de Courlande, Sémigalle et Sagan, la même qui, sous le nom de duchesse de Dino, fut l'Antigone du prince de Bénévent jusqu'à la mort de ce dernier, et qui a laissé de si intéressants souvenirs. En 1845, la duchesse de Dino reçut en héritage la principauté de Sagan en Silésie, qui fut érigée alors en duché. A cette occasion, son mari qui, en 1817, avait reçu de son oncle Talleyrand le titre napolitain de duc de Dino, devint, par collation prussienne du 19 juin 1846, duc de Sagan (Herzog zu Sagan), avec la qualification d'Altesse Sérénissime pour lui ainsi que pour son fils et son petit-fils aînés ; ceux-ci obtenaient, de leur côté, le titre de Prinz von Sagan. Tous ces membres de la famille de Talleyrand ne cessaient pas pour cela d'être français, mais, comme le chef de la famille ne pouvait, sans s'ex-

poser à perdre cette qualité, prêter serment d'allégeance au roi de Prusse, il jouissait du titre et du domaine sans pouvoir occuper à la chambre des Seigneurs le siège attribué au titulaire du fief de de Sagan.

A la mort de la duchesse de Dino qui eut lieu en 1862, le duché passa à son fils aîné Louis, en vertu d'une confirmation prussienne du 19 septembre de la même année. Quelques années auparavant, la duchesse, désireuse de conserver à sa descendance deux ou trois majorats de moindre importance également situés en Silésie, avait exigé que l'un de ses petits-fils prît la nationalité prussienne et, à la suite de certains arrangements, ce fut le plus jeune fils du duc de Dino, second fils de la duchesse, le comte Archambaud de Talleyrand-Périgord, né en 1845, qui fut désigné à cet effet; il entra, très jeune encore, à l'école des cadets, puis devint officier dans l'armée prussienne. En 1870, le roi Guillaume I[er], prenant en considération son origine, le dispensa de servir contre la France, mais le nomma préfet civil de Rouen pendant l'occupation de cette ville par les troupes allemandes. Plus tard, il épousa l'une des filles du vicomte de Gontaut-Biron, le premier ambassadeur de la République à Berlin après nos désastres, et en eut quatre enfants, dont deux fils qui entrèrent dans l'armée prussienne où peut-être servent-ils encore.

Lorsque le duc Louis de Sagan mourut en 1898, la loi allemande sur l'indigénat en vigueur depuis la constitution de l'Empire était beaucoup moins libérale à l'égard des étrangers que les législations antérieures; dès lors, il était à craindre que le roi de Prusse ne voulût profiter de la qualité de Français du fils du défunt pour lui refuser l'investiture et disposer du fief en faveur de la branche prussienne de la famille de Talleyrand. En vue de parer à une telle éventualité, l'ambassadeur de France à Berlin se hâta d'envoyer le chancelier de l'ambassade apposer partout les scellés au château de Sagan, ainsi que l'exige d'ailleurs la loi française pour les successions des Français à l'étranger; lorsque les autorités locales se présentèrent ensuite pour accomplir la même formalité, elles n'osèrent pas enlever les scellés de l'ambassade de France ni apposer les leurs à côté, et se retirèrent sans avoir pu exécuter leur mandat. Grâce à la présence d'esprit et à la diligence du marquis de Noailles, le domaine de Sagan demeura dans la branche française et passa au fils aîné du duc Louis, Boson de Talleyrand-Périgord, le fameux « prince de Sagan », que tout Paris a connu, et qui le conserva jusqu'à sa mort survenue en 1910.

A ce moment, il dut intervenir entre son successeur et la couronne de Prusse des négociations à la suite desquelles le nouveau duc Hélie de Talleyrand et Sagan renonça au fief de Sagan en faveur de son fils mineur Howard, qui, lorsqu'il aurait atteint l'âge requis, devait entrer à la chambre des Seigneurs de Prusse et prêter, en cette qualité, le serment exigé entre les mains du souverain. Il résultait de ce compromis que le duc de Talleyrand restait français, mais acceptait, au nom de son fils mineur, que celui-ci, pour pouvoir entrer en possession du duché de Sagan et devenir pair du royaume, devînt prussien à sa majorité.

Je ne crois pas qu'il y ait d'autres exemples de familles françaises qui se soient trouvées dans une situation aussi bizarre, du moins en Allemagne. Il existe, en revanche, un certain nombre de Français qui ont obtenu des titres ducaux étrangers, depuis le comte Decazes créé duc de Glücksbjerg par collation danoise de 1818, jusqu'à M. Lagarde, ancien ministre de France en Ethiopie, devenu il y a quelques années duc d'Entoto par la grâce du roi Ménélik ; mais je ne saurais dire si tous ces duchés étaient pourvus de fiefs, ou s'ils n'étaient que de simples titres honorifiques.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Ex-libris à identifier : « Lion rampant de pourpre » (LXXIX, 44, 165). — Cet ex-libris appartient à M. Déan de Luigné (Anjou, XIX[e] siècle), ainsi décrit par Quantin :

« D'argent au lion de pourpre armé et lampassé de gueules. Couronne de comte. Supports : deux lions. Devise : *vigor in virtute* », description à peu près conforme à celle du Bibliophile Comtois.

E. FYOT.

***

Cet ex-libris est celui d'un membre de la famille Déan de Luigné (Anjou).

On trouve ces armoiries comme étant celles de la famille Le Déan (Anjou et Bretagne) dans l'*Armorial général de Rietstap*. GEORGES SAFFROY.

—

L'Enfant Jésus dans le Temple, peinture de Jacques Stella (LXVIII, 103). — Dans son *Histoire des Peintres*, (Ecole française), Charles Blanc, (Tome I, Jacques Stella, p. 6) dit que le tableau qu'il fit pour l'église du Noviciat des Jésuites du faubourg St-Germain et qu'il intitule : *Jésus ramené au Temple*, figurait à la fameuse vente du Cardinal Fesch. Dans le premier *Catalogue des tableaux* de cette vente. Rome, 1841. (Imprimerie Joseph Salviucci) il porte le n° 1286 : Il est ainsi désigné : *Jésus enfant retrouve sa mère au milieu des docteurs*, composition et dessin d'un bon style. Ce tableau appartient à l'Ecole française. Hauteur : 9 pieds, 3 pouces ; largeur : 6 pieds, 9 pouces (p. 57).

Dans la *Galerie de feu le cardinal Fesch* par George Rome (1846), il figure au Tome III, p. 82, avec un autre titre, sous le n° 434 : *Jésus retrouvé dans le Temple*. Là, il est attribué à Jacques Stella, avec la *Purification de la Vierge*, le *Repos de la Sainte Famille* et le *Retour d'Egypte*.

Dans ses *Souvenirs de la Jeunesse de Nicolas Poussin aux Andelys*. M. E. Gandar, professeur à la Faculté de Caen, écrit :

Plus tard, l'église du Grand Andelys s'enrichit d'un excellent tableau représentant *Jésus retrouvé par sa mère et par St-Joseph*, au milieu des Docteurs, que l'on a quelquefois attribué à Lesueur et qui est probablement de Stella ; ainsi Poussin dans l'église de sa ville natale est au moins remplacé par le plus ancien de ses maîtres (il s'agit de Quintin Varin) et le plus cher de ses disciples. (*Gazette des Beaux-Arts* 1860 : T. V. p. 77).

Située dans la Chapelle de la Vierge, dans le retable de l'autel principal, à l'abside de l'Eglise Ste-Clotilde, cette toile a été acquise par les marguilliers des Andelys, du propriétaire de l'ancienne Chartreuse de Gaillon, le 4 floréal an X (24 août 1800), au prix de 7000 livres. Dulaure dans son *Histoire des environs de Paris*, 1825. (T. III,) l'a attribuée à Eustache Lesueur, mais on l'a restituée depuis à Jacques Stella, comme l'indique M. Gandar. Est-ce une répétition ou une copie, car tous les biographes de Stella sont d'accord pour dire que le peintre a traité deux fois, pour le Noviciat des Jésuites ce sujet : une fois pour Paris et une autre fois pour l'église des Cordeliers de Provins. Celui des Cordeliers a été transporté dans l'église St-Ayoul de la même ville, en 1789 et il y était encore en 1840, au dire de l'*Histoire de Provins*, par F. Bourquelot, éditée à cette date (T. II. p. 574.)

Quant à celui du Noviciat des Jésuites, on sait seulement qu'il a été vendu, lors de la suppression de la célèbre société, sous Louis XIV (*Annonces, affiches et avis divers* ; Paris, in-8°. 1763). N'est-ce pas ce tableau qui, acheté par les Chartreux de Gaillon, serait passé dans l'église Ste-Clotilde du Grand Andelys ? Brossard de Ruville, qui a traité cette question dans son *Histoire de la ville des Andelys*, 1863. Les Andelys (T. I. p. 450.) dit « qu'il ne lui appartient pas de décider entre le Stella de la « Galerie Fesch et celui de l'Eglise des « Chartreux, lequel est l'original et lequel « est la copie. Il laisse à plus compétent le « soin de la résoudre ».

Toujours est-il que les guides actuels indiquent un des tableaux de Stella, dans un retable de la Chapelle de la Vierge, dans l'église St Ayoul de Provins, qui est décorée de sculptures sur bois attribuées à Pierre Blosset, de la famille des célèbres sculpteurs amiénois.

GEORGES DUBOSC.

—

« Les amis, ces parents que l'on se fait soi-même » (LXXVIII, 392). — Citant ce vers du poème de *la Pitié*, de Delille :

Le sort fait les parents, le choix fait les amis.

Ed. Fournier est naturellement amené dans *l'Esprit des autres* à parler de celui qui occupe M. le Dr J. C. Il l'attribue bien, lui aussi, à Emile Deschamps, mais malheureusement néglige de dire dans quelle œuvre du poète il se trouve.

GUSTAVE FUSTIER.

—

Définition de la Libre-Pensée (LXI ; LXXVIII, 371). — *Paris-Rome*, introduction des *Odeurs de Paris*, édition Crès, p. 15.

L'*Intermédiaire* a d'ailleurs fourni l'explication de cette phrase, à M. Jean-Bernard à qui elle paraissait peu claire.

« Il suffit de relire les fables de la Fontaine — ou de les lire », fit malicieusement remarquer Willy. La lecture des vingt lignes la précédant eut également suffi.

Avant Veuillot, M. de Talleyrand, qui connaissait les maladies diplomatiques, avait posé cette question :

— Pourquoi donc Sémonville est-il enrhumé ? PIERRE DUFAY.

* * *

Louis Veuillot avait évidemment en vue de la fable de La Fontaine intitulée : *La Cour du Lion* (L. VII, f. VII) :

Le renard était proche : Or ça, lui dit le [sire,
Que sens-tu ? dis-le moi : parle sans dégui- [ser.
L'autre aussitôt de s'excuser,
Alléguant un grand rhume : il ne pouvait [que dire
Sans odorat. Bref il s'en tire.

P. c. c. DE MORTAGNE.

—

Un voyage en Italie de Stendhal, Ampère et Victor Le Clerc (LXXVII, 106). — Est-ce bien un voyage de Stendhal ? N'est-ce pas seulement l'arrivée d'Ampère en Italie, que vise Sainte-Beuve dans sa *Causerie du lundi* ? Sainte-Beuve dit, en effet « Tout ceux qui sont allés à Rome « dans les années où il était consul à Civita-Vecchia ont pu connaître Beyle, et la plupart ont eu à profiter de ses indications et de ses lumières. Ce narquois et ce railleur était le plus obligeant des hommes. » Ce voyage d'Ampère et de Victor Le Clerc, où Beyle était de la partie pour la campagne roumaine « égayant ses compagnons, à chaque pas « de ses saillies, a dû se passer au commencement de l'année 1824. Dans une lettre de Stendhal au baron de Mareste, datée de Rome 23 Janvier 1824. on trouve, en effet : « Temps sublime, Grandes promenades avec M. Chabanais et M. Ampère et de nouveaux amis. » — *Correspondance de Stendhal* par A. Paupe et P. A. Chéramy, Paris. Charles Bosse 1908 (Tome II p. 317.) En novembre et décembre 1834, Ampère se trouvait encore en Italie, et fit naufrage sur le *Henri IV* entre le mont Argentao et l'île Giglio. (*Correspondance de Stendhal*. (T. III p. 129, 133, 134, 135, 136.)

GEORGES DUBOSC.

Un roman d'Alexandre Dumas père : « Création et Rédemption » (LXXIV, 45). — L'ouvage a paru en 1872 sous le titre suivant :

Création et Rédemption [I] *Le docteur mystérieux*, par Al. Dumas Paris, Michel Lévy, 1872 2 vol. in-18.

Cote à la B. N : Y² 30148 30149.

Création et Rédemption [I] *La fille du marquis*... 2 vol. in-12.

Ibid : Y² 30165 30166.

DE MORTAGNE.

—

L'Odéon et la caricature (LXXIX, 45) — La réponse à la question posée nécessiterait plus de place que nous n'en disposons.

Nous adressons à l'auteur de la question la réponse très documentée de Henry Lyonnet, et son offre si confraternelle.

—

Musidora (LXXIII ; LXXVIII). — Est-on bien certain que *Musidora se baignant les pieds*, la toile délicieuse de Gainsborough, à la *National Gallery*, offre les traits de la divine Emma Lyon, la future lady Hamilton, l'amie de Nelson, le modèle adoré de Romney ? Gabriel Mourey, un des derniers biographes de Gainsborough ne le croit pas et il pense que la jalousie de Madame Gainsborough ne fut pas étrangère à cette abstention du peintre, Pour lui, Lady Hamilton dont Reynolds, Angelica Kauffmann, Mme Vigée-Lebrun, Lawrence ont reproduit les traits, ne figure pas dans la galerie des jolies femmes peintes par Gainsborough.

Musidora se baignant les pieds est une allusion à un épisode bien connu des *Saisons* de James Thomson, le poëte anglais, qui se trouve dans la seconde partie, *Summer*, « L'Eté », parue à Londres en 1727. Il met en scène *Damon* et *Musidora*, comme ailleurs Thomson a dépeint *Céladon* et *Amélia* et dans l'*Automne*, l'épisode de *Palémon* et de *Lavinia*.

Forlo ! conducted by the laughing Loves,
This cool retrait Mis Musidora sought :
Warm in her cheek the sultry season [glow'd ;
And, robed in loose array, she came to [bathe
Her fervent limbs in the refreshing stream,

Ainsi commence l'épisode charmant de Musidora, décrit par le poëte, avec un charme voluptueux, qui dût, en son temps, choquer le puritanisme anglais !

GEORGES DUBOSC.

—

Supplément au « Journal » des Goncourt (LXXVIII, 346). — Ce document ne pourra être communiqué au public qu'après la guerre, m'a-t-il été dit au Département des manuscrits de la Bibliothèque nationale.

A ce moment une nouvelle décision interviendra pour statuer s'il y a lieu à communication.

Donc patience !

DEHERMANN-ROY.

*
* *

Je n'ignore pas qu'il est quelque peu incorrect et, dans tous les cas, insolite, de répondre à sa propre question ; aussi je m'excuse de le faire aujourd'hui, le hasard, depuis que j'ai posé celle-ci, m'ayant mis en possession d'une petite brochure qui paraît donner une explication satisfaisante du retard apporté à la publication du tome supplémentaire du « Journal des Goncourt ».

Voici, en effet, ce qu'écrit à ce sujet M. Léon Deffoux dans sa fort intéressante étude *L'immortalité littéraire selon M. de Goncourt* (Paris, P.-M. Delesalle, 1918, in-12), sous le titre *Le Moratorium des Goncourt :*

Quelques candidats éventuels à l'Académie Goncourt sont gens d'esprit pratique et curieux de savoir quelles responsabilités ils encourraient lorsque, par leur élection, ils seraient tenus de publier le journal inédit de M. de Goncourt, journal peut-être exagérément considéré comme diffamatoire.

Par précaution, ils ont souhaité prendre connaissance du manuscrit déposé à la Bibliothèque nationale, lequel, aux termes du testament du maître, devait être mis à la disposition du public à partir du 16 juillet 1916.

Ils ont été très-troublés en apprenant que, par ordre de l'ancien ministre de l'Instruction publique, M. Painlevé, les conservateurs de la Bibliothèque nationale avaient reçu l'injonction d'attendre la fin de la guerre pour communiquer le document soi-disant redoutable qui devait être mis à la disposition des lecteurs et fournir à la malignité des curieux (1).

Vraiment, il est singulier ce testament Goncourt. Il n'existait pas et fut construit de toutes pièces par le Conseil d'Etat. Et maintenant que le Conseil d'Etat l'a fabriqué, et l'Académie avec lui, il faut qu'un ministre intervienne pour empêcher précisément que la volonté du testateur soit respectée ! Voilà donc M. de Goncourt, qui chérissait si fort la publicité, administrativement contraint à demeurer inédit malgré lui : et, faute de précisions, d'éminents postulants à son Académie ne se trouveront-ils pas maintenant bien ralentis dans leurs ambitions, par crainte de recevoir autant de papier timbré que le maître en reçut peu de temps avant sa mort ?

Etant donné l'indécision et la lenteur particulières à l'administration française, il est fortement à craindre que nous n'attendions encore longtemps la publication du dossier inédit, enfoui à la Bibliothèque nationale et que, plus favorisé que beaucoup d'autres, Remy de Gourmont paraît avoir eu la possibilité d'entr'ouvrir.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

N. Gilbert. « Veuve d'un peuple roi... » (LXXVII, 142, 313). — Oui, le fameux vers « Veuve d'un peuple-roi » est bien du poëte Nicolas-Joseph-Florent Gilbert, l'auteur des *Adieux du poëte mourant*, de la *Mort d'Abel*, des *Satires*, qui, né en 1750 à Fontenay-le-Château, devait mourir si tristement en 1780.

Mais le vers cité par notre collègue ne se trouve pas dans la première des trois héroïdes, *Didon à Enée*, que Gilbert publia dans son *Début poétique*, en 1771. Du reste, Edouard Fournier, dans son amusant *Esprits des autres*, ne l'a pas indiqué, comme semble le croire notre confrère.

Le vers « Veuve d'un peuple roi » se trouve dans une autre pièce de Gilbert, dans l'Ode VI : *A Monsieur sur son voyage en Piémont, à l'occasion du mariage de Clotilde, sœur de Monsieur, avec le Prince de Piémont*, depuis roi de Sardaigne, sous le titre de Charles Emmanuel IV.

(1) De même que pour le moratorium des loyers, la décision est renouvelée, de trois mois en trois mois. C'est donc, à l'heure actuelle, M. Lafferre, ministre de l'Instruction publique, qui prend la responsabilité de l'interdiction.

Cette ode parut en 1776. Gilbert y décrit le voyage du prince — le futur Louis XVIII — accompagnant sa sœur, Marie Clotilde de France. Il y décrit les Alpes et les rochers, en vers bien frappés et enfin évoque Rome ancienne et moderne, dans la strophe suivante :

Ici Rome pourtant demande votre hommage,
Rome, qui d'elle-même est une triste image,
Rome où les vils troupeaux marchent sur les [Césars,
Veuve d'un peuple-roi mais reine, encor du [*monde,*
Rome, sur qui se fonde
La gloire d'un pays, deux fois père des Arts.

Selon La Harpe, qui pourtant n'aimait pas Gilbert, ce vers était le seul à citer dans cette ode.« Il était, disait-il,un de ceux où brille le génie » *(Journal de politique et de littérature*, 1776. T. I, p. 60). Palissot en était, lui aussi, si enthousiaste qu'il alla jusqu'à dire : « Peut-être n'avons-nous pas dans notre langue,un vers plus beau». (*Mémoires littéraires*, édit. des œuvres complètes. 1788. T. III p. 208-209) Rien de surprenant à cela. C'était le temps où le vers de Lemierre :

Le trident de Neptune est le sceptre du [monde.

était appelé « le vers du siècle ».

Il y a, du reste, de très beaux vers, vigoureux et bien frappés, dans les œuvres de Gilbert. Dans cette héroïde de *Didon à Enée*, se trouve par exemple, un admirable vers :

Malheureuse, j'appris à plaindre le malheur

qui traduit si fidèlement le fameux vers du premier livre de l'*Enéide* de Virgile :

Non ignara mali, miseris succurere disco.

Voltaire, Dubelloy, Lemierre s'étaient essayés à cette traduction, mais ils sont restés inférieurs à Gilbert. Le bon Delille, trouvant le vers excellent, se l'était, du reste, attribué dans sa traduction et même s'en vantait !...

Voici encore, un bien joli vers de Gilbert, dans son *Dithyrambe sur l'immortalité de l'âme*

Que la terre est petite à qui la voit des [cieux !...

qui pourrait servir de devise à nos intrépides aviateurs d'aujourd'hui !

GEORGES DUBOSC.

[Même référence : G. FUSTIER].

La chanson du roi Dagobert (T. G. 257 ; XXXVII ; XLIV ; LXIX ; LXXV, 232, 392 ; LXXVIII, 416). — La baronne d'Oberkirch écrit dans ses *Mémoires* (t. 1er, p. 7) :

Des frères de mon père, celui que j'affectionnais le plus était Christian-Frédéric Dagobert, comte de Waldner, lieutenant-général...

Un souvenir de mon enfance, relatif à mon oncle le comte de Waldner, se rapporte à ce nom de *Dagobert.* Nous ne pouvions nous en taire, et la malheureuse chanson nous revenait sans cesse à l'esprit *avec toutes ses conséquences* , aussitôt qu'on parlait de lui...

Ce nom bizarre surtout en France est du reste assez commun en Alsace. On sait que le roi Dagobert, le maître de Saint-Eloi, celui qui répondait avec tant de philosophie aux remontrances de son ministre, Dagobert, à la meute indocile enfin, a longtemps habité Ruffach et Obernai. Les seigneurs maîtres de ce pays reçurent souvent ce nom de baptême, et c'est sans doute en souvenir de ce prince que le nom de Dagobert est resté en honneur dans nos familles.

Or, c'était vers 1766 que la petite Henriette Louise de Waldner s'amusait ainsi du prénom de son oncle. Il faut en conclure que la fameuse chanson, sous sa forme populaire, existait longtemps avant que le comte d'Estourmel, né en 1780, ait eu la fantaisie d'y ajouter quelques couplets de son cru.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Pharmacien éditeur d'œuvres de Louise Colet (LXXVIII, 104, 215). — L'histoire de cette édition des *Poésies* de Mme Louise Colet,la « dixième Muse », est bien connue. C'est une superbe édition, in-folio intitulée : *Œuvre de Mme Louise Colet*, née Révoil. 1re partie. Poésies. Paris, imprimerie Lacrampe. 1842, deux volumes avec *fac-simile.* MDCCC XLII. En tête, deux feuillets portent *l'Editeur à l'Auteur*. Deux autres feuillets portent le faux-titre, avec la même mention, au verso. Le titre, avec une épigraphe empruntée à Byron. Les pages 369 à 534 comptent 3 pages non chiffrées, et 1 feuillet non chiffré.

Le nom de l'Editeur est une page en réponse aux vers intitulés : *Un mystère du 1er janvier 1842*. Un feuillet contient, au recto, sur *post-scriptum* et au verso, ces

chiffres cabalistiques qu'on n'a jamais pu déchiffrer :

33496685. — 129160177225285521530 1778365530. — 1604933522225129285.

Le *post-scriptum* s'exprime ainsi :

« l'éditeur de cet ouvrage n'en garde qu'un exemplaire et en envoie vingt-quatre à l'auteur, ce qui forme l'édition complète avec prière de les distribuer aux personnes désignées dans les délicaces, puis aux souverains et aux grandes bibliothèques de l'Europe. Un exemplaire doit rester à tout jamais dans la famille de l'auteur. C'est un héritage de gloire qui ne doit pas s'aliéner :

Les noms cités comme devant recevoir un exemplaire sont ceux du Roi Louis-Philippe, de son fils, de l'Académie française, du Ministre de l'Instruction publique, de Châteaubriand, de Lamartine, de Villemain, de Béranger, de Silvio Pellico, et si vous en avez un, est-il ajouté, à votre ennemi, Madame ». L'exemplaire de la Bibliothèque nationale contient 100 portraits lithographiés et est relié en maroquin.

On a risqué de nombreuses conjectures sur la question de savoir d'où venait ce présent, dont le monde littéraire se préoccupa vivement. Les uns voulaient que ce fut un témoignage d'admiration pour la beauté blonde de Louise Colet et les autres, un hommage à son talent littéraire. Quelques indiscrets attribuèrent cette belle édition au philosophe Victor Cousin, alors ministre de l'Instruction publique, le *Cousin* qui avait piqué la dixième muse, la future amie de Gustave Flaubert. N'est-ce pas à la suite d'une allusion faite à cette liaison, avec le *philosophe* et non le *pharmacien* par Alphonse Karr, dans Les *Guêpes*, qu'eut lieu le fameux incident du coup de poignard, donné par la poétesse à son calomniateur ?

Sur cette édition des *Poésies* de Louise Colet. Voir : *Intermédiaire* T. XVI. p. 236, 286 ; T. XVIII. p. 678 ; T. XIX. p. 27. France littéraire par Quérard T. III. p. 32. — *Manuel du libraire* par J. A. Brunet. T. II. p. 130. — *Le Conseiller du Bibliophile*.

Il a été aussi publié : *Un Mystère du premier janvier mil huit-cent-quarante deux* par Mme Louise Colet : Extraits de ses poésies, publiées sur le même format, tiré à 25 exemplaires numérotés. Petit in-folio de 20 pages et *Charlotte Corday et Madame Roland*, tableaux dramatiques. Paris imp. de Lacrampez, 1842, tiré à 24 exemplaires, de la fameuse édition des *Poésies*, parues la même année avec un *fac-simile*.

GEORGES DUBOSC.

***

Si le pharmacien en question est le Dr Quesneville, ce n'était pas un simple pharmacien. C'était un savant. Il publia une revue scientifique fort importante *Le Moniteur scientifique* du Dr Quesneville.

Cette revue mensuelle existait encore, il y a 45 ans et traitait surtout de questions chimiques. J'eus à la consulter nombre de fois lorsque je m'occupai de la question : action de l'eau potable sur le plomb des tuyaux. Elle analysait avec soin les travaux allemands, mieux que ne le faisaient alors les autres publications françaises de chimie et d'hygiène.

AUGUSTIN HAMON.

—

« Monsieur » dans La Fontaine. La prononciation du français au XVIIe siècle (LXXV à LXXVIII). — Le *Mercure de France*, 16-III-99 p. 323, discute longuement et avec une solide argumentation, sous la plume de M. R. de Bury, les réponses de nos collaborateurs.

Voici sa conclusion :

Que conclure de cette querelle ? Que c'est l'orthographe fixée par les livres qui arrive à imposer la prononciation de certains mots. Demain, *gageure* rimera avec *heure*, plus logiquement qu'avec *injure*. Déjà sous l'influence de l'imprimé du journal, on voit des mots comme *geôle*, *geôlier* se prononcer comme ils se lisent : *gé-ôle*, *géô-lier*.

La prononciation d'une langue évolue avec les siècles, mais l'imprimerie modère et peut même arrêter cette évolution. Tout de même cette fixation des mots n'est pas absolue, et peut-être, dans deux cents ans, sera-t-on aussi mal renseigné sur l'euphonie de notre langue que nous le sommes sur celle du XVIIe siècle.

Pourtant non : il y a le phonographe, qui enregistre la courbe et la musique de nos voix.

—

Le chien Citron a-t-il existé ? (LXXIX, 46). — L'existence du chien Citron semble bien être établie par l'article du *Mercure de France*. Mais ne pourrait-on pas demander, avec le *Journal des Débats* (numéro du 18 mars 1919), si la propriétaire de Citron, l'amie du poète Le

Pays, et que celui-ci désigne sous l'initiale M. ne serait pas Julie d'Angennes, devenue Mme de Montausier en 1645 ?

JEAN BONNEROT.

* * *

Si le chien de Petit-Jean portait le même nom que le chien de Mme de M..., il avait sur lui l'avantage de descendre en droite ligne du Labès des *Guêpes* d'Aristophane. Il est vrai qu'alors que son ancêtre se contentait de dérober un fromage de Sicile, lui s'en prenait à un chapon. Mais il n'était que voleur et ne se permettait pas d'incongruités comme son homonyme. Celles-ci sont le fait de sa progéniture contre laquelle, vu son âge, n'auraient pu sévir même des juges aussi enragés que Philocléon et Dandin.

DE MORTAGNE.

—

Etymologie de Simandre (LXXVIII, 153 ; LXXIX, 78). — On est généralement d'accord pour penser que les six ou huit « Simandre » et « Simandres » (anciennement « Cymandre » et « Symandres ») correspondent à un thème latin primitif « Cyma minor », — petite éminence, — quelque chose comme l'opposé de « Mons major », d'où viennent les « Montmayeur, Montmajour », etc.

BIBL. MAC.

* * *

Faire intervenir les Grecs, ou bien les Ligures et autres pré-Celtes, dans la toponymie de la Bresse ou du Dauphiné septentrional, n'est-ce pas s'aventurer dans le domaine de l'imagination pure ? Sans exclure absolument le Celtique, dans lequel mon ignorance est complète, je crois que le mieux est de rechercher cette étymologie tout bonnement dans les sources latino-romanes. A titre provisoire, je suggère l'explication suivante. Simandres ou Simandre (formes anciennes : « Cimandrias, Cimandris, Cymandres, Symandres ») ne serait-il pas équivalent à « Cime-André », c'est-à-dire à butte ou côte appartenant à André ? On sait qu'en bas latin « cima » ou « syma » (provençal « cim, sim ») signifie cime, petit sommet. D'autre part, le nom propre latin (emprunté au grec) « Andréas » ou Andréis a reçu des formes romanes très diverses : « Andriéu, Andréu, Andrés, Andréis, etc.

Je ne connais *de visu* qu'une seule des localités en question, le « Simandres » du canton de Saint-Symphorien-d'Ozon (Isère) ; il y existe un coteau et même plusieurs. Autant que je puis conjecturer, les autres Simandres ou Simandre doivent remplir aussi cette condition étant situés dans des régions plus ou moins accidentées.

Je ne me dissimule pas les objections qui peuvent m'être faites, notamment au point de vue philologique. En effet, puisque le nom d'André, du moins dans les formes que je lui connais, a toujours la seconde syllabe accentuée, il en résulte que strictement mon hypothèse exigerait « Simandrieu, Simandreu, Simandrès », ou quelque forme analogue. A quoi il n'est peut-être pas trop téméraire de répondre que cette forme, comportant trois syllabes accentuées consécutives, réclame un certain effort de prononciation, et que, par suite, la dernière syllabe a pu s'affaiblir dans l'usage.

V. B. R.

—

Coquillards (LXXVIII ; LXXIX, 126). — Je remercie M. Raoul Aubé pour ses recherches dans le dictionnaire de Lacurne de Sainte Palay et dans celui de Godefroy, au sujet des diverses significations du mot « Coquillard » d'après l'ancien langage français. Mais je constate qu'aucune des significations données à ce mot par ces deux dictionnaires ne convient absolument à la pensée de Ménage, même pas la signification de sot et de benêt, qui s'en rapproche le plus, parce que si elle peut se rapporter à ceux que Ménage désigne comme les Coquillards de son temps on voit moins qu'elle puisse s'adapter à ceux qu'il désigne comme les coquillards d'un autre siècle.

Donc pour répondre congrûment à ma question, il faudrait trouver au mot « Coquillard » un synonyme tout autre.

A défaut de ce synonyme inconnu, celui de sot ou benêt reste le seul à peu près plausible.

Il s'agirait donc pour Gilles Ménage, d'esprits obnubilés par les coquilles qui les enferment à la façon d'huîtres ou de moules.

Et c'est ainsi que dans le langage vul-

gaire on dit aujourd'hui d'un sot qu'il est une huître ou une moule.

EDMOND THIAUDIÈRE.

* * *

Ce mot a un sens précis, en plus de ceux mentionnés par La Curne de Ste Palay.

Il désignait les pélerins de St-Jacques de Compostelle, pélerinage très fréquenté jusqu'au milieu du XVIe siècle.

On trouve souvent, avant cette époque, des testaments dans lesquels le testateur charge, pour le repos de son âme, un de ses proches, ou un de ses domestiques de faire le pelerinage de St-Jacques.

Pour sa peine, des sommes d'argent, ou des biens, étaient attribués au pélerin en dédommagement.

Car le voyage était long, pénible et non sans dangers.

A son retour, le pélerin portait, cousues sur ces vêtements de voyage, des coquilles de St-Jacques, ce qui le faisait reconnaître immédiatement : c'était un *coquillard.*

Il y a encore des *coquillards*. Ils ont été plus ou moins à St-Jacques, et ils portent des coquilles cousues sur leurs vêtements.

J'en ai vu souvent et tout récemment, qui passaient au Mans. A vrai dire, ils semblaient un peu étranges mais leur tenue était tranquille et correcte.

Ces pélerins se désignaient autrefois d'une manière si visible, afin d'attirer sur eux la sympathie des foules pieuses, et ce fut le danger. Bien souvent les coquillards en bandes n'étaient que de dangereux mendiants ou vagabonds.

Si bien que vers le XVIIe siècle, le Jansénisme aidant, les pélerinages disparurent (jamais tout à fait), celui de St-Jacques spécialement qui fut interdit aux Français.

Le mot Coquillard avait pris alors un sens défavorable. Ce n'était plus qu'un affreux mendiant peu sympathique,

On nomme, dans Seine-et-Oise, poire de Coquillard, une petite poire de peu de valeur, digne d'un mendiant.

Du reste tout ce que je dis ici sur ce mot de coquillard ne s'applique qu'à l'ouest de la France, entre Paris et Vitré. Il est possible que tout ce que je dis ne soit pas vrai pour d'autres régions de France.

J. CHAPPÉE.

—

Panam pour Paris (LXXVII ; LXXVIII, 238). — Panam n'est point un mot né de la guerre.

J'étais en 1912 en garnison à Neufchateau (Vosges). Là et dans toute la région, à Nancy, Toul, Epinal, le mot Panam était communément employé par les Parisiens qui partaient en permission à Paris. La majeure partie des hommes du régiment de Neufchateau provenaient du recrutement de la Seine. Je n'en tirerai pas la conclusion que le mot Panam soit originaire de Paris car, en d'autres garnisons où j'ai séjourné, du gouvernement militaire de Paris ou limitrophes, l'expression était, sinon inconnue, du moins inemployée.

A ce propos, il ne faut pas trop s'hypnotiser sur le prétendu argot né de la guerre. Sans doute, le dictionnaire de cette langue s'est enrichi de quelques expressions nouvelles. Il n'en est pas moins vrai que dans l'ensemble, un grand nombre de personnes qui n'avaient pas fait de service militaire, plongées brusquement dans la troupe par l'effet des lois sur les effectifs, ont été surprises de termes inconnus d'elles jusqu'alors et en ont conclu à une génération spontanée dans la tranchée. C'est une erreur. Que l'on interroge tous ceux qui autrefois ont fait leurs deux ou trois ans de service actif et l'on pourra constater que presque toutes les expressions de l'heure présente leur étaient déjà familières autrefois.

On m'a affirmé que le mot Panam serait employé dans le Code militaire secret pour désigner Paris. Ce Code était antérieur à la guerre. Je donne cet avis sous toutes réserves. Que l'on vérifie ce Code. Si la clef permet de transposer Paris en Panam, la question sera résolue.

HENRI D. D'A.

—

La nouba des tirailleurs (LXXVIII, 396). — J'avais cru jusqu'ici qu'en bas langage, le mot *nouba* et l'expression *faire la nouba* dataient de l'Exposition universelle de 1900. Le Gouvernement y avait fait venir des tirailleurs algériens avec leur musique, leur *nouba* et, aux

sons de cette musique, dansaient des nègres qui obtenaient ainsi de la foule un fort joli succès. Je n'ai qu'une référence, datant de 1908 :

Il n'y aurait jamais eu le besoin d'avoir du pèze (de l'argent) pour faire la nouba.

(Méténier et Fabrice : *Dernière aventure du prince Curaçao*).

M. Dauzat fait remonter au moins à 1897 l'apparition de ce mot chez le peuple; s'il l'a recueilli oralement ou autrement, je suis dans l'erreur ; en tout cas, il n'était que fort peu répandu avant 1900.

GUSTAVE FUSTIER.

—

Le cheval de guerre honoré par le Japon (LXXIX, 137). — Je voudrais faire remarquer que le Dr C. a, sans doute, entendu parler du cheval du Maréchal Wellington et non point d'une monture de l'Amiral Nelson.

Le Maréchal Lord Roberts montait un cheval décoré de la Victoria Cross.

F. L.

Une note sur une dédicace à un cheval statufié qui nous a été envoyée est égarée : nous serions reconnaissants à son auteur de la renvoyer à nouveau.

—

Trouvailles et Curiosités

—

Nouveaux riches (LXXVIII, LXXIX) — Dans une conférence de M. F. Masson sur N. Bonaparte et la société du Consulat, il est question de nouveaux riches. « Un de ces gens là, ancien garçon d'écurie dans une auberge de Flandre, ayant le génie des spéculations, avait débuté par vendre aux armées quelques charretées de foin, puis s'était aguerri, vendait à présent ce qu'il avait, et surtout ce qu'il n'avait pas, et faisait une des plus grosses fortunes de France. Seulement il n'avait jamais pu s'accoutumer à porter les souliers et on l'acceptait en sabots, — à cause du foin ! — Les arrières petits-fils de ce sabotier sont princes. » Quel est le nom de ce marchand de foin ?

J. B.

—

Marie : une inconnue du duc de Berry. Lettre d'amour inédite. — Il a été à plusieurs reprises question dans l'*Intermédiaire* du duc de Berry, de ses maîtresses et de ses bâtards : M. le vicomte de Reiset a écrit sur ces derniers, un livre très documenté et d'une rigoureuse exactitude. Mais, ni dans l'*Intermédiaire* parmi les très nombreuses communications, ni dans le livre de M. le vicomte de Reiset : *Les enfants du duc de Berry*, nous n'avons trouvé de quoi nous éclairer sur la femme qui a écrit la lettre suivante. Nous recourons aux lumières de nos confrères afin d'identifier cette correspondante amoureuse.

La lettre venant de l'étranger est d'une belle écriture anglaise allongée ; elle était close par un cachet de cire rouge, jolie intaille antique représentant un faune dormant. Elle ne porte pas de timbre de bureau de poste qui aurait pu faire connaître son lieu d'origine, car il n'en est pas fait mention dans la lettre qui, datée du 19 mars 1815, a dû arriver aux Tuileries peu après la fuite des Bourbons et l'arrivée de Napoléon, elle fut donc naturellement saisie par la police qui l'a conservée.

LÉONCE GRASILIER.

A son Altesse Royale M. le Duc de Berri au Palais des Thuilleries à Paris — France.

Ce 19 mars 1815.

Mon adoré Charles, — Que n'ais-je souffert pendant toute la semaine passée ; mais enfin on a reçu des nouvelles de Paris du 13, tout allait mieux alors et on assure que tout promettait bien. Je puis donc t'écrire un mot, ce que je n'ai pas pu faire avant aujourd'hui. Ch (er) Charles que le cœur de ta Marie est auprès de toi ! Que je voudrais être à Paris dans ce moment ! jamais je ne l'ai désiré autant. Quoique mieux aujourd'hui, je suis *bien loin* d'être tranquille. On dit que les Anglais qui sont à Paris désirent en sortir, mais je suis bien sûre que ce désir, quelque fort qu'il puisse être, est bien loin d'égaler le mien d'y être. Charles que j'adore, mon Charles crois que le cœur de ta Marie est auprès de toi. — Crois que celle qui t'as adoré pendant longtemps, ne cesse pas de prier pour toi. — Adieu, mon cher, cher Charles, je veux espérer que tout ira bien pour nous, puisque les nouvelles sont meilleures.

Adieu tout ce que j'adore.

Le Directeur-gérant :
Georges MONTORGUEIL

Imp. CLERC-DANIEL, Saint-Amand-Montrond

LXXIX° Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* 20-30 Mars 1919

N° 1498

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IX°)
Bureaux : de 3 à 6 heures

QUÆQUE

Cherchez et vous trouverez SINGULA



LEGENDE *Il se faut entr'aider*

N° 1498

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IX°)
Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Pour la précision des rubriques, une question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.

Indiquer les rubriques et leurs cotes.

Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée mais envoyée directement à l'auteur de la question.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

Le nombre des questions est si élevé qu'il nous est impossible de les publier toutes : elles absorberaient chaque fois, à elles seules, tout le numéro.

Nous sommes contraints ou de les ajourner ou de faire un choix. Nous prions nos collaborateurs de bien vouloir, en fait de questions, n'envoyer que celles qui ont, pour eux, un strict caractère d'actualité, d'intérêt ou d'urgence.

—

La question de la basilique de Ste Sophie. — Est-il exact que, comme l'aurait déclaré dernièrement le cardinal Gasparri, au cours d'une interview avec un journaliste, la basilique de Sainte-Sophie, « devenue temple schismatique, par intervalles, à partir de Photius, et définitivement à partir de Michel Cérulaire, mais rentrée dans l'ordre catholique après le concile de Florence (1439), appartenait encore aux catholiques lors de la prise de Constantinople » ? Est-il vrai que l'héroïque Constantin Dragasès, que les « Orthodoxes » vénèrent comme un saint et un martyr, y ait communié *de la main d'un prêtre uni* avant d'aller se faire tuer à la porte St-Romain le 29 mai 1453 ?

J. W.

—

La suppression des Cens. — Le 4 août, on abolit le régime féodal, qui n'amusait plus guère que les notaires anoblis. La servitude est supprimée, avec les justices ; les droits seigneuriaux et les dimes sont déclarés rachetables. Mais les cens et servis provenant de contrats synalagmatiques anciens ou récents pouvant être passés par n'importe qui, hors de tout privilège, furent alors maintenus. Leur sort ne me paraît pas très clair car :

Le 11 mars 1791, les Terriers du prieuré de Charlieu sont vendus par la Nation 93.000 livres ; le 29 septembre 1792 le Conseil général proteste contre l'incendie, par la populace, des Terriers de la Nation en spécifiant que « la loi qui a proscrit les cens et servis qui laissaient le moindre louche sur leur origine, a conservé ceux fondés sur la cession d'un

fonds... Patientez... La Convention complètera votre bonheur ! » (*Charlieu, par le Dr Barbat*).

Le 22 mars 1803, le fisc force la marquise de Villette à racheter, moyennant 257 livres, la rente foncière de 3 minots de blé dus sur la terre de Villette à l'église de Senlis représentée par le Domaine. *Mémoires.... pour servir à l'histoire.... de l'Oise, par le comte de Caix de Saint-Aymour, 1916*. Le savant auteur de ces *mémoires* écrit une page remarquable sur le remplacement par l'Etat des anciens ayant-droits. L'Etat reconnaissait donc les cens, au moins à son profit ? Cependant, le comte de Fautrières note en 1801, à propos d'un fief possédé par d'anciens gentilshommes, que « la Terre de Riorges n'a presque pas perdu de revenu à la suppression des droits, les rentes qu'elle devait au prieuré absorbant presque celles qui lui étaient dues et mal payées » ; ce qui, entre parenthèses, est le cas pour beaucoup de terres soit disant ruinées par le 4 août, et dont les ignorants possesseurs déplorent pompeusement les malheurs imaginaires.

Mais alors, les cens étaient purement abolis ? Voyons pourtant comment la Convention compléta le bonheur des asservisés :

Le 6 janvier 1783 M. Quarré de Verneuil, écuyer, concède à perpétuité un fond contre une redevance annuelle en nature ; le tenancier ne paye pas la rente... et se montre dès 89 bon sansculotte. M. de Verneuil émigre. L'abénévis fait partie du lot saisi et vendu le 27 vendémiaire an IV à un robin qui poursuit aussitôt le payement de la redevance et finit par obtenir, le 1 prairial an XIII, la résiliation de l'abénevisation pour non exécution des clauses du contrat. Voilà comment la Révolution a donné la terre à celui qui l'arrose de ses sueurs !

Enfin, le 16 novembre 1825, M. Mariette écrit au comte de Choiseul qu'il se désiste de la demande qu'il a faite de 911 boisseaux, 26 barriques, 1 chapon, et 153 livres 17 sols, 6 deniers, rentes provenant des Minimes de Mont-gager, de la fabrique de St-Epain, des cures de Neuil, Saint-Epain, d'Avon et de Crissé, et du Prieuré d'Avon.

Ces quelques faits, glanés au hasard, laissent un doute sur la façon dont advint l'extinction des Cens. Je demande la date de l'acte du pouvoir qui les abolit.

SOULGÉ.

—

Voyage de cardinaux français à Rome en 1667. — Le 24 avril 1667, le cardinal de Mercœur, nouvellement promu, et le Cardinal de la Raye (?) s'embarquaient dans le petit port de La Ciotat, à destination de Rome, tandis que le cardinal Grimaldy avait entrepris le voyage par terre. Je lis dans une note manuscrite du temps, qu'ils se rendaient à Rome « attendu le décret du pape Urbain. »

Je pense que par le C. de la Raye il faut entendre le C. de Retz, rendu à la liberté.

Mais quelque lecteur de l'*Intermédiaire* pourrait-il me renseigner sur le but de ce voyage collectif ?

A.

—

Le peintre Biogi. — Le peintre Biogi avait fait, d'après Stendhal, un tableau représentant la bataille de Rivoli ou plutôt le plateau de Rivoli, quelques jours après la bataille. Qu'est devenu le tableau de Biogi ?

RENÉ MARTINEAU.

—

Famille Durand de Pontaujard et de la Marinière. — Une famille Durand compte parmi les plus anciennes de Dauphiné ; elle est éteinte aujourd'hui ; vers 1750 la branche de Pontaujard a fini avec Paul François de D. de P. qui habitait Serres (Hautes-Alpes) ; sa descendance féminine a fréquemment porté les armes des Durand en les modifiant un peu, et pense que son auteur par testament ou autrement aurait réglé cette question. C'était assez l'usage — discutable en droit. — Y a-t-il une pièce originale « Durand » à la Bibliothèque nationale ou dans un Dépôt d'Archives, sans doute dauphinois pour venir à l'appui de cette tradition familiale ?

La Branche de la Marinière (ou Morinière) subsista jusque vers 1870 ; la mère de notre collaborateur le colonel de Rochas lui appartenait. Ne modifiait-elle pas

le chef des armes de Durand. (*Parti de sable et d'or au chevron de l'un en l'autre, au chef d'argent chargé de trois têtes de léopard*).

MEREUIL.

—

Hadot, librettiste — En 1859, le Théâtre lyrique donna un opéra de Félicien David, *Herculanum*, qui n'eut qu'un médiocre succès. Le libretto avait été écrit par Méry et Hadot. Méry est connu, mais qui était Hadot ?

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Abbé V. Manuel. — Quel peut être un abbé Manuel, vivant vraisemblablement dans la 2e moitié du XIXe siècle, peut être dans la région de Pau, où furent vendus, il y a quelques années, ses sceaux à l'humide et à cire ? Ils donnaient comme armoiries : *coupé d'or à la croix pattée de gueules et de gueules au livre ouvert d'argent*. Devise *cruce et verbo*. L'un d'eux porte au bas : *l'abbé V. Manuel* ; l'autre, celui à cire, a l'écu surmonté d'un chapeau à 2 rangs de houpes, ce qui indiquerait un prélat ; mais alors cela ne cadrerait pas avec la légende. Je désirerais, si possible, le *curriculum vitæ* de ce prêtre.

SAINT SAUD.

—

Manquié, sculpteur sur bois vers 1770. — Le cadre monumental en bois sculpté et doré d'une *Descente de croix* du peintre Finsonius classée comme monument historique porte la signature : *Manquié, 1770*. A-t-on quelques renseignements sur cet artiste ?

A.

—

Ascendants de Sybille des Baux. — Je désirerais connaître le nom de la mère et des grands-parents paternels et maternels de Sybille des Baux, marié en 1284 à Aymard IV de Poitiers, comte de Valentinois et Diois. D'après le P Anselme elle avait pour père Raymond des Baux, Comte d'Avelin et était sœur de Béatrix, femme de Guy, frère de Jean II, Dauphin du Viennois.

N.

—

Le manteau blanc d'Alfred de Vigny. — Alfred de Vigny, au commencement de sa nouvelle « *Laurette ou le Cachet Rouge* », s'exprime ainsi :

« J'étais seul, j'étais à cheval, *j'avais un bon manteau blanc*, un habit rouge, un casque noir, des pistolets et un grand sabre... »

Comme j'ai pu le constater sur les estampes de la première Restauration, cet habit rouge et ce casque noir sont bien conformes à l'ordonnance du corps des gendarmes de la Garde Royale. Mais je n'ai pu trouver un seul cavalier revêtu du manteau blanc. Quelle forme avait ce manteau ? Il était sans doute dépourvu de manches ; car un peu plus loin :

« Ayant vu sa cocarde blanche, dit Vigny, je me contentai de montrer la manche de mon habit rouge... »

Le manteau en question était donc d'une seule pièce ou à pélerine ; j'aurais intérêt à être fixé sur ce point.

ORFRÉMONT.

—

L'Alcoran des Cordeliers. — Un correspondant de l'*Intermédiaire* pourrait-il me dire si l'*Alcoran des Cordeliers* de J. Badins a été réédité depuis l'édition en français et latin, avec gravures de B. Picard, (édition de 1734 ou 1743) ? Et quelles sont les éditions suivantes ?

H. B.

—

Opinion de Voltaire sur la Bletterie. — On lit dans les *Curiosités littéraires* de Ludovic Lalanne, que Voltaire reprochait à la Bletterie d'avoir traduit Tacite « *en bourgois du Marais* ».

Pourrait-on me dire en quel endroit des œuvres de Voltaire se trouve cette phrase ?

A. L.

—

Le vieux juriste de Me de Moro-Giafferi. — Me de Moro Giafferi, dans une audience du procès Humbert, s'est écrié :

« J'aime mieux me rappeler cette phrase d'un vieux juriste : « La dignité royale est une émanation de la majesté divine. Honneur à qui l'observe, et pour qui la compromet, pitié ! »

Quel est ce vieux juriste ?

M.

—

Mortemer et Mortimer. — Dans l'*Histoire de France* de Lavisse (tome III [1] p. 31), il est dit que Henri II, roi d'Angleterre, dut, entre 1154 et 1158, ré-

duire par la force quelques hauts barons : le comte d'Aumale,.... ..*Hugues de Mortimer*. Le même ouvrage (III² pp. 301-302) parle de relations suspectes entre la reine Isabelle, femme d'Edouard II et un certain sire *Roger Mortimer* de Wigmore (1325-1326), lequel, du reste, fut pendu plus tard par ordre d'Edouard III (ibid. IV¹ p. 27).

Or, à ces époques, il existait en France une et peut-être deux familles de Mortemer, sans compter les Mortemart, qui, si je ne m'abuse, portaient en latin le même nom « *de mortuo mare* ». De plus on retrouve, dans la famille française de Mortemer, les prénoms portés par les seigneurs anglais ci-dessus mentionnés. Il semble donc qu'on puisse assigner une origine commune aux Mortimer et aux Mortemer.

Quelque collègue de l'*Intermédiaire* pourrait-il à cet égard changer mes doutes en certitude ?

Autre question. M. Depoin (*Recueil des chartes et documents de Saint Martin des Champs*) assigne, comme lieu d'origine à la famille française, Mortemer, canton de Ressons, arrondissement de Compiègne (Oise). Léopold Delisle la rattache à Mortemer-sur-Eaune, arrondissement et canton de Neufchâtel (Seine-Inférieure). Lequel des deux a raison ? Ou bien ont-ils raison tous les deux ? Et dans ce cas il y aurait deux familles différentes. S'il n'y en a qu'une, j'incline à croire que Léopold Delisle pourrait être dans le vrai et voici pourquoi : Mortemer-sur-Eaune n'est pas éloigné d'Aumale et ainsi s'expliquerait naturellement l'union d'Havise de Mortemer à Etienne, comte d'Aumale (avant 1118).

ALBERT CATEL.

—

Acquisition de la noblesse en Bretagne. — Dans une remarquable étude parue dans la *Revue Morbihannaise*, le regretté J. Trévedy, ancien président du tribunal de Quimper, étudiait les modes d'acquisition de la noblesse et particulièrement en Bretagne. Comment n'a-t-il pas parlé d'un mode spécial d'anoblissement en faveur des maires et échevins de Nantes que nous relevons dans un *Recueil d'anoblis* ? (B. Ars. ms. fr. 4902-3). Sous le titre « Les Ennoblis de la province de Bretagne depuis 1400 », suit une liste terminée par les remarques ci-après :

Il faut observer que les ennoblis en faveur de la chancellerie, comme descendant de notaires et de secrétaires d'icelle ne sont pas compris dans ceux-ci devans et qu'il y en a plusieurs de ce caractère. Tous les ennoblis en faveur de l'arrêt du Conseil du 9 septembre 1669, qu'on appelle le Privilège et qui ennoblit les maires, sous-maires et échevins de Nantes et ceux qui en sont descendus, moyennant mille francs chacun, ne sont point aussy avec les autres ennoblys, quoiqu'il y en ait à Nantes un très grand nombre de ceux-ci ; et il s'en trouve même parmi eux qui, avant que ce Privilège fut accordé, avaient payé chacun cent francs et s'étaient désisté de la qualité d'écuyer ; mais le Privilège étant venu, ils servirent et payèrent mille francs chacun... (f° 136). Suit le catalogue de ceux qui ont acquis la qualité de nobles pour la somme de cent francs et pour cela appelés *Cent françiers* (f° 137).

Pour cent francs ! Même en tenant compte de la valeur de l'argent à l'époque envisagée, c'était vraiment moins cher qu'aujourd'hui ! Mais qu'était cet arrêt du 9 septembre 1669 qui semble spécial à la Bretagne ? où peut-on en trouver le texte ? Pareil anoblissement fut-il dévolu aux maires et échevins de villes hors Bretagne avant qu'il plut à Louis XIV, par édit du mois d'août 1692, de créer un maire perpétuel dans toutes les villes du royaume, charge portant privilège de noblesse au bout de vingt années d'excercice ? Quels auteurs anciens ou modernes ont parlé des Centfranciers ?

HENRI D. D'A

—

Glaces voilées. — Dans presque toute la France, et plutôt — semble t-il — à la campagne que dans les villes, il est d'usage, dès qu'un décès se produit dans une maison, de jeter un voile sur toutes les glaces qui se trouvent dans la chambre mortuaire. Sait-on à quoi correspond cet usage ?

CH. DE DOUHET.

—

Poire. — Origine de cette expression pour désigner quelqu'un de crédule et prêt à se laisser soutirer de l'argent ?

A. B. X.

Réponses

—

La Maison de Voltaire pendant la Terreur (LXXIX, 138) — Le salon et la salle à manger peints à fresques dont il est question faisaient partie de l'appartement de Villette et non pas de celui de Voltaire qui ne venait dans le salon que pour les réceptions.

Voltaire habitait avec sa nièce, Mme Denis, un logement situé au premier étage au fond de la cour, vis-à-vis la porte d'entrée de la rue de Beaune. Ce logement se composait de : un cabinet à l'anglaise ; une petite pièce à alcôve ; une grande pièce à alcôve ; une antichambre attenant au grand escalier ; une petite pièce derrière l'escalier ; une soupente ; une galerie en encorbellement sur la cour devant les fenêtres.

Edouard Fournier (*Paris-Guide*, 1867, I, 77) parle de prêtres cachés dans ce logement pendant la Terreur. Le fait ne serait pas impossible, l'hôtel de Villette étant devenu la propriété des Montmorency-Laval à la mort du marquis qui ne tenait qu'en viager (9 juillet 1793). Aucune preuve cependant n'est avancée à l'appui de cette affirmation.

Consulter Lucien Lambeau, *L'hôtel du Marquis de Villette, maison mortuaire de Voltaire*. Annexe au p. v. de la Commission du Vieux-Paris. Séance du 10 novembre 1904.

EDMOND L'HOMMEDÉ.

—

L'Impératrice Eugénie et l'armée de Metz (LXXIX, 42, 195). — Avant la reddition de Metz, un ancien officier d'ordonnance de Napoléon III, attaché actuellement à l'état-major de Bazaine, le capitaine G., fut envoyé à l'Impératrice Eugénie pour lui demander de signer la paix que l'Allemagne proposait à ce moment au Maréchal, cet officier m'a raconté, il y a déjà assez longtemps, les détails de son voyage. Très connu de l'Impératrice, le Maréchal pensait qu'elle accepterait de mettre son nom au bas d'un traité qui ne nous enlevait, à ce moment, qu'une bande de territoire de 8 kilom. et non toute l'Alsace et une partie de la Lorraine et qui nous obligeait à verser une somme de 3 milliards, autant que je puis me le rappeler. L'Impératrice refusa net, en disant que ce serait signer la renonciation au trône pour son fils, le Prince impérial.

Le Capitaine G. descendant d'un maréchal et d'un général très connu du premier Empire, fut tellement indigné que depuis il *« ignora » la fâcheuse souveraine qui fut le mauvais génie de cette époque*. En la quittant, il lui dit ce qu'il pensait de son refus en termes énergiques d'un soldat patriote.

J.

*
* *

Personne ne conteste le patriotisme de l'Impératrice Eugénie. Trochu lui-même, dans son ouvrage le *Siège de Paris*, rend hommage à la ferme attitude de la souveraine, lors de l'entrevue qu'il eut avec elle, quand il fut nommé gouverneur militaire de Paris. Les questions, posées dans l'*Intermédiaire* du 20 30 janvier 1919, peuvent, nous semble-t-il, se ramener à celle-ci : en septembre et octobre 1870, dans ses conversations et ses démarches diplomatiques, l'Impératrice a-t-elle pensé à la France ou à l'Empire ? Si, à cette époque, elle a pensé « à la France toujours, à l'Empire jamais », pour emprunter une phrase à un article de Paul de Cassagnac, les éloges du gouvernement de Tours et du général Ducrot furent entièrement mérités. Si elle n'oublia pas la restauration de l'empire, tout en travaillant au relèvement de la patrie, les louanges en sa faveur doivent être discrètes. Mais si elle n'a poursuivi, par ses intrigues, que son accession à la régence, sous le règne de son fils mineur Napoléon IV, au risque de déchaîner sur la France une atroce guerre civile, je laisse au lecteur le soin de décider ce qu'il faut en conclure.

Depuis longtemps, nous tâchons d'éclaircir un point, qui doit préoccuper quiconque recherche la vérité. Ce point domine tout le problème soulevé par la triple question posée. Lorsque, après le Quatre Septembre, l'armée de Metz et ses chefs eurent accepté le nouvel état de choses et se furent inclinés, de bonne ou de mauvaise grâce, devant le fait accompli, l'impératrice Eugénie, avec le consentement et le concours du comte de Bismarck, a-t-elle ou n'a-t-elle pas expédié à Metz un ou plusieurs émissaires pour rappeler aux maréchaux et généraux, leur serment de fidélité prêté à l'Empire, leur

notifier qu'ils n'en avaient pas été relevés par l'empereur prisonnier, qu'ils commettraient un acte coupable, s'ils adhéraient explicitement au régime issu d'une révolution et pour les inviter à seconder les projets de rétablissement du pouvoir précédent, — rétablissement que, prétendait-elle, le roi de Prusse verrait d'un bon œil ?

Il y eut, dans la seconde quinzaine de septembre 1870, un changement dans la manière d'être de Bazaine, au regard du mouvement populaire qui avait jeté bas le trône de Napoléon III ; il y eut ce que l'accusation a appelé « un revirement ». M. le général Séré de Rivières, dans l'interrogatoire à l'instruction du procès, M. le duc d'Aumale aux débats publics de Trianon, tendirent plusieurs fois la perche à l'accusé ; mais il ne voulut pas la saisir... Nous avons jadis qualifié cette attitude : « un loyalisme dévotieux. » En écrivant à son vieil ami, que je voudrais pouvoir nommer — l'ex-maréchal avait dit le mot juste : « J'ai été bête. »

L'appréciation du maréchal de Mac-Mahon portée sur le procès de Trianon n'est, hélas ! que trop fondée : « Devant ses juges, Bazaine ne s'est pas défendu. »

Le maréchal, qui se disait innocent ; qui avait demandé à Thiers de lui donner des juges ; qui, la veille de l'ouverture de son procès, avait écrit : « Je ne sais vraiment pas de quoi on m'accuse », — était pourtant assez intelligent pour comprendre que le chef d'une armée investie, comme était la sienne, n'a pas qualité pour entrer, *proprio motu*, en tractations avec le ministre des affaires étrangères du gouvernement ennemi ; que, quand il est au bout de ses vivres, il doit tenter une dernière sortie, essayer de se dégager de l'étreinte de fer ; et que si cette tentative échoue, il peut honorablement négocier la reddition avec le général en chef de l'armée assiégeante : mais que le parti qu'il avait pris, constituait une violation flagrante du devoir professionnel.

Il faut donc supposer que quand il a autorisé le général Bourbaki à se rendre auprès de l'Impératrice, pour prendre ses ordres au sujet des propositions de paix qu'apportait Régnier ; que quand il a envoyé le général Boyer, le 11 octobre 1870, auprès du comte de Bismarck, pour connaître les conditions que le chancelier mettrait à l'octroi de l'armistice et, le 19 octobre, à Londres, auprès de l'Impératrice, pour l'informer de la décision intervenue à Metz, quant à ces conditions, il faut donc supposer que ces diverses déterminations lui furent imposées par l'empereur ou l'impératrice, qu'il considérait encore comme ses souverains.

Nous pensons que telle est la vérité.

Au cours d'un brillant article publié dans l'*Excelsior* du 17 février dernier, sur M. Tachard, ancien député de Mulhouse, qui avait été, après le 4 septembre, ministre de France à Bruxelles, M. Jean-Bernard écrit :

« Toute une suite de dépêches s'occupent des manœuvres bonapartistes, des « projets d'une régence de Bazaine ».

Il y eut, en effet, en septembre et octobre 1870, tout un plan de restauration de l'empire, qui n'échoua, croyons-nous, que parce que le maréchal Bazaine refusa de s'y associer. Voici, en tout cas, ce qu'écrivit le général Boyer, dans le rapport qu'il remit, le 17 octobre 1870, au maréchal Bazaine à son retour de Versailles : j'ai eu sous les yeux le manuscrit de ce rapport.

L'impératrice aurait dit (m'a déclaré le comte de Bismarck) qu'elle était prête à donner tous les pouvoirs au maréchal (Bazaine) pour traiter et même abdiquer en sa faveur la régence de l'empire.

— Oh ! dis-je, le maréchal n'accepterait jamais une pareille combinaison.

Le maréchal, — les circonstances politiques étant ce qu'elles étaient, au moment de son procès, en 1872 et 1873, — ne pouvait, par conséquent, en mettant les choses au mieux, espérer se tirer d'affaire par un verdict de faveur, qu'en répondant à toutes les questions des magistrats, sur les événements dont il s'agit : « C'était par ordre de l'empereur ; c'était par ordre de l'impératrice ».

Mais il pouvait être sûr d'être acquitté à l'unanimité, aux applaudissements de toute l'opinion libérale française, s'il avait ponctué une déclaration à peu près conçue en ces termes :

« Comme M. Thiers, comme le gouvernement de la défense nationale de Paris tout entier, comme le gouvernement

siégeant à Tours (à l'exception de M. Gambetta), j'ai estimé que le pays devait être consulté en octobre 1870. J'aurais voulu épargner à mon armée un internement en Allemagne et la réserver pour former les cadres des nouvelles armées nationales Je pensais qu'il fallait conclure une paix, qui n'aurait été d'ailleurs qu'une trêve.

« Mais lorsque S. M. l'Impératrice et le comte de Bismarck m'ont fait demander, par l'intermédiaire de mon premier aide-de-camp, le général Boyer, de produire ce que le chancelier appelait une *manifestation militaire* en faveur de l'impératrice, et de m'engager à imposer, même par la force, la cessation des hostilités aux troupes généreuses qu'avait levées M. Gambetta, dans un élan sublime, j'ai cru de mon devoir de me mettre en travers d'un pareil projet.

Je ne suis pas un général de pronunciamento.

Au surplus, la lettre que voici, que le roi de Prusse a, le 25 octobre 1870, adressée à S. M. l'impératrice, vient à l'appui de mes paroles :

Versailles, 25 octobre 1870.

Madame,

Le comte de Bernstorff (ambassadeur de Prusse à Londres) m'a télégraphié les paroles que vous avez bien voulu m'adresser.

Je désire de tout mon cœur rendre la paix aux deux nations ; mais, pour y arriver, il faudrait d'abord établir la probabilité, au moins, que nous réussirons sans continuer la guerre contre la totalité des forces françaises.

A l'heure qu'il est, je regrette l'incertitude où nous nous trouvons par rapport aux dispositions politiques de l'armée de Metz, autant que de la nation française, ne me permette pas de donner suite aux négociations proposées par votre Majesté.

GUILLAUME. »

Ce que Bazaine a, dans son ouvrage, *Episodes de la guerre de 1870*, appelé « la période diplomatique » est le nœud vital, le point névralgique de son affaire.

L'ex impératrice Eugénie est encore vivante. Son entourage ne nous aidera-t-il pas à éclaircir ce mystère ?

Nous ne demandons qu'à connaître une seule chose : la vérité, — la vérité *quelle qu'elle soit*.

ELIE PEYRON

***

La réhabilitation du maréchal Bazaine est poursuivie avec un zèle défendable, sans doute, mais jusqu'à présent, il a plus embrouillé qu'éclairci ce problème historique. L'*Intermédiaire* ne pourrait-il pas s'en tenir aux faits précis et nouveaux, sans entrer dans la discussion ?

Est ce qu'on veut refaire ici le procès de Trianon ? Cela ne nous paraît ni utile, ni opportun. O. V.

***

[La rubrique est ouverte ; comme il est de règle nous laissons chacun s'exprimer à sa guise : mais il est évident que nous préférons les textes inédits aux plaidoiries.]

—

Armée du Mexique : engagés luxembourgeois (LXXIX, 92). — L'ouvrage sur « l'armée Belge » du Colonel Rouen, Bruxelles, Lyon-Claesen, éditeur, donne aux pages 635-39, l'histoire de la Légion Belge employée au Mexique en 1864 67. On y trouve les noms des officiers de l'Etat Major et des deux bataillons « dits de l'*Impératrice* et du « *Roi des Belges* ».

Il y avait à la même époque, dans l'armée impériale mexicaine, un corps de volontaires autrichiens, qui fit brigade en 1864 avec le corps belge, sous le commandement du général Comte de Thun (Autrichien). En 1866, on forma une division auxiliaire étrangère, sous le commandement du général baron Neigre, composée du corps belge, du corps autrichien (2e brigade), et de troupes de la légion étrangère française (1re brigade, général Jeanningros). Licencié à la fin de 1866, le corps belge débarquait à Anvers le 20 janvier 1867, laissant seulement au Mexique une dizaine de volontaires qui entrèrent dans un corps de cavalerie composé de soldats de tous les pays sous le commandement d'un autrichien le Comte de Keven-Huller.

P.

—

Le cheval de guerre honoré par le Japon (LXXIX, 137). — Au Musée d'armures de la Porte de Hal, à Bruxelles, on peut voir le cheval que montait l'Archiduc en 1599, lors de son entrée en cette

ville. Au cou, il porte les traces d'une balle de mousquet.

Une inscription ancienne en latin placée à la muraille à proximité du cheval peut être traduite de la façon suivante :

Arrête, spectateur, on m'appelle *noble* et j'ai mérité ce nom par mes nobles exploits, J'ai porté autrefois, sur mon dos, l'archiduc Albert, alors qu'auprès d'Ostende sévissaient les fureurs de Mars. Tandis qu'il combattait je l'ai dérobé aux armes des ennemis car lui ou moi nous devions périr. C'était moi surtout que poursuivaient les soldats parce qu'ils voyaient sur mon front, blanc comme neige, s'élever une crinière semblable à la chevelure d'une vierge. Aussi, pour me ravir, brandissaient-ils, de toutes parts, lances et épées vers la tête de l'archiduc qu'ils ne connaissaient pas. J'échappai, je tirai mon cavalier du danger et lui-même me ramena sans blessures. L'heure de notre mort n'avait pas sonné. Mais, jour pour jour, un an après que nous avions échappé tous deux, moi, *noble*, je péris. Contemplez ce que j'étais !

Le Guide du Visiteur (Musée royal d'armes et d'armures de la Porte de Hal) par Edg. de Prelle de la Nieppe, conservateur. Bruxelles, 1903, p. 23.

Dans le même Musée, on peut voir le cheval andalou empaillé que montait l'archiduchesse Isabelle lors de son entrée à Bruxelles en 1599,

Il y a 5 ans, j'ai vu au Musée de White Hall (Royal United Service Muséum) le squelette d'un cheval de guerre ayant appartenu à *Wellington* ? je crois. Je n'ai pas le catalogue de ce musée en ce moment à ma disposition pour affirmer la chose. Docteur RAYEMAEKERS.

Plumes qui ont signé des traités (LXXIX, 139). On lit dans la *Libre Belgique*, du 2 avril 1919 :

Au début de la guerre les Allemands avaient pillé l'Abbaye des frères de Passy, à Froyennes, qui possédait une collection d'objets historiques de grand prix, et avaient emporté celle-ci. On vient de découvrir les objets volés à Etterbeck. Voici dans quelles circonstances :

Lors de l'entrée des Allemands à Bruxelles M. D...,habitant rue Charles Legrelle, s'était réfugié avec sa famille en Angleterre.Hier en rentrant, M. D... trouva sa maison tranformée en un véritable dépôt. Il y trouva des centaines de caisses de toutes dimensions prêtes à être expédiées. Il s'agissait des objets appartenant à l'abbaye des frères de Passy. Certaines caisses étaient remplies de chasubles, dont une seule, garnie de pierreries, d'une valeur de 25.000 francs. *Parmi les pièces historiques se trouvaient la plume ayant servi à la signature de la paix de 1870* et un boulet de canon en pierre du temps de Jeanne d'Arc.

Les autorités ont été immédiatement avisées et ajourd'hui le déménagement des objets a commencé. Il a fallu deux wagons pour expédier toutes ces richesses.

Voilà une première réponse sous réserve de vérification.

L G. M. B.

Même référence : T. de G., qui cite la *Dépêche de Lille*.

[Il reste à dire ce qu'était cette plume ? Comment s'établit sa provenance].

Saint Christophe (LXV ; LXVI ; LXXIX, 118). — Voici quelques explications qui répondront peut-être à la question du Bibliophile Comtois.

On sait que les documents authentiques sur la vie de saint Christophe n'existent pas. Seule une légende née au moyen-âge l'a rendu populaire. Mise en vers par le poète Barillot, cette légende est trop connue pour être contée ici. Je rappelle brièvement que le géant Offérus ayant ambitionné de servir le plus grand monarque de la terre, en était arrivé, après maintes expériences, à se mettre au service du Christ par l'intermédiaire d'un saint ermite.

Mais, la constitution robuste du nouveau converti ne le disposait pas plus au jeûne qu'à la prière, et l'ermite pensa que le néophyte ferait aussi bien son salut en secourant son prochain.

Le pont qui reliait les bords d'un torrent venait de s'écrouler, frappé par la foudre. « Veille jour et nuit sur la rive, dit l'ermite à Offérus, tu transporteras les voyageurs et leurs bagages. » C'est ainsi que le géant, installé dans une hutte de roseaux, mit au service de la charité ses forces colossales.

Dès lors, n'est-il pas naturel que la confrérie des portefaix parisiens l'ait pris pour patron ?

Je continue. Un soir, Offérus harassé de fatigue, s'étant endormi, fut éveillé par un bel enfant qui vint lui demander passage. Sans récriminer, le colosse place l'enfant sur son épaule, saisit son énorme

bâton et pénètre dans le torrent. Soudain, ses jambes fléchissent sous le poids de son frêle fardeau. Offérus s'arrête et, tournant la tête : « Enfant, gémit-il, tu deviens lourd, je crois porter le monde ! — Tu portes le monde et son créateur, répond l'Enfant dont la tête resplendit d'une divine auréole... Tu t'appelleras désormais Christophe, c'est-à-dire porte Christ. »

Je passe les événements qui suivirent, les conversions opérées par le nouveau Christophe et la persécution subséquente. saint Christophe en fut le premier martyr et subit sans fléchir les plus cruelles épreuves. L'une d'entre elles, surtout, nous importe. Comme le tétrarque Dagnus avait ordonné d'achever le martyr, plusieurs milliers de flèches empoisonnées furent lancées contre lui. Mais ces flèches se retournaient avant de l'atteindre et allaient frapper ceux qui les lançaient. L'une d'elles creva l'œil du tétrarque. Aussitôt, Christophe présenta sa tête au bourreau, afin que son sang rendît la vue à Dagnus. Et voilà, je pense, un suffisant motif pour que les arquebusiers d'Anvers se soient mis sous la protection de saint Christophe.

On sait combien nos pères aimaient le merveilleux. Les saints les plus légendaires jouissaient souvent d'une grande popularité. On les invoquait à tout propos, particulièrement dans les calamités publiques. C'est ainsi que saint Christophe, dont la force et les aventures frappaient les imaginations, passait pour préserver des tremblements de terre et pour faire découvrir les trésors cachés. On croyait qu'il suffisait de regarder son image pour être à l'abri de l'eau et du feu et d'une foule d'accidents pendant la journée.

« Christophori sancti speciem quicumque tuetur
Illo namque die nullo languore tenetur. »

De là cette habitude d'ériger à saint Christophe des statues qu'on adossait en général au premier pilier des églises. De là aussi ces images colossales, peintes ou sculptées dans les lieux où il était facile de les voir. Tel le saint Christophe d'Auxerre qui avait plus de 9 mètres de haut et qui fut démoli en 1768.

Il est assez curieux que par une sorte de transmission atavique la dévotion médiévale ait passé dans la pratique de nos sports les plus modernes en inspirant aux cyclistes, aux chauffeurs et aux aviateurs l'idée de prendre saint Christophe non point tant comme patron que comme protecteur.

E. FYOT.

—

La Maison de Franklin à Passy (LXXVI à LXXVIII). — L'indication donnée par notre confrère M. P. relative à la vue de cette maison qui se trouverait dans le *Magasin Pittoresque* (année 1835) III, page 45, me paraît erronée. L'image représente la maison de Béranger. Ce dernier habita bien Passy de 1833 à 1835 au 2e étage de la maison portant le n° 42 de la rue Raynouard. Il y a donc tout au moins confusion.

Par contre, il m'est tombé entre les mains une petite vue ronde, aquarelle de l'époque Louis XVI, représentant une maison entourée d'arbres. Au dos, figure cette mention : « Maison de Franklin, rue Blanche. »

La rue Blanche actuelle ne portait-elle pas au XVIIIe siècle le nom de la rue de la Croix Blanche ? Mais il y avait aussi à Passy, jusqu'en 1860, une rue Blanche qui a disparu en partie aujourd'hui ; le tronçon subsistant forme la rue Greuze actuelle. Franklin aurait-il habité l'une ou l'autre de ces rues à Paris ou à Passy ?

L. F. DEMONCY.

*
* *

Je regrette de contredire notre confrère Champvolant, mais il ne me paraît pas certain du tout que la maison de la marquise de Mauconseil et qu'elle loua à Leray de Chaumont ait appartenu, avant ce dernier propriétaire, à Bertin, trésorier des Parties Casuelles.

Leray de Chaumont avait, rue Basse, côté des numéros *pairs*, l'hôtel de Valentinois avec ses dépendances, le tout entre les rues de l'Annonciation et des Vignes. Bertin, si je ne me trompe, n'avait que les immeubles et propriétés sis au nos 13 et 15 actuels et 47 et 49 actuels, formant deux propriétés du côté des numéros *impairs* — plus des écuries en face des n° 13 et 15. Il m'intéresserait beaucoup d'être fixé en ce qui concerne les immeubles Bertin.

D. L. MÉREY.

Noms bretons dans l'Ile de France (LXXIX, 139). — L'appellation Bretonneux dépasse l'Ile de France, puisqu'on trouve Villers Bretonneux, dans la Somme, à une dizaine de kilomètres d'Amiens.

Ash.

—

M. Guizot et les femmes (XXVII, 604). — Le 10 juin 1895, l'*Intermédiaire* publiait sous la signature « Jacques » la question suivante qui n'a pas reçu de réponse :

Qu'y a-t-il de vrai dans cette déclaration de M. de Goncourt que Guizot était fort amateur du beau sexe et qu'après son départ du ministère en 1848, on trouva dans les tiroirs de son bureau des pièces aussi compromettantes, sinon aussi nombreuses que celles de la cassette de Fouquet ?

Guizot, comme homme public, a été diversement jugé. Mais, comme homme privé, tout le monde paraissait s'accorder à le tenir pour un calviniste austère, bon époux, bon père de famille et ayant plus d'inclination pour les choses de la politique que pour celles de l'amour. Il y avait bien sa longue intimité avec la princesse de Lieven, liaison dont M. Ernest Daudet nous a donné le récit attachant dans sa *Vie d'une Ambassadrice au siècle dernier* ; mais lorsqu'on a parcouru cette correspondance, remplie du côté de Guizot de sermons moraux et d'effusions romantiques, on est forcé de reconnaître qu'entre ces deux quinquagénaires la tête y jouait un plus grand rôle que le cœur, et surtout que les sens; aussi était-il généralement admis que Guizot n'avait pu sympathiser qu'avec une personne férue de politique et dont les goûts en cette matière s'accordaient avec les siens.

Sachant le peu de confiance qu'il convient d'accorder aux racontars des deux Goncourt, dont les informations résultent trop souvent de conversations mal entendues et mal rapportées,ou de boutades prises trop au sérieux, je n'avais pas autrement attaché d'importance à cette histoire, lorsque récemment le hasard m'a mis sous les yeux un passage des *Souvenirs* de Gustave Claudin, qui s'exprime ainsi sur le compte d'Esther Guimont, la célèbre impure du second Empire :

Elle prétendait qu'un soir M. Guizot, pour rencontrer Emile de Girardin, était venu prendre le thé chez elle. Il paraît que c'était vrai.

Je me suis alors reporté à Frédéric Loliée qui, dans son livre *La Fête Impériale*, confirme la présence de Guizot dans les salons d'Esther Guimont et rapporte même que celle-ci disait au sujet de ses *Mémoires* (p. 282) :

... Et que de choses encore ! J'en pourrais causer jusqu'à demain sans épuiser la matière... Et devine qui m'a lancée? Guizot ; oui, le grave, l'austère, le respectable Guizot. J'étais encore, en ce temps-là, dans mon atelier de couture ! Ah ! cette malheureuse couture !

Ces allégations, jointes au fait avancé par les Goncourt, m'ont incité à consulter la *Revue rétrospective de 1848*, et à la page 159 de cette publication, j'ai trouvé une lettre du 19 novembre 1843, signée Esther Guimont, rendant compte à Guizot d'une mission de confiance dont il l'avait chargé auprès d'un publiciste anonyme (était-ce Girardin ?) et lui demandant en récompense un poste diplomatique à Athènes pour un de ses protégés, le baron Vidil (1). A la suite est imprimée une seconde lettre, du 30 juillet 1846, datée d'Arras et signée du seul prénom de Marguerite, qui félicite Guizot d'un de ses discours politiques et l'entretient d'une question d'élection dans le chef-lieu du Pas-de-Calais.

Ces deux documents, qui doivent être ceux auxquels font allusion les Goncourt, n'indiquent nullement que Guizot ait eu avec leurs signataires des relations autres que des relations politiques. En ce qui concerne, particulièrement, Esther Guimont, pourquoi cet homme d'état n'aurait-il pas fréquenté, en tout bien tout honneur, chez l'hétaïre, ainsi que le faisaient plusieurs hommes célèbres de son époque qu'il avait peut-être intérêt à rencontrer autre part que chez lui ? Socrate allait bien chez Aspasie; il est vrai que le philosophe grec passait

(1) La recommandation d'Esther Guimont paraît avoir été efficace, car une dizaine d'années après, Viel-Castel se plaint qu'aux chasses impériales de Fontainebleau, le *bouton* ait été accordé à M. Vidil de *Carabas*, ridicule de l'époque, qui est arrivé au poste de secrétaire d'ambassade par une boutique de marchand de gants » (*Mémoires*, tome II, p. 107, 12 octobre 1852).

pour avoir un amour des goûts plutôt fâcheux et s'il agissait ainsi, c'était peut-être pour donner le change.

UN BIBLIOHILE COMTOIS.

—

Rohan-Guéménée (LXVIII, 160, 253). —Il est penser que ce prince de Rohan-Guéménée, portant les prénoms de Henri-Louis-Marie, différents de ceux de son père, Jules-Hercules-Meriadec. Né à Paris, le 31 août 1745, pourvu en 1767 du grade de capitaine lieutenant à la compagnie des gendarmes du Roi, puis grand chambellan, le 20 août 1775, il avait épousé sa cousine Victoire-Armande-Josèphe de Rohan-Soubise. Elle était la fille de Charles, prince de Soubise, pair et maréchal de France et d'Anne-Thérèse de Savoie, sa deuxième femme. Cette alliance avait doublé la fortune du Prince de Rohan, mais elle ne pouvait suffire à son train de maison, à son hôtel, à ses réceptions, à l'entretien de ses troupes de comédiens, de danseuses de musiciens. Pour soutenir ce faste, le Prince empruntait donc de tous côtés, payant les arrérages de ces emprunts, en contractants de nouvelles dettes. Il empruntait à tout le monde, à la petite bourgeoisie, aux pauvres marins de Bretagne qu'il ruina. Débordé, il fit répandre le bruit qu'il était parti en Italie, pendant qu'il était réfugié au Château de Navarre, près d'Evreux, domaine de son oncle maternel, le duc de Bouillon et où, plus tard, devait vivre l'impératrice Joséphine, après son divorce avec Napoléon.

Enfin, la faillite du duc de Rohan fut déclarée et son passif, en 1783, était de 33 millions, avec plus de 3.000 créanciers. « Il n'y a que le Roi ou un Rohan « pour faire une semblable faillite », disait son parent, l'archevêque de Cambrai.

On retint le prince prisonnier au château de Navarre ; on contraignit sa femme, gouvernante des enfants de France, à se démettre de ses charges. Tous deux émigrèrent à la Révolution et à cette date, le duc se serait employé à des travaux manuels. Sa femme, rentrée en France, serait morte, le 20 septembre 1807, et lui quelque temps après.

GEORGES DUBOSC.

—

Iconographie de George Sand (LXXVII ; LXXVIII). —Je ne connais guère, en fait d'iconographies de littérateurs du XIXe siècle, que le catalogue des portraits et charges de Victor Hugo publié par Aglaüs Bouvenne, l'étude des portraits de Mérimée par Maurice Tourneux, la nomenclature des portraits d'Afred de Musset, qui se trouve à la suite de la Bibliographie des œuvres du poète par M. Maurice Clouard, enfin l'iconographie générale de Théophile Gautier par M. Henri Boucher.

Je ne crois pas qu'il existe un recueil analogue des portraits de George Sand. Notre confrère trouvera les portraits de la célèbre romancière disséminés dans différents ouvrages, dont voici les principaux :

Caro (E.). *Les grands écrivains français. George Sand*, Hachette 1887, in-16.

Clouard (Maurice). *Alfred de Musset et George Sand*. Dessins par Alfred de Musset. Chaix, 1896. in-8°

Doumic (René) *George Sand*. Perrin, 1909, in-8° carré.

Heilly (Georges d') *La Fille de George Sand*, etc. Rouquette, 1900, in-16 carré.

Houssaye (Arsène) — *Les Confessions*. Tome IV. Dentu. 1885, in-8°

Janzé (Vicomtesse de) — *Etudes et récits sur Alfred de Musset*. Plon, 1891, in-16.

Lapaire (Hugues) et Firmin Roz — *La bonne Dame de Nohant*. Fr. Laur, 1898, in-18.

Mirecourt (Eug. de) *Les contemporains — George Sand*. Roret, 1954, in-32.

Montifaud (Marc de) — *Les Romantiques*. Reiff, 1878, in-18

Moselly (Emile) — *Les Femmes illustres George Sand*. Edit. d'Art et de littérature, s.d. in-12.

Pictet (Adolphe) — *Une course à Chamonix*. B. Duprat. 1840, in-8°

Séché (Alph.) et Jules Bertaut. *George Sand*. Louis Michaud, s. d. in-12.

Solms (Mme de) — *George Sand*. Méline, 1858, in-12.

Ulbach (Louis) — *Nos contemporains* par Ferragus, 1e série... II. *George Sand*. Le Chevalier, 1871. gr in-8°

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

* * *

Il y aurait certes à tenter d'établir l'iconographie de George Sand.

Il faudrait y inscrire tout d'abord le

portrait peint par Auguste Charpentier, qui figura avec celui de Maurice Sand au Salon de 1839, et a été lithographié par Emile Lassalle ; les deux dessins de Calamatta, celui de George Sand en habit d'homme in-8° carré, signé *désignato et incise da me Calametta*. 1836, et celui signé G. Calametta, *advivum délineavit etsculpsit*. Paris, 1840, petit in-folio. Rettner et Goupil, éditeurs ; le joli portrait esquisse, peint par Eugène Delacroix, représentant George Sand, dans tout l'éclat de la jeunesse, avec un grand chapeau de paille sur ses lourds cheveux. Ce portrait fut peint dans une maison du quai Malaquais où habita George Sand et où se trouvait l'étude de Mᵉ Fortuné Delavigne qui eut pour principaux clercs, Balzac et Louis Veuillot. Cette petite esquisse, restée chez Delacroix, fut léguée par lui au sculpteur Christophe, qui mourut en 1891. Elle fut alors acquise par M. Joseph Reinach, qui la destine au Louvre et a été lithographiée par le graveur Tynaire Delacroix fit encore de George Sand un portrait, en *bousingot* romantique, dont elle parle dans une lettre à Sainte-Beuve, en novembre 1834. Parmi d'autres portraits de George Sand, citons le beau dessin de Thomas Couture, qui la représente vers 1850 et qui a été souvent reproduit, notamment dans l'étude de Caro ; et un médaillon par David d'Angers vers 1838, exécuté en même temps que celui de Byron.

Dans l'iconographie populaire, on peut citer les pièces suivantes : un portrait, lithographié par Alophe, le portraitiste des femmes célèbres ; une lithographie, signée de L. Romain, (L'*Etincelle*, n° 78) ; une lithographie de Mantoux (médaillon) 1835 ; un portrait en homme par E. de la Michellerie *La Corbeille et le Messager des Salons, à Nantes)*, 1837 ; un portrait avec le titre ; *Mme Dudevant Gemmant George Sand*, gravure signée Cécile Brandt ; un portrait lithographié Austen Pobuda, Rees et Cᵉ ; un portrait signé Rosmalser, Leipzig, 1843 ; un portrait par Nargeot *delineavit et sculpsit*, médaillon (L'*Artiste*) ; un portrait 1840 (*Galerie des contemporains illustres*) ; une eau-forte par Ad. Forlet, 1843 (*Galerie des contemporains illustres*) ; un portrait dessiné par A. Gilbert, gravé par Robert ; un portrait lithographié par P. H. D. 1843 (*El torreo de ultramar*) ; un portrait lithographié dans *Le Journal des Femmes* ; un portrait lithographié par le lithographe bayonnais Julien, dans *La Galerie de la Presse et des Beaux-Arts* 1838 ; un portrait lithographié par Auguste Legrand, 1842 ; G. Sand, dessin d'après nature, lithographié par Jules Bailly ; portrait lithographié par Challamel, 1840 (*Galerie populaire des contemporains)* ; portrait lithographié par Julien (Supplément au *Voleur* (n° 37) ; portrait lithographié par Ch. Lebrun, d'après une photographie de Nadar ; portrait gravé acier par Ballin, 1854 ; portrait de George Sand avec un cigare et l'inscription : Chambre des Députés. 1842 signé Al. Lorenz (Alcide Lorenz). Il ne faut pas non plus oublier la belle figure en marbre de Sicard, au Salon de 1905, ni l'un des derniers portraits de George Sand, par Nadar publié par l'*Illustration*, en juin 1876.

D'autres portraits sont encore à citer : le portrait de George Sand en costume d'homme (H. 254, largeur 214), par Eugène Delacroix, que grava Calametta en l'arrangeant un peu et qui appartint à Charles Buloz et fut vendu après sa mort. Il figura à l'Exposition des portraits du XIXᵉ siècle, en 1883 ; une autre toile où Eugène Delacroix avait représenté George Sand, à côté de Chopin assis, toile qui demeura inachevée dans l'atelier de Delacroix, puis qui passa chez Dutilleux. Ces deux portraits qui figurèrent au salon de 1833, furent divisés : celui de George Sand avait alors : H, 809 et L. 374. Le portrait de Chopin passa à Brame, puis à Marmontel. La tête de George Sand, dans ce tableau divisé, a été lithographiée par A. Roubaud. On retrouve encore le visage de George Sand dans un dessin, au crayon noir, et blanc, de Delacroix fait pendant un séjour à Nohant, en 1846. Du reste, en 1848, Delacroix exposa une toile inspirée par l'œuvre de George Sand, *Lelia dans la caverne du moine*.

Maintenant un peu de sculpture. Voici le buste de George Sand 1850, par son gendre Clésinger, puis sa statue en marbre, toujours par Clésinger (Haut. 1 m.

35) achetée par Emile de Girardin et revendue par lui à l'Etat 15.000 francs, après des péripéties que Félix Duquesnel a contées dans le *Temps* du 4 janvier 1913. Elle a été placée au foyer du Théâtre français en juin 1877. Voilà encore une statue en pied de George Sand (H. 2 m.) par le sculpteur Charles-Arthur Bourgeois, qui se trouve sur la façade latérale de l'Hôtel de Ville, sur le quai et un buste de George Sand jeune, en 1835, plâtre par le sculpteur Bra.

Il doit exister beaucoup d'autres figurations de George Sand, portraits illustrant ses œuvres, portraits ou croquis dans les Musées du Berry, caricatures françaises ou étrangères. Il serait intéressant de pouvoir, grâce aux collaborateurs de l'*Intermédiaire*, mener à bien cette petite enquête iconographique.

GEORGES DUBOSC.

—

Barons Aubarbier du Manègre de La Feuillade (LXXVIII, 388). — Cette famille appartenait au XVIII[e] siècle à la bourgeoisie du Périgord. Vers 1760 un Aubarbier du Manègre, bourgeois de Périgueux, épousa une demoiselle de Marquessac. On retrouve ce nom dès le commencement du XVII[e] siècle dans des paroisses telles que Bars, Saint-Orse, etc., à l'est de Périgueux, où il est encore porté.

Les papiers de la branche anoblie seraient chez la famille Féray Bugeaud d'Isly, qui la représente, m'assure-t-on. Cette branche se fixa en Poitou, où elle vota en 1789 dans l'Ordre de la noblesse. Ses armoiries, qui ne figurent pas dans l'*Armorial du Périgord*, sont : *d'azur au chevron d'argent accompagné en chef de 3 étoiles du même et en pointe d'un lion léopardé d'or. Le Dictionnaire des familles du Poitou* par Beauchet-Filleau (I, 385) intervertit les métaux, et ne donne pas de détails sur elle.

Ma réponse est bien incomplète, et cependant me serait-il permis de solliciter de la part de l'aimable collaborateur, qui posa la question, quelques détails sur les Aubarlier, victimes de Saint-Domingue ? Il peut me les envoyer directement à la Roche-Chalais (Dordogne). ST SAUD.

—

Badière (LXXIV ; LXXV ; LXXVI ; LXXVIII, 116). — Pour en finir avec les Formalaguès, il est bon de noter l'anoblissement de la maison de Bédorède, d'Orthez, en faveur de la demoiselle de Formalaguès, mariée au sieur de Laugar, à charge d'hommage et d'un fer de lance doré, anoblissement obtenu en Mai 1618.

Quant au Formalaguès dont parle Barras dans ses Mémoires, il est évident, à première vue, qu'il s'agit d'un Béarnais de la même souche. Nous ne pouvons pas malheureusement préciser davantage ni ajouter des renseignements sur les Poumiès et les Casenave à propos desquels M. Jean de Lestapie, retiré à Gamarde (Landes), pourrait peut-être sastisfaire aux desiderata.

AURIBAT.

—

La mort du comte Camerata (XLIV, 270, 474, 641). — Les détails donnés par le duc Job, généralement empruntés à Horace de Viel Castel, sur le suicide du comte Camerata se trouvent confirmés par les *Mémoires de Madame Judith*, de la Comédie-Française, qui était très liée avec le jeune comte et avec sa petite amie, Marthe Letessier, du Gymnase.

Au sujet de celle-ci, une descente de police n'avait pas eu lieu chez elle, la veille du jour, où, à son tour, en grisette sentimentale, elle se suicida, demandant à deux réchauds de charbon l'oubli de ses chagrins. C'était le prince Napoléon lui-même, qui, au nom de la famille, serait venu lui réclamer la correspondance de son amant, qu'elle refusa de lui livrer.

Les souvenirs de madame Judith corroborent en tous points ceux d'Horace de Viel Castel, en ce qui touche l'attitude au moins singulière de la princesse Bacciochi, mère du comte Camerata.

La scène que raconte Mme Judith et qui eut pour théâtre le cabinet du docteur Pietra Santa ne serait pas déplacée au « Grand Guignol » (*Mémoires*, p. 147-153).

PIERRE DUFAY.

—

Clémenceau (Famille) (T. G. 140). — Les origines de la famille Clémenceau ont, en effet, éveillé déjà, à plusieurs reprises, la curiosité des collaborateurs de l'*Intermédiaire*. On pourra se reporter avec fruit aux questions et aux réponses suivantes :

« Famille Clémenceau » LVII, 781,857, 968. LVIII : 78. LIX : 295, 411, 528, 748, 915. LX : 25, 196, 309 635, 921. LXI : 75. — « Georges-Benjamin Clémenceau » ; XXXIX : 219, 465. — « La parenté de M. Clémenceau » XLIII : 571, 690.— « Les bombes Clémenceau », LIII : 609, 682, 376, 800.

Voir également :

« Clémenceau (Jean), imprimeur », LIX : 336, 475, 529, 591, 806, 971. — « Clémenceau (Jacques), pasteur », LIII : 947, LIV : 21, 127. — « Clémenceau, poète royaliste ». T. G. : 214, XXXVIII : 913. — « Clémenceau de la Clémencière », (indication d'armoiries), LIX : 295.

Enfin, je signale aux collectionneurs ce volume devenu peu commun, l'un des seuls livres de la bibliothèque médicale de mon père que le manque de place m'ait permis de conserver :

De la Génération des éléments anatomiques par le docteur G. Clémenceau, ex-interne des hôpitaux de Nantes, ex-interne provisoire des hôpitaux de Paris ; précédé d'une Introduction par M. Charles Robin, membre de l'Institut, professeur à la faculté de médecine de Paris. Paris, Germer-Baillière, 1867 ; in-8, de XXXII-286 p.

Sans être du métier, on ne peut, à la lecture de cette étude, ne pas reconnaître les qualités lumineuses de l'esprit de Clémenceau. La phrase a déjà toute sa clarté et sait rendre compréhensible à tous un sujet assez ingrat, pour les ignorants que nous sommes, et un peu spécial.

PIERRE DUFAY.

***

Une notice généalogique accompagnée des armes de cette famille (*coupé de gueules à une clé d'argent, posée en pal, sur argent, à un seau du premier*) se trouve dans C[haix] d'E[st] A[nge] — *Dictionnaire des familles françaises anciennes ou notables à la fin du XIX° siècle* — in 8° publié ces dernières années à Evreux, chez Hérissey.

O. LE MAIRE.

—

Famille Du Guesclin J. (LXXVIII, 249, 343). — La famille de Bertrand Duguesclin est-elle éteinte ? je l'ignore. Il est, toutefois, certain que ce nom est porté comme patronyme de nos jours En effet, dans la liste des jeunes gens récemment admis à remplir les fonctions de chiffreurs dans les postes consulaires et diplomatiques, à la suite d'un concours institué par le Ministère des Affaires étrangères, je relève le nom de M. Duguesclin de Saint-Gilles.

La rubrique sous laquelle la question a été posée ne permettait-elle pas de lui donner plus d'ampleur, en cherchant à établir s'il existe, ou non, un lien entre la famille du connétable et celle actuellement existante ?

PASBESNIER.

—

Emile de Girardin (LXXVII 92, 208, 450.) — Emile de Girardin épousa Emilie Vincercati. N'est-ce pas plutôt Vimercati dont la fille, Mlle Ninette Vimercati, joua devant la Cour, *le Maître d'ecole*, d'Edouard Lokroy, avec une troupe d'amateurs qui se fit remarquer par son jeune âge (*Secrets du Second Empire*, de Fleury par Sonolet, III p. 268)

J. B.

—

Famille d'Horsbourg (LXXVIII ; LXXIX, 16). — A propos de ce d'Horsbourg, dit Marsange, on trouvera dans la *Gazette nationale*, ou *Moniteur officiel*, n° 13, du 13 janvier 1807, le décret suivant :

Au quartier impérial de Posen, 10 déc. 1806.

Napoléon, Empereur des Français, Roi d'Italie. Sur la proposition du ministre de la guerre, nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

Article premier. — M. Marsange, capitaine au 15° dragons, est promu au grade de chef d'escadron.

Art. 2. — M. d'Epinay, maréchal des logis au 2° régiment de carabiniers. est nommé sous lieutenant.

Notre ministre de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret.

Par l'Empereur. Le secrétaire d'Etat, *Signé* : H. B. MARET.

Un autre Marsange figure aussi au *Moniteur*, 1814, p. 909, comme capitaine d'artillerie, décoré de la Légion d'honneur.

GEORGES DUBOSC.

—

Victor Hugo en garde national (LXXIX, 94,204). — Victor Hugo a-t-il porté un uniforme de garde national ? Ceci paraît nouveau. Mais pour le képi,

c'est positif. J'ai vu Victor Hugo en 1871, sous le péristyle du grand théâtre de Bordeaux, le jour où s'ouvrait l'Assemblée Nationale. Il était en costume civil, mais portait un képi de garde national. Il entendait signifier qu'il prenait part à la guerre et la défense nationale.

La vérité oblige à dire que ce képi faisait sourire. Ce n'était pas un succès.

H. B.

—

Famille de Piles (LXXVI à LXXVIII). — M. de Varaize pourra trouver quelques renseignements sur Roger de Piles dans un *Essai sur la critique d'art* de Bougot, édité chez Hachette, sans indication de date, mais vers 1876, au plus tôt. Les œuvres de Piles y sont indiquées et même appréciées sommairement au cours du chapitre IX.

En voici un résumé succinct pour le cas où l'ouvrage ne pourrait être facilement consulté. Roger de Piles a publié *Les dialogues sur les coloris* (1673), une deuxième édition du *De arte graphica* de Dufresnoy avec traduction et commentaires (1684) une *Conversation sur la Peinture* (1677) une *Dissertation sur les ouvrages des plus fameux peintres* avec la *Vie de Rubens* (1681) *L'abrégé de la vie des Peintres* (1699) un *Cours de Peinture par principes* (1708).

Assez justement M. Bougot soutient que Roger de Piles, dont le nom rappelle avant tout la Balance des Peintres, singulière invention par laquelle le mérite des peintres était évalué en chiffres, représente au grand siècle la critique indépendante en opposition avec celle tout officielle de Félibien, de l'Académie et même de Claude Perrault, qu'inspirait Lebrun et protégeait Colbert.

En tout cas, il est certain qu'avec Piles la critique française étudie minutieusement, pour la première fois, les ressources de l'art et les procédés les plus subtils des Maîtres, elle fait son cours de peinture après avoir suivi avec Félibien et plus tôt avec Fréart de Chambray ses études d'esthétique générale, et si bien que l'ouvrage sur Rubens est encore utile à consulter aujourd'hui quand on visite une galerie consacrée à ce peintre.

Quant à la famille de Piles, elle peut parfaitement avoir la haute origine que certains lui attribuent.

Les charges dans les gabelles et les greniers à sel n'ont rien d'incompatible sous Louis XIV, et même avant, avec l'extraction noble ; au XVIIIe siècle les titulaires de ces fonctions acquièrent très fréquemment une savonnette de conseiller-secrétaire du Roi et de ses finances, etc., etc. C'est ainsi que le Monde des Fermes générales, c'est-à-dire l'argent, envahit la noblesse, en modifiant son esprit à la veille de 1789.

MEREÜIL.

—

Savary, évêque de Seez en 1682 (LXXIX, 5, 162). — Mon voisin, ou à peu près, le marquis de Guényveau, m'embarrasse bien par sa si courtoise question directe, car je n'ai pas les éléments pour y répondre comme je le désirerais, très heureux que je serais de lui être agréable. Cet évêque est, dit-on, le fils de Jacques Savary, auteur du *Parfait Négociant*. Toutefois Fisquet, dans sa *France Pontificale*, nie cette filiation tout en convenant de la parenté. Il est probable qu'à l'évêché de Seez on doit savoir de qui ce prélat est fils.

Nommé évêque le 22 mai 1682, il resta 10 ans sans bulles, administrant néanmoins comme vicaire capitulaire, malgré certaines oppositions locales. Ayant enfin reçu ses bulles, le 6 mars 1692, il se fit sacrer le 24 août..

Il mourut en 1698, à Seez La *Gallia Christiana* (tome : Rouen) pourrait répondre à une partie des desiderata. Pas plus que le Fisquet, je ne possède ce volume.

ST-SAUD.

—

Lord « Seyman » (LXXIX, 162). — N'y a-t-il pas confusion avec le célèbre homme de sport Lord Seymour, qui, en 1834, a fondé, à Paris, le Jockey Club, avec le duc de Nemours et le prince Demidoff ?

BOSTON.

—

Le pasteur Thomas (LXXVIII, 268 ; LXXIX, 112). — Je remercie M. V. A. T. de sa note, mais ce pasteur, maire de Bordeaux sous la Terreur et devenu en

1818 pasteur à la Roche-Chalais, dans la Dordogne, est mort à Libourne, le 5 septembre 1821, à l'âge de 60 ans. Il était veuf d'Anne Gentillot. Voir le *Bulletin de la Société archéologique du Périgord* de 1918 p. 285.

St-Saud.

—

Francis Wey et « Dick Moon » (LXXIX, 196). — J'ai personnellement connu Francis Wey, et plusieurs fois je l'ai entendu parler de ce qu'il avait dit dans *Dick Moon*. Rien dans sa conversation n'indiquait que Dick Moon eût été un personnage existant.

H. B.

—

Si Dieu a fait l'homme à son image... (LXXVIII, 252). — Rappelons et précisons le texte qui a donné lieu à la question. Le livre *J'accuse* contient (p. 36 de l'éd. allemande) un extrait, traduit en allemand, d'un article de Luigi Luzzatti, intitulé : *L'abuso del nome di Dio*, dans lequel on lit, d'après la traduction littérale :

A ce propos, un mot ironique et sanglant de Voltaire vous vient à l'esprit : depuis que l'homme a créé Dieu à son image, combien de fois l'homme n'a-t-il pas essayé de rendre la pareille au bon Dieu ?

Recherches faites dans Voltaire, grâce au très bon index de l'édition Beuchot, on y trouve bien cette pensée, mais sous une forme assez différente :

Il leur faut (aux hommes) un Dieu aussi impertinent qu'eux ; ils l'ont toujours fait à leur image.

(*Lettre au marquis de Villevieille, 16 novembre 1770*).

... L'antiquité faisait les Dieux à l'image de l'homme, vous trouverez cette erreur bien exprimée dans des vers de Xénophane le Colophonien, cités par Saint-Clément d'Alexandrie, le plus savant des Pères grecs. En voici le sens dans de mauvaises rimes que je vous prie de me pardonner :

On ne pense qu'à soi, l'amour-propre est sans bornes,
Dieu même à leur image est fait par les humains.
Si les bœufs avaient eu des mains.
Ils le peindraient avec des cornes
(*Un chrétien contre six Juifs*).

En ce qui concerne Fontenelle, nous ne croyons pas, sauf plus ample informé, que le mot se trouve dans ses œuvres, ni même dans ses *Ana*.

En revanche, il se trouve deux fois, dans une forme sinon identique, du moins analogue à celle dont il s'agit, chez l'humoriste hanovrien Lichtenberg, qui écrivait, vers 1773, dans ses *Cahiers d'aphorismes* :

Dieu a créé l'homme à son image, dit la *Bible* ; les philosophes font exactement l'inverse : ils créent Dieu à leur image. — Dieu a créé l'homme à son image ; cela veut dire apparemment que l'homme a créé Dieu selon la sienne.

(Citations empruntées à l'*Essai sur G. C. Lichtenberg*, par V. Bouillier, Paris, Champion, 1914).

M. Luzzatti n'aurait-il pas eu une réminiscence de Lichtenberg, sauf à l'attribuer à Voltaire, ce qui s'expliquerait très bien par l'allure toute voltairienne de ces aphorismes ? Si ce n'est dans l'original allemand, il a pu les trouver dans les *Pensieri di Gœthe e Lichtenberg*, sélection par Guido Torrès (Padoue, 1906).

S. S.

—

Les Maritimes : la clef (LXXIX, 143.) — Question déjà posée, XLIV : 945 ; XLV ; 151.

P. D.

—

Tombes d'animaux (LXXVIII ; LXXIX, 36, 85). — J'ai conservé le souvenir très net d'avoir vu un cimetière de chiens dans le parc du château de Sans-Souci à Potsdam.

Une demi-douzaine de petites pierres tombales marquent la place où se trouvent enfouis les lévriers du Grand Frédéric. Cette nécropole minuscule est située à l'extrémité Est de la grande allée qui passe devant le château. Elle est adossée à un bouquet de grands arbres, qui lui donne un aspect romantique et discret.

Le gardien qui me servait de guide m'affirma que Baedeker se trompait en attribuant à Frédéric II la création de ce cimetière (*Baedeker-Allemagne du Nord, 1900, p. 58*). D'après lui ces chiens auraient appartenu à l'empereur Frédéric III mort en 1888. Mais le style des tombes

et leur état de vétusté me firent donner raison à Baedeker,

ORFRÉMONT.

—

Turcs (Description d'une procession chez les) — (XXX). — J'ai entre les mains plusieurs œuvres manuscrites et inédites du spirituel Le Laé. Son poème du *Chien* (*ar C'hi*) est une satire dont les strophes badines (en langue bretonne) sont escortées de *Remarques* mordantes (en langue française). A la strophe 32e se lit la sentence qui condamne le chien de Jean Floch à être brûlé publiquement « comme la bête maudite de Constantinople » ; d'où, *Remarque* 54e, « On sait que les Mahometans choisissent une fois le tems un taureau qu'ils chargent des maladies et des péchés du peuple, après quoi on le noie ou on le brûle, je ne sais pas bien lequel, et avec lui tous les péchés et toutes les maladies de l'Etat » ; et Le Laé, qui voltairise, déclare ce procédé expiatoire de beaucoup préférable à la confession et aux pénitences chrétiennes. « Il y a eu, ajoute-t-il, depuis peu à Constantinople, une procession en mémoire des victoires perdues, pendant laquelle on immoloit, à chaque stade, un âne et un juif au grand Mahomet, dont on portoit la châsse. On en a vu la rélation depuis peu ».

Il est assez évident que cette note fait allusion à la même « Relation », signalée ici en 1894 par M. R. S., « Relation curieuse de la procession, prière, jeûnes, pénitences et dévotions que les Turcs ont fait pour implorer le secours de Dieu et de leur prophète Mahomet au sujet du malheureux succez de leurs armes contre celles des chrétiens ».

L'opuscule, dont malheureusement M. R. S. n'extrayait aucun détail pittoresque, fut imprimé sans indication de lieu ni de date. Quant au poème *ar C'hi*, il a été composé par Le Laé en 1772, à Brest.

Des recherches que j'ai faites sur la guerre russo-turque de 1769-1774 dans les journaux et livres de l'époque, il me semble résulter que la susdite relation imprimée ne se fondait pas sur les faits historiques de cette période ; et par les témoignages que j'ai recueillis sur la tolérance générale des Turcs à l'égard des Juifs, il paraît invraisemblable qu'elle pût avoir trait même à une guerre antérieure. Ainsi on n'a pas de motif de suspecter les « depuis peu » de Le Laé ; en revanche la « Relation » mériterait d'être classée parmi les fictions.

Il serait d'autant plus intéressant pour les amis de Le Laé de pouvoir se reporter à la source qu'il a plus ou moins prise au sérieux. Anonyme, et non datée, et, sans doute, aujourd'hui rarissime, pourrait-on me la signaler dans quelque bibliothèque ?

GASTON ESNAULT.

Professeur au lycée de Nantes.

—

Anciennes mesures : Bichet (T.G. 115 ; LXXVIII, 106, 286). — D'après une expertise faite en 1760 à Villefranche en Beaujolais, le *bichet* blé froment, mesure de Villefranche, pesait de 47 à 48 livres, poids de Villefranche, inférieur du poids de marc de 10 o/o ; il s'est quelquefois rencontré du blé dont le *bichet* a pesé jusqu'à 49 livres.

Bichet a donné *bicherie*, mesure de superficie ; la bicherie beaujolaise contient 1600 pas en carré, le pas composé de 2 pieds et 1/2, pied de roy. Pour ensemencer chaque bicherie, il faut un bichet, mesure de Villefranche, en grain.

FRANCOPOLITANUS.

*
* *

La réponse de M. Georges Dubosc m'a permis de résoudre le problème. Il s'agissait d'un petit fief dont le domaine utile ne dépassait pas 60 hectares, et qui utilisait encore son bichet particulier, un peu plus grand que celui de Marcigny, la ville voisine. Les comptes tenus par le seigneur montrent que son grain, vendu sur place, était de 10 à 15 o/o moins cher que rendu en ville, sauf années exceptionnelles, ou, en raison de mauvaise récolte locale, le grain était un peu plus cher qu'à dix lieues de là. Au reste une heureuse découverte locale m'a montré le bichet lui-même, oublié dans le grenier d'un vieux paysan, petit fils du granger de M, de Verneuil : le bichet de Champceau était de 60 litres. C. Q. F.D.

SOULGÉ.

Couleur de l'uniforme des « Marie Louise » (LXXIX, 139). — Les jeunes soldats de 1813-14 que l'on appela les Marie-Louise (on sait pourquoi) furent habillés comme les autres soldats de leur corps. Mais il furent les premiers et probablement les seuls qui furent dotés d'une sorte de bonnet en drap bleu foncé passepoilé, avec couvre-oreilles, bonnet qu'ils portaient même sous le schako.

Chez ces jeunes troupes surtout, l'uniforme se ressentit de la situation difficile, où se trouvaient l'armée et le pays. Malgré le règlement de janvier 1812 stipulant que les capotes d'infanterie seraient de couleur beige, on vit des capotes de toutes les nuances et de coupes différentes, avec un ou deux rangs de boutons qui souvent n'étaient pas en cuivre.

Les uniformes décrits par M. G. des Arcis paraissent n'avoir rien de commun avec les Marie-Louise. L'uniforme à fond blanc est celui très éphémère des décrets des 25 avril et 24 juillet 1808. Ces uniformes blancs avaient le collet, les parements, les revers, les retroussis et les passepoils de couleur distinctive ; le bleu céleste et le bleu foncé faisaient partie de ces couleurs distinctives au nombre de quatorze. Quant à l'uniforme « vert avec passepoils jaunes, culotte blanche, guêtres noires, torsade et gland (tresse) du shako verts, pompon jaune », il répond à celui des pupilles de la garde.

A. Bz.

—

Fer de reliure à déterminer : Léopard passant (LXXIX 140). — Je trouve dans *Guigard*, tome II de Fontenu :

D'argent au chevron de gueules, chargé de 3 croisettes d'or et accompagné de 3 mouchetures d'hermine de sable, au chef d'azur chargé d'un léopard d'or.

Couronne de marquis.

L. G. M. B.

—

Chevaliers de Malte pendant la guerre (LXXVIII ; LXXIX, 25). — Dans le n° du 10 janvier de l'*Intermédiaire*, il est dit que l'actuel Grand-Maître de l'ordre de Malte à Rome est *Prince Souverain*. Or, comme l'ordre de Malte a été dépossédé de sa souveraineté territoriale depuis plus d'un siècle, je croyais que son Grand-Maître n'était qu'un *Souverain déchu* comme tous les autres souverains qui ont perdu leurs états. Le titre de cette souveraineté me semble bien contestable, car le véritable Souverain de cet ordre est le Souverain Pontife ; c'est en effet S. S. Léon XIII qui, *motu proprio*, a rétabli la grande Maîtrise de l'Ordre de St-Jean de Jérusalem, lequel, après la chute de Malte, n'était gouverné que par un *Lieutenant du grand magistère* ; le grand Maître élu par le Vénérable Chapitre ne peut exercer sa charge sans avoir d'abord obtenu *le placet* du Souverain Pontife, comme cela se pratique d'ailleurs pour l'élection des Supérieurs Généraux de tous les ordres religieux dépendant du S. Siège.

D'un autre côté, il est notoire qu'après la chute de Malte, plusieurs *langues* et grands Prieurés de l'ordre de S. Jean se sont déclarés autonomes, tel celui d'Angleterre dont le souverain protecteur est S. M. George V, qui, comme souverain de Malte, pourrait revendiquer à lui seul le droit de conférer la croix d'un ordre portant le nom de cette île. Les rois d'Espagne, après le traité d'Amiens en 1802, ont retenu pour eux-mêmes la Grand Maîtrise de l'ordre de S, Jean pour *la langue* d'Espagne. Les rois de Prusse et les empereurs de Russie avaient fait de même pour assurer l'indépendance des grands Prieurés existants dans leurs États.

Je serais très reconnaissant si quelque aimable intermédiariste voudrait se donner la peine d'éclairer ma religion sur une question qui me semble intéressante.

De L. de V.

—

Respect à la loi. Insigne (LXXIX, 142). — Je possède une médaille ovale exatement du même module, également munie d'une bélière ; mais cette médaille est en bronze doré et présente sur les deux faces, en trois lignes, les mots : RESPECT — A LA — LOI, entourés de branches de chêne. J'ignore la signification de cet objet.

A. Cr.

***

J'ai sous les yeux un dessin au crayon, relevé d'une pointe de gouache qui représente un homme d'une soixantaine d'années, vêtu à la mode du Consulat ou au début du Premier Empire. Le frac à deux rangs de boutons est fermé, tout en laissant voir le gilet d'étoffe à raies. Une haute cravate de mousseline blanche sous le cou. Le dessin est médiocre et les épaules sont trop étroites pour la tête.

Au cou, ce personnage porte la médaille décrite par notre confrère M. P. suspendue à un large ruban de moire tricolore qui passe sous le haut collet du frac, elle semble d'un module un peu inférieur à celui qui est indiqué et les mots *Respect à la loi* ne sont pas entourés d'une couronne de chêne. En dessous, on lit un nom... qui est sans intérêt, et plus bas la mention ! *Juge au Tribunal de Commerce*.

P. J.

—

Gravure à l'homme au rouleau (LXXIX, 6). — Ni un écrivain, ni un librettiste, mais un excellent comédien, sans doute, Charles Potier, des Variétés et de la Porte Saint-Martin, où il créa nombre des rôles inscrits sur le rouleau qu'il tient à la main : Le père Sournois, des *Petites Danaïdes*, Werther, dans *Les Grandes passions*, Bonardin, dans *Les Frères féroces*, etc., etc.

M. Bob Thorven trouvera des détails biographiques sur Potier dans tous les volumes consacrés au théâtre au XIXe siècle, de Charles-Maurice à notre excellent collaborateur Arthur Pougin, sans oublier les *Chroniques des petits théâtres de Paris*, de Nicolas Brazier.

PIERRE DUFAY.

—

Formules administratives « faire savoir » et « faire connaître » (LXXIX, 65). — M. V. B. R. est-il bien certain de la correction de la forme *j'ai l'honneur de vous informer que ?* J'ai connu, dans un ministère, deux agrégés anciens normaliens, un ancien Président de l'A. et quelques autres « demi-lettrés » qui n'étaient pas non plus des primaires.

Tous pensaient que l'on informe quelqu'un *de* quelque chose et ils furent assez heureux pour faire admettre leur point de vue.

Quant à la hiérarchie des formules, je demanderais volontiers à M. Henri D.d'A. si, comme tout le monde, d'ailleurs, il ne l'observe pas dans sa correspondance, à l'occasion.

EDMOND L'HOMMÉDÉ.

—

Spamondrine (LXXIX, 143). — S'il était permis de supposer que le prélat n'ait pas attaché d'importance à la frivolité d'une étoffe étrangère, et qu'il en ait noté distraitement le nom, nous pourrions expliquer le mot par l'italien « panno andrino » étoffe de couleur foncée — ou même par l'ancien français : Espane, s. f. morceau d'étoffe — Andrin, qui distinguait plus spécialement la couleur sombre de la robe d'un cheval. « Andrin, le poil ou manteau noirastre d'un cheval à cheval à demy moreau » (Dict. de Duez. 1660), « An ill favoured blacke colour of a horse » (Dict. de Cotgrave, 1632).

ELGÉ.

—

Iconographie de la Pucelle de Voltaire (LXXVIII). — Pour dresser une iconographie des éditions illustrées de la *Pucelle* de Voltaire, il faudrait consulter les éditions des œuvres de Voltaire par Beuchot ; celle par Moland et surtout la *Bibliographie voltairienne*, de Quérard, Il serait bon aussi de consulter : *Voltaire, Bibliographie de ses œuvres*, par Georges Bengesco. Le Tome I, p. 123, comprend une bibliographie de *La Pucelle* et mentionne toutes les éditions illustrées.

Parmi les principales, il faut citer : édition de 1756, Paris, in-12, avec portrait de Voltaire ; édition de Londres, 1757, in-12, avec gravures signalées par les éditeurs de Kehl ; édit. de Londres, 1758, in-48, portrait de Voltaire d'après La Tour, gravé par Balechou ; édition Londres, 1758, in-18, Portraits dans médaillon ; édition de Londres; 1761, avec portraits et 13 figures, in-8, édition de Genève par Cramer, in-8, 1762, 20 gravures par Gravelot ; édition de Londres ; 1764, aux dépens de la compagnie, portrait, frontispice ; fleuron, 20 figures, dont plusieurs libres, in-8 ; édition, à *Conculix*, in-24, 20 figures et titres ; édition sans lieu, 1766, avec *Recueil des Estampes de la Pucelle*, figures de Drake, dont quelques-unes libres. Edition Londres, sans date

in-18 Frontispice, 18 figures médiocres, un peu libres ; édition, 177. in-8. Londres, 21 figures non signées ; édition Genève, 1772. In-18. Frontispice par Marillier ; édition Londres, 1775, in-8. Frontispice allégorique, 21 gravures non signées ; édition Paris, 1775, deux volumes in-12, figures de Drake ; édition Genève, 1777, in-18, avec Portrait Jeanne Darc, Jeanne Darc debout portrait de Voltaire, 18 figures, imitées de celles de Drake : elles sont attribuées à Borel et à Elian, mais sont de Marillier, gravées par Duflos. On appelle généralement cette série la « *suite anglaise* » ; édition de Genève, 1750, in-12, Figures ; édition de Londres par Cazin, 1780, in-18, portrait de Jeanne d'Arc ; édition de Londres (Paris Cazin) 1780, 2 volumes in-18, frontispice, 21 vignettes à mi-page, non signées par Duplessis-Bertaux ; édition de Kehl, 1784 et 1785, in-8, avec figures de Moreau ; édition de Kehl, 1789, in-4°, 21 figures par Moreau, gravées par Baquoy, Dambrun, Delaunay, Duclos, etc ; édition de Kehl, 1789, 2 volumes in-8, avec 18 gravures de la *Suite anglaise* ; édit. Paris, Didot le jeune, 1795, portrait d'Agnès Sorel par Gaucher, 21 figures par Le Barbier. Marillier, Monnet Mansiau ; édition Paris, Crapelet, 2 vol, in-8, Figures de Lebarbier, Marillier, de l'édition Didot, dont on a enlevé les cadres ; Edition Paris, De Bure, d'Houry et Nepveu, 1822, in-16. Figures de Le Prince ; Edition Paris. Leclère, 1865, 2 volumes, in-18, et in-8, avec les figures gravées par Duplessis-Bertault, édition Rouen, Lemonnyer, 2 vol. in-16, 1880, avec portraits et vignettes de Duplessis-Bertaux, 1880.

Le Trésor des livres rares de Th. Graësse cite encore une édition par Nepveu, 1824, in-24 avec 22 jolies figures de Desenne ; une de Baudouin, 1826-1827, in-8°, avec figures. De nombreuses éditions de Bruxelles et de Paris, avec gravures licencieuses ont été condamnées en 1825, 1843-1846. On cite aussi une édition allemande *Das Mædchen von Orleans, ein her. com Gedicht in XVI Gesængen. — London im Verlag der Elzevirischen Erben* 1763 in-8°, avec 8 planches obscènes et méchantes, distribuées en plusieurs compartiments.

Quelques séries de dessins pour l'illustration de la Pucelle sont connus sous leur forme originale : 22 dessins à la plume relevés de Sépia, avec le portrait de Voltaire par C. Monnet, 1776-1779, entr'autres les dessins des chants I, III, VI, XII, XIX, très remarquables ont figuré au Catalogue de la Librairie Morgand, en novembre 1890 (n° 18997). Pour cette iconographie de la « Pucelle » de Voltaire il faudrait consulter : *La Bibliographie des ouvrages relatifs à l'Amour ; le Guide de l'amateur des livres à vignettes et le Petit format à figures.*

GEORGES DUBOSC.

—

Un roman d'Alexandre Dumas père : « Création et Rédemption » (LXXIX, 45, 220). — Ce roman a été publié par Michel Lévy en 4 vol. in-18, 1871.

Les deux premiers volumes ou première Partie de *Création et Rédemption* sous le titre : « Le docteur mystérieux ».

Et les deux autres (2e partie) sous le titre : *La fille du marquis.*

D. ROY.

—

Histoire de Louis-Philippe : auteur à retrouver (LXXVII, 141). — Il semble bien que ce brave Amédée Boudin, qui se chargea de publications d'actualités un peu bâclées, avait l'habitude d'annoncer dans ses prospectus, des collaborateurs qui ensuite disparaissaient subitement.

Ainsi, ses *Archives de la France contemporaine*, qui étaient une suite de biographies, furent tout d'abord annoncées comme étant publiées par MM. de Roujères frères et furent publiées par Amédée Boudin seul. En 1843, son *Palais de Versailles. Histoire générale du Musée des Croisades*, trois volumes in-4°, publiés de 1858 à 1861, furent annoncés par un prospectus, joint au tome Ier, qui portait en plus le nom de M. Courtois .. qu'on n'a point revu.

Son *Panthéon de la Légion d'honneur*, une de ces bonnes publications lucratives, où on exploite habilement la vanité humaine, qui se prolongea en livraisons, de 1862 à 1876, avait, suivant le prospectus de lancement, la collaboration de M. A. Davons.

Félix Mouttet, annoncé dans le prospectus de l'*Histoire de Louis-Philippe, roi des Français*, et disparu ensuite, a cependant collaboré effectivement avec Amédée Boudin, dans une autre combinaison de librairie, publiée de 1870 à 1871. Ce sont *Les Révolutions modernes* ; avec un premier volume, consacré à l'*Espagne* (1868-1870), publié en 1870, in-4° de 192 p.

ges, et un second volume, consacré au *Portugal* (1861-67), publié en 1871. Ce Félix Mouttet était un écrivain bizarre, propre à toutes les besognes. Il avait débuté en 1843, par des poésies, intitulées *Divagations*, précédées d'une préface de Rafaël de Cordova, et, en 1849, il avait composé les paroles et la musique d'un *Hymne aux paysans*. Amédée Boudin, né en 1814, avait également signé les productions les plus variées et les plus... inattendues. Il avait débuté par *Les Abeilles* en 1841, une suite d'albums, qui ne furent pas continués. Il écrivit aussi un *Pot-pourri parlementaire de chansons*, et enfin fit représenter aux Folies-Marigny, en 1867, en collaboration avec Le Sire, une opérette, *Le Cabaret de Ramponeau*, dont la musique était de Charles Lecocq.

Le catalogue des livres imprimés de la Bibliothèque nationale mentionne un exemplaire de l'*Histoire de Louis-Philippe, roi des Français* par Amédée Boudin. Paris. Au bureau de la publication 1847, 2 volumes, in-8° fig. et planches (L 651.61). Le prospectus, joint à cet exemplaire, porte en plus le nom de Félix Mouttet.

GEORGES DUBOSC.

—

An Englishman in Paris (XXVIII; XLI; LXXVIII; LXXIX, 27, 169). — Le journal *The Illustrated London News*, du 31 octobre 1903, p. 642, a inséré l'article dont voici la traduction :

An Englishman in Paris.

L'auteur de ce livre est Albert D. Vandam, journaliste et écrivain. Il était né à Londres, d'une famille Néerlandaise, et mourut à Londres le 26 octobre 1903, à l'âge de soixante ans.

FÉLIX A. OUVERLEAUX LAGASSE.

* * *

Le livre *An englishman in Paris, notes and recollections*, parut à Londres vers 1893, sous forme anonyme. On attribua ces souvenirs amusants et anecdotiques, qui remportèrent un très vif succès, à Sir Richard Wallace, dont le nom était très populaire à Paris. Mais on contesta cette attribution. Ces mémoires, abondants en renseignements inédits, ou révélations inattendues, et parfois même en jugements injustes, comme ceux sur la Révolution de 1848, s'étendent sur une période, qui va de 1835 à 1871.

Ils parurent en France tout d'abord dans *La Revue hebdomadaire*, chapitre par chapitre, aux mois d'octobre, novembre et décembre. Ils parurent ensuite en deux volumes intitulés. *Un Anglais à Paris. Notes et Souvenirs*. T. I 1835-1848, T. II, 1848 1871, traduit de l'anglais par J. Hercé. Paris-Plon et Nourrit et Cie, rue Garancière n° 10, 1893.

De nombreuses notes, sont signées « L'Editeur ». Elles ont été traduites et appartiennent au publicateur anglais des mémoires, et peut-être, croyons-nous, à l'auteur lui-même. D'autres éclaircissements ou rectifications, placées au bas des pages portent la mention : « Notes du traducteur. »

GEORGES DUBOSC.

—

Chanson alsacienne sur la famille grand-ducale de Bade (LXXVIII, 147). — Le spirituel dessinateur et excellent patriote alsacien Hansi, que j'ai eu l'occasion d'interroger dernièrement sur la chanson en question, m'a avoué qu'elle lui était inconnue. En revanche, il m'a dit qu'il existait en Alsace une véritable floraison de chansons et de couplets anti-boches, éclos pendant les derniers mois de la guerre ou au moment de l'expulsion des « Schwob », et qui mériteraient d'être recueillis et publiés par quelque folkloriste.

Comme spécimen, l'aimable artiste a eu l'obligeance de me communiquer une « prière » qui circulait de main en main dans la Haute-Alsace en 1918, avant la délivrance. Voici cette chanson dans le texte original, à laquelle je joins la traduction à l'intention de ceux de nos confrères qui ne seraient pas familiarisés avec la langue alémannique :

O Herr, sende uns Napoleon wieder
Damit er Halle Schwobenbrüder
Heimführt in ihr gelobtes and
Lass noch einmal den Rhein sich teilen
Damit seine Wassersäulen
Fest stehen, wie eine Felsenwand.
Wenn dann in dieses Rheines Rinnen
Die ganze Schwobenbrut steckt drinnen,
O Herr, mach' dann die Klappe zu !
Dann hat das Elsass wieder Ruh !
Amen !

(O Seigneur, envoie-nous de nouveau Napoléon, pour qu'il reconduise tous nos frères Boches dans leur terre promise. Permets encore une fois aux eaux du

Rhin de se diviser en solides colonnes semblables à un mur de rochers. Lorsque l'engeance boche se trouvera engagée dans le passage ainsi ouvert dans le Rhin, ferme bien la soupape, ô Seigneur! Alors l'Alsace recouvrera sa tranquillité! Ainsi soit-il !)

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Tirer le diable par la queue (LXXIV, LXXV, LXXVI). — Une légende franc-comtoise raconte comment un bûcheron d'Auxon-les-Vesoul, nommé Tiénot, avait un jour recueilli chez lui un vieil homme qu'il avait trouvé dans la forêt à moitié mort de froid, et l'avait mis, pour le réchauffer, dans son four dont la porte avait une chatière. Il se trouva que ce vieillard était le diable, que la chaleur du four fit sortir de son engourdissement; mais, en frétillant de plaisir, le démon laissa imprudemment sortir par la chatière son appendice caudal, dont Tiénot s'empara aussitôt et qu'il cloua solidement sur un billot. Toutes les fois que le bûcheron désirait obtenir de l'argent, il tirait fortement sur la queue du diable, et celui-ci, vaincu par la douleur, s'empressait de s'exécuter.

Or, un jour que Tiénot était absent, sa femme en profita pour couper la queue du diable au ras de la chatière, dans le dessein de la cacher et de s'en servir elle seule. Mais le diable, délivré, s'enfuit après avoir cassé à la commère deux dents de devant de son pied fourchu, et la femme eut beau tirer, rien ne vint plus. C'est depuis ce temps-là, ajoute la légende, qu'on se sert de cette locution : *tirer le diable par la queue*.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Gnole (LXXIII; LXXV à LXXVIII). — Depuis fort longtemps, depuis *plus de 50 ans à Genève*, on dit de la *gnole*. On dit aussi *gnol* pour stupide, idiot; tous les enfants le disent, *engnoler* pour embêter, ennuyer, a « *mengnoles*, *engnolant* pour rasant, abrutissant », et de la *gnole* par extension pour un stupéfiant.

A. O.

—

Le tatouage chez les grands (LXXVI; LXXVII; LXXIX, 79). — D'après une note que je possède, la mode de se faire illustrer l'épiderme semble avoir été prise en France dès la fin du XVIe siècle. On peut citer à l'appui de ce dire l'exemple de Claude de Lorraine dit le *Chevalier d'Aumale* (1563-1591), un des chefs de la Ligue, tué au siège de Saint-Denis, et combattant contre Henri IV, et reconnu grâce aux chiffres gravés sur son bras droit.

L'*Opinion*, (mai 1912) a publié un article ayant pour titre : *Tatouages royaux*.

Le *Journal* du 19-5-12 en reproduit les lignes suivantes :

Le prince Albert, second fils de George V qui se destine à la marine, a profité de ce qu'il était embarqué avec son père pour se conformer à l'un des usages de la marine britannique : il s'est fait tatouer ; son père lui avait donné l'exemple. En effet, au cours de son voyage au Japon, Georges V, alors duc d'York, se fit tatouer en bleu et rouge, aux couleurs anglaises, deux superbes dragons sur chacun de ses bras.

D'autre part le *Bulletin des Armées* qui, pour satisfaire la curiosité de nos poilus traite, en dehors des choses militaires, de toutes les questions ayant un caractère de curiosité ou d'originalité, a publié dans son numéro du 15 août 1917 : *Tatouage et détatouage*.

En voici un extrait :

« Le tatouage existait dès les premières époques historiques. Quelques peuplades de notre Gaule devaient leurs noms à l'habitude qu'elles avaient de porter des dessins sur le visage.

C'est l'effet de l'atavisme, peut-être, qui de temps en temps, ramène la mode du tatouage jusque dans notre meilleure société. Il y a une vingtaine d'années, en 1894, le tatouage faisait fureur dans l'aristocratie britannique. Ducs et lords se faisaient graver sur le bras, leurs initiales, leurs écus ou leurs devises, par les soins d'un spécialiste en vogue, nomme Williams, qui ne demandait pas moins de 1250 fr. pour chaque opération.

Un jour, un membre du Parlement anglais vint, accompagné de sa femme et de ses cinq enfants, trouver cet homme de l'art qui dut leur tatouer à tous, père, mère et mioches, (coût 8750 francs) leurs

noms et leur adresse sous prétexte, « qu'un accident est si vite arrivé ».

L. CAPET.

—

Le treizain (LXXIX, 8). — Cette coutume très ancienne existait encore il y a 50 ans, à Bordeaux, à Limoges et probablement dans toute l'étendue des provinces de Guienne, Limousin et même d'Auvergne.

J'ai, en ce moment, sous les yeux, un treizain composé de 12 pièces d'or, la treizième ayant été remise au prêtre lors de la célébration du mariage en l'église de St-Martial, de Limoges, vers 1870.

Toutes ces pièces en or sont du même module et de la valeur de 40 livres, mais de règnes différents ; j'en remarque trois, l'une du règne de Louis XV, année 1756, l'autre de Louis XVI (1786) et la troisième du Duché de Gênes présentant l'image de la Vierge Marie à l'obvers et les armes du Duc au revers. Les Douze ont l'éclat du neuf n'ayant jamais vu le jour que pour les cérémonies nuptiales dans des familles qui les ont religieusement gardées pour les transmettre à leurs enfants.

DEHERMANN-ROY.

*
* *

Dans son *Glossaire du Centre de la France*, le Comte Jaubert a défini comme suit le treizain :

Les treize pièces de monnaie qui font partie de l'offrande dans les mariages à l'église ; — vestige des coutumes antiques. Chez les peuples barbares, le mari achetait sa femme des mains du père de famille. Chez les Romains, l'une des formes du mariage était aussi la Vente. Chez les Francs, les arrhes nuptiales étaient composées de *treize* deniers, quels que fussent d'ailleurs le rang et la fortune des fiancés.

L'auteur, entre autres textes, cite le passage suivant de G. Sand :

A l'offrande, Germain mit, selon l'usage, le treizain, c'est-à-dire treize pièces d'argent, dans la main de sa fiancée. (*La Mare au diable*).

P. c. c. DE MORTAGNE.

*
* *

Cet usage est répandu dans toute la France, non plus tant sous la forme de 13 pièces (la 13e, celle du *diable*, est prélevée par le prêtre qui célèbre le mariage) que sous celle de 2 ; l'une en représentant 12, l'autre la 13e étant prise par l'officiant. Celle qui en vaut 12 est gardée dans la famille. Parfois la 13e est collée dans un cierge que tient un enfant de chœur.

Jadis les treizains se transmettaient de génération en génération ; souvent c'étaient de petites pièces d'argent représentant soit 2 cœurs, soit 2 mains enlacées. D'autres fois on cherchait des pièces étrangères même d'or, et à un mariage auquel j'assistais, j'ai vu comme treizain des doublons espagnols, et la pièce du prêtre était une pièce française d'or de 100 francs. On dit que dans certaines provinces on passe outre à cet usage depuis quelques années. Mais à Bordeaux et dans tout le Sud-Ouest il est pratiqué ; ce qui parfois donne lieu à des incidents dans ce moment solennel, quand le prêtre ne trouve pas sur le plateau, où est l'anneau nuptial, les 13 ou les 2 pièces à bénir en même temps.

ST-SAUD.

*
* *

Il est facile d'expliquer la coutume d'Arcachon .. L'anneau de mariage, on le sait, depuis longtemps, symbolise le SOLEIL, source de *vie*, comme le mariage. Cet anneau est le *Cercle gravé*, sur os (Pierre taillée) ou sur rocher (Pierre polie).

La pièce de monnaie fut, au début, fabriquée à l'image d'un *Talisman solaire*, de forme ronde, plate, c'est une image du soleil, qui, jadis, portait, sur son avers, le *Soleil anthropomorphisé* sous une forme quelconque et surtout le soleil *fecondant* de l'Equinoxe de Printemps ou d'Automne [Mercure, etc.] [Monnaies Grecques], et, sur ses revers, des Symboles astronomiques (Constellations zoomorphisées, *Pléiades*, etc., très variés.

Le prêtre exige le nombre de *treize pièces*, parce que cet ensemble représente les *Pléiades* à *treize* étoiles (c'est à-dire le maximum d'astres que de bons yeux peuvent voir dans la *Poussinière* ou la *grappe de raisin*).

Il n'en retient qu'une, parce qu'il n'en veut pas dépouiller les mariés, mais remémorer le mythe de la *Disparition d'une étoile des Pléiades*, qui, lorsqu'elle a

cessé de plaire (c'est-à-dire de briller au zodiaque, se réfugie au Pôle, c'est-à-dire aux Enfers) (Ovide, *Fastes*). En effet, quand une *Atlantide se mariait* et avait *des enfants*, elle finissait par mourir... Le prêtre prélève ainsi la part de la *Mort*.

Le chiffre 13 et le chiffre 7 ne sont néfastes que depuis l'époque moderne. — En tout cas, il est certain aujourd'hui, qu'ils ont, de même que le chiffre *neuf*, pour base les PLÉIADES à 7, 9 ou 13 étoiles. — Ne jamais oublier qu'autrefois l'année était basée, non sur le Soleil seul, mais sur le SOLEIL des PLÉIADES, c'est-à-dire le *Soleil des Equinoxes*.

Au Préhistorique (1), l'année s'appelait « *Pléiades au-dessus et Pléiades au-dessous* « *de la terre* ».

Dr MARCEL BAUDOUIN.

—

Trouvailles et Curiosités

—

Lettre inédite de George Sand à Félix Pyat.

Il y a bien longtemps, que je vous connais. Du temps que Jules me contait ses chagrins, il me disait aussi ce qui le retenait à la vie c'était son ami. Il ne m'a jamais demandé la permission de vous mettre dans nos affaires. Je n'ai jamais songé à la lui donner,c'était tout simple. C'était convenu sans qu'il fut besoin d'en parler. Vous avez partagé sa joie et sa peine, vous vous êtes offert pour nous secourir quand vous avez vu le malheur sur nous.

Nous aurions accepté avec reconnaissance. Aujourd'hui je réclame avec une idée de bonheur cette amitié qu'il me faut encore, et qui commence sous de rians auspices. Vous me la promettez donc ? c'est à Jules que je la dois jusqu'à présent, comme tout ce que je lui dois de bonheur, depuis son amour jusqu'à l'amitié d'Alphonse, et la vôtre viendra par dessus tout cela ! Je ne crains qu'une chose, c'est d'avoir trop de félicités à la fois, après avoir eu de si longues années d'isolement et de douleur,c'est d'en mourir,comme ces gens altérés qui boivent la mort en même temps que l'eau de la source tant désirée. Vous me mettez dans tous vos projets, n'est-ce pas ? Je le veux,ainsi je ferai tout ce que je pourrai, mon cœur, ma tête et ma plume sont tout ce que j'apporte dans la communauté. Les deux derniers sont ne pauvre ressource, mais nous en avons tant d'autres ! Je serai d'ailleurs le secrétaire de la compagnie, Alphonse en sera le trésorier. Pauvre gaulois ! il aura bien du tems de reste pour s'ennuyer ! Alors nous lui ferons souffler le feu et moucher la chandelle, et dans l'occasion souffleter nos adversaires si nous avons le bonheur d'en trouver. Je vous arrive avec un ouvrage auquel il ne manque plus que peu de chose, c'est le commencement et la fin. Je sais bien que les commencements sont supprimés par la mode et qu'on peut s'en passer, mais les catastrophes sont indispensables et il faut absolument tuer cinq ou six personnes à la fin. Je vous chargerai de cela vous qui faites *assez joliment* le drame, à ce qu'on dit, vous devez avoir la main exercée pour le poignard. Chacun son état, moi je n'ai encore tué que des mouches et des papillons et il m'en coûte de verser du sang humain.En attendant que je m'aguérisse (*sic*) causez de moi au coin du feu, je vous en prie. Moi je n'ai personne à qui conter mes espérances et mes projets, mais quand je me dis que je suis là-bas entre vous, je prends confiance,seulement n'écoutez pas trop tout ce qu'ils vous disent de moi. Je leur pardonne bien de battre la campagne, l'amour et l'amitié sont aveugles et j'accepte d'eux sans modestie des louanges enthousiastes que je ne mérite guères, mais qui me font plaisir parce qu'elles me prouvent combien ils m'aiment. Quand vous m'aimerez aussi vous pourrez me trouver parfaite,je serai assez *bonne enfant* pour entendre tout cela sans me fâcher, mais jusque là, votre admiration me fait peur, parce qu'elle ne s'appuye encore que sur la foi d'autrui. Vous ne me trouverez pas belle, quoiqu'on vous en ait dit, mais cela m'est égal, pourvu que mon âme ne vous semble pas au-dessous de ce que vous en attendez, c'est tout ce que je veux.

Vive Dieu ! quelles claques nous donnerons à votre drame ! que n'ai-je les mains du gaulois à mettre à vos pieds ! Mais demandez-lui si je ne donne pas de jolis soufflets, pour des soufflets d'amateur ? malheur donc aux imbéciles (*sic*) qui ne seront pas de notre avis ! A l'année prochaine ! une vie d'affection, d'espérances et de bonheur.

AUR.

(Cabinet d'autographes de Noël Charavay).

(1) Cf. Marcel Baudouin. — *La Préhistoire des Etoiles.* — Paris, 1916, in-8°.

Le Directeur-gérant :

Georges MONTORGUEIL

Imp. CLERC-DANIEL, Saint-Amand-Montrond

LXXIXe Volume — *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* — 10 Avril 1919

N° 1499

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)

Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

N° 1499

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)

Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Pour la précision des rubriques, une question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.

Indiquer les rubriques et leurs cotes.

Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée mais envoyée directement à l'auteur de la question.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

Le nombre des questions est si élevé qu'il nous est impossible de les publier toutes ; elles absorberaient chaque fois, à elles seules, tout le numéro.

Nous sommes contraints ou de les ajourner ou de faire un choix. Nous prions nos collaborateurs de bien vouloir, en fait de questions, n'envoyer que celles qui ont, pour eux, un strict caractère d'actualité, d'intérêt ou d'urgence.

—

Enquête de Barentin sur l'enseignement du Droit. — M. Barentin, Doyen d'honneur de la Faculté de Droit

de Paris, envoya en 1786 un questionnaire à toutes les Facultés de Droit des Universités de Province.

On désirerait savoir par quel établissement ont été recueillies les réponses à ce questionnaire, qui furent fournies par les Facultés de Droit de Province. Les avis de certaines d'entre elles, telles que les Facultés de Droit de Dijon, de Douai, de Rennes, ont été analysés avec soin dans des travaux publiés sur ces Facultés ; il y aurait intérêt à connaître les avis des autres, si elles les ont formulés.

G. Fleury.

—

Franklin. Opinion sur l'aérostation. — Un intermédiairiste pourrait-il me dire à quelle date et dans quelles circonstances le grand Franklin, qui assistait à une expérience de la machine aérostatique des de Montgolfier, prononça vers 1783 ou 1784, cette fameuse parole : « *Messieurs, ce n'est qu'un enfant qui vient de naître ; peut-être sera-t-il une bête, peut-être un homme d'esprit ; attendons qu'il ait passé l'âge de sa première éducation.* »

Dr Bonnette.

—

Le Dieu des boches — Êl Shaddai signifie vulgairement le dieu puissant. Le mot Shaddaï vient de la racine Shdd qui signifie : exercer de la violence, saccager, détruire, dévaster. Partout où la Vulagte a traduit « Dieu tout puissant » ou « Le Tout Puissant » il convientde lire : le Dévastateur ou Le Terrible.

Il serait intéressant de savoir si on

trouve de semblables épithètes accolées aux noms des dieux dans les textes assyro-babyloniens.

Dr BRUNON.

—

La Division de Guer et Mordelles. — Un obligeant intermédiairiste ne pourrait-il me faire connaître un ou plusieurs ouvrages relatant la composition et les actes principaux de la Division de Guer et Mordelles (Ille-et-Vil). au cours des guerres de la chouannerie ? D'après Crétineau-Joly, cette division, commandée par la Trébonnière, (qui fut tué à la fin de décembre 1795 à l'attaque de Guer), « était remarquable par le nombre de braves qu'elle comptait dans ses rangs. » Puisaye y avait établi son quartier général.

Personne n'a-t-il été tenté de recevoir et conserver les hauts faits de cette division d'élite ?

LA NEUVILLE.

—

Chateaubriand et la légitimité. — Dans le paragraphe XVI de sa satire : *The Age of Bronze*, Lord Byron, persiflant le Congrès de Vérone, où Chateaubriand « forme de nouveaux livres de *Martyrs* » écrit ceci, en *note* :

Monsieur de Chateaubriand, qui n'a pas oublié l'auteur dans le ministre, a reçu un joli compliment à Vérone de la part d'un souverain littéraire : « *Ah! Monsieur C., êtes-vous parent de ce Chateaubriand qui, qui., qui a ecrit quelque chose ?* » — On dit que l'auteur d'*Atala* se repentit un moment d'être légitimiste. »

(*The Poetical Works of Byron*, dans : *The Chandos Classics*, p. 114).

Qui est ce « souverain » et l'anecdote est-elle authentique, c'est-à-dire : est-elle garantie par d'autres sources ?

C. P.

—

La vente du titre « d'avocat au Parlement ». — Mercier, dans son « Tableau de Paris » (édition complète, Amsterdam 1783) parle du « titre d'avocat au Parlement » qu'on va acheter à Reims moyennant 500 livres.

Pourrait-on donner quelques détails sur cette singulière coutume, et dire jusqu'à quand elle a existé ?

Que valait exactement ce titre d' « avocat au Parlement » ainsi acheté en bons deniers ?

J......

—

Gabriel Arismendis d'Urcia. — Je serais très désireux d'avoir des renseignements sur la personnalité et la carrière ecclésiastique de Gabriel Arismendis d'Urcia, évêque de Conserans et aumônier du roi, dans la seconde moitié du XVIIe siècle.

HÉRALD.

—

Arnauld de Praneuf. — Un personnage de ce nom fut attaché à Marguerite de Valois exilée au château d'Usson en Auvergne. Ses armes, étaient : *d'azur au chevron d'or, accosté de deux palmes adossées et en pointe, d'un rocher de six coupeaux : le tout d'or*. Il se rattache, croyons-nous, aux Arnauld de Pomponne. Ascendance de ce personnage, et descendance jusqu'à nos jours si possible, cette famille étant encore représentée.

HENRI D. D'A.

—

Rentes viagères sur l'ordre du Saint-Esprit. — J'ai trouvé dans des actes notariés de la fin du XVIIIe siècle des constitutions de rentes viagères sur l'ordre du Saint Esprit. Comment pouvait-on ainsi affecter en garantie un revenu quelconque tiré du St-Esprit et en quoi consistait l'allocation des chevaliers de cet ordre ? Puis enfin que devenait la garantie du bénéficiaire de la rente lors de la mort du donataire entraînant la suppression de l'allocation ?

L. N. B.

—

Berruyer de Bussy-Saint-Georges. — Existerait-il encore des représentantes de la famille des Berruyer de Bussy-Saint-Georges, qui possédaient au début du XVIIIe siècle, la seigneurie de La Grand-Court à Somme-Fontaine-Saint Lupien (Aube) ? Les Berruyer-la-Giraud-Court portaient : *d'azur à trois coupes couvertes d'or*, avec la devise : *Meliora sequentur.* Ils étaient alliés aux de Biencourt de Poitrincourt, et auraient, dit-on, émigré vers la Touraine.

ST-A.

—

Portrait : L'abbé Courbon du Ternoy. — Un petit neveu de l'abbé du Ternoy, confesseur de Mme Louise de

France, possédait, à St-Jean Bonnefond, un portrait, assez bon, paraît-il, de son oncle. Cette peinture aurait disparu entre 1853 et 1863.

Désirant la consulter, je me demande si elle appartient encore à un membre de la famille Courbon ?

SOULGÉ.

—

Dubois (du « Globe »); ses Mémoires. — Une note placée à la page 173 du livre de Mme Pailleron : *François Buloz et ses amis* (Paris, Calmann, 1919) indique que M. La r, de l'Institut, possédait des mémoires inédits de Dubois.

Homme politique, professeur à Charlemagne où il eut Sainte-Beuve comme élève, directeur de l'Ecole normale supérieure, professeur à Polytechnique, membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique; aussi et surtout fondateur avec Pierre Leroux du fameux journal *Le Globe*, Dubois fut un personnage en rapports avec toutes les sommités de son époque. Ses mémoires ne peuvent être que fort intéressants. Peut-on espérer qu'ils seront un jour publiés ?

M. Séché, dans son ouvrage sur *Sainte-Beuve*, parle assez longuement de Dubois.

GUSTAVE FUSTIER.

—

Famille Huguet de La Pérotière, — (La Pérotière, près Bethines, aujourd'hui Vienne).

Dans la 2e moitié du XVIIe s. Louis Huguet, Sr de La Perrotière, épouse Elisabeth (ou Isabelle) Louise de la Rivière, d'où 6 ou 7 enfants (Ils habitaient Tournon-St-Martin (Aujourd'hui Indre) au XVIIe s. on trouve, au Blanc, Marie Huguet du Pré qui vend à Antoine Delacou-Marivault, avocat, les métairies de La Planchette et de l'étape.

Que sait-on de cette famille ?

FONS GOMBALDI.

—

Lavoine, peintre. — J'ai un pastel du XVIIIe siècle, portrait d'une petite fille carressant un chat, ce pastel est signé : « Lavoine ».

Quelque lecteur de l'*Intermédiaire* pourrait-il fournir quelques renseignements sur ce peintre qui n'était certes pas sans valeur ?

P. B.

Famille Loppin de Gemeaux. — L'intermédiairiste P. de Champs, dans son article sur « Les tableaux de la collection Michel Bégon », (LXXIX, 164,) parle de la famille Loppin de Gemeaux.

M. P. de Champs voudrait-il avoir l'amabilité de me faire savoir s'il y a un lien de parenté entre cette famille et le général Auguste Loppin de Gemeau (sans x) qui a été gouverneur de Lyon en 1848, a ensuite commandé nos troupes à Rome et a terminé sa carrière, étant général de division en retraite, comme sénateur de l'empire. Il est mort à Sens en 1868 et a donné son nom à une caserne de cette ville.

Ce renseignement m'intéresse tout particulièrement, ayant épousé une petite fille du général Gemeau, fille du baron de Charrière de Moësbourg, dont le père était également général.

Je serais reconnaissant en outre à M. de Champs de vouloir bien me dire où se trouve situé le château de Gemeaux.

PAUL DE MONTZAIGLE.

—

Fer de reliure à identifier : Croix de gueules ; fasces ondées d'argent. — Je possède un roman-poëme du vicomte d'Arlincourt : *Ismalie ou la Mort et l'Amour* (Paris-1828), dont la reliure est certainement contemporaine de l'ouvrage et est ornée au bas du dos des armoiries suivantes :

Ecartelé aux 1er et 4e d'argent (?) *à la croix de gueules ; aux 2e et 3e de gueules à 2 fasces ondées d'argent* (?) Cimier aux deux-tiers effacé : couronne de duc ou de marquis. Supports : deux sirènes tenant un miroir.

Sur le verso du premier plat du volume, se trouve collée une étiquette portant cette indication imprimée : *Bibliothèque du château du Tremblay*, 1856.

A quelle famille appartiennent les armes en question ?

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Fer de reliure : 2 colombes voletantes. —Je possède un fer de reliure ornant un plat d'un ouvrage hollandais du XVIIe siècle.

D.... à 2 colombes voletantes et en chef

une roue dentée (*à 12 dents*). — Couronne : à 9 perles. Supports : deux aigles.

Quelles sont ces armoiries ?

D. R,

—

Fer de reliure à déterminer. Chevron et lion-léopardé. — Au dos d'un exemplaire du *Livre des Seigneurs* ou *Papier Terrier Perpétuel* 1776 : Ecusson ovale : *De... au chevron de... ; au chef de... portant un lion léopardé.* Couronne de Marquis d'où émerge, en cimier, une tête de lion comme celui de l'écu.

Deux guirlandes descendent de chaque côté de l'écu et sont nouées en pointe.

Montebras.

—

Un « Bibliophile normand ». — L'érudit libraire, A. Claudin, en 1883, fit imprimer chez Motteroz, en un volume de xi-312 p. p. in 12, avec couverture imprimée, un bien élégant et coquet petit catalogue de vente, orné de marques Elzéviriennes spécialement gravées à son chiffre, et, comme aspect typographique, rappelantson fameux petit *Catalogue d'Editionsoriginales de grands Auteurs Français*, de M. A. Rochebilière, de xxiii-456 p. p., 1882.

Le titre en est celui ci : « Catalogue de Livres rares, curieux et singuliers, composant le cabinet d'un Bibliophile Normand. Enchères publiques, à Paris,du 10 au 17 janvier 1883. »

Connaîtrait-on le nom réel du Bibliophile qui s'abrita sous ce discret pseudonyme ?

Truth.

—

« L'ambition sied bien aux âmes généreuses. » — Dans quelle œuvre, antérieure à la seconde moitié du xviie siècle, se trouve le vers suivant :

L'ambition sied bien aux âmes généreuses.

Je l'ai vainement cherché dans les œuvres de Corneille.

P. L.

—

Couplets intercalés dans des pièces sérieuses. — Au siècle dernier, jusque vers 1860, si je ne me trompe, les auteurs dramatiques ne pouvaient faire jouer leurs comédies sur une scène quelconque qu'à la condition d'y intercaler des couplets souvent fort déplacés dans une pièce sérieuse. Sur quels motifs était basée cette bizarre exigence de Dame Anastasie ?

J. W.

—

Barbe-Bleue. — Ce Landru fait beaucoup parler de Barbe-Bleue. A ce que l'*Intermédiaire* a dit déjà sur Gilles de Rais, qui serait Barbe-Bleue, que peut-on ajouter ? Sur la chanson même de Barbe-Bleue, y a-t-il des études ? Quelle en est l'histoire, à travers les âges ?

Dr L.

—

Cadres à réverbère. — Je rencontre dans les catalogues de ventes à l'hôtel Drouot, cette qualification appliquée à des cadres de miniatures. Personne n'a pu me dire ce qu'est un cadre à réverbère. J'ai consulté Littré qui est muet et ai recours une fois de plus à l'excellent *Intermédiaire*. Qu'est-ce qu'un cadre à réverbère ?

H. C. M.

—

Les eaux de Bristol. — Dans un livre récent intitulé : *Grands seigneurs et Bourgeois d'Angleterre*, M. Roger Boutet de Monvel nous fait connaître la curieuse histoire d'un original, William Beckford, qui était en même temps un littérateur de talent et a laissé un conte arabe *Vatbek*, écrit en français.

Ce Beckford s'était installé à Paris au début de la Révolution et passait son temps à lire « volets et portes closes » sans s'inquiéter des bruits de la rue. M. Boutet de Monvel lui fait tenir ce langage à cette époque de son existence :

... Par saint Antoine, je ne me suis jamais tant amusé depuis que je suis au monde. J'ai les appartements les plus agréables, le meilleur vin, *les meilleures eaux de Bristol*, le meilleur lit et tout...

Qu'était-ce que ces « eaux de Bristol » et qu'avaient-elles de si particulièrement délectable ?

Un bibliophile comtois.

—

Thermomètre médical. — A quelle date et par qui fut construit le premier thermomètre médical, dont l'emploi est actuellement si généralisé.

Dr Bonnette.

Réponses

Marengo. Napoléon fait brûler les documents sur cette bataille (LXXIX, 2, 145). — Voici ce qu'en dit le duc de Valmy (fils du Général Kellermann) dans son *Histoire de la campagne de 1800 d'après des documents nouveaux et inédits*.

Aucune bataille n'a été l'objet de relations plus nombreuses et plus diverses.

On en trouve jusqu'à trois dans les cahiers du Ministère de la guerre. La première a été écrite sur le champ de bataille, c'est le bulletin du 14 juin, signé par le général Bonaparte et inséré au *Moniteur* de l'époque.

La seconde a été rédigée dans les bureaux du Ministère de la guerre, sur les rapports écrits et les dépositions verbales des officiers faisant partie de l'armée de réserve, qui ont pu être consultés. Toutefois elle diffère de ces récits et du bulletin du 14 juin.

Cette relation ne devait pas être conservée à l'histoire. Ordre avait été donnée de la brûler avec tous les documents recueillis au Ministère ; mais un exemplaire, sauvé des flammes par le colonel Muriel, chargé de l'administration du dépôt de la guerre, a été retrouvé en 1818 et a permis au Maréchal Gouvion St-Cyr, alors ministre de la guerre, de restituer à l'histoire les documents qui lui avaient été ravis.

Enfin, une troisième relation officielle a été écrite en 1806 Malheureusement, cette relation, seule avouée pendant longtemps et seule consultée des historiens, s'éloigne encore plus que la précédente du bulletin du 14 juin et des rapports des témoins oculaires.

Alors... je voudrais bien savoir ce qu'il faut penser du volume que j'ai sous les yeux, et qui porte le titre ci-après :

« Exemplaire de la Relation de la Bataille de Marengo gagnée le 25 prairial an 8 par Napoléon Bonaparte, premier Consul, commandant en personne l'armée française de réserve sur les autrichiens, aux ordres du Lieutenant général Mélas ; rédigée par le général Alex. Berthier, ministre de la guerre, commandant sous les ordres immédiat du Premier Consul, et accompagnée de plans indicatifs, etc... à Paris, de l'Imprimerie Impériale au XIV — 1805 ».

Le frontispice, dessiné par Vernet, gravé par Pauquet, terminé par Niquet, est daté du 25 prairial an XIII, anniversaire de la victoire.

A la gauche du volume : Imprimé par les soins de J. J. Marcel directeur général de l'Imprimerie Impériale, membre de la Légion d'Honneur.

Est-ce là un exemplaire de la Relation dite de 1806 ou bien est-ce un second volume échappé à la destruction précédente, avec celui du colonel Muriel ?

NOLLIACUS.

—

Mayence : première occupation française (LXXIX, 185). — Le dernier électeur de Mayence fut l'archevêque Frédéric-Charles-Joseph, baron d'Erthal. Elu à ce siège en 1774, il se montra tout d'abord d'une très grande rigidité en matière religieuse, puis gagné peu à peu aux idées libérales, il réorganisa l'université de Mayence où il appela de nombreux savants, parmi lesquels des protestants.

Lorsqu'en 1792, les armées de la République pénétrèrent dans le Palatinat, l'archevêque-électeur envoya contre elles des troupes qui furent battues le 4 octobre près de Spire, et s'enfuit de sa capitale. Mayence, investie le 17 octobre par Custine, capitula le 21 du même mois. Quelques-uns de ces cosmopolites libéraux que l'électeur aurait appelés auprès de lui, fondèrent alors un club républicain (Mainzer Klubisten) qui proclama en mars 1793 la « République rhénane » (Rheinische Republik) et envoya à Paris Foster et Lux pour solliciter de la Convention l'incorporation de la nouvelle république à la République française. Mais le 30 mars de la même année, une armée composée d'Autrichiens, de Prussiens et de Hessois, sous le commandement du général Kalkreuth, parut devant Mayence, dont la faible garnison, malgré la défense héroïque de Kléber et d'Aubert-Dubayet, dut capituler, le 23 juillet suivant, avec les honneurs de la guerre. L'électeur rentra pour quelque temps dans sa capitale, mais en 1794, il l'abandonna pour aller résider à Aschaffenbourg, qui faisait également partie de son diocèse, et où il mourut en 1802.

Mayence resta occupée par les Autrichiens jusqu'en 1797 ; le 30 octobre de ladite année, elle fut livrée aux troupes françaises en vertu du traité de Campo-Formio, puis fut cédée définitivement à la France par le traité de Lunéville en 1801.

La ville devint alors le chef-lieu du département du Mont-Tonnerre jusqu'à la paix de Paris (1814) et, en 1816, fut annexée au grand duché de Hesse-Darmstatd.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Couleur de l'uniforme des Marie-Louise (LXXIX, 139, 267). — Les Marie-Louise « sont les jeunes soldats levés durant les dernières campagnes du premier Empire et qui firent si héroïquement leur devoir en 1814. Si l'on examine la description de l'aquarelle de G. Ripert, on reconnaît la description exacte de l'uniforme du régiment des Pupilles de la Garde créés en 1811, dont les deux bataillons prirent part à la campagne de France avec la Jeune Garde.

Quant à l'autre tableau de P. Robiquet, il doit représenter des jeunes recrues du 3e ou du 6e corps (généraux Ricard et Lagrange) qui s'illustrèrent à cette affaire. L'uniforme réglementaire de l'infanterie de ligne française était depuis 1812 l'habit, veste bleue à revers blancs, mais le soldat avait, en outre, un gilet en drap blanc, avec col bleu, parements et pattes d'épaules de même couleur que portent à l'exercice les conscrits de « Charlet ».

On sait qu'en 1806 l'Empereur avait décidé de donner la tenue blanche à l'infanterie. Cette décision fut rapportée le 26 juin 1807

En 1814, les recrues furent habillées de la manière la plus disparate ; il suffit de lire le *Soldat Impérial*, tomé Ier, pages 168-173, de Jean Morvan, ou le premier chapitre de *1814* d'H. Houssaye pour s'en rendre compte, et « ces pauvres petits soldats arrachés soudainement au foyer et jetés quinze jours après l'incorporation dans la fournaise des batailles », (Houssaye), eurent pour uniforme, mieux comme vêtement, ce que l'on pouvait trouver sous la main, dans les dépôts.

Dans *1814* on peut lire une page touchante sur l'héroïsme des Marie-Louise. A Champaubert, un chasseur fit prisonnier le général Russe Olsaffew et ne voulut le lâcher que devant l'Empereur. Dans son journal Fabvier raconte que le maréchal duc de Raguse, parcourant les rangs des conscrits du 113e de ligne avant le combat, demande : « Qui commande ici ? Y a-t-il un officier ? — Non, lui dit un enfant. Un sous officier ? — Non. Mais nous sommes bons ! » Plus loin un autre lui dit : Oh ! je tirerai bien un coup de fusil, seulement je voudrais bien avoir quelqu'un pour le charger ».

P.

—

Les provinciaux dans l'armée de Lafayette (LXXIX, 186). — On trouvera leurs noms dans un ouvrage publié sous les auspices du gouvernement américain en 1903, ayant pour titre : *Les combattants français de la Guerre Américaine (1778-1783)*. Listes établies d'après les documents authentiques déposés aux Archives Nationales et aux Archives du Ministère de la Guerre. Publiées par les soins du Ministère des Affaires Etrangères. — Paris, Ancienne Maison Quantin — 1903 — un vol. in-4°, 327 pages.

Les noms de tous les combattants de l'armée de mer sont publiés d'après les rôles de chaque navire, classés par grades, et souvent par bureau d'inscription, qui remplace souvent le nom de la localité d'origine de l'homme. Si l'on se reporte aux registres originaux, on constate que le copiste n'a pas toujours su lire et que le réviseur ou correcteur n'a pas été très scrupuleux. Les contrôles des régiments de Rochambeau sont publiés à la suite avec un peu plus de détails.

LÉONCE GRASILIER.

—

Jansénisme : la Petité Eglise à Lyon (LXXIX, 185). — Ceux qui composent la « Petite Eglise » ne veulent pas accepter le Concordat du 15 juillet 1801 entre Pie VII et le Premier Consul. C'est un schisme causé par les préjugés gallicans et les erreurs jansénistes, si communs en France au début du XIXe siècle.

En 1869, la Petite Eglise de Lyon et du Poitou fit imprimer un mémoire intitulé : *Revérentissima commentatio ad S. S. œcumenicum Concilium Romanum de nariis actis ad Ecclesiam gallicanam spectantibus.* M. Jacques Berliet, de Lyon, et M. Marius Duc, devenu plus tard vice-président de la Chambre de commerce de Lyon, furent chargés d'aller porter cette brochure aux Pères du Concile, réunis à Rome. Ce

voyage dura depuis le 1er jusqu'au 15 décembre 1869, et tous les détails en ont été racontés par M. Duc, dans une brochure ayant pour titre : *Une mission à Rome en 1869* (Lyon, imprimerie Pitrat).

A la fin de l'année 1892, le cardinal Foulon, archevêque de Lyon, écrivit au Pape que « des membres de la « Petite Eglise », ayant à leur tête, comme principal interprète de leur pensée, un homme honorable, Marius Duc, inclinaient manifestement à répudier le schisme dans lequel ils avaient été jusqu'ici retenus, et à chercher comme il convenait la communion catholique sous les évêques établis par le Pontife Romain ». Léon XIII répondit, le 19 juillet 1893. Dans cette lettre pontificale, on voit que les chrétiens de la « Petite Eglise », « non seulement ont rejeté les sollicitations des hérétiques et des ennemis du nom catholique, mais encore professent nos doctrines catholiques et observent nos rites, notre discipline et notre manière de prier », tout en refusant, « sous l'empire d'une déplorable erreur », d'être en communion avec le Souverain Pontife.

F. UZUREAU.

*
* *

M. Henri D. D'A. fait erreur lorsqu'il traite de « jansénistes » les membres de la « petite Eglise ». Ceux-ci étaient des prélats, des clercs et des laïcs qui, en 1801, refusèrent de reconnaître le Concordat conclu entre le pape Pie VII et le Premier Consul, et formèrent par toute la France des communautés dissidentes. Il en existe encore actuellement quelques-unes, principalement dans le Lyonnais, la Vendée, l'Auvergne et la Bretagne, mais elles tendent à disparaître.

La question de la « petite Eglise » a, d'ailleurs, été traitée à fond, il y a une trentaine d'années dans l'*Intermédiaire* (T. G. 696).

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

*
* *

Vers 1900, parut à Lyon un volume de M. Esquirol, *Cherchons l'Hérétique*, dans lequel il est question de la petite Eglise de Lyon. Tous les libraires de Lyon doivent encore posséder l'ouvrage.

L. A.

Plumes qui ont signé des traités (LXXIX, 139, 247). — Le *30 mars* 1856, les représentants des grandes puissances européennes, réunis en congrès à Paris, apposèrent leurs signatures au traité de paix de l'Europe (Parmi ces signatures, celle du comte Orloff, le même qui, « à Paris aussi », fut l'un des signataires de la convention du *30 mars* 1814).

Et, aussitôt après la signature du traité, la plume avec laquelle il a été signé a été placée sur une feuille blanche et entourée du cachet de chacune des puissances contractantes et de la signature individuelle des plénipotentiaires. Au bas, M. Feuillet de Conches, chef de bureau du protocole, a écrit ce qui suit :

Je certifie que cette plume a été arrachée par moi à l'aigle impérial du Jardin des Plantes, et qu'elle a servi à la signature du traité de paix du 30 mars 1856.

Le tout a été mis ensuite sous verre et encadré d'une bordure dorée, pour être offert à S. M. l'Impératrice, qui, saluant dans la coïncidence de la naissance de son fils avec la paix de Paris un pronostic heureux, avait manifesté le désir de posséder cette plume essentiellement historique.

Préalablement ladite plume avait été décorée par le joaillier de la couronne de riches emblèmes appropriés à la circonstance ; et elle avait été trempée, pour le grand acte de la signature, dans une écritoire monumentale en vermeil commandée tout exprès, et dont l'ornementation, rappelant le style du Premier empire, n'avait pas coûté moins de 11.000 fr., selon le *Journal des Débats*.

Suivant un autre journal, ce n'est pas sans peine que M. Feuillet de Conches est parvenu à obtenir une plume de l'aigle du Jardin des Plantes. Il a fallu, pour y réussir, envelopper l'animal dans un filet ; l'oiseau-roi s'est débattu longtemps, et l'ouvrier du Jardin qui accomplissait cette rude besogne a été renversé dans la lutte.

Toutes les autres plumes, assez nombreuses, qui avaient servi dans le cours des conférences, ont été partagées entre les plénipotentiaires. Avec quelle ardeur leurs familles et leurs connaissances se seront disputé ces mémorables instruments de la paix du 30 mars 1856 !

G A.



***

Excelsior :

La plus exécrable de toutes les plumes historiques — celle qui servit à l'ex-kaiser, en 1914, pour signer l'ordre de mobilisation — a été offerte par lui au musée Hohenzollern à Berlin. Elle doit s'y trouver encore, à moins que les sujets de l'ancienne idole n'aient exercé leur vengeance sur cet instrument de supplice.

La plume qui fut employée pour signer le traité de Vienne fait partie de l'héritage de lord Bangor ; lorsqu'un mariage a lieu dans la famille, c'est avec cette plume que l'événement est consigné sur les registres. Quant à celle qui servit à signer le traité conclu à la suite des guerres balkaniques, elle appartenait à un diplomate anglais, le docteur Dillon, en la possession de qui elle se trouve encore.

—

Noms bretons dans l'Ile-de-France (LXXIX, 139, 251). — Je ne connais pas Magny-le-*Bretonneux*, mais Magny-les Hameaux (anciennement Magny-l'Essart) et, au nord de Voisins : Montigny-le-Bretonneux. Je crois, qu'en effet, c'est l'immigration bretonne qui a donné naissance au qualificatif *bretonneux* ; elle n'a pas cessé, ce me semble ; il y a une quarantaine d'années, j'assistais, chaque printemps à l'arrivée de bricoles ou équipes de Bretons [de Normands aussi], venant aider aux travaux agricoles ; la plupart retournaient chez eux à l'automne, emportant quelques économies dont le pouvoir d'achat, dans leur province, étant plus grand qu'en Ile-de-France, les engageait à recommencer le voyage l'année suivante ; quelques-uns s'établissaient à demeure aux environs de Versailles, et à Versailles même, où existe une assez nombreuse colonie bretonne.

En Seine-et-Oise encore, plus au Nord, on trouve Saint-Nom-la-Bretêche ; j'ai remarqué dans *Pantagruel* II, XXVIII : « beuvons ici à la Bretesque », et Le Duchat explique : « comme les Bretons ». Peut-être y aurait-il à chercher au pays de Rabelais ?

Et aussi dans mainte autre région après avoir... épluché toute la toponymie française commençant par Bret... qui est assez nombreuse, mais non inévitablement indicatrice de mouvements ethniques dans tous les cas : ainsi, au-dessus de Briançon, j'ai visité plusieurs fois un fort nommé La Croix-de-Bretagne ; mais je pense que ce nom est d'origine purement militaire.

SGLPN.

—

Transformation du nom patronymique (LXXIX, 187). — Ce phénomène se produit encore sous nos yeux. Je connais deux frères, l'un né dans sa province, l'autre à Paris ; ce dernier porte à l'état civil une lettre de plus dans son nom ; il habite loin de son pays d'origine et déjà il y a une petite différence de prononciation. Que ces frères et leurs postérités se perdent de vue, et il y aura deux patronymes au lieu d'un.

Parfois, c'est volontairement qu'on introduit une lettre dans son nom : cela aide plus tard à remplacer la filiation par une autre. Voici un exemple réel, dont je masque seulement le nom propre : un M... mettons Le bijoux, émigre en Russie ; on y écrit son nom avec l'alphabet russe qui ne traduit pas exactement chaque son, ou chaque lettre ; au cours du siècle, les Bijoux, entrés dans le Tchin, acquièrent une sorte de noblesse. Un jour, un Le Bijoux revient en occident ; on retraduit le nom russe, et on l'écrit « de Benjeu... » et voilà un sire de Beaujeu tout préparé. Il faut donc appuyer soigneusement par des titres la filiation d'une race dont le patronyme a varié. Dans les actes en latin, la transformation est fréquente : Montdoubleau = Dubellus, de Monte Oublello ; Montbarbat = Barbatus, de Monte Barbato ; etc. En langue vulgaire, noble homme M. Davy Brian, chevalier, et issu de David de Castro Brientü (1226-1335). Rocheblaine = Rochebloyne. Ronchivol = Ronchivulp = Ronchevol. Chal = Ghaulx = Sail (XI[e] s.— XV[e] s.). Senneterre — Senecterre = Saint-Nectaire. Chabannois = Chabannes. Bernique = Béringue.

Champuljan = Saint-Pulgent. Orelu = Aurel = Aureilhe. Sapolgne = Saint-Polgnes. La Rone = Rodda. Vers = Le Vert. Mais certains auteurs ont tellement abusé de ces dérivés qu'il ne faut accepter une identification qu'appuyée de preuves.

SOULGÉ.

—

Arrentes de Corcieux (LXXVIII). — Arrentes de Corcieux n'est pas un écart

de Corcieux, c'est bel et bien une commune de 648 habitants, que le Bottin orthographie Arrentès, avec un accent grave sur le dernier E. Cette commune du département des Vosges (arrondissement de St-Dié) est cependant formée par une suite de hameaux, sur une série de collines boisées, dont le point culminant est le Noyemont. Il nous paraît assez vraisemblable, comme à notre collègue, que l'étymologie de ce nom de lieu vienne du mot *arrenter* ou *arenter*, prendre à rente, donner à bail, à ferme, d'où viennent les mots : *arrentoirs*, fermier (Arch. de Maine-et-Loir. Abbaye de Fontevrault, 1353) ; *arendeurs* avec la même signification ; *arrentils*, *arrentils*, rentes ; *arentement*, *arrentements*, acte de constitution de rentes (Cartulaire de Flines, 1271, 1306. Archives du Nord, p. 506). Ce mot se trouve aussi dans Amyot et *Arrentier* se trouve dans la *Chronique* de Froissard « Il establit et mist chanoines pour Dieu « a servir et les *arrenta*. 1425 » et aussi dans le *Grand Testament* de Villon (vers 994) :

Parce, le jardin lui transfère
Que maistre Pierre Bobignon
M'arenta, en faisant refaire
L'huys et redresser le pignon.

Arrentes de Corcieux me paraît signifier les « terres à rentes » de Corcieux. Des termes toponymiques similaires se retrouvent dans *Arrentieu*, un lieu dit de la commune de Loupie, dans la Drôme qu'on trouve cité, sous la forme *Al Rentieu*, qui paraît bien significative, en 1540, l'Inventaire de la Chambre des Comptes ; dans la Couture des Hayes des *Arrautiers*, nom de lieu de la commune de Fontenay dans l'Eure : dans *Arrentières*, un village détruit proche de Neuville, devant Nancy. Là cependant, l'étymologie latine semble être autre ; en 940, le village est désigné sous le nom d'*Argenteræ in Comitatu Calmontensi*, mais, en 1201, dans une charte de l'abbaye de Gairlieu, il est appelé d'*Arenteres* et au XIII[e] siècle, d'*Arenterie*. Arrentès de Corcieux ne figure pas sur la carte de Cassini, mais on trouve sur son territoire actuel, de nombreux écarts et lieux dits : La Graigne, Canton du Popet, de Rona Prel, Vieux Prel, La Petite Gautte, La Voignerie, La Grange de Nemond, etc. GEORGES DUBOSC.

Descendance du général Bertrand (LXXVII ; LXXIX, 103, 199). — 3° Henri Bertrand député de l'Indre.

Il ne fut pas enterré à « Courson » (Mayenne) mais « à Ste-Jamme-sur-Sarthe » (Sarthe) dans le cimetière de la commune. Il y est enterré avec sa femme dans une chapelle en pierre, qui est au bout de l'allée centrale en face la porte d'entrée.

Sur la face du monument est écrit seulement le mot *BERTRAND*, en majuscules, et avec les armoiries.

Sur cette commune de Sainte-Jamme se trouve d'ailleurs le château d'Antoigné, propriété de sa belle-mère Mme de Puisard.

Je pense aussi qu'au lieu de Courson (Mayenne) il convient de lire CONTEST (Mayenne).

Le château du Pin à Contest (Mayenne) était la propriété du général.

J. CHAPPÉE.

—

Henri de Châtelier (LXXIX, 4). — Je regrette de ne pouvoir renseigner M. Geo sur les liens de parenté qui pouvaient exister entre le maréchal de Rieux et Henri de Châtelier, mais ce qui est certain, c'est que l'hôtel que notre confrère suppose avoir été habité en 1407 par celui-ci ne pouvait être « L'Hôtel de Hollande ».

Ce dernier hôtel n'a été, en effet, bâti qu'au XVII[e] siècle, sur l'emplacement de l'hôtel de Rieux mais qui s'étendait en profondeur de la Vieille-rue du Temple à la rue des Cinges (aujourd'hui des Guillemites), où il avait sa principale entrée. L'hôtel de Rieux fut habité par le père et le fils, Jean et Pierre de Rieux, successivement maréchaux de France en 1397 et 1487. Confisqué par les Anglais en 1421 sur Pierre de Rieux de Rochefort, il passa en diverses mains et fut morcelé ; une portion resta à Madame Hardy qui la vendit en 1638 à Amelot de Biseuil. Ce parlementaire fit alors édifier, sur les dessins de Cottard, l'Hôtel qui existe aujourd'hui au n° 47 de la rue Vieille-du-Temple sous le nom d'Hôtel des Ambassadeurs de Hollande et des Pays-Bas, ou simplement Hôtel de Hollande, après que les envoyés de cette puissance en eurent fait leur résidence en 1758.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

Une lettre de Charles Gounod (LXXIX, 188). — Dans ses *Mémoires d'un artiste,* Gounod raconte que, pendant son séjour à la villa Médicis, en 1840 et 1841, « il eut trois fois le bonheur de visiter Naples. »

Il ne s'étend guère que sur le premier de ces voyages qu'il fit dans l'été de 1840 avec le marquis Amédée de Pastoret, l'auteur des paroles de la cantate avec laquelle il avait remporté le prix de Rome, et son camarade Georges Bousquet, grand prix de musique de l'année précédente.

Pendant ce premier séjour à Naples, Gounod écrit, le 14 juillet 1840, à l'architecte H. Lefuel, également pensionnaire de la villa Médicis « qu'il a fait à Naples quelques connaissances, il y a trois mois, et qu'il lui a fallu commencer cette fois par se faire voir ». Il lui recommande de lui écrire à la « Ville de Rome », sur le quai de Sainte-Lucie.

M. Cottin était peut-être l'une de ces connaissances, mais son nom n'est pas cité une seule fois par Gounod dans ses *Mémoires.*

Enfin, l'année suivante, le 21 juin 1841, il annonce au même Lefuel qu'il compte partir pour Naples dans dix jours, et y rester un mois et demi ou deux mois avant d'aller en septembre à Frascate *(sic).*

Il est possible que Gounod soit revenu plus tard en Italie et ait fait d'autres séjours à Naples, mais c'est un fait que je n'ai pu vérifier.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

La Guimard (LXXIX, 188). — Il est évident que les biographes ne se sont pas toujours accordés sur la date de naissance de cette femme, qui fût si célèbre dans sa jeunesse par son talent et par son charme ; plus tard, par sa maigreur proverbiale et sa grande fortune, et enfin, par le scandale de ses mœurs. Selon Bouillet, dans son *Dictionnaire*, elle est née en 1743 ; c'est facile à dire. Selon la *Biographie Michaud*, le 10 octobre 1743

En réalité, d'après l'acte de baptême, annexé au brevet de la pension accordée à la Guimard par le roi Louis XV, Marie-Madeleine Guimard a été baptisée le 27 décembre 1743, jour de sa naissance. Elle était la fille de Fabien Guimart *(sic)*, inspecteur des manufactures des toiles à Voiron, en Dauphiné et de Marie-Anne Bernard, son épouse, demeurant rue de Bourbon-Villeneuve (*Registre de Bonne-Nouvelle*). Le parrain était Antoine de Sameron ; la marraine, Marie-Magdeleine Bernard (*Archives nationales* o[1] 677,). *Académie royale de musique au* XVIII[e] *siècle* par E. Campardon. Paris, 1884.

Un rapport de police de Marais a donné pour vrai nom à la danseuse, le nom de Marie Morelle et en a fait la fille d'un juif nommé Bernard, qui aurait été détenu au Châtelet, pendant un certain temps. et une femme nommée Morelle, qui aurait été débauchée par lui. *La demoiselle Morelle, dite Guimard, danseuse.* (Rapport de police de Marais, *Revue rétrospective* vol. VIII) Or, la danseuse est bien la fille de Guimart, mais sa mère, la dame Bernard, n'était pas la femme légitime de Fabien Guimart, La Guimard était donc en réalité, bâtarde et il y a eu un faux dans l'acte de baptême.

C'est ce que prouve l'acte de légitimation de la danseuse en octobre 1765, qu'a publié M. Campardon. Dans cet acte, elle expose que, catholique, elle est née du commerce illégitime de Fabien Guimart, inspecteur des manufactures des Toiles de Voiron et de la défunte Anne Bernard, ses père et mère, tous deux lors libres et non « mariés, mais que son père désirant lui « continuer les marques de l'amitié et de « la tendresse personnelle, qu'il a toujours « eue pour elle, et voulant lui assurer son « état, a consenti conjointement avec son « frère-prêtre chanoine du diocèse d'Or« léans, à lui accorder les lettres de légiti« mation et de la faire jouir des privilèges « et avantages des enfants légitimes. »

Cette légitimation était tardive et il ne semble pas que le sieur Fabien Guimart se soit préoccupé beaucoup de l'éducation de sa fille Sur ce point, il semble — toujours d'après le rapport de Marais — que l'éducation chorégraphique de la Guimard a été faite surtout grâce aux secours que la mère savait tirer de M. d'Harnoncourt et du Président de St-Lubin, qui s'intéressaient, de façon un peu lubrique, au talent de ces petites danseuses, futures étoiles de l'Opéra. Dans l'acte de mariage de Mlle Guimard — ou plutôt dans son contrat passé le 13 août 1789 chez le notaire Dusouteur — avec le danseur Jean-

Etienne Despréaux, de quinze ans plus jeune qu'elle, il n'est nullement question de ce nom de Morelle, qu'on trouve cependant encore cité sur un catalogue d'autographes vendus le 18 mai 1857, d'après Jal, dans son *Dictionnaire biographique*.

De sa liaison avec Jean Benjamin de La Borde, le La Borde des *Chansons*, premier valet de Chambre du Roy, la Guimard, en avril 1763, eut une fille, baptisée comme de père et mère inconnus, reconnue plus tard par ses père et mère, par acte passé devant notaire le 17 septembre 1770 (Voir *L'Académie Royale de musique aux XVIII*e *siècle* par E. Campardon, Berger Levrault, 1884 1er volume). Ne serait-ce pas celle-ci qui serait Dacquoise ? La Borde est un nom très porté dans tout le pays gascon. Cette Marie-Magdeleine Guimard, à peine âgée de quinze ans, était mariée en mai 1778 à Caude Drais, orfèvre et bijoutier. Triste mariage qui fut rompu au bout d'un an, par la mort de la petite Guimard.

GEORGES DUBOSC.

***

Les registres pour l'année 1743 des paroisses Notre-Dame et St-Vincent, dont la réunion forme l'actuelle commune de Dax, ne portent aucune trace du nom de Guimard.

Le 10 octobre 1743, jour de la naissance à Paris de la future danseuse, il naquit à Dax, une fille seulement, sur la paroisse Notre-Dame : Cécile Berrouët, fille légitime de Pierre Berrouët, charpentier, et de Marie Tabescau, conjoints.

L'HOMMEDÉ

HENRY LYONNET, PIERRE DUFAY, GUSTAVE FUSTIER citent Jal comme référence de l'acte de naissance parisien.

—

Portrait du Général Baron Hulot (LXXIX, 189). — Je me permets d'indiquer que le général Hulot était chef d'escadron au 7e chasseurs à cheval qui venait de s'illustrer à l'armée d'Allemagne lorsqu'il fut créé baron de l'Empire (31 décembre 1809).

Peut-être que son portrait existerait dans une historique de ce régiment, ou dans les archives de ce corps ? Hulot fut en sorte adjudant-commandant de 1811 à 1814. (Septembre). Il était né à Port-Louis (île Maurice). P.

***

Cet officier général a été peint à l'huile par Pierre, de Nancy. La photographie de ce portrait a été exécutée par la maison Sauvanaud, rue du Bac, n° 43, à Paris, et une épreuve, don des fils du général, se trouve au cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale.

Le baron Hulot est représenté à mi-corps, de face, la tête découverte, en grande tenue de lieutenant-général, tenant son bicorne sous le bras droit et ses gants dans la main droite.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

***

H. C. S. qui a posé diverses questions concernant le baron Hulot et la terre d'Osery, s'adresserait, avec profit, à mon cousin, M. Armand de Couchy (rue Bouquerie à Avignon), petit neveu de l'amiral d'Osery. Il y a, chez un de ses parents, provenant des de Moracin, dont le général avait épousé une des filles, les portraits de Furcy et de Goncy Hulot, et je crois aussi, celui de Mlle Hulot, épouse H.C.S. du maréchal Moreau. Je ne crois pas que se trouve là un portrait du Général Hulot, mais, je le sais des papiers, fort intéressant concernant l'amiral d'Osery.

JEAN PUGET.

—

Janus Corycius (LXXIX, 141). — On trouvera des renseignements sur Janus Corycius dans le *Dictionnaire* de Bayle et l'*Allgemeine Deutsche Biographie*. C'est Johann Goritz de Luxembourg qu'on nommait Goritius, et aussi Coricius et Corycius senex (Virgile, *Georgica*, LV, 127). Comme dit Bayle, il « vécut à Rome d'une manière fort agréable sous le pontificat de Jules II, de Léon X, et de Clément VII...et il fournit à tous les poètes que la libéralité de Léon X avait attirés à Rome un bel exercice ; car il établit un combat de poésies, qui se célébrait tous les ans le jour de Sainte Anne.... Il tomba entre les mains des soldats qui prirent la ville de Rome l'an 1527, et il lui en coûta une très grosse rançon..... Comme il se préparait à s'en retourner à Trèves, sa patrie, il tomba malade, et mourut accablé de douleur et de chagrin. »

On tire ces renseignements de Pierius Valerianus, *De litteratorum infelicitate* et des *Elogia* de Paulus Jovius. E. BENSLY.

Musée Dantan (T. G. 260). — **« L'homme au petit chapeau ».** — Dans sa plaisante galerie des charges des célébrités de 1839, Dantan fait figurer sous cette dénomination un personnage vu de profil, coiffé d'un chapeau très bas de forme et à rebords lilliputiens, portant des cheveux blancs bouclés reliés à la moustache par des favoris en « crosse de pistolet » et décoré d'un large ruban qui paraît être celui de la Légion d'honneur. Le socle qui soutient le buste ne porte pas de rébus indicateur du nom.

Dans la notice qu'il a placée à côté de cette charge, Louis Huart avertit les lecteurs que le personnage représenté — dont pas un flâneur parisien n'ignore le petit chapeau — n'appartient « ni à la littérature ni aux beaux-arts, et porte un nom illustre dans la noblesse française », puis il termine ainsi :

Un beau jour... l'artiste [Dantan], qui était toujours poursuivi par le souvenir de cette figure originale, se mit à pétrir un morceau de terre-glaise qui eut bien vite reproduit ce modèle fantastique. Mais Dantan, craignant de contrarier le prince de B***, mit sa charge à la cave, où elle resta pendant plus de six mois. — Puis ayant appris qu'il y a quelques années, on avait déjà pris la tête du prince de B***, pour en orner des têtes de canne, et que le personnage caricaturé avait acheté lui-même de ces cannes, Dantan crut faire plaisir à l'*homme au petit chapeau*, en exposant sa charge au grand jour du passage des Panoramas. — Cependant le prince de B*** ne s'est pas montré aussi satisfait que Dantan le pensait ; pourtant il a fini par en prendre son parti avec philosophie en donnant pour raison que la *charge n'était pas du tout ressemblante*. — Nous laissons au public le soin de vérifier l'exactitude du fait.

Il est vrai qu'on ne reconnaîtrait guère dans cette charge les traits d'un descendant de l'illustre Sully.

Il convient de remarquer que c'est le seul des personnages du *Musée Dantan* qui soit anonyme. Pourtant, étant donné l'initiale indiquée, ainsi que l'allusion faite à une parenté directe avec le célèbre ministre de Henri IV, j'ai cru tout d'abord qu'il s'agissait d'un membre de la famille de Béthune-Sully. Mais ce qui m'empêche d'adopter absolument cette hypothèse, c'est que, ni dans les chroniques de l'époque, ni dans les ouvrages plus récents que j'ai pu consulter, et qui pourtant fournissent des renseignements copieux sur les célébrités les plus populaires de la rue et des boulevards, tels que lord Arsouille, le marquis de Saint-Cricq, Romieu, Chodruc-Duclos, etc., je n'ai rien rencontré qui se réfère au porteur du couvre-chef exigu et du nom historique, dont le *Musée Dantan* nous a légué la caricature. En outre, la table des personnages représentés, dressée suivant l'ordre alphabétique, offre cette particularité que le nom de l'*Homme au petit chapeau*, se trouve placé entre ceux de l'avocat Crémieux et de l'inventeur Daguerre, ce qui semblerait indiquer que, contrairement à l'assertion de Louis Huart, le nom du personnage en question ne commencerait pas par la lettre B.

Quel collègue obligeant et renseigné pourrait donner le nom de l'*Homme au petit chapeau* ?

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Marans (LXXIX, 92). — La famille de Marans, originaire d'Aunis, fixée depuis longtemps en Touraine et Poitou, a encore des représentants et peut être assez nombreux. J'en ai connu particulièrement plusieurs.

Dans le premier tiers du siècle dernier, le chef de la famille était le comte Louis de Marans, aide de camp du duc d'Enghien, durant l'émigration, et qui figure dans l'almanach de la Cour pour 1822, (que j'ai sous les yeux), à la page 207, comme maréchal de camp, commandeur de la Légion d'honneur, et à la page 48 comme aide de camp honoraire de M. le duc de Bourbon, prince de Condé.

A son décès, sans postérité, vers 1830, le chef de la maison de Marans (du Poitou) se trouve être M. François de Marans, né à Tournon (Indre, sur la limite de la Vienne) lequel avait 4 sœurs qui vécurent et décédèrent religieuses ; l'une, Ida, dans la congrégation de Picpus, pour laquelle elle fut longtemps supérieure de la maison de la route de Paris à Nantes, les trois autres, à Ste-Croix de Poitiers. Elles moururent toutes très âgées, Lola à près de cent ans.

De son mariage avec Claire de Vezien de Champagne, à St-Pierre de Maillé, (Vienne) François de Marans eut 3 gar-

çons et plusieurs filles. Voici les enfants que j'ai connus :

1°) Clémence, décédée, qui épousa vers 1855 à Laval (Mayenne) l'un des membres, assez nombreux alors, d'une des plus vieilles familles terriennes du Bas-Maine, la famille Testard de la Briançais. Monsieur Testard de la Briançais, époux de Clémence de Marans, dès lors connu à Laval sous le nom de Testard de Marans, eut deux fils, et une fille. Alfred, officier du commissariat de la marine, célibataire, décédé au cours de la première campagne du Dahomey, et Henry, docteur en droit qui, après avoir exercé quelques années durant la profession d'avocat se retira en Bretagne, vraisemblablement dans l'ancienne propriété paternelle. Je ne sais s'il eut postérité, ni où se trouve exactement sa propriété, ni même s'il vit encore, mais si cela intéresse M. Hector Hogier je puis très facilement lui procurer ces renseignements.

2°) Alfred qui habita et décéda à Mirabeau — en Poitou. — Il n'eut qu'une fille qui épousa M. Fiot avec lequel Alfred de Marans s'associa pour un commerce de vins mousseux à Tours, sous la marque ; Comte de Marans de Saint-Mars. — Je ne sais si cette marque existe toujours.

3°) Henri, (décédé), attaché au Crédit Foncier, lequel eut deux fils : Henri et Louis qui, au début de la guerre, vivaient encore — Henri, à cette époque, avait lui-même deux fils et Louis plusieurs filles, mais pas de garçon, je crois.

4°) Charles (décédé) qui eut un fils, attaché au moment de la guerre à une administration dépendant du ministère de l'Intérieur — Celui-ci, marié, n'a eu qu'une ou deux filles.

5°) Caroline, mariée d'abord à un monsieur Hellène, officier, décédé jeune, laissant deux filles, puis avec un monsieur Maury, (dont elle eut un fils) et dont elle divorça ; elle se maria une troisième fois à Amiens où elle est décédée il y a quelques années.

Je garantis l'exactitude des renseignements qui précèdent. Parent éloigné, et parfois collaborateur pour les bonnes œuvres auxquelles M. Testard de Marais vouait tout son temps à Laval j'ai vu, chez lui, plusieurs fois, ses beaux frères ; je fus en outre le condisciple, lisez l'ancien, de ses deux fils au collège Saint-Joseph de Poitiers.

Je ne puis garantir au même point les renseignements qui suivent mais que j'ai lieu, cependant, de croire exacts :

Il y eut autrefois, en Poitou, une autre famille de Marans, (souche Porréchie) qui dut s'éteindre au XVIIIe siècle.

Il y a des de Marans en Bourbonnais, d'autres en Périgord, d'autres dans les Landes. J'ai lieu de croire que ces diverses familles n'ont de commun que le nom avec les de Marans de Touraine et Poitou (souche Pressigny), non plus que la famille indiquée par Carré de Busseroles, au Maine, laquelle doit tirer son nom de la petite ville de Marans en Maine-et-Loire, au lieu que les de Marans de Poitou le tirent de la ville de Marans (Charente-Inférieure) en Aunis.

On pourrait être fixé par la comparaison des armoiries : celles de la famille qui nous occupe sont ainsi désignées dans Carré de Busseroles (Armorial Général de la Touraine, page 618) « Fascé d'or et d'azur de six pièces ; contre partie de même, au chef tiercé en pal le 1er et le 3e gironné ; le 2e pallé de 4 pièces ; le tout d'or et d'azur et un écusson d'argent placé au milieu de l'écu. Supports deux lions, couronne de marquis ». LA GEORGERIE.

—

Famille Pichegru (T. G., 702 ; — Je me demande si la famille du général qui a fait l'objet de si passionnantes controverses dans l'*Intermédiaire* n'est pas encore représentée de nos jours. Le nom n'en est pas communément répandu et sent son terroir franc-comtois.

Or, en consultant récemment le *Bottin* de 1918, j'ai trouvé par hasard mention à Champagnolle, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Poligny — et à raisonnable distance d'Arbois, des couturières s'appelant Mlles Pichegru.

Encore une fois, cette famille est-elle éteinte ? Mais, au fait, que connaît-on de son ascendance et de son origine ?

PASBESNIER.

—

Le Comte Jules de Polignac (LXXVIII, 389 ; LXXIX, 206). — Les notes de MM. Gustave Bord et Un Bibliophile Comtois sont fort intéressantes, mais

n'apportent pas la solution décisive de la question. Il s'agit de savoir en quoi consistèrent les « apparitions » de Jules de Polignac, s'il les avoua réellement, si vraiment ce personnage et le roi Charles X furent aussi... naïfs que la renommée le proclame.

M Gustave Bord écrit nettement « on prétend... ». Donc, il se garde très sagement d'affirmer. Par suite, nous restons dans le doute. Un Bibliophile Comtois cite les Mémoires du chancelier Pasquier. Ici il convient de s'expliqner.

Lorsqu'un passage des Mémoires s'applique à un fait public, contrôlé par d'autres que l'auteur des susdits Mémoires, susceptible d'être vérifié par des preuves d'origines diverses, alors il est permis d'en faire état. Sinon, il y a lieu de se défier, car les Mémoires sont généralement écrits plusieurs années après l'acte, et par des écrivains partiaux. Il importe de ne pas confondre l'histoire vraie avec des racontars de salon ou des rêves subjectifs.

Si j'ai cité Thiers, c'est qu'il a puisé aux meilleures sources pour ce qui concerne Jules de Polignac et qu'il les a indiquées.

C'est dans le seul intérêt de la documentation historique que j'exprime le souhait très correct, mais très précis, que M. Frédéric Masson veuille bien produire ses preuves positives.

E. LENIENT.

—

Raulin et Coignet, horlogers (LXXIX, 5, 160, 210). — Je remercie le collègue Louis Tesson de sa communication relative à l'horloger Antoine Coignet.

J'ai recours de nouveau à son obligeance. La pendule qui m'appartient est signée seulement « Coignet » sans prénom, et je la suppose être de la fin de Louis XIV ou du commencement de la Régence ; elle ne saurait donc être attribuée, s'il en est ainsi, à Antoine Coignet.

Aussi, je demande à notre obligeant collègue de me donner, si cela lui est possible, dans l'*Intermédiaire*, une liste d'ouvrages concernant les horlogers connus. Dans les catalogues de la B. N. j'ai en vain cherché un livre pouvant me donner un renseignement utile pour ce qui me concerne.

Comme beaucoup d'artistes des siècles passés, le Coignet qui m'intéresse faisait sans doute partie d'une dynastie d'horlogers et devait se rattacher à l'Antoine Coignet que cite M. Louis Tesson.

GRANDMESNIL.

—

Rohan-Guéménée et Rohan Chabot (LXXIX, 160, 253). —

L'*Almanach de Gotha*, écrit en français ou en imitation de francais, répandu dans le monde entier avec un faux air de mentalité ou même d'internationalisme héraldique, est un bel instrument de propagande germanique. Dirigé en apparence par un éditeur rapace, il paraît sous le contrôle direct de l'empereur allemand. Les titres des rois sont examinés, revus et corrigés à Berlin.

J'extrais ces lignes de la préface de l'*Almanach de Bruxelles* (1918). Je pense qu'ainsi rédigé, le Gotha avait toute compétence pour se prononcer sur un titre autrichien (prince de Rohan). Certes, la guerre a dû amener de nombreuses modifications dans l'Almanach de Gotha : du moins, on pourrait le désirer. — Quoi qu'il en soit, l'Almanach de Bruxelles demeure précis au sujet de la question qui nous occupe. Si un arrangement de famille peut amener, une modification dans le titre, il n'en saurait être de même pour le nom. D'une part, l'ancienne maison de Rohan, représentée actuellement par une branche étrangère porte le nom de Rohan, et le titre de prince de Rohan. D'autre part, la maison de Chabot porte le nom de Rohan-Chabot et le titre de duc de Rohan. Si les membres de cette dernière maison sont désignés par leur titre, ils sont donc ducs de Rohan, mais s'ils sont désignés par leur nom, ils sont Rohan-Chabot et non Rohan, et aucun arrangement de famille ne pourrait apporter de changement à leur état-civil. De même, c'est à tort que l'Almanach de Bruxelles (p, 713) emploie l'expression « duc de Rohan-Chabot ». Et on ne conçoit pas l'annulation, par le Saint-Siège, du titre précédemment confié par lui de « duc de Chabot » comme « *appartenant au chef de la maison* ». (Almanach, ibid.). Nouvelle erreur, car le chef de la maison de Rohan, est prince de Rohan ; le chef de la maison de Rohant-Chabot est duc de Rohan, mais ni l'un ni l'autre ne sont « duc de Rohan-Chabot » ou « duc de Chabot ».

HENRI D. d'A.

Chevalier de Salmon (LXXIX, 94). — Cette famille est originaire du Vendômois, de Maine, et de Touraine. Elle est citée dans l'Armorial général de France (Registre IV). Elle est issue de Jean de Salmon, écuyer, seigneur de Lehon.

Au cours des siècles, elle s'est divisée en *Seigneur du Chatelier* (paroisse de Savigny sur-Broye), seigneurs de la Fertière, Marson, des Roizes, de la Gilotière ; ou *Seigneurs de la Brosse*, dont un membre, Antoine de Salmon, a épousé en 1696, Polyxène Davy de la Pailleterie, la vieille famille du Pays de Caux, en Normandie, d'où sont sortis les Alexandre Dumas, le général, le romancier, et l'auteur dramatique célèbres ; en *seigneurs de Loire* ; et en *seigneurs de Courtemblay*. Les armoiries de Salmon sont : *d'azur, d'un chevron d'or accompagné de trois têtes de lion du même.*

GEORGES DUBOSC.

—

Sausserotte ou Saucerotte de Raucourt (LXXVIII ; LXXIX, 161). — Tous les actes concernant le sieur Saucerotte, « bourgeois de Paris », le prénomment simplement François.

En dehors de l'acte de naissance de la Raucourt, retrouvé et reproduit par Jal, on peut se reporter à la plainte en abus de confiance articulée par la comédienne contre un marchand de tableaux, le 7 juillet 1775 — déjà !

François Saucerotte, ce père Cardinal, y apparait comme assistant sa fille mineure devant Michel-Pierre Guyot, commissaire au Châtelet, et signe ; F. Saucerotte.

(Archives nationales, Y 13556 ; reproduit par Emile Campardon : *Les Comédiens du Roi de la Troupe française*, Paris, Champion, 1879 ; in-8, p. 247-249).

Suivant M. Jean de Reuilly, la famille Saucerotte serait originaire de Lunéville, où aurait exercé toute une dynastie de médecins de ce nom. (*La Raucourt et ses amis*, Paris, Daragon, 1909 ; in-8, p. 20, note).

PIERRE DUFAY.

—

Famille Souet (LXXVIII, 295). — Il existe un document manuscrit où il est fait mention d'une femme Souet, sous la Révolution.

C'est une « lettre de Bailly, maire de « Paris, transmettant les lettres adressées « à la munipalité par le Comité des pen- « sions pour obtenir des renseignements « sur la situation de fortune de la veuve « Souet résidant chez les dames de l'As- « somption St-Honoré ». Ces pièces sont datées des 5, 11 et 21 mars 1791.

Elles se trouvent à la Bibliothèque nationale (Manuscrits nouveaux. N° 2666 ; folios 242, 260, 263, 267. Voir : *Répertoire général des sources manuscrites de Paris pendant la Révolution* par A. Tuetey. (Tome II n° 2037, page 217).

GEORGES DUBOSC.

—

Ex-libris à identifier : « Lion rampant de pourpre » (LXXIX, 165, 216). — Devise de la famille Déan. (Anjou, originaire d'Islande). « *D'argent au lion de pourpre armé de gueules* ; Ecu : casque taré de profil, orné de ses lambrequins ; Cimier : une tortue ».

In de St-Allais. *Armorial des familles nobles de France*. Paris 1817. p. 57. Barke. *The general Armory of England, Scotland* etc. London, 1884, p. 271, donne les mêmes armoiries pour la famille Deane établie dans le pays de Leicester.

ROTARIUS.

—

Monsieur ou Monseigneur ? (LXXVIII ; LXXIX, 113). — A ce propos, voici ce que je lis dans les *Souvenirs du Marquis de Valfons*, lieutenant-général des armées du Roi (Louis XV) :

Le Roi me demanda si j'avais vu L'Espine, lieutenant-colonel d'Orléans. — « Oui, sire, avant, pendant et après le combat. — Duc d'Orléans vous l'entendez ! — En êtes-vous bien sûr ? me dit M. le duc d'Orléans — Oui, Monsieur ».

M. de Maurepas oubliant qu'il était devant le Roi, me dit vivement : *dites Monseigneur.*

— *Il n'y en a point devant le Roi*, lui répondis-je : ce qui est vrai ; on appelle monsieur les princes du sang eux-mêmes en sa présence »,

J. W.

—

Gravure de l'homme au rouleau (LXXIX, 6). — Ce portrait est bien celui de Potier. « Les Mystères des Théâtres de Paris », par un ancien comparse, l'ex-comédien Jean-Baptiste Salvador Tuffet, (Paris, Marchand, 1844, in-12) donne

par deux fois la confirmation de cette hypothèse. Il suffit de lire les rôles inscrits sur le rouleau pour être fixé sur l'identité du personnage représenté.

Tuffet n'a garde d'oublier, en parlant de la Porte Saint-Martin, « cette charmante imitation d'un grand opéra, *les Petites Danaïdes*, que tout Paris a vue, puisqu'on l'a jouée six cent fois et qui apparaît encore à nos souvenirs sous les traits du père Sournois », (p. 153).

Les *Petites Danaïdes*, cette « parodie de l'Opéra, parodie de sa musique et de son enfer, si bon diable ! parodie de son chant et de ses danseurs », furent reprises, en avril 1846, à la Porte Saint-Martin, par les frères Cogniard. « L'attrait de l'allusion, le piquant de l'actualité, nous nous avons donc perdu tout cela ; — écrivait l'*Illustration* (2 mai 1846) — bien plus, avons perdu Potier, l'éclat de rire personnifié, ce comédien si fin, si ingénieux et si plaisant, dont le *père Sournois* était le triomphe ».

Voici d'autre part l'énoncé de quelques-uns des grands succès de Potier : « Le Ci-devant Jeune homme, le prince Mirliflor, *Werther*, le Conscrit, l'Homme de soixante ans, *Bonardin*, le Bénéficiaire, M. Pinson, le Bourgmestre de Saardam, *le Père Sournois*, etc., etc ».

PIERRE DUFAY.

—

Porcelaine des Indes (LXXVI ; LXXVIII). — Bien avant 1602 et la Compgnie des Indes Orientales, la porcelaine des Indes avait déjà été introduite en Europe par les portugais qui, depuis 1497, maintenaient un grand commerce avec Calicut, Melinde, Goa, Macao, d'où ils recevaient toute sorte de marchandises ainsi que de la porcelaine, dite des Indes. Au XVIe siècle cette porcelaine devint si abondante au Royaume et au Brésil, qu'on la voyait partout dans les maisons les plus pauvres ainsi que dans les riches demeures. Un intéressant témoignage à ce propos nous est donné par le livre de Fr. Luiz de Sousa sur l'Archevêque de Braga, Fr. Bartholomeu dos Martyres, en 1619.

L'Archevêque de Braga, représentant du Portugal au Concile de Trente, profitant d'une interruption de deux mois des séances du concile, partit pour Rome en visite à Sa Sainteté Paul III, le 18 septembre 1563, en compagnie du eardinal de Lorraine et d'autres prélats français. A Rome, très cordialement reçu par le Pape, il fut fréquemment invité à manger avec Sa Sainteté. L'Archevêque, de nature un peu rude et franche, n'hésita jamais à donner son avis contraire au faste du Vatican, et un jour qu'on lui servait à déjeuner dans un service en argent de grande valeur, il s'exprima à peu près comme ceci :

« Nous avons au Portugal un genre de service de table, fait en terre cuite, qui est bien supérieur en élégance et propreté à l'argent, tellement que si j'osais, je le conseillerais volontiers à tous les princes. Nous l'appelons chez nous — porcelaine — ; il vient des Indes et on le fait en Chine. La terre en est si fine et si transparente que les porcelaines blanches font oublier cristaux et albâtres, et celles où le bleu varie avec le blanc vous charment les yeux comme un mélange d'albâtre et de saphyrs. Elles sont fragiles autant que bon marchés ».

Le Pape le pria de lui envoyer quelques pièces, et l'archevêque, par l'intermédiaire de son ambassadeur, en fit venir du Portugal un grand nombre et de tout genre, que S. S. goûta fort. Il en distribua à quelques cardinaux et d'autres personnes, et en garda bon nombre pour le service du Vatican.

Voilà comment la porcelaine des Indes fut introduite en Italie. Ces mots, à peu près rendus, d'après le vieux portugais de Fr. Luiz de Souza, montrent que, bien avant 1563, la porcelaine des Indes, d'ailleurs inconnue du reste de l'Europe ou à peu près, était tellement répandue au Portugal que l'on y pouvait déjà vanter son prix modique.

A. AMOROSO LIMA.

—

Les deux borgnes (LXXIX, 143). — L'auteur de l'épigramme citée par R. D. est le médecin célèbre Geronimo Amalteo (1507-1574). Elle porte le titre « De gemellis fratre et sorore luscis », p. 35 de *Trium Fratrum Amaltheorum Carmina*, édit. secunda, Amsterdam, 1689. « Semilla » dans la question de R. D. est une erreur pour « Leonilla » ; « parenti » doit être « puellae », et « tuc aecus » « tu caecus ».

Ce thème ne se trouve pas seulement chez Amalteo. Voici comme le traite Jean Passerat (1534-1602).

In gemellos luscos
Caetera formosi, dextro est orbatus ocello
Frater, et est laevo lumine capta soror :
Frontibus adversis ambo si iungitis ora,
Bina quidem facies, vultus at unus erit.
Sed tu, Carle, tuum lumen transmitte sorori
Continuo ut vestrum fiat uterque deus.
Plena haeé fulgebit fraterna luce Diana,
Huius frater eris tu quoque caecus Amor.

P. 196 de *Joannis Passeratii Kalennae Janua riae et Varia quaedam Poëmatia*, Parisiis apud Claudium Morellium, 1606.

E. BENSLY.

***

Colonne 143, lire *Léonilla* au lieu de *Semilla*.

—

Montaigne : Aphorisme dans le livre III (LXXVIII, 10, 175). — La distinction entre *compter* et *peser* dans l'aphorisme de Montaigne « ce n'est pas assez de compter les expériences, il les faut poiser et assortir », est la même dont se sert Pline le jeune, *Epistulae*, II, 12, 5 « Numerantur enim sententiae, non ponderantur ».

E. BENSLY.

—

« Les Rayons et les Ombres » ; une dédicace de Victor Hugo (LXXIX, 191). — Si l'exemplaire qui intéresse M. Gustave Fustier ne fait pas partie de la précieuse collection de M. Louis Barthou, il se trouve peut-être dans la possession des héritiers de l'ancien conservateur du musée Victor Hugo, M. Louis Koch, neveu de Juliette Drouet, qui a dû lui léguer ses livres et ses papiers.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Renan sur l'Histoire (LXXIV ; LXXVII ; LXXVIII) — L'érudit Bibliophile Comtois paraît quelque peu surpris du jugement de Renan sur l'histoire. Il est pourtant parfaitement exact que l'auteur des *Origines du Christianisme* a regretté », (le mot est de Renan), d'avoir consacré son intelligence à l'histoire au lieu de la « physiologie et des sciences naturelles ». Il nous confie cela dans ses *Souvenirs de jeunesse.»* Pareille aventure est arrivée à d'autres historiens. Loisy, par exemple, sans jamais cesser de croire à la valeur de l'Histoire a écrit cette phrase légèrement teintée de désenchantement :

« Moi aussi j'aurais aimé travailler la terre et même à présent je ne m'y ennuierais pas du tout si mes forces me le permettaient. Elles ne me l'ont jamais permis ». (*Choses passées*).

Et puis, souvenez-vous aussi de *Sylvestre Bonnard* « la gloire d'Anatole France », le résumé de tout ce qu'il y a de meilleur dans ce siècle » comme disait Jules Lemaître (*Contemporains* II). Nous le voyons au début tout occupé d'un manuscrit du clerc Jean Toutmouillé et, à la fin, c'est un pied de mauve qui absorbe le vieil historien devenu botaniste :

« Les fleurs sont de charmantes créatures. Il faudra bien un jour que je suive mon dessein et que je les étudie chez elles, à la campagne, avec tout l'esprit de méthode dont je suis capable ... Et que faire ici ? Pourquoi achevez de brûler mes yeux sur de vieux parchemins qui ne me disent plus rien qui vaille... » (*Le crime de Sylvestre Bonnard* p. 299).

Il est vrai qu'Anatole France a fait cruellement persifler l'histoire par son *Jérôme Cogniard*. Mais il a dû se convertir depuis, puisqu'il est devenu lui-même historien et nous a donné une *Vie de Jeanne d'Arc*....

R. DE BOYER DE STE-SUZANNE

—

Le « Ballet de Circé » au Petit-Bourbon (LXXIX, 187). — Le célèbre Ballet de Circé est imprimé sous le titre suivant : « Balet Comique | de la Reyne, faict | aux noces de Monsieur le duc de Joyeuse et | madamoyselle de Vau | demont sa sœur | par | Baltazar de Beauioyeulx | valet de chambre du | Roy et de la Royne sa mère | à Paris | par Adrian le Roy, Robert Ballard et Mamert | Patisson. Imprimeur du Roy MD LXXXII | avec privilège, du XIII février MD LXXXII.

Petit in f° de 8 feuillets et de 75 pages, dédié au Roi de France et de Pologne.

La poésie est du sieur La Chesnaye. Aumônier du Roi.

Les peintures de Maître Jacques Patin. Peintre du Roi.

L'orchestration de la Musique du sieur de Beaulieu.

Le livret comporte le récit complet de la fête dans « la Grande Salle de Bourbon », dont il donne une belle figure, ainsi que celles de tous les groupes de personnages, les vers, la musique et la reproduction des présents emblématiques offerts par les nymphes de ce « Balet Comique » à leurs illustres cavaliers.

Deux ouvrages principaux donnent de précieux détails sur cette représentation.

1° *Les origines de l'Opéra et le Ballet de la Reine* (1581) étude sur les danses, la musique, les orchestres et la mise en scène au XVIe siècle, par Ludovic Celler, Paris, Didier et Cie, 1868 — in-12 de 364 p.

2° *Le Ballet de Cour en France avant Benserade et Lully* par Henry Prunières. Paris, H. Laurens, 1914, in-8° de 282 p. (voir p. 82 à 94).

Pour répondre d'une manière précise à la question posée, la fête eut lieu en 1581 dans la salle du Petit Bourbon qui est représentée en la principale planche de l'édition princeps.

AUGUSTE RONDEL.

* * *

Notre confrère H. L. trouvera les renseignements qui l'intéressent dans l'ouvrage de Castil Blaze *La Danse et les Ballets depuis Bacchus jusqu'à mademoiselle Taglioni* (Paris 1832, in-18, pp. 112 et suivantes).

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

La chanson du roi Dagobert (T. G. 257 ; XXXVII ; XLIV ; LXIX ; LXXV ; LXXVIII ; LXXIX ; 224).— Dans l'*Almanach des Muses* pour 1765, p. 111, est insérée l'*Epitre à mon chien*, de Girard, de Dieppe composée en 1764 ; elle commence ainsi :

Achille, avant d'entrer en lice,
Haranguoit, dit-on, ses chevaux :
Mezence et mille autres heros
Eurent depuis même caprice ;
Le roi Dagobert et ses chiens
Eurent de fréquents entretiens : »

Le Laé, dans son aristophanesque poème du *Chien* (en langue bretonne. composé en 1772), dit :

Chaç Dagobert ar Roue
War rapport au histor
A ky manch sant Roch ive
So maro gant henor ».

Les chiens du roi Dagobert, au rapport de l'histoire, et aussi le chien estropié de Saint-Roch, sont morts honorablement).

Déjà sans doute courait le proverbe. » Il n'est si bonne compagnie qui ne se quitte, disait le roi Dagobert à ses chiens en les envoyant noyer parce qu'ils avaient la gale », cité par Dumersan et Ségur, *Chansons nationales* et populaires, T. I, p. 20).

GASTON ESNAULT.

—

Panem et Circenses (LXXVIII, 297 ; LXXIX, 123). — Le débris de céramique, à l'inscription « *Panem et Circenses* », a été trouvé à Vichy même, au cours des travaux de construction, dans un milieu nettement *romain*. — Près de ces mots se voient un *Cercle* [O], gravé également, et une *Croix de St André*, formée de 2 *tibias* entrecroisés. — Vichy ayant été à l'époque gallo-romaine la ville de *Vénus* par excellence (Cf. M. Baudouin. *Les origines du Vichy gaulois*), cette trouvaille a fait songer aux « *Pana* » des manuscrits. — Mais je persiste, moi aussi, à croire que « *Panem* » est bien la *vera lectio !*

Ce débris, retaillé en rondelle, je crois, doit être du IIe — IIIe S. après J.C. environ. On ne peut pas préciser davantage, les objets trouvés en même temps étant perdus.

Mais peut-être Juvénal — et par suite les autres (Fronto, Dion Chrysostome), — a-t-il voulu, dans sa satire, jouer sur les mots *Panem* et *Panum* (d'où *Pana*) ?

Cette pièce, si précieuse, de Vichy, semblerait le laisser pressentir.

Il est indiscutable que le *Cercle* signifie, en effet, le *Soleil* de l'équinoxe de printemps, ainsi que la *Croix*.

Mais pourquoi avoir gravé des *Tibias?* Peut-être est-ce une allusion à la *Flute des Funérailles* ou des Fêtes des *Lupercalia* (*Pana*) ?

Peut-être aussi est-ce une allusion au *squelette*, c. à d. à la *Mort de l'Année*, et partant à l'Equinoxe d'Automne?

Or le Dieu *Pan* est certainement l'anthropomorphisation du Dieu soleil de cet équinoxe.

Les *Lupercalia* (Fête du *Lupus* féminin du Pole, du Kuvos phénicien (aujourd'hui la *Petite ourse*) rappellent évidemment les

Lupanaria (les Repaires des Louves... .) et le Culte de la Fécondité, pour lequel on venait alors à Vichy.

Dr MARCEL BAUDOUIN.

—

Hallali et Alleluia (LXXIX, 45). — Du Cange signale le sens de cri de guerre au mot alleluia. Il dit en effet « in clamore bellico pronondiatum testantur Constantinus... Ado Viennensis... et Ortericus Vitalis. » Comme il a cité quelques lignes plus haut alleluie pour alleluia, l'hypothèse de M. B. me semble donc vraisemblable, car cette forme française doit être une transition entre alleluia et hallali.

Pour terminer, je ferai remarquer : 1° que l'on dit en hébreu hallelou-Yah et non Nalel lou Jahve, qui est fantaisiste ; 2° que la transcription hallalê donnée par Larousse du mot grec ἀλαλη est fausse ; il faut écrire alalé.

R. T.

*
* *

Les rapprochements suggérés par notre confrère M. B. sont parfaitement judicieux, qu'il s'agisse d'*hallali*, d'*alleluia* ou de *lelilies*, ainsi que de beaucoup d'autres, où le primitif représente une onomatopée du *hurlement*, du *ulululement* dirai-je, en introduisant dès l'abord de nouveaux exemples.

Citons, en effet, le Grec ἀλαλή (en Dor. ἀλαλὰ (cri de guerre, hallali. hurlement, ἐλελεῦ (m. sens), d'où ἀλαλάζω ou ἀλάζω (crier, pousser le cri de guerre), ὀλολύζω (hurler) ; — le latin *alala* (clameur de tumulte), *ululare* (hurler) *ulula* (hulotte) ; — le *Sanscrit*, *bulabuli* (hurlement, cri), et enfin l'espagnol *lelilies*, qui, dans Cervantès, a manifestement le sens de cri de guerre ou *hallali*.

En ce qui concerne l'hébreu *alleluïa*, on le considère, il est vrai, comme l'apocope de *halelou ïah* qui signifierait *louez Javeh*. Mais rien n'est moins sûr que cette traduction ; je serais plutôt tenté d'y voir le sens de *proclamez*, *criez ïah* ! Or *ïah* dans tout l'Orient sémitique a un sens assez indéfinissable répondant à l'εἰα des Grecs, c'est-à-dire qu'il veut dire tantôt *hardi*, *courage* ! *en avant* ! tantôt ! lorsqu'il précède un nom, *holà* ! *ohé* ! Exemple : *ïah Mohammed* ! *ïah ouled* ! (holà Mohammed, holà l'enfant !). C'est un appel, c'est une plainte, c'est un cri de joie, suivant les circonstances. Notre cri de *dïa* qu'à grand renfort de fouet et de jurons les charretiers adressent à leurs attelages pour les faire démarrer, pourrait bien n'être au fond, qu'une forme du même cri de *ïah !* ou εἰα !

Dans tous les termes qui précèdent apparaît un redoublement linguo-palatal formant comme un roulement prolongé à dessein, soit pour imiter le cri de certains animaux (hiboux, loups, chiens) soit pour frapper l'ennemi de terreur, soit pour surexciter l'élan de l'attaque, chasseur et guerrier, voilà, en effet, ce que l'homme primitif était avant tout.

Et dans ce redoublement l'élément principal est une *lallation* (lala, leli, luli) qui détermine le roulement cherché ; aussi ἐλελίζω ou ἑλίζω signifie-t-il en même temps *rouler*. Cet élément se rencontre dans nombre de mots tels que *laléja* (gazouiller) en provençal : *lallare* (m. sens et balbutier) en latin ; *lallen* (balbutier) et *lullen* (chanter) en allemand ; en Grec λαλάζεω (crier, bruire), λαλεῖν (bavarder), λαλ'α (bavardages)... etc.

Puis le redoublement a disparu dans certains cas et l'on se trouve alors en face de formes simples telles que ὑλάω (ululer) ἐλέας (hibou) en grec ; du vieux français *uller* (hurler) ; du romain *hûli* (blâmer, injurier ; de l'allemand *heulen* (hurler), *eule* (hulotte) ; de l'anglais to *owe* to *howe*, de l'Ecossais *yowl*, qui signifient aussi *hurler*...

La parenté de tous ces termes, et d'autres encore que j'omets ici pour ne pas surcharger cette nomenclature, ressort assez éloquemment de leur seul rapprochement pour qu'il devienne inutile d'insister.

L. ABET.

—

Vernelles (La ou Les) (LXXIX, 139) — Ce nom indique la présence des « vernes » dans la localité. L'aune ou verne pousse dans les terrains humides et a donné son nom à de nombreuses localités situées sur des cours d'eau :

Verneuil, Vernon, Vernay, Vergné, la Vergnolle... Et aussi :

Aulnay, Aunat, Auneuil, Augny...

Cf. « Légende territoriale de la France » par M. Peiffer, (Paris, Delagrave, 1877).

T. P. B.

***

D'après Littré *Verne* ou *Vergne* serait le synonyme d'*Aune* (alnus).

Dans plusieurs provinces de l'Est, notamment en Franche-Comté, on nomme toujours ainsi cet arbre qui ne se plaît que dans les terrains humides.

Les noms des villages de Vern, La Verne, la Vernelle, Vernois, Vernoil, Verneuil etc... construit généralement au bord de rivières à cours lent ou d'eaux dormantes, ont pour origine le mot *Verne*, comme Aulnat, Aulnay, Aulnoy, Auneau dérivent du mot *Aune*.

ORFRÉMONT.

—

Triboullet (LXXIV à LXXVIII). — Sur ce sujet, voir 1º le *Dictionnaire* de Jal (1867) page 598 (article *Fous*) — et 2º *l'Epitaphe de Triboulet*...et autres poésies inédites... recueillies par A. Joly. (Lyon, Scheuring, 1867).

On y apprend que le vrai nom de Triboulet était Férial, et qu'il a été le fou de Louis XII et non de François Ier.

Quant au vocable *Triboulet*, localisé dès le moyen âge dans la vallée de la Saône, ce n'était pas alors un sobriquet ; c'était le qualificatif populaire des originaires de *Trévoux*, et il a servi à désigner un assez grand nombre de familles différentes sorties de ce lieu, telles les Triboullet de Chalon-sur-Saône et de Beaune, déjà cités.

Mais ce nom prêtait trop bien aux grossières plaisanteries de corps de garde, dont nos pères faisaient leurs délices, pour qu'il ne fût pas attribué, à l'occasion, à un bossu.

« S'il n'en a qu'une — quelle infortune !
S'il en a trois — prends garde à toi — »

Inutile d'insister sur cette littérature de sous-entendus populaires, qui survit à toutes les évolutions du langage et qui est parfois dangereuse aux érudits : témoin le *Kif-Kif bourrico* du trop vertueux Sarcey !

Mais nous voilà bien loin des alexandrins romantiques du *Roi s'amuse* !

DONT CARE.

—

Rocade (LXXVIII ; LXXIX, 172). — « *Voie de Rocade* paraît vraisemblablement dater de 1890, époque où on songea à utiliser stratégiquement les chemins de fer et où furent créées à cet effet des sections de C. F. C., (chemins de fer de campagne), cette expression vient logiquement du jeu des échecs. » Cette petite consultation m'est adressée par M. H. Grelat, du 5e génie. Il serait d'une bonne méthode de poursuivre l'enquête auprès des officiers et soldats de ce corps, qui est chargé de l'utilisation militaire des voies ferrées. Leur mémoire pourra leur dire s'ils ont tiré *chemin de fer de rocade* d'une locution *ligne de rocade* plus ancienne et pouvant dater logiquement d'avant les locomotives.

De quand date en allemand le mot « rochade » ?

En France, le suffixe *ade* dénonce, en règle générale, un mot emprunté aux dialectes du Midi, ou créé par des gens de langue d'oc.

GASTON ESNAULT.

—

Bohémien ou Bohême (LXXIX, 7) — La réponse se trouve dans le *Larousse*, vº Bohémien (t. 2-p. 868), qui cite ces 2 phrases :

Il est une autre espèce de Bohémiens non moins charmants, non moins poétiques ; c'est cette jeunesse folle qui vit de son intelligence un peu au hasard et au jour le jour.

TH. GAUTIER.

« Nous autres bohémiens, nous ne nous laissons pas beaucoup imposer par les usages du monde, » (G. Sand).

Bohémien est synonyme de Bohème dans le sens littéraire.

R. T.

—

Moy et Mouy : prononciation. (LXXIX). — Bien que Moy, chef-lieu d'un canton de l'Aisne et Mouy, chef-lieu d'un canton de l'Oise, aient une orthographe différente, je me suis laissé dire que leurs noms s'exprimaient d'une façon euphoniquement semblable.

Dans les deux cas, on prononcerait : Mouy.

Peut-être les anciens seigneurs de ces deux petites villes étaient-ils issus d'une souche commune... Du reste, on relève encore ces patronymes dans des annuaires ou armoriaux contemporains et il serait sans doute facile de savoir de leurs titulaires comment ils les prononcent actuellement.

PABESNIER.

Houille : l'origine du mot ? (XXXVII ; LXXIX, 191). — Question déjà posée et à laquelle il a été répondu.

Se reporter au tome XXXVII de la collection, c. 57, 456, 522, 556.

P. D.

—

Brassicole (LXXVIII, 394). — L'industrie brassicole signifie évidemment la culture et le commerce du chou, légume qui s'appelle en latin *brassica* (Martial, Properce) ou *brassicum* (Saint-Paulin de Nole).

V. A. T.

—

Bouly, étymologie du nom (LXXVIII, 11, 164). — Patronymie et toponymie sont bien difficiles à séparer .... d'où l'extrait suivant :

« . . . . . La Boulie [près de Versailles] — lieu dit, dans les vieux titres de propriété, tantôt La Bolie, La Bouillie ou La Bauly. Quelle est l'origine de ce nom ? — Si on en croyait une tradition locale, c'est là qu'auraient été mis secrètement en nourrice les jeunes bâtards des rois de France, d'où le surnom familier de La Bouillie donné au hameau. Mais il faut remarquer qu'on trouve mention de cette désignation dès le XIIIe siècle, et que nulle part ne se voit l'indice d'une appellation antérieure à laquelle ce surnom se serait substitué.

Suivant l'abbé Lebeuf [*Histoire du diocèse de Paris*] (édition annotée par Bournon) t. III, p. 170 et 213] ce serait plutôt un dérivé de Boullaye, terme désignant un lieu planté de bouleaux. Enfin, de savants étymologistes inclinent à penser que le mot Boulye ou Bouly, employé dans les plus anciens textes, indiquerait une origine latine, comme pour la plupart des noms de lieux ayant la même désinence, et qu'il faut supposer qu'un certain Bulliacus a laissé son nom à une colonie romaine fondée par lui en cet endroit »

P. Fromageot

(Le domaine de La Boulie..... dans *Revue de l'Histoire de Versailles et de Seine et-Oise* 1913, p. 114-115).

Il n'est peut-être pas tout à fait interdit, à propos de noms, de soupçonner quelques jeux de mots. Ainsi : La Boulie ou La Bouillie, est à l'Est de Versailles ; un petit thalweg en descend vers le Pont-Colbert et Porchefontaine ; et son ruisseau a dû être nommé aussi « La Bouillie ». Et, à l'Ouest de la ville, les plans marquent un lieu Le Bouillon, et un peu plus loin un ruisselet qui dut être, s'il n'est encore, « Le Bouillon », car le même nom se retrouve de l'autre côté du canal de Louis XIV.... Le Bouillon, La Bouillie sont deux pendants topographiques et toponymiques.... mais je m'éloigne de la question étymologique ; excusez-moi..

Sglpn

—

Premier moutardier du pape (LXXIX, 96). — Ironique et assez irrespectueux, je doute qu'aucun dignitaire, ni même fournisseur de la cour pontificale ait jamais porté ce titre. L'expression, sans être très ancienne, bien que ne figurant pas dans le *Dictionnaire* de Le Roux (édition de 1735), semble au moins dater du XVIIIe siècle. Le dictionnaire qui forme la partie principale des *Voleurs*, de Vidocq, en réalité de St-Edme, (1837) ne la mentionne pas davantage pas plus que celui de Francisque Michel (1856). Dans l'intervalle, Bescherelle l'avait pourtant recueillie en 1846 et en fixait l'ancienneté relative.

« Il se croit le premier moutardier du pape ». Se dit d'un homme médiocre qui a une grande opinion de lui même, qui affecte de l'importance. — M. du Noyer a dit dans ses *Mémoires*, en parlant de sa femme :

La qualité de madame la consule de Nîmes l'avait rendue si fière qu'elle se croyait la première *moutardière* du pape.

Anne-Marguerite Petit, dame Du Noyer, née à Nîmes vers 1663 est morte en 1720. Cette citation établirait donc que l'expression existait déjà, sans être, cependant, d'un usage courant.

En 1866, Alfred Delvau lui donne place dans son *Dictionnaire de la Langue Verte* :

Moutardier du pape, s. m. Homme qui s'en fait accroire, imbécile vaniteux, — dans l'argot du peuple.

Lorédan Larchey a reproduit cette définition :

Le *Nouveau Larousse* — il faut bien le citer parfois, ce « parent pauvre » — tente une explication :

On raconte que le pape avignonnais Jean XXII raffolait de la moutarde; il en mettait dans tous les mets. Il créa pour un de ses neveux la charge de premier moutardier. De là le dicton appliqué aux sots vaniteux de *premier moutardier du pape*.

Il est sans doute inutile d'ajouter que les deux pages consacrées par la Biographie Michaud à ce Jacques d'Euse, évêque de Porto, élu pape, à Lyon, le 7 août 1316 et mort le 4 décembre 1334, taisent cette particularité. L'explication donnée par Ch. Ferrand et reproduite par Hector France a l'avantage de se montrer moins affirmative et de ne pas citer de noms propres :

Un pape — on ne dit pas lequel, mais c'est du temps que les papes habitaient Avignon — était harcelé par un Dijonnais qui se prétendait son neveu et demandait, à ce titre, quelque faveur spéciale. Sa Sainteté, lassée de ces importunités dit à son secrétaire :

— Ce gaillard ne me laissera pas en paix. Il se peut qu'il soit mon parent. A quel emploi pourrais-je le nommer ?

— Saint-Père, répondit le secrétaire, j'ai pris déjà des informations ; il existe en effet quelque parenté lointaine, mais le postulant ne me paraît avoir besoin de rien, du moins pécuniairement. C'est un riche fabricant de moutarde.

— Voilà notre affaire, dit en riant le pape. Ecrivez lui de m'envoyer quelques pots de moutarde, et faites-lui savoir que je le nomme mon *premier moutardier*.

Le Dijonnais, — dit Ch. Ferrand — heureux de cette réponse, proclama partout sa bonne fortune, et se para en toute circonstance du titre original qui lui était conféré. Ses voisins ne manquèrent pas d'en rire, et depuis lors le dicton s'est acclimaté avec le sens que tout le monde connaît. (1)

Si en Avignon, la mule du pape avait parfois de la rancune, les papes eux-mêmes n'étaient pas sans esprit.

Mais, n'est-ce pas là un conte bleu ? De nos jours, le Dijonnais eut peut-être préféré devenir, avec un jambage de plus, comte romain ?

PIERRE DUFAY.

*
* *

Il eut été bien surprenant que notre recueil n'ait point eu déjà à s'occuper de cette façon de parler.

Il en a été en effet question dans les numéros des 10 mai, 25 Juin, 10 et 25 octobre, 25 novembre 1866 ainsi que dans celui du 10 octobre 1877. Des explications fournies, la meilleure semble être celle que contient le dernier numéro indiqué ; *Le nouveau Larousse illustré* le donnant également, M. P. l'y retrouvera facilement.

GUSTAVE FUSTIER.

*
* *

Réponse à côté, mais piquante. On raconte que les habitants de Saint-Maixent en Poitou, fiers de la « moutarde » qu'on confectionnait dans leur petite ville, en envoyèrent un pot au pape (lequel ? — Pie VI ou Pie VII quand ils étaient en France ?) et mirent à la fin de leur lettre d'envoi:

Si Votre Sainteté trouve cette moutarde à son goût, elle n'aura qu'à nous retourner le pot, et ne le lui remplirons de nouveau.

LA COUSSIÈRE.

—

Une branche de lis, attribut de Saint-Joseph (LXXIX, 193). — Ce n'est pas une branche de lis, mais une baguette fleurie que tient Saint-Joseph dans les diverses œuvres d'art où il se trouve représenté.

On raconte, à ce sujet, que lorsqu'il fut question de mariage pour la Vierge Marie, plusieurs prétendants se présentèrent ; il fut convenu que l'élu serait celui d'entre eux dont le bâton fleurirait. Ce fut le bâton de Joseph qui fleurit. Cette légende est clairement indiquée dans le *Mariage de la Vierge* du Pérugin, ainsi que dans l'œuvre similaire de Raphaël : l'époux de Marie tient à la main une baguette fleurie, tandis que les baguettes des autres prétendants restent desséchées et que l'un d'eux, de dépit, brise la sienne sur son genou.

Les artistes qui, dans la louable intention de proclamer la pureté de Saint-Joseph, donnent une branche de lis comme attribut à ce saint, commettent inconsciemment une hérésie contraire à la tradition habituellement suivie en matière d'iconologie chrétienne.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Portes de cimetières (LXXIX, 192. Une disposition analogue attira mon attention, vers 1895, dans je ne sais plus au juste quel village de la Hague, peut-être

(1) *Dictionnaire de la Langue Verte*. Paris, Librairie du Progrès, s. d. ; in-4, p. 248.

Beaumont ou Sainte-Croix. Je pense que l'ouverture secondaire est destinée à permettre d'entrer même quand la porte principale est fermée ; et que la dalle formant barrière est pour interdire, dans une certaine mesure, les incursions des animaux vagabonds, qui ne songent que rarement à la franchir.

SGLPN.

—

Le tatouage chez les grands (T.G. 871 ; LXXVI ; LXXVII ;LXXIX, 79, 275). — Il ne peut être question de parler de tatouage en général et l'extension de la question n'est pas possible sans l'*Intermédiaire* ; la littérature criminelle et médico-légale est en effet considérable sur ce sujet.

Pour ce qui est des grands, le Dr Baratoux trouvera dans le « Paris » de septembre 1894, sous la signature de M. Michel Délines, un article amusant intitulé : *Le tatouage dans le grand monde*. D'après l'interview d'un professeur de tatouage de Londres, la mode de l'illustration cutanée sévissait fort en Angleterre à cette époque, dans le grand monde. Ses cartons représentaient des scènes de chasse et de turf, des fleurs, des arabesques et mille fantaisies. Quant au prix il variait de 5 shillings à 20 livres sterling. Ses sujets se recrutaient dans l'aristocratie anglaise.

Il y a là aussi l'histoire d'un certain comte de Tolstoï, qui semble empruntée à un chapitre du *Robinson Crusoë*. Pendant un voyage en Orient ce malheureux comte fut débarqué, pour une peccadille, dans les mers lointaines, sur une ile habitée par des sauvages qui s'empressèrent de le décorer de la tête aux pieds. Revenu à St Pétersbourg, il s'assura, de ce fait, une célébrité mondaine ; on l'invitait à tous les grands dîners et au dessert il montrait aux dames sa poitrine illustrée d'un immense oiseau de paradis entouré d'une guirlande de petits oiseaux, et ses bras autour desquels s'enroulaient deux longs serpents. Au fumoir les messieurs pouvaient contempler le reste du corps.

J'ai moi-même donné mes soins à un tatoué de marque le célèbre coureur américain L.-B. qui se tua dans la course d'automobile Paris-Madrid. Pendant les quelques semaines de coma qui précédèrent sa mort, j'eus le loisir d'étudier ses tatouages. Ils étaient superbes et avaient été pratiqués par les meilleurs artistes japonais. Sur la poitrine était tendue une grande toile d'araignée toute noire avec, au milieu du sternum, l'animal posé au centre. Autour des poignets s'enroulaient en bracelets des serpents aux couleurs vives ; sur un des bras resplendissait le dragon et sur l'autre, une japonaise, en costume d'apparat, étalait ses soies polychromes dont les nuances se fondaient dans une harmonie vraiment artistique.

LABÉDA.

—

La nouba des tirailleurs (LXXVIII, 396 ; LXXIX, 230). — Depuis que l'on a doté nos régiments de tirailleurs d'une musique composée en majeure partie d'instruments indigènes, on a donné au corps d'exécutant le nom de nouba employé par les Arabes.

On sait que le mot nouba n'est pas de l'argot, s'il est devenu populaire pendant l'exposition de 1900, c'est qu'une nouba accompagna le détachement de turcos venu à Paris.

La nouba de chaque régiment est entretenue par la masse générale d'habillement. Chaque compagnie a une petite nouba, la réunion de ces musiques forme la nouba du corps. Il y a : un *tambour* du type français ; un *tebel*, grosse caisse en peau de chameau ornée de passementeries et de franges en drap découpé ; on frappe sur l'instrument à l'aide d'une tige en bois d'olivier, qui porte une boule en peau de chèvre, et d'un jonc très souple ; les deux engins produisent une alternance de coups sourds et de coups vifs : une *derboubka*, autre tambour, double, en peau de chèvre ; une *bendègre* tambourin en peau de bouc ; une *raïta*, sorte de flûte dont les sons perçants dominent tous les autres, cet accent nasillard annonce de loin l'arrivée de la troupe ; des *clairons*, qui relèvent l'ensemble ; enfin il y a le *kerkabou* formé de lamelles de fer qui en s'entre-choquant produisent des bruits très sauvages.

La nouba a donc une existence officielle.

ARDOUIN-DUMAZET.

Trouvailles et Curiosités

—

La vie chère au restaurant sous la Révolution. — Quel est, à l'heure présente, l'habitué de restaurant qui ne se lamente ? si les plats qu'on lui sert sont peu copieux, les prix en sont, par contre, fort respectables. Il en alla de même un instant sous la Révolution. Ecoutez plutôt ces doléances de Sébastien Mercier en son *Nouveau Paris*.

Vous recevez, en entrant, la carte du restaurateur tout imprimée ; c'est une feuille in-folio. Tel, accoudé sur une table, la médite longtemps avant de se décider ; tel tâte son gousset pour savoir s'il a vraiment de quoi dîner, car l'on ne dîne plus bon marché. Faites bien votre calcul, si vous ne voulez pas être pris au dépourvu et laisser votre montre ou votre tabatière sur le comptoir en gage d'une moitié de poularde.

Vous voyez bien les prix, mais vous ne voyez point le plat ; quand il arrive, ce qu'il contient pourrait être servi dans une soucoupe ou dans une palette à saignée. On voit au firmament la croissance de la lune ; on ne voit chez les restaurateurs que la décroissance des plats, et les prix sont fixes et invariables comme l'étoile polaire.

La viande est découpée en filigrane et bientôt le sera en dentelle.

Si vous demandez d'un tronçon d'anguille à la tartare, on vous en apporte, mais ce tronçon n'a que jusqu'à un pouce et demi de longueur : ayez soin que la carte dise combien vous en aurez de pouces, sans quoi votre tronçon ne sera qu'une roulette. Il en est de même de tous les autres mets : c'est l'exiguité la plus délicate ; on dirait qu'on vous apporte des échantillons d'un repas futur. Eh ! citoyens restaurateurs, je ne veux pas me faire faire un habit ; je veux dîner...

P. c. c. GUSTAVE FUSTIER.

—

Rachel s'ennuie. Lettre inédite de Rachel adressée à sa sœur Sarah — Cette lettre a figuré la vente Girardot, faite en juillet 1879 par Gabriel Charavay.

Rachel l'écrit à l'époque de ses plus beaux succès en Allemagne, quand elle voit les grands de ce monde prosternés à ses pieds. Elle est traitée en reine, en idole : et elle s'ennuie. Elle veut un homme.

Cette confession ne dit pas grand chose sur son art ; mais elle nous instruit d'une façon singulière sur son tempérament. Quel feu !

Chère dame du Lac,

Il me semble que vous auriez bien dû m'apprendre vos contentements à l'endroit du théâtre de l'Odéon, car on m'assure que vous y êtes engagée aux appointements de 6000 francs. M. de Jaucourt qui part pour Paris a bien voulu se charger de ma lettre pour vous et comme je l'ai prié de voir mes enfants pour m'en donner des nouvelles, veuillez les faire descendre de Montmorency le jour où mon très aimable courrier se rendra chez nous à la campagne. Je poursuis mes succès avec succès, les finances même vont pas mal. Raphaël est fort actif, et papa est très aimable, tous les jours, je m'étonne du changement qui s'est opéré dans son caractère et maintenant je comprends que mes jeunes sœurs preféraient sa compagnie à celle de notre mère dont le caractère se fait si aigre et si intéressé. Je n'oublierai jamais l'histoire de mon portrait sans compter le reste ! !

Ecris moi une bonne et longue lettre, je commence à trouver le temps long et je ne suis encore qu'à moitié chemin ! ah que c'est long trois mois, 3 mois de congé, seule. Quand trouverai-je donc un homme indépendant qui pourra me venir voir dans ce long exil de congé, car je crois que je m'habituerais plus volontiers à vivre deux ans à Pétersbourg par exemple qu'a un congé de trois, quatre mois où je suis, toujours sur une route de poussière et sale comme un petit cochon Avoir un amant qui est à Paris ou à la campagne pendant que vous allez vous fatiguer à l'étranger, ma foi, mieux vaut un vieux mari qui ne vous quitte pas, ou bien, rien du tout et alors se suffire *à soi-même*. Je me suis un peu refroidi pour le blond, il est trop la bonne de son père. Si par un beau temps, en te promenant, tu rencontrais un homme bien de taille et de mine, envoye-le moi poste restante à Munich où je serai d'ici quinze jours.

Mille souvenirs à mon petit frère blanc, mille tendresse pour toi, mille baisers à mes deux anges.

RACHEL.

Berlin le 2 septembre.

Le Directeur gérant :

Georges MONTORGUEIL

Imp. CLERC-DANIEL, Saint-Amand-Montrond

LXXIXe Volume — *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* — 20-30 Avril 1919.

N° 1500

31bis.r. Victor-Massé
PARIS (IXe)
Bureaux : de 3 à 6 heures

QUÆQUE

Cherchez et vous trouverez

SINGULA



LEGENDE

Il se faut entr'aider

N° 1500

31bis.r. Victor-Massé
PARIS (IXe)
Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Pour la précision des rubriques, une question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.

Indiquer les rubriques et leurs cotes.

Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée mais envoyée directement à l'auteur de la question.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

Le nombre des questions est si élevé qu'il nous est impossible de les publier toutes ; elles absorberaient chaque fois, à elles seules, tout le numéro.

Nous sommes contraints ou de les ajourner ou de faire un choix. Nous prions nos collaborateurs de bien vouloir, en fait de questions, n'envoyer que celles qui ont, pour eux, un strict caractère d'actualité, d'intérêt ou d'urgence.

—

Les souvenirs de Charlemagne à Vienne. — On a discuté la question de savoir si Charlemagne était un empereur allemand ou un empereur français.

Alexandre Dumas, dans un de ses romans, le traite de Teuton. Quoi qu'il en soit,on conserve à Vienne, sa couronne, son manteau et son épée.

Sait-on comment ces souvenirs ont été conservées jusqu'à nos jours et depuis quand ils sont à Vienne ? Croit-on que la France pourrait les revendiquer ?

NISIAR.

—

Les soldats morts pour la liberté. Réponse de Bonaparte. — Edme Champion dans son remarquable ouvrage *L'Esprit de la Révolution* écrit, dans une note de la page 225 :

N'oublions pas la réponse du général à qui Bonaparte demandait ce qu'il pensait d'une cérémonie à Notre-Dame : « Il n'y manque que les deux millions d'hommes qui sont morts pour la liberté ».

A quel propos cette réponse fut-elle faite et par qui ?

B.

—

Sociétés des nations. — On peut lire dans le tome I, p. 476, de *l'Histoire de la civilisation française*, par Rambaud les lignes suivantes :

Henri IV rêva une république chrétienne, c'est-à-dire une organisation de l'Europe où tous les états, royaumes héréditaires, monarchies électives, républiques, auraient eu leur place. Il aurait voulu mettre à la tête de cette confédération européenne un conseil suprême, formé des délégués de toutes les nations, et qui aurait jugé les conflits entre

les états, à la manière d'un tribunal, de façon à réprimer les injustices et à prévenir les guerres ».

Ces lignes renferment le programme de la Société des nations du président Wilson. L'*Intermédiaire* ne pourrait-il pas rappeler dans ses colonnes les projets de paix perpétuelle élaborés par les prédécesseurs du président Wilson ?

R. B.

—

Un chapeau de Napoléon. Le Dr Lapi. — Ces jours derniers, on a vendu à la salle Drouot, une collection de curiosités militaires, parmi lesquelles se trouvaient un chapeau ayant appartenu à Napoléon Ier et la malle de voyage de l'impératrice Marie-Louise, couverte en moire verte avec chiffre et garniture de dentelle d'argent.

Sur demande de 5.000 fr., le chapeau de Napoléon a été adjugé 3.950 fr. à un spécialiste M. Fabius.

Ce chapeau était accompagné d'une lettre prouvant son authenticité et ainsi conçue :

Le 20 septembre 1814 l'Empereur revenait d'une excursion à l'île Pianosa sur le bateau *Huher*, un coup de vent jeta le chapeau à la mer. Repêché et devenu *inservable (sic)* étant déjà très usagé, l'Empereur le dédaigna et en fit cadeau au soussigné, lequel, en récompense d'un grand service que M. Mencio, commissaire du Palais, lui avait rendu, le lui céda le 1er janvier 4815.

Le chambellan de l'Empereur,
Dr Lapi ».

Quant à la malle de l'impératrice elle a été payée 880 fr. par M. Gruel.

Qui était ce Dr Lapi ? Le connaît-on ?

V.

—

Deux statues de Saint-Etienne du Mont. — En 1740, un monsieur Hiver envoyait deux mémoires à messieurs les marguilliers de Saint-Etienne du Mont pour leur demander la suppression du jubé « qui à l'air d'un pont et n'est pas supportable à la vue », mais il demande qu'on conserve le Christ et les images de saint Jean et de leurs soubassements. Un *Intermédiairiste* pourrait-il me dire ce que sont devenues ces « deux images », ce qui voulait dire « statues », je suppose ?

Elles ne sont plus au jubé depuis longtemps ; il y a eu depuis deux anges qui sont actuellement à la chapelle des catéchismes. Où trouver la sainte Vierge et saint Jean ?

Quelqu'un se souvient-il de les avoir vues ?

E. P.

—

Flèches au moyen-âge. — Existe-t-il des documents concernant la fabrication des flèches au moyen-âge, en particulier, en ce qui regarde la préparation, le dressage et l'empennage du « fût » ?

Aucune indication n'est fournie, à ce sujet, ni dans la grande Encyclopédie, ni dans les traités publiés sur les armes anciennes.

Joseph Campardon.

—

Arnauld de Sailly. — Famille de Senlis originaire d'Auvergne. Ascendance de Jacques Arnauld de Sailly qui épouse en 1621 Clauda Boutaud. Armes : « d'azur au chevron d'or accompagné de deux palmes adossées du même et en pointe d'une croix fleuronnée d'argent ? »

—

Arnauld de La Borie. — Ascendance de Pons Arnauld de la Borie marié à Anne Arnauld de Golée et père de Pierre qui épouse en 1561 Jeanne de Tricard ? Armes ?

Henri D. d'A.

—

Emilie Bachminska, femme du général de Montholon ? — En feuilletant un ancien volume de l'*Intermédiaire*, je trouve dans le numéro du 10 août 1903 (XLVIII, 181) un article de feu notre confrère le duc Job (Boleslas Lopacinski) racontant que le roi de Pologne Stanislas Leczinski avait eu d'une grande dame polonaise trois enfants adultérins dont un certain Cichocki avait consenti à endosser la paternité. L'un de ces enfants, Michel Cichocki, « cerveau brûlé, spadassin et joueur », épousa, paraît-il, Emilie Bachminska, fille d'un chambellan du roi. Le duc Job nous apprend, à cette occasion, que cette dernière était « la femme divorcée du général Montholon, le même qui avait partagé la captivité de Napoléon à Ste-Hélène et celle de Louis-Napoléon à Ham, qu'il avait épousée à Varsovie et dont l'Empereur prononça le divorce de sa propre autorité ».

Surpris de voir le créateur du Code

civil intervenir d'une façon aussi arbitraire dans une affaire qui, d'après la loi, relève exclusivement de la juridiction des tribunaux, j'ai consulté l'*Armorial du 1er Empire*, du vicomte Révérend, qui m'a appris que le comte Charles-Tristan de Montholon avait été marié deux fois : 1° en 1811, à Albine Hélène Le Vassal décédé en 1848 (épouse divorcée de Louis Pierre Edouard Bignon, baron de l'Empire, puis de Daniel Roger, également baron de l'Empire) dont il eut trois enfants, deux fils et une fille ; 2° en 1848 à Catherine Jane O'Hara, décédée en 1893, qui le rendit père d'un fils.

Ainsi le vicomte Révérend, dont les généalogies sont généralement exactes et aussi complètes que possible, ne parle point d'un mariage contracté par Montholon en Pologne. D'autre part, le duc Job était fort bien renseigné sur l'histoire des familles de ce dernier pays qui était le sien, et rien ne permet de supposer qu'il ait avancé un fait erroné. C'est pourquoi je pose cette question à mes érudits confrères : que savent-ils d'un troisième mariage (et premier en date) du fidèle compagnon de captivité des deux Napoléon ?

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Claude Balain. — Le 6 février et le 12 mars 1648, deux religieux d'Orléans, l'un carme et l'autre dominicain, approuvaient une « Vie du R. P. Joseph de Paris, prédicateur de l'ordre des Pères Capucins, commissaire apostolique des Missions Etrangères, fondateur des religieuses réformées de Saint-Benoît sous le titre de la congrégation de Notre-Dame sur le Calvaire », (ouvrage resté manuscrit).

Cette Vie avait été composée à Paris, de 1643 à 1647, par un prêtre angevin, nommé Claude Balain, décédé en 1647.

Pourrait on trouver quelques renseignements biographiques sur cet auteur ? Le manuscrit autographe porte : « par le sieur de la Croix, prêtre ; par le sieur du Pré Balain, prêtre » ; deux mentions effacées et remplacées par cette dernière : « par Claude Balain, angevin, prêtre ». La Dédicace du livre est signée : *Lepré-Balain*.

F. UZUREAU.

Alexandre Bidar. — Un collègue de la région de Lille pourrait-il me donner des renseignements concernant Pierre-Alexandre Bidar, vivant au XVIIIe siècle ? Ce personnage blasonnait : *d'argent au coq de sable, posé sur une terrasse de sinople et en chef d'azur à trois étoiles d'or à brais.* Casque, Cimier : une étoile de l'écu.

Quelle est sa parenté avec Mathieu Bidar ou Didar, Conseiller du Roy au bailliage de Lille, fin du XVIIe siècle ? Il était l'époux de Marguerite-Jeanne-Isabelle de Los qui portait les armoiries suivantes : *d'argent à un palmier arraché de sinople.*

ROTARIUS.

—

Caussade ? — Le recueil de Verlaine, *Poèmes saturniens*, contient dans le « caprice » intitulé *Chanson des Ingénues*, le couplet suivant :

Les Richelieux, les Caussades
Et les chevaliers Faublas
Nous prodiguent les œillades,
Les saluts et les « hélas ».

Qu'était ce Caussade que le « pauvre Lélian » fait figurer en si galante compagnie ?

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Le chevalier de Chalus. — Je vois dans l'histoire de la Vendée militaire par Crétineau-Joly que parmi les officiers principaux du Piquet du Boisgny en 1795 figuraient le comte et le chevalier de Chalus. Dans le même ouvrage, un peu plus loin, je lis que Chalus fut le dernier des chefs chouans qui déposa les armes en juillet 1796. — Je croyais que les du Chalus étaient originaires d'Auvergne ou de Saintonge. Ceux qui se mêlèrent si activement à cette guerre de la Chouannerie dans laquelle les paysans de Bretagne et du Maine « *obéissaient* d'amitié » seraient-ils d'une branche immigrée dans le Maine ou l'Ile-et-Vilaine depuis un certain temps, ou bien de ces gentilshommes échappés du Quiberon qui, pour combattre les bleus, vinrent en certain nombre, s'enrôler dans les divisions de la Chouannerie ?

LA NEUVILLE.

—

Robine Crosnier. — J'ai dans des généalogies de ma famille une Robine Crosnier (des^{rs} Crosnier de la Berthau,

dière) qui vivait à Saint-Malo dans la première moitié du XVIIe siècle. Elle est qualifiée à plusieurs reprises « nièce de Monseigneur de Neuville, évêque de Saint-Malo ».Or aucune généalogie des Villeroy (Monseigneur de M... était frère du machal de Villeroy) ne confirme cette parenté. Quelque obligeant confrère me tirera-t-il d'embarras ?

XAVIER RUELLAN.

—

Famille berrichonne Dauphin. — Un collègue du Poitou ou du Berry pourrait-il fournir quelques renseignements généalogiques sur la famille, berrichonne je crois, des Dauphin ou Daulphin dont une branche porta le nom de Puyberland ?

FONS-GOMBALDI.

—

Graçon, peintre. — Qui pourrait me donner des renseignements sur Graçon, peintre pastelliste, qui a dû passer à Grenoble vers 1800 ? A cette époque les peintres allaient de ville en ville faire des portraits.

UNE DAUPHINOISE.

—

Famille d'Harzillemont. — Un lecteur de l'*Intermédiaire* pourrait-il me donner la certitude que la famille d'Harzillemont en Champagne soit une branche de la Maison de Châtillon-sur-Marne. Toussaint d'Harzillemont épousa Nicole d'Anglebermer, d'où Nicole d'Harzillemont mariée à Antoine de Crenequin, écuyer seigneur de Monceaux et des Déserts, d'où Jeanne de Crenequin mariée le 27 juillet 1608, à Jacques Guérin, écuyer sieur de Champvoisy, fils de Jean Guérin, écuyer sieur de Champvoisy près Epernay et de Louise de Soufflier du Vertbois — et Antoinette de Crénequin mariée à Charles de Tassin, écuyer d'où Apoline de Tassin mariée à Montmort en 1651 à messire Olivier de Pompery, écuyer seigneur de Lozeray,fils de Messire François de Pompery, écuyer, seigneur de Lozeray dans la paroisse de Vendrest-en-Brie et de Madeleine de Hérisson.

Vicomte OLIVIER DE POMPERY.

—

Le peintre Leriche. — J'ai vu deux tableaux de fleurs signés Leriche. Les fleurs sont celles qu'on affectionnait il y a une centaine d'années : roses qu'on ne trouve, et encore, que dans les jardins de curés, renoncules, giroflées, lilas, camélias, etc. Quelque aimable intermédiairiste pourrait-il me renseigner sur ce peintre, l'époque où il vivait, les sujets qu'il traitait habituellement ? S'était-il spécialisé dans la peinture des fleurs ?

M. T.

—

Mme de Sartine. — Existe-t-il un portait de Mme de Sartine née Emilie de Sainte-Amaranthe, victime de la Terreur, et où ce portrait se trouve-t-il ?

P. H.

—

Famille Villeret. — Dès 1506 on trouve un Pierre Villeret à Yzeures, il obtint du Sénéchal une sentence pour un retrait lignager.

En 1532 et 1638 on trouve des Villeret à la Rochepozay. Les Archives de Tours, série G. 951 (?) contiennent mention de Villeret en 1654 et 1660.

A la même époque vivait à Lureuil (aujourd'hui Indre) Dieudonné Villeret sieur de Fontmort.

Au XVIIIe siècle dans la même région les Villeret sont sieurs de la Motte, La Cour, La Relandière, Lalmandrie, Mauchaix, La Chaume, l'Artaudière.

Que sait-on de cette famille ?

FONS-GOMBALDI.

—

Armoiries à déterminer : 3 brisques. — A qui attribuer l'écusson suivant : *Ecartelé aux 1 et 4 d'azur aux trois brisques d'argent et aux 2 et 3 d'azur aux trois croissants d'argent posés : deux et un*. Cet écusson ovale, surmonté d'une couronne de Marquis fait partie d'un cadre bois sculpté Louis XV de 40 × 30 environ dans lequel se trouve une petite gouache sur velin.

Cette gouache représente une jeune femme tenant de la main droite pendante, un arc et un carquois et de la main gauche levée un flambeau ; à sa gauche se tient un amour dont la figure et le geste semblent réclamer ses armes.

Comtesse DE S. M.

—

Légion d'honneur. — Au cours de la campagne, beaucoup de militaires ont reçu, avec joyeuse émotion, une lettre les « informant que, par arrêté ministériel du

....rendu en application du décret du 13 août 1914, la Croix de Chevalier de l'Ordre National de la Légion d'honneur leur avait été concédée.

« Ils ont droit, désormais, au port de l'insigne de la décoration et aux arrérages attachés à celle-ci.

« La concession ci-dessus sera régularisée ultérieurement par une loi spéciale ».

Ni mes camarades, ni moi, n'échangerions ces lettres, sur papier à chandelle et de la plus laide typographie, mais datées de 1914 à 1918, contre les plus splendides parchemins. Aucune critique donc dans ma question ; mais je voudrais savoir s'il y a eu des précédents à la mesure appliquée depuis plus de quatre ans pour la distribution de la superbe récompense nationale. Est-ce que, de l'avis des confrères qui ont étudié les statuts et usages des ordres de Chevalerie en général, et ceux de l'Ordre de la Légion d'Honneur en particulier, les personnes décorées en vertu du décret du 13 août 1914 sont bien, dès à présent, Membres de l'Ordre ?

L. V. P.

—

Signature de poinçon G K°. entrelacés. — On possède un petit tableau sur cuivre, représentant St-François d'Assise, à mi-corps, priant en extase, assis à une table sur laquelle sont posés un livre ouvert et un grand crucifix ; les mains du saint, ouvertes, présentent les stigmates sanglants, bien connus dans l'histoire de la vie du saint.

La plaque de cuivre sur laquelle le tableau est établi porte au revers, appliqué au poinçon et en relief le monogramme ci-dessous G. K. entrelacés et un petit o doit-être celui de l'artiste et qui rappelle le type des monogrammes des peintres de la fin du XVIe ou du commencement du XVIIe siècle.

On demande si ce mode de signature au poinçon, des tableaux sur cuivre, se rencontre souvent et si le nom du peintre, dont le monogramme est ci-dessus, est connu ?

L. B.

—

La collection de timbres-poste du fils de la duchesse de Galliera. — Il y a deux ans les journaux ont annoncé la mort du fils unique de la duchesse de Galliera qui portait le nom de Ferrari La Renotière. Par testament il aurait légué au musée de Berlin une merveilleuse collection de timbres évaluée, paraît-il, à plus de dix millions. Ferrari étant naturalisé français, son legs fait à un pays en guerre avec la France devrait facilement être annulé. Sait-on quelles décisions le gouvernement français a prises à ce sujet ?

HENRY DE BIUMO.

—

« La forme est le mâle ». — Je rencontre dans un volume à la fois agréable, solide et très suggestif de M. André Beaunier, *Joseph Joubert et la Révolution*, 1918, p. 119, cette parole de Joubert :

La forme, la forme... Aristote dit que la forme est le mâle.

J'entends cela au sens que les œuvres de la littérature et de l'art ne vivent que par le style et l'exécution, ce qui me paraît très vrai, au moins d'une manière générale. Mais est-ce une citation ou une boutade mise sur le compte d'Aristote comme le chapitre des chapeaux est mis sur celui d'Hippocrate par le médecin improvisé, Sganarelle ? Quoi qu'il en soit s'il s'agit d'une citation, je serais fort reconnaissant aux hellénistes de l'*Intermédiaire* de vouloir bien la préciser en la rétablissant dans son texte, son contexte et en la situant dans les œuvres du maître.

H. C. M.

—

Les sens du mot guéable en breton. — Au mot *Guéable* du *Dict. français breton* etc., *du Dialecte de Vaimes*, par l'abbé [Armégrie], jésuite, publié en MDCC XLIV, à Leide, on lit cette phrase extraordinaire :

Gué, Guéable, Ces mots et cent autres sont attestés bretons par des monuments très anciens : cependant, par respect pour la langue française, nous craignons de les produire. Nous tiendra-t-on compte de notre modestie ? [Ch. p. 179].

Que signifie tout cela ? — Je ne comprends pas.

MARCEL BAUDOUIN.

Réponses

—

Marie : Une inconnue du duc de Berry (LXXIX, 231). — M. Léonce Grasilier a fait paraître, dans l'*Intermédiaire*, du 10 mars 1919, aux Trouvailles et Curiosités, un article intitulé : « Marie. Une inconnue du duc de Berry. « Lettre d'amour inédite ».

La lettre qui est citée dans cet article doit être de Mme Brown, une Anglaise, qui vécut longtemps avec le duc de Berry et dont l'un des prénoms était Mary.

Il est question, dans l'article de M. Grasilier, d'un livre écrit par le vicomte de Reiset, sous le titre de : « Les enfants du duc de Berry ».

Ce livre, fort intéressant, contient de nombreux détails mais quelques-uns des faits qui y sont relatés paraissent détruire certaines allégations.

Ainsi :

Page 158 :

La correction de l'attitude de Mme Brown, la simplicité de sa vie irréprochable, avaient attiré l'estime et la considération générale...

Si le caractère de Mme Brown répondait bien à cette description, elle ne pouvait être une femme légère, ayant eu des enfants de plusieurs amants différents.

Page 60 :

M. le duc de Berry, d'après le maréchal de Castellane, aurait déclaré que Mme Brown n'avait pu être séduite que par une promesse de mariage. Le duc de Berry avait fait mieux que cela. Il avait épousé Mary Amy Brown, d'après la loi anglaise et sous le nom de Charles Freemann. Or, à cette époque, il était très facile de contracter mariage en Angleterre, même sous un nom supposé.

Pages 172, 173, 174 :

Le prince de Lucinge a affirmé sur l'honneur à M. de Blonay que John Freemann était bien le fils légitime de Freemann, c'est-à-dire du duc de Berry.

Mme Brown était fort réservée, elle ne parlait pas, sans doute, pour ne pas compromettre le duc de Berry, des incidents de sa jeunesse, mais elle avait fait des confidences à son gendre le prince de Lucinge et ses confidences avaient permis à celui-ci d'affirmer sur l'honneur à M. de Blonay que John Freemann était bien le fils légitime de Freemann, c'est-à-dire du duc de Berry.

C'était d'ailleurs là l'opinion de M. de Blonay.

Page 164 :

Mme Brown est désignée comme veuve dans son acte de décès...

Ce document serait sans valeur, etc.

Or Mme Brown était restée Anglaise. Son mariage avec Freemann était donc par deux fois fois valable. Elle était donc bien veuve : de Freemann et Freemann avait été assassiné. WALTERUS.

—

La suppression du cens (LXXXIX, 234). — Je ne suis pas surpris de la question, sans que je puisse la résoudre directement. Peut-être le cens est-il mort de sa belle mort, comme viendront à mourir les anciens poids et mesures qui survivent encore, malgré l'hostilité du gouvernement. Il y a peu de temps, feuilletant de mes papiers pour affaire, j'y découvris la vente d'une maison de ville en censive, vers 1827. Il ne me serait pas facile de retrouver ce papier dont je négligeai sur l'heure de prendre note : mais je ne m'y arrêtai pas, sachant que beaucoup de droits féodaux survécurent à la trop légendaire nuit du 4 août, avec la connivence des bourgeois du Tiers, qui ne prirent pas eux-mêmes au sérieux cette abolition — hors les apparences honorifiques à niveler. J'en avais d'autres preuves familiales. C'est ainsi que je possède une consultation, par un aïeul, avocat au Parlement de sa province, lieutenant civil et criminel d'une petite ville, et son frère docteur en médecine, adressée, le 16 octobre 1789, à un avocat feudiste, pour savoir s'ils doivent payer les « lods et ventes » sur les acquêts de communauté de leur défunte mère, relatifs à un beau manoir seigneurial dont ils avaient hérité. Ni le magistrat dans sa demande, ni le feudiste dans sa réponse, ne font la moindre allusion à la nuit du 4 août, datant de dix semaines plus tôt.

Le véritable décret de suppression, pour les droits féodaux, est du 28 août 1792 ; il figurait en vente dans le Catalogue d'août 1918, parmi les autographes de M. Charavay. Ce fut après le 10 août, en effet, « œuvre des Sans Culottes », que,

pour la première fois les travailleurs qui n'ont pas d'autre propriété que leurs bras

accédèrent au pouvoir politique,
et que
toutes les servitudes réelles qui pesaient encore sur les paysans, furent abolies sans indemnité.

(Albert Mathiez, *Revue Historique*, juillet 1917 ; p 265).

En d'autres termes, la véritable abolition totale et du moins officielle, des droits féodaux, celle du 28 août 1792, fut une sorte de pourboire jacobin versé au peuple, et légèrement teinté, on peut dire même rougi de Bolchévisme. Cela en indique le caractère et la justice.

OLD NOLL.

—

Acquisition de la noblesse en Bretagne (LXXIX, 239). — L'arrêt du Conseil d'Etat du 29 juin (et non du 9 septembre) 1669 ne fait que confirmer le maire, les échevins, et les greffiers de la ville de Nantes, dans leur noblesse au premier degré, à charge de payer chacun 1.000 livres s'ils ont exercé leur office après 1600.

Nous ne connaissons pas le texte complet de cet arrêt.

Ce privilège leur avait été accordé en 1559 par lettres de François II.

Les maires et échevins de Saint-Jean-d'Angély, de la Rochelle, de Niort, de Tours, d'Angers et de Péronne jouissaient de la noblesse héréditaire à cette époque.

(Cf. *Abrégé chronologique, d'édits*, etc., concernant le fait de noblesse, par Chérin, publié dans le *Dictionnaire héraldique* de Grandmaison).

LOUBY.

*
* *

L'auteur de la question demande un texte qui conférait jadis la noblesse aux marchands, armateurs, négociants, échevins, etc.

Inclus vous trouverez une copie de l'ordonnance dite de Richelieu relative à ce fait.

ORDONNANCE DE RICHELIEU 1629

Pour convier nos sujets, de quelle qualité et condition qu'ils soient, de s'adonner au commerce et trafic par mer, et faire connaître que notre intention est de relever et faire honorer ceux qui s'y occuperont, nous ordonnons que tous gentilshommes qui par eux ou par personne interposée, entreront en part ou société dans vaisseaux, denrée et marchandises d'iceux, ne dérogeront pas à la noblesse ; que ceux qui ne sont pas nobles, après avoir entretenu cinq ans un vaisseau de deux à trois cents tonneaux, jouiront des privilèges de noblesse, tant et si longuement qu'ils continueront l'entretien du dit vaisseau dans le commerce, pourvu qu'ils l'aient fait bastir en notre royaume et non autrement.

Et en tous cas qu'ils meurent dans le trafic après l'avoir continué quinze ans durant, nous voulons que les veuves jouissent du même privilège durant leur viduité, comme aussi leurs enfants, pourvu que l'un d'eux continue la négociation du dit commerce et l'entretien du vaisseau par l'espace de dix ans.

Voulons en outre que les marchands grossiers qui tiennent magasin sans vendre en détail, d'autres marchands qui auront été échevins, consuls, ou gardes de leurs corps, puissent prendre la qualité de nobles et tenir rang et séance et hautes assemblées publiques ou particulières, immédiatement après nos lieutenant généraux, conseillers des Juges présidiaux et nos procureurs généraux ès dits sièges et autres Juges royaux qui seront sur les lieux.

Extrait des *Grands ministres de France*, par Th. Bachelet-Mégard et Cie, éditeurs Rouen 1859.

BERRY-LABARRE.

—

Voyage de cardinaux français à Rome en 1667 (LXXIX, 236). — Le cardinal de Retz alla à Rome en 1667 afin d'assister au conclave où fut élu Clément IX. Arrivé dans cette ville le 8 mai, il était de retour à Commercy le 13 août suivant.

DE MORTAGNE.

—

Opinion de Napoléon sur Jésus-Christ (LXXIX, 187). — La prétendue opinion de Napoléon Ier sur la divinité du Sauveur est extraite d'un ouvrage du chevalier de Beauterne, paru, sauf erreur, sous Louis-Philippe, et intitulé : *Sentiment de Napoléon sur la Divinité.*

Le grand homme était sensé s'adresser à Bertrand et lui dire : « Général, je me connais en hommes ; eh bien ! je te dis que Jésus-Christ n'était pas un homme ». Dans cette élucubration, que l'auteur prétendait inspirée par le comte de Monthòlon, Napoléon était représenté comme travaillant à convertir son fidèle maréchal du Palais.

Mme Thayer-Bertrand, fille du général,

a protesté plusieurs fois, à ma connaissance, contre les sentiments irréligieux prêtés à son père.

Il a nié complètement l'authenticité de la phrase, invoquée souvent depuis, par une apologétique mal informée.

BERNARD LATZARUS.

—

L'Impératrice Eugénie et l'armée de Metz (LXXIX, 42, 195, 241). —Puisque, dans l'*Intermédiaire* du 20-30 janvier 1919, le collaborateur, qui signe M. A. cite un extrait de l'ouvrage de M. Henri Welschinger, *La guerre de 1870, causes et responsabilités*, nous en rappellerons l'autre passage que voici A la page 68 du tome second, après avoir écrit que l'impératrice avait paru avoir la pensée que la Prusse pourrait faciliter un traité de paix, en permettant à l'empereur de se servir de ses soldats prisonniers pour rétablir son pouvoir, mais y avait renoncé, presque aussitôt, en présence du refus du roi et de l'impossibilité évidente d'exécuter un tel plan, M. Henri Welschinger ajoute :

Il est évident que Bazaine et Boyer, d'accord avec le parti impérialiste que dirigeait Rouber à Londres, avaient voulu l'attirer (l'impératrice) à Metz, lui faire signer un blanc-seing, sans lui révéler les exigences de la Prusse, risquer avec elle une sorte de coup d'Etat, jeter l'armée de Metz sur les armées de la Défense Nationale et tout essayer, même au prix de la guerre civile, pour rétablir l'Empire. Cette tentative criminelle, l'impératrice la devina et refusa de s'y associer ».

D'autre part, on trouve dans le compte-rendu *in-extenso* du procès Bazaine, page 576, la déposition, comme témoin devant le conseil de guerre, de M. Gambetta, qui, le 30 octobre 1870, avait été l'un des trois signataires de la proclamation de la Délégation de Tours, portant ces mots terribles : « Le maréchal Bazaine a trahi ! » De cette déposition nous reproduirons ce qui suit :

« Le 26 octobre 1870, nous reçumes les indications les plus alarmantes sur la situation de Metz. Nous interrogeâmes à cet égard l'agent le mieux placé pour pouvoir nous tirer d'anxiété, M. Tissot, alors ministre de France à Londres, et qui, par conséquent, était mieux placé que tout autre agent pour s'informer avec précision de l'état réel des choses.

Nous reçumes de lui, à la date du 27 ou 28 octobre, une communication véritablement navrante ! La dépêche de M. Tissot ne nous laissait aucun doute dans l'esprit, elle indiquait nettement les négociations avec l'ennemi, non seulement par des considérations militaires mais politiques ; elle racontait, de la façon la plus détaillée, les propositions qu'on était allé porter à Versailles, dès le mois de septembre, au grand quartier général prussien.

Nous eûmes devant nous le tableau d'une entreprise exclusivement politique menée, traitée, conclue avec les ennemis de la France ! Nous laissâmes échapper alors un cri qui, pour avoir été vif, n'en reste pas moins pour nous l'expression même de la vérité ».

Ces deux documents nous paraissent répondre à la question posée.

R.

—

Mariages précoces (LXXIX ; LXXV ; LXXVIII ; LXXIX, 12). — J'aurais vivement désiré satisfaire la curiosité de M. le vicomte de Reiset, mais, à mon grand regret, je dois lui avouer que je n'ai nullement connaissance d'un soi-disant document touchant la non-consommation de l'union du prince de Nassau-Saarbruck avec Mlle de Montbarey.

Je ne puis que signaler à mon très érudit confrère un passage des *Mémoires* du prince de Montbarey dans lequel celui ci s'exprime ainsi sur la réunion enfin réalisée des deux jeunes époux :

Je partis le 20 avril 1780, avec Mme de Montbarey, pour conduire ma fille à Châlons-sur-Marne. Nous trouvâmes son époux arrivé au rendez-vous. La réunion s'opéra le même soir, à notre satisfaction commune ; et nous nous séparâmes le lendemain, le prince héréditaire pour retourner à Saarbruck avec sa femme, nous promettant de venir passer quelque temps avec nous, et Mme de Montbarey et moi pour revenir à Paris.

Il est évident que l'impression satisfaisante que le prince de Montbarey paraît avoir rapportée de la réunion de sa fille et de son gendre, ne saurait être considérée que comme une présomption, et nullement comme une preuve absolue de la consommation du mariage ; aussi je ne la signale que par acquit de conscience. Au demeurant, il s'agit là d'un secret d'alcôve,

sur lequel il est bien difficile d'être renseignés à la distance de 130 ans qui nous en sépare.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

La maison de Franklin à Passy (LXXVI à LXXVIII ; LXXIX, 250). — Voici ce que dit, au sujet du séjour de Franklin à Passy, M. A. Doniol, président de la société historique d'Auteuil et de Passy, dans l'*Histoire du XVIe arrondissement de Paris* (Paris, 1902, in-40), à la page 42 :

Benjamin Franklin, ministre plénipotentiaire des États-Unis, habita souvent, de 1777 à 1785, un pavillon de l'ancien hôtel de Valentinois, dont l'emplacement est actuellement occupé par la chapelle de l'institution des Frères des écoles chrétiennes, n 66 actuel de la rue Raynouard, à l'angle de la rue Singer ; c'est au n° 62 de la rue Raynouard que Franklin fit la première expérience du paratonnerre. Une plaque commémorative a été placée, le dimanche 8 mars 1896, par la société historique d Auteuil et de Passy, sur le mur de la chapelle des Frères, pour rappeler à la fois le séjour de Francklin à Passy et la pose du premier paratonnerre.

A ce paragraphe se trouve jointe la note suivante :

D'après une note de M de Riancey, Franklin aurait habité, non le grand hôtel de Valentinois, où résidait son propriétaire, M. Le Ray de Chaumont, et qui est actuellement occupé par la maison des Frères, mais le petit hôtel de Valentinois, qui est habité par les sœurs de la Charité, chargées des œuvres de la paroisse, et qui dépend de la cure de Passy. M. de Riancey a eu pendant deux ans (1846-1847) un appartement dans cette maison, qui faisait autrefois partie de l'ancien enclos de Valentinois. Comme on le verra plus loin, l'hôtel de Valentinois avait son entrée au n° 9 de la rue de l'Annonciation. *P.c.c.* UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Adam et Eve : leur âge (LXXVIII, 58). — Eve en naissant avait 11 ans ; et Adam né aussi à l'âge de 11 ans, en avait alors 22. Jusqu'à ce temps Adam bornait ses désirs au culte de Dieu ; mais comme néanmoins il commençait à s'ennuyer, Dieu toujours bon lui donne une compagne. Même Dieu la tira de la propre chair d'Adam, pensant qu'elle lui serait d'autant plus fidèle ; et qu'ainsi l'union serait plus grande entre les hommes. En outre il la choisit plus jeune de 11 ans. L'homme devant être pour la femme un chef et un tuteur, il entrait dans les vues du Seigneur que l'homme fut plus âgé que la femme ; et la différence d'âge fut par lui fixée à onze années. En outre, la femme étant à l'âge de 11 ans intelligente à souhait et néanmoins encore pure, Dieu ne pouvait la choisir plus jeune ou plus âgée.

Vivant ensemble comme frère et sœur, ne pensant qu'à Dieu, Adam et Eve, durant 11 ans, vécurent heureux dans le paradis terrestre. Mais au bout de ce temps, Adam étant âgé de 33 ans, un démon intervint et sous prétexte de leur enseigner une science, d'ailleurs inutile comme bien des sciences, la science du bien et du mal, il leur fit connaître le mal plutôt que le bien. Dieu s'était trompé. C'est pourquoi l'homme qui a été fait à l'image de Dieu erre aussi quelquefois dans le choix de ceux qu'il aime et qu'il comble de bienfaits, disait le roi Charles X.

Adam, trente trois ans plus tard, se trouva mal en voyant le cadavre de son fils Abel que Caïn venait de tuer ; et depuis, vers l'âge de 66 ans, ainsi qu'Aristote l'a justement remarqué, l'homme souffre une crise qui bien souvent met un terme à sa vie. Depuis ce temps la vie de l'homme est ainsi divisée : — de la naissance à 11 ans, l'enfance ; — de 11 à 22, l'adolescence ; — de 22 à 33, la jeunesse ; — de 33 à 44 l'âge viril ; — de 44 à 55, l'âge mûr ; de 55 à 66, l'âge de sagesse. Puis vient la vieillesse, qui est pour l'homme un stage d'attente et de réflexion, avant d'entrer dans l'autre vie, et qui peut durer trois fois onze ans.

GOLTA.

—

Le cheval de guerre honoré au Japon (LXXIX, 137, 231, 246). — Mon séjour au Japon étant antérieur d'une vingtaine d'années à la guerre de Mandchourie, je regrette de n'être pas en mesure de répondre à la première question du Dr C.

En revanche, je me souviens d'avoir vu jadis, au palais Wallenstein, à Prague, le cheval empaillé que montait à Lützen l'illustre général de la guerre de trente ans.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

Bourlamaque (LXXVIII, 248 ; LXXIX, 106). — Les historiens qu'intéressent les événements de la guerre au Canada de 1756 à 1760 devront consulter une source de documents peu connus et dont certains sont même inédits. Je veux parler des pièces nombreuses, se rattachant à cette question et parues dans le t. XVIII des *Archives de la Bastille*, publication commencée par François Ravaisson et terminée par son neveu, M. Louis Ravaisson.

L'indication des originaux se trouve dans le Catalogue des *Archives de la Bastille*, conservées par la Bibliothèque de l'Arsenal, catalogue dressé par les soins de M. Funck-Brentano.

Il faut consulter le premier tome (catalogue méthodique et le second tome (catalogue alphabétique) aux noms *Bigot*, *Péan* etc., etc.)

D'E.

—

Chodruc-Duclos, pseudo-pourfendeur d'un La Rochejaquelein (LXVI ; LXXVI ; LXXVIII ; LXXIX, 201). — Post-scriptum complémentaire : 8. — Toute l'unique édition de ce gros mélodrame : *Chodruc-Duclos, ou l'Homme à la longue barbe*, étant, depuis longtemps épuisée, peut-être serait-il bon de relever ainsi sa désignation bibliographique : Paris, Michel-Lévy frères, édit. 1850, 1 vol. grand in-12 de 100 p. p., avec une couverture imprimée, datée, et servant de titre. La page première qui suit immédiatement, celle-ci n'étant plus occupée que par un titre de départ détaillé et le tableau d'ensemble de la Distribution des nombreux acteurs de la pièce.

9. — Un petit Catalogue de la librairie Henri Saffroy, daté de Juillet 1914, annonçait ainsi la mise en vente de deux intéressants articles concernant Chodruc-Duclos. (Par malheur, ils étaient déjà vendus, quand parvint ma demande d'acquisition) :

Déclaration de ses principes religieux. Pièce autographe, signée, 1 page in-12, pleine, 8 francs.

Et, jointe à celle-ci, une curieuse biographie du même personnage (non encore mentionnée dans la liste qui précède) :

« Histoire de l'Homme déguenillé et à longue barbe qui se promène dans le Palais-Royal ; ses aventures, ses amours, ses combats et sa captivité à Vincennes, Bicêtre, etc., ainsi que ses derniers procès, par E. D... » Paris, 1830, 1 vol. in-12 (d'environ 25 à 30 p. p.), orné d'un portrait de profil, en pied, en vêtements effrangés, gravé sur bois.

Laissez, nous arriverons à la douzaine.

ULRIC R.-D.

*
* *

En qualité de bibliophile je tiens à exprimer à M. Ulric-Richard-Desaix toute ma gratitude pour l'importante bibliographie qu'il nous fournit de Chodruc-Duclos, et dont je compte bien faire éventuellement mon profit.

Que mon obligeant et érudit confrère reçoive en même temps mes remerciements pour l'intéressante description qu'il veut bien donner à mon intention de son exemplaire de la « première édition » de l'*Histoire véritable et complète de Chodruc-Duclos*. Je le félicite sincèrement de posséder au complet les portraits en pied du personnage ; la gravure frontispice de mon exemplaire est de tous points conforme à la description donnée par M. Richard-Desaix, sauf qu'il lui manque le quatrième portrait, celui qui est intitulé « Aujourd'hui » (1830), et d'un examen attentif dudit frontispice je crois pouvoir attribuer cette lacune à une suppression regrettable de l'extrémité du frontispice, mutilation qui m'a échappé au moment où j'ai fait l'acquisition de la brochure.

Je félicite également notre collaborateur de posséder un portrait original de l'« Homme à la grande barbe », signé de Maurisset. Cet artiste, à qui M. H. Béraldi ne consacre que quelques lignes dans ses *Graveurs du XIX*e *siècle*, ne manquait pas d'un certain talent ; il a fait paraître de nombreux dessins dans le *Charivari* et dans la *Caricature*, et a publié des suites de silhouettes en noir, de diableries et de rébus, qui sont actuellement assez recherchées des amateurs ; entre autres choses, il a dessiné l'adresse de Vignères, ce marchand d'estampes dont M. Richard-Desaix a conservé un si excellent souvenir.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

Famille Clémenceau (LXXIX, 140, 203). – La Revue *Je sais tout* du 15 juin 1918 a consacré un article à M. Georges Clémenceau et à sa famille. Il confirme les renseignements donnés par M. Teryen, mais nous aprend que notre Premier ministre a délaissé, il y a une trentaine d'années, les armes de la branche du Colombier, à laquelle il appartenait, pour adopter celles de la branche aînée qui venait de s'éteindre : coupé : au premier : *de gueules à une clef d'argent* ; au deuxième: *d'argent à un sceau* (1) *de gueules.*

Il les porta longtemps à la main gauche, sur une grosse chevalière.

Il convient d'ajouter que le *Dictionnaire des familles françaises* de C. d'E.-A. ne fait remonter la filiation qu'à Pierre Clémenceau, acquéreur de la maison noble de la Morinière, par acte du 12 décembre 1541, qui appartenait à la bourgeoisie.

LOUBY.

—

Un petit-fils de Bertrand du Guesclin (LXXVIII, 249, 343). — Ni dans le *Nobiliaire de Bretagne,* par le comte de Courcy (qui fait autorité) ni dans l'*Ouest aux croisades,* par M. de Formont (non moins documenté que le précédent) la famille de Saint Gilles n'est désignée comme descendante ou même alliée de Du Guesclin.

La famille de Saint-Gilles, qui porte : *d'azur semé de fleurs de lys d'argent*, est une des plus anciennes de Bretagne. Ses armes ont été admises à Versailles dans la salle des Croisades.

Il y a quelque 30 ans, M. Raymond de Saint-Gilles acheta au Mont Saint-Michel une maison délabrée, qui, restaurée par ses soins, fut alors désignée sous le nom de « Maison de Du Guesclin ».

Comme tout Breton un peu avisé, le « Guide Joanne » lui-même considère cette prétention comme apocryphe.

C'est de cette illégitimité dont s'est autorisé le jeune Bertrand de Saint-Gilles « chiffreur dans le poste consulaire de la Haye », pour faire précéder son nom de celui de « Du Guesclin ».

ECHARPE.

(1) (et non seau).

Le bibliophile M. Gonzalès (LXXVIII, 389). — Je ne sais rien du bibliophile en question, mais il ne semble pas qu'il doive être confondu avec son homonyme, le romancier qui, en dédit de son nom sonore d'hidalgo, était un simple Saintongeois, et dont le meilleur ouvrage a été certainement sa fille, l'artiste-peintre Eva Gonzalès, qui fut l'élève de Manet et mourut jeune, dans la plénitude de son talent.

Dans son *Manuel de l'amateur de livres* M. Georges Vicaire cite le catalogue des livres de la bibliothèque Gonzalès et renvoie pour la description au nom de « Gonzalès (Emmanuel) » ; mais à la fin de la notice consacrée aux œuvres de cet écrivain, il prévient le lecteur que « c'est par erreur qu'à l'article *Catalogue de ventes* un renvoi a été fait à Gonzalès (Emmanuel) ». Cette rectification indique suffisamment que M. Vicaire, bibliographe averti et consciencieux, a reconnu, après vérification, qu'il n'y avait aucune identité entre les deux homonymes.

D'ailleurs, si l'on considère que les volumes énumérés par notre aimable confrère, M. Ulric Richard-Desaix, se distinguent tant par la qualité des éditions que par le soin des reliures, il est permis d'inférer qu'ils devaient appartenir à un véritable bibliophile plutôt qu'à un romancier d'aventures dont la bibliothèque ne se composait vraisemblablement que des œuvres de ses confrères en roman-feuilleton, Eugène Sue, Paul Féval et le père Dumas, pour ne parler que des plus connus.

Enfin, il convient de remarquer qu'Emmanuel Gonzalès est mort en 1887, et que le catalogue de vente date de 1876. Or, il est bien rare qu'à moins d'y être obligé par des circonstances exceptionnelles, un bibliophile se sépare de ses chers bouquins de son vivant.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Que sont devenues les collections biographiques de Guénebault, et en quelle année est mort ce collectionneur ? (LXXVI). — L'archéologue Guenebault, qui était parisien, né le 25 juin 1789 est mort à Paris, le 29 février 1878. Il semble qu'on indiqua alors que ses ma-

nuscrits devaient être déposés à la Bibliothèque de l'Ecole des Beaux-arts.

G. D.

*
* *

Guénebault eut bien l'intention de laisser au musée de Cluny une partie de ses livres et les nombreuses estampes qu'il avait réunies, mais il changea d'avis et s'en explique dans l'introduction dont il a fait précéder un de ses ouvrages :

Nous citons assez souvent, dit-il, dans ce « Dictionnaire iconographique des saints » une collection particulière intitulée : « Iconographia sancta », ou « Recueil des images des saints et saintes de l'Ancien et du Nouveau Testament », etc., classées par ordre alphabétique des noms.

Cette collection formée par nous se composait, en décembre 1849, de huit portefeuilles in-4°, portant le n° 4778 (G.). Elle est destinée, ainsi que toute notre collection topographique, archéologique et historique, à la bibliothèque Mazarine, à qui nous en faisons don après notre décès, pour être réunie à celle de la même bibliothèque dont nous parlons plus haut.

En note :

Nous devons, à ce sujet, une petite explication. Dans notre « Dictionnaire iconographique des monuments », etc., et nous avons répété plusieurs fois que nous donnions nos livres d'art et notre collection topographique, iconographique, historique, etc., montant à plus de 70 portefeuilles, au musée de Cluny, et nos dispositions étaient faites en conséquence, mais ayant su que le projet d'une bibliothèque spéciale au musée de Cluny n'aurait pas d'exécution, force nous a donc été de porter ailleurs notre modeste offrande, totalement gratuite du reste ; et notre testament, bien et dûment signé dès 1849, a consacré sans retour cette disposition définitive. L'on trouvera inscrit, dans le « Catalogue de nos livres », tous ceux que nous donnons à la bibliothèque Mazarine.

Dictionn. iconograph., collection Migne, 15-16.

Il s'exprime de même en plusieurs endroits de ce volume, col. 937, note 2, et col. 1170, note 2, à propos de sa *Topographie de l'ancienne France*,

collection que nous donnons, à notre décès, à la bibliothèque Mazarine, à qui nous offrons gratuitement tous nos livres sur les arts, notre « Portefeuille d'un amateur », plus de 40 vol. in-8° et in-4°, et toutes nos gravures sur les arts et l'histoire, etc.

Voir aussi l' « Avis très important », à la dernière page de l'ouvrage cité.

En consultant une des éditions du *Dictionnaire des contemporains*, de Vapereau, notre collaborateur aurait su que Louis-Jean Guénebault, né à Paris le 25 janvier 1789, mourut dans cette ville le 21 février 1878.

QUÆSITOR.

—

Le peintre Grimoux (LXXVIII, 343). — Que d'erreurs, que d'anecdotes fausses ou exagérées, que de confusions ont été répandues sur le compte de cet artiste intéressant ! Les racontars du peintre Fuessli, de ce gros bêta germanique, le graveur Wille, du chevalier Schaub, colportées par Nougaret, Le Prince, Mariette, Dagoty ont complètement faussé la biographie de Grimou, qui, en réalité, n'a été écrite que de nos jours, dans la remarquable étude publiée, en 1912, par M. C. Gabillot, dans la *Gazette des Beaux-Arts*. Et tout d'abord, Grimou ne s'appelle pas Jean, mais Alexis. Il n'est pas né à Romont en Suisse, mais à Argenteuil, où il a été baptisé, le 25 mai 1678. Son père y était menuisier et sa mère s'appelait Marie Goré. Il n'est point resté célibataire, mais a épousé Gabrielle Petit, qui était la sœur du célèbre chirurgien Jean-Louis Petit, qui fut président de l'Académie de chirurgie et la cousine de Procope Courtauld, le fondateur du fameux café de la rue Neuve-St-Germain. Il n'a point fait son éducation artistique, seul et sans direction, en copiant des Rembrandt, rencontrés dans des boutiques d'antiquaires, mais il a eu pour maître François de Troy. Il n'est pas mort, d'ivresse, dans une partie avec un ami après avoir vidé douze bouteilles de vieux Bourgogne, mais aurait terminé sa vie dans l'hôtel d'un de ses protecteurs, le Conseiller à la Cour des Comptes Bruneau, dont la sœur, Mme Galloys, possédait douze toiles de Grimou, qui furent vendues vers 1764.

Parmi les toiles principales d'Alexis Grimou, qui fut un artiste original et charmant, à la verve amusante à la facture brillante et expressive, nous citerons par ordre chronologique :

Au Musée d'Orléans, avant 1720 : le *Portrait du peintre Dominé*, provenant de la vente Desfriches ; le *Portrait d'un jeune garçon en collerette* ; le *Portrait de l'acteur*

Thévenard, assez médiocre, dont l'attribution peut être contestée.

Au Musée de Bordeaux : Le *Portrait d'un Capucin*, grandeur nature, donné par M. Doucet en 1805.

Au Musée de Niort, en 1720, le *Portrait du Comte d'Artagniette, à table*, tenant un verre, attribué à Chardin par Charles Blanc.

Dans la collection du Comte Lafond en 1723, le *Portrait de Louis du Bouchet*, grand Prévôt de France, et, la même année, dans la collection A. de Polignac, le *Portrait d'une jeune fille à la fenêtre*.

Au Musée du Louvre, en 1724 : deux portraits de *Buveurs*, dont l'un est le *Portrait de l'artiste par lui-même*, dont il existe plusieurs répliques (vente Gulloys 1764. Collection Loyer et collection Jiouville). *Jeune militaire*, gravé par Boizot.

Au Musée des Ufizzi (Florence) : en 1725. *Le jeune Pèlerin* (Réplique au Musée de Bordeaux et dans la collection A. Lehman); *La jeune Pèlerine* (Répliques, en 1729 au Musée de Douai).

Au Musée de Versailles : en 1726, *Portrait de Mme Thabeuf. — Jeune fille studieuse.*

Dans la collection du Comte de Fénélon, en 1732 : *Portrait de l'acteur Poisson* (ancienne collection Roxard de la Salle).

Au Musée de Besançon : *David venant de tuer Goliath*.

Au Musée de Bordeaux *Joueuse de mandoline*, don Doucet en 1805, provenant du cabinet du prince de Conti.

Au Musée de Carslruhe : *Jeune studieuse* et *Jeune fille espagnole*, provenant de la Vente Peilhon 1763.

Dans la collection J. Bapt Lebrun vendue en 1778. *Un Espagnol*. A la vente du Prince de Conti. *Portrait de Grimou*, peignant une dame jouant de la guitare, en 1777. A la vente A de G, en 1903, *Musiciens*.

On cite encore comme possédant des toiles attribuées à Grimou : Les Musées d'Amiens (*Portrait de jeune fille*); Angers (*Portrait d'homme*); Avignon (*Portrait de jeune homme dessinant*); Bayeux (*Portrait de Lekain*); Béziers (*Jeune femme au verre de vin*); Chantilly (*Portrait d homme*); Metz (*Jeune homme*); Montpellier (*Jeune soldat*); Nantes (*Portrait d'un architecte*); Semur (*Portrait d'un mathématicien*). Ypres (*Portraits d'un jeune homme*); Dresde (*Joueur de flûte*); Francfort (*Portraits d'enfant*). A l'Exposition rétrospective de Tours a figuré un *Buveur* (Collection Lesourd-Leturgeon) et un *Joueur de flageolet* (Collection Lucien Poirier). Ventes : à New-York 28-29 avril 1904. *Portrait d'Adrienne Lecouvreur* ; — 9 mars 1892. *Portrait de Grande Dame*, 1893. *Un buveur* 22-23 mai 1899. *Portrait de l'Artiste*.

Alexis Grimou se présenta le 5 sept. 1705 à l'Académie de peinture, mais négligea d'exécuter les tableaux, ordonnés par le Directeur et vit sa présentation annulée, le 2 mars 1709. A la même époque, à la suite de querelles de ménage, il est enfermé dans une maison de santé et non en prison, comme l'ont soutenu Mariette et Fuessli, l'historien des artistes suisses.

GEORGES DUBOSC.

—

La Guimard est-elle Dacquoise (LXXIX, 188, 299). — Edm. de Goncourt a consacré à La Guimard un volume complet de ses œuvres, et cite (p. 5) l'acte de baptême extrait des registres de la paroisse Bonne-Nouvelle « à Paris ». La Guimard a été baptisée le 27 décembre 1743, « jour de sa naissance » (elle est donc née à Paris, et non pas à Dax), et a été déclarée fille de Fabien Guimart (*sic*), inspecteur des manufactures des toiles à Voiron, en Dauphiné, et de Marie-Anne Bernard, demeurant rue de Bourbon. Toutefois la dame Bernard n'était pas l'épouse du sieur Guimart, comme l'indique l'acte de baptême.

Campardon a publié, en effet, d'après les Archives nationales, l'acte de légitimation de la danseuse, acte qui confirme, d'ailleurs, le nom de ses parents.

PAUL JARRY.

—

Hadot, librettiste (LXXIX, 237). — Hadot était receveur des finances à Pontoise.

L'histoire de son entrée dans la collaboration d'Herculanum est obscure.

Il semble résulter d'une correspondance que j'ai recueillie que :

1° Eugène de Mirecourt et le vaudevilliste Gabriel ont écrit un drame en 6 actes et 18 tableaux, *la Fin du Monde*, reçu à la Porte Saint-Martin par le directeur Tilly et dont Félicien David devait composer des chœurs.

2° Qu'après la faillite de la direction Tilly, Séveste reçut en 1858 *la Fin du Monde* au Théâtre Lyrique à condition de transformer le drame en opéra — et que Mirecourt demanda pour cela la collaboration de Méry.

3° Qu'à la grande colère de Mirecourt, Félicien David « qui a toujours eu, comme les planètes, l'habitude singulière de traîner

partout à sa remorque un certain nombre de satellites qui lui confectionnent des cigarettes et l'appellent maestro, ce qui même a suffi lontemps à sa gloire », introduisit dans la fabrication du nouvel opéra le receveur Hadot et « un jeune littérateur israëlite, Alexis Azevedo, tombé à l'état de bousier, qui a pu essayer de persuader qu'il avait été le collaborateur de l'œuvre ».

4° L'opéra prit le titre d'*Herculanum* et il fut reçu par l'Académie royale de musique.

5° Dès janvier 1859, Méry parlait de scandale, se plaignait de David « qui accompagne chacun de ses ouvrages avec une belle musique et un laid procès », et de l'imbroglio de sa situation, car il se voyait « chassé de l'Opéra par le receveur de Pontoise changé en mouche du coche ».

6° Après menace d'un duel, Mirecourt conduisit Méry devant la Société des auteurs qui reconnut valable ses droits et l'admit avec Gabriel à leur part de rémunération sur les bénéfices de Méry et David, « sans préjudice des titres créés par M. Félicien David à M. Hadot ».

Il n'y est plus question de M. Azevedo. Cinq auteurs paraissent suffire.

7° Enfin *Herculanum* fut joué à l'Opéra le 4 mars 1859. Paroles de MM. Méry et Hadot, musique de M. Félicien David, divertissement de M. Mazilier, Décors des 1er et 4e actes de MM. Cambon et Thierry ; ceux des 2e et 3e actes de M. Despléchin.

(In-18, Michel Lévy frères, 1859, 56 pages).

AUGUSTE RONDEL.

* * *

Tout d'abord, une petite rectification à la demande de notre infatigable et toujours intéressant collaborateur le Bibliophile comtois. Ce n'est pas au Théâtre-Lyrique, mais à l'Opéra, que fut représenté, le 4 mars 1859, *Herculanum*, qui parut soixante-cinq fois devant le public, et dont les paroles furent attribuées à Méry et à Hadot. Je dis « attribuées » et l'on va voir pourquoi.

Jamais ouvrage dramatique n'eut de destinées et d'aventures plus singulières, plus bizarres et plus tourmentées que celui-ci. Il semble bien que ce soit Méry qui en ait eu la première idée — à moins que ce soit un autre. Toujours est-il que l'infortuné, avant de voir la lumière de la rampe, subit toute une série d'étonnantes transformations, transformations de sujet, de titre et de domicile. Un chroniqueur le constatait ainsi, lors de son apparition :

— « Il y aurait trop souvent des volumes à écrire sur la conception, l'enfantement, les pérégrinations et les aventures d'un ouvrage de théâtre. *Herculanum* est, à ce qu'il paraît, dans ce cas. Dans l'origine, c'était un drame, et un drame intitulé *la Fin du Monde*, dont le dialogue vif et animé devait emprunter de temps en temps le secours de la musique, comme quelques drames français et allemands. (Il était destiné alors à la Porte-Saint-Martin, que dirigeait Marc Fournier).

Puis, l'idée vint à quelqu'un que *la Fin du Monde* pouvait fournir un excellent texte d'opéra, et les auteurs, déjà au nombre de trois ou quatre, s'adjoignirent un poète, qui, se pénétrant du sujet, commença par écrire la fin de l'ouvrage, le dernier duo du *Dernier amour*, alors destiné au Théâtre-Lyrique, sous la direction de M. Emile Perrin. Puis, M. Emile Perrin s'étant éloigné, *le Dernier amour* suivit son exemple et s'envola vers la rue Le Peletier, où, par les conseils de M. Alphonse Royer, il subit une nouvelle métamorphose et se changea en *Herculanum*. »

Quelques-uns prétendirent que le drame « fondamental », *la Fin du Monde*, était dû à un écrivain théâtral obscur. J. Gabriel, et au trop fameux Eugène Jacquot, dit de Mirecourt, l'auteur des petites biographies scandaleuses à couverture jaune qui faisaient tant de bruit à cette époque. Lorsque Méry vint à la rescousse, ce fut sous la forme d'opéra-comique qu'il transforma la chose en lui donnant pour titre Un *Dernier amour*. Puis, lorsqu'il s'agit d'*Herculanum*, qui vint mettre la main à la pâte et se mêler à la nouvelle adaptation du chef-d'œuvre ? Je crois bien que l'ami et biographe de Félicien David, l'éditeur de musique Sylvain Saint-Etienne, qui avait déjà « travaillé » à *Christophe Colomb*, fut de la partie et entra dans le complot. Et qui encore ? le Hadot extraordinairement inconnu dont le nom seul parut sur l'affiche à côté de celui de Méry ? Mais ce Hadot, dont on n'entendit plus oncques parler depuis lors, était-ce bien un nom ? n'était-ce pas plutôt un pseudonyme destiné à cacher sous son masque les quatre ou cinq personnalités devenues ridicules en cette ténébreuse affaire ? Pour tirer la chose au clair et

savoir à quoi s'en tenir, il n'y aurait qu'un moyen ; ce serait de consulter les registres de la Société des auteurs et compositeurs dramatiques, où l'on trouverait exactement les noms de *tous* ceux qui ont touché des droits sur les 65 représentations d'*Herculanum* à l'Opéra.

ARTHUR POUGIN.

—

Victor Hugo en garde national (LXXIX, 94, 204, 260). — Dans la séance du 14 juin 1871 de l'Assemblée nationale, le général Trochu avait dit : « Il y avait dans les esprits une véritable exagération de l'importance de la garde nationale. Mon Dieu, vous avez vu le képi de M. Victor Hugo qui symbolisait cette situation ».

Victor Hugo prit fort mal ces paroles de Trochu. Il répondit par la pièce fameuse de l'*Année terrible* (page 349) qui commence par ces vers :

Participe passé du verbe tropchoir, homme
De toutes les vertus sans nombre dont la [somme
Est zéro...

et où on lit :

D'où vient que ma coiffure en drap bleu te [déplaît
Qu'est-ce que mon képi fait à ton chapelet.

MARCELLIN PELLET.

—

Le peintre Ph. Ledieu (1847) et un prétendu portrait d'Alfred de Musset (LIV, 220). — Voici ce que je puis apprendre au confrère A. B. X. sur l'artiste en question, qui eut une existence assez mouvementée.

Né en 1794, Charles-Antoine Ledieu, qui signait aussi Philippe, fit comme soldat du premier Empire, ses premières armes à Leipzig, à Lutzen et à Bautzen ; en 1815, il était capitaine lorsque au retour des Bourbons, il fut mis en demi solde. Lié avec Horace Vernet, dont il devait plus tard épouser la cousine-germaine, il s'adonna à la peinture qu'il étudia pendant quelques années sous la direction de son ami. Ledieu figure dans le fameux tableau qu'Horace Vernet a laissé de son atelier de la rue des Martyrs : c'est lui qui, vu de face, en blouse, une palette à la main, fait des armes avec le maître.

Compromis dans une des nombreuses conspirations militaires dirigées vers 1822 contre le gouvernement de Louis XVIII, Ledieu fut jugé et condamné à mort par contumace. Il parvint à se réfugier dans les environs de Paris chez le comte et la comtesse de La Riboisière, dont il connaissait le père, le comte Roy, et resta caché dans la cave de leur maison jusqu'au jour où il put s'échapper de France. Il se rendit en Egypte où il organisa à l'européenne l'armée de Méhémet-Ali. Ayant reçu au Caire la nouvelle que sa mère était dangereusement malade, il rentra en France à la fin de 1826, et put y rester sans être inquiété par la police de Charles X.

Quelque temps après son retour, il épousa Mlle Louise Vernet, fille de Livio Vernet, fils aîné de Joseph. D'après Amédée Durande (*Joseph, Carle et Horace Vernet*, Paris, 1863, in-8°), ce Livio était, au moment de la Révolution, receveur du tabac à Avignon ; il fut depuis, successivement, directeur des vivres de la marine à Brest et agent en chef des équipages des vivres des armées du Nord et de Sambre-et-Meuse.

Après 1830, Ledieu occupa des fonctions supérieures au Ministère de l'agriculture et du commerce et fut nommé directeur de plusieurs expositions jusqu'en 1849.

En 1852, il fut appelé à la direction du Mont-de-Piété, fonctions qu'il conserva jusqu'à la chute du second Empire. Il est mort à Paris, 76, rue Saint-Lazare, le 15 décembre 1878.

M. Paul Ledieu, unique descendant du peintre Ledieu, qui a eu l'obligeance de me communiquer les indications qui précèdent, ne sait rien d'un portrait quelconque d'Alfred de Musset exécuté par son grand-père.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Ascendants de Sibylle des Baux (LXXIX, 237.) — D'après le Dr Barthélemy (*Inventaire chronologique et analytique des chartes de la maison des Baux*, Marseille, Barlatier, 1882), Sibylle des Baux, morte en 1360, femme d'Aymar V, comte de Valentinois, était issue du premier mariage de Bertrand, sieur de Pertuis, baron d'Aubagne des Baux, premier comte d'Avellin, avec Philippine de Poitiers, fille d'Aymar III, comte de Valentinois. Ce Bertrand était lui-même fils de Barral Ier, sénéchal en Vénaissin du comte de Tou-

louse, et de Sibylle d'Anduze. Le père de Barral Ier était Hugues IV, marié à Barrale, fille d'un vicomte de Marseille, — et, audelà de lui, notre auteur remonte encore de cinq générations dans l'ascendance paternelle, jusqu'au xe siècle

Sibylle des Baux avait quatre frères, — Hugues, Raymond, Barral et Agout, — et deux sœurs, — Béatrix et Cécile. — Pour plus de renseignements, consulter l'ouvrage précité, ou l'*Histoire de la maison des Baux*, par G. Noblemaire (Paris, Champion, 1913) également intéressante mais moins documentée. Au cas où le correspondant de l'*Intermédiaire* ne pourrait consulter ces ouvrages, je me tiens très volontiers à sa disposition, les ayant sous la main.

ALBERT RITT.

—

La médaille singulière de Christine de Suède (LXXIX, 142). — Peut-être s'agit-il de la médaille décrite et reproduite par Van Loon *Histoire métallique des Pays-Bas*, 1732, 2e volume, page 386 (édition en Français).

L'ouvrage de S. M. le Roi d'Italie *Corpus numorum Italicorum* ne traite que des *monnaies* italiennes.

MHô.

—

Respect à la loi. Insigne (LXXIX, 142, 268). —, Cet insigne est décrit dans le *Trésor de numismatique et de glyptique*, médailles de la Révolution Française, planche LI, n° 8 ; dans Hennin. *Histoire numismatique de la Révolution Française*, Pl. LVI, n° 570. Il aurait remplacé celui qui fut institué par décret du 12 juillet 1792 pour les administrations de département et de district, les procureurs généraux et procureurs syndics.

Dans la collection (vendue en 1912 par l'expert Bourgey) de ce pittoresque père Henry dont les habitués de l'Hôtel Drouot gardent le souvenir, figuraient plusieurs variétés de cette médaille, certaines avec le large ruban tricolore auquel elles se suspendaient.

MHô.

* * *

Je possède une médaille en tout semblable à celle du collaborateur A. Cr (LXXIX, 268). Elle est suspendue à un large ruban tricolore, et était conservée dans la famille de la personne de laquelle je la tiens, comme ayant appartenu à son grand-père, « officier municipal », de la Commune sous la Révolution.

ECUODNOF.

—

Poinçons des maîtres ébénistes (LXXIX, 96). — Les marques des ébénistes n'étaient malheureusement pas toutes indélébiles, faites par tampon à chaud.

Hache, célèbre ébéniste Grenoblois collait de petites étiquettes dans ses tiroirs de commodes.

Beaucoup ont disparu par les nettoyages.

UNE DAUPHINOISE.

* * *

Tous les ébénistes, à partir de l'ordonnance de 1751 ont une marque. Celle-ci, en effet, par suite de l'article 36 les oblige à avoir une marque particulière, indépendante et différente de celle de la corporation.

Elle devait être déposée entre les mains des syndics et empreinte sur une lame de plomb, sous peine de 20 livres d'amende. Une autre amende était encore infligée aux ébénistes qui oubliaient de marquer leurs meubles et objets sortis de leurs ateliers. Ces marques, qui reproduisent généralement en entier le nom des ébénistes, sont généralement marquées à l'intérieur des meubles et n'apparaissent que lorsque ceux-ci sont démontés. Est-il besoin d'ajouter que les « truqueurs », connaissent ces particularités et ne se font pas faute de changer ou substituer les « marques » anciennes et même d'en apposer sur des meubles copiés ou modernes ?

Très strictement observée à partir de 1776, l'ordonnance de 1751 concernant les ébénistes français, a permis à Henry Havard, dans son *Dictionnaire de l'ameublement*, de donner une liste fort complète des ébénistes français, les plus renommés.

GEORGES DUBOSC.

—

Bustes de Marie-Antoinette (LXXVIII, 102). — Plusieurs bustes de Louis XVI ont été exécutés par Augustin Pajou. Tout d'abord, deux bustes, exposés aux Salons de 1777 et de 1779, destinés aux comtes de Maurepas et au mar-

quis de Marigny ; deux copies en furent faites pour le chevalier de la Ferrière et pour le comte d'Angiviller, pour 2400 livres. En 1784, nouveau buste de Louis XVI par Pajou pour le marquis de Montesquiou. Des épreuves en plâtre de ce buste du Roi, furent livrées, moyennant 96 livres chaque, aux Religieux de la Charité de Fontainebleau et à la Manufacture royale des Gobelins. (*Archives nationales.* O¹ 1922 B, 3) Selon le *Guide des amateurs et voyageurs de Paris* par Thiery, 1787, un buste de Louis XVI par Pajou, ornait jadis un des salons de l'ancien hôtel Beaujon à Paris. Le buste de Louis XVI cité par notre collègue, comme se trouvant au Petit-Trianon, est signé : *Pajou, regis sculptor*, *1779*. Un autre se trouve à l'Hôtel de Ville de Versailles.

Il existe deux portraits de la dauphine Marie-Antoinette, par Pajou. Un buste daté de 1773, est en biscuit et fut exécuté à la manufacture de Sèvres. Un exemplaire en pâte tendre, grandeur nature, se trouve au Palais de Trianon ; il a été brisé en 1709 et réparé vers 1870. Suivant le *Dictionnaire des Sculpteurs de l'Ecole française par Stanislas Lamy*. Paris 1917 (T III et IV p. 211). « il existe au château de Versailles, un autre exemplaire du même buste, également en pâte tendre ; il est placé dans les petits appartements de Marie-Antoinette et offre quelques différences avec celui de Trianon ».

Marie-Antoinette présentant à la France le premier dauphin, né le 22 octobre 1781, mort le 3 juin 1789, avait inspiré à Pajou, un groupe en biscuit de Sèvres, qui a fait partie de la collection Demidoff et a été vendu 17.900 fr. à la vente du Palais de San-Donato, (mars 1880).

GEORGES DUBOSC,

—

Chanson alsacienne sur la famille Grand'ducale de Bade (LXXVIII ; LXXIX, 274). — *Errata*. Deux vers de la « prière » communiquée par Hansi, le second et le troisième, ont été « sabotés » à l'impression, et doivent être ainsi rectifiés :

Damit er *alle* Schwobenbrüder
Heimführt in ihr gelobtes *Land*.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

Le bien superflu (LXXIX, 96). — Cette pensée est de l'*Evangéliste Saint-Luc*.

Faites l'aumône. Il faut donner aux pauvres ce qui reste au-delà du nécessaire, de la nourriture et des vêtements.

Elle a été rappelée par saint Augustin dans ces termes :

Usez du superflu, donnez aux pauvres le nécessaire.

Voici les conseils donnés à son neveu par un pieux missionnaire le R. P. Beaudoin (S. J.) :

Procurons-nous le nécessaire, l'utile quelquefois, l'agréable jamais. Nos pauvres en ont besoin !!!

G. A.

—

Le péché philosophique (LXXIX, 191). — Théol *Péché philosophique*. Péché commis par une personne qui, ignorant Dieu, n'a aucune intention de l'offenser. (Il est opposé au péché théologique).

(*Nouveau Larousse illustré*).

P. c. c. UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

* * *

Dans son « *Dictionnaire de théologie à l'usage des gens du monde* » (Firmin Didot, Paris, 1858, pages 434 et 435) l'abbé Jacquin s'exprime ainsi :

« 1. Le péché philosophique ou moral fut proposé en ces termes dans une thèse soutenue à Dijon l'an 1688 : « Peccatum philosophicum seu morale est actus humanus dise conveniens naturœ rationali et rectae rationi ; theologicum vere et morale est transgressi-libera divinae legis. Philosophicum quantum vi, grave, in ille qui Deum vel ignorat, vel de Deu actus non cogitat, est grave peccatum mortale, dissolvens amicitiam Dei neque aeterna poena dignum. Cette doctrine, qui fut condamnée le 24 août 1690 par le pape Alexandre VIII, a beaucoup d'affinité avec celle qui exige, pour le péché formel, une advertance actuelle, ou au moins un doute, un scrupule, un soupçon de la malice de l'action.

2. Pour pécher formellement il n'est point nécessaire de faire une attention actuelle à la malice de l'action ni d'en avoir actuellement quelque doute, quelque scrupule ou soupçon : mais il suffit d'en avoir une connaissance interprétative, c'est-à-dire qu'il suffit qu'on doive la connaître, quoiqu'on ne la connaisse pas par sa faute. Car 1. il y a des péchés d'ignorance qui se font sans advertance, ni doute, ni soupçon, ni scrupule actuel : 2. il y a aussi des péchés que l'on commet par une erreur coupable ou une cons-

cience erronée, et qui, loin de supposer le moindre doute du péché, supposent au contraire une forte persuasion de la bonté de l'action que l on fait. 3. Pour qu'une action mauvaise soit un péché formel, il suffit qu'elle soit virtuellement volontaire : il suffit qu'on ait une connaissance virtuelle de sa malice, c'est-à-dire qu'on puisse et qu'on doive la connaître, quoiqu'on n'y fasse point une attention actuelle par sa faute, puisque ce défaut d'attention actuelle n'empêche pas que l'action ne soit volontaire dans sa cause. 4. Si l'advertance actuelle à la malice d'une action était nécessaire pour pécher formellement, il s'ensuivrait que plus on serait endurci, moins on pècherait, et qu'on pourrait aquérir le privilège de l'impeccabilité à force de crimes, puisque plus on en commet, moins on a de remords et de scrupules en les commettant. Sur ce principe, il faudra laver les impies, les athées et tous ces hommes sans religion qui se font un jeu des plus grandes horreurs. Les Néron, les Caligula, les Sardanapale seront blancs comme neige. Les hérétiques et les idolâtres ne mériteront que des éloges pour leur attachement à leur fausse religion, sur laquelle ils n'éprouvent aucun doute.

P. c. c. ADOLPHE SCHAFFOUSE.

—

Quelle a été la première préface d'un ouvrage ? (T. G. 725 ; LXXIX, 190). — Parmi les préfaces d'ouvrages écrites par un auteur autre que celui du livre même, il nous semble qu'il faut citer, en première ligne, la préface que Georges de Scudéry écrivit, pour l'édition en 1632, des Œuvres du poète Th de Viau. On l'a ridiculisée à cause de sa forme emphatique. Elle n'en fut pas moins un acte très courageux qui honore Scudéry, quand on sait la fin malheureuse du poète, traqué, poursuivi, condamné à être brûlé pour son *Parnasse satyrique*.

Ainsi que l'a dit Théophile Gautier dans *Les Grotesques* :

Scudéry avait de belles qualités ; il était fidèle dans ses amitiés et du commerce le plus sûr : il fit l'apologie de Hardy, son maître en l'art dramatique ; il édita complaisamment les œuvres de plusieurs de ses amis, entr'autres d'Elzéar de Sartilly, sieur de Chandevillies, mort à 22 ans. Lui seul n'abandonna pas Théophile dan le malheur. Il soutint qu'il était le premier poète du monde et l'esprit le plus rare qui eut jamais été, et finissait en disant que quiconque en doutait, apprit qu'il se nommait de Scudéry : il lui dressa aussi « un tombeau » en vers, que l'on voit en tête de ses œuvres, où il le loue de la manière la plus intrépide, dans un temps où les plus chers amis de Théophile faisaient semblant d'ignorer qu'il eût vécu.

La première édition des *Œuvres* de Théophile parut, en 1626, à Paris chez P. Bilaine et J. Quesnel : la seconde chez Jean de la Mare, à Rouen en 1627-1628. D'autres éditions encore furent publiées, à Paris, en 1629, d'après celle de Jean de la Mare ; à Lyon, en 1630, avec portrait. C'est dans une nouvelle édition, in-8, donnée encore par Jean de la Mare, que figure la préface célèbre de Georges de Scudéry, qui, a, du reste, reclassé et remis en un ordre nouveau, les poèmes de Théophile, retranchant aussi quelques pièces. Les dix-sept éditions, publiées de 1633 à 1677, contiennent pour la plupart, la préface de Georges de Scudéry, qui mérite d'être citée.

GEORGES DUBOSC.

—

Le mot monsieur dans Lafontaine (LXXV à LXXVIII ; LXXIX, 226). — Il n'y a point que l'exemple de la fable du *Renard et du Corbeau* dans laquelle « Monsieur » rime, avec la prononciation accentuée de l'*r* final, comme dans « flatteur ». Il en est d'autres, toujours dans l'œuvre de La Fontaine, présentant le même cas, telle la fable du *Savetier et du Financier* :

Or ça, sire Grégoire,
Que gagnez-vous par an ? — Par an, ma foi, [*Monsieur*,
Dit avec un ton de *rieur*,
Le gaillard savetier, ce n'est pas ma manière
De compter de la sorte et je n'entasse guère,

L'exemple est probant, bien qu'à propos de ce vers, Champfort ait écrit : « Ne relevons pas quelques rimes comme « *Monsieur*, qu'on pardonnait alors « parce qu'elles rimaient aux yeux et cette « autre, *naiveté* et *curé*, dans la même fa« ble ».

Et La Fontaine ne fait pas ainsi seulement rimer *Monsieur*, avec les mots en *ieur*, au singulier, il les accouple aussi au pluriel. Jugez-en par ce passage d'un de ses plus jolis contes, inspiré par Rabelais, *Le diable de Papefiguière* :

Avint un jour qu'un de ces beaux *Messieurs*
Vit un manant rusé des plus *trompeurs*,
Verser un champ dans l'île dessus dite.

Ces rimes en *ieur* se rencontrent aussi assez souvent dans Regnard, dans *Le Joueur*. (Acte I. sc. IV.)

HECTOR

Vous plairait-il, *Monsieur* ?

VALÈRE

Je me ris de tes coups, j'incague ta *fureur*.

Et encore, dans la scène II du IVe acte, où Madame La Ressource s'adressant à Valère, lui dit :

Ah, *Monsieur*,
Je voudrais les avoir aujourd'hui de grand *cœur*.

Et encore dans une jolie piécette : *Le Bal*, toujours de Regnard.

MERLIN

Vous êtes un fripon, un scélérat.

M. DE LA MONTAGNE

Monsieur.
Vous me rendez confus.

MERLIN

Un arabe, un *voleur*.

Voici maintenant Voltaire, dans une petite comédie en un acte, *L'indiscret*, publiée en 1725. Vous y lirez, dans la scène VI :

DAMIS

Pourquoi t'en étonner ?

TRANSIMON

Vous oublierez, *Monsieur*
Qu'Hortense est ma cousine et chérit son [*honneur*.

Et s'il fallait retrouver encore d'autres exemples, chez des auteurs, moins universellement connus, on pourrait citer La Thuilerie, dans son *Crispin précepteur* (23) :

Quoi, vous êtes valet ? Oui, valet de *Monsieur*
Qui, pour servir sa flamme, a fait le *précep*-[*teur*.

et Montfleury, dans son *Gentilhomme de Beauce* (acte IV. sc. II).

Si vous avez dessein de payer ces *messieurs*.
Croyez-moi, cherchez leur un autre fond [*ailleurs*,

Aussi bien, P. Richelet dans son *Dictionnaire de rimes* (p. 213) aux mots en *eur*, donne comme rimes à *Monsieur*, et à *sieur*, les mots : *intérieur*, *supérieur*, *inférieur*, *crieur*, *rieur*, *relieur*, *parieur*, *ingénieur*, *prieur*. Et aux mots en *eurs* (p. 225) comme rimes à *Messieurs*, les mots : *ailleurs*, *d'ailleurs* et *plusieurs*.

GEORGES DUBOSC.

—

Coquillards (LXXVIII ; LXXIX, 126, 228). — J'avais, quand parut la question posée par M. Thiaudière, préparé une petite note rédigée d'après les renseignements puisés, comme l'a fait M. Aubé dans La Curne et Godefroy. Toutefois, comme les sens indiqués ne correspondaient point exactement, comme le fait justement remarquer notre confrère, je m'abstins d'envoyer ma note. L'explication de M. Thiaudière est ingénieuse et je crois qu'il s'y faut rallier.

Aux renseignements fournis par M. Chappée, j'ajouterai qu'on désignait au XVe siècle sous ce nom de *Coquillards* à Dijon et dans la région, une bande de malfaiteurs qui, grâce à leurs costumes de pélerins s'introduisaient dans les maisons pour s'y livrer au vol, voire à l'assassinat.

Cela se passait en 1453. Une instruction fut ouverte contre les coquillards en 1455 ; elle aboutit à de nombreuses exécutions. Les coquillards qui usaient d'un jargon dont l'étude est précieuse pour l'argot du XVe s. sont plusieurs fois nommés dans les *Ballades* du jargon de Villon.

M. Marcel Schwob parle de ces coquillards et de leur langage dans les *Mémoires de la Société de linguistique de Paris*. t. VII.

GUSTAVE FUSTIER.

* * *

De l'anecdote attribuée à Ménage, il semble résulter que par les *Coquillarts*, il a voulu désigner, les « sots », les « benêts » de son temps. *Coquillart*, en effet, est un vieux terme, qui a toutes ces significations et surtout celle de « mari trompé », cocu, pour parler comme Molière.

Corbleu, je suis bien *coquillart*
D'être ainsi durement mené

dit l'auteur de *La Farce du Cuvier* (Ancien théâtre français I. 40) et l'auteur de la *Récréation des devises d'amour*, précise ainsi le sens populaire :

J'ai grand pitié de ce vieillard ;
Quy a déjà la peau moysie ;
Il a espousé Jalousie ;
Sa femme le fait *coquillard*

En somme, en écrivant « Je dis quelquefois qu'il n'y a que les « *Coquillards* de ce temps ci qui puissent me reprocher « d'avoir lu les *Coquillards* d'un autre siècle » Je pense que Guillaume Ménage a voulu dire : « Il n'y a que les imbéciles, les niais de ce temps-ci, qui ont pu

me reprocher d'avoir lu les *Coquillards* d'un autre siècle ». Le « Coquillard d'un autre siècle », à mon humble avis, s'applique aux poésies, si singulières, parfois très osées dans l'expression, dans les termes crus et plaisants de Guillaume Coquillart, officiel de Reims, de la fin du xv° siècle. Les « Coquillarts » ce sont : *Le Débats entre la simple et la rusée* ; *La Botte de foin ; Le gendarme cassé* ; *Les Droits nouveaux ; Le Débat des dames et des armes ; La complainte d'Echo à Narcissus*, toutes ces poésies plaisantes, qui ont été réunies, pour la première fois, dans *Les œuvres du maître Guillaume Coquillart* vers 1493 et en 1532, rééditées par P. Tarbé en 1847, puis par Charles d'Héricault, en 1857. Guillaume Ménage a pu y puiser, comme y a puisé Rabelais, si on en croit l'ouvrage allemand de Johannès Maettig (Leipzig. 1900) sur l'influence de la littérature populaire sur l'auteur de *Pantagruel*.

Quant au *Broglio*, qui intrigue notre collègue, c'était le nom ancien de la Piazetta, de la petite place, si connue dans l'histoire de la République de Venise. Un de ses côtés, donnant sur la mer, vers les *Procuraties neuves*, était autrefois réservé aux nobles, qui s'y promenaient en traînant leurs intrigues, leur brigue (*broglio*). Le Président de Brosses, dans son *Voyage en Italie*, en parle à plusieurs reprises. « La façon la plus noble « de saluer les nobles, c'est d'aller solli« citer au *broglio* et de baiser la manche « de celui qu'on sollicite » Et ailleurs : « C'est une chose originale et bien occu« pante pour les nobles que l'intrigue de « leur Broglio ».

GEORGES DUBOSC.

—

Etymologie de Simandre (LXXVIII, 143 ; LXXIX, 71, 227). — Je ne crois pas que Simandre vienne de Cîme, car les Simandre que je connais sont au contraire dans un fond. N'en déplaise à notre collaborateur V. B. R. le Simandres du canton de St-Symphorien d'Ozon est dans ce cas, sauf quelques fermes à la base d'un fort modeste coteau.

J'ai passé ma jeunesse près de ce village, je le revois toujours : quelques maisons éparpillées au bord d'un ruisseau, une église neuve en pierre fauve, une élégante flèche. Le ruisseau, très étroit, porte le nom bizarre d'Eau Inverse, parce que, né près du Rhône, il se dirige à l'opposé du fleuve pour aller rejoindre l'Ozon. Si menu est le ruisseau que lorsqu'on le couvrit d'un pont, les gens de St-Symphorien d'Ozon s'en gaussèrent prétendant qu'il suffisait d'une grenouille pour l'obstruer ; la grenouille de Simandre est légendaire.

Un autre Simandre, dans l'Ain, Simandre sur le Suran, est également au bord du cours d'eau, au fond de la vallée et non sur une cîme. Lui aussi a sa légende : on raconte que Louis-Philippe, passant à Bourg, reçut la municipalité, le maire, se présentant avec son conseil, annonça :

— Le maire de Simandre et ses Simandrins ?

Pour bien comprendre le sel de l'anecdote il faut se souvenir que le fameux contrebandier Mandrin eut ces contrées de Bresse et du Dauphiné pour principaux champs d'action.

Un troisième Simandre, en Saône-et-Loire, sur le chemin de fer de Bourg à Chalons-sur-Saône, ne répond pas mieux à l'idée de cîme, il s'allonge en bordure de la voie ferrée dans la morne plaine bressane.

Il faut donc chercher une autre étymologie.

ARDOUIN-DUMAZET.

* * *

Les étymologies proposées par nos confrères ne doivent pas faire oublier que si l'on rencontre 3 communes de ce nom en France on trouve en Serbie (rive droite du Danube) une localité du même nom, *Semendria* (en Slave Smederevo). Or comme on ne saurait raisonnablement supposer que cette dernière doive son nom aux bourgades insignifiantes et sans histoire de la France, on peut être autorisé à penser que c'est au contraire la ville de *Semendria* qui est commémorée dans la toponymie française.

Reste à expliquer comment a pu se faire cette transposition géographique En l'absence de documents locaux de nature à lever toute incertitude on peut imaginer que la désignation des localités françaises rappelle l'expédition ou dernière croisade de la chrétienté de 1396, qui se termina par le désastre de Nicopoli où périt la

fleur de la chevalerie française autour de l'amiral Jean de Vienne. L'armée, en effet, traversa la gracieuse ville de *Semendria* avant d'atteindre les plaines fatales où elle devait être décimée.

Les circonstances analogues ont produit les mêmes effets à toutes les époques de notre histoire nationale et il est inutile de citer les noms de nos villages, bien français pourtant, qui célèbrent les souvenirs des guerres lointaines, en Palestine, en Morée, en Crimée, au Mexique..

Que signifie donc le nom de *Semendria* C'est la forme byzantine du grec Σημάντρια (la ville aux signaux, aux cloches, aux *Simandres*), féminin de σημαντήρ signaleur, sonneur) de σῆμα (signal, signé), de σείω (agiter, secouer). Ct. L. ABET.

—

Le « Bovarysme » (LXXVI ; LXXVII). — Le mot n'est pas nouveau.

Une étude sur « Le Bovarysme, une moderne philosophie de l'illusion », a été publiée, il y a quinze ans, par M. Georges Palante, dans le *Mercure de France*, tome VI, (2e trimestre 1903), p. 69-86.

« Fait de psychologie courante, dont Flaubert a montré l'évolution et décrit les effets, c'est le « pouvoir qu'a l'homme de se concevoir autre qu'il n'est. Ce fait est très simple et aussi très général. Nul n'échappe au Bovarysme. Tout homme en subit la loi à des degrés divers et suivant des modes particuliers. Le Bovarysme est le père de l'illusion sur soi qui précède et accompagne l'illusion sur autrui et sur le monde ; il est l'évocateur de paysages psychologiques par lesquels l'homme est induit en erreur et en tentation pour sa joie et pour son malheur ».

Cette citation dispense de toute autre définition.

PIERRE DUFAY.

—

Bas bleu (V : XXI ; XXVI). — Dans « La Grande Encyclopédie », tome 5, paru en 1888, page 553, quinze lignes, assez sévères pour ceux qui emploient le terme « bas-bleu », sont terminées, à la place de la signature par : « — Cet article n'est point d'une femme ».

De qui est-il ? SGLPN.

—

Poire (LXXIX, 240). — Je pense qu'il faut voir là une allusion à la fameuse charge de Philipon contre Louis-Philippe. Ce qu'il y a de certain c'est que le sens premier de *poire*, en langage vulgaire, a été celui de tête, visage, physionomie ; puis le sens s'est étendu, et aujourd'hui *poire* est synonyme d'imbécile, de naïf et de crédule. Je pourrais, puisant dans mes notes, citer de nombreux exemples à l'appui de cet historique.

V. aussi *Intermédiaire*, 30 juillet et 30 septembre 1892.

GUSTAVE FUSTIER.

*
* *

Faut-il remonter au dessin explicatif de Philippon et à la *Physiologie de la Poire* de Peytel, encore un notaire qui finit mal ? Je ne le pense pas.

Quoi qu'il en soit, le sens particulier de l'expression semble très moderne et dater des dernières années du XIXe siècle.

Alfred Delvau n'en souffle mot, naturellement ; Lorédan Larchey se contente de l'expression de « faire sa poire » pour « jouer le dédain », (cf : T. G. 713) ; il faut arriver au Nouveau supplément de son Dictionnaire d'argot, 1889, pour y trouver un sens nouveau du mot poire : « figure — allusion de forme ».

L'expression battait alors son plein. L'on se souvient comment ce refrain de beuglant repris en chœur :

C'est à boire, à boire, à boire,
C'est à boire qu'il nous faut !

devint successivement :

C'est sa poire, sa poire, sa poire,
C'est sa poire qu'il nous faut !

et enfin :

C'est Boulange, lange, lange,
C'est Boulange qu'il nous faut !

Tout cela n'est guère spirituel et semble déjà bien vieux.

La « poire », cependant, c'est la figure, ce n'est pas encore un imbécile, un gogo. Il ne vint que plus tard.

Le *Nouveau Larousse* le mentionne : « Quelle poire ! » et Charles Virmaitre, dans son Dictionnaire d'argot fin de siècle, tout en conservant à l'expression le sens de figure, particularise et l'attribue, avec son sens actuel, aux seuls imbéciles, aux niais :

— Il a une bonne poire, il est facile à acheter.

Les imbéciles ne sont malheureusement pas seuls à pouvoir être achetés.

L'intelligence se paie plus cher : c'est toute la différence.

Ces citations ne donnent pas l'origine de la « poire », elles la datent, tout au plus.

De même que « sa » poire triomphait en 1888-1889, « la » poire fit florès aux environs de l'exposition de 1900. Cela devint un surnom assez fréquent, je crois bien qu'une revue fut jouée sous le nom de « Revue des poires », on ne se contentait plus de le dire : le mot s'écrivit d'une façon courante.

Hector France cite cet exemple que je reproduis, tout finit par des chansons :

Après des platitud's notoires
Pour obtenir ce qu'on voulait,
L'usage est de traiter de poires
Ceux à qui l'on doit un bienfait !

PIERRE DUFAY.

—

Souvenirs de voyage de Fenimore Cooper (LXIX, 52). — M. O. Colson trouvera les souvenirs de voyage du romancier américain publiés sous le titre « Excursion en Belgique, » dans l'édition des *Œuvres complètes de Fenimore Cooper*, traduction de La Bédollière, illustrée par Bertall (Paris, Gustave Barba, s. d. [vers 1854], in-4°). Ces souvenirs occupent environ trois pages imprimées sur deux colonnes à la suite du roman *Fleur des Bois*.

Cooper, chassé de Paris par le choléra et par les émeutes de 1832, était allé se réfugier en Belgique avec sa famille. Il visita successivement Mons, Bruxelles, Anvers, Louvain et Liège, et a laissé de son rapide passage dans ces différentes villes quelques impressions assez intéressantes.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Une branche de lis, attribut de St-Joseph (LXXIX, 192, 324). — Saint Joseph est souvent représenté avec la baguette fleurie. C'est une tradition qui s'est popularisée de bonne heure dans la chrétienté et qui trouve sa source dans l'Evangile apocryphe de la Nativité de Marie (Vr Thilo. *Codex apocryphus Novi Testamenti* p. 329-337 et *Protevangelium Jacobi Minoris* (*ibidem* p. 204-211). Il y est dit que pour choisir un époux à la Vierge, le Grand-prêtre réunit les hommes non mariés de la tribu de Juda. On les aurait fait venir tous, dans le temple, avec une baguette. L'Epoux désigné par le ciel devait être reconnu entre tous par la floraison de la branche qu'il portait ou par le vol d'une colombe, qui serait venue s'y reposer. De là, l'usage de placer dans la main de St Joseph, une baguette fleurie au sommet, remplacée parfois par une simple branche de lis, qui rappelle sa virginité dans le mariage.

Cette tradition de la verge fleurie semble venir de la baguette fleurie d'Aaron, qui servit à reconnaître le choix que Dieu avait fait de lui comme sacrificateur (*Nombres* XVII) 2-10) « *Invenit Moyses germinasse virgam Aaron, in domo Levi ; et turgentibus gemmis eruperant flores, qui folii dilatatis, in amygdalas deformati sunt* ». Cette branche qui avait fleuri et porté des amandes, était gardée dans le tabernacle, comme souvenir de la dignité confiée à Aaron. Sur cette baguette fleurie de St-Joseph, on peut voir : Molé : *Observations sur les erreurs des peintres*, T. I. p. 220 et suivantes et 227 et suivantes. Molanus : *De historia Sanctorum Imaginum*. Lib. II. cap. XXIX. Liber. III cap. XII, édition Paquot p. 272. — La verge d'Aaron se trouve représentée dans la grande composition de Benozzo Gozzoli au Campo Santo. La verge fleurie de Joseph est représentée dans différentes scènes des fiançailles de Joseph avec la Vierge, par Raphaël ; par Taddéo Gaddi ; dans la Chapelle Ste-Croix de Florence (Voir : l'*Iconographia sancta* de Guénébault) ; par Poussin (eau-forte d'Audran), par Jehan Foucquet. Il semble que la branche de lis, qui figure dans presque toutes les représentations modernes de St Joseph, ait remplacé assez généralement le bâton fleuri de la légende, vers le XVIe siècle, où l'attribut primitif, semble disparaître, n'étant plus alors compris par les artistes.

GEORGES DUBOSC.

—

Le treizain (T. G., 891 ; LXXIX, 8, 277). — Je connais, en effet, un jeune homme qui s'étant marié dans la région bordelaise, il y a quelques années, s'est conformé à cette coutume du Treizain. Mais celle-ci ne saurait être particulière à

N. D. d'Arcachon, car il s'agissait en l'espèce d'un mariage israëlite.

L'usage du Treizain paraît, d'ailleurs, avoir été général. M. Batcave, l'érudit président de la Société historique d'Auteuil-Passy, nous en parlait récemment au cours de ses intéressantes communications sur *les Evénements de la vie à la fin du XVIIIe siècle : le Baptême, le Mariage..* faisant même passer sous nos yeux une des pièces affectées à cet usage. Le Treizain était, à l'origine, une monnaie du moyen-âge qui équivalait à un sou d'argent.

PAUL JARRY.

***

Monsieur le rédacteur,

Un de nos correspondants prenait récemment à partie la paroisse de N.-D. d'Arcachon à propos du Treizain. A coup sûr elle ne méritait : « ni cet excès d'honneur, ni cette indignité. »

L'usage du « Treizain » n'est ni paroissial, ni même diocésain ; il est régional. Nous pouvons citer, par exemple, comme l'ayant précieusement conservé, les diocèses de Bordeaux, Périgueux et Angoulême. Ses origines sont connues de tous ceux qui ont étudié l'histoire et la Science du Droit. C'est le fameux « Don du matin » — au « pretium virginitatis » — que l'époux faisait à son épouse le lendemain des noces, à titre d'indemnité volontaire, pour la perte de son intégrité, de l'échange de sa vie indépendante de jeune fille, pour les soucis de la mère de famille.

L'Eglise a relevé de ses prières et ennobli par sa liturgie, cette institution, tout comme elle a transformé en eau bénite, l'antique eau lustrale.

L'usage n'est pas général et il s'est transmis au hasard des migrations. Il y aurait peut-être même dans ce détail, une utile indication pour l'ethnographe et l'historien.

Le treizain est si peu paroissial, que la formule de sa bénédiction, d'ailleurs fort belle, est insérée à part de celle de l'anneau, dans les rituels diocésains. Elle n'est pas facultative et fait si bien partie intégrante des cérémonies que l'Eglise fournit aux indigents les pièces réglementaires.

Il n'y a pas lieu de relever les erreurs secondaires de l'article en discussion. Disons cependant que le prêtre ne passe l'anneau au doigt d'aucun des époux. Ils se le passent mutuellement, comme étant le symbole le plus significatif de leur union et d'un sacrement dont, d'après la théologie catholique, ils sont les propres ministres, le prêtre jouant le rôle de notaire officiel de l'Eglise.

Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur l'assurance de ma considération distinguée.

AMB. GAB. BONNET.
Chanoine honoraire de Grenoble,
Curé de N. D. d'Arcachon.

***

Voir à ce sujet les diverses réponses qui ont été faites dans l'*Intermédiaire*, t. XXV, page 425, t. XXVI, p. 19, et tome XXVIII, page 372. Cette dernière réponse était signée Jean Coquatrix ; ce pseudonyme cachait le nom du bibliothécaire d'une ville des environs de Paris, qui s'était marié en Picardie et avait des attaches dans le sud-ouest, où il avait de nombreux amis. Personne ne connaissait mieux que lui la question, et M. le Dr Montréal trouvera dans sa réponse tous les renseignements qu'il désire.

Il ne reste plus qu'à savoir pourquoi cet usage ne s'est propagé qu'en Picardie et dans le sud-ouest de la France, dans des provinces relativement éloignées les unes des autres.

GOMBOUST.

***

Voir au sujet de cette question les tomes de l'*Intermédiaire* XX, XXV, XXVI et XXVIII.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Glaces voilées (LXXIX, 240). — Cet usage que j'ai pu constater *de visu* en Vendée me semble venir du désir bien naturel d'assombrir et voiler après un décès tout ce qui peut sembler trop éclatant dans la maison du mort, ce qui s'étend aux vêtements de la famille et des domestiques rigoureusement d'un noir mat, sans aucuns bijoux brillants, et jusqu'aux gants qui suivant l'étiquette ne doivent pas se porter de chevreau glacé mais bien noir mat en peau Suède ou étoffe.

D. R.

—

Remède de Caret (LXXVIII, 395). — Le remède de Caretti consistait en des gouttes dont il a évidemment dû tenir toujours la composition secrète.

Voir la petite notice consacrée à cet empirique, (dans *Mémoires de Saint-Simon*, t. II, p. 231), par M. A de Boislisle, qui cite Mme de Sévigné, La Bruyère et les papiers du P. Léonard.

DE MORTAGNE.

Trouvailles et Curiosités

—

Un sixain, peut-être de Maxime Du Camp, sur Nisard et Cuvillier Fleury. — Nous ne donnerons pas le sixain qu'on va lire sur deux très distingués écrivains, comme une fleur d'atticisme. Sainte-Beuve qui l'avait reçu anonymement a cru y reconnaître l'écriture et la manière de Maxime Du Camp. Nous nous excusons de ce qu'il a de gaulois, mais c'est de la littérature académique ; et nous ne saurions être plus bégueules que nos immortels ?

L'autographe appartient à M. Eugène Pitou.

Nisard et Cuvillier-Fleury,
Soutiens de la muse classique,
Sous la coupole académique,
Vont se congratuler jeudi ;
En échangeant deux plates patenôtres,
Tous deux seront fleuris et plus cu l'un
[que l'autre.

A rapprocher de Victor-Hugo, — si nous ne nous abusons — à qui Cuvillier-Fleury reprochait quelques mots réalistes, et qui ne le nommait plus depuis que : M. Villiers-Fleury.

—

Marie-Amélie, Reine de France et le Comte de Paris. — Je possède une lettre inédite paraissant ne pas manquer d'un certain intérêt pour quelques-uns de nos confrères ; frappée au naturel d'un petit cartouche carré avec couronne royale et les initiales M. A., écrite, datée et signée en entier de la main de la Reine, elle est adressée au Duc de Choiseul.

Paris ce 31 août 1838

J'étais bien sûre, mon Cher Duc, de la part que Vous auriez prise à notre joie pour la naissance de notre Cher petit-fils et le Roi et moi nous Vous remercions de tout notre cœur de tout ce que Vous m'exprimez de bon et d'aimable à ce sujet.

Ma belle fille va à merveille ainsi que le petit Comte de Paris, qui je l'espère sera un bon Français. J'espère que votre santé est bonne. Recevez, mon Cher Duc, l'assurance de tous mes sentiments pour vous.

Votre bien affectionnée
MARIE AMÉLIE.

P. c. c.
ROBERT GÉRAL.

Lettre de A. Maquet à un collaborateur. — M. Eugène Pitou nous communique l'autographe suivant qui fait partie de sa collection d'autographes. Il est d'un tour fort spirituel, d'une verve à la Dumas père. A qui peut-il être adressé ?

24 juillet. Paris.

Cher monsieur, me voici enfin revenu après un des plus graves ennuis que j'aie encore éprouvés. Pardonnez-moi de ne pas faire à l'homme tous les compliments d'usage, j'ai avant tout à rassurer l'auteur.

Avant d'entrer dans le royaume Lombard Vénitien, j'avais cru devoir laisser en Piémont la moitié de mes bagages. Je comptais, vous le savez, me fixer au Lac Majeur, et, n'y ayant pas trouvé la retraite que j'espérais, j'avais été à Côme. Là, nouvelle déception, j'avoue que le lac de Côme m'a fait l'effet du lac d'Enghien, plus les serpents, moins Paris. J'ai poussé jusqu'à Venise, et m'y suis installé comme dans la terre promise. Alors, j'ai rappelé les bagages absents. C'était d'abord une malle pleine de livres et de papiers — manuscrits et autres. Ici, vous frémissez, et vous avez raison : votre manuscrit était au fond. Le Consul, le Général commandant à Venise me donnent toute franchise pour faire arriver cette malle. J'expédie, j'attends — rien — à la poste, aux diligences, rien. Chez l'hôte qui avait dû envoyer la malle, rien non plus. Jugez de mes angoisses ! Au bout d'un mois, j'ai reçu votre lettre ; remords poignant. Bref, n'y tenant plus j'ai cherché moi-même votre malle et pour cela quitté la douce Venise. Me voilà dans Côme, où j'apprends que, poliment, galamment, la douane a renvoyé le colis funeste à Paris, à mon adresse.

Etait-ce une défaite ? J'en ai tremblé. J'arrive à Paris, et malgré tout mon chagrin de rentrer si tôt, j'ai la joie de vous annoncer que la malle fidèle m'attendait au chemin de fer, bureau restant — le manuscrit par conséquent.

Puisse ce manuscrit vous donner en plaisir et gloire tout ce qu'il m'a coûté de bon sommeil !

Maintenant, je le tiens, je l'épluche, et vais écrire mes lignes sur les vôtres.

Recevez tous mes compliments bien affectueux. Vous aurez bientôt de mes nouvelles.

MAQUET.

Veuillez présenter mes respects à Madame de Lacretelle.

Le Directeur-gérant :
Georges MONTORGUEIL

Imp. CLERC-DANIEL, Saint-Amand-Montrond

LXXIXe Volume · *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* · 10 Mai 1919.

N° 1501

31bis.r. Victor-Massé
PARIS (IXe)

Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE

SINGULA

LEGENDE

Il se faut entr'aider
N° 1501

31bis.r. Victor-Massé
PARIS (IXe)

Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Pour la précision des rubriques, une question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.

Indiquer les rubriques et leurs cotes.

Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée mais envoyée directement à l'auteur de la question.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

Le nombre des questions est si élevé qu'il nous est impossible de les publier toutes ; elles absorberaient chaque fois, à elles seules, tout le numéro.

Nous sommes contraints ou de les ajourner ou de faire un choix. Nous prions nos collaborateurs de bien vouloir, en fait de questions, n'envoyer que celles qui ont, pour eux, un strict caractère d'actualité, d'intérêt ou d'urgence.

—

Les cendres de Hoche. — Le maréchal Foch a adressé au maire de Versailles la lettre suivante :

Monsieur le maire,

Vous avez bien voulu me transmettre le vœu du conseil municipal de Versailles pour la translation des cendres du général Hoche. L'hommage que votre ville sollicite pour son illustre enfant est tout à fait légitime, et mon approbation vous est acquise. Je fais rechercher par le général Mangin, commandant la 10e armée, la situation exacte des cendres du général Hoche.

Si le maréchal Foch fait rechercher la *situation exacte* des cendres de Hoche : c'est donc qu'on ne la connaît pas.

Où sont les cendres de Hoche « exactement » ?

V.

—

La mort de Hoche. — Le marquis des Roys, protestant contre la thèse du suicide que Paul Déroulède avait adoptée, écrivait (22 septembre 1897) :

«... Jamais, jusqu'ici on n'a dit que Hoche était sorti de la vie volontairement. Les traditions conservées dans sa famille sont autres. *Un jour viendra où on pourra les faire connaître* ».

Est-ce que depuis la famille de Hoche les a fait connaître ?

Dr L.

—

L'indiscrétion de l'histoire. — Que peut-on dire et imprimer de ses découvertes relatives à des recherches historiques ? On a souvent cité le cas d'écrivains en mauvaise posture pour avoir dévoilé des secrets de famille et l'on conçoit, en effet, que toute révélation ne plaît pas toujours à tout le monde. Mais

doit-on et peut-on établir des règles de conduite générales, ou bien convient-il de considérer chaque cas en particulier ?

J'ai entendu dire que s'il s'agit d'un chef d'Etat ou d'un Prince, décédé, tout est permis parce que sa vie privée appartient à l'histoire. En est-il de même pour un personnage politique de premier plan, un artiste important, un savant d'envergure, un écrivain, etc., lorsque ceux-ci ont acquis une renommée qui les place au-dessus du commun des mortels ? Doit-on penser qu'il y a un délai de prescription, de cinquante ou de cent années après la mort de l'individu ? Faut-il encore distinguer si la personne mise en cause a laissé une descendance, et aussi observer si cette descendance est mâle ou non, si le nom est éteint, etc.

En dernier ressort quelle pourrait être la sanction pénale si l'on passait outre à toute considération ?

F. L. DEMONCY.

P.-S. — Il semble qu'en tous cas il soit permis de répéter ce qui a été imprimé antérieurement, en indiquant la source.

—

Buste de Louis XVIII. — L'un de mes amis a trouvé dans un vieux château dont il vient d'hériter, où rien n'a été touché depuis longtemps, un buste de Louis XVIII en biscuit de Sèvres sur le socle duquel se trouve l'inscription suivante : « *Tout à loit* (*sic*). Bien que je possède un millier environ de portraits de Louis XVIII, je n'en ai jamais vu aucun portant cette légende dont je ne m'explique ni l'orthographe ni le sens ?

VICOMTE DE REISET.

—

Ordre des Pères ou Frères de la Paix. — Le R. P. Lacordaire avait légué à un religieux de son ordre la majorité des actions de l'Ecole de Sorèze. Le légataire se serait séparé de la congrégation et aurait fondé l'ordre des Pères ou Frères de la Paix qui n'aurait eu qu'une existence éphémère.

Un intermédiairiste complaisant pourrait-il donner des renseignements sur l'ordre précité ?

DINANT.

L'Etoile de la nativité — Il existe, paraît-il, à Jérusalem, une « étoile », qui marque l'endroit même de la Nativité (Pierre Mille, *Excelsior*, 20 mai 1919).

Qu'est-ce que cette Etoile ? Est-ce une « Gravure sur le Rocher ? » Si oui, où se trouve ce Rocher ? Quelle forme a cette gravure ? Quels sont les auteurs qui ont parlé de cette tradition ?

Dr MARCEL BAUDOUIN.

—

Le grand pénitencier Notre-Dame. — Dans son édition complète d'Amsterdam du *Tableau de Paris*, de 1783, Sébastien Mercier parle du « Grand Pénitencier Notre-Dame », « à qui seul est remis le droit d'entendre les cas réservés ».

Quelque « intermédiairiste » versé dans les choses d'églises et de théologie pourrait-il nous dire si ce « Pénitencier Notre-Dame » existe encore ?

Nous avions toujours cru qu'il n'y avait qu'un « Grand Pénitencier » celui du Vatican, représenté par un cardinal qui délègue ses pouvoirs à des religieux Augustins dans les différentes nations et qui entendent les confessions de ceux qui s'adressent à eux. S'il y avait encore un « Grand Pénitencier » à Notre-Dame, il serait évidemment plus court de s'adresser à lui, pour ceux qui en ont besoin, que de faire le voyage de Rome.

J.....

—

Antonius de Aréna. — Solliès, ville natale du poète macaronique Antonius de Arena, mort en 1544 à St Remy, près d'Arles, se propose de lui élever un monument.

Existe-t-il quelque part un portrait d'Antonius de Arena ?

L. H.

—

Beaupoil de Saint-Aulaire. — Les Archives de la Bastille, tome XVIII, page 301, nous apprennent qu'en 1762, Jean-Jacques Bréard, ancien commissaire de la marine à Québec et impliqué dans l'affaire du Canada, dite affaire Bigot, avait une fille mariée avec de Beaupoil Saint-Aulaire, capitaine au régiment de La Sarre. Il y avait, en 1755, dans le régiment de La Sarre, deux Beaupoil de Saint-Aulaire ; l'un qui était capitaine et l'autre

qui n'était encore que lieutenant. Un lecteur de l'*Intermédiaire* pourrait peut-être nous dire lequel des deux a épousé une demoiselle Bréard et est devenu le beau-frère du conventionnel et régicide Jacques Michel Bréard. M. de Saint-Aulaire n'était pas du 2e bataillon de La Sarre qui vint au Canada pendant la guerre de Sept Ans. Il a dû épouser Mlle Bréard à Marennes, en Saintonge, où résidait Jean-Jacques Bréard avant et après son séjour à Québec. J'aimerais aussi à savoir s'il y a quelque lien de parenté entre ce Beaupoil de Saint-Aulaire et Jean Irieix de Beaupoil de Saint-Aulaire qui fut de l'expédition de Quiberon et accompagna M. de Puisay en Amérique pendant l'émigration.

AEGIDIUS FAUTEUX.

—

La mort de Brizeux. Dans la *Notice sur Brizeux* qu'il écrivait en 1858, comme préface aux œuvres complètes du poète, M. Saint-René Taillandier s'exprimait ainsi :

L'inspiration religieuse ayant été l'âme de sa vie et de ses chants, on me demandera sans doute dans quels sentiments il est mort. Je dois être discret sur ce point ; Brizeux a voulu mourir caché comme il avait vécu. Je le dirai seulement, car il ne l'a pas défendu, et cette révélation contiendra peut-être un enseignement salutaire : le parti qui se prétend religieux et qui éloigne du christianisme un grand nombre des plus nobles âmes de ce temps-ci, lui était devenu, dans ces dernières années plus odieux que jamais. Il craignait d'être confondu avec ces pharisiens.

(Brizeux, *Œuvres complètes*, t, I, p. 54 de l'Ed. Lemerre). — Or, en 1893, un auteur breton, de ceux qui ont merveilleusement compris l'âme bretonne, capable plus que quiconque de connaître et comprendre Brizeux, écrivait :

En 1858, devenu plus souffrant, Brizeux se rendit à Montpellier, chez un ami, pour y chercher un peu de soleil. Comme il s'affaiblissait de plus en plus, le curé de la paroisse fut appelé ; le pauvre malade le reçut avec joie, mais surexcité par la lecture d'un article de journal qui lui avait déplu, il dit : « Impossible maintenant, Monsieur le curé, je suis trop hors de moi ; demain je serai heureux de vous voir ». Le lendemain il était mort.

(Auguste Brizeux, [article de Maximilien Nicol, *Revue morbihannaise*, 1893-94 p. 179).

De la *discrétion* de Saint-René Taillandier à l'affirmation du chanoine Nicol, il y a un monde. Car le premier tend à exalter la foi de Brizeux et s'il eut eu connaissance de faits tels que les rapporte M. Nicol, sa discrétion n'eût pas été très nécessaire. Peut on apporter des précisions, non sur les sentiments réels de Brizeux dans les dernières années de sa vie, mais sur le sentiment superficiel de la dernière minute, la *surexcitation* que rapporte M. Nicol et les faits exacts qu'elle détermina ?

HENRI D. D'A.

—

Portrait de La Fayette par Boilly. — L'*Art et les artistes* dans un numéro consacré à « L'Amérique en France » reproduit un portrait de La Fayette, et l'accompagne de la note suivante :

Ce charmant portrait si peu connu, de Boilly, nous montre le jeune marquis de La Fayette âgé de 20 ans à peine...

Or, Boilly est né en 1761, il n'avait donc que 16 ans quand La Fayette en avait 20, puisque celui-ci est né en 1757. Il semble bien difficile de lui attribuer ce portrait. Pourrait-on en indiquer l'auteur ?

LÉAFED.

—

Famille de Mauvise. — A quelle branche des Mauvise appartenait Perrine de Mauvise († 1697) veuve de Louis Caillet de La Cour († en 1695) dont une fille qui épousa vers 1692 Dieudonné Villeret de Fontmort ?

FONS-GOMBALDI.

—

Ecartelure aux quartiers. — En Pologne, on portait souvent, au lieu de ses armes pleines, un écartelé de ses quatre quartiers, ce qui permet de distinguer les générations entre elles. De plus, comme en Pologne, les mêmes armes appartiennent à plusieurs familles, l'écartelé détermine plus précisément, par les alliances, celle dont il s'agit.

Connaît-on en France des exemples d'une coutume analogue ? En tout cas, la fréquence des mésalliances a dû mettre obstacle à l'application de ce procédé, moins utile aussi puisque chaque maison peut avoir son propre blason.

SOULGÉ.

Ex-libris à identifier : C. C. D. — A qui appartient un ex-libris portant les lettres C. C. D. et la légende : « Château des Grotteaux ? » Couronne de comte. XIXe siècle.

NISIAR.

—

Armoiries à déterminer : de gueules à la quintefeuille. — Sous une couronne à 5 perles, un écu écartelé : *aux 1 et 4 de gueules à la quintefeuille d'or* ; *aux 2 et 3 sur blanc un chevron jaune* (!). Se trouvant sur une assiette en porcelaine, vieux-Lille.

DE LOSANGE.

—

Saint-Ours. — Sous ce titre un de nos confrères mentionne la compagnie de Saint-Ours et son capitaine.

Il existe sur la Nièvre, non loin de Nevers, un pont appelé dans le pays le pont Saint-Ours ; et en remontant la rivière, sur sa rive gauche, on passe au pied d'un château qui, dit-on, a été le sejour de Jean Sobieski, avant qu'il ne devint roi de Pologne. Quel est donc le nom de ce château ? Serait-ce aussi Saint-Ours, comme celui du pont, situé à quelques kilomètres plus bas ?

V. A. T.

—

« Raisonner pantoufle ». — Madame de Sévigné, dans une lettre à sa fille, du 2 novembre 1673, écrit :

Ce matin, à neuf heures, La Garde, l'abbé de Grignan, Brancas sont entrés dans ma chambre pour ce qui s'appelle raisonner pantoufle.

Et, quelques jours après, le 19 novembre, dans une autre lettre se trouve ce passage :

Je vis hier Monsieur de « Souliers » avec qui j'ai « raisonné pantoufle » assez longtemps.

On voit que la grande épistolière ne dédaignait pas le calembour.

Quelque intermédiairiste pourrait-il nous dire exactement d'où vient cette expression ? Nous connaissons bien ce qu'en dit Littré qui dit que « cela signifie raisonner au hasard, dire des riens, et il ajoute :

Cette locution vient d'un jeu de mots entre raisonner et résonner, la pantoufle ne résonne pas.

Malgré l'autorité de Littré, cette explication nous paraît insuffisante.

J.

Crespières. — Ce nom est celui d'une localité de Seine-et-Oise, voisine de Maulle.

Il me rappelle une fort belle et grande gravure parue pour Louis-Philippe et intitulée. « Arrestation du marquis de Crespières.

Pourrait on me donner quelques détails à son sujet, — et de qui serait le tableau d'après lequel la gravure aurait été faite ?

V.A.T.

—

Agatographe. — « Projet pour le couronnement de l'Arc de l'Etoile ». Lithographie de Thierry frères, successeur de Engelmann, « tracé à l'aide de l'agatographe de M. Simyan. »

Qu'est-ce que l'agatographe ?

SIMON.

—

Les cordonniers et le crime passionnel. — Louis Droal a écrit :

S'il suffit de larder une femme de coups de couteau, pour devenir un héros, c'est aux ouvriers cordonniers qu'il faudra décerner le prix d'énergie, tout au moins en Provence, car ce sont eux qui y commettent le plus de crimes passionnels ; de même que ce sont les cordonniers qui, à Paris, pendant la Commune, ont commis le plus d'actes de cruauté. (*Revue du Palais*, 1897).

Quel rapport peut-il y avoir entre le métier de cordonnier et le penchant au crime ? A force de respirer l'odeur du cuir tanné, l'homme deviendrait-il sensuel et cruel ?

GOLTA.

—

Liberté, Egalité, Fraternité. — Sur des papiers de l'époque révolutionnaire, je relève ces inscriptions :

Egalité. Liberté, *Unité* (affiche de l'an III).

Egalité, *Liberté* (nomination de juge an IV).

Liberté, Egalité (an VII).

Liberta, *Jiustizia*, *Eguaglianza* (vignette).

Liberté, *Egalité*, *Humanité* (lettre de Larrey, an VIII).

A quelle date fixer l'emploi de la forme encore en cours : Liberté, Egalité, Fraternité ?

SIMON.

Réponses

La Reine des Belges à Bruxelles, pendant l'occupation allemande (LXXIX, 192). — M. Léo Claretie s'est évidemment trompé. La Reine des Belges a quitté Bruxelles le 17 août 1914, et y est rentrée le 22 novembre 1918. Le Palais royal était en effet transformé en ambulance, dès avant le départ de la Souveraine, mais jamais celle-ci n'y est venue pendant l'occupation.

Pareille hypothèse est, d'ailleurs, d'une rare invraisemblance.

FÉLIX A. OUVERLEAUX LAGASSE.

—

Marengo : Napoléon fait brûler les documents sur cette bataille (LXXIX, 2, 145, 289). — Mon frère possède dans sa bibliothèque un fort bel exemplaire de la relation (dont notre collègue donne très exactement le long titre) relié aux armes impériales.

L'édition est de l'imprimerie impériale *an 1806* et non an XIV, 1805, comme pour l'édition citée. Le frontispice correspond bien à la description faite : à gauche du volume mêmes indications. A la fin sont disposées 1 carte générale des opérations, 4 planches indiquant les différentes positions des armées durant la bataille, et une vue de la bataille au moment de la victoire par le Cap. Bagetti.

PELLEPORT.

—

Bompard et Bonaparte (LXXIX, 2). — M. Léo Claretie a eu une heureuse idée de formuler la question de l'assimilation étymologique entre « Bompard » et « Bonaparte », car sa note nous permettra, en posant le problème de l'origine des Bonaparte, de contribuer, peut être, à en faire avancer d'un peu la solution

Depuis le livre de Cotta sur la famille Buonaparte, paru en 1814 et découvert en 1902, au t. III de la défunte *Revue Napoléonnienne* du Baron A. Lumbroso (p. 96), l'occasion n'avait pas manqué, certes, aux napoléonistes, de pousser leurs investigations, sur ce point, un peu plus loin que San Miniato de Toscane. Mais, soit négligence typique de ces *cosas de Espana*, soit dédain altier pour une piste jugée a priori trop « château en Espagne », l'une des solutions les plus intéressantes a été abandonnnée à peine suggérée et c'est celle, justement, qui intrigue le collègue intermédiairiste, sur la foi de M. J. de Boisjolin.

Mais reprenons *ab ovo* le fil du discours. Que l'on veuille donc bien se reporter au n° du 15 février 1841 de la *Revue des deux Mondes* ; on y trouvera, p. 507, *note* 1, un passage de George Sand, où celle-ci renvoie à « M. Tastu, un de nos linguistes les plus érudits et l'époux d'une de nos Muses au talent le plus pur et au caractère le plus noble ». Si, aujourd'hui, l'on connaît encore le nom et quelques fragments de l'œuvre de Mme Amable Tastu, née Voïart, une Messine morte, croyons-nous, à Palaiseau en 1885 (1) — la vie de l'imprimeur J. Tastu, auquel elle s'était mariée en 1816 et qui, ruiné par la Révolution de 1830, mourut en 1849, est restée fort obscure. C'est ainsi que les curieuses notes qu'il prit en septembre 1837 — au cours d'un séjour de près de deux ans en Catalogne et à Majorque pour y faire des études sur les langues romanes — à Palma de Majorque ne sont passées, et à l'état d'informes fragments, à la postérité que parce que la romancière de Nohant, à qui elles avaient été communiquées, y vit un facile moyen d'étoffer d'un peu de bourre pseudo scientifique ses intéressants papotages sur l'île et ses naturels. Parmi ces notes, il s'en trouvait une, véritablement précieuse et relative, précisément, aux armoiries des « Bonapart » Mallorquins, retrouvées par Tastu :

1° Dans un nobiliaire faisant partie de la fameuse bibliothèque du comte de Monténégro à Palma, où se trouvait aussi la carte nautique qui provoqua l'incident de l'encrier, dont nous avons entretenu les lecteurs de l'*Intermédiaire* à l'occasion d'un voyage à Majorque, que nous fîmes en 1913 (cf. n° du 20 novembre 1913, *col.* 659). Ce nobiliaire, qui paraît être du XIVe siècle, a appartenu à la famille Dameto, allié aux Despuig — ce fut le cardinal Antonio Despuig, ami intime de Pie VI et oncle du comte de Monténégro,

(1) A moins qu'elle ne soit décédée en 1893 ; nous ne nous souvenons plus bien.

qui constitua cette bibliothèque ; et il se trouve actuellement à l'Hôtel-de-Ville de Palma, comme d'ailleurs, l'indique le *Joanne* d'Espagne ;

2° A Barcelone, dans un autre livre de blason appartenant à l'archiviste de la Couronne d'Aragon et où se trouvent — à la date 15 juin 1549 — les preuves de noblesse de la famille des Fortuny, au nombre desquelles figure, parmi les quatre quartiers, celui de l'aïeule maternelle, de la famille « Bonapart », « *solar de Mallorca* » (ancienne maison noble de Mallorque) (1).

Au surplus, voici le texte même de la note de Tastu, copiée du manuscrit du Dr Juan Dameto, chroniqueur de Majorque, mort en 1633 et dont notre *Bibliothèque Nationale* possède la « *Historia General* » du Royaume Baléare, parue en 1632 à Palma de Majorque chez G. Guasp, in-f° de XVI et 444 p., ainsi que la traduction anglaise qu'en publia en 1716 à Londres Colin Campbell sur XVI et 304 pp. in-f°, avec carte :

« BONAPART.

PROVAS DE PERA FORTUNY A 13 DE JUNY DE 1549. — N° 1. FORTUNY. *Son pare, solar de Mallorca. Camp de plata, cinq torteus negres, en dos, dos, y un.* — N° 2. COS, *Su mare solar de Mallorca. Camp vermell, un os de or, portant una flor de lliri sobre lo cap, del mateix.* — N° 3 BONAPART, *Sa avia paternà, solar de Mallorca* (Ici manque l'explication du blason, qui, d'après l'effigie, est : *parti d'azur, chargé de six étoiles d'or, à six pointes (deux, deux et deux), et de gueules, au lion d'or léopardé, au chef d'or, chargé d'un aigle naissant de sable* :

N° 4 GARI, *Sa avia materna, solar de Mallorca. Partit en pal* ; *primer vermell, ab tre torres de plata, en dos, y una* ; *segon blau, ab tres faxas ondeades, de plata* ».

Qui sait l'importance que ces légers indices — découverts à temps — auraient pu acquérir, s'ils étaient venus aider à établir que l'« étranger » (1) — qui tenait tant, par ailleurs, à démontrer qu'il était bien Français ! descendait d'une famille du Midi de notre chère Patrie ! Et, pour terminer ce premier article, citons George Sand, commentant Tastu, en 1841 :

Il importe assez peu aujourd'hui, j'en conviens, de s'assurer de l'origine française de Napoléon. Ce grand capitaine... a bien su se faire adopter par la France et la postérité ne lui demandera pas si ses ancêtres furent Florentins, Corses, Majorquins ou Languedociens ; mais l'histoire sera toujours intéressée à lever le voile qui couvre cette race prédestinée, où Napoléon n'est certes pas un accident, un fait isolé... En effet, jamais écu fut-il plus fier, et plus symbolique que celui de ces chevaliers majorquins ? Ce lion dans l'attitude du combat, ce ciel parsemé d'étoiles d'où cherche à se dégager l'aigle prophétique, n'est-ce pas comme l'hiéroglyphe mystérieux d'une destinée peu commune ?

Napoléon, qui aimait la poésie des étoi-

(1) Dans le *Registre* (« *Indice* »), *s. v. Pedro III*, du t. II des Archives de la Couronne d'Aragon, se trouvent mentionnés deux actes, à la date de 1276, relatifs à des membres de la famille « Bonpar ». Ce serait ce nom qui, d'origine provençale ou languedocienne, ayant subi — comme tant d'autres de la même époque, — l'altération Mallorquine, serait devenu « Bonapart ». En 1411, Hugo Bonapart, natif de Majorque, passa dans l'île de Corse en qualité de *régent* (*gouverneur*) pour le roi Martin d'Aragon et c'est à lui que remonteraient les « Bonaparte » — nom roman, dont « Bonaparte » représente la forme italienne ancienne et « Buonaparte » la forme italienne moderne. D'autre part, les lecteurs de l'*Intermédiaire* n'auront certes point oublié le petit débat ouvert en 1914 dans ses colonnes sur la question de la graphie : « Bonaparte », ou : « Buonaparte » — débat à l'occasion duquel nous publiâmes l'extrait de naissance de Napoléon (voir aussi *La Volonté Nationale* du 27 juin 1914) — et qui établit que l'une et l'autre de ces graphies étaient indifféremment employées par les membres de la famille de Napoléon (cf. *Intermédiaire*, vol. LXIX et LXX).

(3) Voir *De Buonaparte, des Bourbons, et de la Nécessité de se rallier à nos Princes Légitimes pour le bonheur de la France et celui de l'Europe*, par F. A. de Chateaubriand (A Paris, 1814), p. 13 : « L'étranger, qui n'était point encore roi, voulut avoir le corps sanglant d'un Français pour marchepied du trône de France ». Nous nous bornons à ce seul exemple, choisi entre mille, de l'exploitation légitimiste de l'origine prétendue de Bonaparte. Quant à la récompense qu'eut Chateaubriand de son beau zèle, voir notre note col. 283 : *Chateaubriand et la légitimité*. ..

les avec une sorte de superstition et qui donnait l'aigle pour blason à la France, avait-il donc connaissance de son écu majorquin, et, n'ayant pu remonter jusqu'à la source présumée des Bonpar provençaux, gardait-il le silence sur ses aieux espagnols ? Mais n'est-ce pas un sort commun à tant d'autres grands hommes, que de voir les peuples se disputer leurs berceaux, ou leurs tombes ?

CAMILLE PITOLLET.

—

Société des nations ou Ligue des nations (LXXIX, 42). — Il y a une différence de conception entre ces deux dénominations « Société » et « Ligue ». Etant donné le but que poursuivait M. W. Wilson lorsqu'il mit en avant son projet en 1917, il s'agissait plus d'une « ligue » que d'une « société ». D'ailleurs, dès 1915 il s'était formé en Amérique une « League to enforce the Peace », présidée par M. Taft, si ma mémoire ne me trompe, et créée par des intellectuels (professeurs et hommes d'Eglise). Le but de cette ligue était sensiblement le même que celui poursuivi par M. Wilson : assurer la paix perpétuelle au monde. La Ligue est une association d'individus dans un but restreint ; une Société est de même une associations d'individus, mais les buts sont moins restreints, par suite les hommes, sont plus liés que dans une Ligue.

Ce qui a été créé à Versailles est une « Ligue ». Au cours des ans, elle tendra à devenir une « Société ». A vrai dire, à ces deux dénominations, j'eusse préféré le terme « Fédération », celui que j'employai en 1915-1916, dans mes conférences de Birkbeck Collège (Université de Londres), consacrées aux « *Leçons de la Guerre Mondiale* » (publiées en 1917 en français et 1918 en anglais). J'ai montré alors que l'une des leçons de la guerre serait la haine de la guerre et le besoin pour les hommes d'échapper aux guerres futures, ce qu'ils ne pouvaient faire qu'en fédérant les nations entre elles. Chaque nation conservait son indépendance, sa souveraineté limitée seulement par le pacte fédéral qui les unirait entre elles. Et ce pacte avait pour base : l'obligation d'accepter les décisions du Tribunal Fédéral en cas de contestation, le désarmement, la création d'un pouvoir fédéral législatif et exécutif (Conseil Amphyctionique, etc). Le terme « Fédération » correspondait mieux à la réalité des choses et à la terminologie « politique » traditionnelle que le mot « Ligue » ou le mot « Société ».

AUGUSTIN HAMON.

—

Le cheval de guerre honoré par le Japon (LXXIX, 137). — Jamais, dans l'histoire japonaise, si fertile en batailles rangées, et où l'on voit des guerriers montés sur des chevaux cuirassés comme leur cavalier, il n'y eut aucune sorte d'honneurs décernés aux chevaux de guerre. Dans aucun ouvrage japonais, je n'ai trouvé quoi que ce soit pouvant se rapporter à un culte envers le cheval du guerrier. Et, d'ailleurs, mes amis japonais, que j'ai consultés à ce sujet, ont éprouvé la même stupéfaction que moi devant cette question.

JOSEPH DAUTREMER.
Professeur de japonais à l'Ecole de langues orientales.

—

L'Ambassade des Etats-Unis à Paris (LXXIX, 186). — Je n'ai jamais entendu parler de cette tradition d'après laquelle l'ambassade de Paris serait toujours réservée à un citoyen de l'Ohio.

Tout ce qu'on peut affirmer, c'est qu'Elihu Washburne, qui a été ministre des Etats-Unis à Paris de 1869 à 1877, était né dans l'Etat du Maine en 1817, et qu'avant sa mission en France, il avait représenté pendant seize ans l'Illinois à la Chambre de Washington.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Noms bretons dans l'Ile-de-France (LXXIX, 139, 251). — L'abbé Lebeuf dit en parlant de Voisins-le-Bretonneux :

> Quelques-uns appelèrent ce Voisins du nom de Bretonneux ou parce que le petit canton où il est situé avec Montigny portait le nom de Bretonneux (car on dit aussi Montigny-le-Bretonneux), ou parce que ces deux lieux contigus ont appartenu à des seigneurs Bretons ou du nom de Bretonneux.

On trouve aussi cités dans la table de la réimpression de l'*Histoire du diocèse de Paris* : la chapelle de la Bretonnerie sur la paroisse de la Norville ; La Bretonnière, hameau de Chambourcy ; La Bretonnière,

hameau de Saint-Germain-lès-Arpajon ; Jehan de la Bretonnière, dit le Breton, (1383).

DE MORTAGNE.

—

Transformation du nom patronymique (LXXIX, 296). — Lire : et on l'écrit « de Beujeu » de Monte Dublello...

... Brientü... La Roue... Ajouter : Centarbens =Saint-Albain.

SOULGÉ.

—

Capo de Feuillide (LXXVII;LXXVIII, 118, 258). — J'ai eu récemment l'occasion d'acquérir *Sémiramis la Grande* et le courage de boire jusqu'à la lie les « cinq coupes d'amertume » qui composent ce volume. Je ne recommanderai à aucun de mes confrères la lecture de ce drame babylonien qui justifie pleinement l'appréciation de Maxime Du Camp : c'est l'incompréhensible noyé dans l'inexplicable.

Toutefois, je n'ai pas regretté ma peine, car j'ai acquis de cette lecture la preuve que l'auteur, G. Desjardins, n'était pas seulement un pseudonyme adopté par Capo de Feuillide, mais qu'il a bel et bien existé.

En effet, à la page CXXXVII de la « Porte cyclopéenne et d'introduction », l'auteur reproduit en note un long discours sur « l'Association républicaine », qu'il aurait — à ce qu'il prétend — prononcé devant le jury de la Seine le 8 avril 1833. La vérité est que Desjardins fut bien poursuivi devant la cour d'assises pour avoir, comme président de la *Société des Amis du Peuple*, fondé et réuni dans un local de la rue Saint-André des Arts, une association de plus de vingt personnes. Mais la *Gazette des Tribunaux*, qui donne le compte-rendu de l'audience, nous apprend que Desjardins, ayant voulu, après la plaidoirie de son défenseur, lire une déclaration, relative à l'application du système républicain en France, en fut empêché par le président et dut rengainer son manuscrit. Il fut d'ailleurs acquitté.

Ainsi il est certain que G. Desjardins ne fut pas un mythe, et qu'il est bien l'auteur de *Sémiramis la Grande*.

D'ailleurs, dans son intéressant ouvrage le *Cénacle de la Muse Française*, Léon Séché écrit ceci :

La *Muse française* eut sept fondateurs : Emile Deschamps, Guiraud, Soumet, Victor Hugo, Alfred de Vigny, Saint-Valry et *Desjardins*.

Il donne, à cette occasion, quelques notes sur chacun de ces poètes il consacre une demi-douzaine de pages à G. Desjardins sur lequel, dit-il, on ne sait pas grand chose et qui ne fit que traverser la *Muse française*. Cependant, avant son fameux drame, Desjardins avait publié sous la Restauration quelques poésies, notamment une ode sur Bolivar et une autre sur les *deux Brutus*, dont Séché reproduit des fragments aux vers bien frappés et pleins d'un enthousiasme à la fois romantique et républicaine.

Comment alors se fait-il que le nom de Desjardins figure sur certains ouvrages que des bibliographes aussi renseignés que Quérard attribuent sans hésitation à Capo de Feuillide? Madame Marie-Louise Pailleron, à qui j'ai eu dernièrement l'indiscrétion de poser la question, m'a très obligeamment répondu que, suivant Blaze de Bury, les deux écrivains, qui étaient étroitement liés d'amitié, s'empruntaient parfois réciproquement leur nom pour en user comme d'un pseudonyme. C'est ainsi que certains opuscules de Capo de Feuillide, tels que la *Table des droits de l'homme et du citoyen*, ont paru sous le nom de G. Desjardins.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Famille du Guesclin (LXXIX, 259). — La famille à laquelle appartenait l'illustre connétable Bertrand du Guesclin est éteinte, complètement éteinte. Si certains membres de la famille bretonne de Saint-Gilles ont fait précéder leur nom de celui de « du Guesclin » c'est, croyons-nous, par suite d'un manque d'attention des fonctionnaires préposés à l'état civil.

Jean-Baptiste de Saint-Gilles de Perronnay, seigneur de Romillé, etc, épousa bien le 28 février 1688 Jeanne, Marquise du Guesclin ; mais cela ne donnait nullement à la famille de St-Gilles le droit de relever le nom de « du Guesclin » et cela d'autant moins que Mlle du Guesclin n'était pas héritière du nom ni même de

la branche de la Roberie ; puisqu'elle avait un frère, dont la postérité s'est perpétuée jusqu'en 1828.

Nous pensons que cette addition de nom provient de ce qu'un Saint-Gilles reçut au baptême, comme dernier prénom : « Bertrand-du-Guesclin », comme il aurait pu recevoir celui de « François-de-Sales » ou de « Vincent-de-Paul ».

Quand on se nomme : « Bertrand-du-Guesclin de Saint-Gilles », il est bien tentant de prendre comme prénom simplement celui de « Bertrand » et alors votre nom patronymique devient : « du Guesclin de Saint-Gilles ».

Nous serons très heureux si l'on peut nous fournir une explication plus précise de cette addition de nom, la question ayant pour nous un intérêt tout particulier, comme descendant direct de celui que l'histoire désigne comme parrain du connétable.

R. DE SAINT-PERN.

—

Une lettre de Charles Gounod. (LXXIX, 000). — Il y a quelques années, je publiais dans un grand recueil spécial italien, la *Rivista musicale* de Turin, une étude assez importante sous ce titre, *Gounod écrivain*, étude qui formait comme une introduction à toute une série de lettres de l'illustre artiste, tant connues qu'inédites (il y en avait environ deux-cents) De ces lettres, une seule était datée de Naples (25 mai 1862) et adressée à Choudens, son éditeur à Paris. Est-ce à cette époque qu'il faudrait fixer celle, non datée, dont le destinataire avait nom Cottin ? Est-ce plutôt à celle où Gounod faisait son premier séjour en Italie comme pensionnaire de l'Académie de France à Rome en qualité de grand prix de l'Institut, lorsqu'il fit, à la villa Médicis, la connaissance de Fanny Mendelssohn, sœur de l'auteur du *Songe d'une nuit d'été*, excellente musicienne et compositeur elle-même, avec laquelle il établit des relations très cordiales et très intimes ? Il est bien difficile de le dire, et d'ailleurs Gounod fit, par suite, de nombreux voyages en Italie, qu'il adorait, et où il se retrouvait toujours avec joie ; j'en signalerai, d'après sa correspondance, deux au moins, l'un en 1867, où il écrivit, à Rome, le poème et quelques morceaux de son bel oratorio *la Rédemption*, et un autre en 1868-69, où, à Rome encore, il était allé chercher l'inspiration pour une *Sainte-Cécile* qui pourtant n'a jamais vu le jour Il est probable qu'au cours de ces différents voyages il alla revoir Naples, qu'il avait tant admirée, mais je n'en saurais dire davantage. Quant à ce correspondant du nom de Cottin, que notre collaborateur Nisiar nous fait connaître par la lettre de Gounod, je n'en ai trouvé trace ni dans correspondance ni dans les incidents de la vie du maître.

ARTHUR POUGIN.

—

Baron Hulot (LXXIX, 189, 302. — Le « Bibliophile comtois » fait confusion. Le portrait peint par Pierre, de Nancy, qui a été photographié, n'est pas celui du général baron Hulot, père de l'Amiral comte d'Osery ; — mais d'un autre, né, je crois à Sedan.

Il y en avait un troisième qui a dû naître à Mazerny. En tout, trois généraux du même nom, barons tous les trois ; et nullement parents.

VARTA.

—

Lavoine, peintre (LXXIX, 285). — Lavoine (Louis Victor), peintre né à Soissons, élève de M. Ingres : 2e grand prix de Rome en 1834 sur : « Homère chantant l'Iliade devant les populations de la Grèce » (musée de Soissons). Salons 1831 et 1835 : Portraits. Salon de 1842. « Enfant jouant avec des coquillages ». Salon de 1850. « Le Christ et saint Thomas ».

D. ROY.

*
* *

Ne serait-ce pas Louis Victor Lavoine, né à Soissons, qui fut élève d'Ingres, 2e grand prix de Rome en 1834, avec un « Homère chantant l'Iliade devant les Grecs » du Musée de Soissons. Il exposa au salon de 1831 des portraits, ainsi qu'à celui de 1835. En 1842, il expose un « Enfant jouant avec des coquillages » et en 1850 « Le Christ et saint Thomas », puis il ne figure plus dans les différentes expositions parisiennes.

GEORGES DUBOSC.

—

Epitaphe du chevalier le Maire de Berguette (LXXIX, 189). — M. le

chanoine Th. Leuridan (de Roubaix) a en portefeuille une *Epigraphie ou Recueil des inscriptions du Département du Nord ou du diocèse de Cambrai.* Il en avait déjà publié en 4 volumes la partie correspondant à l'arrondissement de Lille lorsque la guerre est venu suspendre cette publication. Je crois que M. O. Le Maire consulterait utilement M. Leuridan.

Dans une édition préparatoire de l'*Armorial* de cette Epigraphie, l'auteur donne comme armes à la famille Le Maire ou Lemaire : *D'argent au lion de sable, armé et lampassé de gueules, accompagné de trois étoiles à cinq rais de sable, posées 2 et 1.*

D'autre part, Rietstap donne à Lemaire ou Le Maire, de Flandre : *D'argent à deux chevrons de sable, le 1er chargé de 3 etoiles d'argent et le 2e chargé de 3 tours d'or.*

Il y avait à Douai une famille Le Maire, sur laquelle on peut voir la table de l'*Histoire du château et de la châtellenie de Douai* de F. Brassart, et aussi celle de l'*Histoire de l'ancienne confrérie d'amateurs de fleurs établie aux Récollets anglais de Douai* (avec armorial) par le chevalier Amédée de Ternas, (Douai, 1870, in-8º).

DE MORTAGNE

—

Famille Loppin de Gemeaux (LXXIX, 286. — Loppin est le nom d'une très ancienne famille de Beaune, en Bourgogne. La branche des Loppins de Gemeaux existait encore, il y a peu d'années, à Gemeaux, village situé à quelques lieues au nord de Dijon.

L'avocat LOUVER GELIOT.

***

Consulter : Huguenin : *Un village bourguignon sous l'ancien régime.* Gemeaux, Imp. Darantière, Dijon 1873 — M. de Montzaigle trouvera très probablement ce petit volume chez Nourry, libraire à Dijon, place du Théâtre.

Gemeaux est un village de la Côte d'Or, à 8 kil. environ au S. E. d'Is-sur-Tille, et près de la route de Chalon-sur-Saône à Sarreguemines, entre Dijon et Langres.

Baron A. H.

***

Le village de Gemeaux, situé dans la Côte d'Or, était une seigneurie mouvante du baillage de Dijon, laquelle avait pour possesseur en 1705, Claude Loppin, conseiller laïc au Parlement de Bourgogne.

La famille du général Gemeau est tout à fait distincte de cette famille Loppin de Gemeaux et sans origine commune.

La famille d'où descendait le général n'a jamais eu aucun autre nom avant le sien.

La famille du général Gemeau est originaire de la principauté de Dombes, d'où elle a passé en Lyonnais, puis à Paris.

Le général Gemeau a eu une magnifique carrière militaire — pour le détail consulter les Archives administratives du Ministère de la Guerre.

Le général Gemeau Auguste-Pierre-Walbourg, est né à Paris le 4 janvier 1790. Il était le second enfant de six frères ou sœurs et fils de Philippe-Jean-Baptiste Gemeau des Boutiers, écuyer, né à Paris, le 9 novembre 1763 et de Marie-Marthe-Adélaïde Domicille.

GRANDMESNIL.

***

Sans vouloir empiéter sur les prérogatives de notre collègue, M. P. de Champs, nous permettra-t on de répondre à M. Paul de Montzaigle, que le château de Gemeaux se trouve à Gemeaux (Côte d'Or) à 18 kilomètres de Dijon. C'est un petit village de 600 habitants, avec une église des XIIe, XIVe et XVe siècles avec un très beau tabernacle. Il y a à Gemeaux une belle source.

Le général Gemeaux (Auguste-Pierre) est appelé au *Moniteur* en 1914 Gemeaux Walbourg, qui devait être un de ses prénoms. Il était né à Paris, le 4 janvier 1790. Elève de l'Ecole militaire de Fontainebleau, le 5 mai 1808, il en sort, l'année suivante, avec le grade de sous-lieutenant dans le 25e régiment d'infanterie légère, passe dans la jeune garde et devient lieutenant-major en 1811. Il fit les campagnes d'Allemagne et d'Espagne, de 1809 à 1813, devint chef de bataillon, et fut attaché à l'état-major du général Marmont. Il commande alors un bataillon du 6e léger et se fait remarquer à Leipzig et à Waterloo.

Passé dans la légion de la Meuse, en 1816, admis au 1er régiment de la Garde, il fait la campagne d'Espagne, qu'il termine en 1823 avec le grade de lieutenant-

colonel du 7e léger. Nommé colonel du 20e léger en 1825, il prend part au siège d'Anvers, puis comme général, commande les divisions de l'Hérault, de la Vendée et de la Loire-Inférieure. Il passe ensuite à Lyon, où en 1849 il sait maintenir l'ordre, et où on lui remet une épée d'honneur. En 1850 il est appelé à Rome où il remplace Baraguey d'Hilliers, comme chef de l'armée d'occupation. Lors de la promulgation de l'Empire, le général Gemeaux fut nommé sénateur.

A propos du village de Gemeaux, on peut rappeler un opuscule intéressant de M. Choiset : *Gemeaux et les reliques des Saints Jumeaux*, paru dans le *Bulletin historique et archéologique du diocèse de Dijon*. (1888) T. VI p. 88-95 et un autre travail de M. A. Huguenin, sur *Le Chapitre et l'église collégiale de St-Jean-l'Evangéliste de Grançey et la Chapelle de St-Michel de Gemeaux*. 1891, in 8° 50, p. Dijon.

Palliot dans sa *Science des Armoiries* cite deux Loppin comme appartenant à la noblesse bourguignonne et ayant rempli les fonctions de maistres-de-camp. Ils portaient, dit-il ; *d'argent, à deux louves ravissantes et affrontées de sable*. Il indique d'autres Loppin comme portant : *d'argent à trois feuilles de houx de sinople*.

GEORGES DUBOSC.

—

Abbé V. Manuel (LXXIX, 237). — Dans le diocèse de Beauvais, j'ai beaucoup entendu parler, il y a un demi-siècle, d'un abbé Manuel, sur lequel j'ai pu obtenir les quelques renseignements qui suivent :

Manuel (Victor-Jules-Florentin) né en 1831.

Ordonné en 1857.

Curé de Cires-les-Mello en 1868.

Curé de la Chapelle-en-Serval en 1888, décédé le 3 novembre 1899.

Il fut, de plus, *missionnaire apostolique* ou diocésain, et *Chanoine* de.... [Lorette, peut-être]. Ce canonicat lui conférait très probablement le droit au blason de *Monsignore*. Ses insignes de chanoine le faisaient ressembler à un prélat et il aimait à s'en revêtir.

La devise *cruce et verbo* résonnerait bien pour un missionnaire, son prénom commence par un V, et son nom d'allure méridionale expliquerait peut-être la découverte de ses cachets aux Pyrénées.

F. BARGALLO.

—

L'abbé d'Olivet : descendance, portraits (LXXIX, 141). — Il y a un portrait in folio, gravé en 1771 par Le Vasseur, d'après un dessin de Restout.

SIMON.

—

Familles de Piles (LXXVI à LXXVIII ; LXXIX, 261). — Grâce aux aimables indications du correspondant qui signe « Un Bellifontain » et à l'extrême obligeance de M. de Guerchy, auquel je me suis adressé directement, je suis en mesure de répondre à la question que j'ai posée moi-même sous cette rubrique (LXXVI, 143).

La généalogie de la famille de Roger de Piles a été établie par M. Léon Mirot, archiviste aux Archives nationales et publiée dans le « Bulletin de la Société scientifique et artistique de Clamecy pour l'année 1909 », imprimé chez Lahaussois, libraire en cette ville.

Je résume très succinctement cet important travail qui forme la première partie d'un ouvrage sur Roger de Pilles, peintre, diplomate et critique d'art.

Armoiries : *d'azur à la fasce d'argent accompagnée de deux roses d'or, l'une en chef et l'autre en pointe*.

Filiation suivie. — La famille de Piles paraît tirer son origine du hameau de Pile, commune de Couloutre, en Nivernais.

I. — Jean de Piles, mort vers 1507, avait épousé Perrette Vaillant dont il eut trois enfants, parmi lesquels :

II. — Jean de Piles, mort avant 1535, qui eut trois enfant, dont :

III. — Jacques de Piles, bourgeois de Saulieu, qui épousa, avant 1542, Barbe Odebert, d'une ancienne famille avalonnaise, dont cinq enfants, au nombre desquels :

V. — Jacques de Piles, seigneur de Champ Simon, Chivres, Rozières et Courteilles, né à Saulieu vers 1542, mort en juillet 1607, assesseur à Avallon, président de l'élection de Clamecy. Il épousa Claude Piochot, fille de Martin Piochot et de Maxime Molet, bourgeois de Clamecy, et obtint des lettres de noblesse qui lui

furent accordées à Montceaux en septembre 1596. Il laissa cinq enfants parmi lesquels :

1° Jean-Jacques de Piles, qui suit.

2° Valentine de Piles, née vers 1592, morte avant 1652. Elle épousa avant 1617, André Dupin, receveur des tailles à Clamecy, dont postérité représentée de nos jours.

3° Adrien de Piles, seigneur de Courteilles, receveur des tailles à Clamecy et contrôleur au grenier à sel, né en 1594, mort en 1668. Il épousa en 1614, Barbe Gras, et en deuxièmes noces, le 10 mars 1651 Marguerite de la Faye. Il eu 11 enfants de sa première femme, parmi lesquels le fameux *Roger de Piles*, peintre, diplomate, écrivain et conseiller amateur de l'Académie de peinture.

V. — Jean-Jacques de Piles, seigneur de Champsimon, Chivres et Rozières, président de la Chambre des Comptes de Nevers épousa le 30 octobre 1613 Marie Rapine de Sainte-Marie et mourut entre 1623 et 1628, laissant cinq enfants, dont :

VI. — Marie de Piles, née le 5 mars 1623 qui épousa François de Chénory, dont cinq enfants parmi lesquels :

VII. — Claude de Chénory, seigneur de Chivres, capitaine de cavalerie qui épousa, le 7 janvier 1699, Michelle-Cécile de Chéry, dont :

VIII. — Marie-Cécile de Chénory qui épousa, avant juin 1718, François Moreau, sieur de Charny, porte manteau du roi à Clamecy.

P. c. c. PASBESNIER.

—

Rohan-Guéménée et Rohan-Chabot (LXXIX, 160, 253, 308). — Errata. — Ligne 3 de l'art. : Au lieu de *mentalité*, lire : *neutralité*.

Ligne 31 : au lieu de : *ils sont donc*, lire : *ils sont bien*.

Ligne 40 : au lieu de : *confié* lire : *conféré*

Ligne 45 : au lieu de : *Robant-Chabot*, lire : *Rohan-Chabot*.

H. BAUDOUIN.

* * *

Il est hors de doute qu'à la suite d'un long procès, le chef de la Maison de Rohan Chabot a porté légitimement le titre de duc de Rohan. Pourquoi rencontre-t-on dès lors le titre de duc de Rohan-Chabot dans des documents officiels tels que l'*Almanach Royal de 1775*, qui à la page 111, dans la liste des ducs Pairs, donne à son rang d'érection à la pairie (1652) le duc de Rohan-Chabot, auquel fait pendant un peu plus loin le duc de Rohan Rohan, des Rohan directs ?

Il est donc établi que le titre de duc de Rohan-Chabot a été porté à un certain moment à la place de duc de Rohan tout court.

J'ai souvent entendu mentionner des comtes de Chabot, mais non de duc de Chabot.

A. P. L.

—

Un grand oncle de George Sand (LXXIX, 7, 210). — A mon avis, la thèse présentée par M. Albert Cim ne peut s'admettre, pas plus que ne doit « être éliminé définitivement » Le Blanc de Beaulieu, suivant l'opinion de M. Auribat. Et je vais démontrer que, loin de se confondre, Mgr. Le Blanc de Beaulieu et l'abbé de Beaumont sont au contraire deux personnages et deux oncles de George Sand absolument différents :

Tout d'abord j'écarte l'idée par trop invraisemblable qu'un esprit aussi fidèle, aussi délié, aussi lucide que celui de George Sand ait pu embrouiller ses souvenirs au point de lui faire prendre l'un pour l'autre l'abbé de Beaumont chez lequel elle fréquenta assidûment, rue Guénégaud, pendant une quinzaine d'années, et l'archevêque d'Arles qui, notamment, fit un séjour à Nohant alors qu'elle avait 17 ans, c'est-à dire un âge où les événements se gravent indélébilement dans la mémoire ; desquels elle a parlé de façon très distincte et à maintes reprises dans sa correspondance, dans l'Histoire de sa vie, etc. Voyons ce qu'elle dit de l'un et de l'autre :

1° L'ABBÉ DE BEAUMONT « fils [naturel] du duc de Bouillon (qui avait « pris la suite » du Maréchal de Saxe) et de Mlle Verrières (Marie Rinteau, dame de l'opéra, dite), *mon grand oncle*, caractère enjoué, esprit remarquable, plein de ressources et de fécondité, un des plus beaux vieillards que j'aie vu de ma vie, ayant la peau blanche et fine, l'œil doux et les traits réguliers et nobles de ma grand-mère ; amoureux des beaux arts, magnifique, fort généreux, etc.

2° L'ARCHEVÊQUE D'ARLES. C'est ainsi

que George Sand désigne « *son oncle* par bâtardise, né des amours très divulguées de son grand père Francueil et de la célèbre Madame d'Epinay ». Elle n'indique. dans « Histoire de ma vie », son nom et le lieu de sa naissance que par des lettres capitales suivies d'astérisques, que je vais compléter d'après des renseignements puisés aux sources mêmes : « M. *Le Blanc* de *Beaulieu*, longtemps évêque de *Soissons* (il figure sous ces noms, avec les prénoms de « Jean-Claude », dans le catalogue des évêques de ce diocèse, de 1802 à 1820), et nommé récemment (alors, *honoris causa*) archevêque *in partibus d'Arles* (siège supprimé en 1790). Le bâtard, né au *Blanc*, nourri et élevé au village ou à la ferme de *Beaulieu* (à environ 3 kil. de cette ville, sur la route de Montmorillon), reçut ces deux noms », — Il ne sera sans doute pas inutile d'ouvrir ici une parenthèse pour expliquer pourquoi et comment il vit le jour et fut élevé en ces lieux : le château et marquisat du Blanc en Berry venait d'être acheté par le fermier général Claude Dupin, sans qu'il y séjournât, car il lui préférait de beaucoup sa magnifique résidence de Chenonceaux. C'est cette particularité qui suggéra à son fils Dupin de Francueil l'idée de conduire en ce coin inhabité et discret Mme D'Epinay pour y mieux dissimuler le dernier période de sa grossesse, et ses couches clandestines, et le fruit de leurs amours « très passionnées ». — Je reprends le récit de George Sand :

Mgr Le Blanc de Beaulieu. « Il était étrange que le fils de deux êtres remarquablement intelligents fût à peu près stupide : tel était cet excellent homme » (qui appelait Madame Dupin de Francueil — la vraie — « maman » tandis que celle-ci le traitait avec une sorte de compassion attendrie de « mon gros Jean Le Blanc »)... « Ce bon archevêque (M. Albert Cim a ajouté à tort dans sa citation : « ce grand oncle », qui ne se trouve pas dans le texte, et pour cause) était le portrait frappant de sa mère, positivement laide ; mais elle avait beaucoup de physionomie, lui avait sa laideur toute crue et pas plus d'expression qu'une grenouille qui digère. Il était, avec cela, ridiculement gras, gourmand, ou plutôt goinffre, très rond de manière, insupportablement gai, grand diseur de calembours et de calembredaines, vaniteux comme une femme, bruyant, colère, évaporé, bonnasse ».

Je m'arrête : ce portrait offre évidemment une dissemblance trop absolue avec le précédent pour pouvoir être considéré comme une réplique...

Mais, plus décisif encore que toutes ces comparaisons et déductions est le fait de l'existence distincte autant que simultanée, établie historiquement, généalogiquement, de ces deux hommes d'église dont l'un seul, l'abbé de Beaumont, était *grand oncle* de George Sand, comme frère de mère de son aïeule Mme Dupin de Francueil (fille reconnue de la susdite Mlle Verrières et du maréchal de Saxe) ; et dont l'autre, Mgr le Blanc de Beaulieu. était simplement son *oncle* (ainsi qu'elle l'a écrit invariablement), en qualité de frère de père de Maurice Dupin, son père à elle.

Au résumé ils n'avaient donc entre eux deux rien de commun... que la bâtardise assez habituelle dans ces familles alliées.

Pierre.

—

Iconographie de G. Sand. (LXXVII, 190 ; LXXVIII, 121 ; LXXIX, 253). — A-t-on cité le *portrait en homme* du Musée Carnavalet ? Portrait au fusain, reproduit par M. J. G. Carteret dans la *Femme en culottes*, et, à l'occasion de ce livre, par le *Petit Bleu* du 16 mai 1899.

Et, si être filigrane de papier consacre la célébrité, peut-être pourrons-nous noter qu'il y a quelques années se vendait un papier à lettres « *George Sand* ».

F. Bargallo.

***

Je possède une charmante gravure avant la lettre, de Eugène Lami gravee par L. Stocks représentant Musset chez George Sand. Le poète est assis, à droite de la cheminée, le coude droit sur une petite table, la main droite contre le visage, le bras gauche pendant, la main gauche tenant le chapeau. A gauche de la cheminée, George, en robe claire, la main droite maintenant verticalement un éventail, est assise dans un fauteuil au dossier très incliné ; un chien est couché à ses pieds. Un troisième personnage, visage imberbe, cheveux bouclés à la mode du temps, est adossé à la cheminée, les yeux baissés sur Musset, la canne dans la main droite, la main gauche tenant, par le bord, le chapeau posé à plat sur la cuisse.

Un aimable intermédiairiste pourrait-il me dire quel est ce troisième personnage ?

ROAN.

*
* *

On peut ajouter à la série des portraits et dessins de George Sand, celui qui fut gravé sur acier, d'après le tableau de Auguste Charpentier, par H. Robinson, et qui figure en tête de l'ouvrage de ce dernier intitulé « Galerie des Femmes de George Sand » édité par A. Lacroix, Verboeckhoven et Cie.

PAUL DE MONTZAIGLE.

*
* *

J'ai pris connaissance avec le plus vif intérêt de la liste des nombreux portraits de George Sand que donne M. Georges Dubosc, et je ne puis que m'associer au vœu qu'il exprime de voir dresser bientôt une inconographie complète de la célèbre romancière. Le champ, d'ailleurs, est vaste, car la reproduction des traits de George Sand a tenté de nombreux artistes, sans compter quelques amateurs et elle-même.

C'est ainsi que l'étude, publiée sur George Sand, il y a quelques années, par MM. Alph. Séché et Berthaut, contient deux curieux dessins qu'elle aurait faits de sa propre figure ; l'un, dans lequel elle est mise à la mode de 1830, est assez gauchement exécuté et paraît présenter tous les caractères de l'authenticité ; l'autre qui lui est certainement postérieur d'une quinzaine d'années, dénote chez son auteur sur le premier, au point de vue de l'exécution, une telle supériorité que j'hésite à l'attribuer à l'auteur de *Lélia*. Je sais bien qu'avant d'aborder la littérature, George Sand avait péniblement gagné sa vie à peindre des fleurs sur des écrans, mais de là à reproduire avec autant de perfection la figure humaine, il y a loin.

Dans sa notice, M. Georges Dubosc mentionne en passant une maison du quai Malaquais, sise, je crois, au n° 19, qu'a habitée George Sand en 1833, après avoir quitté son appartement du quai Saint-Michel ; à ce propos, notre érudit confrère note que dans cet immeuble se trouvait l'étude de M. Fortuné Delavigne « qui eut pour principal clerc, Balzac et Louis Veuillot ». J'ai été surpris de rencontrer ce détail que je n'ai point trouvé mentionné dans les nombreux ouvrages qui ont traité de la jeunesse de Balzac ; ses biographes s'accordent tous à dire qu'en 1816, Honoré commença son droit et travailla pendant dix-huit mois chez un avoué, Me Guyonnet-Merville, puis dix-huit autres mois chez un notaire, Me Passez, qu'à ce moment il refusa d'entrer chez un autre tabellion, ami de son père, qui lui offrait de lui céder son étude, et déclara à ses parents qu'il entendait se consacrer à la littérature. Comme rien de ce qui concerne l'auteur de la *Comédie humaine* ne saurait être indifférent, M. Georges Dubosc obligerait fort les nombreux balzaciens que compte l'*Intermédiaire* en leur faisant connaître où il a découvert ce passage de Balzac dans l'étude de Me Fortuné Delavigne.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Le chevalier de Tonty (LXXIX, 95). — L'*Intermédiaire* a déjà publié (XLVII, 282), sur les antécédents de Henri de Tonty, la plupart des renseignements que désire M. T. V. M. Ces renseignements sont évidemment tirés d'une pétition adressée par Tonty lui même à M. de Pontchartrain et qui a été reproduite par M. Gabriel Gravier, à la page 365 de son ouvrage sur les *Découvertes et établissements de Cavelier de La Salle* (Rouen, 1870). M. Gravier y a joint une apostille de M. de Frontenac, attestant la vérité des faits contenus dans la pétition.

Si Monsieur T. M. V. veut bien se reporter aux *Archives de la Bastille*, tome VII, p. 294, il y verra que le fameux banquier Lorenzo Tonti a eu deux de ses fils internés en même temps que lui, à la Bastille, de 1668 à 1675. Le premier, désigné sous le nom de Tonti aîné, et le second, sous celui de Tonti mousquetaire noir. Le 29 novembre 1675, le roi permet aux deux fils Tonti de sortir de la Bastille, sous la garde de M. de La Salle et M. François Ravaisson ajoute, en note, que ce M. de La Salle, celui qui découvrit le Mississipi, emmena avec lui en Nouvelle-France les fils de Tonti. Il est diffi-

cile de concilier l'affirmation de M. Ravaisson avec la pétition du chevalier de Tonti lui même à M. de Pontchartrain. Si Henri de Tonty était à la Bastille de 1668 à 1675, il n'a pu, dans le même temps, guerroyer en Sicile. Les deux Tonti, emprisonnés à la Bastille avec leur père, doivent être des aînés des deux autres morts en Amérique.

Le plus jeune de ces derniers, mort en 1727, commandant du poste de Détroit, avait pris le titre de baron de Paludy.

AEGIDIUS FAUTEUX.

—

Le manteau blanc d'Ad. Vigny (LXXIX, 237). — Je souhaite à notre confrère de trouver dans l'ouvrage du Lieutenant-colonel Titeux. *Histoire de la Maison du Roi,* le renseignement qu'il désire. A l'époque de l'Empire, la cavalerie française portait un grand manteau à collet, rotonde et manches, type carabinier 1786. Si l'on examine le texte de Vigny, on est porté à conclure que son manteau était sans manches, car pour montrer la manche de son habit rouge, il devait découvrir l'avant-bras, la manche ayant un parement rond de couleur noire.

PELLEPORT.

—

Suppression des cens (LXXIX, 234, 340). — Depuis près de 5 ans que je n'ai pu toucher à mes archives, j'ai perdu le contact avec beaucoup de mes dossiers. Je ne saurais actuellement y retrouver des exemples de cens, ou autres droits du même ordre, mentionnés, perçus ou cédés après la fameuse nuit du 4 août. Cependant, je me souviens parfaitement en avoir rencontré et en avoir été frappé. Mais comme les rubriques restent longtemps ouvertes à l'*Intermédiaire*, je remettrai peut-être la main sur des documents qui me permettront une contribution plus importante à la solution de la question posée.

G. DE LA VÉRONNE.

—

Famille Villeret (LXXIX, 336). — Voir dans le *Dictionnaire* Chaix-d'Est-Ange, Tome Ier, à l'article Abadie, le mariage, en 1784, de René d'Abadie avec Julie Villeret.

En 1717, à Lureuil, Elisabeth Villeret de Fontmort, fille de Dieudonné, sieur de Fontmort et de Louise Caillet de La Cour, épousa Louis de la Véronne. Elisabeth avait deux sœurs : Marie (Mme du Magnoux) et Marguerite (Mme de La Martignière).

G. DE LA VÉRONNE.

—

Madame de Sartines (LXXIX, 000). — Dans un ouvrage de G. Lenôtre *Le baron de Batz* ; Perrin, 1906, on trouvera reproduit un portrait de Madame de Sartines, née Emilie de Saint-Amaranthe.

Mais comme aucune indication ni référence ne sont jointes à ce portrait, une miniature je présume, il est bien difficile d'en garantir l'authenticité.

EDMÉE LEGRAND-DUMONTET.

—

Raulin et Coignet, horlogers (LXXIX, 5, 160, 210, 307). — Je regrette infiniment de ne pouvoir donner au collègue Grandmesnil les renseignements qu'il désire sur les ouvrages des horlogers connus. Je pense que des recherches faites aux Archives nationales, dans les dossiers des Bâtiments du roi, Série O[1], ou dans les papiers des anciennes corporations pourraient donner des résultats très intéressants.

Toutefois, à l'occasion de mes travaux personnels, j'ai rencontré des pièces, contenant des noms d'horlogers ; il me revient à la mémoire les souvenirs suivants : l'horloge de la Samaritaine avait été construite au commencement du XVIIe siècle par le flamand Jean Lintlaër, lequel en 1612, fut chargé par le bureau de la Ville de Paris, d'établir la première horloge de l'Hôtel de Ville. Il faut remarquer, à ce sujet, que le modèle imposé à Lintlaër fut celui de l'horloge du Palais.

Le texte de la délibération du Bureau de la Ville, en date du 14 janvier 1612, cite plusieurs noms d'horlogers de cette époque :

Comme suivant les affiches, mises et exposées tant à la cour du Palais que autres lieux et places accoutumées, pour bailler à faire au rabais, au Bureau de la Ville, les mouvements de l'horloge, qu'il convient faire en l'hôtel de ladite ville, se seraient présentés au bureau les nommés Ferrières, Martinot, Vollant, Hébrat, Dieu et plusieurs

autres maîtres horlogiers de cette ville et Jean Lintlaër, maître de la Pompe du Roi, auxquels a été proposé et publié ladite orloge être à faire et bailler au rabais, laquelle sera de la grandeur, grosseur et de pareilles étoffes que celle du Palais, et la rendre, biens et duement faite au dire de gens, à ce connaissans, assise et en place dedans le premier jour d'août prochainement venant et sur les demandes excessives desdits maîtres horlogiers, pour faire ce que dessus, les uns de quatre mile cinq cent livres..... aurions remis par plusieurs fois ladite adjudication, afin de les pouvoir faire venir à la raison, tellement que pas un desd. maîtres horlogiers de cette dite ville ne l'aurait voulu entreprendre à mojns de trois mille trois cents livres, fors Jehan Lintlaër qui a offert et entrepris de faire icelle horloge, pareille que celle dud. Palais.. Voir plus pesante de trois cent livres... même l'entretien un an durant... le tout moyennant le prix et somme de trois mille livres tournois. Au moyen de quoi et attendu qu'il ne s'est présenté aucune autre personne pour faire la condition de la ville meilleure que celle de Jehan Lintlaër...

D'autre part, je me souviens avoir remarqué dans le programme établi, en 1660, par le Bureau de la Ville, pour l'organisation d'un vaste cortège formé à l'occasion de l'entrée solennelle à Paris, le 26 août, de Louis XIV et de Marie-Thérèse d'Autriche, que les corps de métiers devaient fournir chacun cinquante hommes portant un costume pittoresque : les *horlogers*, habillés en Flamands, les menuisiers en Italiens, les tailleurs en Egyptiens, les bouchers en Arméniens. les rôtisseurs en Turcs, les pâtissiers en Indiens, les fripiers en Juifs, etc.

Nul doute que le collègue Grandmesnil ne trouve dans la profusion des papiers des Corporations conservés aux Archives nationales, tout ce qu'il désire connaître au sujet des horlogers.

LOUIS TESSON.

—

Victor Hugo et son képi de garde national (LXXIX, 94, 204, 260, 357). — Après la guerre de 1870, le spirituel Lemercier de Neuville, dans les représentations qu'il donnait avec ses *Pupazzi*, ou marionnettes à main, genre guignol, représentait une sorte de petite revue très amusante, où défilaient les célébrités des rats et de la politique. On y voyait, dans le salon de M. Prudhomme, défiler : le comique Lesueur déclamant le *Songe d'Athalie* ; Mélingue ; Lachaud plaidant pour un gredin ; Emile de Girardin et son *idée par jour*. « La liberté dans la paix, la paix dans la liberté ». Offenbach et ses variations fantaisistes sur le violoncelle, où, à un certain moment, l'archet, sans être tenu, se promenait sur l'instrument.

Enfin, on voyait surgir un képi qui montait extrêmement lentement, laissant apparaître la figure grave et solennelle de Victor Hugo, alors retour de l'exil, coiffé de son képi sans numéro, Victor Hugo donnait lieu à une scène satirique très amusante. Pendant que le poète méditait quelqu'un frappait à la porte et Victor Hugo de demander :

— Qu'est-ce ? Un frère, un exilé, un communard ? — Non, répondait une voix.

— Ah tant mieux ! répliquait le poète rassuré. Et la voix... extérieure de reprendre : « Un éditeur ! » — « Entrez frère, « reprenait Victor Hugo. Apportez-moi « 100.000 fr. et nous allons répandre la « lumière, car il y a l'ombre et la lu- « mière, et la lumière tuera l'ombre, « comme *ceci a tué cela* !! »

A cette époque, le public qui connaissait fort bien le képi de Victor Hugo, s'amusait beaucoup de cette petite scène.

GEORGES DUBOSC.

—

Les plus heureuses prophéties sur la guerre (LXXIX). — Dans la *Revue Scientifique* du 30 décembre dernier, il était rendu compte d'un ouvrage *Lessons of the World War*, by M. Augustin Hamon, duquel on disait : « En parcourant les chapitres de ce livre écrit en 1916, on est frappé de ce qu'avaient de prophétiques certaines vues de l'auteur ». Nous eûmes la curiosité de voir ce livre dans son édition française, qui reproduit des conférences faites à l'Université de Londres de Novembre 1915 à Mars 1916 et nous constatâmes que ces vues prophétiques « heureuses » sont très nombreuses : Ainsi, M. H. assigne en diverses pages décembre 1918 comme le terme ultime de la guerre. Il prévoit : que d'autres peuples se joindront aux belligérants

de 1915, que « l'heure de la paix dépend des socialistes allemands et non du kaiser », qu'elle sera quand la révolution éclatera en Allemagne ; que la Guerre engendre une situation économico-politique et un état mental révolutionnaires ; que la guerre est une lutte entre deux principes politiques et deux morales : la liberté et l'autorité basée sur la crainte, que le triomphe des démocraties sur les autocraties est certain, que la guerre accroît considérablement la force du socialisme partout, que le blocus économique assurera la victoire aux puissances occidentales ; que la guerre accroîtra la force du féminisme, que la paix devra reposer sur le principe des peuples disposant librement d'eux-mêmes, que la Pologne, la Tchéco Slovaquie, etc, devront êtres indépendantes, qu'une fédération des nations devra se créer, etc. J'arrête là ces citations. Il en est d'autres encore qui pourraient être faites. Il s'agit bien de prophéties, car la préface de l'édition française porte que ces conférences ont été écrites de juin 1915 à mars 1916. Tout cela est donc antérieur aux Messages du Président Wilson, qui datent de 1917 et 1918. L'auteur ne présente pas ces vues comme des prophéties, mais comme la prévision de « nécessités sociales » résultant du conditionnement impérieux des multiples événements et ambiances humains et universels. Pour lui, ce sont des déductions sociologiques certaines.

Z. Y.

—

Tombes d'animaux (LXXVIII ; LXXIX, 36, 83) — Il ne saurait y avoir de doute sur les monuments élevés à ses chiens préférés, par le Grand Frédéric, dans le Parc du château de Sans-Souci. Mon grand-père, le lieutenant général vicomte de Reiset, venu bivouaquer à Postdam en 1806, après la bataille d'Iéna, où il avait fait prisonnier le prince Auguste de Prusse, raconte dans le 1er volume de ses *Souvenirs*, pages 231, 232 et 233, qu'il a vu dans un bosquet des jardins du château les tombeaux de trois levrettes sur lesquels étaient inscrits leurs noms : Diane, Thisb et Philis.

Il ajoute que le roi avait pour ses levrettes une si grande tendresse qu'il était fort disposé à se mettre en garde contre ceux qu'elles accueillaient mal.

Il s'en séparait fort rarement et il avait l'habitude de les emmener à la guerre ; il porta l'une d'elles plusieurs fois, dit-on, dans ses combats, sur sa poitrine et sous sa veste !

Vicomte DE REISET.

—

Portes de cimetière (LXXIX, 192). — Le mur de la plupart des cimetières de campagne entourant les églises est, sur la côte ouest du Cotentin, percé d'une ouverture, fermée d'une dalle verticale, telle que l'indique M. Ch. de Douhet.

Le plus souvent dans nos campagnes, ces cimetières ont une seule porte fermée d'une haute barrière dont la clef est gardée au presbytère. Cette barrière n'est ouverte que les dimanches et jours de fêtes et pour les cérémonies. Mais pour permettre aux paroissiens de venir prier sur les tombes ou à l'église placée dans le cimetière, il a fallu trouver un mode d'ouverture qui, tout en interdisant l'accès aux animaux le permit aux personnes, d'où le dispositif en question.

Dans nos régions et particulièrement au bord de la mer, les troupeaux d'oies ou de moutons reviennent seuls le soir des prairies salées du littoral, ils entreraient donc facilement dans le champ de repos s'il existait une barrière qui pourrait par négligence ou inadvertance rester ouverte, et c'est ce motif qui a dû, je pense, guider la création de la dalle.

En général, cette dalle est élevée sur une marche et mesure elle-même 60 à 80 centimètres de haut. Elle acquiert, par son long usage, le poli du marbre car les gens sont obligés de l'enjamber pour entrer : d'où le nom de « baisse-cul » qui lui est irrévérencieusement donné dans le patois gaulois du pays.

LOUIS LE BEL-JÉHENNE.

—

Cadres à réverbère (LXXIX, 288). Un cadre à reverbère est toujours un cadre de miniature ou d'émail de petite dimension.

Il a ceci de particulier que son profil est toujours creux et que le verre convexe qui abrite la peinture, le protège également. Au lieu d'être inséré dans la feuillure, ce verre est fixé au bord exté-

rieur du cadre au moyen d'une étroite moulure, souvent en émail bleu, quelquefois aussi en or incrusté de pierres précieuses.

La peinture apparaît ainsi comme au fond d'une petite lanterne.

Cette disposition a l'avantage de protéger de la poussière et des coups de plumeau un peu brusques à la fois la peinture et le cadre. Elle les rend l'une et l'autre plus précieux en les enveloppant dans le même mystère.

Presque toutes les miniatures ou émaux présentés de cette façon datent de l'époque de Louis XIV. Quelques amateurs ont cependant sous Louis XVI remis un instant à la mode ce genre d'encadrement. Dans une vitrine du Musée des Arts Décoratifs, est exposée une tabatière ornée d'un portrait non signé de parlementaire à perruque et à robe rouge. Le cadre de ce portrait est un cadre à réverbère.

ORFRÉMONT.

—

Armorial des Villes de France (LXXVII ; LXXVIII ; LXXIX. 25). — Dans l'*Art pour tous*, année 1880, il y a 96 blasons de villes de France, en couleurs.

SIMON.

—

Fer de reliure à identifier : Croix de gueules, fasces ondées d'argent (LXXIX, 286). — *Aux 1er et 4e de gueules à la crosse d'argent* (ordre de Malte) *aux 2e et 3e d'argent à deux fasces d'azur* Tremblay en Franche-Comté et en Picardie 286-767.

—

Plaque de cheminée armoriée : à une canette (LXXIX, 95). — Je n'ai pas la prétention d'identifier la plaque de cheminée rencontrée à Margut par M. Henri D. d'A. Je n'ai pas d'ailleurs actuellement à ma disposition les ouvrages nécessaires pour l'essayer. Mais je crois pouvoir affirmer en tout cas que ces armes n'appartiennent pas à un prince-évêque « de Sedan » ; car il n'est pas à ma connaissance qu'il y ait jamais eu à Sedan de Princes-évêques. Il y en avait à Liège, et ces prélats possédaient le duché de Bouillon qui n'est qu'à quelques kilomètres de Sedan (d'ou peut-être vient l'erreur de notre confrère) et dont les Princes de Sedan de la maison de la Marck et ensuite de la maison de La Tour d'Auvergne leur disputaient la souveraineté.

Il y a, au contraire, toute probabilité pour que ces armes soient celles d'un abbé d'Orval ; la célèbre abbaye détruite à l'époque de la Révolution étant située tout près de Margut. Des plaques de cheminée aux armes des abbés étaient fabriquées par les Forges de Villers devant Orval et on en rencontre encore un certain nombre dans la région.

H. Ds.

—

Une branche de lis, attribut de saint Joseph (LXXIX, 192, 324, 371). — Si saint Joseph a, à la main, un « bâton », qui, par miracle, « a fleuri », par suite de l'acceptation de la Vierge, lorsqu'il prétendit à sa main, cet attribut est comparable aux célèbres « Bâtons », qui repoussent et se transforment en « arbres ».

On sait que ceux ci sont nombreux (Maury, *Légendes*, 2e éd., p. 384) et se rapportent surtout à saint Christophe, saint Polycarpe, saint Pierre, saint Bernard, etc., etc.

Cette légende, qui est un vrai mythe religieux païen, a pour point de départ la Massue des bois d'Hercule, qui est une branche de « chêne », poussant et donnant un OLIVIER (Paasanias, *Corinthiaques*, c. 31, § 13) Mais ici, il y a changement de l'espèce d'arbre au cours de la réponse.

Qu'est-ce que cela veut dire ? Tout simplement qu'il s'agit de l'ARBRE DE VIE. En effet, le « chêne » fut l'arbre de vie en Europe, après la « vigne » en Chaldée ; mais, en Grèce, le chêne fut remplacé par l' « olivier », (venu d'Asie Mineure : Cf. la *Bible*, la colombe à la branche d'olivier de l'arche) : d'où le changement d'arbre dans la légende d'Hercule, le second remplaçant le premier.

Or, cet arbre de vie a été de tout temps, le symbole de l' « Equinoxe d'Automne » depuis sa création, c'est-à-dire depuis

l'époque où l'année a commencé à cet équinoxe.

En conséquence, saint Joseph, en hagiographie chrétienne, n'est que la christianisation du Dieu païen, le soleil de l'Equinoxe d'automne ; et cela se conçoit, puisqu'il fut l'époux de Marie, qui représente dans le même ordre d'idées mythiques préchrétiennes la déesse de ce même Equinoxe, parce qu'à leur époque, l'année commençait sensément toujours à l'automne. [D'où l'idée de « naissance »].

Mais, avec leur fils Jésus-Christ, le culte changea. L'année commença dès lors au solstice d'hiver. Et c'est pourquoi « Noël » est le 25 décembre.

Ne pas oublier aussi qu'Hercule fut, de son temps, l'anthropomorphisation du Dieu soleil.

Dr MARCEL BAUDOUIN.

*
* *

Dans la *Vie révélée de la sainte Vierge* à Catherine Emmerch il est dit, page 181 :

Comme saint Joseph se disposait à placer sur l'autel, devant le saint des saints, la petite branche qu'il avait à la main, il en sortit une fleur blanche, semblable à un lys, et je vis une apparition lumineuse descendre sur lui ; c'était comme s'il eût reçu le Saint Esprit.

Baron DE BOUSSAC CORRÈZE.

—

Formules administratives « faire savoir » et faire « connaître » (LXXIX, 65, 269). — Notre confrère M. L'Hommedé m'ayant demandé si je suis bien certain de la correction de la forme *informer que*, je n'hésite pas à répondre affirmativement. En effet, après vérification très sommaire, je constate que cette forme, si elle est omise dans le *Dictionnaire de l'Académie*, peut néanmoins invoquer de hautes références littéraires, telles que : Amyot et Buffon (cités par Littré), La Bruyère (cité par Hatzfeld et Darmesteter). J'y ajoute La Rochefoucauld (*Mémoires Ed. des grands Ecrivains*, II. 331).

Au surplus, comme le fait remarquer Littré, puisque l'on dit : *Je vous avertis que...*, concurremment avec *Je vous avertis de* quelque chose, quelle raison y aurait-il pour ne pas en user de même avec le verbe *informer* ?

V. B. R.

*
* *

A mon humble avis, M. Edmond L'Hommedé a raison quand il dit que « informer que » est une incorrection grammaticale. Il y avait jadis au Ministère des Affaires étrangères, un sous-directeur, descendant de La Fayette, qui interdisait absolument l'emploi de cette formule aux rédacteurs placés sous ses ordres.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Un « Bibliophile normand » (LXXIX, 287.) — M. Emile Paul, le libraire expert, directeur actuel, par succession, de la « Maison Silvestre », où se fit spécialement cette discrète vente, du 10 au 17 janvier 1883, me fait la gracieuseté de m'envoyer cette réponse à la question ci-dessus :

« Le nom du « Bibliophile normand » que demande l'*Intermédiaire* est M. Perdrix, (d'Evreux). Je possède son catalogue, avec le nom écrit à l'époque par mon père. Vous trouverez d'ailleurs le même nom indiqué au lot n° 6106 (sixième vente Charles Lormier). »

ULRIC R. D.

*
* *

Le bibliophile en question était M. Perdrix, fabricant de coutils à Evreux, dont la mort, survenue en 1888, fut suivie d'une nouvelle vente de livres, mais beaucoup moins importante que celle de 1883.

MARGEVILLE.

—

Qu'est-ce que le testament de la Hoguette ? (LXXIX, 190). — Voici ce que dit au sujet de la Hoguette et de son « testament » le *Nouveau Larousse illustré* :

La Hoguette (Pierre Fortin, sieur de), né en 1578, mort en Saintonge vers 1660. Il devint capitaine au régiment du maréchal de Saint-Luc, et, en 1621, sergent-major de Blaye. En cette qualité, il mena la noblesse de Guyenne à l'expédition de Biscaye (1639). En 1620, il adresse à Louis XIII un mémoire contre les favoris en général, et,

contre les Luynes en particulier. Il est aussi connu par un ouvrage intitulé : *Testament ou Conseils fidèles d'un bon père à ses enfants*, souvent réédité, où sont contenus plusieurs raisonnements chrétiens, moraux et politiques.

P. c. c. UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

* * *

Pierre Fortin, sieur de la Hoguette, figure dans les dictionnaires biographiques. Voir notamment ce que disent de cet auteur et de ses écrits le *Larousse* et la *Biographie Michaud*.

DE MORTAGNE.

—

Quelle a été la première préface d'un ouvrage ? (T. G., 725 ; LXXIX, 190). — Cette question a déjà été posée, il y a environ vingt cinq ans, sous la rubrique : « De quand datent les préfaces de maîtres ? » Elle n'a pas reçu de réponse. Voir XXIX, 6.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Opinion de Voltaire sur La Bletterie (LXXIX, 238). — Voltaire n'aimait pas La Bletterie, et le lui a bien fait voir ; sa correspondance fourmille de sarcasmes et d'injures à son endroit. C'est ainsi qu'en 1768, il décochait à l'infortuné traducteur de Tacite, qui avait aussi publié une Vie de Julien, les deux épigrammes suivantes, reproduites dans ses *Poésies mêlées* :

Apostat comme ton héros
Janséniste signant la bulle,
Tu tiens de fort mauvais propos
Que de bon cœur je dissimule ;
Je t'excuse et ne me plains pas:
Mais que t'a fait Tacite, hélas !
Pour le tourner en ridicule ?

Voici la seconde :

On dit que ce nouveau Tacite
Aurait dû garder le *tacet* :
Ennuyer ainsi, non *licet*.
Ce petit pédant prestolet
Movet bilem, la bile excite.
En français le mot de sifflet
Convient beaucoup, *multum decet*,
A ce translateur de Tacite

J'ai consulté deux éditions différentes des *Œuvres* de Voltaire, celle de Desoër et celle de Lequien et je n'y ai point rencontré la phrase désobligeante reproduite, d'après Ludovic Lalanne, par notre confrère A. L. Je n'ai trouvé citée cette boutade que dans une notice biographique consacrée à La Bletterie sous la signature N.-L. [Noël] dans la *Biographie universelle* de Michaud, mais sans désignation du nom de l'auteur :

On la trouva [la traduction des Annales] assez exacte, mais bourgeoise et maniérée ; ce que caractérise le distique suivant :

Des dogmes de Quesnel un triste prosélyte
En bourgeois du Marais a fait parler Tacite.

La même notice nous apprend que La Bletterie, qui était entré jeune dans la congrégation de l'Oratoire, quitta cette institution à cause d'un « règlement contre les perruques ». Bien que cela n'ait aucun rapport avec la question posée, je serais reconnaissant à ceux de mes confrères qui pourraient me donner quelque indication sur la mesure somptuaire qui a privé l'Oratoire d'un écrivain qui, en dépit des faciles railleries de Voltaire, ne manquait pas, paraît-il, d'un certain mérite.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Molière et Shakespeare (LXXVIII ; LXXIX, 156). — Très souvent, la critique française et étrangère a relevé les similitudes et les rencontres entre les œuvres de Molière et de Shakespeare.

Dès 1869, un Allemand, le Dr C. Humbert, de Bielefeld publiait *Molière, Shakespeare et la critique allemande* dont E. Despion a fait l'éloge dans la préface de l'édition de Molière, chez Hachette.

Dans *Le Moliériste* (1er octobre 1879), Jules Guillemot publiait quelques pages sur *Shakespeare et Molière* : il y compare la scène de l'*Avare*, où la fille d'Harpagon implore le pardon de Valère, en rappelant qu'il a risqué sa vie pour la sauver, et la scène similaire entre Shylock et Tubal, où le juif s'occupe moins de sa fille, Jessica, enlevée par Antonio, que du diamant qu'elle a emporté dans sa fuite.

Il compare aussi Timon d'Athènes et Alceste du *Misanthrope*. L'un répond à Alcibiade, qui objecte qu'il « ne lui a jamais fait de mal. » « Si fait, tu as dit du bien de moi », et Molière, fait dire à « l'Homme aux rubans verts » :

Tous les hommes me sont à tel point odieux
Que je serais fâché d'être sage à leur yeux.

Enfin, Jules Guillemot mettait encore en parallèle, la scène charmante de *Roméo*

et Juliette, où la nourrice de la jeune fille lui rapporte un message de son amoureux et la scène où Eraste dans *Les Fâcheux*, attend anxieusement la réponse de son valet La Montagne, envoyé auprès de sa belle. L'analogie est frappante et la servante de Shakespeare est cousine germaine du valet de Molière. Notre grand écrivain national connaissait il Shakespeare ? S'il le connaissait, a-t-il songé à imiter la scène de la nourrice de Juliette ? Ceci est plus que douteux. Mais comme disent les « bonnes gens », les beaux esprits se rencontrent. Ils se rencontrent plus que le vulgaire, parce qu'ils sont plus près de la vérité, qui est *une* et qu'ils puisent plus profondément dans une source qui est la même.

Comme ressemblance de deux pièces entre elles, ressemblance fortuite, mais curieuse, il faut citer deux scènes : l'une d'*Amphitryon* de Molière ; l'autre, des *Deux gentilshommes de Vérone*. On connaît le vers :

Cet homme assurément n'aime pas la mu-[sique.

dit par Sosie. Une situation différente provoque toutefois une réponse analogue dans la comédie de Shakespeare (acte IV, scène II) entre Julia et l'Aubergiste. Julia, sous des vêtements d'homme, attristée et mélancolique, n'écoute point un concert, où l'a conduite son hôte. Elle s'en désintéresse même au point que le bon aubergiste ne peut s'empêcher de s'écrier : « I perceive you delight not in musik ». « Je vois que vous n'aimez pas la musique », boutade qui n'est ni moins motivée, ni moins plaisante que « l'a-parte » de Sosie.

Autre ressemblance. Le monologue de Sosie au premier acte et le jeu de sa lanterne, ont leurs pendants dans la pièce anglaise, dans la scène de Launce, valet poltron et gourmand, comme celui de Molière. Au lieu de la lanterne, représentant tour à tour Alcmène ou la ville de Télèbe, le valet Launce dans *Les deux gentilshommes de Vérone*, use de vieux souliers et c'est à eux qu'il s'adresse, comme représentant des personnages vivants.

Voilà l'histoire. Ce soulier, c'est papa. Non, papa, c'est le gauche. — Non, c'est maman, le gauche. Non, ça ne va pas comme ça. — Si c'est ça. C'est tout à fait ça. — Le bâton, c'est ma sœur et la bonne. — Non, c'est mon chapeau ! Moi, je vais faire le chien. — Oui, le chien, c'est moi, et moi je fais le chien — Je vais vers papa : « Papa, votre bénédiction, etc. »

Il est curieux de rapprocher les deux répliques analogues, aussi humaines de part et d'autre, mais il faut rappeler que la scène est indiquée dans Plaute et aussi dans une scène des *Facétieuses nuits* de Straparole, où le vacher Travaillin, serviteur d'Emilian, ayant à lui faire un aveu difficile, imagine, pour s'enhardir, d'affubler de hardes une branche d'arbre et d'essayer de lui tenir un long discours, pour implorer son pardon.

Sur *Molière et Shakespeare*, voir encore : *Molière et Shakespeare*, par Paul Stapfer, professeur à la faculté des lettres de Bordeaux. Paris. Hachette, 1887, in-16.

GEORGES DUBOSC.

—

La danse aux chansons (LXIX, 175, 680, 819). — C'est dans son roman de *Madeleine* que Paul de Kock décrit une fête champêtre chez M. et Mme Montrésor, au cours de laquelle l'orchestre absent est remplacé par « le gros Benoit » qui monte sur une chaise et siffle un pantalon avec accompagnement fait par des commis-voyageurs aimables.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Coquillards (LXXVIII, 298 ; LXXIX, 126, 228, 365). — Des réponses données à la question de M. Thiaudière il résulte que le mot *Coquillard* eut plusieurs significations différentes, dont aucune ne semble, jusqu'à présent, répondre au sens général de la phrase de Ménage. Ne serait-il pas plus simple de recourir précisément au dictionnaire étymologique de ce même Gilles Ménage ?

Or, on n'y trouve au mot *Coquillard* que la signification de coquetier. Mais lisons les commentaires du mot suivant : *Coquillon*. Rabelais l'emploie plusieurs fois avec la signification de docteur, savant, notamment au liv. 2, chap. 5 et au liv. 4, chap. 58.

Un escus en la braguette
En la main une raquette
Une loy en la comette
Une basse danse au talon
Vous voilà passé coquillon.

Et Ménage ajoute : « On a donné le nom de coquille à une certaine coiffure de femmes sans doute de la ressemblance à une coquille et je ne doute point que dans le premier passage où *coquillon* signifie Docteur, ce ne soit encore une allusion à ce même mot par rapport aux différens étages pyramidaux de la *coquille* et de l'ancien chaperon doctoral. »

Le Duchat commente, lui aussi, la signification de *coquillon*. « *Coquillon*, dit-il, signifie Bachelier-es-lois, et ce sobriquet fut donné aux gradués légistes à cause qu'ils pourtoient la cuvette qui étoit une espèce de coquille ».

Evidemment, de *coquillon* à *coquillard* il y a une différence de finale. Mais chacun sait que le suffixe *ard* donne aux mots qu'il termine un sens péjoratif ; et serait-il étonnant que Ménage l'eût employé en l'occurence pour désigner les savants prétentieux dont il a l'air de parler ?

Puisqu'on a envisagé d'autres significations du mot *coquillard*, je me permets de citer un fait historique à l'appui de l'acception signalée par M. J. Chappée, celle de dangereux mendiant ou vagabond.

Sous le duc de Bourgogne Philippe le Bon, il y avait à Dijon, vers l'année 1455, une bande de malfaiteurs qui, déguisés en marchands, rançonnaient les bourgades, pillaient les foires, dévalisaient et assassinaient les passants, de telle sorte qu'à Dijon même on n'osait plus sortir *après la clocbe de Saint-Jean sonnée*, c'est-à-dire après le couvre-feu.

Le procureur syndic Jehan Rabustel, sorte de préfet de police doublé d'un ministère public, fut chargé de purger la région de cette engeance. D'habiles manœuvres l'amenèrent à découvrir toute la bande dans une maison de débauche. Il en prit douze, sans qu'ils pussent résister, dans les *arches* où ils s'étaient cachés.

Leur interrogatoire, conservé aux archives de la ville, ne donna d'abord pas grand résultat, malgré les séquestrations, ceps, grésillons et question de l'eau. Mais le plus jeune des bandits, nommé Dimanche-le-Loup, se laissa séduire par la promesse d'une mise en liberté, et mangea le morceau, comme on dit aujourd'hui. Ce morceau était de qualité.

Dimanche reconnut faire partie d'une société appelée *Compagnie de la coquille*, dont les membres, nommés *coquillards*, pratiquaient le métier de voler, assassiner et fabriquer de la fausse monnaie. Ils étaient plus de mille répandus dans toute la France et soumis à un chef qui portait le nom de « Roy de la Coquille ». Ils avaient un argot spécial et, comme dans toute société secrète, se reconnaissaient à certains signes.

Les archives ont conservé l'énumération de ces détails pittoresques. C'est ainsi que *les vendangeurs* coupaient les bourses, les *pipeurs* escroquaient au jeu, les *desrocheurs* ou *bretons* volaient sur les routes, *les maistres* contrefaisaient l'homme de bien, etc... Les compagnons désignaient la justice par *la marine* ou *la rouhe*, une robe par *une jarte*, un cheval par *un galier*, l'oreille par *l'anse*, les jambes par *les quilles*, etc... Ils disaient *bazir* pour tuer, *becquer* pour regarder etc... Si dans un lieu public l'un deux s'apercevait qu'on écoutait leur conversation, « il crachoit à la manière d'ung homme enrumey qui ne peut avoir sa salive » ; et à ce signal, on parlait d'autre chose.

Grâce aux divulgations de Dimanche-le-Loup, l'instruction fut rapidement menée et les plus coupables d'entre les *coquillards* de Dijon furent bouillis en chaudière, traînés sur la claie, étranglés et pendus, le 18 décembre 1455.

Mais l'action de la justice ne se borna pas à ces exécutions locales. Les révélations obtenues avaient fait connaître un grand nombre de *coquillards* affiliés dans différentes villes du royaume. Le procureur syndic les signala aux tribunaux intéressés qui firent bonne et prompte justice.

Ce genre de *coquillards* n'a certainement aucun rapport avec ceux de Gilles Ménage, mais il n'était pas indifférent de les signaler à titre documentaire.

E. Fyot.

—

Porte-letton (LXXVIII, 105). — Je risque une hypothèse... peut-être une ineptie : ne pourrait-on pas lire porte-coton ?

F. Bargallo.

D'où vient le mot « houille » (LXXIX, 191, 321). — D'après la légende, un jour qu'un pauvre maréchal-ferrant du pays de Liège nommé Hullos, qui vivait vers la fin du XII° siècle, était à l'ouvrage dans sa forge, bâtie sur la chaussée, en Publémont, il passa un vieillard vénérable par sa barbe blanche et par ses cheveux blancs,. qui lui indiqua un endroit où il trouverait à la surface du sol des veines de terre pierreuse très noire, susceptible de remplacer le charbon de bois.

Après avoir rapporté cette légende dans son *Histoire de la recherche de la découverte et de l'exploitation de la houille* dans le Nord (3 vol. in-4°), Ed. Grar ajoute :

Nous avons cru devoir donner toutes les versions, soit sur la priorité, soit sur les circonstances de la découverte de la houille en Belgique.

Nous laissons à la sagacité du lecteur à en apprécier le mérite. Il verra également s'il doit admettre que le mot *houille* vient du nom de l'auteur de la découverte, *Hullos*, *Houlloz* ou bien *Houilleux* ; si, au contraire, la houille (*hulla*) a donné son nom à celui qui l'a trouvée, ou le premier exploitée en Belgique ; ou si, enfin, le mot houille vient du saxon *hulla*, comme l'enseigne la commission d'enquête de 1832, d'après le *Dictionnaire technologique*, et ce dernier, probablement, d'après Du Cange. Quant à nous, nous croyons que, d'où qu'il vienne, le mot *houille* est originaire de la Belgique ; tout au moins, il est certain que c'est à la Belgique que nous l'avons emprunté...

(Voir l'ouvrage pour les références).

La date de 1498 est certainement fautive. On cite un acte de 1297 (Grar, II, 15) où il est question de houillères.

DE MORTAGNE.

* * *

Pour contribuer à la solution de la solution de la question, relative à l'origine du mot « Houille », voici trois renseignements à ajouter à ceux qui ont été donnés.

1° Dans un vieux registre de l'Etat, à Namur, datant d'environ 1400, on trouve que Robert de Glennez, sire de Chestelinial, possédait entre autres choses : *Les builbières*. — En donnant à l'*u* le son *ou*, nous avons les houillères.

2° Dans un registre des Chanoines de Liège, remontant au XIV° s. et contenant le relevé de leurs redevances à Châtelet et à Pont de Loup, ils mentionnent du « *Terragium bullarum* ».

3° Pour le pays de Charleroy, les plus anciens renseignements sur l'industrie houillère se trouvent relatés dans un acte de donation fait en l'an 1297 par le Comte de Namur, Jean, fils de Gui, à Albert de Resve, seigneur de Borgelles, du territoire et des villages de Gillier et de Charnoy, (Gilly et Charleroy) (Histoire de Châtelet par Darros).

C. V. B.

—

Gnole (LXXXIII ; LXXV à LXXVIII ; LXXIX, 33, 275). — En attendant que cette locution populaire soit acceptée par l'Académie, on la trouvera couramment employée par H. de Balzac, dans *la Comédie humaine*.

C'est bien là pour elle, peut-être, l'indice d'un acheminement vers la Coupole, quoique Balzac, à bien tout prendre, pour beaucoup de nos Immortels, ne soit guère plus qu'une simple grande illustration...du 41me fauteuil.

Je cite en son entier, ce susdit passage :

L'élève de Lenoir, après avoir comparé ces deux enfants l'un à l'autre, examiné l'air niais du vieux gentilhomme qu'il crut rusé, le spirituel curé qui jouait avec les fiches, la stupéfaction de tous les gens et des Durieu, vint à Corentin et lui dit à l'oreille :

— Nous n'avons pas affaire à des *gnioles !*

(H. de Balzac : *Une ténébreuse Affaire*. Edition originale. Paris, Hipp. Souverain, 1843, in-8°, tome I, p. 304).

ULRIC RICHARD-DESAIX.

—

Les glaces voilées (LXXIX, 240, 374) — Voir explication dans l'Ouvrage de J.-G. Frazer. Le *Rameau d'or*, Paris, Schleicher frères et Cie, 1903, in-8°, tome 1, page 226.

G. FLEURY.

—

Les eaux de Bristol (LXXIX, 288). — Bristol est situé dans une contrée volcanique où se trouvent plusieurs sources d'eaux minérales Celles de Bath, ville à 12 milles au S. E. de Bristol, sont connues depuis le temps des Romains.

Au dix-huitième siècle en creusant un puits à Bristol, dans la maison d'un M. Davis, dans la rue menant de Mardyke

au dock-flottant, fut découverte une source d'eau ferrugineuse.

Des experts du temps la jugèrent supérieure à toutes les eaux minérales de l'espèce dans le royaume. Elle est recommandée dans les affections rhumatismales, scrofuleuses ou cutanées. Un ouvrage du temps dit qu'elle aiguise l'appétit, donne de l'énergie et fortifie le corps.

FELIX A. OUVERLEAUX LAGASSE.

—

Barbe-bleue (LXXIX, 288). — Voici quelques renseignements certains sur l'enfance de Gilles de Rais dit Barbe-Bleue, maréchal de France.

En 1404, Jean de Craon fit célébrer, dans la chapelle de son château de Champtocé, (Maine-et-Loire), le mariage de sa fille unique, Marie de Craon, avec Guy II de Laval dit de Rais. Vers le mois de novembre ou décembre de la même année, Marie de Craon mettait au monde son premier enfant, non à Machecoul (Loire-Inférieure), comme on l'a dit, mais au château de Champtocé, « en une chambre appelée la *Tour noire* ». Le nouveau né reçut le baptême et le nom de Gilles dans l'église paroissiale de Champtocé. Selon la coutume de l'époque, l'enfant fut confié à une nourrice, Guillemette La Drapière, de Champtocé, jusqu'à l'âge de deux ou trois ans. Chaque jour, un des serviteurs du château, Macé Garsenlen, allait « quérir du laict aux villages pour faire sa boullye ».

Orphelin à l'âge de onze ans, Gilles fut élevé par son grand père maternel, Jean de Craon, qui soigna beaucoup son éducation. Gilles montra un grand goût pour les sciences et les arts. Un document le montre, plus tard, à Machecoul et à Tiffanges, dans son cabinet, occupé à écrire ou à peindre, déterminant lui-même, la plume à la main, les règles d'une collégiale, et composant un traité sur l'art d'évoquer les démons. Il avait une bibliothèque choisie, formée au prix de l'or.

C'est Catherine, fille de Miles II de Thouars, qui épousa, le 30 novembre 1420, Gilles de Rais. Les deux époux n'avaient que seize ans. Gilles resta au château de Champtocé, avec sa femme et son grand père, jusqu'en 1424. On sait qu'il fut exécuté à Nantes avec ses complices, le 26 octobre 1440 (*Union historique et littéraire du Maine*, année 1893, page 270).

F. UZUREAU.

—

Trouvailles et Curiosités

—

Lettre inédite d'Agricol Perdiguier sur la situation de la classe ouvrière.

Paris, 6 Juin 1872.

Monsieur,

Une commission est nommée pour faire une enquête sur la situation de la classe ouvrière. Je ne sais quel rapport, quelle proposition elle pourra produire devant l'Assemblée nationale, mais je vois là quelque chose de très compliqué, de très obscur, de très difficile à résoudre.

J'ai publié en 1849 *une statistique du salaire des ouvriers* que doit posséder la bibliothèque du Corps législatif... Mais, en ce temps là, il y avait baisse du salaire, venant de loin, et plaider leur cause était extrêmement facile. Il y a hausse maintenant, que dire à ce sujet ?

J'ai publié en 1861, *la question vitale sur le compagnonage et la classe ouvrière ;* cette brochure je vous l'adresse, car je traite là un grave sujet, qui sera débattu devant l'Assemblée, devant la France entière et vous aurez à prendre la parole. Lisez-moi, je vous en prie.

Je crois à une question sociale, mais je ne crois pas à une panacée universelle ; je ne crois pas à un code socialiste tombant du ciel ou du cerveau d'un homme, tout d'une pièce, capable de faire le bonheur de l'humanité. Instruisons, moralisons, rapprochons, unissons, faisons fonctionner les principes démocratiques, et, chaque jour amènera sa réforme et son amélioration. Ce n'est pas le travail qu'il faut organiser, ce sont les travailleurs, et ils ont beaucoup, presque tout à faire par eux-mêmes.

Puisse ce modeste envoi vous être sympathique.

Je vous serre la main.
AGRICOL PERDIGUIER.
rue Traversière, 38.

[Cette lettre fait partie de la collection de M. Eugène Pitou, qui a bien voulu nous la communiquer.]

Le Directeur-gérant :
Georges MONTORGUEIL

Imp. CLERC-DANIEL, Saint-Amand-Montrond.

LXXIXe Volume — *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* — 20-30 Mai 1919.

N° 1502 — N° 1502

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)
Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez — SINGULA — QUÆQUE — LEGENDE — *Il se faut entr'aider*



31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)
Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Pour la précision des rubriques, une question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.

Indiquer les rubriques et leurs cotes.

Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée mais envoyée directement à l'auteur de la question.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

Questions

Le cachet de M. Clémenceau. — Je lis dans les informations des journaux que le Président du Conseil, M. Clemenceau, comme les autres plénipotentiaires, apposa son cachet près de sa signature sur les feuilles solennelles, lors de la grande cérémonie de Versailles. On nous dit que ce cachet représente une *chouette ou hibou...* Ce cachet de M. Clemenceau, vendéen, ne serait-il pas un souvenir d'une autre *Grande Guerre* ? — On sait que les Chouans se servaient souvent de cet emblème qu'on rencontre fréquemment sur diverses pièces de l'époque, telles que bagues, cachets, sceaux, boutons d'habits provenant des dépouilles des armées catholiques et royales.

DR. ALF. LEBEAUPIN.

Prisonniers masqués inconnus au donjon de Vincennes en 1719. — Le fameux « Masque de fer » n'aurait pas été le seul de son espèce. Dans une intéressante et humoristique chronique parue dans le *Temps* du 25 mai dernier sur le château de Vincennes, M. Lenôtre rappelle que sous la Régence, plusieurs personnages subirent le même sort :

> Les amoureux d'énigmes indéchiffrables y trouveront aussi [à Vincennes] toute satisfaction ; car on y constate, en 1719, le séjour de quatre prisonniers masqués dont personne, pas même le livre d'écrou, n'a jamais su les noms. Pour un seul « Masque de fer » promené des îles Sainte-Marguerite à la Bastille, ont coulé depuis deux siècles des wagons-foudres d'encre. Ici il y en eut quatre — et pas un historien n'a cherché à élucider leur énigmatique aventure.

Ce dernier reproche ne saurait être adressé à Alboize et à Auguste Maquet, car dans leur étude sur le *Donjon de Vincennes* (Paris, 1844, in-8°), ces deux auteurs nous apprennent qu'à la suite de la conspiration de Cellamare, quatre prisonniers furent enfermés dans le donjon, le 7 janvier 1719, et, ajoutent-ils, « leurs noms ne figurent nulle part ; leurs visages n'ont jamais été vus ; leurs personnes sont demeurées entièrement inconnues, leur mort ou leur mise en liberté est en-

core un secret. On a usé de toutes les précautions possibles pour entourer du plus profond mystère la captivité de ces quatre personnes, et l'on y est parvenu. Malgré toutes nos recherches, nous n'avons rien pu découvrir de notre côté. »

D'autre part, Saint-Simon fait une brève allusion à cet événement en ces termes quelque peu dédaigneux :

Plusieurs gens, mais de peu, furent successivement arrêtés et mis à la Bastille et à Vincennes.

Ainsi qu'on le voit, Saint-Simon ne dit pas que ces prisonniers aient été masqués ; le noble duc n'a sans doute pas cru nécessaire d'indiquer ce détail particulier à propos de gens qui n'étaient pas de qualité. Cependant, si ces prisonniers étaient les minces personnages que nous présente l'auteur des *Memoires*, il est singulier qu'on ait pris d'aussi minutieuses précautions en vue de les soustraire à la curiosité des contemporains

Certains de nos érudits confrères sauraient-ils quelque chose sur ces quatre mystérieux prisonniers ?

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Comédiens français à Aix-la-Chapelle en 1804. — Le *Figaro* du 30 mai annonce que le Théâtre aux armées vient de donner une très belle représentation de l'*Aventurière* à Aix-la-Chapelle, en présence du Maréchal Foch — Que sait-on sur les représentations que donnèrent en cette ville les Comédiens français en 1804 ? La troupe du théâtre Louvois, dirigée par Picard, était devenue depuis le 9 juillet la troupe des *Comédiens de l'Impératrice*. Ce titre entraînait l'obligation de suivre la souveraine dans ses voyages.

Ce fut donc fin juillet 1804 que Picard se mit en route pour Aix-la-Chapelle où il devait rejoindre Joséphine avec onze de ses camarades. Il resta dans cette ville jusqu'à fin août. C'est ainsi que l'impératrice eut la primeur de l'une de ses plus jolies pièces, l'*Acte de naissance* que l'auteur-directeur reprit à Paris au mois d'octobre suivant.

Que sait-on de ce voyage artistique, du répertoire joué, et de la composition de la troupe ?

HENRY LYONNET

La captivité de Babylone et les juifs Portugais. — Dans ses lettres à M. de Voltaire, l'auteur qui se donne comme un juif Portugais, mais dont l'anonymat recouvre le nom d'un abbé catholique, prétend que les juifs portugais proviendraient d'un rameau qui, lors de la captivité de Babylone, se serait détaché de leurs coreligionnaires et auraient au cours de ces 22 siècles, du fait de l'existence toute spéciale qu'ils auraient dû mener, acquis une mentalité spéciale également dont l'auteur fait l'éloge citant les nombreux juifs portugais qui, tant en Espagne qu'au Portugal et en Hollande, ont dans les emplois éminents où les appela la confiance publique rempli leurs charges avec distinction, entourés de l'estime de leurs souverains et de leurs concitoyens.

On peut noter que le fougueux antisemite que fut Drumont leur concède une mentalité différente de celle qu'il attribue à leurs coreligionnaires : mais ceci n'est point en cause en ce moment ; il ne s'agit ici que d'une question historique ; sur quelles preuves se base l'affirmation de cet exode qui devait séparer en deux tronçons le peuple d'Israël ? Quelles furent les pérégrinations de ce rameau et son existence au cours de ces pérégrinations ?

G. DE MASSAS

—

Dom Lerminier. — Dom Damien Lerminier, religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, composa de 1648 à 1653, la *Vie du Révérend Père Joseph de Paris, Prédicateur de l'ordre des Pères Capucins, commissaire apostolique des Missions Etrangères, et instituteur des religieuses Bénédictines de la congrégation de Notre-Dame du Calvaire*. Cet ouvrage est resté manuscrit.

Vers le même temps, Dom Lerminier écrit la *Vie de la mère Antoinette d'Orléans*. Cette biographie est restée manuscrite jusqu'en (1879), époque à laquelle M. Petit, aumônier du Calvaire de Vendôme, l'a livrée au public.

Pourrait-on fournir des détails sur la personne et sur la vie de Dom Damien Lerminier ?

F. UZUREAU.

Une caricature de Béranger. — Dans la *Revue d'histoire littéraire de la France* (octobre-décembre 1918) je lis ce passage d'une lettre adressée, de Tours, le 24 septembre 1838, à Mme Biollay par le chansonnier Béranger ;

Avez-vous vu mon buste à Paris ? Figurez-vous que cet imbécile de Dantan, passant ici, est venu me voir, et que, de mémoire et sans ma permission, il s'est permis de me croquer et de me mettre en vente. J'étais furieux contre cet artiste de bazar. J'ai fourré au grenier les trois exemplaires qu'il m'a envoyés. Au reste, ici, personne ne le trouve ressemblant. On assure que je parais 70 ans. Cela m'importe peu ; mais son mauvais procédé m'a fait prendre cet homme en dégoût.

Toutes les célébrités qu'a, non pas portraicturés, mais quelque peu caricaturés Dantan jeune, ne partagent pas l'irritation, d'ailleurs très légitime, de Béranger contre « l'artiste de bazar ». Il suffit, pour s'en convaincre, de consulter, à la Bibliothèque de la Ville de Paris, l'énorme dossier de lettres et d'articles élogieux adressés à Dantan par des revues, des journaux et même par ses justiciables, ses victimes, eût dit Béranger. L'amour et les bénéfices de la réclame excusent jusqu'à un certain point ces plates adulations ; mais certains de nos contemporains n'ont-ils pas protesté contre des « charges » qu'il estiment déshonorantes pour la dignité humaine ? Et Lamartine, entr'autres, n'a-t-il pas refusé, autant qu'il m'en souvienne, à Gill l'autorisation de le caricaturer ?

Pour en revenir à Béranger, trouve-t-on encore dans le commerce des exemplaires de sa charge par Dantan jeune ?

D'E.

—

« L'amant surpris », peinture de F. Schall, gravée par Descourtis. — A-t-on des renseignements intéressants sur le peintre F. Schall ? Trouve-t on dans quelque ouvrage, une appréciation portée par un de ses contemporains, sur ce peintre et plus particulièrement sur ses deux peintures « L'amant surpris » et « les Espiègles », gravées par Descourtis ? Schall avait-il exposé ces deux tableaux ? « Les Espiègles » peinture sur bois (46 cm. sur 37 cm.) figurant sous le n° 91, au catalogue de la collection Henri Lacroix, a été adjugée à l'Hôtel Drouot, en mars 1901.

Peut-on me faire connaître le prix d'adjudication et le nom de l'acquéreur de ce tableau ?

Je possède le pendant « *l'Amant surpris* », peinture d'une authenticité incontestable, exécutée sur un panneau de mêmes dimensions que celui des « Espiègles ».

La peinture « L'Amant surpris » a-t-elle été adjugée autrefois, en vente publique ?

G. PALLARD.

—

Tallien. — A Nice, au cimetière du monastère de Cimiez, on voit la tombe de : « Joséphine Tallien, comtesse de Narbonne-Pelet, née à Paris le 17 mai 1795, décédée à Nice le 25 avril 1862 ».

Etait-ce une fille de Mme Tallien ?

SIMON.

—

Le baron de Trémont. — Que sait-on du baron de Trémont né Girod de Viennay décédé le 1er juillet 1852 ? Il fut préfet de l'Empire, il a laissé des mémoires inédits qui doivent nous révéler des anecdotes curieuses, s'il faut en juger d'après l'aperçu qu'en donne M. Louis Madelin dans l'article du journal *Des Débats* du 1er juillet 1909 : « Dossiers de Préfets de 1800 à 1815 ». Où se trouvent ces Mémoires ? Seront-ils bientôt publiés ?

La bibliothèque de St-Germain-en-Laye bénéficie d'un legs de M. de Trémont dont les arrérages sont employés à l'achat de livres et de revues. Elle possède une correspondance qu'il échangeait en 1851 avec un certain M. Cap ; il lui offre un choix d'autographes, il en faisait donc collection ?

UN BIBLIOTHÉCAIRE.

—

Portrait du président de Mesmes. — St-Simon, en 1712, parle des Mesmes, à Sceaux, et dit que le président se laissa peindre, travesti, dans un tableau historique.

Cette peinture existe-t-elle ? A-t-elle été gravée ?

SIMON.

—

Jean Gerdolle, sculpteur. — *Le Dictionnaire des artistes et ouvriers d'art de la Franche-Comté*, par l'abbé Paul Brune

(Paris, 1912, in-4°) mentionne un sculpteur du nom de Jean Gerdolle, qui, en 1758, aurait reçu 3.000 livres pour prix du maître-autel, des boiseries et de dix stalles de l'église de Jussey (Haute-Saône).

Je désirerais connaître :

1° les lieux et dates de naissance et de mort de cet artiste ;

2° sa descendance.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

« Chissay, capitaine des gardes à la Cour d'Amboise ». — Marot a écrit des vers sur la mort d'un certain Chissay que Pomperane tua en duel en 1517 à la Cour d'Amboise. Un aimable collègue pourrait-il m'aider à identifier ce sieur de Chissay « un des quatre capitaines des gardes » de la Cour.

Dr. P. OLIVIER.

—

« Mœurs des Diurnales » : personnages à identifier. — Dans cette spirituelle satire des mœurs de la presse, qu'il a signée Loyson-Bridet, Marcel Schwob, à un certain moment, fait dialoguer entre eux, à la façon des personnages de Béroalde de Verville et de Rabelais, plusieurs journalistes réunis dans une salle de rédaction. Voici l'énumération, sous des noms d'emprunts, qu'il donne de ces messieurs :

« Là était le vétéran Népomucène Brandebran, qui avait connu Janin, Paul d'Ivoi, Villemessant et même les derniers jours du premier Empire ; Julius Prout, un peu gaga déjà, qui allumait patiemment son brûle-gueule vide avec de longs *fidibus* qu'il croyait enflammer aux ampoules électriques ; Pimprenelle, dont la respiration asthmatique s'exhalait entre les dents avec un long sifflement ; Ducos, sec et maigre, sanglé dans sa redingote, la longue pipe Gambier aux doigts, l'œil gris encre plein des lointains de l'Océan ; Chinchilla, qui avait connu tous les présidents de la République ; Moquefort, la bête noire de l'Empereur ; l'antique reporter Troupeau, qui mangeait un gigot sur la fourchette ; et Montdore et Fromageon, et le Spadassin Cervelas, et l'intrépide Videgueule, et l'insaisissable Poilmain, et le vieux democsoc Barbichon, et Poisson le *galantuomo*, et l'élégant Rotulasse, et le spirituel Douilloche, et Notre Maître Francisque Sarcey, qui pouffait sur une chaise dépaillée ! »

Quelques-uns sont aisément reconnaissables : Népomucène Brandebran est Philibert Audebrand, Chinchilla Chincholle, Moquefort Rochefort, Julius Prout est sans doute Mario Proth, mais qui sont les autres ?

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Inégalité des tours des cathédrales. — Certaines églises françaises (peut-être aussi étrangères) n'ont pas les tours égales (Ex. Rouen, Bourges, Notre-Dame de Paris, etc).

En ce qui concerne Notre-Dame de Paris il semble que les constructeurs aient voulu dissimuler cette différence, car les hauteurs sont les mêmes, mais les largeurs sont différentes ; on peut le constater en comptant les statues des rois ; 8 à gauche, 7 à droite du spectateur.

Quelle est la raison de cette inégalité qui paraît voulue ?

Ne s'agissait-il pas d'un détail de la discipline religieuse au point de vue du siège de certaines autorités ecclésiastiques ?

AUGUSTE RAULT.

—

Tableau Hollandais : inscription. — Que veut dire la phrase ci-dessous peinte sur un feuillet que tient à la main une jeune femme dans un tableau de l'Ecole Hollandaise, tableau portant dans le coin en haut à gauche un H surmonté de la date 1540 ?

ANNA GRADDIN ABÇVNDERFT
IRES ALLTERS IMm 23m IAR DAŞYBEY
IREM GEMACHLDES VIRTEN KINOS
SCHWANGER WAR

Comtesse DE S. M.

—

Greuze : « L'Heureuse famille ». — L'original de ce tableau de Greuze existe-t-il ?

P. DE T.

—

Gravure : personnage anonyme à identifier. — Une gravure par Chevillet (1781) représentant un personnage anonyme, porte comme titre cette devise : « QUI MORES HOMINUM VIDIS ET URBES ».

Quel serait ce personnage ?

P. HERRIER.

Livre à retrouver : « Heures royales du Courtisan céleste. » Un intermédiariste connaîtrait-il un exemplaire de l'ouvrage suivant qui est, je crois, anonyme : *Heures royales du Courtisan céleste, contenant les Offices, les Hymnes, les Litanies et les Oraisons de l'Eglise.... Paris, Jean-Baptiste Loyson, 1658, in-12*, et, si oui, pourrait-il m'indiquer où se trouve cet exemplaire? S'il le possédait, je désirerais connaître le premier vers des poésies qu'il contient. Tous mes remerciements à l'avance.

F. L.

—

Une métaphore d'Eschyle. — Dans une lettre de Prosper Mérimée à Edouard Lee-Childe, datée de Cannes, 27 février 1870 (publiée par la *Revue de Paris* du 15 mai 1908, on lit :

Vos vers d'Eschyle m'ont fait plaisir, bien que je n'aime pas « l'éponge » et que la métaphore soit loin d'être juste. Il est curieux de voir dans la plus ancienne poésie cette recherche du *concetto* si en honneur aux époques de décadence.

Où se trouve dans Eschyle le passage en question ? Je l'ai vainement recherché dans la très consciencieuse traduction d'Alexis Pierron.

V. B. R.

—

Theatrum Imperii Magnœ Britanicœ. — On demande des renseignements sur la rareté et la valeur au point de vue bibliophilie, du « Theatrum Imperii Maguœ Britanniœ ». Amselodami anno cum privilegio 1616 en officina Judoci Hondij in folio parchemin blanc frontispice colorié signé Jodocus Hondius 1614. Planches et cartes signées du même mois datée de 1610 avec la mention » perfomed by John Speede ».

V. P. D. M.

—

Princesse de Clèves. — J'ai vainement cherché l'origine du titre de Princesse ou de Prince de « Clèves » donné à une princesse ou à un prince français.

Quelle est elle ?

J. Cohen.

—

« C'est un terrible avantage de n'avoir rien fait. » — Auteur à rechercher. — J'ai lu souvent la pensée suivante :

« C'est un terrible avantage de n'avoir rien fait, mais il ne faut pas en abuser ».

Quelque confrère pourrait-il me dire de qui est cette pensée qui figure dans plusieurs recueils du commencement du XIXe siècle ?

J.

—

Association du Palladium. — Quelles étaient les doctrines et pratiques de cette Association dont on attribue à Fenelon les statuts et les rites ? Noms des principaux sectateurs.

Nenaos.

—

Salle à manger. — De quelle époque date l'usage de la salle à manger, telle que nous la comprenons aujourd'hui, c'est-à-dire d'une pièce de l'appartement qui, n'étant ni salon ni chambre à coucher, est consacrée exclusivement aux repas ?

A. D. X.

—

Etuves au XVIIe siècle. — Il y avait à Paris, au XVIIe siècle, un nombre relativement considérable d'établissements de bains ou étuves. On allait là non seulement pour se baigner, mais pour se faire coiffer, pour boire, pour se réunir, etc... Pourrait-on m'indiquer la disposition intérieure de ces étuves ? Y en a-t-il quelque document iconographique à Carnavalet ou à la Bibliothèque Nationale.

C. F.

—

Les rideaux de vitrage. — A quelle époque remonte l'usage des rideaux de vitrage, en mousseline ou en tulle, que nous appliquons à nos fenêtres.

A. D. X.

—

Officiers aux sièges présidiaux : leur noblesse. — Quelle était à la veille de la Révolution de 1789 la situation nobiliaire des présidents, conseillers, lieutenants et autres officiers des sièges présidiaux ; celle des lieutenants-généraux des sénéchaussées et des bailliages ? Possédaient-ils la noblesse personnelle, graduelle, ou héréditaire.

S. R.

Réponses

Marie : une inconnue du duc de Berry. Lettre d'amour inédite (LXXIX, 231, 239). — Au sujet de la lettre signée Marie et adressée par une inconnue au Duc de Berry j'ai été très surpris de voir Walterus déclarer à Monsieur Grasilier, qui s'en étonnera comme moi,que cette épitre amoureuse devait être attribuée à Madame Brown qui portait parmi ses prénoms celui de Marie.

L'acte de naissance et les actes officiels, que nous possédons concernant cette dernière lui donnent tous, sans exceptions, le seul prénom d'Amy Sa mère née Deacon, s'appelait bien Marie-Anne et elle avait une sœur morte le 27 septembre 1792 qui portait elle aussi le nom de Marie ; mais dans aucune pièce,à ma connaissance, ce prénom ne lui est donné. Si Walterus a eu connaissance d'une pièce officielle libellée d'une façon différente, je lui serai très reconnaissant de vouloir bien me la signaler.

Mais je crains que mon honorable contradicteur n'ait pas compulsé avec plus d'attention l'état-civil de Mme Brown, qu'il n'a approfondi les argùments présentés contre le mariage, dans mon ouvrage sur « *Les enfants du Duc de Berry.* »

Après avoir constaté qu'à la page 158 je parlais de la dignité de vie irréprochable de Madame Brown, il conclut en déclarant que si ce portrait est exact, il ne saurait cadrer avec celui d'une femme légère, ayant eu des enfants de plusieurs amants différents.

Je me permettrai de faire remarquer à Walterus que le passage auquel il fait allusion se rapporte à l'existence menée par Amy Brown à l'époque de la Commune, après le siège de Paris.

Amy était née en 1783, elle avait par conséquent 87 ans en 1870 et je ne vois pas très bien pourquoi après une jeunesse orageuse et agitée, il puisse paraître impossible qu'elle se fut rangée sur ses vieux jours ; je m'empresse d'ajouter, du reste, que personne n'a suspecté sa conduite à partir du moment où elle a connu le Duc du Berry.

Page 60, Walterus, au lieu de citer intégralement le texte des mémoires de Castellane, a jugé bon de les commenter, et d'en tirer des conclusions qui diffèrent singulièrement de celles du maréchal. Mon aïeul le lieutenant général de Reiset commandant des gardes du corps de Louis XVIII, a raconté dans ses souvenirs, les tragiques détails de la nuit du 13 février et les paroles prononcées par le prince pour demander à Marie Caroline la permission d'embrasser Charlotte et Louise ses deux filles

Quant à supposer que le Duc de Berry avait pris le nom de Freemann pour épouser Amy, c'est une hypothèse tellement fantaisiste que je ne crois pas qu'elle ait été admise par personne, pas même par le Cte de Rorch' Yante, qui a consacré un curieux volume à cette question, pour lui d'un immédiat intérêt familial !

Je me contenterai de rappeler à Walterus que d'après l'opinion de tous les mémorialistes de l'époque, c'est au cours de l'année 1807 qu'eut lieu la première rencontre du Prince et de Mme Brown. Or cette dernière, à cette même époque, avait déjà 4 enfants dont John Freemann était l'aîné, ayant dû naître vraisemblablement entre 1801 et 1803. Je dis *ayant dû* puisque aucun des actes de naissance de ces enfants ne sont parvenus jusqu'à nous ! Trois d'entre eux, on le sait, portaient des noms de famille différents : John et Robert Freemann, Emma Marschall, et Georges Granville Brown. Pour les supposer tous légitimes il faut donc admettre qu'Anny Brown avait déjà eu trois maris en 1807.

Seul, le récit de M. de Blonay concernant l'opinion du prince de Lucinge, peut nous inciter à croire que ce dernier avait, sans en posséder les preuves, la conviction que John Freemann était fils du duc de Berry. Ai-je besoin d'ajouter que cette opinion, discutable mais respectable, était basée sans doute sur une tradition familiale et ne pouvait faire en aucune façon soupçonner la loyauté du Prince de Lucinge. (pages 172, 173, 174.)

Enfin, page 164, nous arrivons à l'acte de décès de Madame Brown dans lequel elle est qualifiée pour la première fois, de « *veuve* ».

Puisque Walterus s'étonne que cette pièce, redigée par un maire de campagne

sans qu'aucun membre de la famille de Lucinge ou de la famille de Charrette en ait par sa présence comme témoin endossé la responsabilité me paraisse un document sans aucune valeur, je ne saurais trop l'engager, si cette question l'intéresse, à relire mon livre sur *Les enfants du duc de Berry*. Dans le cas où cette lecture ne réussirait pas à le convaincre, je lui conseille de prendre connaissance des deux testaments du Duc de Berry qui m'ont été communiqués pour les publier par un prince de la maison de France. Ces testaments datés l'un de 1810 l'autre de 1817 ne peuvent laisser aucun doute sur leur authenticité et détruisent définitivement la légende de l'union secrète du Duc de Berry avec Amy Brown.

Le Vicomte de REISET.

—

La mort de Hoche (LXXIX, 378. — Le Dr Cabanès qui cite en entier la lettre de M. le Marquis des Roys ne fait nulle allusion à une révélation postérieure.

Par contre, il donne l'opinion de M. Péchaux, beau-père de Hoche, la lettre in-extenso du général Debelle, son beau-frère et enfin, le texte français du *Précis de Poussielgue* retrouvé par lui à la bibliothèque de la Chambre des Députés.

Voir *les Indiscrétions de l'Histoire*. IVe Série : *Un prétendu crime de Bonaparte*, et appendice. EDMOND L'HOMMEDÉ.

*
* *

Le Journal de Rouen du 25 juin 1919, sous la signature de M. Georges Dubosc, a donné un excellent résumé de la question, dont la conclusion, c'est que le général républicain a été, comme tant d'autres braves gens, une victime de la tuberculose.

Ceux qui avaient, volontairement ou non, tels le marquis des Roys et M. Fréric Masson, laissé planer des sous-entendus mystérieux à ce sujet, n'ont pas insisté dès qu'on a demandé la lumière.

DONT CARE.

—

La division de Guer et Mordelles (LXXIX, 283). — Notre Confrère La Neuville trouvera les renseignements qu'il désire sur la division de Mordelles, *dite* de La Tribonnière (et non de La Trébonnière comme l'écrit à tort Crétineau-Joly) dans les *Mémoires du colonel de Pontbriand* sur les *Guerres de la chouannerie*. Paris, Plon, 1897, in-8° (p. 448 et suiv.) L'auteur, qui servit dans la division de Vitré, en 1795 et 96, a rédigé ses Mémoires vers 1840 d'après un journal qu'il écrivit jadis au cours des guerres elles-mêmes. Il fit aussi appel aux souvenirs de plusieurs de ses frères d'armes pour le récit des événements passés dans les autres divisions.

Le colonel Apuril qui écrivit l'histoire, toujours restée inédite, de la division de Mordelles, lui communiqua son manuscrit. On trouve aussi à la suite des Mémoires de Pontbriand, p. 505, la liste des officiers de l'armée royale d'Ille-et-Vilaine.

M. le vicomte du Breil de Pontbriand qui publia, en 1897, le manuscrit de son grand oncle, joignit au texte de très nombreuses notes consacrées pour la plupart à des notices biographiques sur les chouans du même département.

On trouvera également les états de services des chefs royalistes et de nombreux chouans d'Ille-et-Vilaine, vivant encore sous la Restauration, dans l'Album des Nouhes (*Généraux et chefs de la Vendée militaire et de la Chouannerie*, ainsi que dans le 5e volume de Crétineau-Joly, *Histoire de la Vendée militaire*, édition Drochon, p. 205-232.

Le canton de Guer faisant partie du Morbihan, c'est par erreur que Crétineau-Joly l'a rattaché à la division de Mordelles.

E. LEMIÈRE.

—

Société des Nations (LXXIX, 42, 330, 389). — Pour répondre, dans la mesure où je le puis, au vœu émis par le collaborateur R. B., que l'*Intermédiaire* rappelle les projets de paix perpétuelle antérieurs à celui auquel le président Wilson attache glorieusement son nom, voici ce que j'ai à dire :

En 1896, il y a donc vingt-trois ans, étant secrétaire général de la *Société Française pour l'Arbitrage entre nations*, dont mon illustre ami Frédéric Passy était alors président, et que préside aujourd'hui mon éminent ami Charles Richet, j'eus l'idée de formuler, d'une manière originale et saisissante, les aspirations des peuples Européens à un nouveau

modus vivendi entre eux, en feignant qu'elles étaient enfin comprises et qu'elles allaient être mises en pratique par leurs souverains les plus autorisés.

D'où une brochure introuvable aujourd'hui, publiée par moi, à la librairie A. Charles, 8 rue Monsieur-le-Prince, sous ce titre : *Un colloque de Rois sur l'Union Européenne, tenu secrètement au château de Windsor en juillet 1896.*

Dans cette fiction, qu'il dépendait certainement des principaux monarques Européens de transformer en réalité, je supposais que leur vénérable doyenne, la reine Victoria, avait pris l'initiative de réunir l'empereur François-Joseph, le roi Humbert, l'Empereur Guillaume et l'Empereur Nicolas pour aviser ensemble aux moyens d'établir une paix définitive entre peuples européens par de mutuels sacrifices et un organisme international.

Or, les sacrifices que François-Joseph et Guillaume II consentaient volontairement étaient à peu près ceux que la force des armées alliées impose maintenant à leurs pays, mais l'organisme international était beaucoup moins rudimentaire et beaucoup plus effectif que celui élaboré par le Grand Conseil des Alliés, sous l'inspiration du président Wilson.

Voici, résumée en quelques lignes, l'économie du nouveau régime international proposé par l'Empereur Nicolas, avec l'assentiment de l'Empereur Guillaume, et sanctionné par les autres souverains, à la réunion de Windsor :

1° Etablissement d'un suprême conseil de tous les chefs d'Etats de l'Europe, héréditaires, ou électifs, se réunissant, chaque année, sous la présidence d'un chef d'Etat différent, qui serait le président de la Confédération Européenne, à commencer par le plus âgé et à finir par le plus jeune, avec roulement dans le même ordre. Cette réunion aurait lieu dans la capitale du Président en exercice, à moins qu'elle n'eût lieu à Rome, avec la vice-présidence de ce Chef d'Etat, sous la présidence constante et suprême du Pape, qui trouverait ainsi la plus magnifique des compensations à la perte de son pouvoir temporel.

2° Formation d'un conseil fédéral composé de tous les délégués des Etats contractants, à raison d'un délégué par quatre millions d'habitants, conseil Fédéral qui se réunirait dans l'Alsace-Lorraine *neutralisée*, Strasbourg devenant la capitale de l'Europe et le siège de la Chancellerie Européenne, ainsi que celui de la Cour arbitrale chargée de statuer sur les conflits entre nations confédérées, dont une armée permanente, recrutée entre elles toutes, proportionnellement à la population de chacune, commandée en chef et divisionnairement, selon une règle à établir, et forte de cent mille hommes, occuperait le territoire fédéral.

3° Dans l'intérieur de chacun des pays confédérés, il y aurait une milice, continuellement exercée, comme la milice actuelle de la Suisse, mais seulement en vue de la défense de l'Europe contre de possibles incursions asiatiques, et d'assurer l'ordre intérieur dans chaque Etat.

4° Toutes les citadelles frontières des Etats ci-devant antagonistes seraient rasées et il n'y en aurait d'établies qu'aux frontières mêmes de l'Europe ou sur ses rivages.

5° Les Douanes entre Etats confédérés seraient abolies et l'harmonie économique serait assurée entre eux.

6° La Marine de Guerre des divers Etats deviendrait une institution fédérale.

7° La colonisation serait poursuivie, d'après un plan concerté, qui, tout en assurant de sérieux avantages aux peuples Européens, dans la mesure de leur participation, tendrait à émanciper fraternellement les peuplades éduquées.

8° Le latin, enseigné jusque dans les Ecoles Primaires, avec les simplifications nécessaires pour sa diffusion, deviendrait la langue internationale des Européens.

Telle était l'économie générale du Statut Européen sorti des délibérations de Windsor, dans lesquelles chaque souverain avait pris la parole, à son tour.

Voit-on maintenant combien serait différente de ce qu'elle est la situation actuelle de l'Europe et du monde entier, si l'accord rêvé par moi, entre les cinq principaux monarques de la partie Européenne du globe avait été établi dès 1896 ?

Nous n'aurions pas à déplorer l'abominable fléau de la guerre mondiale de quatre ans, qui stupidement déchaîné par Guillaume II, a causé la mort de plusieurs millions d'hommes, le deuil d'innombrables familles, la ruine de tant de constructions terrestres et navales, la dévastation de tant de champs et de forêts, la

perte sèche de tant de milliards, et enfin la prodigieuse crise économique dans laquelle nous nous débattrons encore longtemps.

EDMOND THIAUDIÈRE.

***

Je crois que c'est Saint-Augustin qui a le premier parlé de la Société des Nations, car dans *La Cité de Dieu*, il écrit :

Il y a une nouvelle question qui s'élève, dit-il, c'est de savoir s'il convient à un peuple vertueux de se réjouir de l'agrandissement de son empire. La cause, en effet, ne saurait en être que dans l'injustice de ses voisins qui en l'attaquant sans raison, lui ont donné occasion de s'agrandir justement par la guerre Supposez en effet, qu'entre tous les peuples voisins régnassent la justice et la paix, tout Etat serait de peu d'étendue, et au sein de cette médiocrité et de ce repos universels *les divers Etats seraient dans le monde ce que sont les diverses familles dans la cité*. Ainsi la guerre et les conquêtes, qui sont un honneur et un bonheur pour les méchants, sont pour les bons une nécessité. Toutefois, comme le mal serait plus grand si les auteurs d'une agression injuste réussissaient à subjuguer ceux qui ont eu à la subir, on a raison de regarder la victoire des bons comme une chose heureuse. (N'est-ce pas là une définition qui s'applique à merveille à la cause des Alliés ?) Mais (s'empresse d'ajouter saint Augustin), cela n'empêche pas que le bonheur ne soit plus grand de vivre en paix avec un bon voisin que d'être obligé d'en subjuguer un mauvais. Car il est d'un méchant de souhaiter un sujet de haine ou de crainte pour avoir un sujet de victoire.

Cette société des nations, cette sainte alliance des peuples doit amener une communauté d'intérêts de toute sorte, une communion des citoyens de langues diverses qui tendra, selon les uns à l'unification du langage, qui selon les autres est impossible et, qui pis est, loin de s'accentuer,ne fera que soulever les inimitiés de races et de langue. Saint Augustin a prévu cette alliance des peuples, cette mêlée des langues, cette communauté des mœurs et des habitudes ; mais il n'en parle pas sans restriction. Il intitule le septième chapitre du XIXe livre de la *Cité de Dieu : De la diversité des langues qui rompt la société des hommes et de la misère des guerres même les plus justes*.

Je borne là ma citation, mais tout ce chapitre est à lire et à méditer dans les circonstances actuelles.

LÉONCE GRASILIER.

***

Les projets de paix perpétuelle élaborés par les prédécesseurs du Président Wilson pourraient être étudiés en dehors du « Grand Dessein » d'Henri IV et de Sully dans

— 1° les lois codifiées et la religion unique du Saint Empire Romain.

— 2° Grotius et son traité de Droit International.

— 3° Œuvres de l'abbé de Saint-Pierre.

— 4° Œuvres de Kant.

— 5° la *Sainte Alliance et Madame de Krudner*.

On pourrait ajouter les projets de Louis XIV et de Napoléon et le Rétablissement du St-Empire par l'Espagne.

Dr A. LEBEAUPIN.

***

On pourra consulter avec fruit les travaux que le Père Yves de la Brière a consacrés à cette question.

R. DE BOYER DE Ste SUZANNE.

—

Les souvenirs de Charlemagne à Vienne (LXXIX, 329). — La question de la nationalité de Charlemagne a été souvent discutée sans avoir jamais été résolue. Les Allemands revendiquent ce monarque comme l'un de leurs héros nationaux, mais on sait qu'ils s'annexent facilement les grands hommes des autres pays ; et l'autorité d'Alexandre Dumas père n'est vraiment pas suffisante pour justifier une pareille prétention.

Les insignes impériaux (Reichskleinodien) conservés à Vienne ne se bornent pas aux trois attributs mentionnés par notre confrère Nisiar. Outre la couronne, le manteau et le sceptre, le trésor de la Hofburg renferme : le globe impérial, le glaive de Saint-Maurice, le glaive impérial de Charlemagne, l'aube, la tunique de pourpre, la dalmatique ornée d'aigles, l'étole, deux ceintures, les gants et les sandales du couronnement, les bas de soie pourpre brodés d'or, le sabre de Charlemagne, ouvrage oriental ancien, son livre d'Evangiles et un reliquaire. Tous ces objets se trouvaient depuis 1424 à Nuremberg ; en 1796, ils furent transportés à Vienne. En outre, le trésor de la cathédrale d'Aix-la-Chapelle possède la couronne et le sceptre des rois d'Allemagne et une dalmatique impériale, dite de Léon III.

Mais il est douteux qu'aucun de ces insignes aient jamais appartenu à Charlemagne ; il est même certain que la plupart d'entre eux datent d'une époque très postérieure.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Bompart et Bonaparte (LXXIX, 2, 385). — *Bona pars* peut évidemment donner *Bompart* ou Bompard. Mais cette étymologie ne semble pas devoir jouer ici. Bompard est un ancien prénom franc, comme Reinold, Gautier, Welram, Foulques, Durand, etc... Je le trouve fréquemment dans les familles d'Auvergne aux XI°, XII° et XIII° siècles.

HENRI D. D'A.

—

Un chapeau de Napoléon. Le Dr Lapi (LXXIX, 331). — Le docteur Lapi était en effet chambellan de l'Empereur à l'île d'Elbe.

Je passe aux chambellans. Le docteur Lapi était parvenu à la première réputation de l'île d'Elbe ; il y était parvenu par le savoir-faire plus que par le savoir... L'Empereur aurait commis une grande faute en ne l'attachant pas à sa personne.

(Pons de l'Hérault. *Souvenirs et Anecdotes de l'île d'Elbe*, par G. Pélissier, page 77). THIX.

—

Liberté,Egalité,Fraternité (LXXIX, 384). — C'est en 1848 qu'il faut fixer l'emploi de la forme encore en cours : Liberté, Egalité, Fraternité.

F. U.

—

Jansénisme : La Petite Eglise à Lyon (LXXIX, 185, 292). — Le titre même de la question que j'ai posée semble m'affranchir de l'erreur que m'impute le Bibliophile comtois.

Je n'ai pas confondu la Petite Eglise anticoncordataire avec la Petite Eglise janséniste. Les régions de l'ouest, surtout, virent la première. (Cf. : *La Petite Eglise dans le diocèse de Vannes* par J.-M. Kermorvant, in *Revue Morbihannaise*, 1893, p. 150).

Mais, la Petite église de Lyon, celle d'Utrecht furent et sont jansénistes. J'en appelle à André Hallays (*Le Pèlerinage de Port-Royal*), à l'abbé Gagnol (*Le Jansénisme convulsionnaire et l'affaire de la Planchette*, p. 10), à M. Augustin Gazier, un des derniers Jansénistes, et enfin à M. F. Uzureau (*Intermédiaire*, ibid.).

M. Uzureau dépassant les auteurs que je cite, ne craint pas de relier aux « erreurs jansénistes » la Petite Eglise anticoncordataire. Tout de même, je pense que M. Uzureau est un peu tendancieux en laissant supposer que la Petite Eglise Lyonnaise abjura son erreur en 1892.

« Des membres de la Petite Eglise » dit-il. Combien y en avait-il ? Quelles furent les conséquences de la démarche de M. Marius Duc ? Car enfin la Petite Eglise lyonnaise, janséniste, existe toujours avec une certaine organisation. Et je renouvelle ma question restée sans réponse : parenté de l'église lyonnaise avec celle d'Utrecht et le Jansénisme classique ?

Lieutenant HENRI D. D'A.

* * *

Il y a en Forez, vers Marsilly, quelques familles appartenant à la religion Réformée.

Certaines, qui fréquentent peu leurs ministres, auraient d'abord été de la Petite-Eglise.

Leur abstention des cérémonies paroissiales les aurait fait confondre par le peuple avec les vieux Huguenots, dans les cadres desquels elle seraient entrées ensuite par altération de doctrine. Je rechercherai les documents, si cela intéresse.

SOULGÉ.

* * *

Ces deux sectes, presques disparues, n'ont rien de commum.

L'Eglise d'Utrecht a beaucoup dévié de son institution primitive ; elle admet le mariage des prêtres ; ce à quoi le grand Arnaud n'eut jamais consenti, et se rattache au protestantisme, par les luthériens de Hollande, dont Hugo Grotius fut victime. Voir sa vie par Burigny. On y trouve l'exposé du point de dogme qui divisait les remontrants et les contre-remontrants. Discussion très semblable à celle du jansénisme. Voir aussi : *Notice sur l'Eglise d'Utrecht*, par Volet. Paris, 1908, in-12.

La Petite Eglise se caractérise par son intransigeance sur la question de la nomination aux évêchés : elle n'admet pas l'intervention du pouvoir civil.

Voir sur cette question, qui redevient

d'actualité (Strasbourg) : Drochon : *La Petite Eglise*. Paris, 1874, in-8° — et Guéranger : *De l'élection des évêques vers 1830* in-8°.

VARTA.

—

La vente du titre d'avocat au Parlement (LXXIX, 283). — La ville de Reims possédait, sous l'ancien régime, une université qui avait été fondée en 1548. Le niveau des études ne devait pas y être très élevé, à en juger par la Faculté de droit. L'indulgence du jury, en cette dernière, était proverbiale ; ce qui lui valait une indiscutable célébrité. Les étudiants de Paris et d'ailleurs le savaient bien : leurs professeurs avaient-ils eu la cruauté de les refuser aux examens, le remède était tout trouvé : il suffisait de prendre le chemin de Reims où l'on triomphait à coup sûr. Il importe de remarquer que ce qu'on venait chercher, c'était simplement le diplôme de licencié-en-droit : grâce auquel on pouvait se faire immatriculer dans quelque Parlement. Ce qui permettait de prendre incontinent le titre d'avocat en Parlement, ainsi en usaient la plupart des licenciés en droit. Il ne faut pas confondre ces avocats en Parlement avec les avocats au Parlement qui correspondaient à nos avocats plaidants.

UN BIBLIOTHÉCAIRE.

—

Transformation du nom patronymique (LXXIX, 187, 296, 391). — A propos de transformations ou de déformations de noms, il est un exemple saisissant et connu : la rue *Gilles Queux* devenue rue *Gît-le-Cœur*. Adrien Mithouard étudiait, il y a quelques dix ans, dans la revue *l'Occident*, des modifications de ce genre et, humoristiquement, il entrevoyait le moment où la rue Emile Dubois deviendrait rue des Piles de Bois. Monsieur Soulgé croit-il que c'est par une transformation de ce genre que l'on peut arriver de Orelu à Aureilhe ? Cette étymologie me préoccupe. A mon sens, Aureille est un nom patronymique qui vient de *auricula* dont la crase, en basse latinité est *aurella*, en français *aureilhe*, *aurelhe* et *aurelle*, nom que portèrent et portent encore diverses familles d'Auvergne.

Que cet aureilhe soit le même mot que l'*orel* provençal, l'*aralos* espagnol, l'*oreglia* italien, je n'en doute pas. Mais est-il le même que *orelu* ? Je serais très désireux d'avoir quelques précisions à ce sujet.

MILES.

—

Beaupoil de Saint-Aulaire (LXXIX, 380) — Extrait d'une généalogie très copieuse, encore qu'elle paraisse incomplète, de cette famille, publiée par le vicomte Révérend dans l'*Annuaire de la Noblesse de France... 1901*, p. 178-191) :

« Alain Beaupoil, fils naturel de Pierre Beaupoil de Saint-Aulaire, seigneur de Celles, Bertrie, Coutures, etc., et de demoiselle Hilaire de La Vigne, reçut en mai 1599 des lettres de légitimation et d'anoblissement et fut héritier universel de Mlle Catherine de Saint-Aulaire par son testament du 18 février 1556, sous la condition que ses enfants porteraient le nom de Saint-Aulaire. Il épousa, le 3 mai 1574, Marguerite de Bordes, dont [à la 7e génération] :

1° Philippe-François Beaupoil de Saint-Aulaire, baron de la Luminade, seigneur de Montplaisir, capitaine au régiment des Recrues, né en 1733, épousa, le 10 août 1760, Marie-Catherine de (*sic*) Breard dont :

1° Jean-Baptiste-Front-Yrieix, né à Paris, le 22 mai 1763 [lequel ne paraît pas s'être marié].

J'ignore si ce J. B. F. Y., était à Quiberon et si c'est lui que je trouve dans mes fiches sous ce nom : Jean, marquis Beaupoil de Saint-Aulaire, adjudant-général. Il a laissé un rapport manuscrit adressé à Puisaye et intitulé : *Journal des opérations de l'armée royale de Bretagne, depuis le 27 juin 1795, jusques à la sortie de la presqu'isle de Quiberon*. Ce document existe au *British Museum* dans le fonds Puisaye, vol C. VIII, fol. 4, ms 80, 79. Il réussit à se rembarquer au moment de la capitulation de Sombreuil. Il y avait encore à Quiberon un autre B. de St-A. prénommé : Marc Antoine, seigneur de la Dixmerie et du Pinier, né en mai 1763, troisième enfant de François-Claude B. de St-A., seigneur de la Dixmerie, etc., capitaine des vaisseaux du Roi et de Marguerite-Françoise de Bellot de Ségonsac. Marc-Antoine fut fusillé à Quiberon le 5 août 1795. Il avait épousé, en 1780, Marie Harpedanne de Belleville dont il eut 8

enfants. Le comte B. de St-A. ministre de France, est son arrière petit fils. Il n'apparaît pas que ce Marc-Antoine ait été le frère du marquis, adjudant général de Puisaye, contrairement à ce que croit M. l'abbé Robert (*Expédition des Emigrés à Quiberon*, p. 316, note 2).

H. BAGUENIER-DESORMEAUX.

—

Berruyer de Bussy Saint-Georges (LXXIX, 284). — La comtesse de Monchy, rue de Cérisoles n° 3, à Paris, est née de Berruyer.

Autant qu'il m'en souvient, ses armes sont celles indiquées dans la question de Monsieur St-A. Je suis persuadé qu'elle donnera tous les renseignements désirés.

Capitaine DE GUENYVEAU.

La famille de la Berrurière de Saint-Laon en Poitou possèdes les mêmes armes.

—

Le chevalier de Chalus (LXXIX, 334). — René-Auguste de Chalus, né à Juvigné-des-Landes le 4 décembre 1764, émigra, s'engagea comme volontaire dans l'armée des Princes, fut du débarquement de Quiberon, fit campagne avec les chouans Piquet de Bois-Guy et la Rouairie et aussi avec son frère le chevalier Louis-François de Chalus, seigneur de la Brandais. Les deux Chalus étaient fils de Simon Louis de Chalus et de Olive Angélique du Blanchet.

Louis-François de Chalus marié à Jeanne-Charlotte de Cornilleau, eut pour enfants Jean-Charles, Simon-Louis, Mathurin-Elisabeth et Louise-Jeanne, née à St-Hilaire-des-Landes le 19 janvier 1751, décédée au Perthe le 21 avril 1806, épouse de Augustin de la Broise. La terre de Chalus est située commune d'Andouillé (Mayenne).

VIDIMUS.

* * *

Le Vicomte de la Messelière, rue de Brest à St-Brieuc, généalogiste distingué et auteur de plusieurs ouvrages de premier ordre (généalogie des Frotier ; Filiations bretonnes ; etc...) avait pour mère une Chalus.

Monsieur la Neuville pourra s'adresser à lui pour obtenir de première source tous les renseignements sur les Chalus de Bretagne. Capitaine DE GUENYVEAU.

* * *

La famille de Chalus était établie dans la baronnie de Mayenne depuis quatre siècles quand éclata la Révolution. René-Auguste comte de Chalus, qui joua un rôle à Quiberon et dans la guerre de la chouannerie, naquit à Juvigné (Mayenne) et mourut à Nantes le 23 novembre 1845. Son frère, Jean-Louis, chevalier de Chalus, fut aussi l'un des chefs de la chouannerie dans le Maine de Bretagne.

F. UZUREAU

—

Graçon, peintre (LXXIX, 335). — Dans le *Dictionnaire des peintres, sculpteurs* de E. Benezit, je lis :

Grasson (Jean-Pierre) peintre, vivait au Puy-en-Velay en 1775 (Ec. Fr.). Peut-être le même que Jean-Pierre Grasson cité vers la même époque comme membre de la Société des Arts de Genève.

Ne s'agirait-il pas du même peintre ?

ASH.

—

Hadot, Librettiste (LXXIX, 237, 354). — Notre excellent confrère, M. Arthur Pougin, nous conseille, pour connaître les auteurs véritables d'*Herculanum*, de consulter les registres de la Société des auteurs et compositeurs dramatiques.

J'ai sous les yeux le *Catalogue général* des œuvres dramatiques et lyriques, faisant partie du répertoire de la Société des auteurs et compositeurs dramatiques, édité à Paris en 1863 par les deux agences Amédée Guyot et Léonce Peragallo. Je trouve page 165 : *Herculanum*, Opéra en 4 actes. Agence Guyot : 3/6 Méry, Gabriel, De Mirecourt. — Agence Peragallo : 1/6 Hadot, 2/6 F. David.

HENRY LYONNET.

* * *

C'est par suite d'une distraction dont je m'excuse que j'ai placé au Théâtre Lyrique les représentations d'*Herculanum* ; je remercie M. Arthur Pougin de la façon particulièrement aimable dont il a relevé mon inadvertance.

Je suis également reconnaissant à notre érudit confrère de la peine qu'il a bien voulu prendre de retracer, à mon intention, les nombreux avatars qu'a dû subir cette œuvre lyrique avant d'être représentée à l'Opéra. M. Arthur Pougin suppose que le nom d'Hadot n'aurait été qu'un pseudonyme sous lequel se sont cachés les collaborateurs successifs de Méry ; c'est fort possible. Cependant M.

Auguste Rondel, qui paraît être bien documenté sur la question, affirme qu'Hadot n'est pas un mythe, et même qu'il était receveur particulier des finances à Pontoise.

Cette dernière particularité a réveillé dans ma mémoire un ancien souvenir qui y était profondément enfoui. Il y a une soixantaine d'années, ma famille habitait Pontoise, et je me souviens à présent, grâce à l'intéressante révélation de M. Rondel, que mes parents avaient souvent parlé devant moi de ce M. Hadot. A une certaine époque, sa femme et lui, n'ayant pas d'enfants, avaient consenti à se charger d'un petit garçon auquel ils attribuaient volontiers une naissance aussi illustre que mystérieuse. C'est sans doute à cet enfant que fait allusion Charles Nauroy dans ses *Secrets de Bonaparte* (p. 45) : il le nomme Jules-Adrien, et le donne comme le fils illégitime de Napoléon III et de la fille d'un haut fonctionnaire de l'Empire dont il imprime le nom en toutes lettres. Ce Jules-Adrien, né à Paris le 26 janvier 1865, fut autorisé par décret du 8 avril 1884 (*Bulletin des Lois*, 1884, 1er sem. p. 140) à ajouter à son nom patronymique (?) celui de Hadot.

Pour revenir à la question qui nous occupe, je dois avouer que je n'ai jamais entendu dire dans ma famille que M. Hadot ait collaboré au livret d'*Herculanum*. Mais j'étais bien jeune alors, et il est possible que mes souvenirs me fassent défaut à cet égard. J'ai eu, d'autre part, l'occasion récente de tomber sur un numéro du *Monde Illustré*, daté du 19 mars 1859, et, à la page 186, j'ai trouvé une lettre adressée au directeur de cette publication par Méry, qui raconte de la façon suivante la genèse de son libretto :

Monsieur,

Vous me faites l'honneur de me demander quelques détails sur le dernier acte d'*Herculanum*... En 1835, après une mémorable éruption du Vésuve, j'écrivis à bord du paquebot le *Sully* un poème intitulé *Herculanum*. Il y a vingt quatre ans ! Ce poème fut publié, à mon retour d'Italie, par l'éditeur Dumont et il a été imprimé plusieurs fois par l'éditeur Lecou, et en dernier lieu par Hachette dans les *Mélodies poétiques*. Vous voyez que ma prédilection pour *Herculanum* date de loin. Le plan du poème, déjà vieux d'un quart de siècle, est à peu prè le même que celui de l'Opéra. Il y manquait le duo final, qui résume toutes les péripéties du drame. Alexis Azévédo me donna d'excellents conseils pour la coupe des récitatifs, des strophes, des morceaux, et la variété des rhythmes, et nous terminâmes ensemble la scène et le duo ce jour-là même à Chatou. Cela se passait le 4 juillet 1852. Il a donc fallu sept ans pour conduire ce commencement, qui est une fin, sur la scène de l'Opéra, et voir dans le *Monde Illustré* la gravure qui met en action le duo de Chatou, sous les traits des deux admirables artistes, Roger et Mme Gueymard. Sept ans ! avis aux jeunes compositeurs ! et encore, sans l'énergie, l'intelligence et le bon vouloir de M. Alphonse Royer, Dieu sait à quelle date de calendes grecques notre œuvre lyrique eût été renvoyée !...

Votre bien dévoué,

MÉRY.

Ainsi qu'on le voit, Méry reconnaît la part qu'a prise Azévédo à la confection du livret d'*Herculanum* ; mais il est singulier qu'il ne dise absolument rien d'Hadot, ce collaborateur dont le nom accompagne pourtant seul le sien sur l'affiche.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

Victor Hugo, garde national (LXXIX, 94, 204, 260, 357, 407). — Victor Hugo ne fut pas sans attacher quelque vanité à son titre de garde national. Il l'avait été déjà en 1830, avec un grade de sergent-major pour le moins et il avait conservé précieusement son uniforme dans une armoire depuis lors.

A tel titre qu'invité, au cours de l'été 1837, par Louis Philippe à la fête donnée à Versailles, pour le mariage du Duc d'Orléans, il s'y rendit en compagnie d'Alexandre Dumas, tous deux en tenue de gradés de la G. N.

Il fallait en effet un costume d'apparat quelconque pour cette fête dans la galerie des glaces.

Dans « *Victor Hugo raconté par un témoin de sa vie* », il est dit qu'une des premières rencontres que firent les deux maîtres écrivains gardes nationaux, dans la salle des fêtes, fut celle de M. de Balzac, en habit de marquis, un peu flottant, certainement loué au *décrochez-moi-ça* ou prêté par quelque théâtre.

Hugo avait retrouvé son uniforme avec

joie en cette occasion et s'était plu à rendre lui-même leur éclat à ses épaulettes, à son ceinturon et à son hausse-col. Il crut remarquer, disait-il plus tard, que la vue de son habit de garde national avait été fort agréable au Roi qui vint échanger d'aimables propos avec lui, ainsi que le duc d'Orléans et sa femme. Celle-ci déclara au poète qu' « elle s'était souvent entretenue de lui avec M. de Goëthe ».

OCTAVE UZANNE.

—

Famille de Piles (LXXVI à LXXVIII, LXXIX, 261, 398). — Les de Piles qui portaient d'*azur à la fasce d'argent, accompagnée de deux roses d'or, une en chef, l'autre en pointe* étaient d'origine nivernaise. Ils tirent leur nom d'un hameau de la commune de Couloutre. Au XVe siècle on trouve à Entrains, non loin de Couloutre un Pierre de Piles. A la fin de ce même siècle Jean de Piles épousa une veuve de Saulieu, Perette Vaillant, propriétaire de la terre de Champsimon, près de Varzy, dans la Nièvre, dont les de Piles demeurèrent possesseurs jusqu'au XVIIIe siècle. Fixés par ce mariage à Saulieu, les de Piles se rapprochèrent du Nivernais quand Jacques de Piles, petit-fils de Jean, épousa vers 1542 une Avalonnaise, Barbe Odebert. Ce Jacques de Piles revint au lieu d'origine de la famille et se fixa à Clamecy, dont il fut échevin en 1545, 1546 et 1561. L'un de ses oncles, Pierre de Piles, avait été successivement chantre-curé de l'église St-Martin de Clamecy, trésorier de Varzy et chanoine d'Auxerre ; un Gérard de Piles fut aussi curé de Clamecy, un autre, Pierre, chanoine d'Auxerre. Le fils de Jacques de Piles et de Barbe Odebert se maria à Clamecy, ainsi que son frère et ses sœurs. Il devint président de l'élection de Clamecy, et fut aidé dans sa fortune par son frère aîné Jean de Piles. Ce dernier joua un rôle fort important dans les guerres de religion. Secrétaire des cardinaux de Lorraine, archevêque de Reims, abbé d'Orbais, chanoine de N.-D. de Paris, syndic général de l'assemblée du clergé de France en 1579 et 1581, il fut à diverses reprises envoyé à Rome, comme ambassadeur du duc de Nevers et de la Ligue. Très chaud partisan des prétentions de Philippe II à la couronne de France, il se rallia cependant assez rapidement à la cause de Henri IV ; son frère du reste, Jacques, le président de l'élection de Clamecy, prit part dans les troupes du Béarnais, aux campagnes militaires qui se déroulèrent en Nivernais de 1590 à 1594 ; aussi en 1596 reçut-il pour lui et ses descendants des lettres d'anoblissement. La fortune de sa famille semblait assurée. Une de ses filles, Valentine, épousa André Dupin, receveur des tailles en l'élection de Clamecy et fut la cinquième aïeule des célèbres hommes politiques du XIXe siècle ; l'aîné de ses fils, Jean-Jacques de Piles, premier président de la Chambre des Comptes de Nevers, contractait alliance dans la famille Rapina de Sainte-Marie, et sa descendance devait s'éteindre avec les Moreau de Charny et les Fournier de Quincy, dont la dernière descendante, la marquise de Chabannes, devait périr sur l'échafaud en 1794.

Le fils cadet du président de l'élection de Clamecy, Adrien de Piles, épousa en premières noces à Clamecy, Barbe Granet, d'une riche et importante famille de la région, et en secondes noces en 1651, Marguerite de la Faye, originaire de la Charité. Receveur du taillon de Clamecy, échevin de la ville, chargé d'importantes missions auprès du pouvoir royal, il devint contrôleur du grenier à sel. Il mourut le 15 février 1665, ayant, semble-t-il, assez lamentablement géré sa fortune, fort estimable à ses débuts. De son premier mariage, il eut 11 enfants, dont Roger, né le 7 octobre 1635 ; cet enfant eut pour parrain Roger de Saint-Larry, duc de Bellegarde, alors exilé à la terre d'Entrains, et pour marraine Madame de Blanchefort, baronne d'Asnois. Ce fut le célèbre critique d'art.

Roger de Piles connut chez le duc de Bellegarde, les Gaignières ; à la cour de Nevers il fit connaissance de l'abbé de Marolles ; ce fut peut-être grâce à eux et à la protection des princesses de Gonzague qu'il fut mêlé dès son arrivée à Paris, au monde des artistes et des amateurs ; il suivit les cours de frère Luc, religieux recollet, célèbre peintre ; il se lia avec Ménage, avec Tortebat, avec Madame Dacier ; intime de du Fresnoy, il traduisit son traité de *l'Art de la peinture*, et donnait une introduction au *Traité d'anatomie* de Tortebat. Entré, grâce à Ménage, dans la maison des Amelot, il devint précepteur

de Michel Amelot, le futur ambassadeur. Il l'accompagna en Languedoc en 1673, en Italie 1674, et là connut les peintres Lombards. Revenu en France, de Piles reconstitua la galerie de Peinture du duc de Richelieu, et apprit à connaître Rubens. En 1682, il suivit Amelot à Venise, comme secrétaire d'ambassade ; en 1685 il l'accompagna en Portugal, et fit au cours de cette ambassade un long séjour à Madrid pour étudier les peintres espagnols. En 1689 on le retrouve avec Amelot en Suisse, et ce fut lui qui apporta à la cour le traité de neutralité signé par les cantons suisses en 1690. Dès 1684 il avait été chargé d'une mission artistique et politique en Autriche ; en 1692, Louis XIV l'envoya en Hollande tenter de susciter un mouvement républicain contre Guillaume d'Orange. Arrêté, enfermé à Lowenstein, il ne fut libéré qu'en 1697. Ce fut durant sa captivité qu'il composa son *Abrégé de la Vie des Peintres*.

Revenu en France, de Piles qui depuis longtemps était le chef de l'école coloriste, joua un rôle important ; très écouté par Mansart, surintendant des bâtiments du roi, par Coypel, directeur de l'Académie, il jouit d'un crédit considérable. Entré à l'académie de peinture le 25 avril 1699, il devint l'intermédiaire entre le surintendant des bâtiments et l'assemblée. Très assidu aux séances, il y faisait de nombreuses conférences ; publiait son *Traité de peinture pratique*, son *Cours de peinture par principes*. Les dernières années de sa vie s'écoulèrent rue de Grenelle Saint-Germain, où il mourut le 5 avril 1709 ; il fut inhumé le lendemain à St-Sulpice. L'inventaire dressé après son décès nous a été conservé.

Roger de Piles fut non seulement un critique d'art, mais aussi un peintre et un graveur : on lui doit les portraits de Boileau, du Fresnoy, de Ménage, de Madame Dacier, de Virrier, de Tortebat, et de lui-même. On ne connaît ces œuvres que par les gravures qu'il en fit. La famille de Piles s'éteignit avec lui.

Une notice généalogique sur la famille de Piles a paru dans le *Bulletin de la Société scientifique de Clamecy*, nouvelle série n° 5, 1909, p. 72 et suiv.

Léon Mirot.

Famille Du Guesclin (LXXVIII ; LXXIX, 259, 349, 392). — J'ai rencontré maintes fois dans les *Archives de la Bastille* (à la Bibliothèque de l'Arsenal) des lettres du XVIII[e] siècle, signée Du Guesclin et Bosc du Guesclin.

d'E.

—

Strada (le poète) (T.G., 855). — Dans la seconde partie de ses souvenirs intitulée : *Ce qu'il me reste à dire* (P. Ollendorff, in-18, s. d.) M. Maurice Dreyfous donne de curieux détails (p. 358 et s.) sur ce personnage singulier.

Gustave Fustier.

—

L'indiscrétion de l'Histoire (LXXIX, 378). — Celui qui entreprend d'écrire l'histoire a entière liberté de rapporter et d'apprécier, selon ses vues, les faits dont il prétend fixer le souvenir.

Mais il excède son droit lorsqu'il relate des faits inexacts bien qu'il ait été mis en demeure d'en reconnaître l'inexactitude et qu'il ait eu les moyens de le contrôler : en pareil cas, il commet une faute qui engage sa responsabilité.

Et l'éditeur doit être déclaré responsable solidairement avec l'auteur.

La réparation du dommage causé à celui ou aux héritiers de celui dont les actes ont été, en connaissance de cause, rapportés inexactement par l'écrivain, peut consister dans la suppression du passage jugé inexact, dans l'allocation d'une indemnité et dans la publication du jugement de condamnation.

Jugement du tribunal de la Seine, 10 mars 1897 et arrêt de la Cour d'Appel de Paris, 12 novembre 1897.

Voir Dalloz 1897, 2[e] partie, pp. 135 et 136.

Dans l'espèce, l'auteur et les éditeurs ont été solidairement condamnés à la suppression du passage incriminé et à défaut de ce faire dans un délai de 30 jours à payer 10 fr. par exemplaire vendu ; à un franc à titre de dommages intérêts ; à payer au maximum de 300 fr. par insertion, cinq insertions au choix des demandeurs. Edmond L'Hommedé.

—

Lettre de A. Maquet à un collaborateur (LXXIX, 376). — Cette lettre est antérieure à 1857, puisqu'il y est

question du royaume lombard-vénitien. Elle a dû, d'après le post scriptum contenant des respects pour Mme de Lacretelle, être adressée à l'homme de lettres, poète et romancier, Henri de Lacretelle (1815-1899).

BIBL. MAC.

* * *

Etant donné la personne nommée au post-scriptum, la mention faite du royaume Lombard-Vénétien et l'existence des chemins de fer, il est probable que la lettre en question a été adressée entre 1853 et 1859 à Henri de Lacretelle, littérateur et homme politique.

Lacretelle a écrit quelques poésies et de nombreux romans bien oubliés aujourd'hui. Il a fait jouer également en 1856 à la Comédie Française un drame intitulé *Fais ce que dois* ; peut-être est-ce ce drame que Maquet avait entrepris de retoucher et qu'il a cru un instant avoir égaré en cours de route. Quoi qu'il en soit, je n'ai pas découvert trace d'une collaboration quelconque entre Lacretelle et Maquet ; mais cela ne prouve rien, car on sait que ce dernier a coopéré à la confection d'un certain nombre de romans et de pièces de théâtre qu'il a laissé le soin de signer à ses collaborateurs.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Madame de Sartine (LXXIX, 336, 406). — Il existe un portrait de Mme de Sartine, née Emilie de Sainte Amaranthe, reproduit dans le volume de Lenôtre *Le Baron de Batz*, sans indication d'origine (illustration 1re page).

MOISDON LA RIVIÈRE.

—

Sausserotte ou Saucerotte de Raucourt (LXXVIII ; LXXIX, 161, 309) — Un docteur Saucerotte, qui publia, en 1881, *les Médecins au Théâtre depuis Molière*, et en 1883, *l'Histoire et la philosophie dans ses rapports avec la Médecine*, n'était-il pas de cette dynastie de médecins originaire de Lunéville ?

PAUL EDMOND.

—

Ecartelures aux quartiers (LXXIX, 382). — Au XVIIe siècle, cette manière était d'un usage courant, mais elle s'est en grande partie perdue depuis plus d'un siècle. Cependant quelques familles comme les Uzès, Gramont, Luynes, ont conservé encore aujourd'hui les écartelures de leurs alliances au XVIIe siècle.

L. C. D. L. H.

—

Ex-libris à identifier C. C. D. (LXXIX, 383). — Cet ex-libris était celui du Comte Camille Delamarre, propriétaire du château de Grotteaux, sous le Second empire.

L. C. D. L. H.

* * *

Cet ex-libris est celui de la comtesse Caroline Delamarre qui habitait le joli château des Grotteaux, situé entre Blois et Chambord (Loir et Cher). Le château des Grotteaux est situé sur la commune de Huisseau-sur-Casson.

J. K.

—

Armoiries : 8 brisques (LXXIX 336). — Une quinzaine de familles portent *d'azur à trois croissants*. Parlant des Lesseville, La Bruyère dit qu'ils ont leurs armes « communes avec de grands seigneurs qui en sont contents ». Mais quels seigneurs ? Si ces brisques sont des chevrons alésés, ce pourraient être les armes de Madame de Nompère de Champagny, née Courtin de St-Vincent, car les chevrons brisés d'or des Nompère sont souvent représentés alésés et d'argent ; le métal des croissants des Courtin est aussi variable (cachets, ex-libris.) Mais ce mariage étant de 1690 et Mme de Champagny étant morte en 1756, les amours devaient avoir repris leurs traits dès l'avènement de Louis XV...

SOULGÉ.

* * *

Brisques n'est pas un terme de blason, à ma connaissance du moins.

A-t on voulu dire trois chevrons ?

NISIAR.

—

Ordre des Chevaliers de Malte pendant la guerre (LXXVIII ; LXXIX, 25, 267). — La question ou plutôt les questions posées colonne 268 me paraissant sortir du cadre de celle primitive : je préfère ne pas y répondre longuement et renvoyer notre érudit collaborateur aux ouvrages compétents et traitant de la *souveraineté* de l'Ordre de Malte, dont il paraît douter. Notre Ordre est si bien *souverain* que, au moment de la guerre, il avait un

ambassadeur à la Cour d'Autriche, qui, se trouvait, il y a peu d'années, à Vienne, le doyen du Corps diplomatique. Le Souverain Pontife n'est pas plus le véritable souverain de l'Ordre que ne le fut l'Empereur de Russie, lorsque celui-ci le prit sous sa protection au commencement du XIXe siècle.

Les grands prieurés de Prusse, d'Angleterre sont protestants et leur séparation n'est pas ce que croit M. de L. de V. Quant à la *Langue d'Espagne*, il y a longtemps qu'elle ne dépend plus du Roi d'Espagne et qu'elle est rentrée dans le giron du Grand-Magistère. — Notre Grand-Maître, Son Altesse Eminentissime le Prince Galeazzo di Thun ed Kohenstein, né à Trente en 1850 (donc Italien maintenant), est, sinon souverain dans la forme intrinsèque du terme, du moins la personnification représentée d'un souverain collectif de l'Ordre entier, lequel est essentiellement international et sujet de personne... Rome assure (seulement) son patronage à cette royauté dépossédée... Le chapitre de Malte en s'installant à Rome statua que ce séjour était temporaire » (*Revue Mensuelle ut infra*). En Angleterre comme en Allemagne il y a des associations catholiques de l'Ordre relevant du Grand-Magistère et nullement de leur souverain.

Lire et consulter : *Souvenirs de l'Ordre* de Malte par L. de La Brière, Evreux 1890. — *L'ordre de Malte en 1891*, id. id. *Revue Mensuelle du Monde Latin*, n° VI du tome XXII, sept. 1890. *Ordonnance des Chevaliers de S. Jean de Jérusalem* par de Montagnac, Paris, Plon, 1893. — etc.

UN CHEVALIER DE MALTE.

—

Où sont les timbres recueillis en bloc. — Que deviennent les centaines de mille ou les millions de timbres usagés que chacun vous prie de récolter et de remettre à telle ou telle personne, laquelle les remet à une autre personne, etc , etc.

J'ai fait personnellement de nombreuses enquêtes, pour aboutir, toujours, à quelqu'un qui « devait » centraliser tous ses apports de timbres, mais qui ne « savait pas » ce qu'ils devenaient ; et les entassait en « attendant de les repasser à quelqu'un d'autre ! »

On dit que ces timbres servent à racheter les petits Chinois (?), ou bien que l'on récupère les colorants, mais ces explications de fantaisie ne peuvent me satisfaire ; et j'ai pensé que vous pourriez dévoiler ce mystère.

M. HAMANN.

Cette question a été déjà posée mais n'a pas été résolue.

—

Formules administratives (LXXVIII ; LXXIX, 65, 269, 413). — Mes actes ont bien peu d'importance en ce qui touche à la hiérarchie des formules. Toutefois, notre collaborateur, Monsieur Edmond L'Hommédé, me le demandant, je lui répondrai volontiers que je n'observe pas cette hiérarchie, non que je repousse la hiérarchie, mais parce que celle des formules me semble un tant soit peu factice. Il est vrai que pendant la guerre j'ai eu l'occasion de lire diverses circulaires relatives à la simplification des écritures et à la suppression de ces fameuses formules. D'ailleurs, Monsieur Edmond L'Hommedé ne connaîtrait-il pas ces circulaires aussi bien que moi ?

HENRI D. D'A.

—

Quelle a été la première préface d'un ouvrage ? — De quand datent les préfaces de maîtres ? (T. G., 725 ; LXXIX, 190, 363, 415). — Questions qui n'ont pas reçu de réponse. — Je le conçois, car les préfaces sont probablement aussi anciennes que les livres. — Nous lisons en effet dans le IIe livre des Machabées, chap. 2e, verset 33e. « Nous commencerons ici notre narration ; en fait de PRÉFACE que ce que nous avons dit suffise. »

Ce livre date d'environ 160 ans avant J. C. et témoigne que déjà on mettait des préfaces en tête des ouvrages.

J. M. A.

—

Livres de prix ou médailles (LXXVI à LXXVIII ; LXXIX, 167). — Un *chorus Poetarum*, 1615, fer aux armes du cardinal Richelieu de Lyon, porte en guise d'ex-libris une étiquette imprimée :

Ex Eminentissimi Domini, D. Ludovici Alphonsi, Cardinalis Lugdunensis Munificentia, singularique in litteras. et promovenda Juventutis Christianæ studia voluntate, hoc 3e *catéchismi praemium P. Papon hum Lugd Gilbert Ocbeau* f. (ceci à

la main) Tulit 7 Kal. Septemb. Anni 1633 (imprimé).

Ce volume porte d'autre part cet ex-libris m. : Ex dono domini de Vaugirard. Duguet.

SOULGÉ.

***

Voir Ogée. *Dictionnaire de Bretagne* Vo. Nantes, année 1663.

Les officiers municipaux voulant exciter l'émulation parmi les écoliers du Collège, achètent pour 100 fr. de livres qu'ils font distribuer à ceux qui les méritent par leurs talents ou leur application. De là l'origine des prix qui se distribuent tous les ans.

EM. G.

—

Pharmacien éditeur d'œuvres de Louise Colet (T. G. 220 ; LXXVIII, 104, 215 ; LXXIX, 224). — D'après une lettre adressée en 1842 à un de ses amis par le docteur Quesneville, les chiffres cabalistiques imprimés à la fin du volume seraient tout simplement « pour indiquer le nom » de l'auteur, qui explique en même temps les raisons qu'il a eues de garder l'anonymat.

Maintenant que ce nom a cessé d'être un mystère, les chiffres en question ne présentent plus le même intérêt qu'antérieurement, et ne constituent guère qu'un jeu destiné à exercer la patience et la sagacité des amateurs de problèmes cryptographiques.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

« Finis Poloniæ » (LXXIX, 150). — Pour W. L. *Hertolet* lire *Hertslet*.

E. BENSLY.

—

« La forme est le mâle » (LXXIX, 338). — Voir Aristote, *Metaphysica*, I. 6. Ομοίως δ'ἔχει Καὶ τὸ ἄρρεν πρὸς τὸ θῆλυ (sc. ὡς εἶδος πρὸς ὕλην) et *De Generatione animalium* I. 22. On trouve cette pensée plusieurs fois dans les œuvres d'Aristote.

E. BENSLY.

—

Premier moutardier du Pape (LXXIX, 96, 322). — La question a été déjà posée aux amis de l'*Intermédiaire*, dans les premières années de sa publication, mais il faut bien le dire, les réponses adressées ne comportaient que des considérations étymologiques, un brin à côté.

Ce terme « premier moutardier du Pape », s'appliquant à celui qui a une haute opinion de lui-même, qui se donne des airs et fait l'homme d'importance, est depuis longtemps en usage. Il a même été employé au féminin. Dans ses Mémoires, M. Du Noyer, en parlant de sa propre femme, un peu ironiquement a dit « La qualité de Mme la Consule de Nîmes l'avait rendue si fière qu'elle se « croyait la première *Moutardière du Pape* » Le plus drôle, c'est que Mme Anne Marguerite Petit Dunoyer, qui était née à Nîmes, en 1663, publia elle-même ces *Mémoires* de son mari, où elle est joliment traitée. Soit dit en passant, elle avait encore écrit des *Lettres historiques et galantes*, publiées à Cologne, en 1704, et une satire, *Le Mariage précipité*, qui ne parut qu'en 1757, après sa mort.

On a vainement cherché dans les listes et les nomenclatures des officiers de la tour pontificale, la fonction de *premier moutardier du Pape*. Suivant une légende accréditée, elle serait due à un des papes avignonnais, Jean XXII, Jean d'Ense, d'origine méridionale, né à Cahors en 1244 et d'extraction populaire, car il était le fils d'un cordonnier.

Toujours est-il qu'il aurait conservé, de son origine, des goûts culinaires assez simples et que, raffolant d'un condiment épicé, il mettait de la moutarde dans tous les plats servis à sa table. Pour assurer la fabrication de cette moutarde papale si recherchée, il aurait confié à un de ses neveux, très fier de cette fonction inattendue, la charge de *premier moutardier*. De là, le dicton appliqué aux sots vaniteux, gonflés de leur importance, et dont le nombre semble plutôt augmenter que décroître.

GEORGES DUBOSC.

***

Question déjà posée. Voir « table générale, 618 ».

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

D'où vient le mot « houille » (LXXVIII ; LXXIX, 191, 321, 421). — Précisément dans les pages que le *Vieux Neuf* (T. I, pp. 158 et suiv.) consacre à la houille E. Fournier dit, à propos d'Hullos,

le maréchal-ferrant du pays de Liège : « Ces étymologies-là sont celles dont je me méfie le plus ».

SIR GRAPH.

—

Rocade (LXXVIII ; LXXIX, 172,319). — M. Marcel Cohen me communique un témoignage qu'il tient d'officiers d'Etat-Major, anciens élèves de l'Ecole de Guerre : Dans les cours de l'Ecole de Guerre il est parlé, techniquement, et couramment, des « rocades de Berwick », le général de Louis XIV. — De quand date cette locution dans cette Ecole ?

GASTON ESNAULT.

—

Vernelle (La ou Les) (LXXIX, 139, 318). — Il serait intéressant de savoir comment les différentes localités qui portent le nom de Vernelle sont désignées dans les textes latins. Autrement il est impossible de conclure à une étymologie unique.

Certes, pour les localités en bordure de rivières où croissent les aulnes, l'étymologie, d'une manière générale, n'est pas douteuse. Il faudrait même se rappeler à ce propos les *Felices Vascones* pour lesquels Vernelle ou Verneuil seront devenus *Bernelle* ou *Berneuil*. — J'incline à croire que, dans beaucoup d'autres cas, Vernelle est une corruption de *venelle* et n'a pas d'autre sens que celui de sentier ou *coursière*.

L'adjonction de la lettre R se rencontre fréquemment dans les déformations populaires. Je pense que la même origine doit être donnée à *Brenelle*, nom d'un petit village situé sur une hauteur à 3 klm. de Braine (Aisne) et qui ne paraît pas être un diminutif de ce dernier nom. J'inclinerai à donner la même origine également aux *Eaux-Vernelles*, hameau de quelques maisons de la commune de Plainfaing, canton de Fraize (Vosges). L'abondance des eaux y donne bien l'impression de venelles fluviales enchevêtrées. — D'autre part, pour la région des Vosges, j'écarterai l'étymologie venant de *verne*. En effet, la *Notice descriptive et statistique sur le département des Vosges* (Paris, imprimerie du service géographique, 1907) ne mentionne pas, en dehors des Eaux-Vernelles, un seul nom ayant le radical *verne*. Par contre, j'y remarque : les Aulnas, les Aulnés, les Aulnées, les Aulnes, Aulnois.

HENRI D. D'A.

—

Les sens du mot « guéable » en breton (LXXIX, 338). — Rappelons d'abord que le *Dictionnaire* en question est en réalité de l'a. Cillart de Kerampoul, (et non d'un hypothétique L'Armery). Rappelons aussi que, pour les étymologies celtiques, tout ouvrage antérieur au XIXe siècle est nul et non avenu.

Le « sens » de « guéable » ou « gueapl » en breton ne fait pas question : il signifie guéable, comme dans le français d'où il est importé. La bizarrerie de la réflexion que lui consacre Cillart vient de la théorie linguistique alors en vogue. D'après dom Pezron, (à qui Cillart nous renvoie, par exemple, sous les mots « fisc » et ériger », le français a pris au breton « une infinité de mots » : même les « Meres-Langues » latine et grecque « ont pris beaucoup de mots de la Celtique » (p. 177, c. 1).

La « modestie » dont se vante Cillart est, en réalité, d'une part la difficulté de faire passer dans son petit dictionnaire le fatras de dom Pezron, d'autre part l'impuissance où il est de produire des « monumens très-anciens » qui seraient des preuves exactes.

Devant les mots qui sont communs aux langues française et bretonne, Cillart use d'un procédé double : Si le terme lui semble essentiel au fonds d'idées d'une « langue-mère », il décrète que le français l'a emprunté au breton, (exemples : *disque*, *fisc*, *féal*, *gabari*, *gué*, *bale*, etc.) ; si au contraire le breton est trop évidemment pris la main dans le sac, il l'excuse sur ce que l'objet à désigner est « bien nouveau pour des Celtes », (p. 148, c. 1), (exemples : *exécutoire*, *antienne*, *férule*, etc., etc.) Sa *Préface* donne la mesure de son entêtement passionné.

GASTON ESNAULT.

—

L'origine du mot « Hun » appliqué aux Boches (LXXIII ; LXXV ; LXXVII). — Puisque aucun des collègues de l'*Intermédiaire* n'a fourni de réponse à la question que nous y posâmes en 1917 relativement à la qualification de *Huns* appliquée aux Boches par R. Kipling, nous avons relu les œuvres de l'auteur du

Livre de la Jungle et avons enfin identifié notre citation d'antan.

Elle remonte à janvier 1903 et c'est dans le *Times* qu'elle se trouve. En effet, c'est là que Kipling publia la poésie où il protestait très vivement contre une alliance éventuelle de l'Angleterre et de l'Allemagne, qu'avait rapprochées l'affaire du Venezuela. Et c'est tout à la fin de cette pièce — à laquelle, en Allemagne, E. von Wildenbruch devait répliquer avec humeur — que se lit la strophe qui déchaîna la tempête et qui est celle à laquelle nous en avions :

In sight of peace, from the narrow seas
O'er half the world to run,
With a cheated crew, to league anew
With the Goth and the shameless Hun ! (1)

On sait, au demeurant, que Guillaume II ne conserva pas rancune à Kipling. Il le félicita publiquement d'avoir eu le prix Nobel. Lorsque le poète tomba malade aux Etats-Unis, il accabla sa femme d'un télégramme tellement élogieux que la chose fit scandale en Allemagne même ! Mais c'est à lui que revient la priorité sur le poète anglais dans l'emploi de l'expression : *Hun*, comme on le verra en se reportant à nos trois précédents articles.

CAMILLE PITOLLET.

—

Légion d'honneur (LXXIX, 336). — Les « Arrêtés » publiés au *Journal officiel*, même en ce qui concerne les décorations posthumes, disent que : « les militaires dont les noms suivent »..... « Sont inscrits aux tableaux spéciaux... Pour... »

Si on ne considère que la question papiers, usages, cela me paraît avoir un caractère précaire, provisoire, révisible, fragile... mais, faut-il considérer « ça »?

On n'*est* pas « d'honneur » par application d'un décret, ni parce qu'on a été mis en possession de croix, arrérages, papiers, parchemins, etc. ; pas plus qu'on n'est beau *parce* qu'on plaît à une ou même à plusieurs femmes ! — *Tous* les hommes qui *ont* la croix ne sont pas honorables d'après mon jugement ; et pour compenser, j'en connais qui ne l'*ont* pas et qui, à mon sens, *Sont* honorables. Qu'importe la qualification « membre de l'Ordre... » ?

Un de mes anciens chefs, qui *L*'avait, n'y faisait jamais allusion, mais, dans certains moment de grogne, disait fièrement : « On ne me retirera toujours pas ce que j'ai fait ! » c'est de se sentir, fièrement, fondé à dire cela, qui importe !... Si Vous, morts ou vivants, décorés ou non, « avez fait », je me moque fort qu'on épluche la question de savoir si Vous êtes *bien dès à présent*, *Membre de l'Ordre !* — Je demande que personne ne le fasse.

SGLPN.

***

Mon cas est sans doute le même que celui de L. V. P.

1er Nommé au cours de la bataille de la Somme, en juillet 1916, officier de la Légion d'Honneur j'en ai reçu les insignes des mains du Président de la République avec le *Cérémonial Régimentaire.*

2° Ma nomination a paru au *Journal Officiel.*

3° Une lettre d'avis émanant du *Cabinet du Ministre de la Guerre* m'informait *officiellement* de l'accord de cette distinction ainsi que des droits au port de l'insigne et aux arrérages à compter du 20 juillet 1916

4° Depuis cette date j'ai toujours touché régulièrement ces arrérages.

Dans ces conditions je ne vois pas très bien quel scrupule pourrait me donner à penser que je ne fais pas encore partie de notre Ordre National au titre d'officier.

La régularisation ne visera en rien la question d'admission, mais seulement l'établissement d'une pièce réglementaire, le *certificat d'inscription* définitif dont la lettre d'avis tient lieu provisoirement. Ce certificat est établi sur papier bleu et comporte un tracé et des renseignements qui ne figurent pas sur la lettre d'avis ; il m'indiquera mon *numéro d'inscription* sur les Registres de la Chancellerie dont il émane mais non *mon admission* elle-même

(1) « Lorsqu'est en vue la paix, avoir à « accourir, du fond de nos mers étroites, à « travers la moitié de l'univers, avec notre « marine trahie, pour nous allier à nouveau « avec le Goth et le Hun impudent ! » — Dans sa réplique, feu Wildenbruch déclarait que l'Allemagne retrancherait « pour toujours » Kipling « de la terre de Shakespeare ! » Ni plus, ni moins.

qui est chose faite depuis le 20 juillet 1916.

Depuis trois ans cette admission est inscrite sur les contrôles de la Chancellerie de la Légion d'Honneur et vraisemblablement y est accompagnée de ce numéro que l'on ne m'a pas encore dévoilé.

Si la lettre d'avis ne l'indiquait pas, c'est qu'elle émanait du Ministre de la guerre et qu'elle n'avait d'autre but que de me prévenir de ma nomination, sans s'inquiéter de détails secondaires qui ne sont point du ressort du ministre mais bien du Grand Chancelier ; quant à la Chancellerie elle trouve sans doute plus commode d'attendre la fin des hostilités pour établir en bloc tous les certificats d'inscription.

Quoi qu'il en soit, du moment que notre nomination a figuré à l'*Officiel* et que les insignes ont été réunis avec le cérémonial réglementaire, notre admission est définitive.

Lieut. Colonel G. de MASSAS.

—

Tuyauphobie et tuyaumanie (LXXVII). — Le mot « tuyaux », dans le sens de renseignement, date de 1880 environ. Il figure, en effet, dans le *Nouveau supplément* du *Dictionnaire d'argot* de Lorédan Larchey (1889), avec quelques exemples :

Moyennant 2 francs ils indiquent les *tuyaux* des courses du bois de Boulogne.

(*Le Matin*, 25 août 1887) :

Un bon *tuyau* à la Bourse est une quasi certitude de gain.

(*La Vie parisienne*, mai 1888) :

Faut-il voir dans ce terme, dit Lorédan Larchey, une allusion au mode des confidences dans le tuyau de l'oreille ?

Dans son *Dictionnaire d'argot, fin de siècle*, Charles Virmaître, en 1889, donne le mot au pluriel : *Tuyaux*. Renseignements confidentiels.

Cette expression est en usage dans le monde qui fréquente les champs de courses. Un bookmaker qui a un cheval chargé de paris, fait donner par un émissaire un faux *tuyau* sur une rosse : les imbéciles s'empressent de prendre ce cheval qui n'arrive jamais (Argot des bookmakers). P. 300.

Dans le *Dictionnaire de la langue française* d'Hatzfeld, Darmesteter et A. Thomas le mot « tuyau » avec la mention : *Figur. Néolog. Familier*, est accepté avec l'explication :

Indication confidentielle pour le succès d'une opération (1895-1900).

L'*Argot and slang*, d'A. Barrère (1889), traduit « tuyau », en anglais, par « tip » : « confidential information about a horse. »

Après mon opération, le cheval que j'ai pris, devient subitement le *tuyau*.

Webster dans son *Dictionnaire*, indique *tip*, comme familier :

To give a tip. Secret information imparted to one, esp. as to the chances of some futur event, as a horse rale, given as a guide in betting, speculating ; a « pointer ».

Le « tip » c'est le « tuyau ».

GEORGES DUBOSC.

—

Thermomètre médical (LXXIX, 288). — On fait remonter à Sanctorius (1561-1636) les premières mensurations thermométriques sur le corps humain, ce qui ne veut pas dire qu'on n'avait pas observé jusqu'alors les variations de température des êtres vivants et des malades. Sanctorius n'est pas à vrai dire l'inventeur du thermomètre médical semblable à celui que nous possédons aujourd'hui, il se servait d'une sorte d'appareil à air donnant des indications très superficielles. Toutefois c'est bien à lui qu'il faut faire l'honneur de cette découverte, employée scientifiquement ensuite par Boerhaave Haën, J. Curie, etc. C'est à partir de 1850 que la thermométrie clinique se développa, avec Winderlich, Roger et Jaccoud. Le premier thermomètre médical est donc celui de Sanctorius, quant aux modèles que nous possédons maintenant ils ont été calqués sur les appareils de thermométrie ordinaire plus ou moins modifiés pour les besoins de la clinique.

Dr A. LEBEAUPIN.

—

Le Grand pénitencier Notre-Dame (LXXIX, 380). — La réponse cherchée se trouve dans l'annuaire du Clergé de Paris (vulgairement dit : *Ordo*) à la page 93. Notre correspondant y verra que la fonction existe et qu'elle est exercée par le chanoine Pierre Batiffol, bien connu dans le monde de l'érudition.

On ne se trompe pas d'ailleurs en

croyant à l'existence du Grand Pénitencier : C'est un cardinal qui réside à Rome et est à la tête de la Congrégation cardinalice qui examine et résout en dernier ressort les questions de théologie morale.

Ce cardinal ne doit pas être confondu avec les religieux (pourquoi augustins ? — A Ste Marie-Majeure ce sont des dominicains) qui confessent dans les grandes basiliques romaines, sans être d'ailleurs investis pour cela de la haute juridiction du Cardinal Grand-Pénitencier. (Voir à ce sujet l'Annuaire Pontifical de Mgr Battandier, p. 795 de l'édition de 1919).

Dans tous les chapitres cathédraux et collégiaux, il doit y avoir un chanoine pénitencier, à qui, dans certains lieux, on donne abusivement le titre de « grand pénitencier ». Le code canonique publié récemment (contient aux canons 398,399 et 401) des indications sur la charge du pénitencier et les conditions de grade, savoir, doctrine et bon renom, qui sont requises pour être promu à cette dignité.

P. Pisani.

—

Le treizain (T.G. 189; LXXIX,8,277, 372). — Le Treizain est toujours en usage dans le diocèse de Bordeaux, les treize pièces bénites par le prêtre à la messe de mariage sont ou d'or ou d'argent ou même de cuivre suivant la fortune des époux. De ces treize pièces de monnaie l'une est conservée par l'officiant à titre d'honoraires, les douze autres sont remises à l'épouse qui doit les garder pour ne les dépenser qu'en cas d'extrême besoin. Cet usage conservé dans quelques rares diocèses en France a été général autrefois.

Ce treizain rappelle surtout la dot qu'autrefois le mari constituait à sa femme, c'était l'usage juif et celui de tous les peuples anciens. La formule de bénédiction est la suivante :

« Sanctifiez, Seigneur, ces pièces offertes, *en signe de la dot*, afin que l'épouse soit bien dotée ». Cet usage serait aussi, d'après D. Martène, un souvenir de la loi salique qui ordonnait de remettre à la fiancée le sou et le denier, ce qui s'appelait se fiancer « per solidum et denarium » — ceci explique pourquoi la présentation des pièces est un usage français que l'on retrouve dans le sacre des rois, union officielle des princes et de la nation.

Le nombre treize aurait un sens mystique et fait allusion au Christ et aux douze apôtres, l'union des époux d'après St-Paul rappelant celle du Sauveur et de l'Eglise personnifiée dans les apôtres.

Cet usage du treizain remonte d'après D. Martène à la plus haute antiquité, il cite à ce sujet des rituels manuscrits des VI, V et IVe siècles : (De antiq. Eccles Rit, t. II).

Voir « Histoire et symbolisme de la liturgie » par Lerosey, p. 363 et cours de liturgie Romaine par M. Bernard : « Le Rituel, » tome II, p. 117.

Dr A. Lebeaupin.

*
* *

Cette question a été déjà traitée dans l'*Intermédiaire*, voir tome I de l'année 1892, p. 425.

La Coussière.

—

Les eaux de Bristol (LXXIX, 288, 422). — Les eaux de Bristol dont faisait usage William Beckford sont signalées dans le « Précis historique des eaux minérales » de J. Alibert (Paris, 1826), au nombre des eaux minérales d'Angleterre les plus remarquables. Peut-être se confondaient-elles avec celles de Bath dont le nom est mieux connu, car Bath est situé près du canal de Bristol au milieu d'une gorge étroite sur les bords de l'Avon.

Dr A. Lebeaupin.

—

Glaces voilées (LXXIX, 240, 374, 422). — Voiler les glaces après un décès, c'est diminuer ce qui est trop brillant dans une maison mortuaire d'où l'usage de fermer les volets et de s'éclairer à la lumière artificielle. De même, il existe des horloges dont le mécanisme permet d'arrêter la sonnerie dans la maison du défunt tout en permettant la marche des aiguilles. Dans certaines contrées, on met un crêpe funèbre à chaque ruche d'abeilles. Tous ces usages découlent du même principe : pas d'éclat, pas de lumière, pas de bruit. J'ai connu à Cherbourg une famille qui possédait une horloge de fabrication étrangère, dont on pouvait arrêter la sonnerie sans entraver la marche des aiguilles. Sur ma demande, le possesseur

m'indiqua qu'on arrêtait la sonnerie quand il se produisait un décès dans la maison.

ALBERO.

***

Je ne connus pas cette coutume, mais une jeune parente, douaisienne, dit qu'en la campagne environnante, on la pratique encore avec quelques variantes. — Qui ne possède pas de voiles met des linges quelconques, ou même met simplement le miroir face au mur en le retournant. Elle ne sait pas l'origine de ces pratiques.

SGLPN.

***

Encore, en Basse-Normandie, à Coutances particulièrement, lorsque un décès survient, non seulement dans la maison, mais encore dans la famille, volets et persiennes sont immédiatement fermés pour une durée de plusieurs jours.

D'E.

—

Crocodiles en Ex-voto (LXIX). — Il est un peu tard pour répondre, depuis cinq ans je faisais comme bien d'autres....

Dans quelques églises de Provence on retrouve en ex-voto des crocodiles (et non des lézards). Il en est encore un à ma connaissance dans la sacristie de l'église d'Apt. Les Sauriens étaient autrefois en assez grand nombre dans les eaux du Rhône et sur les sables de la Durance. Il est probable que après avoir échappé à l'animal les riverains qui avaient pu se venger en tuant la bête en faisaient don sous forme d'ex-voto à leur église.

La Tarasque de Ste-Marthe était certainement un crocodile de forte taille.

Si vous trouvez un Provençal de la vieille école faites-vous narrer pourquoi le Rhône était ainsi peuplé vous connaîtrez la légende, une vraie galejade, accusant les Saintes-Marie d'avoir importé en Camargue le premier crocodile et pourquoi Ste-Marthe eut tant de facilités pour le dompter.

F. DOULI.

—

Les cordonniers et le crime passionnel (LXXIX, 384). — J'ai bien souvent entendu dire par un de mes proches, qui avait en politique, une grande expérience des hommes et des choses, que les cordonniers sont volontiers raisonneurs et gens à système. Cela tient, pensait-il, à leur métier sédentaire et solitaire qui laisse libre leur cerveau.

C'est pour obtenir précisément cette liberté que Spinoza avait choisi un métier manuel et s'était fait polisseur de lunettes.

Mais tout le monde ne peut avoir à son service la machine raisonnante de Spinoza et le résultat de semblables méditations peut parfois être bizarre sinon dangereux.

Cela expliquerait une certaine tendance outrancière remarquée chez des cordonniers dans les discussions politiques mais de là à les accuser de propension particulière au crime, il semble qu'il y ait loin.

EDMOND L'HOMMEDÉ.

—

Tombes d'animaux (LXXVIII ; LXXIX, 36, 83, 409). — En Angleterre, les tombes d'animaux favoris inhumés dans les jardins et les parcs furent d'un usage courant tout au cours de la « *Victoria Era* » et encore actuellement.

Tous les frères inférieurs qui meurent dans un milieu aristocratique ont leur « little burial ground ». Dans un coin du domaine dont ils furent les hôtes familiers, c'est de règle. A Londres même, au Palais de St-James et dans les ombrages de Marlborough-house, j'ai rencontré, lorsque j'y fus admis, des petites tombes touchantes, simples, presqu'ingénues dans leurs inscriptions attendries, érigées à des kings-charles, à des fox-terriers, à des sty-dogs, à des cats et même à des perroquets.

D'ailleurs, dans les pays du Nord, Suède, Norvège et en Allemagne septentrionale, les cimetières d'animaux d'intimité ont déjà depuis fort longtemps attiré l'attention des voyageurs. Il y aurait matière à toute une monographie historique, car aux XVIIe et XVIIIe siècles, il serait aisé de rencontrer en France même des tombes de chiens favoris honorés d'épitaphes d'illustres poètes — notre littérature en témoigne.

OCTAVE UZANNE.

Trouvailles et Curiosités

—

Souvenirs de Gustave Claudin sur Flaubert. — La lettre inédite suivante, écrite par un des maîtres de la chronique, a été adressée à un journaliste : M. G. M. elle est inédite et contient des renseignements intéressants sur Flaubert, c'est pour quoi nous la recueillons :

Paris, le 27 février.

Mon cher confrère,

Si je n'ai pas l'honneur de connaître votre personne, je connais beaucoup votre talent et votre esprit.

Or, l'autre jour, en parlant dans le journal l'*Eclair* du livre de votre ami Vicaire, vous avez dit de moi des choses infiniment aimables, dont je veux tout de suite vous remercier. En effet, je connais Paris que j'ai étudié à l'école de Théophile Gautier et de Victor Roqueplan.

Puisque j'ai la bonne fortune de vous écrire, je profite de cette occasion pour vous dire à quel point certains chroniqueurs ignorent les gens dont ils parlent. Je vous demanderai la permission de prendre Flaubert pour exemple. On ne connaît de Flaubert que sa haine du bourgeois. Or cette haine n'a jamais existé. Flaubert, près duquel j'ai vécu pendant vingt-cinq ans, tant à Rome qu'à Paris, vivait très bourgeoisement. C'est lui qui, à côté des travaux littéraires, faisait l'éducation des filles de son frère le chirurgien Achille Flaubert.

Quant à lui, sa vie, son activité intellectuelle, s'est partagée en deux. Il a médité les textes anciens. De cette méditation sont sortis la Tentation de St-Antoine, Salaambo, Hérodiade et la Légende de Saint-Julien l'hospitalier.

Puis à côté de cela il a été, je serais tenté de dire, en extase devant le type de M. Prudhomme dont il imitait la voix en toute occasion, même en lisant tout haut les oraisons funèbres de Bossuet. Il lisait à dessein les livres les plus niais pour en collectionner les bêtises qui le plongeaient dans une hilarité profonde. C'est de là que sont venus Bouvard et Pécuchet.

Ceux qui l'ont connu ont presque tous disparu : Gautier, St Victor, Feydeau, Mad. Sand. Il en reste deux, Maxime Ducamp, et le comte d'Osmond, Sénateur. Je serais tenté de dire moi.

Quant à Guy de Maupassant il ne l'a connu que pendant les trois dernières années de sa vie, alors que Flaubert accablé par la perte de sa fortune, n'était déjà plus lui.

Mais pardon de cette longue tirade. J'ai abusé de votre temps qui est précieux et je vous en demande pardon. Merci encore cher confrère et croyez à toute mon amitié.

GUSTAVE CLAUDIN.

—

Berryer cherche un logement. — L'illustre avocat cherchait un logement en ces temps heureux où l'on en trouvait encore. Ce qui est plaisant c'est la minutie avec laquelle il dresse le plan du logis qu'il a découvert : un architecte ne ferait pas mieux. A quelle dame était-il destiné ? On lit mal le premier mot, qui semble italien.

Chère Nevabella (?) l'appartement de la rue de l'Oratoire est joli, mais trop petit, trop restreint, sans aucuns dégagements et avec une cuisine impossible. Tout le logis serait infecté ; j'ai vainement couru la maison du rez de-chaussée au sixième, il n'y a pas une toise d'emplacement où l'on puisse faire une autre cuisine.

Mais évidemment vous avez mal regardé l'appartement de la rue de Marbeuf, il est charmant. Le biais, dont vous vous êtes effrayée, est peu de chose ; il n'y a de faux équerre que du côté de la rue et l'écart n'est pas de plus de 40 centimètres. Cela paraîtra peu quand les rideaux seront en place. Le salon sera beau et le tapis magnifique s'y encadrera à merveille ; il ne faudra qu'un peu de bande ou de rempli que par un côté. Mais vous aurez là une jolie salle à manger, un joli petit salon à peu près pareil à l'actuel. De l'autre côté, du côté du salon, ou un grand cabinet de toilette paré ou une petite chambre à coucher. Autre chambre à coucher derrière, deux bonnes chambres pour vos sœurs, trois chambres de domestiques et beaucoup de dégagements, office, etc. Je vous assure que vous ne trouverez ni mieux, ni aussi bien nulle part. C'est beaucoup moins loin que la rue de l'Oratoire, c'est presque sur les Champs-Elysées. Enfin, tout cela serait fort de mon goût. Je voudrais y aller avec vous pour vous expliquer mes idées sur quelques détails Qu'en dites-vous ? Serait-il bien que j'allasse vous prendre demain entre une et deux heures après-midi ? Faites-le moi savoir.

Puis je vous embrasse bien tendrement et dis mes cordiales amitiés à vos sœurs. Au revoir, amie bien aimée. BERRYER.

Mercredi soir 23.

On obtiendrait, je crois, une réduction sur les 4.000 fr. demandés.

[Collection Eugène Pitou].

Le Directeur-gérant :
Georges MONTORGUEIL

Imp. CLERC-DANIEL, Saint-Amand-Montrond.

LXXIX[e] Volume — Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois — 10-20-30 Juin 1919

N° 1503 — N° 1503

31[bis], r. Victor-Massé PARIS (IX[e]) — Bureaux : de 3 à 6 heures

QUÆQUE — Cherchez et vous trouverez — SINGULA — LEGENDE — Il se faut entr'aider

31[bis], r. Victor-Massé PARIS (IX[e]) — Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Pour la précision des rubriques, une question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.

Indiquer les rubriques et leurs cotes.

Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée mais envoyée directement à l'auteur de la question.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

Le bâton de maréchal. Comment le porter ? — Les trois maréchaux ont adopté des manières différentes de porter leur bâton. Quelle est la règle ?

V.

—

Conseillers du Roi. — L'histoire de l'administration, comme celle des questions économiques, est moins connue que l'histoire Politique. Un auteur qui en est à son dixième ouvrage généalogique et qui sait les dates des batailles et les cantons des départements, a dit : X. était noble, puisque Conseiller du Roi. Il s'agissait d'un quelconque juge forain. Cette énormité m'a fait songer que cet auteur n'a pas trouvé dans les dictionnaires la définition de cette sorte de Conseiller du Roi. Car la question ne vise pas les Conseillers du Roi *en ses conseils* (d'état et privé), ou *en sa cour de Parlement* ou *des aydes, chambre des comptes, ses Conseillers secrétaires, maîtres des requêtes, Trésoriers de France,* etc., dignitaires connus. Il s'agit de ces plus modestes fonctionnaires, nobles ou bourgeois par ailleurs, que l'on voit intitulés : X. conseiller du roi, la virgule suivie du nom d'une charge. Cette virgule semble attribuer une valeur autonome au titre de conseiller. Mais presque toujours une fonction suit le titre. Les actes ordinaires qui portent : M. X, Conseiller du roi, sans plus, le font par abréviation, ou parce qu'il s'agit d'un vétéran qui n'est plus en charge. Le Roi ne dit jamais *notre conseiller* sans ajouter à quelle cour ; il nomme un juriste *notre Conseiller Procureur* pour nous au Bailliage de... ; on voit des Conseillers du roi : élus en l'élection, receveurs des domaines, receveurs des Tailles, en la chambre du Trésor, contrôleurs des finances, grenetiers au grenier à sel, assesseurs et élus, commissaires des aydes, receveurs des deniers royaux, greffiers au bureau des finances, avocats du roi, Procureurs du roi, garde-seel, lieutenants généraux ou particuliers aux bailliages, capitaines juges chatelains, Prévots des maréchaux, lieutenants en la maréchaussée, chevaliers du guet, Prési-

dents en l'élection, à une Prévoté, aux sièges et ressorts présidiaux, garde de la Prévoté, notaires gardes notes au Châtelet, échevins de Paris, juges en toutes les cours royales, grandes et petites, commissaires de la marine, médecins ordinaires du roi, maîtres des eaux et forêts, aumôniers du roi ou des Princes, Conseiller du roi et d'un Prince dans un apanage, Conseiller Chambellan (pas toujours Conseiller d'état), syndic des ventes à l'Hôtel-de-Ville, etc.

Un avocat au Parlement s'intitule : X, avocat en Pt, conseiller du roi, cap. chatelain au siège royal de... ; c'est que le titre de Conseiller dépend de la seule fonction royale. Un avocat en Pt, bailly d'un duché particulier, sans plus, n'est pas Conseiller du roi. Bref il semble que ce titre ne soit qu'une simple conséquence d'une charge royale. Rare avant le XVIe, il s'étend avec la juridiction du roi, et au XVIIIe si un élu ou un receveur n'est pas qualifié conseiller, c'est sans doute par omission du scribe.

On songe à toutes les usurpations de titres consacrées par l'usage : Procureurs d'office mués en P. fiscaux, simples procureurs remplaçant par hasard le P. du roi et en gardant le titre ; arrêt du 15 mai 1703 autorisant les officiers de justice, avocats, médecins, à se qualifier nobles sans que cette qualité leur puisse acquérir la noblesse ; etc.

Une note de Ste Palaye dit : qu'il suffisait pour prendre à vie le titre de conseiller d'avoir été mandé une fois par le roi en son conseil. Cela s'applique aux personnages de conseils du roi ; mais l'avilissement du Titre, la multiplication des conseillers aux cours, purent amener les officiers subalternes des juridictions royales, désireux de s'affranchir du Bailly et de relever leurs fonctions, à usurper puis à faire admettre ce titre de Conseiller du roi.

A quoi bon la question, alors ? Voici : M. Dupont-Ferrier, dans ses *Officiers... des Bailliages... au moyen-âge* indique à plusieurs reprises *comme un cumul les fonctions et la charge* de conseiller du roi pour des juges-mages, lieutenants-généraux et particuliers, procureurs, receveurs, prévots, Bailes, etc. Or il ne s'agit certes pour ces officiers, écuyers ou bourgeois peu importe, que bien rarement de la charge de conseiller du roi *en ses conseils*. Y avait-il donc une fonction et charge de Conseiller du roi distincte des offices royaux ? A quelle époque naquit-elle et quelle fut sa durée ?

SOULGÉ.

—

Henri IV. Ses lettres d'amour. — Je serais reconnaissant au bienveillant confrère qui m'indiquerait la bibliographie des éditions qui en ont été données.

Tout ce qu'en possède la Bibliothèque Nationale a-t-il été publié ?

EDMOND L'HOMMEDÉ.

—

Les Bourbons de l'Inde. — Je voudrais avoir des renseignements documentaires authentiques et contemporains sur un Bourbon, du XVIe siècle, qui serait allé aux Indes à la Cour du Grand Mogol (en 1559) où il fonda une famille dont les descendants existent aujourd'hui.

Il y en a qui disent que c'était Jean de Bourbon, duc d'Enghien, frère puîné d'Antoine de Bourbon qui, parti de France en pèlerinage en 1541 avec son percepteur Arnauld du Plessis, fut capturé par des corsaires à Alexandrie.

Il put s'évader et débarqua au port de Broach d'où il gagna la cour d'Akbar à Fatehpux-Sikri.

D'autres disent que c'était un fils du Connétable Charles de Bourbon.

ALEXANDRE.

—

Le Mont-Royal. — L'*Intermédiaire* a publié, dans son Bulletin du 10 mars 1918 — page 232, — un article intitulé « Le Pain de Troupe sous Louis XIV » et commençant ainsi :

Le pain que l'on fournit à Mont-Royal continue à être mauvais, cela ne peut se soutenir davantage, etc.

(Communication Raoul Bonnet).

Quel est ce « Mont-Royal », où l'on faisait des distributions de pain à la troupe ? A-t-il quelque relation avec une éminence, existant sur le territoire de Sartrouville, dans la plaine de la Borde, et appelée le Mont Royal parce que très probablement Louis XIV se plaçait sur ce point culminant, voisin de Saint-Germain

où il résidait, pour suivre les revues et évolutions de ses troupes dans cette plaine ?

A. F.

—

Abbé de l'Epée. — Quels étaient les noms et prénoms des père et mère, des ascendants paternels et maternels de l'abbé de l'Epée ?

Capitaine DE GUENYVEAU.

—

Fénelon et la géométrie. — Le marquis de Colbert-Chabannais cite dans ses *Traditions et souvenirs* un fragment de lettre de Fénelon adressé à Jules-Armand de Colbert, marquis de Blainville, et dans lequel l'auteur de *Télémaque* recommande à son correspondant de

ne pas se laisser ensorceler par les attraits diaboliques de la géométrie.

Je voudrais savoir si cette opinion a été partagée par d'autres théologiens que Fénelon et si ce dernier est revenu sur cette question à plusieurs reprises.

R. DE BOYER DE SAINTE-SUZANNE.

—

Général Lefebvre des Noëllet. — Je désirerais connaître les prénoms de son père et de sa mère, que je crois née Le Duc, fille de Claude Le Duc, baron de Survilliers et de Pierrette Dumontay.

Les descendants du Général ne possèdent pas ce renseignement, qui se trouve vraisemblablement aux archives administratives du Ministère de la Guerre.

Capitaine DE GUENYVEAU

—

Payrau (Eau-forte par J.) 1892. — Quel est son titre ? Elle représente un homme et une femme assis, deux enfants auprès d'eux. Mon épreuve est avant la lettre, avec remarque figurant un fauconnier D'après quel artiste ?

SIMON.

—

Piraud, Comte du Chatelard, poète Dauphinois, amoureux de Marie Stuart. — D'après un historien du Dauphiné, Piraud était féru d'amour pour Marie Stuart à laquelle il adressa force sonnets et rondels qui furent tout d'abord bien accueillis.

Croyant voir dans cet accueil fait au poète un accueil fait à l'amoureux il s'enhardit au point de s'introduire dans la chambre de Marie Stuart qui le fit jeter à la porte.

Sans se décourager, il recommença quelques jours après une tentative analogue que, cette fois, il paya de sa tête, et le 23 février 1563, il gravissait les degrés de l'échafaud en récitant des poésies de Ronsard. — Sur le billot sa dernière pensée alla encore à la reine bien aimée.

Qu'y a-t-il de vrai dans ce dramatique incident que je ne trouve pas mentionné dans *Une vie de Marie Stuart* que possède ma bibliothèque ?

Où se serait il passé ? En 1563 Marie Stuart, veuve de François II depuis trois ans et devenue reine d'Ecosse, résidait dans son nouveau royaume.

Est-ce que le poète Dauphinois l'aurait jusque là poursuivie de son amour ? — Quel tribunal a rendu un semblable jugement dont la sévérité paraît être hors de proportion avec la faute et dont l'exécution ne cadre guère avec ce que nous connaissons du caractère de Marie Stuart.

G. DE MASSA.

—

Routhier de Lisle et le Duc d'Orléans. — Je trouve dans une brochure la note suivante :

Henry Routhier de Lisle, secrétaire de la duchesse de Montpensier, Louise d'Orléans, petite nièce de Henry IV, eût des démêlés avec le duc d'Orléans : une rivalité amoureuse en fut l'objet.

Inquiété à se sujet Routier de Lisle dut fuir la cour et se réfugia obscurément dans le Sud-Ouest ?

Pourrait-on situer exactement l'époque où eurent lieu ces incidents ?

Ne s'agirait-il pas d'une autre période et d'une dénomination différente ?

JEAN DUPLESSIS.

—

Famille Villetard (Auxerrois). — Pourrait-on indiquer le degré de parenté, si parenté il y a, entre les deux personnages suivants :

1°) Pierre Alexandre Villetard, anobli en 1748 par l'acquisition d'une charge de secrétaire du roi, marié en 1723 à Marie-Anne Dabenton, dont quatre fils qui possédèrent les seigneuries de Prunières,

Pomard, Vincelles, La Guérie, etc... toutes situées en Auxerrois.

2) Edme-Pierre-Alexandre Villetard, né à Auxerre le 28 mars 1755, député de l'Yonne à la Convention et aux Cinq-Cents, sénateur le 26 décembre 1799, comte de l'Empire par lettres patentes du 26 avril 1808, décédé à Charenton le 2 mars 1824.

UN BELLIFONTAIN.

—

Ex-libris de Bugniard de Salville. — A qui faut-il attribuer un ex-libris héraldique, XVIIIe siècle, au nom de Bugniard de Salville.

Je ne trouve pas de mention concernant cette famille dans les armoriaux et nobiliaires usuels.

NISIAR.

—

Ex-libris à identifier : d'or au lion de gueules. — A quel bibliophile appartenait l'ex-libris suivant, signé Henry-André : *d'or au lion de gueules, armé et lampassé d'azur, tenant une pomme, de sinople, à la bordure engrelée de sable ?* Devise : *Virtutis fortunæ comes.* L'écu, non timbré, est suspendu à un arbre qui paraît être un pommier. A l'arrière-plan, une cathédrale qui pourraît être celle de Reims et une tour crénelée. En bordure de la vignette : *Bibliothèque du château des Rozais.* 1908.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Greuze : « L'Heureuse famille ». — Cette gravure est-elle la reproduction d'un tableau du peintre et quel est le détenteur de ce tableau (question déjà posée) ?

P. DE F.

—

Siamoise flambée. — Dans la grande salle de Combourg, se trouvait, nous dit Chateaubriand, « un vieux lit de jour de *Siamoise flambée* ».

La Siamoise, nous en connaissons la nature : C'est un tissu soie et coton, ou chanvre et coton. Mais Littré définit : « Siamoise flambée, nom qui fut donné au chiné, étoffe qui imitait parfaitement la siamoise », Nous demandons 1° si la garniture de la chaise longue de Combourg était en siamoise ou en quelle autre étoffe ; 2° si l'effet de flambé ou de flammé qui a donné son nom à ce tissu du XVIIIe siècle était obtenu par le tissage, la teinture ou l'impression.

HENRI CLOUZOT.

—

Bibliothèque Nationale : nom d'un bibliothécaire. — Quel était le bibliothécaire chargé du département des Manuscrits en Mai 1802 ?

EDMOND L'HOMMEDÉ.

—

Essais d'Histoires des Familles Bourguignonnes. — Dans l'*Intermédiaire,* volume LXXVII, colonne 166, je lis sous la signature du correspondant qui signe « Grognard », que : « deux essais partiels d'histoires des familles bourguignonnes ont été faits, par M. de Fontenay pour Autun, et par M. Bergeret pour Nuits ».

Je désirerais savoir où ces deux essais ont été publiés et comment on peut se les procurer.

UN BELLIFONTAIN.

—

« Le Souper de Beaucaire », édition Panckoucke. — L'histoire est là, pour témoigner d'une façon indéniable que Bonaparte fut, pendant toute la Révolution, un zélé Jacobin, proclamant son admiration pour son ami Robespierre et exprimant volontiers son regret de n'avoir pu donner un gage de plus au régime de la Terreur en votant la mort du Roi Louis XVI.

C'est dans ce même esprit qu'en 1793, Bonaparte, alors simple capitaine, fit paraître une brochure intitulé : *Le Souper de Beaucaire.*

Devenu Premier Consul, Bonaparte fit disparaître habilement cet opuscule compromettant pour ses ambitions. Mais un exemplaire ayant échappé aux recherches de ses agents, et étant resté dans les mains de M Agricole Moureau, M. Panckouke, imprimeur à Avignon, put insérer cette fameuse pièce dans l'important travail qu'il fit publier en 1818, sous le titre de : *Les Œuvres de Bonaparte.*

Je désirerais savoir d'un aimable confrère si cet ouvrage de Panckouke peut être retrouvé.

ECHARPE.

Chevaliers de St-Jacques de Compostelle. — Existe-t-il un livre français donnant la liste — même incomplète — des Chevaliers de l'ordre de St-Jacques de Compostelle ?

MARTIN EREAUNÉ.

—

Chaque homme porte la forme entière de l'humaine condition. — Citation d'écrivain. Un de mes confrères de l'*Intermédiaire* serait-il en mesure de me nommer l'auteur de la pensée suivante :

« Chaque homme porte la forme entière de l'humaine condition » ?

ORFRÉMONT.

—

Buffalo. — Ce nom, usuel à Brest, Rennes et Saint-Etienne, pour désigner la voiture ouverte que remorque la voiture motrice d'un tramway, a été employé dans ces trois villes dès l'apparition de ces « balladeuses », vers 1900.

Il est usuel aussi à Angers en 1918 ; à Lyon il date de 1894.

Dans cette dernière ville on suppose que les premières voitures de ce genre conduisaient au « greatest show » du Capitaine Cody, dit « Buffalo Bill », lors de l'Exposition de Lyon de 1889. Le fait est-il exact ?

Est-on certain que le mot n'est pas venu de Buffalo, ville proche du Niagara ?

Quelles sont les villes de France ou de l'étranger où on l'emploie, et depuis quand ?

GASTON ESNAULT.

—

Les animaux décorés [*pour faits de Guerre*]. — Ne pense-t-on pas qu'il serait d'actualité et intéressant de dresser, aujourd'hui, la liste des *Animaux décorés pour faits de Guerre,* surtout de 1914 à 1918.

En voici un exemple, pour une période antérieure. Le régiment de Midlesex, en Angleterre, possédait, comme Mascotte, une *Mule !*

Elle était décorée de *trois* (chiffre fatidique) *Médailles*, qui lui furent décernées pendant les campagnes des Indes et de l'Afrique du Sud, « pour la vaillance et le sang froid dont elle fit preuve, lorsque, sous un feu violent, elle assurait le ravitaillement des munitions ».

Il a dû y avoir des *Chiens* décorés au front, ce nous semble, depuis 1914.

MARCEL BAUDOUIN.

—

De Cayrol (Ex-libris). — Un des savants collaborateurs de l'*Intermédiaire* voudrait-il me donner quelques renseignements sur la bibliothèque de Cayrol ? Je possède un volume des Juntes de Florence, 1526, portant sur la première feuille de garde le nom « De Cayrol » d'une écriture qui ne me paraît pas postérieure au XVIIe siècle, et un ex-libris du même nom. L'ex-libris est un cachet imprimé à l'encre verte, ovale de 25 × 12.5 mm. environ ; double contour ; fleur de lis au centre ; en légende : « Ex-libris de Cayrol » en majuscules probablement du XIXe siècle.

Dr M. D.

—

Famille Sartoris. — On lit dans la « Notice sur Colombes » de la collection des Notices sur les Communes du Département de la Seine par Bournon, page 43 :

« La Chapelle de secours (à la Garenne) construite aux frais des familles de l'Aigle et de Sartoris, qui possédaient tout le territoire de la Garenne, ne présente pas un caractère domanial ».

Quelle est cette famille Sartoris et quelle serait l'étymologie de son nom ?

A. F,

—

F. N. Dufriche de Foulaines. — Pouurrait-on recueillir des renseignements biographiques sur F. N. Dufriche de Foulaines, ou le Chevalier des Foulaines, jurisconsulte, né en Bretagne vers 1760, auteur d'un certain nombre de publications échelonnées de 1790 à 1820, entr'autres : *Louis XVI et ses défenseurs.* — *Réflexions d'un publiciste sur l'ordre d'arrêter le Duc d'Enghien.* — *Code de prises contenant des lettres-patentes.* — *Consultations sur la course et l'Administration des prises depuis 1400 à 1804.*

Je possède un remarquable portrait de ce personnage, peint l'an 10 de la République, par Delaperche, signé par cet auteur, né à Orléans.

MARQUIS DE VAULSERRE.

Réponses

—

Le cachet de M. Clémenceau (LXXIX, 425). — Je me bornerai ici à parler du cachet qui a servi à mon compatriote Georges Clémenceau lors de la signature de la paix. Je n'aborderai pas la question du sceau de la famille Clémenceau à propos de laquelle nombre d'erreurs ont été propagées par la grande presse.

En effet, le cachet à *chouette* qui a servi à Versailles est un souvenir d'une MÉDAILLE, bien connue des historiens de la Vendée. Je n'en possède qu'un *décalque*, sur étain, exécuté autrefois par un célèbre collectionneur de Dijon, M. Millon, sur le seul exemplaire que j'ai vu de mes yeux dans ses vitrines. Mais je sais qu'on en connaît au moins deux ou trois exemplaires dans l'ouest.

Il s'agit d'une plaquette circulaire ; d'après le moulage du plâtre de la face, que M. Millon m'a donné également, elle mesure 60 mm. de diamètre. On y voit une CHOUETTE, perchée sur rameau, vue de fasce et un peu tournée à gauche. Autour de sa tête sont TROIS *fleurs de lys*.

La fleur de lys qui se trouve entre les deux aigrettes est une petite *croix*, à branches égales. De chaque côté de cette fleur de lys, on trouve :

Vive la religion.

Vive le Roi qui correspond au corps de la chouette.

Cette médaille est, évidemment, la *chouette*, symbole des chouans de la première *Grande Guerre*, comme on disait jadis.

Mais cette médaille est de date incertaine ; elle n'est peut-être que de la Restauration.

Cette histoire de la CHOUETTE-SYMBOLE mériterait une étude détaillée, que j'ai faite, mais n'ai pu encore publier. Je me borne à ajouter ici qu'en Vendée je me suis livré, pendant 10 ans, de 1908 à 1918, à l'*élevage* et au *dressage* des CHOUETTES EFFRAIES (*Six flammes*), dans le but d'élucider tout ce qui a trait à cet oiseau et à son symbole, depuis l'époque grecque ancienne. En réalité, la Chouette Symbole, la « Chouette de Minerve » vient d'Asie mineure, où elle fut choisie, à l'époque protohistorique, pour représenter l'équinoxe d'automne et la mort de l'année, c'est-à-dire la MORT.

Dr MARCEL BAUDOUIN.

—

L'inscription du monument de Michel Servet à Paris (LXXVII ; LXXVIII, 62 ; LXXIX, 97). — J'espérais trouver dans la dernière notice de M. Frank Puaux une explication précise et définitive de la question posée, à savoir les conditions dans lesquelles avaient été supprimées les inscriptions du monument de Servet. Je dois avouer qu'à mon grand regret mon attente a été déçue. L'unique préoccupation de M. Franck Puaux paraît être de justifier la mesure prise par les autorités gouvernementales ; à ses yeux les inscriptions sont contraires à la vérité historique, donc on a bien fait de les interdire. Cela suffit à mon honorable contradicteur ; il ne cherche pas plus loin. Je me vois donc obligé de le suivre sur le terrain qu'il a lui même choisi, et, bien qu'il m'en coûte de prolonger un débat qui dévie de plus en plus de la question initiale, je vais examiner successivement les différents arguments que M. Frank-Puaux met en avant à l'appui de sa thèse.

Tout d'abord, je m'étonne de voir mon érudit confrère revenir sur l'histoire des fagots. J'ai déclaré à deux reprises que je considérais cette accusation comme mal fondée. Je le répète encore cette fois-ci avec l'espoir que M. Frank Puaux consentira à me donner acte de cette triple déclaration.

En second lieu, M. Frank Puaux consacre près de deux colonnes à me démontrer, avec attestation à l'appui, qu'*aujourd'hui* le dossier du procès de Servet est ouvert à toute personne qui désire le consulter. Si mon aimable collaborateur avait bien voulu lire avec attention ma dernière notice, il aurait constaté que j'avais reconnu cette facilité accordée au public depuis le milieu du XIXe siècle. Quant à la question de la communication *intégrale* des pièces du dossier que j'avais mise en doute, j'aurais mauvaise grâce, en présence de l'affirmation de M. Frank Puaux, même non fortifiée par le certificat de M. Paul E. Martin, à persévérer dans une hypothèse que les errements suivis dans le passé rendaient tout au moins

admissible Mais il n'en reste pas moins acquis (et c'est là le seul point intéressant) que pendant plusieurs siècles, la communication du dossier en question a été refusée aux profanes, et que Voltaire avait raison de se plaindre des difficultés qu'il avait rencontrées sur ce chapitre de la part du Conseil de Genève.

Il est vrai que M. Frank-Puaux prend prétexte du passage concernant les fagots, qui est faux, pour refuser l'inscription du passage relatif à la communication des pièces du procès, qui est vrai. Cette prétention me paraît contestable ; cependant je n'insiste pas, satisfait d'avoir obtenu la reconnaissance par mon éminent collaborateur de la légitimité des plaintes de Voltaire.

Enfin M. Frank-Puaux paraît vouloir représenter les autorités de Vienne, qui ont laissé échapper Servet, si même elles n'ont pas favorisé sa fuite, comme ayant manifesté à son égard autant si ce n'est plus d'acharnement que celles de Genève qui ont laissé pourrir l'hérésiarque dans un cul-de-basse fosse avant de le brûler vif. C'est ce que j'aurai plus de peine à admettre.

M. Frank Puaux déclare qu'il ne comprend pas le reproche que je lui ai adressé d'avoir commis un oubli à propos du procès de Vienne et prétend « qu'il n'avait pas à lier la question de l'inscription à placer sur le monument à celle du rôle de Calvin dans le procès ». C'est à mon tour de ne pas comprendre. A l'occasion de l'inscription du monument de Servet élevé à Paris en 1908, M. Frank-Puaux a cru devoir mettre en cause les juges de Vienne qui n'ont rien à faire avec la question, mais il a, en revanche, totalement négligé d'indiquer, en même temps, la genèse de l'affaire dont la responsabilité incombe tout entière à Calvin. Cette omission avait l'inconvénient de donner, à des lecteurs mal renseignés, l'impression que les poursuites exercées contre Servet à Vienne étaient dues uniquement à l'initiative de l'inquisiteur général et du cardinal de Tournon. C'est cette impression que j'ai voulu détruire, et m'inspirant du précepte énoncé par M. Frank-Puaux lui-même, *suum cuique* j'ai cru devoir, si j'ose m'exprimer ainsi, rétablir la symétrie en rappelant le rôle joué par Calvin dans cette circonstance et en démontrant notamment que les ennuis qu'avait éprouvés Servet à Vienne avaient eu leur origine non dans le zèle déployé par les deux personnages ecclésiastiques en question, mais bien dans la dénonciation portée contre lui par le Réformateur.

Mais, affirme M. Frank-Puaux, Calvin n'est pas coupable de cette dénonciation, car il a nettement contesté en être l'auteur. Je m'attendais à cet argument pour l'avoir rencontré dans une *vie de Calvin* dont l'auteur porte le même nom que mon honorable confrère et lui tient, je crois, de très près. Ce serait, suivant M. Frank Puaux, à une imprudence de Guillaume de Trie et non à une dénonciation de Calvin qu'il conviendrait d'attribuer l'arrestation de Servet et son procès à Vienne. Cette explication bienveillante me paraît bien difficile à admettre. Calvin, en effet, était le seul, dans Genève, à posséder un exemplaire de la *Restitutio*. Est-il permis de supposer que Guillaume de Trie eût osé, à l'insu du Réformateur, détacher, pour les envoyer à son cousin Arnays, le titre, la table des matières, et les quatre premiers feuillets de l'ouvrage ? Du reste, quand ce moyen eut échoué contre le pseudo Villeneuve, n'est-ce pas avec l'assentiment de Calvin que de Trie fit parvenir par l'entremise du même Arnays, à l'inquisiteur général, les lettres confidentielles que Servet lui avait écrites ?

Il est vrai, et M. Frank Puaux insiste sur ce point, que de Trie avertit Arnays, en lui adressant lesdites lettres, qu'il avait eu grand peine à les obtenir de Calvin. Il est possible qu'au moment de livrer ces lettres le Réformateur ait eu le sentiment de la mauvaise action qu'il allait commettre et, qu'alors, il ait hésité. Mais lorsqu'on sait que la correspondance entre de Trie et Arnays était dictée par Calvin, on ne peut qu'accueillir avec scepticisme l'idée que Calvin, l'autoritaire Calvin, ait obéi aux suggestions d'un personnage d'aussi mince envergure que ce de Trie.

D'ailleurs il convient de noter que lorsqu'il y avait quelques risques à courir, Calvin se dérobait volontiers derrière un personnage de second plan. Ainsi, au moment du procès de Genève, comme il fallait que l'accusateur se constituât prison-

nier en même temps que l'accusé et s'exposât à subir la peine requise par la loi au cas où le dénoncé serait reconnu innocent Calvin recula devant cette perspective et prit comme « homme de paille « son secrétaire, un ancien cuisinier nommé Nicolas de la Fontaine. Lorsque celui-ci eût joué son rôle et fut mis en liberté par le Conseil, il fallut qu'il présentât caution. Ce ne fut pas Calvin, mais le frère du Réformateur, Antoine, qui la fournit.

Il est donc évident que, si Calvin n'a pas, au sens littéral du mot, écrit de sa main la dénonciation qui a amené l'arrestation de Servet, il a souffert que les lettres intimes de ce dernier fussent livrées au correspondant de Guillaume de Trie ; et, en agissant ainsi, il n'ignorait pas qu'elles seraient mises sous les yeux de l'inquisiteur catholique. Servet l'a déclaré lui même à ses juges de Genève ; il accusa hautement le Réformateur de l'avoir dénoncé à Vienne « tellement qu'il n'a tenu audict Calvin qu'il n'ait été bruslé tout vif ». (Procès verbal de la séance du 15 août, pièce inédite du manuscrit de Genève). D'ailleurs la plupart des historiens, à l'exception bien entendu de certains apologistes de Calvin qui ont gardé sur cet incident un silence prudent, sont d accord sur ce point. Un philosophe éclectique, libéral, dégagé de tout préjugé confessionnel et, par suite, offrant toutes les garanties possibles d'impartialité, Emile Saisset, a écrit à ce sujet en 1848 :

« Calvin écouta les conseils de la haine et forma contre son ennemi un des desseins les plus perfidement atroces que la fureur théologique ait jamais inspirés... Le drame a deux actes. Il se dénoue à Genève, c'est à Vienne qu'il commence. A Genève, Servet a pu paraître l'agresseur, à Vienne c'est évidemment Calvin. A Genève la conduite de Calvin peut être expliquée sans trop de dommages, je ne dis pas pour la noblesse et la générosité de son caractère, mais du moins pour sa loyauté. A Vienne, elle ne souffre aucune justification. On conçoit que les écrivains qui éprouvent encore aujourd'hui pour Calvin une sympathie, M. Guizot en France, M. Paul Henry en Allemagne, et, en Suisse, M. Rilliet de Candolle, aient laissé dans l'ombre l'affaire de Vienne ; mais l'histoire ne connaît pas les ménagements des partis ; c'est cette odieuse affaire qu'elle doit, d'ailleurs, éclaircir ».

En dernier lieu M. Frank Puaux insiste principalement sur ce fait que Servet n'a pu être brûlé vif sur l'ordre de Calvin. puisque l'hérésiarque a été condamné par le conseil sur la réquisition du procureur général, c'est-à-dire par une décision judiciaire dans laquelle Calvin n'avait aucun ordre à donner. Mon sympathique confrère me permettra de lui faire courtoisement observer que c'est là un *distinguo* un peu subtil. Il ne s'agit pas ici d'une question de procédure, mais d'une question de responsabilité morale.

M. Frank Puaux a reconnu que Calvin a été à l'égard de Servet un accusateur haineux et passionné. Bien des années auparavant, le Réformateur avait écrit à Viret à propos de Servet : « Si jamais il vient à Genève, il n'en sortira pas vivant ; c'est pour moi un parti pris ». Calvin a tenu parole ; il a tout mis en œuvre pour obtenir la condamnation du malheureux qu'il poursuivait depuis longtemps d'une haine recuite, et il y est parvenu, Une grande partie des juges composant le conseil pouvaient être hostiles à Calvin parce qu'ils désapprouvaient les réformes politico-théocratiques que celui-ci et son parti prétendaient imposer à Genève. Mais sur le chapitre de l'orthodoxie religieuse, sur les questions de dogme, il n'existait pour ainsi dire pas de divergences entre l'accusateur et les membres du conseil, et Calvin savait bien ce qu'il faisait en livrant Servet à ses juges. Le pourvoyeur de l'échafaud est parfois aussi odieux que le bourreau lui-même. Pour prendre des exemples dans une époque plus rapprochée de la nôtre, est-ce que Robespierre encourt dans les « hécatombes » du tribunal révolutionnaire une responsabilité moindre que l'accusateur Fouquier-Tinville et le président Dumas ? Est-ce que, aux yeux de la postérité, la condamnation du duc d'Enghien ne pèse pas davantage sur la mémoire de Bonaparte que sur celle du général Hullin et des autres membres de la commission militaire ? De même l'on peut dire que, si dans le sens étroit du mot, Calvin n'a pas donné *l'ordre* de brûler vif Servet, il n'en a pas moins été, en réalité, l'auteur principal du supplice infligé à l'anti-trinitaire.

Je n'ai nullement l'intention de disculper le Sire de Maugiron de l'acte de cupidité dont il s'est rendu coupable vis-à-vis de Servet dont on assure, d'ailleurs, qu'il aurait favorisé la fuite. Je suis seulement surpris que M. Frank Puaux, négligeant une fois de plus son principe favori *suum cuique*, ait cru devoir englober dans cette défaillance du Vibaillif toutes les autorités de Vienne. Après que Servet eût été conduit dans la prison delphinale, on lui permit de conserver trois cents écus que lui avait fait tenir le grand prieur. Lorsqu'il fut jeté dans la geôle genevoise on lui prit « nonante sept écus au soleil, une chaîne d'or, pesant environ vingt écus, six anneaux d'or, une grande turquoise, un saphyr blanche (*sic*), une table de diamant, un rubis, une grande émeraude du Pérou, un anneau de cornaline à cacheter. « Je pourrais dire à mon tour des gens de Genève, Calvin y compris : *ab uno disce omnes*. J'aurai la charité de ne pas le faire.

Je suis loin d'ignorer la doctrine exposée par Lizet, le président de la chambre ardente, sur le devoir de brûler les hérétiques, doctrine que Guillaume de Trie recommandait chaleureusement, et que les juges de Genève se sont chargés de réaliser. Si, encore une fois, M. Frank Puaux avait pris la peine de me lire plus attentivement, il aurait constaté que j'ai écrit en propres termes : « Si Servet ne s'était soustrait au dernier supplice par la fuite, il est possible, il est même probable qu'il eût été condamné à être brûlé vif, car ses juges n'auraient pu faire autrement que d'appliquer les lois du royaume ». Mais j'ai dit aussi que les autorités viennoises, à la différence de celles de Genève, n'avaient pas manifesté une grande activité dans leur poursuite contre Servet, et l'avaient même laissé échapper dans des conditions qui semblaient indiquer de leur part une complicité reconnue par Servet lui-même. Elles se contentèrent de le condamner à être brûlé en effigie et l'exécution de cette sentence, dont M. Frank Puaux fait grand état, était, qu'il me permette de le lui dire, le résultat de la dénonciation de Calvin, de même que le supplice, plus réel, subi par Servet à Genève, a été la conséquence de la pression exercée par le Réformateur sur le tribunal du Conseil.

Mais, encore un coup, cette controverse nous entraîne bien loin de la question posée à laquelle je ne me lasserai pas de revenir. Je constate, à ce propos, que M. Frank Puaux ne persiste plus à attribuer uniquement à un respect spontané pour la vérité historique la mesure prise par les pouvoirs publics et, paraît maintenant admettre la possibilité d'une intervention auprès de ceux-ci en vue d'amener la suppression de l'inscription incriminée. Je m'en étais toujours douté, et, d'ailleurs, je me souviens parfaitement qu'à l'époque de l'incident, le bruit en courait. Il est seulement regrettable que M. Frank Puaux ne nous révèle point le nom de « l'honnête homme qui s'est rencontré pour avertir qui de droit » de l'erreur historique que celui-ci risquait de laisser commettre ; cette divulgation donnerait l'explication de l'incident. Mais les ordonnateurs de la mesure et ceux qui l'ont exécutée se sont renfermés, jusqu'à présent, dans un mutisme tout professionnel, et les auteurs de la démarche effectuée ne paraissent guère pressés de se faire connaître. D'autre part, il est curieux de constater qu'à part un petit nombre de journaux indépendants, la presse parisienne, comme si elle obéissait à un mot d'ordre, a paru se désintéresser de l'incident. Enfin des trois promoteurs de la souscription du monument, Rochefort et Joseph Ménard sont morts depuis plusieurs années et Poirier de Narçay vient de disparaître. Nous risquons donc de ne pas connaître avant longtemps, si nous le connaissons jamais, le fin mot de cette affaire. Il faut décidément convenir que la connaissance de l'histoire contemporaine est la chose la plus difficile qui soit au monde.

J. DE WOIMBEY,

—

Les soldats morts pour la liberté. — Réponse faite à Bonaparte (LXXIX, 330). — C'est à propos du Concordat et de la pompeuse cérémonie célébrée à cette occasion à Notre-Dame (1802) que le général Delmas fit à Napoléon la réponse citée. Mignet, dans son *Histoire de la Révolution française* (t. II, p. 277-

278; Paris, Didier, 1861), contre la chose en détail :

« Le Concordat fut inauguré en grande pompe dans l'église de Notre-Dame. Le sénat, le corps législatif, le tribunat et les principaux fonctionnaires assistèrent à cette cérémonie nouvelle. Le premier consul s'y rendit dans les voitures de l'ancienne cour, avec l'entourage et l'étiquette de la vieille monarchie.... Les militaires se rendirent à contre-cœur à la cérémonie de l'inauguration, et témoignèrent hautement leur désapprobation. De retour dans son palais, Bonaparte questionna à ce sujet le général Delmas :

— Comment, lui dit-il, avez-vous trouvé la cérémonie ?

— C'était une belle capucinade, répondit Delmas ; il n'y manquait qu'un million d'hommes qui ont été tués pour détruire ce que vous rétablissez. »

ALBERT CIM.

* * *

Je ferai remarquer d'abord qu'il faudrait dire réponse *à* Bonaparte et non *de* Bonaparte.

Pour ce qui est du mot en lui-même il aurait été dit, mais sous une forme un peu différente, après la cérémonie par laquelle fut célébrée à Notre-Dame de Paris l'instauration officielle du culte catholique rétabli par le concordat consulaire. Du reste, je ne sais plus à qui on attribue la réponse plus ou moins historique rapportée par Edme Champion, il me semble que c'était non à un général mais à un civil ; quelque philosophe comme il en existait tant, jacobins ou autres, dans le personnel gouvernemental d'alors.

Quoi qu'il en soit, voici d'après des souvenirs un peu imprécis, je l'avoue, le texte des paroles échangées : « Une belle « cérémonie, celle d'hier, n'est-il pas « vrai » dit le Premier Consul. « Oui, « répondit l'autre, seulement il y man- « quait les deux millions d'hommes qui « sont morts pour détruire ce que l'on « vient de rétablir. »

Le Premier Consul aurait pu riposter du tac au tac que les Français tombés sans nombre depuis dix ans sur les champs de bataille ne s'étaient pas sacrifiés tant que cela pour abolir le catholicisme. Si dans sa constitution dernière l'Eglise de France avait besoin de grandes réformes, il s'en fallait de beaucoup que la masse de la nation voulut la supprimer et ce n'est pas pour cela que s'étaient levées, qu'avaient combattu les armées de la Révolution. Les dirigeants d'alors, voltairiens ou disciples du Vicaire savoyard, pouvaient avoir ce but caché, ce n'était pas, l'accueil populaire fait au Concordat le démontre, le sentiment de la majorité des Français.

H. C. M.

—

Marie : Une inconnue du duc de Berry (LXXIX, 231, 339, 435). — L'*Intermédiaire* a inséré, sous le numéro 435, une note du vicomte de Reiset répondant à des observations parues sous ma signature dans le numéro de ce journal du 20-30 avril 1919.

Je ne peux pas prolonger cette discussion. Les lecteurs de l'*Intermédiaire* jugeront là qusetion.

Je ferai seulement la déclaration suivante.

Je suis convaincu que la première rencontre du duc de Berry et de Madame Brown n'a pas eu lieu en 1807 — à mon avis l'on ne saurait attribuer aucun crédit à certains dires de ce prince qui était un homme sans foi ni loi en ce qui concernait ses rapports avec les femmes.

WALTERUS.

—

Buste de Louis XVIII (LXXIX, 379). — La légende signalée par M. le Vicomte de Reiset me paraît s'expliquer aisément par le loyalisme dynastique du premier propriétaire du buste. Celui-ci était vraisemblablement un bon royaliste qui, voulant faire inscrire sur le socle de l'image en question une légende destinée à affirmer son dévouement envers Louis le Désiré, a eu la malchance de s'adresser à un ouvrier peu ferré sur l'orthographe ; de là le barbarisme qui scandalise notre éminent confrère.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

La suppression des Cens (LXXIX, 234, 340, 405). — Les décrets du 15 mars 1790 et du 25 août 1792 avaient excepté de la suppression des droits féodaux ceux qui étaient dits utiles, c'est-à-dire qui représentaient le prix et la condition d'une concession primitive de fonds. Etaient présumées telles les redevances seigneuriales en argent, grains, volailles, etc., ser-

vies sous la dénomination de cens, censives, ventes féodales, etc.. Elles pouvaient être rachetées par le débiteur. Le décret du 17 juillet 1793 supprima tous ces droits sans indemnité. Etaient exceptées les ventes ou prestations purement foncières et non féodales.

Cette distinction fournit matière à de nombreux jugements que les Recueils de Lois commentent. Ils se contredisent souvent tant il était difficile parfois de déterminer si telle vente ne se trouvait pas entachée de féodalité. En pays allodiaux surtout, il était possible d'éluder la loi. Le décret du 17 juillet 1793 est le dernier concernant cette question des cens.

M. Bonnineau.

—

Acquisition de la noblesse en Bretagne (LXXIX, 239, 341). — Je croyais l'arrêt concernant la noblesse des maires et échevins de Nantes du 26 juin et non du 9 septembre 1669. Quoi qu'il en soit, cet arrêt est bien spécial à Nantes mais de semblables ont été accordés avant 1692 à d'autres villes comme la Rochelle, Angoulème, Lyon, Toulouse, Bourges, Bordeaux, Angers, Poitiers. A Poitiers c'était Charles V qui, en 1372 avait concédé les privilèges de la noblesse au maire et aux 12 échevins élus chaque année.

A Angers, Louis XI en 1475, instituant maire et échevins leur accorda aussi la noblesse.

En mars 1667 ces privilèges furent abolis pour toutes les villes où ils existaient. Cependant ils ne tardèrent pas à être rétablis mais en les restreignant.

En 1670 pour Angers, par arrêt du 4 janvier 1685 pour Poitiers, la noblesse fut accordée au maire seulement de ces deux villes à condition qu'il serait élu 2 fois et qu'il excercerait 4 ans.

L'édit de 1692 abolit tous ces arrêts, mais on ne tarda pas à revenir aux coutumes précédentes en 1702 à Angers et en 1718 à Poitiers.

M. Bonnineau.

—

L'indiscrétion de l'histoire (LXXIX, 378, 454). — Il est admis, je crois, qu'on peut s'exprimer librement sur le compte d'un personnage notoirement historique, même si ce n'est pas à son avantage, sans que les descendants aient rien à dire. Il en serait de même en ce qui concerne des individus n'ayant pas de descendants, ou dont la famille serait éteinte.

En revanche, combien serait-il fâcheux et de mauvais goût de mettre au jour des secrets de famille s'ils regardent des gens vivants ou dont la mort ne remonterait pas loin. On pourrait aussi s'attirer des désagréments.

Le P. S. de la demande me semble naturel.

A. N.

***

Une année de l'*Intermédiaire* ne suffirait pas à épuiser la question. Elle relève plus du sens de l'à-propos que de la légalité. On peut certes admettre que tout est permis quand il s'agit d'un chef d'état ou d'un prince. Tout de même, le chef d'état ou le prince peuvent, sinon vous envoyer à la Bastille, du moins vous répondre par l'exercice d'un de ces nombreux moyens qui ont remplacé la Bastille. — Je pense qu'on peut user librement de tout texte et le publier, dont chacun peut avoir communication dans les bibliothèques et archives publiques. Ainsi, malgré les désirs que d'aucuns en ont eu, nul n'a pu protester contre la publication des rapports de la police des mœurs sous Louis XV, bien que nombre de familles encore existantes y fussent intéressées.

Par contre, on a poussé des clameurs contre la publication des noms de certains romans à clef, visant ici un camérier du Pape, là un académicien en renom, ailleurs un évêque de... etc... Cependant les différends ne furent pas portés devant les tribunaux, peut-être parce que les auteurs de ces publications auraient pu prouver que leur documentation était extraite de recueils publics : la *Gazette des tribunaux* ou la *Revue des grands procès contemporains*.

Je pense, dis-je, que tous les documents qui figurent, par exemple, dans les Archives départementales peuvent être publiés. Et cependant, comme nous avons des juges en France, celui-là devrait être solidement armé qui voudrait publier de nombreuses pièces des archives révolutionnaires concernant la consolidation ou l'origine de la fortune et quelquefois de la

noblesse des descendants d'acheteurs de biens nationaux dans certaines de nos provinces Mais que gagnerait l'histoire à une telle publication et combien de familles résisteraient à la critique si l'on recherchait l'origine de leur fortune ? Qui pourrait alors donner tort à un tribunal qui se montrerait sévère en pareil cas ?

A mon sens, on peut légalement tout dire si l'on a la force de se défendre. Et par force, je n'entends pas autre chose que l'opposé du droit. La diffamation est classique dans une certaine presse, surtout lorsqu'elle voisine avec le chantage. Le journaliste besogneux ou le directeur vénal publie un premier article intitulé : *Est-il vrai* ? Le monsieur pris ainsi à partie ne comprend pas tout de suite. Deux jours plus tard, nouvel article sous ce titre : *Du nouveau*. Le monsieur comprend. Il paye ou il ne paye pas. Dans le premier cas, il peut espérer que tout est fini. Dans le second cas, troisième article avec le titre : *Un scandale*. Si la victime s'adresse à la justice, soit dans le cas de chantage, soit dans le cas de divulgation de faits privés ou de documents particuliers, je crois qu'elle ne pourra porter plainte que pour le chef de diffamation et n'obtenir justice que par les articles du code qui la punissent Et encore, là ou la loi dira oui, on ne sait pas trop ce que dira la jurisprudence.

HENRI D. d'A.

—

Le grand pénitencier de Notre-Dame (LXXIX, 380, 467).— Le pénitencier de N. D. existe toujours, c'est un chanoine membre du chapitre métropolitain. Tout chapitre d'Eglise, cathédrale ou même collégiale doit ou devrait compter parmi ses membres un théologal et un *pénitencier*.

Les canons 398 et 399 — Livre II du « Codex juris Canonici » établi par Pie X et promulgué par Benoît XV font mention de ce pénitencier auquel sont réservés certains cas prévus dans la discipline. Toutefois on ne compte qu'un seul grand pénitencier « Pœnitentius Major » qui est un Cardinal résidant à Rome.

Avec le temps la sévérité s'adoucit et peu de pénitents doivent comme autrefois Tannhauser entreprendre le voyage à Rome pour la rémission de leurs péchés. Pourtant les déplacements sont plus faciles... mais hélas combien moins poétiques les pélerinages en chemin de fer !

Dr ALF. LEBEAUPIN.

—

L'Etoile de la Nativité (LXXXI, 380). — Il existe en effet à Jérusalem et dans plusieurs autres lieux de Terre-Sainte, beaucoup d'étoiles marquant le lieu précis où se serait passé tel ou tel épisode biblique. Ces identifications sont généralement arbitraires et dénotent un manque absolu de critique, doublé parfois d'un peu de roublardise. A Jéricho, j'ai demandé à un guide : « Est-ce sur cet arbre qu'était monté Zachée, pour voir le cortège du Sauveur ?

— Non, c'est sur celui que vous voyez là, un peu plus loin ». — « Ah ! »

UN ANCIEN PÈLERIN.

—

Arnauld de Praneuf (LXXIX, 284). — La famille en question est actuellement représentée par le commandant de Praneuf, ancien chef d'escadrons de cavalerie.

En s'autorisant de mon nom et en faisant connaître les motifs qui guident les recherches de notre collaborateur, Henri D. d'A, ce dernier peut lui écrire directement et je ne doute pas qu'il recevra satisfaction.

Adresser la lettre au « Cercle militaire » de Nice.

G. DE MASSAS.

—

Deltuf (XI). — Paul Deltuf était un pauvre hère de lettres, dont Maxime Du Camp, qui l'avait connu par l'entremise de Flaubert, a raconté dans ses *Souvenirs littéraires* la misérable existence.

Disgrâcié de la nature, affligé d'une claudication prononcée, il avait une petite fortune que lui dévorèrent en peu de temps une gueuse qu'il avait prise pour un « ange » et un ami spéculateur. Ruiné et retombé de son septième ciel, il écrivit un roman autobiographique intitulé les *Pigeons de la Bourse*.

Puis il s'imagina posséder des qualités d'historien et composa une *Histoire de Machiavel* que personne ne lut. Tous ces déboires successifs finirent par troubler sa raison, et il mourut jeune encore dans

un asile d'aliénés. Du Camp assure que Flaubert lui reconnaissait du talent.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Famille du Guesclin (LXXVIII ; LXXIX, 259, 349, 392, 454). — Je me suis laissé dire par quelqu'un, le tenant de bonne source, qu'un St-Gilles, dans les guerres de la Chouannerie, dut à sa bravoure de recevoir de ses frères d'armes le surnom de « du Guesclin », qui serait resté, dès lors, attaché à son nom de famille, et que les St-Gilles n'ont pas la prétention de descendre du fameux connétable.

A. N.

—

Le chevalier de Flamanville (LXXVII). — Le chevalier de Flamanville qui offrit un asile à Jean Jacques-Rousseau, était seigneur de Flamanville, par sa mère Elisabeth Bazan, marquise de Flamanville, née en 1730 et morte le 12 avril 1761. Elle avait épousé Jean Joseph Le Conte de Nonant, marquis de Raray, le 14 mars 1747. Il était né vers 1722. Lui-même descendait de François Louis de Nonant, dit le marquis de Raray, mort le 22 mai 1736 et qui avait épousé Louise Joséphine Chevalier d'Enfrenel, née le 29 mars 1714.

Il avait pour frères Jean Gaston, comte de Pierrecourt, ancien capitaine au régiment du roi, chevalier de St-Louis et Louis le Chevalier de Raray, qui fut mestre de camp de la cavalerie, chevalier de St-Louis.

Ces Le Conte de Nonant étaient une vieille et ancienne famille normande de robe et d'épée, dont les preuves ont été données par Chérin, en 1784. Elle aurait eu pour origine Colinet Le Conte qui fut connétable de Navarre, à la fin du XII[e] siècle. Elle se serait divisée en plusieurs branches : marquis de Bretoncelles, de Pierrecourt, de Raray, comtes de Cerrières, barons de Beaumesnil. Pendant longtemps les marquis de Nonant auraient habité La Sarthe et l'Eure. François Le Conte de Nonant, seigneur de Fontaine. Durestu, de Huest, de Brucourt et Bretoncelles, qui avait épousé Marie Luce de Lancy-Raray, avait été maintenu dans la noblesse en 1669. (*Voir Dictionnaire de l'Eure* par Charpillon au mot : *Huest*). Le Conte de Nonant, dit le premier Président Claude Pellot, dans ses *Notes* publiées par A. Le Prévost. (Rouen, 1915, p. 201) « a 28.000 livres tournois de rente ; a des fils ; honneste homme et vieux ».

Un autre Le Conte de Nonant, seigneur de St Martin de Cernières, toujours d'après Claude Pellot, était loin d'être aussi riche. Il note, en effet, « *Nonant* ; a espouzé la « fille de M. Aubry ; 25 mille livres tour- « nois de rente. en detté. Il est mestre de « camp de cavalerie et présentement, « ancien lieutenant des gendarmes du Roy. « *Ruiné* ». Il avait eu un différend. avec Henri le Pellerin de Gauville, seigneur du fief de Gauville, au sujet de la préséance et des honneurs dans l'église de Cernières. (*Voir* : *Dictionnaire de l'Eure*, par Charpillon, au mot : *St-Pierre de Cernières*). Arrêt rendu en sa faveur.

La famille Le Conte de Nonant, marquis de Raray, avait été élevée au marquisat en janvier 1654. Elle portait : *d'azur au chevron d'argent, accompagné de trois besans mal ordonnés d'or.* Cimier : *Sauvage issant, de carnation, ceint de lierre, tenant une massue sur l'épaule.* Tenants : *Deux sauvages de carnation, ceints et couronnés de lierre, tenant une massue sur l'épaule.*

La famille des Bazan de Flamanville, était, sans nul doute, une des plus anciennes de Normandie. Dans son *Histoire de la Maison d'Harcourt* (p. 446). La Roque cite un Jean Bazan ; un autre, Richard Bazan de Flamanville figure à la revue du M. St Michel en 1424. Parmi les plus connus de cette famille figura Hervieu Bazan, marquis de Flamanville, baron de Triauville, Siouville, Despieux, Grouville, Benoiseville, St Paul, Baubigny, bailli du Cotentin, qui avait épousé Jeanne d'Argouges et, en secondes noces, Agnès Molé, sœur de Marie Molé, femme du marquis d'Hocquincourt. Il eut pour enfants : Jean René, marquis de Flamanville, capitaine lieutenant des gendarmes bourguignons ; marié en 1690 à Marie Anne Le Camus, mort en 1715 et Charles Mathieu, comte de Flamanville, capitaine enseigne des gendarmes d'Anjou, tué à la Marsaille, en 1693.

« Ces enfants mineurs de feu M. le mar- « quis de Flamanville, disent *Les Notes de « Claude Pellot*, déjà citées, sont les plus « riches de la Vicomté : ils font leurs étu- « des. M. le Président de Champlatreux et

« le marquis d'Hocquincourt en sont tu- « teurs ; ils s'appellent Basan ; le mar- « quisat de Flamanville vaut 30.000 livrés « tournois de rente ». D'autre part, un *Rôle de la noblesse du Cotentin en 1640*, donne : Guillaume Bazan, sieur de Flamanville, « qui est très ancien, a esté homme « de probité ; a deux filz, dont l'aisné est « homme de repos ; a espouzé la sœur du « baron de Raanes, dont il n'a point « d'enfants ; le cadet est capitaine au régi- « ment de Piedmont, homme de cœur et « de servisse ». (*Société archéol. de la Manche* t. XI, p. 47). Parmi les enfants d'Hervieu Bazan, il faut encore citer Jean Bazan, mort en janvier 1721, évêque de Perpignan, puis Nicolas-Edouard, chevalier de Malte, commandeur de Troyes.

De Jean René, le capitaine des gendarmes bourguignons, sont nés : un fils, comte de Flamanville, qui fut capitaine en pied au régiment de Dragons du Roi, mort sans alliance, et Jean-Jacques Bazan, qui avait épousé Françoise Bonaventure de Mauconvenant. C'est de ce mariage que naquit en 1730, Marie Françoise Elisabeth Bazan, qui devait épouser Jean Joseph Le Conte de Nonant, marquis de Raray (ainsi que nous l'avons indiqué). C'est un fils de ce mariage d'Elisabeth Bazan, dit le chevalier de Flammanville, qui offrait dans le vieux château de Flamanville, dans la Manche, près de ce petit port de Dielette, dont il a été si souvent question en ces derniers temps, un abri et un refuge à Jean-Jacques, désespéré et, attristé, cherchant la solitude. Dans ce vaste domaine, où existent de grands jardins, parés d'une végétation méridionale à cause de la douceur du climat, il avait fait construire une tour, dont on avait une vue superbe sur la mer, et les falaises granitiques de Flamanville. C'est ce pavillon Jean-Jacques Rousseau qui lui fut offert, en 1778. Rousseau qui avait déjà refusé plusieurs offres, ne crut pas devoir les accepter et ne se rendit jamais à Flamanville.

GEORGES DUBOSC.

—

Famille Lempereur (LXXVII ; LXXVIII ; LXXIX, 62, 204) — Si le collabo Grandmesnil veut bien me communiquer ses notes généalogiques sur la famille Lempereur (Normandie), je lui en serai reconnaissant, à cause d'une alliance entre les Lempereur et les Hérault.

G. DE LA VÉRONNE.

—

Le peintre Leriche (LXXIV, 333) = Je peux signaler à nôtre confrère M. T. une bonbonnière dont le dessus est peint à la gouache et représente des fleurs — des roses principalement ; cette œuvre de Leriche est datée de 1804. Lorsque j'achetai cette bonbonnière à une vente de famille, l'expert, M. Lasquin, m'assura que Leriche était un peintre fort apprécié.

QUATRELLES L'EPINE.

—

Famille Loppin de Gemeaux (LXXIV, 286, 395). — Que M. Paul de Montzaigle veuille bien m'excuser de n'avoir pas répondu plus vite à sa question. Un voyage nécessité par la mort du baron Loppin de Gemeaux m'ayant empêché jusqu'à ce jour de lire l'*Intermédiaire*.

La famille Loppin de Gémeau est actuellement représentée par le baron Albert Loppin de Gémeaux, fils du baron Charles, récemment décédé. Il est le propriétaire actuel du château.

Je ne connais pas de parenté avec le général dont parle M. de Montzaigle.

Gemeaux est un village situé sur la ligne de Dijon à Is sur-Tille, à 5 kilomètres environ de cette dernière ville.

P. DE CHAMPS.

—

Famille de Meaux (LXXVII, 477). — La famille de Meaux n'est pas éteinte, ses descendant habitent Lausanne.

M. Louis de Meaux a publié il y a quelques années une brochure sur sa famille dont il doit posséder tout au moins une partie des archives. Cette brochure n'est pas en librairie, mais je la tiens à la disposition de l'auteur de la demande si elle peut l'intéresser.

P. H.

—

Mortemer et Mortimer (LXXIX, 238). — A ces deux familles, et aux Mortemart, ne faudrait-il pas encore ajouter l'ancienne famille poitevine des Taveau de Morthemer ?

G. DE LA VÉRONNE.

—

Le prince Jules de Polignac (LXXVIII ; LXXIX, 206, 306). — M. E.

Lenient blâme M. Frédéric Masson de n'avoir pas fourni ses preuves quand il a parlé des « apparitions » du prince Jules de Polignac, et paraît me reprocher, par la même occasion, d'avoir reproduit cette même allégation en m'appuyant sur le témoignage unique du chancelier Pasquier.

Je ne me sens pas qualifié pour défendre ni même pour juger la méthode historique adoptée par l'infatigable et enthousiaste biographe de Napoléon, méthode qui, je le concède, contraste avec celle que Taime a mise à la mode et qui consiste à accumuler les références. Toutefois, je me permettrai de faire courtoisement observer à notre érudit confrère qu'un fait historique n'est pas nécessairement faux parce que l'auteur a négligé d'indiquer ses sources.

Si, d'autre part, je n'ai cité à l'appui de mon dire que les *Mémoires* du chancelier Pasquier, c'est que, bien qu'ayant rencontré dans d'autres ouvrages, histoires ou mémoires, sur la mentalité du dernier ministre de Charles X et sur celle du vieux roi, des appréciations analogues, je n'ai pas cru devoir en faire état, dans la crainte d'allonger inutilement ma notice Mais puisque M. Lenient paraît le désirer, je vais combler cette lacune.

Sans compter le récit de la comtesse de Boigne, qui rapporte la réponse de Charles X au comte de Broglie-Revel à peu près dans les mêmes termes que Pasquier, son ami intime, voici ce qu'écrit Semonville dans son *Mémoire sur les Journées de Juillet*.

Le duc de Duras descendit le 28 Juillet au matin chez le roi et lui dit :

— Le Roi a-t-il entendu le canon ?

— Oui, répondit Charles X à peine éveillé, et *j'ai su depuis que ce n'était rien*. Tenez-vous donc tranquille.

« J'ai su depuis ». Or, personne, avant le duc, n'avait pu pénétrer dans l'appartement. *Le Roi croyait donc avoir des intelligences célestes ; il pensait donc être éclairé et dirigé par elles ?*

Voici maintenant le portrait qu'Achille de Vaulabelle, dans son *Histoire des deux Restaurations*, a tracé du prince de Polignac :

Dominé par la foi la plus absolue, la plus aveugle, cet homme politique, à chaque page de ses *Etudes historiques* voit... *l'intervention directe de la Divinité* dans tous les événements humains...Admirateur passionné des Jésuites, *plein de foi dans tous les miracles, sa crédulité est également sans bornes* pour toutes les exagérations qui caressent ses passions et ses préjugés.

Le baron d'Haussez, qui était le collègue du prince de Polignac dans le ministère du 28 août 1829, le dépeint sans indulgence de la façon suivante :

... Ses manières, à la fois niaises et obligeantes, offraient un mélange de la politesse de cour et du *mysticisme d'une confrérie*.

Enfin, Lamartine, dans le tome VIII de son Histoire de la Restauration, ne met pas en doute les « apparitions » auxquelles était sujet le dernier ministre de la monarchie légitime :

... Un homme... d'un royalisme qui faisait du roi non-seulement un père, mais une ombre de Dieu sur la terre, d'une piété plus convenable à un cloître qu'à un palais et *qui s'exaltait quelquefois jusqu'à l'extase et jusqu'aux interventions surnaturelles de la grâce divine dans les destinées humaines*.

J'arrête ici mes citations, et j'ose espérer que, devant ces témoignages formels de contemporains, M. Lenient voudra bien reconnaître qu'en faisant allusion aux « apparitions » du prince de Polignac, M. Frédéric Masson n'a fait que s'inspirer de ces témoignages et qu'en définitive, il ne s'est pas rendu coupable d'une affirmation téméraire.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Rohan-Guéménée et Rohan-Chabot (LXXVIII ; LXXIX, 160, 253, 308, 399). — Il n'y a jamais eu qu'un duc de Rohan dans la maison de Rohan : Henri (fils de René de Rohan et de Catherine de Parthenay), vicomte puis duc en 1603, prince de Léon, né en 1579 et tué en 1638 au siège de Rhinfelden.

Ce grand personnage avait épousé, en 1605, Marguerite-Marie de Béthune, fille de Sully. Il eut d'elle une fille, Marguerite, qui épousa, en 1645, Henry Chabot, seigneur de St-Aulaye, appartenant à une ancienne et illustre Maison.

A cette époque, Marguerite-Marie de Béthune, duchesse de Rohan, mère de celle ci, produisit un fils, appelé Tancrède, âgé de quinze ans, qu'elle prétendit avoir eu du duc de Rohan, son mari, et qu'elle aurait caché de peur que Richelieu ne le fit disparaître. Aucune personne sérieuse

n'y crut, d'autant plus que Rohan considérait sa fille Marguerite comme son unique héritière.

Louis XIV confirma le contrat de mariage de Marguerite de Rohan « dans lequel il était stipulé qu'elle apportait à son époux la communauté de tous ses biens et de tous ses titres, à la condition expresse que les enfants qui naîtraient porteraient le nom et les armes de Rohan. Des lettres patentes furent délivrées le 19 septembre 1646, homologuant la transmission des biens et des titres ainsi que la condition relative au nom et aux armes ».

Ce duché pairie de Rohan fut rétabli en faveur de Henry Chabot, tige des Rohan-Chabot actuels.

Sauf Henri de Rohan, dont il vient d'être parlé, les Rohan qui s'appellèrent aussi Guéménée, Soubise, Montbazon, etc., ne furent jamais « ducs » de Rohan mais « princes » de Rohan.

Vicomte DE NOAILLES.

—

Un grand oncle de George Sand (LXXIX, 7, 210, 400). — Je trouve dans le *Curieux*, de Charles Nauroy, sur monseigneur Le Blanc de Beaulieu les indications suivantes qui confirment et complètent les renseignements très précis et très intéressants que nous a donnés M. Georges Dubosc sur l'oncle de George Sand :

Je veux parler ici du fils qu'elle [Mme d'Epinay] eut de Francueil et dont l'intelligence fut assez médiocre. Il s'appelait Jean-Claude Leblanc de Beaulieu ; Leblanc est une ville, Beaulieu un village du Berry. Boiteau parle de lui, tome I, page 428 de son édition des Mémoires de Mme d'Epinay et George Sand a tracé son portrait au tome XIV (édition in-8°) de l'*Histoire de ma vie*. Il était curé de Saint-Séverin quand il fut mis à l'Abbaye le 12 juillet 1793 pour « écrits inciviques » ; transféré à La Force le 31, il fut mis en liberté le 13 août (*Archives de la préfecture de police*) ; Wallon en parle dans son *Histoire du tribunal révolutionnaire*, I, 443. Il fut évêque constitutionnel de la Seine-Inférieure, puis évêque de Soissons le 9 avril 1802 ; nommé archevêque d'Arles le 1er octobre 1817, il ne fut pas installé ; le *Moniteur* du 21 juillet 1820 parle de sa nomination comme chanoine de Saint-Denis. Voici son acte de décès (il était né à Paris le 29 mai 1743) :

Extrait du registre des actes de décès de l'an mil huit cent vingt cinq (Dixième mairie).

Acte de décès du treize juillet mil huit cent vingt cinq.

Ce jourd'hui à deux heures du matin est décédé rue du Bac, numéro 120, monsieur Jean-Claude Leblanc de Beaulieu, âgé de soixante-douze ans, ancien archevêque d'Arles, membre du chapitre royal de Saint-Denis, né à Paris.

Constaté par moi Urbain-Firmin Piault, maire du dixième arrondissement de Paris, chevalier de Saint-Louis, officier de la Légion d'honneur, sur la déclaration de Messieurs Antoine-Jean Nicolas de Bully, vicaire général de Soissons, y demeurant et de présent à Paris logé rue et numéro susdits, et de Auguste-Etienne Garillaud, rentier, demeurant à Paris rue du cimetière Saint-André numéro 7, lesquels ont signé après moi après lecture. Signé de Bully, Garillaud et Piault.

Il convient de noter que, d'après l'acte de décès, monseigneur Le Blanc de Beaulieu serait né *à Paris*, et non au Blanc, ainsi que l'avance George Sand dans ses souvenirs.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

*
* *

Le nom de famille attribué au fils de Dupin de Francueil et de Mme d'Epinay a peut-être l'origine ingénieuse que rapporte George Sand. Il ne faudrait pas oublier pourtant que ce nom existait et appartenait à une famille qui aurait pu s'en plaindre si elle n'avait pas eu ses raisons pour ne rien dire. Il se pourrait qu'on découvrit le mot de l'énigme en cherchant très loin de la ville du Blanc, dans le département des Ardennes.

Et puisque me voici en train de critiquer, on me permettra de présenter quelques observations au sujet de « l'Archevêque d'Arles ».

1° La Constitution Civile du Clergé a bien supprimé l'Archevêché d'Arles, mais seulement dans la mesure où elle en avait le pouvoir. L'Archevêque d'Arles, M. du Lau, ne fut supprimé que le 2 septembre 1792, lors du massacre des Carmes ; c'est seulement le 29 novembre 1801 que la Bulle *Qui Christi Domini* prononça l'extinction du siège illustré par saint Césaire.

2° L'Archidiocèse d'Arles fut rétabli au Concordat de 1817 ; ce fut l'un des 42

diocèses qui furent relevés alors et s'ajoutèrent aux 50 qu'avait laissé subsister le Concordat de 1801. Ce n'était donc pas un siège concédé *honoris causa*, un siège *in partibus infidelium* ; les Arlésiens ne passaient pas pour des infidèles, et ils auraient réclamé.

3° Monseigneur Le Blanc de Beaulieu fut nommé à Arles par le Roi et fut préconisé par Pie VII ;mais,devant l'opposition des Chambres, sans le concours desquelles le Concordat de 1817 avait été négocié, les évêques nouvellement pourvus ne furent pas mis en possession immédiatement et durent attendre qu'un accord fût intervenu. Cet arrangement se fit progressivement entre 1818 et 1822. Trente des 42 diocèses furent dotés des crédits nécessaires et leurs titulaires furent installés, mais douze furent sacrifiés dont celui d'Arles. Monseigneur Le Blanc de Beaulieu, qui avait été remplacé à Soissons, en 1820, se retira au Séminaire des Missions Etrangères à Paris et y mourut en 1825.

Le portrait physique et moral que la célèbre romancière fait de son oncle — par mésalliance — ne concorde pas toujours avec les souvenirs qui ont été conservés. Il y avait à Soissons, (et il y a peut-être encore) un tableau qui reproduisait ses traits qui n'avaient rien de particulièrement ridicule ; c'était une figure douce et placide d'homme constitué en dignité. Il se peut que le peintre l'ait un peu flatté, mais il se peut aussi que sa nièce l'ait quelque peu caricaturé. Elle n'en était pas incapable.

La carrière ecclésiastique du personnage n'a rien de mystérieux : entré jeune dans la « Congrégation de France », il fit ses débuts au couvent de Soissons, enseigna au Séminaire de Reims, ce qui prouverait qu'il n'était pas ignare ; puis il fut curé-prieur de Château-Landon. En 1789, il résidait à la Maison-Mère des Génovéfains, avec le titre de Grand-Chantre du Chapitre de Sainte-Geneviève.

En 1791, il prêta le serment constitutionnel, ainsi que le plus grand nombre de ses confrères, et fut élu curé de St-Séverin. Après la Terreur, il rouvrit au culte l'église de St-Etienne-du-Mont où on vint le chercher en 1800 pour le faire évêque constitutionnel de Seine-Inférieure. Au Concordat, quand le Premier Consul voulut incorporer dans l'épiscopat renouvelé quelques représentants du clergé assermenté, on pensa à lui à cause de sa conduite irréprochable pendant la persécution et il devint évêque orthodoxe de Soissons.

Tout d'abord, il fit mine de se joindre aux prélats de même origine et de se mêler à leurs cabales, mais il se sépara d'eux assez vite ; il y fut amené par les conseils de l'ancien prieur des Dominicains de St-Jacques, le P. Faytot, homme vertueux et instruit, que Monseigneur Le Blanc de Beaulieu avait connu avant la Révolution et qui vint à Soissons pour en réorganiser le séminaire. L'évêque se mit à l'école du dominicain et renonça aux préjugés jansénistes dans lesquels il avait été élevé.

Quand il quitta Soissons, il y laissa le souvenir d'un évêque pieux, très régulier, très attaché à ses devoirs et on s'explique qu'en 1817, le gouvernement ait voulu faire un archevêque d'un prélat qui avait courageusement reconnu ses torts passés.

Pour me résumer, je ne vois rien dans sa biographie qui semble justifier les imputations malveillantes d'une femme qui n'était pas très qualifiée pour s'ériger en juge de la bonne ou mauvaise éducation des autres. P. PISANI.

—

Iconographie de George Sand (LXXVII ; LXXVIII ; LXXIX, 253, 402). — Le *Monde illustré* du 16 août 1884 rendant compte de l'inauguration à la Châtre, le 10 août, de la statue de George Sand par Aimé Millet, reproduisit avec le portrait de Delacroix un petit portrait de G. Sand fumant un cigare, par Tony Johannot, qui a servi de frontispice au volume intitulé « Une course à Chamounix » par Adolphe Pictet, major fédéral d'artillerie (librairie Benjamin Duprat, 1838) et aussi un croquis de Grandsire représentant G. Sand en costume de promenade. Enfin, une caricature de la collection d'Adolphe Jullien, faite à Bourges où G. Sand, nommé la Gigogne politique de 1848, facilite la sortie de dessous ses jupes à des hommes politiques et à des fonctionnaires ornés de leurs insignes, tandis que d'autres personnages sont en prières derrière elle.

J. M. BONNINEAU.

Madame de Sartine (LXXIX, 336, 406, 455). — Je possède un portrait de Madame de Sartine, née Emilie de Ste Amaranthe. C'est une gravure ronde de 6 centimètres de diamètre d'après le dessin au physionotrace de Quenedey ; elle ne porte pas de numéro de référence, mais a été reproduite dans le livre de G. Lenôtre, *Le Baron de Batz*.

QUATRELLES L'EPINE.

—

Noble homme (LXXIX, 254, 340, 405). — Contrairement à l'opinion de certains collaborateurs, je puis affirmer de nouveau que cette expression loin d'être exclusive de noblesse, se trouve souvent unie à celle d'écuyer, et, qu'en Normandie spécialement, son usage, soit dans ce cas, soit employée seule, comme remplaçant l'appellation d' « écuyer », se rencontre jusqu'à une époque relativement récente à l'égard de gentilshommes d'ancienne extraction (dans l'espèce des membres de la famille Hérault) au Luot le 10 février 1682 et le 20 mars 1690.

G. DE LA VÉRONNE.

—

Olivet — armoiries (LXXIX, 189). — A défaut des armes de l'abbé Pierre-Joseph d'Olivet, je puis donner au confrère A., d'après l'ouvrage de M. J.-B. Mercier sur les *Ex-libris franc comtois*, celles de son proche parent Jean-Baptiste d'Olivet, président au Parlement de Besançon au XVIII[e] siècle. Si les *armoiries* pouvaient différer, les *armes* devaient être analogues chez l'oncle et le neveu.

Manteau d'hermine supportant un cartouche Louis XV avec écu ovale : *d'azur à une colombe d'argent sur une terrasse du même, et tenant dans son bec un ram au d'olivier de sinople*. Couronne de marquis, sommée d'un mortier de sable, galonné d'or.

P. c. c. UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

L'abbé d'Olivet : descendance, portraits (LXXIX, 141, 398). — L'abbé d'Olivet, voué au célibat par état, n'a pu laisser de descendance. Il avait un neveu, portant son nom, président au Parlement de Besançon, auquel il a laissé, assure Alfred Dantès dans son ouvrage biographique *La Franche-Comté*, une assez grande fortune.

La Bibliothèque nationale possède un très beau portrait in-8° de l'abbé d'Olivet à 43 ans, gravé au burin par Le Vasseur, d'après un dessin de Restout. Le savant grammairien est représenté en buste, tourné de trois quarts, avec perruque, rabat et collet. Il existe en outre, également au Cabinet des Estampes, ce même portrait, en petit format in-32 gravé au trait par Landon pour une histoire de France.

Dans la *Biographie universelle* de Michaud, Weiss dit qu'il y a dans la « Galerie française » un portrait d'Olivet, que je n'ai pas eu l'occasion de voir.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Tableau hollandais : inscription (LXXIX, 432). — Autant que le permet la reproduction défectueuse de cette inscription allemande, cela signifie à peu près que le tableau en question représente Anna Graddin Abcundfert (?) dans sa 23[e] année, alors qu'elle était enceinte de son quatrième enfant.

Les Allemandes ont de tout temps été prolifiques.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

***

Cette inscription de 1540, avec l'orthographe de l'époque, est en langue allemande. Le texte doit évidemment être rétabli de la façon suivante :

ANNA GRADDIN ABCUNDERF (BY) T
IRES ALLTERS IM 23t EN IAR DA SY BEY
IREM GEMACHL DES VIRTEN KINDS
SCHWANEGER WAR

Et voici la traduction mot à mot :

Anna Graddin (épouse Gradd) portraicturée de son âge dans la 23[e] année, alors que, auprès de son mari, du quatrième enfant elle était enceinte

F. L.

—

Premier moutardier du Pape (LXXIX, 96, 322, 459). — Je demande au collaborateur Georges Dubosc la permission de lui signaler deux légères fautes d'impression dans sa réponse, col. 459. Jean XXII, le deuxième pape d'Avignon, ne se nommait pas Jean d'Enx, mais Jacques d'Eux. Si je fais cette remarque c'est que en écriture courante et par suite en composition d'imprimerie, les lettres u et n se substituent aisément l'une à l'autre. Il serait donc à souhaiter que, à l'*Intermé-*

diaire comme ailleurs, comme partout on les écrivit avec le plus grand soin, parce que ces menus détails échappent aux meilleurs yeux d'auteur.

Celui-ci, en effet, c'est une observation générale, voit invinciblement la chose signifiée sous le signe, et ce n'est pas le compositeur qui pourra corriger.

Celui qui fait cette remarque a beau éplucher des épreuves depuis près d'un demi-siècle, il s'y laisse prendre comme au premier jour En revanche ce qui prouve bien la règle posée, il corrige très convenablement les épreuves des autres.

Dans le cas présent, il s'agit d'un prénom et d'une seule lettre, mais celle-ci fait partie d'un nom propre ce qui n'est pas sans importance. « Il n'y a pas deux manières d'être exact », disait Sainte-Beuve. H. C. M.

—

« Où sont les timbres recueillis en bloc ? » (LXXIX). — Ces timbres recueillis, par des milliers de personnes ne sont ni pour les petits chinois, ni pour récupérer du colorant, mais vendus, par des œuvres généralement, ces timbres sont aux marchands qui les trient.

Ce triage produit 1° les timbres extrêmement communs vendus par ces marchands à raison de 10 à 20 centimes le kilo à d'autres marchands dont la spécialité est de vendre au kilo. Les marchands au kilo revendent à des prix variant de 1 fr. à 500 fr. le kilo après y avoir joint et mélangé des timbres à effets et des timbres défectueux.

2° les timbres assez communs destinés aux revendeurs pour collégiens et débutants.

3° Enfin, les timbres rares, quelquefois très rares. Il se trouve que des personnes dépouillent des vieilles correspondances pensant être utiles aux œuvres qui demandent des timbres-poste.

Il y a aussi de ces millions de timbres des variétés de nuance et de piquage, des défauts typographiques qui sont des spécimens très recherchés par les grands collectionneurs.

L. P. DE F.

—

Glaces voilées (LXXIX, 240, 374, 422). — Le hasard de la lecture me fait tomber sur un passage de Mercier « *Tableau de Paris* » à l'article C. X : Porte-Dieu (Il s'agit du prêtre attaché spécialement au port du St-Viatique pour les mourants) je trouve cette phrase : (A propos de la chambre de malade) « *On a soin de voiler les miroirs afin que le saint sacrement ne soit pas* MULTIPLIÉ *dans les glaces* ».

Bien qu'il ne s'agisse pas de décès, c'est peut-être cette circonstance qui a donné lieu à la coutume dont il est question.

Dr ALF. LEBAUPIN.

—

Les bleus ; origine du mot (LXXVIII, 290 ; LXXIX, 87), — « En continuant son parcours la rue nouvelle (*Réaumur*) a rencontré le passage de la Trinité et la cour des Bleus, autrement appelée cour des Miracles et dont tout le monde a lu la description dans Victor Hugo. La Trinité tirait son nom des religieux qui avaient fondé là, dès le douzième siècle, un hôpital, bientôt complété par un orphelinat et dont les enfants, auxquels ils enseignaient un métier, étaient uniformément vêtus de bleu, d'où l'appellation populaire qui leur était donnée. Le mot est resté : les ouvriers l'appliquent encore aux jeunes apprentis dans les ateliers, comme les soldats aux recrues de la nouvelle classe dans les casernes » (*Le Correspondant* n° du 25 févr 1897, p. 767).

P. c. c. DE MORTAGNE.

—

Ouvrage singulier (LXXVII, 140, 268). — *La Cantatrice grammerienne ou l'Art d'apprendre l'orthographe françoise, seul, sans le secours d'un maître, par le moyen des chansons érotiques, pastorales, villageoises. Ouvrage destiné aux Dames et dédié à Mme la comtesse de Beauharnais* est signalé dans le supplément à la dernière édition du *Dictionnaire des ouvrages anonymes* de Barbier, par G. Brunet. Paris. 1889, p 29. Il est attribué à *l'abbé****, qui est l'abbé Louis Barthélémy.

Brunet ajoute « Tous les exemplaires « ne sont pas anonymes, paraît-il ». Il a raison, car suivant le *Catalogue des Livres imprimés de la Bibliothèque nationale*, en dehors de cette édition anonyme de *La Cantatrice*, « à Genève et se trouve à « Lyon chez J. S. Grabit, 1788, in-8°, XVI-416 p. » (X. 13059), il existe une autre édition, avec un titre un peu différent : *La Cantatrice grammerienne ou*

l'Art d'apprendre la grammaire française, seul, par l'abbé Barthélémy. *A Genève et se trouve à Lyon, chez Briand,* 1788, in-8° XVI-416 p. (X. 13061).

Dans toutes les biographies ou notices sur l'abbé Barthélémy, *La Cantatrice grammerienne* est, du reste, signalée. Cet abbé Louis Barthélémy était né à Grenoble, le 19 février 1759 et est mort en mars 1815. Il vécut à Genève et à Paris et se montra très enthousiaste de la Révolution à son début, mais, en 1791, il se retira à Beaujeu, en Beaujolais. En 1790, il avait publié, sans nom d'auteur, *Le Destin de la France* et l'avait inséré dans une édition des *Œuvres* de Mably, avec une *Vie* du célèbre orateur, T. XIII, in-8°. Il fut alors désavoué par l'abbé Arnoux, qui était l'exécuteur testamentaire de Mably. Ce *Destin de la France* a encore été réimprimé, en tête de *L'Ami des peuples et des Rois, augmenté de plus de cinq cents pages, enrichi d'autant de notes et de la vie privée de Mably.* Lyon, 1809, in-8°, 2 volumes.

L'abbé Louis Barthélémy est encore l'auteur de la *Grammaire des Dames ou nouveau traité d'orthographe françoise réduite aux règles les plus simples,* qui fut éditée à Genève. P. Barde, 1785, in-8°, VIII-200 pages. Elle fut rééditée en 1787, en 1797 (cinquième édition) à Pont de Vaulx. Imprimerie de J.-R. Moirand, in 8°, VIII-423 p. et en sixième édition, à Lyon, in 8°, en 1806.

Citons encore de cet écrivain, un mauvais roman épistolaire : *Les mémoires secrets de Mme du Tencin, ses tendres amours avec Ganganelli ou l'Heureuse découverte relativement à d'Alembert.* Grenoble, (Paris), 1790, 2 volumes, in 8°, écrit surtout pour prouver que d'Alembert est né dans le Dauphiné. Une édition (sans lieu), de 1792 est suivie de *Les Cerises,* conte en vers de Dorat. Ajoutons aussi un *Tableau de la Cour de Rome* et un *Tableau de l'Histoire de France,* 5e édition. 1788, 2 volumes, in-12 ; *L'accord de la Religion et de la Liberté.* 1791, in-8° ; *Le nouvel abrégé des sciences et des arts, précédé d'un discours sur la religion.* Lyon, 1808, in-12; une édition du *Dictionnaire de rimes* de Richelet. Lyon, 1810, in-8°. Barthélémy, suivant *La France littéraire* de Guérard, avait deux ouvrages en manuscrits : *Phocion* ou *Les Français à toutes les puissances de l'Europe* et *Les siècles politiques et littéraires en Dauphiné.* Adolphe Rochas a parlé de l'abbé Louis Barthélémy, dans ses *Biographies du Dauphiné.*

GEORGES DUBOSC.

***

Singulier d'autant plus que certains exemplaires portent bien le nom réel de l'auteur, M. l'abbé Barthélémy. A Genève et à Paris, chez Briand, 1788, et le correctif « Ouvrage destiné aux Dames ».

Dans la Préface, le révérend fait remarquer que mis dans les mains des jeunes personnes, il n'aurait que l'avantage de les amuser, quoique l'utile y soit semé autant que l'agréable, mais que dans les jeunes cœurs, ce dernier l'emporte sur le premier. « Les Demoiselles pourront se procurer ma grammaire qui est faite pour elles ».

En effet, dans les œuvres citées des poètes chansonniers, bornons-nous à citer : le Baiser de Cloris ; la Feinte rupture ; la Pêche volée ; le Lit de ma mie ; L'arithmétique (des baisers) ; le Colin-Maillard ; la Niaise rusée ; Faites le bien ; Nous sommes précepteurs d'amour ; le Sacrifice ; les Pronostics ; les Petits trous ; Qu'est donc que c't'amour ; L'Innocente de quatorze ans ; l'Amour fugitif ; l'Heureux égarement. Toutes chansons plus aptes à réjouir les cantatrices et les Dames que les rapports grammaticaux sur les parties du discours, sur l'orthographe des noms, des verbes, des participes et des gérondifs, sur la ponctuation, que le citateur s'est évertué à y mettre de son crû.

Plus d'une, en le lisant, a dû conclure magdelainement : qu'il lui soit pardonné parce qu'il a beaucoup aimé, à la lettre s'entend.

[Barthélémy Louis, né à Grenoble le 19 février 1759, mort à Beaujeu en 1815, auteur d'une Grammaire des dames, Genève, 1785, in-8° souvent réimprimée.]

SUS.

—

Qu'est-ce que le testament de la Hoguette (LXXIX, 190, 414).— *L'Intermédiaire* est, me semble-t-il, un recueil assez sérieux pour exiger des références plus techniques que le *Nouveau Larousse illus-*

tré et même la *Biographie Michaud*, qui, après tout, ne peuvent passer que pour de la vulgarisation.

Sur le *Testament*, on consultera avec fruit : Lacour-Gayet, *l'Education politique de Louis XIV*, Hachette, 1898, p. 46 ; — Tamizey de Laroque, *Avertissement*, en tête de son édition des *Lettres de Philippe Fortin de la Hoguette*, la Rochelle, 1888, qui est un extrait du tome XVI des *Archives historiques de l'Aunis et de la Saintonge* (pp. 22-26, 28-29) ; — R. de Brébisson, *les Fortins de la Hoguette*, dans le *Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne* (XXXV, pp. 188-89 ; XXXVI, pp. 100-104).

M. Tamizey de Laroque aurait appris à M. de Mortagne que La Hoguette s'appelle *Philippe* non *Pierre*. C'est lui qui déclare l'article de la *Biographie Michaud*, « vague, incolore, incomplet ».

M. P.

—

La forme c'est le mâle (LXXIX, 238, 459). — H. C. M. cite cette parole de Joubert : « La forme, la forme, Aristote dit que la forme, c'est le mâle ».

H. C. M. comprend cette parole au sens ordinaire du mot forme, c'est-à-dire forme littéraire — style, par opposition aux idées. — En lisant sa note et la question qu'il posait à la fin, je fus persuadé que son interprétation était légèrement inexacte. A mon sens, *forme* devait s'entendre avec sa signification philosophique, aristotélicienne, par opposition à *matière*. Inutile de définir plus précieusement ces deux mots ; ils sont assez connus des philosophes,

Je fis quelques recherches pour indiquer à H. C. M. où se trouve cette parole, dans l'œuvre d'Aristote. Et voici ce que je relève dans un ouvrage de R. de Gourmont :

« Le mâle, dit Aristote en son Traité de la génération, représente la forme spécifique, la femelle, la matière ; elle est passive en tant que femelle, la mâle est actif ». Voilà donc l'indication du livre où se trouve cette phrase Bien qu'assez claire, par elle-même, Joubert eut pu éviter tout équivoque en écrivant : « Aristote dit que la forme, c'est le mâle ».

A titre d'indication supplémentaire, voici un autre passage de Gourmont :

..... « La femelle semble tout ; sans le mâle, elle n'est rien. C'est la mécanique qui pour marcher doit être remontée. Mais le mâle n'est qu'une clef. On a essayé d'obtenir la fécondation à l'aide des fausses clefs »..... Ce spirituel développement fait mieux saisir la pensée d'Aristote. Si H. C. M le désire, je lui communiquerai volontiers le livre de Gourmont en question ; il y trouvera mille choses du plus grand intérêt.

J. M. F.

—

« C'est un terrible avantage de n'avoir rien fait » (LXXIX, 433). — Cette pensée est de Rivarol et se trouve dans la préface de *Le Petit Almanach de nos grands hommes* publié par lui en 1788. La phrase textuelle débute par : C'est sans doute un terrible avantage...

AUGUSTE RAULT.

—

Tailler une bavette (LXXVIII, LXXIX, 335). — Dans son *Dictionnaire*, Littré ne donne point l'origine de cette expression, mais il emploie le pluriel et semble donner surtout un point de départ... féminin à cette façon populaire de parler. « *Tailler des bavettes*, écrit-il, se dit de ceux et surtout de *celles* qui s'amusent à causer et à babiller ».

Hatzfeld et Darmesteter, dans leur *Dictionnaire*, semblent voir, peut-être avec raison, dans cette expression, une sorte de jeu de mots plaisant, roulant sur *bavette*, et sur *baver*, qui, dans l'ancienne langue, voulait dire, *bavarder*, *babiller*. Ils définissent ainsi l'expression : « *Tailler une bavette*. Par plaisanterie, avec jeu de mots, « bavarder ».

D'où date l'expression ? Elle se trouve déjà dans le *Dictionnaire de Trévoux* qui date de 1704 (T. I, p. 1448). « On dit proverbialement et bassement que des femmes vont *tailler des bavettes*, quand elles s'assemblent pour caqueter ». Et cette citation conduit peut-être à l'origine de l'expression. Au moyen-âge et surtout au XVIe siècle, on appellait *bavette*, un surtout de lit, principalement à l'usage des femmes en couches. C'est surtout de là que vint l'expression « *tailler une bavette* » à cause de l'échange de commérages qui se faisaient autour de l'accouchée.

Victor Gay, dans son *Glossaire archéologique* (T. I. p. 138), au mot *bavette*, cite cette acception et reproduit un texte du *De re vestaria* (p. 66) de Robert Estienne, concernant la *bavette*, à la date de 1536. « *Bavette, Vestis linea vel, instratum linneum potius quod apud nos puerperæ, honoris et decoris gratia, lecto in qua discumbunt superponere solent, ad candorem et cultum déliciatorem ostendendum* ».

Christine de Pisan, dans *Le Trésor de la Cité des dames* (1536), Gratian Dupont dans *Les Controverses des Sexes masculin et féminin*, (1534) ont décrit le luxe raffiné des « chambres de gésine », ainsi que les divertissements, les repas, les visites des parents, des amis, des connaissances, des commères, qui entouraient, à toutes heures, l'accouchée. Durant ce temps, les langues marchaient. Le babil des commères s'attaquait à tous les sujets, commentait tous les cancans du quartier, blasonnait grands et petits, voisins et voisines. Les radotages, le bavardage ininterrompu de toutes ces femmes assemblées, avaient fait donner le nom de *caquetoires*, aux sièges qui entouraient le lit de la malade. C'étaient les *Caquets de l'accouchée*, un des livres les plus curieux du XVI[e] siècle. Melesville, qui n'est peut-être pas un écrivain qui fait autorité, mais qui cependant a écrit pour la Comédie française et signé bien des livrets d'opéra — ce qui lui vaudra les bonnes grâces d'Arthur Pougin, — a écrit : « Après une si longue absence, j'éprouve le besoin de tailler une bavette »

GEORGES DUBOSC.

—

La feuille de vigne des statues (LXXIX, 144). — Il faudrait revoir l'histoire de la sculpture. Je pense que la feuille dut autrefois vêtir le modèle avant la statue : aussi donc il était nécessaire que cette feuille put tenir : la feuille de vigne s'y prêtait sans doute mieux qu'une autre. Il faudrait peut-être poser la question à l'auteur de cet ouvrage : *Les vrilles de la vigne* !

HENRI D. D'A.

—

Les cordonniers et le crime passionnel (LXXIX, 384, 470). — Le cordonnier est claustré, sédentaire et toujours assis, conséquences : pâleur habituelle (professionnelle) dyspepsie, constipation. De là méchante humeur, irritabilité, excitation génésique.

Chez les anciens on rendait le foie responsable de tout cela. C'est à peu près vrai.

ROLL.

—

Tombes d'animaux (LXXVIII ; LXXIX, 36, 85, 264, 409, 479). — Cela m'a trop violemment rappelé l'image de mon pauvre petit Charley, pour que je n'ajoute pas à cette question l'humble mot... Puisqu'il s'agit de Frédéric II, — sachons qu'il se trouve dans ses lettres à son général d'infanterie de la Mothe-Fouqué (en français naturellement, puisque rares sont les lettres en Allemand du roi de Prusse) un tombeau de chien, tombeau parlant : je peux dire qu'après quarante ans d'intervalle, *Frédéric* rappelle avec attendrissement à La Mothe-Fouqué le chien *Melampo* (V. la rare édit. des lettres en question ; Berlin, 1789).

CH. AD. C.

***

Une des garnisons anglaises de Gibraltar a eu longtemps pour mascotte un « âne ».

Il avait été dressé à porter les lettres et les paquets à la station perchée au haut du rocher et seul, sans conducteur, il s'acquittait parfaitement de sa tâche.

Quand il mourut, en 1912, on « perpétua son souvenir » par une « pierre » et une « inscription ».

MARCEL BAUDOUIN.

***

Voir au Musée de Cluny, n° 13129, le petit mausolée de « Fifi », qui aurait été exécuté par Clodion pour Mme Dubarry, et qui abrite le squelette d'un oiseau, sujet de cette épitaphe :

Cy git Fifi
né le 3 may 1767
mort le 7 avril 1772
Vivant dans un doux esclavage,
Tu jouissais d'un heureux sort.
Ta liberté causa ta mort,
Petit oiseau pourquoi quitter ta cage ?

Ce minuscule monument vaut un examen attentif, et une station..... méditative.

SGLPN.

Les plus heureuses prophéties sur la guerre (LXXIX, 92, 408). — De nombreuses prophéties se trouvent rassemblées dans l'ouvrage suivant : les *Prédictions sur l'Allemagne*, par R. d'Arnim, 1 vol. in-8°, Paris, 1915. Aucune ne s'est trouvée vérifiée jusqu'alors.

Par contre, bien des prévisions militaires se sont réalisées. telles celles du colonel Grouard dans *La guerre éventuelle* (1 vol. in-12. Paris, Chapelot, 1913) aussi bien qu'en un certain nombre d'articles parus, je crois, dans l'*Eclair*. Mais celui-là et ses semblables furent considérés comme des prophètes de malheur. Au surplus, la question semble prématurée : il faut laisser aux auteurs le temps d'établir de nouvelles prophéties et de leur donner la patine des siècles.

HENRI D. D'A.

*
* *

Je possède un article découpé, il y a plus de 5 ans dans un journal (probablement le *Matin* ou le *Journal*).

Signé des initiales H. N., il est intitulé l'*Avenir dévoilé* ; je n'en puis assigner la date exacte, mais la précision suivante permettra à n'importe qui de se le procurer ; les colonnes qui occupent le verso de cet article sont consacrées à une discussion de la Chambre relative aux impôts à créer en 1914 ; on y voit successivement M Gheusi réclamer l'impôt progressif sur la richesse acquise, M. Ch. Dumont s'opposer à la prise en considération de l'ordre du jour de M. Gheusi et M. Barthou, président du Conseil, monter à la tribune pour soutenir son ministre des finances et poser à ce sujet la question de confiance.

L'article en question a donc vu le jour à une date antérieure à la guerre actuelle ; il nous parle d'une brochure parue à Philadelphie en 1863 qui aurait été plus tard complété en 1903 ; elle porterait comme titre : *Vingt événements à venir d'après le livre de Daniel et l'Apocalypse*.

On y lit, entre autres choses que :

1° Des guerres et des révolutions éclateront entre 1906 et *1919* qui amèneront le renouvellement de la *Turquie*, laquelle perdra la *Macédoine*, l'*Albanie* et la *Syrie* et devra se contenter de l'ancienne *Thrace* et de la *Bithynie*.

2° La *Grèce* y gagnera la *Thessalie*, l'*Epire*, la *Macédoine* et l'*Albanie*.

3° La *France* s'agrandira jusqu'au *Rhin*.

4° Le *Maroc* reviendra à la *France* et à l'*Espagne* (pour la partie qui n'ira pas à la France).

5° L'*Italie* aura probablement *Tripoli*.

6° L'*Autriche* perdra presque toute la *Hongrie*, la *Bohême*, la *Moravie* et la *Galicie*.

7° Parmi les nouveaux Etats on verra clore le nóm des *Provinces Rhénanes*.

8° Un chef remarquable paraîtra en France dans les guerres qui auront lieu entre 1906 et *1919*.

Sans doute l'apparition de cet article est passé inaperçu ; le public en avait assez de toutes ces prédictions dont personne ne peut certifier l'authenticité, dont tout le monde ignore l'existence et que l'on ne s'avise de retirer de la poussière sous laquelle elles sommeillaient que pour venir nous dévoiler, un peu trop tardivement, des événements seulement après leur accomplissement et alors qu'ils sont connus de tous.

Mais ici ce n'est point le cas : évidemment on avait beau jeu en 1914 à nous parler de ce qu'il devait advenir du Maroc ou de la Tripolitaine ; mais il n'en reste pas moins de nombreuses précisions fort troublantes sur tout ce qui actuellement est en train de devenir des réalités en cette année *1919* (deux fois citée comme terme de cette période de bouleversements politiques européens) grâce *au chef remarquable* qui surgira en France et dans lequel nous saluerons tous l'immortel maréchal *Foch*.

G. DE MASSAS.

*
* *

Se reporter à la collection de l'*Intermédiaire*, LXXI, LXXII, LXXIII, LXXIV, LXXV : 170, 270, 314.

P. D.

Trouvailles et Curiosités

Une lettre de M. Louis Veuillot. — A qui est adressée la lettre ci-dessous dont l'original est dans la collection de M. Eugène Pitou, et quel personnage vise-t-elle ?

Monsieur,

Je vous aurais écrit plus tôt si je n'avais pas eu à vous répondre. Ayant lu le premier numéro de votre journal, j'allais m'y abonner quand j'en ai reçu la collection. J'étais curieux de suivre une exécution si remarquablement commencée et si manifestement nécessaire. Je n'ai pas entendu le délinquant. Je n'en ai pas besoin et je jurerais qu'il ne recueille que ce qu'il mérite, encore que le dividende soit plantureux. Ce que vous citez de lui dans le style religieux et dans l'autre exhale une odeur connue et classée. Il appartient à une espèce abondante.

Cependant on n'en rencontre peu d'individus aussi complets. Etudiez-le bien, vous ne l'aurez pas longtemps. Ce sont gens volontiers errants. Ils vont çà et là changeant d'air comme s'ils s'incommodaient eux-mêmes. La vérité est qu'ils ne s'incommodent pas. Ils se plaisent au contraire dans leur infection. Mais on les aide, on les pousse et ils vont chercher ailleurs des mépris plus fraîchement aiguisés.

Leur existence est un long déguerpissement, jusqu'à ce qu'enfin une sorte de révolution s'opère en eux. Soit que le venin manque, soit que le mépris procure aussi des rhumatismes, ils s'enveloppent de je ne sais quoi et se casent dans quelque coin sale, où le dégoût les oublie. Paris en absorbe de grandes quantités. Chose effroyable, il y en a pourtant qui, visés partout et tamponnés de coups et de sentences finissent ici par monter et reluire. Le vôtre ne me semble pas destiné à cette fortune. D'abord son odeur est forte ; et puis sortant de vos mains il y aura sûrement quelque chose de cassé. Comme vous y allez ! Il y en a tellement trop, suivant le commun usage, qu'il faut que le sujet soit décidément de premier ordre et que la conscience publique d'accord avec vous reconnaisse l'impossibilité physique et morale d'en mettre assez. Elle rugit dans vos colères, cette conscience aujourd'hui si difficile à éveiller et cela fait plaisir.

Voulez-vous maintenant me permettre un conseil ?

Vous avez la main forte et fine ; craignez de l'alourdir en prolongeant cette fustigation légitimement enragée. Déposez l'assommoir, qui ne paraît plus nécessaire, et prenez la baguette. Une brave petite branche coupée dans la haie, souple et convenablement dépouillée de ses feuilles, c'est tout ce qu'il faut contre la vipère. Remarquez bien que je ne demande pas de ménager la bête. Je ne suis point de ceux qui croient imiter saint François de Sales en répétant qu'on attire plus de mouches avec une cuillerée de miel qu'avec un tonneau de vinaigre. Le vinaigre est très bon pour assainir l'air, et ce n'est pas grande nécessité d'attirer les mouches, elles viennent assez. D'ailleurs ces attireurs de mouches, grands amateurs de miel, ont généralement le défaut de vouloir détruire les mouches à miel. Ils disent aussi qu'il faut toujours offrir du lait aux vipères ; je suis d'avis de garder le lait pour les enfants. Mais je demande qu'on se tienne à la baguette et qu'on ne fasse pas pendant longtemps à la vipère l'honneur d'arracher des roches pour écraser sa tête plate et hideuse.

Je vous prie, Monsieur, d'accepter en retour de votre journal un vieux livre que je viens de faire réimprimer. Si vous avez le temps de le parcourir, vous y rencontrerez un certain Boulart qui pourra vous rappeler une figure que vous voyez de près.

Je suis avec beaucoup de sympathie

Votre très humble serviteur,

Louis Veuillot.

Paris, 19 mai 1866.

—

Louis-Philippe, amphitryon. — Le comte Rodolphe Apponyi nous montre, dans son *Journal*, Louis-Philipppe *découpant* à table.

Aussi, s'est-on demandé, comment, opérant pour de nombreux convives, le roi pouvait trouver le temps de manger.

Un passage des *Mémoires* du général Trochu met les choses au point. Racontant qu'il assista le 23 février 1848 au dernier dîner royal, le général s'exprime comme suit :

Dirai-je qu'au cours de ce dîner, le dernier que devaient voir les Tuileries, une circonstance singulière, et qui était peut-être caractéristique de la tranquillité d'esprit que gardait Louis-Philippe au milieu de ces graves conjonctures, me frappa. Il avait devant lui un jambon d'un relief considérable, et il le découpait lui-même avec une attention soutenue en tranches minces qu'un serviteur, posté derrière lui, portait à quelques-unes des personnes présentes qui avaient sans doute des droits et ne devaient pas être indifférentes à cette gracieuseté.

(Le roi ne *découpait* donc pas pour tous les convives).

P. c. c. De Mortagne.

Le Directeur-gérant :
Georges MONTORGUEIL

Imp. Clerc-Daniel, Saint-Amand-Montrond.

TABLE

DU

1er Semestre 1919

LXXIXe VOLUME

TABLE

DU

1er Semestre 1919

LXXIXe VOLUME

N.-B. — * Ce signe indique des réponses à des questions posées dans les volumes **précédents.**

A

B

H

I

J

L

T

U

V

W

***








3 0000 093 640 385